Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 12 mars 2019
à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Ouverture de la séance

10.02 Autre sujet

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

- Signature du livre d'or
- Présentation « *Shoebox* »

10.03 Ordre du jour

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.04 Procès-verbal

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 février 2019, à 18 h 30

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 février 2019, à 13 h

10.06 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

10.07 Questions

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Période de questions du public

10.08 Questions

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Période de questions des membres du conseil

10.09 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Motion d’un élu

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Proclamation de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2019.

15.02 Proclamation

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars 2019 et de la Semaine d'action contre le racisme du 21 au 31 mars 2019.

15.03 Proclamation

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Proclamation de la Journée une heure pour la terre.

15.04 Proclamation

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Proclamation de la Journée nationale des cuisines collectives, le 26 mars 2019.

15.05 Proclamation

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Proclamation de la Journée mondiale de la poésie, le 21 mars 2019.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Obligations contractuelles

CA *Direction des travaux publics* - 1194969003

Approuver les rapports d'activités 2018 relatifs au programme Éco-quartier à l'arrondissement dans le cadre des conventions pour l'année 2018.

20.02 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des travaux publics* - 1194969005

Accorder un soutien financier, non récurrent, de 5 000 $ à l'organisme CRPE La Vague en appui au projet de « La tasse ».

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1187644020

Accorder un soutien financier non récurrent de 64 000 $ pour l'année 2019 à Vivre Saint-Michel en santé dans le cadre du dossier prioritaire de la Politique de l'enfant et approuver le projet de convention à cette fin.

District(s) : Saint-Michel / François-Perrault

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1193356006

Accorder un soutien financier non récurrent de 62 500 $ à l'organisme P.A.R.I de Saint-Michel pour l'année 2019 pour le projet Ensemble pour un quartier durable, et ce, à même les surplus de l'arrondissement et approuver le projet de convention à cette fin.

District(s) : Saint-Michel / François-Perrault

20.05 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1193356004

Octroyer un contrat à Axia Services pour le service de gardiennage à la bibliothèque de Parc-Extension au montant de 58 958,65 $, taxes incluses, à même le surplus de gestion - SST - contrat de gré à gré en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038).

District(s) : Parc-Extension

20.06 Contrat de services professionnels

CA *Direction des services administratifs* - 1195896001

Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Agence Relief Design Inc., pour des services professionnels en architecture du paysage et ingénierie pour la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de la maison du citoyen au montant de 22 765,05 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 1 821,20 $ et des incidences de 16 786,35 $, taxes incluses, à même la réserve du fonds de stationnement.

District(s) : François-Perrault

20.07 Contrat de services professionnels

CA *Direction des services administratifs* - 1195896002

Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Vinci consultants inc., pour des services professionnels en architecture du paysage et ingénierie pour la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de l'aréna Saint-Michel au montant de 22 885,77 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 1 830,86 $ et des incidences de 18 396 $, taxes incluses, à même la réserve du fonds de stationnement.

District(s) : Saint-Michel

20.08 Contrat de construction

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1187961003

Octroyer un contrat à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement de la Place du Centenaire-de-Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 828 703,01 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 82 870,30 $ et des incidences de 40 000 $, taxes incluses - appel d'offres public PARCS-19-01 (3 soumissionnaires).

District(s) : Parc-Extension

20.09 Contrat de construction

CA *Direction du développement du territoire* - 1191124001

Octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement pour les districts de Saint-Michel et de François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 765 427,77 $, taxes incluses, et autoriser des contingences de 76 542,78 $ et des incidences de 25 259,12 $, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-01 (7 soumissionnaires).

District(s) : Saint-Michel / François-Perrault

20.10 Contrat de construction

CA *Direction du développement du territoire* - 1191124002

Octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement pour les districts de Villeray et de Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 721 667,77 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 72 166,78 $ et des incidences de 23 815,04 $, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-02 (5 soumissionnaires).

District(s) : Villeray / Parc-Extension

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA *Direction des services administratifs* - 1191309002

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1er au 31 janvier 2019, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA18-14009.

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1193356005

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 300 $ à 10 organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 600 $ au Club social des retraités du Centre Bloomfield, 500 $ à Solidarité Canada-Bangladesh, 300 $ au Réseau d'Action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec, 300 $ à La Cenne, 400 $ à Petites-Mains; DISTRICT DE SAINT-MICHEL: 500 $ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, 300 $ à l'Association Groov'Motion, 500 $ à Habitations Terrasse Saint-Michel, 400 $ au Forum Jeunesse de Saint-Michel; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 $ au Carrefour populaire de St-Michel, le tout pour diverses activités sociales.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1193356002

Autoriser une dépense de 1 125 $ pour la participation de l'arrondissement au 34e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 21 mars 2019 au Palais des congrès de Montréal.

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction des travaux publics* - 1194969007

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 142 540,26 $, taxes incluses, dans le cadre de trois contrats de location de remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019 : un montant de 37 453,11 $ à Sciage Montréal inc., un montant de 74 906,21 $ à Service Routier Maximum inc. et un montant de 30 180,94 $ à Remorquage Marco enr.

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction des travaux publics* - 1184969022

Autoriser une dépense approximative de 87 969,44 $, taxes incluses, à L.J. Excavation inc. pour la prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, soit du 15 avril au 15 novembre 2019, dans le cadre de l'appel d'offre publics 18-16784.

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction des services administratifs* - 1191803002

Autoriser une affectation maximale de 369 000 $, taxes incluses, à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer divers projets d'entretien des parcs.

30.07 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction des travaux publics* - 1194518002

Autoriser une affectation maximale de 300 000 $ à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer les coûts additionnels d'épandage de sel et d'abrasifs et d'équipements supplémentaires requis pour assurer la sécurité des citoyens et autoriser une dépense maximale de 225 000 $, taxes incluses, pour l'achat de sel et d'abrasif à K+S Sel Windsor ltée en vertu de l'entente-cadre 1302413.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1193356003

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de janvier à septembre 2019.

40.02 Urbanisme - Dérogation mineure

CA *Direction du développement du territoire* - 1191385003

Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7215, avenue De Chateaubriand, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

District(s) : Villeray

40.03 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire* - 1195898005

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la transformation des façades du bâtiment situé au 8107, rue Saint-Hubert (801, Jarry Est - nouvelle adresse rue Jarry).

District(s) : Villeray

40.04 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire* - 1185898015

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement de (RCA06-14001), les plans visant la construction d'une maison unifamiliale de deux étages en remplacement du bâtiment existant situé au 569, rue Dufour.

District(s) : Villeray

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire* - 1191010003

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction du projet de développement « Atelier Castelnau phase 3 » sur la propriété située aux 65 à 95, rue De Castelnau Ouest.

District(s) : Parc-Extension

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire* - 1191010001

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7925, 18e Avenue et ses aménagements paysagers.

District(s) : Saint-Michel

40.07 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire* - 1191010002

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment institutionnel de trois étages et pour l'installation d'une stèle sur la propriété située au 2950, rue Jarry Est.

District(s) : Saint-Michel

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire* - 1196996001

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7981, rue Saint-André.

District(s) : Villeray

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire* - 1191385001

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection partielle des façades de l'école Barclay au 7941, avenue Wiseman.

District(s) : Parc-Extension

40.10 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire* - 1196495001

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte de 20 logements incluant un commerce au rez-de-chaussée, sur la propriété située au 7215, boulevard Saint-Michel.

District(s) : François-Perrault

40.11 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire* - 1198053001

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment commercial de deux étages sur des lots et une partie d'un lot en bordure du boulevard Pie-IX près de la rue Bélair.

District(s) : François-Perrault

40.12 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction du développement du territoire* - 1188053010

Adopter la résolution PP18-14011 visant une demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) sur des lots et une partie d'un lot en bordure du boulevard Pie-IX près de la rue Bélair.

District(s) : François-Perrault

40.13 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA *Direction du développement du territoire* - 1188053009

Adopter la résolution PP19-14001 visant une demande d'autorisation pour l'aménagement d'une école en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) sur la propriété située au 7110, 8e Avenue et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 février 2019.

District(s) : François-Perrault

40.14 Règlement - Adoption

CA *Direction du développement du territoire* - 1196996004

Donner un avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement RCA14-14001-2 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA *Direction des services administratifs* - 1191658001

Nommer la conseillère, Mary Deros, à titre de mairesse suppléante d'arrondissement, pour la période comprise entre le 13 mars et le 2 juillet 2019.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 46
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 5 février 2019 à 18 h 30 Salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAULT, Directrice des services administratifs
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/dév. social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Johanne Matte, Commandante du PDQ 33
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 40.

10.02 - Présentation d'une vidéo - réalisation d'Atomic3

Une vidéo est présentée sur l'œuvre lumineuse créée par le partenaire de l'arrondissement Atomic3. Cette œuvre, ayant remporté un prix du design, orne la façade de la bibliothèque de Saint-Michel.

CA19 14 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA19 14 0002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2018, à 18 h 30

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2018, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA19 14 0003

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 décembre 2018, à 14 h

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 décembre 2018, à 14 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Prendre acte du dépôt sur le site Internet de l'arrondissement, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ passés au cours de l'exercice précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 $.

Le conseil d'arrondissement prend acte du dépôt sur le site Internet de l'arrondissement, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ passés au cours de l'exercice précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 $.

10.07 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement souhaite une bonne année 2019 aux citoyennes et citoyens. Elle salue la venue de monsieur Josué Corvil au sein du conseil d'arrondissement. Elle félicite mesdames Deslauriers, Mongeau et Émond, respectivement à leur poste de secrétaire d'arrondissement, secrétaire recherchiste et directrice de cabinet. Elle souligne le *Mois de l'histoire des Noirs* et présente le travail de trois grandes dames impliquées dans l'arrondissement, ou plus largement à Montréal, auprès de diverses activités associées au *Mois de l'histoire des Noirs*. Elle réitère l'importance de l'implantation du 30 km/heure dans les rues résidentielles de l'arrondissement. Elle ajoute que l'hiver actuel constitue un réel défi en matière de déneigement et en profite pour féliciter le travail du personnel col bleu et des sous-traitants en la matière. Elle réitère l'importance de la sensibilisation relative aux nouveaux horaires des collectes de déchets et demande la collaboration des citoyennes et citoyens. Elle est heureuse que les personnes viennent s'exprimer sur le projet de démolition de deux bâtiments sur l'avenue Beaumont, étant donné que la période de questions des séances du conseil constitue l'un des forums permettant l'expression des citoyennes et citoyens. Elle fournit des informations à l'effet que les projets de démolition font l'objet de diverses analyses effectuées par l'administration en conformité avec la réglementation. Elle reconnaît que le logement social est un défi dans ce secteur qui pourrait nécessiter le regard d'autres options et s'engage à travailler avec les groupes sur le terrain pour trouver des solutions.

Le conseiller, Josué Corvil, offre également ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Il remercie les citoyennes et citoyens de son district pour la confiance qu'ils lui accordent et s'engage à travailler pour eux. Il souligne le *Mois de l'histoire des Noirs* et la reconnaissance à apporter aux communautés noires pour leur contribution essentielle au développement de Montréal. Il invite les personnes présentes à participer aux nombreuses activités qui sont offertes au cours de ce mois.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, fournit des informations sur les compétences de l'arrondissement et de la Ville-centre en matière de déneigement et de chargement de la neige. Il ajoute que l'arrondissement procède à une opération nids-de-poule. Il fournit des informations sur les points de l'ordre du jour qui

traitent notamment de : deux projets de logements sociaux, d'un projet particulier qui permettra d'accueillir l'école Saint-Mathieu – Annexe et d'un budget pour la mise en place d'une équipe de déminéralisation et de plantation d'arbres.

La conseillère, Rosannie Filato, félicite monsieur Corvil. Elle lit une déclaration, formulée par Concertation Montréal, sur les Journées de la persévérance scolaire qui se tiennent du 11 au 15 février 2019. Elle dépose ce document lors du conseil d'arrondissement. De plus, elle souligne l'engagement des enseignants dans l'arrondissement et les remercie pour leur travail essentiel.

La conseillère, Mary Deros, souhaite également aux personnes présentes, une bonne et heureuse année 2019, un bon *nouvel an chinois* et une bonne Saint-Valentin. Elle invite les citoyennes et citoyens à visiter le site Internet du *Mois de l'histoire des Noirs* afin de découvrir et participer aux activités de ce mois. Elle tient également, en cette semaine de la persévérance scolaire, à féliciter les enseignants pour leur travail. En terminant, elle félicite et encourage la Table de concertation de Parc-Extension qui est en fonction depuis peu.

10.08 - Période de questions du public

À 19 h 10, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14004), la mairesse d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Jean Bériault	Mesures d'atténuation de la circulation - De Castelnau ouest
Jennifer Galewski	Interventions communautaires - De Castelnau ouest
Geneviève Breault	Logements sociaux

À 19 h 40, la conseillère Rosannie Filato quitte son siège et le reprend à 19 h 47.

Jacques Gingras	Stationnement pour les personnes handicapées
Ron Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault
Muhammad Shamsur Ruaman	Stationnement - rues de Liège et Birnam
Mary Antico	Embourgeoisement du quartier Parc-Extension
Jocelyn A Clarke	Logements - quartier Parc-Extension

À 20 h 10

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO
Sylvain OUELLET
Mary DEROS
Josué CORVIL

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

André Trépanier	Démolition – avenue Beaumont
Béatrice Daniele Calmel	Accès personnes à mobilité réduite / Traverses pour piétons
Agnès Madeleine Berthelemy	Carrière Francon
Alain Antoine Courchesne	Suivi centre de tri

Eric Allen Junior	Suivi centre de tri
Anne Rioux	Récupération du verre
Francine Picard	Nids-de-poule
Maria Amoruso	Gestion de l'arrondissement
Guy Fredette	Stationnement pour les personnes handicapées
Roger Fauteux	Chargement de la neige
Françoise Breton	Déneigement
Thérèse Nadeau	Pics pour briser la glace / Herbe à poux
Anoma Albertine Komena	Sécurité des piétons – avenue Charland/De Lille/Rancourt
Abdul Waheed Ahmed	Insalubrité des logements
Karl Grignon	Démolition – avenue Beaumont
Sasha Dick	Plaza Hutchison

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close à 22 h 05.

10.09 - Période de questions des membres du conseil

À 22 h 05, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA19 14 0004

Proclamation du mois de février, *Mois de l'histoire des Noirs*

Considérant que la célébration du *Mois de l'histoire des Noirs* au mois de février remonte à plusieurs décennies au Canada, au Québec et particulièrement dans la région montréalaise;

Considérant que c'est au début des années 70 que les communautés noires établies à Montréal ont commencé à faire reconnaître et rendre plus visible l'apport des Noirs à l'histoire des États-Unis, ainsi qu'à l'édification de notre société;

Considérant que depuis plusieurs années, des organismes publics et parapublics, tant aux niveaux fédéral, provincial que municipal, ont soutenu officiellement la célébration du *Mois de l'histoire des Noirs*;

Considérant que la Ville de Montréal veut lutter contre la discrimination raciale, maintenir et promouvoir sur son territoire des relations interculturelles harmonieuses et mettre en évidence la richesse de la diversité ethnoculturelle de la population;

Considérant la contribution remarquable des communautés noires au développement de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;

Il est proposé par Josué CORVIL

appuyé par Giuliana FUMAGALLI
Rosannie FILATO
Sylvain OUELLET
Mary DEROS

et résolu :

Que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le mois de février *Mois de l'histoire des Noirs*. Par cette proclamation, l'arrondissement s'engage à souligner annuellement le *Mois de l'histoire des Noirs* et encourage les citoyennes et citoyens à partager l'esprit du Mois en participant aux différentes activités qui s'y rattachent.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0005

Octroyer un contrat à Les Excavations DDC (2632-2990 Québec inc.), seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, pour la location de deux camions 12 roues-benne avec opérateurs pour des travaux de voirie, au prix de sa soumission, soit au montant total de 110 086,26 $, taxes incluses - appel d'offres public 18-17363 (1 soumissionnaire).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Les Excavations DDC (2632-2990 Québec inc.), seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, pour la location de deux camions 12 roues-benne avec opérateurs pour des travaux de voirie des lots 1 et 2, au prix de sa soumission, soit au montant total de 110 086,26 $, taxes incluses, pour une quantité d'environ 600 heures chacun (appel d'offres public 18-17363 – 1 soumissionnaire);

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1184969025

CA19 14 0006

Octroyer un contrat aux deux plus bas soumissionnaires conformes, soit Location Guay au montant de 614 183,80 $, taxes incluses et Les Excavations DDC au montant de 185 907,68 $, taxes incluses, pour la location de sept rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires - appel d'offres public 18-17353 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'octroyer un contrat aux deux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leur soumission, soit Location Guay au montant de 614 183,80 $, taxes incluses et Les Excavations DDC au montant de 185 907,68 $, taxes incluses, pour la location de sept rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires, pour une période approximative du 15 avril au 15 novembre 2019 et du 13 avril au 13 novembre 2020 et autoriser une dépense maximale de 800 091,48 $, taxes incluses (appel d'offres public 18-17353 – 2 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1184969023

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0007

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1er au 30 novembre et du 1er au 31 décembre 2018, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour les périodes du 1er au 30 novembre et du 1er au 31 décembre 2018, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1191309001

CA19 14 0008

Autoriser une affectation de 65 000 $ en provenance du surplus de gestion affecté - SST de l'arrondissement afin d'investir dans diverses activités liées à la santé et sécurité au travail durant l'année 2019 et permettre de réaliser des économies et de poursuivre l'amélioration du bilan relatif aux accidents de travail dans l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser une affectation d'un montant de 65 000 $ en provenance du surplus de gestion affecté - SST de l'arrondissement afin d'investir dans diverses activités de prévention liées à la santé et sécurité au travail durant l'année 2019 et permettre de réaliser des économies et de poursuivre l'amélioration du bilan relatif aux accidents de travail dans l'arrondissement;

2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1194322001

CA19 14 0009

Autoriser une dépense maximale de 150 000 $, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement, pour des dépenses reliées à la réalisation de ruelles vertes et des projets de verdissement du domaine public dans l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 150 000,00 $, taxes incluses, à même les surplus de l'arrondissement, pour des dépenses reliées à la réalisation de ruelles vertes et des projets de verdissement du domaine public dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1194969001

CA19 14 0010

Accepter l'offre de service de la Ville-centre et mandater la Direction du Service de la Culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* et autoriser une dépense de 3 727,61 $ à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accepter l'offre de service de la Ville-centre, pour la période de 2013 à 2018 et mandater la Direction du Service de la Culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4) et autoriser une dépense de 3 727,61 $ à cette fin;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1194539001

CA19 14 0011

Autoriser une affectation maximale de 819 760 $, à même le fonds des parcs de l'arrondissement, pour la mise en place d'une équipe de déminéralisation et de plantation supplémentaire.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale de 819 760 $, à même le fonds des parcs de l'arrondissement, pour la mise en place d'une équipe de déminéralisation et de plantation supplémentaire;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1190097001

CA19 14 0012

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 800 $ à quatre organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 400 $ au Carrefour jeunesse-emploi Centre-Nord, 400 $ à Habitation communautaire hellénique de Montréal, 500 $ au club d'âge d'or Aurora; DISTRICT DE VILLERAY : 500 $ à la CDC Solidarités Villeray, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 800 $ à quatre organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit :

   PARC-EXTENSION
   MONTANT : 1 300 $

   400 $ au Carrefour jeunesse-emploi Centre-Nord—pour les activités du RIPE
   400 $ à Habitation communautaire hellénique de Montréal—pour des services et activités destinés aux aînés
   500 $ au club d'âge d'or Aurora—pour une sortie à la cabane à sucre

   VILLERAY
   MONTANT : 500 $

   500 $ à la CDC Solidarités Villeray—pour la fête de Noël de Villeray dans l'est

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1193356001

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 et 40.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0013

Adopter la résolution PP18-14013 visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et de 41 logements sur la propriété située au 8575, boulevard Pie-IX, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 décembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP18-14013 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 décembre 2018 visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et de 41 logements sur la propriété située au 8575, boulevard Pie-IX, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 18 décembre 2018, dûment convoquée par avis publié sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau accès Montréal de l'arrondissement, le 5 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu à la séance du 5 février 2019;

CONSIDÉRANT que ce dossier n'a pas à être soumis au processus d'approbation référendaire puisqu'il concerne un projet d'habitation de logements sociaux.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 décembre 2018;

2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 9, 14, 25, 200 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), la résolution PP18-14013 à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et de 41 logements sur la propriété située au 8575, boulevard Pie-IX, afin de permettre :

   - l'occupation du rez-de-chaussée au complet par un usage résidentiel;

   - que le bâtiment proposé soit constitué de trois étages et demi et que sa hauteur soit supérieure de plus de 1 mètre du bâtiment de référence;

   - que 13 unités de stationnement soient aménagées sur le site au lieu des 20 unités requises par le règlement.

   Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1181385026

CA19 14 0014

Adopter la résolution PP18-14014 visant une demande d'autorisation pour la démolition d'un immeuble aux 7730-7732, 18e Avenue, la construction d'un immeuble comprenant 30 logements et un espace communautaire dans le cadre du programme Accès Logis Montréal, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 janvier 2019.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP18-14014 a été adopté par une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 19 décembre 2018 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 24 janvier 2019, dûment convoquée par avis publié sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau accès Montréal de l'arrondissement le 20 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 février 2019;

CONSIDÉRANT que ce dossier n'a pas à être soumis au processus d'approbation référendaire puisqu'il concerne un projet d'habitation de logements sociaux.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 janvier 2019;

2 d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 46, 49, 81, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), la résolution PP18-14014 à l'effet d'autoriser la démolition de l'immeuble portant le numéro civique 7730-7732, 18e Avenue et la construction d'un immeuble comprenant 30 logements et un espace communautaire dans le cadre du programme Accès Logis Montréal, aux conditions suivantes :

   - que seuls les usages de la famille « Habitation » ainsi que l'usage spécifique « Activité communautaire ou socioculturelle » de la catégorie E.2(1) soient autorisés sur le terrain;

   - que le nombre de logements sur le terrain soit limité à 30;

   - que la superficie de plancher occupée par l'usage spécifique « Activité communautaire ou socioculturelle » soit limitée à 600 m^2;

   - qu'au moins 20 unités de stationnement pour vélos soient aménagées sur le terrain;

- qu'un dégagement minimal de 3,0 mètres soit respecté entre le bâtiment proposé et la limite de propriété partagée avec l'immeuble portant le numéro civique 7716, 18e Avenue;
- qu'un toit-terrasse soit interdit à moins de 3,0 mètres des limites latérales du terrain;
- qu'un pourcentage minimal de maçonnerie de 65 % soit respecté sur les façades du bâtiment;
- qu'une clôture ajourée en lattes de bois soit installée le long de la limite latérale sud du terrain.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1188053011

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.03 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0015

Soumettre un appel de la décision CD18-12 du comité de démolition de l'arrondissement quant à la démolition des bâtiments situés aux 891-893 et 925, avenue Beaumont et leur remplacement par un nouvel immeuble de quatre étages destiné à accueillir des espaces commerciaux au rez-de-chaussée et un total de 39 logements aux étages.

ATTENDU que le comité de démolition de l'arrondissement de Villeray -Saint-Michel-Parc-Extension a autorisé la démolition des bâtiments situés aux 891-893 et 925, avenue Beaumont, lors de sa séance publique tenue le 26 novembre 2018;

ATTENDU qu'une demande d'appel de cette décision a été reçue à l'arrondissement le 17 décembre 2018;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement doit prendre une décision sur la demande d'appel en vertu de l'article 27 du Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA04-14007);

La mairesse de l'arrondissement explique le processus d'appel et invite le résident qui a formulé l'appel de la décision du comité de démolition du 26 novembre 2018, à s'approcher et à faire valoir ses motifs d'appel;

Monsieur André Trépanier, du Comité d'action de Parc-Extension (CAPE), s'exprime;

À 22 h 19, la mairesse d'arrondissement, appuyée par les membres du conseil, demande la suspension de la séance afin que les membres du conseil se retirent pour délibérer;

Les membres du conseil d'arrondissement quittent leur siège;

À 22 h 55, les membres du conseil d'arrondissement reprennent leur siège et la séance se poursuit;

Après délibérations,

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO
Sylvain OUELLET
Mary DEROS
Josué CORVIL

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension reporte, à une séance subséquente du conseil, la décision sur la demande d'appel de la démolition relativement aux immeubles situés aux 891-893 et 925, avenue Beaumont.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1195898001

CA19 14 0016

Accorder une dérogation à l'article 21 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'ajout d'une cage d'escalier, ne respectant pas le retrait minimal prescrit par rapport à un mur de façade, au toit du bâtiment prévu en remplacement des immeubles situés aux 891 à 925, avenue Beaumont, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

La mairesse d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Deux personnes se sont exprimées, mais ne sont pas intervenues relativement à la dérogation mineure visant à permettre l'ajout d'une cage d'escalier.

Soumise, une demande de dérogation mineure afin de permettre l'ajout d'une cage d'escalier, ne respectant pas le retrait minimal prescrit par rapport à un mur de façade, au toit du bâtiment prévu en remplacement des immeubles situés aux 891 à 925 de l'avenue Beaumont.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 26 novembre 2018, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau accès Montréal de l'arrondissement, le 18 janvier 2019, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposées à la présente dérogation, en vertu de l'article 3 d) du règlement RCA02-14006;

ATTENDU que la mairesse a demandé la suspension de la séance en ce qui a trait aux articles 40.03 à 40.05;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO
Sylvain OUELLET
Mary DEROS
Josué CORVIL

et résolu :

de reporter, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, la décision du conseil sur la dérogation mineure visant à permettre l'ajout d'une cage d'escalier ne respectant pas le retrait minimal prescrit par rapport à un mur de façade au toit du bâtiment prévu en remplacement des immeubles situés aux 891 à 925, avenue Beaumont.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1185898020

CA19 14 0017

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte de quatre étages en remplacement des bâtiments existants situés aux 891 à 925, avenue Beaumont.

ATTENDU que la mairesse a demandé la suspension de la séance en ce qui a trait aux dossiers 40.03 à 40.05;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO
Sylvain OUELLET
Mary DEROS
Josué CORVIL

et résolu :

de reporter, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le dossier d'approbation des plans visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte de quatre étages en remplacement des immeubles situés aux 891 à 925, avenue Beaumont, conformément

au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement (RCA06-14001).

Adopté à l'unanimité.

40.05 1185898019

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0018

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la transformation du bâtiment vacant situé aux 9505 à 9515, avenue Papineau.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 18 janvier 2019, préparés par ZAA, et visant la transformation du bâtiment vacant situé aux 9505 à 9515, avenue Papineau.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1181010029

CA19 14 0019

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 8125, avenue Stuart.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 8125, avenue Stuart.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1188053012

CA19 14 0020

Adopter le premier projet de résolution PP19-14001 visant une demande d'autorisation pour l'aménagement d'une école en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) sur la propriété située au 7110, 8e Avenue.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 81, 119, 384, 413.0.1, 413.0.3 et 566 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), le premier projet de résolution PP19-14001 à l'effet d'autoriser l'aménagement d'une école sur la propriété située au 7110, 8e Avenue, aux conditions suivantes :
   - que le pourcentage de maçonnerie sur la façade principale ne soit pas inférieur à 40 %;
   - qu'un revêtement autre que la maçonnerie présent sur plus de 30 % d'une façade doit être un panneau métallique prépeint sans vis apparentes d'une épaisseur minimale de 3,0 mm;
   - que le devis de protection des arbres publics réalisé par *Nadeau foresterie urbaine* en date du 16 novembre 2018 soit respecté pendant les travaux de décontamination, de réfection du bâtiment et d'aménagement paysager et que les arbres publics 1 et 2 identifiés au plan 1 de ce document soient conservés;
   - qu'un maximum de deux unités de stationnement soit aménagées en cour avant et que ces dernières soient localisées à l'extrémité nord du terrain;
   - que le pourcentage de verdissement de la cour avant ne soit pas inférieur à 25 %;
   - que le pourcentage de verdissement du terrain ne soit pas inférieur à 16,5 %;
   - qu'au moins 23 arbres soient plantés sur le terrain;
   - que tout arbre dans la ruelle verte derrière la propriété devant être déplacé en raison des travaux prévus soit replanté ailleurs dans cette ruelle;
   - qu'une clôture en métal ornemental soit installée entre la cour d'école et la limite avant du terrain.

   Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1188053009

CA19 14 0021

Adopter le second projet de résolution PP18-14011 visant une demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) sur des lots et une partie d'un lot en bordure du boulevard Pie-IX près de la rue Bélair et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 décembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution PP18-14011 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 décembre 2018 visant une demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage sur des lots et une partie d'un lot en bordure du boulevard Pie-IX près de la rue Bélair, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 18 décembre 2018, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau accès Montréal de l'arrondissement, le 5 décembre 2018;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 décembre 2018;

2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 46, 49, 183, 352, 541, 547 et 548 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), le second projet de résolution PP18-14011 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage sur un lot projeté composé des lots 2 217 077 et 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 en bordure du boulevard Pie-IX, et ce, aux conditions suivantes :

   Que la superficie de plancher occupée par l'usage spécifique « restaurant, traiteur » de la catégorie C.2 soit limitée à 400 m^2 ;

   Qu'un restaurant soit muni d'une salle à déchets réfrigérée;

   Que seules les matières résiduelles non putrescibles soient entreposées dans des conteneurs à l'extérieur du bâtiment;

   Qu'une unité de chargement d'une longueur minimale de 10,5 mètres et d'une largeur minimale de 3 mètres soit aménagée sur le terrain du projet;

   Qu'une clôture pleine et opaque d'une hauteur de 2 mètres soit installée entre les conteneurs à déchets et la limite des lots 2 784 703 et 2 784 704. Une clôture en mailles de chaîne n'est pas autorisée;

   Qu'un îlot de plantation composé de conifères soit aménagé en bordure de l'unité de chargement à la limite du lot 2 217 641 dans le prolongement de la clôture pleine et opaque;

   Que toute demande de permis d'enseigne soit soumise à une révision architecturale par le comité consultatif d'urbanisme en fonction des critères suivants :

   - Le traitement des enseignes doit être effectué avec sobriété quant au nombre, aux dimensions, aux couleurs, à leur localisation et à leur harmonisation avec l'architecture du bâtiment;

   - Les enseignes s'intègrent harmonieusement à l'architecture du bâtiment;

   Que, préalablement à l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté, une opération cadastrale soit réalisée pour créer un lot d'une superficie maximale de 1 500 m^2 composé des lots 2 217 077, 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641;

   Que, préalablement à l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté, un acte de servitude de passage en faveur du terrain du projet pour l'utilisation de la voie d'accès et des voies de circulation sur le lot 2 217 078 à des fins de manœuvres de chargement et d'accès au stationnement soit déposé;

   Que, préalablement à l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté, une demande de permis visant le réaménagement partiel de l'aire de stationnement sise sur le lot 2 217 641 soit ouverte;

   Que les travaux visés par la présente autorisation soient réalisés dans un délai maximal de 36 mois suivant l'adoption finale de la présente résolution de projet particulier.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1188053010

CA19 14 0022

Adopter le second projet de résolution PP18-14012 visant une demande d'autorisation pour la transformation du bâtiment résidentiel de deux logements en un bâtiment unifamilial (usage de la catégorie H.1) sur la propriété située au 7948, rue Drolet, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 décembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP18-14012 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 décembre 2018 visant une demande d'autorisation pour la transformation du bâtiment résidentiel de deux logements en un bâtiment unifamilial (usage de la catégorie H.1) sur la

propriété située au 7948, rue Drolet, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 18 décembre 2018, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau accès Montréal de l'arrondissement, le 5 décembre 2018;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 décembre 2018;

2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), le second projet de résolution PP18-14012 à l'effet d'autoriser la transformation du bâtiment résidentiel de deux logements en un bâtiment unifamilial sur la propriété située au 7948, rue Drolet;

   Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1181385025

À 23 h, et ce, conformément à l'article 7 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004) :

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prolonger la séance afin d'épuiser tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0023

Adopter la résolution PP18-14009 pour une demande d'autorisation pour l'implantation d'équipements mécaniques en cour avant en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I de l'arrondissement (RCA04-14003) sur la propriété située au 2275, rue des Regrattiers.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution PP18-14009 pour une demande d'autorisation pour l'implantation d'équipements mécaniques en cour avant sur la propriété située au 2275, rue des Regrattiers a été adopté par le conseil d'arrondissement le 6 novembre 2018 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 15 novembre 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 7 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau accès Montréal de l'arrondissement le 5 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 347 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), la résolution PP18-14009 à l'effet d'autoriser l'implantation d'équipements mécaniques en cour avant sur la propriété située au 2275, rue des Regrattiers, aux conditions suivantes :

- que la torchère soit de couleur bleue, comme proposée initialement, ou qu'elle fasse l'objet d'une mise en lumière ou d'un traitement particulier pour marquer la présence de l'entreprise depuis le parc;
- que les tracés des conduites d'eau chaude soient signalés sur le site et que les détails sur la façon dont seront réalisés ces aménagements soient transmis dans le cadre de l'approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après PIIA);
- que le bâtiment fasse l'objet d'une mise en lumière et que les détails sur la façon dont elle sera réalisée soient transmis lors de l'analyse du dossier en vertu du règlement sur les PIIA;
- que la mise en lumière du bâtiment contribue à la mise en valeur du site;
- qu'une murale soit peinte sur le mur de béton faisant face à la rue Michel-Jurdant et que cette dernière soit en relation avec les activités de la centrale électrique;
- que des illustrations de la murale qui sera peinte sur le mur de béton soient transmises dans le cadre de l'analyse du dossier en vertu du règlement sur les PIIA;
- que l'ensemble des travaux, incluant les aménagements paysagers proposés, soit réalisé dans un délai de 36 mois suivant l'adoption du projet particulier.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1181010027

CA19 14 0024

Adopter la résolution PP18-14010 visant à permettre, malgré l'article 10.1° du Règlement sur le lotissement (RCA14-14005), la subdivision d'une ruelle privée, en deux lots distincts afin d'en permettre l'aliénation d'une partie de la propriété située au 7220, rue Clark, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution PP18-14010 pour permettre, malgré l'article 10.1° du Règlement sur le lotissement de l'arrondissement (RCA14-14005), la subdivision de la ruelle privée portant le numéro de lot 1 870 166, en deux lots distincts afin d'en permettre l'aliénation d'une partie, à la propriété située sur le lot 1 867 969 occupé par le bâtiment du 7220, rue Clark a été adopté par le conseil d'arrondissement le 6 novembre 2018 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 15 novembre 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 7 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau accès Montréal de l'arrondissement le 5 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), la résolution PP18-14010 à l'effet de permettre, malgré l'article 10.1° du Règlement sur le lotissement de l'arrondissement (RCA14-14005), la subdivision de la ruelle privée portant le numéro de lot 1 870 166 du cadastre du Québec, en deux lots distincts afin d'en permettre l'aliénation d'une partie à la propriété située sur le lot 1 867 969 du cadastre du Québec occupée par le bâtiment situé au 7220, rue Clark, et ce, aux conditions suivantes :

- tel que montré au plan cadastral en annexe, le lot proposé portant le numéro 6 231 659 et la « partie 1 » du lot proposé portant le numéro 6 231 660 devront, à l'exception notamment des équipements mécaniques faisant saillie des bâtiments bordant ces lots et des équipements d'utilités publiques, rester libre de toute construction à partir du niveau naturel du sol;

- l'aménagement et l'occupation du lot proposé portant le numéro 6 231 659 et de la «partie 1» du lot proposé portant le numéro 6 231 660 devront permettre de maintenir, sur toute leur longueur, un corridor piéton libre d'obstacle d'une largeur minimale de 1,2 m.;

- une superficie minimale de 60 m^2 de la « partie 1 » du lot proposé portant le numéro 6 231 660 devra faire l'objet de plantations en pleine terre ou en bacs.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1185898018

CA19 14 0025

Autoriser, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001), un usage de débits de boissons alcooliques intérieur et un usage de marché public extérieur pour la Maison d'Haïti, sur la propriété située au 3245, avenue Émile-Journault.

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 18 janvier 2019, afin de statuer sur cette demande d'usage conditionnel;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'autoriser, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001), un usage de débits de boissons alcooliques intérieur et un usage de marché public extérieur pour la Maison d'Haïti, sur la propriété située au 3245, avenue Émile-Journault, aux conditions suivantes :

- l'usage débit de boissons alcooliques est autorisé comme usage complémentaire à l'usage "activités communautaires ou socioculturelles" pour lequel il a été autorisé et doit prendre fin lorsque ce dernier cesse ses activités;

- l'usage de débit de boissons alcooliques doit se faire selon l'horaire des événements et se terminer au plus tard à minuit;

- aucun affichage extérieur n'est autorisé pour le débit de boissons alcooliques;

- le marché public saisonnier extérieur est autorisé du 1er mai au 31 octobre de chaque année et doit être complémentaire à l'usage principal "activités communautaires ou socioculturelles";

- le marché public ne doit pas occuper une superficie de plus de 50 m^2 et doit être situé dans la cour avant sur l'avenue Émile-Journault;

- les équipements dédiés au marché public (tables étales et parasols) ne doivent pas empiéter sur le domaine public;

- les équipements dédiés au marché public doivent être retirés et entreposés à l'intérieur en dehors des périodes d'utilisation (chaque jour);

- le marché public doit être uniquement à vocation alimentaire.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1186495023

CA19 14 0026

Autoriser l'implantation d'arrêts toutes directions sur le chemin de détour des autobus de la STM, à plusieurs intersections des 23e Avenue et 24e Avenue, durant les travaux du projet SRB Pie-IX.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance autorisant l'implantation d'arrêts toutes directions sur le chemin de détour des autobus de la STM, à plusieurs intersections des 23e Avenue et 24e Avenue, durant les travaux du projet SRB Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1194558001

CA19 14 0027

Nommer un nouveau secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de nommer, à compter du 6 février 2019, madame Diane Mongeau à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1183842008

CA19 14 0028

Déposer au conseil municipal, le bilan, au 31 décembre 2018, portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de déposer au Conseil municipal, le bilan portant sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1196643001

Levée de la séance

À 23 h 04, la séance est levée.

70.01

_____

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____
Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

_____
Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

_____
Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2019.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le vendredi 22 février 2019 à 13 h Salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/dév. social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Johanne Matte, Commandante du PDQ 33
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 09.

CA19 14 0029

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 13 h 19, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ».

Conformément à l'article 40 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14004), la mairesse d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, soit lors d'une séance extraordinaire, les questions devant porter que sur un sujet inscrit à l'ordre du jour.

Une seule personne ci-dessous a adressé des questions :

André Trépanier Démolition – avenue Beaumont

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close à 13 h 35.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 35, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0030

Soumettre un appel de la décision CD18-12 du comité de démolition de l'arrondissement quant à la démolition des bâtiments situés aux 891-893 et 925, avenue Beaumont et leur remplacement par un nouvel immeuble de quatre étages destiné à accueillir des espaces commerciaux au rez-de-chaussée et un total de 39 logements aux étages.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 5 février 2019 a reporté, à une séance subséquente du conseil, la décision sur la demande d'appel de la démolition relativement aux immeubles situés aux 891-893 et 925, avenue Beaumont;

ATTENDU que, lors la présente séance extraordinaire convoquée à cette fin, le conseil d'arrondissement doit prendre une décision sur la demande d'appel en vertu de l'article 27 du Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA04-14007);

ATTENDU que monsieur André Trépanier, du Comité d'action de Parc-Extension (CAPE), qui a déposé la demande d'appel s'exprime;

ATTENDU que les élus ont fournit des informations sur les points soulevés le 5 février par le demandeur de l'appel;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO
Sylvain OUELLET
Mary DEROS
Josué CORVIL

de procéder à un vote nominal sur l'article 40.01.

La secrétaire d'arrondissement appelle le vote.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR:	Josué CORVIL, Sylvain OUELLET, Rosannie FILATO, Mary DEROS
VOTE CONTRE:	Giuliana FUMAGALLI

L'article 40.01 est adopté à la majorité, et

il est résolu :

de confirmer la décision prise par le comité de démolition de l'arrondissement, lors de sa séance du 26 novembre 2018, relativement aux immeubles situés aux 891-893 et 925, avenue Beaumont.

40.01 1195898001

CA19 14 0031

Accorder une dérogation à l'article 21 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'ajout d'une cage d'escalier, ne respectant pas le retrait minimal prescrit par rapport à un mur de façade, au toit du bâtiment prévu en remplacement des immeubles situés aux 891 à 925, avenue Beaumont, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

ATTENDU que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 5 février 2019, a reporté à une séance subséquente du conseil, le dossier de dérogation mineure afin de permettre l'ajout d'une cage d'escalier ne respectant pas le retrait minimal prescrit par rapport à un mur de façade au toit du bâtiment prévu en remplacement des immeubles situés aux 891 à 925, avenue Beaumont;

ATTENDU que la mairesse d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite de nouvelles personnes qui n'auraient pas pu s'exprimer le 5 février dernier à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

ATTENDU que personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accorder une dérogation à l'article 21 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) afin de permettre l'ajout d'une cage d'escalier, ne respectant pas le retrait minimal prescrit par rapport à un mur de façade, au toit du bâtiment prévu en remplacement des immeubles situés aux 891 à 925, avenue Beaumont, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1185898020

CA19 14 0032

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte de quatre étages en remplacement des bâtiments existants situés aux 891 à 925, avenue Beaumont.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 5 février 2019, a reporté à une séance subséquente du conseil, le dossier d'approbation des plans visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte de quatre étages en remplacement des immeubles situés aux 891 à 925, avenue Beaumont, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement (RCA06-14001);

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.IA.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les élévations 1 et 2 ainsi que les plans numérotés A101 et A204, produits en novembre 2018 par la firme « Atelier d'architecture Saroli Palumbo Inc. » et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 26 novembre 2018. Les plans visent la construction d'un nouveau bâtiment mixte de quatre étages en remplacement des immeubles situés aux 891 à 925, avenue Beaumont.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1185898019

Levée de la séance

À 13 h 40, la séance est levée.

70.01

_____

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

_____	_____
Giuliana FUMAGALLI	Lyne DESLAURIERS
Mairesse d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

_____
Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2019.

PROCLAMATION

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES, LE 8 MARS 2019

CONSIDÉRANT qu'à partir des années 1909, les femmes se sont unies pour revendiquer le droit de vote et la fin des discriminations au travail;

CONSIDÉRANT qu'en 1977, les Nations unies ont officialisé le 8 mars comme étant la *Journée internationale des femmes;*

CONSIDÉRANT que cette journée est l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes dans la société et de revendiquer plus d'égalité en droit;

CONSIDÉRANT l'importance d'être davantage solidaires dans nos actions pour dénoncer le mépris des droits fondamentaux des femmes et pour remplacer la culture de violence par une culture de paix à l'échelle internationale;

CONSIDÉRANT la triste réalité de millions de femmes et de filles autour du monde qui vivent également sous la menace quotidienne de la guerre, du terrorisme et des abus de leurs droits fondamentaux;

Il est proposé par :
Appuyé par :

de proclamer le 8 mars 2019 *Journée internationale des femmes*, sous le thème de « Penser équitablement, bâtir intelligemment, innover pour le changement » et d'encourager toute la population à promouvoir et favoriser l'autonomie et l'égalité des femmes.

PROCLAMATIONS

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE, 21 MARS 2019

ET

SEMAINE D'ACTIONS CONTRE LE RACISME DU 21 AU 31 MARS 2019

ATTENDU qu'en 1966 l'Assemblée générale des Nations Unies a choisi le 21 mars comme étant la *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale*, afin de commémorer ce jour de 1960 où, à Sharpeville en Afrique du Sud, la police a ouvert le feu et tué 69 personnes lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer imposées par l'apartheid;

ATTENDU que la *Semaine d'actions contre le racisme* a été créée en 2006 pour souligner le 21 mars *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale;*

ATTENDU que la SACR célèbrera sa 20e édition en 2019, sous le thème « la décennie internationale des personnes d'ascendance africaine »

ATTENDU que nous croyons fermement que chaque résident et résidente a le droit de réaliser son potentiel, peu importe, sa couleur, son lieu d'origine ou son origine ethnique et de vivre en tout temps dans des conditions de dignité, de respect et de paix;

ATTENDU que l'élimination du racisme et de la discrimination raciale peut être obtenue par la compréhension et le respect de la dignité de tous et toutes et constitue la responsabilité sociale et morale de chaque personne;

Il est proposé par
appuyé par

de proclamer le 21 mars 2019 *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale* et la semaine du 21 au 31 mars 2019, *Semaine d'actions contre le racisme* dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

PROCLAMATION RELATIVE À L'ÉVÉNEMENT

« UNE HEURE POUR LA TERRE »

ATTENDU que le 30 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (WWF);

ATTENDU que cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU que des centaines de millions de personnes dans le monde s'unissent chaque année pour soutenir le plus grand événement de l'environnement de l'histoire – Une heure pour la Terre.

Il est proposé par :

Appuyé par :

de confirmer la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à l'événement « Une heure pour la Terre » et d'inviter les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

PROCLAMATION

JOURNÉE NATIONALE DES CUISINES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT que depuis 1998, la *Journée nationale des cuisines collectives* est célébrée le 26 mars de chaque année par le Regroupement des cuisines collectives du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a environ 1382 cuisines collectives réparties aux quatre coins de la province;

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives sont accessibles à toute personne ayant le souci d'une saine alimentation et d'une meilleure qualité de vie;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, les cuisines collectives offrent plus que de bons repas car elles permettent à ses participants de rompre leurs isolement, de se construire un réseau d'entraide, de viser l'autonomie et la prise en charge, d'acquérir des connaissances et d'expérimenter de nouveaux projets;

Il est proposé par :

Appuyé par :

de proclamer le 26 mars 2019, *Journée nationale des cuisines collectives* et exhorter les concitoyennes et concitoyens de l'arrondissement à prendre conscience que l'alimentation est un droit et son accès reflète le bien-être de la communauté.

PROCLAMATION

« JOURNÉE MONDIALE DE LA POÉSIE »

ATTENDU que le 21 mars a été proclamé J*ournée mondiale de la poésie* par la Conférence générale de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, lors de sa 30e session, à Paris, en octobre et novembre 1999;

ATTENDU que la *Journée mondiale de la poésie* a pour objectif d'encourager la lecture, la rédaction, la publication et l'enseignement de la poésie dans le monde entier et de « donner une reconnaissance et une impulsion nouvelles aux mouvements poétiques nationaux, régionaux et internationaux »;

ATTENDU que la Journée mondiale de la poésie est une invitation à réfléchir sur la puissance du langage et le plein épanouissement des capacités créatrices de chacun;

Il est

Proposé par
Appuyé par

de proclamer le 21 mars 2019, *Journée mondiale de la poésie* sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1194969003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les rapports d'activités 2018 relatifs au programme Éco-quartier dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Il est recommandé :
d'approuver les rapports d'activités 2018 relatifs au programme Éco-quartier dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension.

Signé par Michel JOBIN **Le** 2019-02-25 10:40

Signataire : Michel JOBIN

Directeur des travaux publics
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194969003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les rapports d'activités 2018 relatifs au programme Éco-quartier dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

CONTENU

CONTEXTE

Le programme Éco-quartier est un outil d'action environnementale qui met à contribution les citoyens pour améliorer leur cadre et qualité de vie. Le programme Éco-quartier a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes de vie des Montréalais et vise leur mobilisation et leur participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement urbain. Pour ce faire, la Ville accorde une contribution financière à des organismes à but non lucratif (OBNL) qui a des objets, dans ses lettres patentes, reliés à la protection du cadre de vie et à l'amélioration de l'environnement urbain dans une perspective de développement durable. Ainsi, en prévision de la poursuite du programme Éco-quartier dans l'arrondissement, la Direction des travaux publics a autorisé en 2018 la signature des projets de conventions 2018 à intervenir entre la Ville de Montréal et les trois (3) organismes promoteurs actuels, soit Vrac Environnement, PARI Saint-Michel et Patro Le Prévost et a accordé une contribution financière de 355 000 $ pour l'année 2018 à trois (3) organismes afin de permettre la continuité du programme Éco-quartier en 2018. La convention de contribution financière prévoit que l'arrondissement doit approuver les rapports d'activités pour chaque année de l'entente.

Le présent sommaire décisionnel a donc pour objet d'approuver les rapports d'activités 2018 relatifs au programme Éco-quartier dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension concernant la période du 1 janvier au 31 décembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 14 0331 - 3 octobre 12017 - SD 1174969006 - Autoriser la signature des projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal et trois (3) organismes de l'arrondissement, soit Patro Le Prevost, PARI Saint-Michel et Vrac Environnement, pour la mise en oeuvre du programme Éco-quartier 2018 dans les districts de Villeray, Saint-Michel, François-Perrault et Parc-Extension, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 et octroyer une contribution financière maximale de 355 000 $, taxes incluses.
CA14 14 0409 - 4 novembre 2014 - SD 1140097002 - Autoriser la signature des projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal et trois organismes de l'arrondissement, soit Patro Le Prévost, PARI Saint-Michel et Vrac Environnement, pour la mise en oeuvre du programme Éco-quartier 2015-2017 dans les districts de Villeray, Saint-Michel, François-Perrault et Parc-Extension, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 et octroyer une contribution financière maximale de 355 000 $ par année à cette fin.

CA10 14 0208 - 4 décembre 2012 - Autoriser la signature des projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et trois organismes de l'arrondissement soit : Patro Le Prévost, PARI Saint-Michel et Vrac Environnement, pour la mise en oeuvre du programme Éco-quartier 2013-2014 dans les districts de Villeray, Saint-Michel, François-Perrault et Parc -Extension pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 et octroyer une contribution financière totale de 340 000 $ par année à cette fin.

CA10 14 0379 - 7 décembre 2010 - Autoriser la signature des projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et trois organismes soit : Patro Le Prévost, PARI Saint-Michel et Vrac Environnement, pour la mise en oeuvre du programme Éco-quartier 2011-2012 dans les districts électoraux de Villeray, Saint-Michel, François-Perrault et Parc-Extension pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 2011 et octroyer une contribution financière totale de 340 000 $ par année à cette fin.

CA08 14 0387 - 18 décembre 2008 - Autoriser la signature de la convention Éco-quartier 2009-2010 avec un organisme promoteur de l'arrondissement pour la mise en oeuvre du programme Éco-quartier dans le district électoral de Parc-Extension pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2010 pour un montant total pouvant aller jusqu'à 80 000 $ par année.

CA08 14 0362 - 2 décembre 2008 - Autoriser le renouvellement, pour une période de deux ans débutant le 1er janvier 2009, de la convention Éco-quartier à deux des organismes promoteurs de l'arrondissement pour la mise en oeuvre du programme Éco-quartier dans les districts électoraux de Villeray, Saint-Michel et François-Perrault, pour un montant total pouvant aller jusqu'à 250 000 $ pour chacune des années 2009 et 2010.

CA07 14 0182 - 21 juin 2007 - Autoriser la signature de la convention Éco-quartier 2007-2008 aux trois promoteurs de l'arrondissement pour la mise en oeuvre du programme Éco-quartier dans les districts de Villeray, Saint-Michel, François-Perrault et Parc-Extension, pour la période du 1er juillet 2007 au 31 décembre 2008.

DESCRIPTION

L'annexe E du Programme Éco-quartier 2018 précise le contenu des rapports d'activités. Les organismes transmettent au Directeur, au plus tard 15 janvier 2018, ou à tout autre date si le Directeur en fait la demande, pour la période d'activités se terminant respectivement les 31 décembre 2018.

JUSTIFICATION

Les trois rapports d'activités annuels des trois organismes répondent aux exigences du Programme et de la convention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme Éco-quartier va contribuer à l'atteinte des objectifs poursuivis par l'arrondissement dans le cadre de son Plan local de développement durable 2016-2020 ainsi que de contribuer au Plan Montréal durable 2016-2020 et au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PONTON
Agent de recherche en développement durable

Tél : (514) 872-4968
Télécop. : (514) 872-1928

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Michel JOBIN
Directeur des travaux publics

Tél : 514 868-3836
Télécop. : 514 868-4706

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1194969003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Approuver les rapports d'activités 2018 relatifs au programme Éco-quartier dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Rapport final 2018 PARI.pdf

Rapport FINAL ÉQ Parc-Extension 2018.pdf

BILAN FINAL EQ VILLERAY 2018.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PONTON
Agent de recherche en développement durable

Tél : (514) 872-4968
Télécop. : (514) 872-1928

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Janvier à Décembre 2018

DISTRICTS

SAINT-MICHEL

ET

FRANÇOIS-PERRAULT

Présenté à

L'Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mandataire du programme :

Décembre 2018

RAPPORT D'ACTIVITES
Janvier à décembre 2018

Table des matières

SECTION 1 Informations sur le programme Éco-quartier 3

VOLET PROPRETÉ 5

VOLET 3RV 7

VOLET EMBELLISSEMENT 10

VOLET NATURE EN VILLE 12

VOLET ÉVÉNEMENT ENVIRONNEMENTAL et JOURNÉES 15

ADMINISTRATION, PARTENARIAT ET PROJETS SPECIAUX 16

CONSEIL D'ADMINISTRATION 20

ÉQUIPE 21

TABLEAU SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU BILAN 22

SECTION 2 Rapport des activités 29

Activités réalisées dans le district de SAINT-MICHEL 29

Activités réalisées dans le district de FRANÇOIS-PERRAULT 60

ANNEXE 1 89

ANNEXE 2 92

ANNEXE 3 102

ANNEXE 4 105

ANNEXE 5 108

ANNEXE 6 109

SECTION 1
Informations sur le programme Éco-quartier

Janvier à décembre 2018

Décembre 2018

M. Michel Jobin

Directeur des travaux publics

Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension

Objet : Rapport final Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault

Monsieur Jobin,

La gestion du programme Eco-quartier par l'organisme PARI St-Michel étant terminée après 23 ans de travail acharné par des jeunes gens passionnés par le bien-être environnemental des Michelois et Micheloise, c'est avec une immense fierté que nous vous faisons parvenir notre dernier rapport d'activités. Le PARI St-Michel vous remercie de votre collaboration et espère que ce programme continuera à se positionner comme un acteur de 1er plan dans la gestion des matières résiduelles au sein de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Voici les interventions que nous avons mené depuis le début de l'année dans le but d'améliorer de façon permanente :

- L'éducation aux principes des 3 RV à travers des ateliers de sensibilisation,
- La propreté du quartier,
- La maximisation de la participation citoyenne aux collectes sélectives
- L'amélioration du patrimoine végétal et la qualité visuelle du paysage urbain.

Ce rapport décrit les activités réalisées depuis janvier 2018, pour chacun des volets d'intervention.

VOLET PROPRETÉ

Cas d'insalubrité

Comme à chaque début de printemps, cette année encore l'équipe de l'Éco-quartier Saint-Michel/François-Perrault s'est alliée avec la patrouille Verte et les inspecteurs de propreté de l'arrondissement pour procéder à des **interventions de cas de malpropreté.** L'objectif est d'améliorer la propreté en bordure de rue et le respect des horaires de collectes sélectives. En plus de poser des affiches sur les murs et/d'en attacher sur les clôtures incitant les gens à garder les lieux propres, nous avons procédé à des interventions de sensibilisation en discutant avec les résidents des secteurs ciblés et en leur distribuant des dépliants sur les horaires des collectes et les règlements sur la propreté et le civisme. En outre, cette approche améliore d'année en année et de façon remarquable l'état de propreté ainsi que le respect des lieux. Afin de prendre action contre les contrevenants, la complicité avec les inspecteurs de l'arrondissement fut toujours utile, car certains endroits ont nécessité une visite de leur part après plusieurs tentatives de sensibilisation. Ainsi, **562 citoyens** furent sensibilisés à la propreté de leur quartier à travers nos interventions à divers endroits problématiques dans le quartier.

VOLET PROPRETÉ

Corvées de propreté

Toujours dans le but d'améliorer de façon permanente la propreté du quartier, l'Éco-quartier Saint-Michel/François-Perrault mis sur pied des activités de **corvées de propreté** avec différents intervenants et institutions du quartier. L'équipe s'est donc jointe, dans le district de Saint-Michel, au nettoyage de six ruelles vertes et une aux alentours OMHM Robert-Papin et Habitation-Terrasse. Une des nouveautés en 2018, c'est l'organisation pour la 1ere fois dans le quartier du **Plogging**. Il s'agit d'une activité jumelant le sport et le ramassage de déchets. Nous l'avons co-organisé avec la Tohu dans le cadre de la Journée d'action environnementale du CESM/parc Frederick-Back. **Le plogging** a connu un franc succès avec une participation de **52 personnes** venues du quartier et d'ailleurs.

Comme nous l'avons fait dans le district de Saint-Michel, nous avons aussi organisé deux **Plogging** dans François-Perrault avec des citoyens qui ont couru et ramassé des déchets dans les grandes artères et les ruelles du district. **33 personnes** se jointes à nos plogging.

Également, nous avons encadré et fournis à **6 ruelles vertes** les outils de nettoyage (gants, râteaux, pelles, balais), sacs à ordures, sacs pour le recyclage et sacs pour les résidus verts ruelles avec les citoyens. Nous avons, du coup, accompagné et encouragé des citoyens à garder leur quartier propre et inciter leur entourage à faire de même. Cette activité permet d'avoir un contact direct avec les citoyens et étudiants, relance l'interaction entre voisins, et crée un sentiment d'appropriation des lieux par la population qui les fréquentent. Plus de **433 citoyens** se sont joints aux corvées de propreté de l'Eco-quartier St-Michel/François-Perrault.

VOLET 3RV

Dans le but d'augmenter la participation des Michelois à la collecte des matières recyclables en bordure de rue et identifier les secteurs problématiques, notre équipe rejoint le public à travers une distribution de billets de courtoisie. Pour atteindre plus de citoyens une de nos stratégies est d'organiser **l'Opération Recyclage** qui consiste à distribuer pendant l'été des billets de courtoisie les jours de collecte du recyclage. Ce travail est surtout facilité par notre **Patrouille Verte et Bleue**. Ces derniers en plus d'échanger avec les citoyens, collent au besoin les billets de courtoisie sur les bacs roulants pour féliciter les citoyens de participer à la collecte sélective et pour leur expliquer comment ils pourraient améliorer leur participation, comme par exemple en triant mieux leurs matières résiduelles ou en rinçant leurs contenants. Nous avons constaté que le taux de déménagement dans le quartier est considérable, alors les gens nous interpellent en continue pour avoir des informations sur les matières à recycler et aussi comment ils peuvent se procurer leur bac roulant ou leurs sacs transparents. Avec le porte à porte et les kiosques d'informations, nous sensibilisons et incitons les citoyens à se procurer un bac ou des sacs transparents pour le recyclage. Plusieurs appels téléphoniques à nos bureaux s'en suivent pour nous remercier ou pour clarifier les suggestions laissées sur le billet. **329 citoyens** furent sensibilisés durant l'été 2018 par nos billets de courtoisie.

Notre équipe est depuis plus de 20 ans, responsable de l'**implantation du recyclage pour les ICI** (institutions, commerces et industries) et des **immeubles de 5 logements et plus** du quartier. Le bac roulant pour le recyclage, offert en format de 240 litres et de 360 litres, est accessible pour tout ICI ou type d'habitation ayant l'espace nécessaire pour l'entreposer et le mettre à la disposition des résidants. Pour se procurer un bac roulant, le citoyen habitant une maison unifamiliale ou un immeuble de 4 logements et moins peut directement contacter le **311** (réseau accès Montréal) et le bac roulant lui sera livré. C'est dans le cas des **ICI ou des immeubles de 5 logements et plus**, où un travail de sensibilisation est nécessaire, que l'Éco-quartier intervient. Notre conseillère en implantation de bacs roulants procède donc à une visite technique sur les lieux afin de procéder à une évaluation des besoins et profite de l'occasion pour former les futurs utilisateurs. Nous faisons ensuite parvenir la demande auprès des services des travaux publics pour qu'ils livrent le ou les bacs roulants. Suite à la réception du matériel, dans certains cas, nous retournons sur place pour nous assurer de la bonne utilisation auprès du requérant. Nous maintenons une base de données à jour des implantations et retournons de façon ponctuelle pour valider que les besoins soient toujours actualisés. Depuis le remplacement du petit bac vert par le sac de plastique transparent en 2012, la demande se fait grandissante

et de nombreux immeubles et ICI communiquent avec nous pour se procurer des bacs roulants. Par contre la distribution de bacs verts fut sporadiquement interrompue depuis presque 1 an. En attendant que l'arrondissement régularise la situation nous continuons à prendre les commandes des citoyens tout en proposant l'alternative des sacs transparents, disponible dans notre Eco-boutique. Une situation très décriée par les citoyens à travers leurs appels téléphoniques ou des visites dans nos bureaux. Ainsi, depuis janvier, **34 endroits** furent visités, **73 nouveaux bacs roulants** furent implantés (46 bacs dans Saint-Michel et 27 bacs dans François-Perrault) et **141 personnes** ont été sensibilisées au recyclage.

Nos ateliers ERE (Éducation Relative à l'Environnement)

L'Éco-quartier Saint-Michel/ François-Perrault éduque la population du quartier par des **ateliers sur les 3RV** et l'environnement en général. Nous prônons une approche de proximité et c'est dans cet optique que nous nous déplaçons vers les citoyens et les institutions pour animer des ateliers de formation sur les techniques de recyclage et de compostage : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage et la Valorisation. Notre approche réside dans la qualité et l'originalité de nos ateliers de sensibilisation sur l'environnement. Ils sont conçus, mis à jour et adaptés en fonction du groupe d'âge et groupe social. Pour changer les mentalités, nous mettons beaucoup l'emphase et d'espoir sur l'éducation des jeunes car nous savons qu'ils seront les décideurs de demain. Et qu'ils doivent prendre conscience dès maintenant de leurs habitudes de consommation. Ces derniers doivent connaître les impacts de leurs modes de vie sur l'environnement et pour cela, nous les éduquons dès leur jeune âge, à leur école ou à leur camp de jour à travers nos ateliers, instructifs et amusants.

Notre quartier étant très multiethnique ou le français n'est pas toujours la langue utilisée à la maison, nous passons par les jeunes pour servir de courroie de transmission de divers sujets d'enjeux environnementaux (recyclage, compostage, économie d'eau etc.). Dans le but d'atteindre le plus grand nombre de citoyens, nous offrons des ateliers adaptés aux nouveaux arrivants dans des écoles de francisation pour adultes ou organismes. **644 personnes** furent éduquées par les ateliers 3RV de l'Éco-quartier depuis janvier 2018, et nous avons comme objectif qu'elles sensibilisent à leur tour leur entourage.

Nos kiosques et porte à porte

Nous avons l'opportunité d'avoir chaque été une **Patrouille Bleue**, c'est-à-dire 2 étudiants embauchés exclusivement pour sensibiliser les citoyens du quartier à l'économie de l'eau potable, à la réduction des quantités d'eaux pluviales envoyées à l'égout et à des meilleures pratiques de gestion de l'eau. Cet été, la Patrouille bleue a tenu des kiosques et a fait la promotion d'une saine gestion de l'eau auprès des citoyens et des ICI en faisant des tournées d'audits dans certains secteurs à haut risque de refoulement d'égout. C'est à travers ces interventions que la Patrouille bleue a collecté des données pour ainsi sensibiliser citoyens et employés du quartier à l'économie de l'eau, à la récupération d'eau de pluie ainsi qu'aux actions simples à poser dans le but d'éviter les refoulements et le gaspillage d'eau.

A la fin du mandat de la Patrouille Bleue, nous enchainons avec la **Patrouille Verte** qui durant tout le long de la période estivale sensibilise les citoyens sur divers enjeux environnementaux à travers des kiosques d'informations sur entre autre la gestion des matières résiduelles, l'embellissement et la propreté. Dans le quartier, **2233 personnes** furent sensibilisées par la Patrouille bleue et verte.

Lors des kiosques, nous distribuons par exemple des dépliants et répondons aux questions des citoyens qui s'y arrêtent. Nous informons aussi les citoyens de notre rôle dans le quartier et des activités que nous proposons. Ce type d'activité permet d'offrir une bonne visibilité au programme Éco-quartier. **Nos 8 kiosques** ont sensibilisé **588 participants** depuis janvier.

VOLET EMBELLISSEMENT

L'Éco-quartier Saint-Michel/François-Perrault travaille à améliorer le cadre de vie des résidents et travailleurs du quartier par son volet embellissement. Au mois de mai de chaque année, en collaboration avec l'arrondissement, nous accompagnons les citoyens, les organismes, les institutions, les ruelles vertes et les commerces à embellir eux-mêmes leur environnement de travail et de vie dans le quartier.

Il s'agit d'abord de la **distribution de fleurs aux groupes** qui connait un succès fulgurant d'année en année et qui permet à l'Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault de garder un bon partenariat avec les groupes, qui sont heureux de bénéficier de ces fleurs gracieusement offertes par l'arrondissement. Plus de 12 601 plants, incluant des plants de vivaces et d'annuelles, des plants de fines herbes, des plants de tomate, etc. ont été distribuées à **77 groupes** suite à leur demande.

Après les Groupes, nous organisons une grande distribution de fleurs aux citoyens. C'est l'un de nos évènements les plus populaires de l'année où nous rejoignons environ **500** Michelois-es en une journée. Pour les résidents du district de St-Michel, l'activité se passe au CECRG situé au coin de la 47e et Pix 9, juste après la distribution des citoyens du district de **François-Perrault** qui se tient au chalet du parc du même nom.

Pour cette année nous avons procédé à une mise jour de la liste des bénéficiaires/groupes pour s'assurer qu'ils ont toujours leur adresse dans le quartier. Ce travail de vérification nous a permis de valider certaines adresses mais également d'extraire de notre liste des organismes qui n'avaient plus leur adresse dans St-Michel. Ceci nous a permis non seulement d'augmenter le nombre de bénéficiaires et de s'assurer que les fleurs distribuées serviront à embellir notre quartier.

Enfin, pour rendre plus vivante et attirante l'activité de distribution de fleurs, nous ajoutons au programme de la journée une foire agricole avec des kiosques d'exposition en agriculture urbaine.

Au total, **13 356 fleurs**, des plants de vivaces, de fines herbes et de tomates ont été distribuées à **636 citoyens**, qui sont toujours heureux de recevoir des fleurs

gratuites pour embellir leur cadre de vie. Le soutien de l'arrondissement, la promotion sur les réseaux sociaux (site internet / facebook Eco-quartier), les tracts distribués et surtout l'implication des bénévoles ont grandement contribué à faire de la distribution de fleurs une grande réussite à chaque année.

VOLET NATURE EN VILLE

Le volet nature en ville vise l'amélioration de la qualité visuelle du paysage urbain. Éco-quartier Saint-Michel/François-Perrault travaille donc à encourager les citoyens à se mobiliser pour embellir et verdir le quartier.

Il y'a 6 ans, nous avons reçu de la part de l'arrondissement le mandat d'accompagnement de projets de **Ruelles Vertes,** en collaboration avec Vrac environnement qui était gestionnaire du budget. Cet **été** le dossier a été transféré à la Ville mais nous restons toujours les répondants directs des citoyens et devons toujours les soutenir et les orienter dans la réalisation des projets. Voici la liste des ruelles vertes réalisées et/ou en cours de finalisation pour l'année 2018.

District François-Perrault

- La ruelle située au quadrilatère 6e avenue / 8e avenue/Jean-Talon et Bélanger
- La Voie lactée : De Lorimier / des Érables / Jean Talon / Bélanger
- Ruelle des Érables / Sagard / Jean Talon / Bélanger
- Ruelle **Raconte-moi une histoire**, située au quadrilatère Bordeaux / de Lorimier / L.O David / Everett
- **La ruelle bleue** située entre la 6e av./ L.O David / 8e av. / Everett
- La ruelle Cartier / Chabot / L.O David / Everett

District Saint-Michel

- Ruelle **Pie-IX / 24e av. / 47e rue / 46e rue**
- Ruelle **de la paix** située entre la **9e / 8e / D'Hérelle / Deville**
- Ruelle **La Récréation** située entre **la 2e av. / Saint-Michel / Champdoré / de Louvain**

Le volet Ruelles Vertes vise à embellir les arrière-cours, à les rendre plus conviviales et plus vertes, de même qu'à lutter contre les nuisances urbaines (graffitis, dépôts sauvages), en offrant la possibilité aux citoyens de s'approprier leur ruelle.

Faute de budget de suivi, la pérennisation des installations est de plus en plus une problématique au sein de certains comités de ruelles vertes. Quelques Ruelles ont

tendance perdre leur beauté. C'est pour pallier à cette situation que l'Eco-quartier réfléchit avec l'arrondissement et d'autres partenaires sur des solutions de durabilité des projets en améliorant les premiers aménagements voir les bonifier. C'est ainsi que la **Ruelle de la PAIX**, à l'aide de l'Éco-quartier et du groupe C-Vert de la Tohu a pu être rafraichie, nettoyée, reverdie et bonifiée avec du nouveau mobilier urbain et un ajout de végétaux. Idem pour la **ruelle de la Recréation.**

Au final, un total de **220 participants** se sont joints aux activités (aménagements/rencontre/réunions etc) de ruelles vertes en 2018.

L'Éco-quartier Saint-Michel/ François-Perrault a Également travaillé sur plusieurs **projets de verdissement** avec des citoyens, écoles et organismes en 2018. Cette année, nous avons accompagné entre autres les habitations André Cormeau et Laure Conan, ainsi le Centre Lasallien et l'école Saint-Noel Chabanel dans des activités de plantation de fleurs et de fines herbes.

Toujours dans le but d'embellir et de participer au renforcement du plan canopée Montréal et lutter contre les ilots de chaleur du quartier, notre équipe travaille en étroite en collaboration avec le REQ (Regroupement des Éco-quartiers) et la Soverdi dans le cadre du projet **Un Arbre Mon quartier**. Grâce à la promotion faite sur nos réseaux sociaux, ceux de l'arrondissement et bien sûrs les portes et kiosques de nos patrouilles bleues/vertes, **83 arbres** seront plantés en 2018 dans notre quartier. Il faut noter depuis quelques années les citoyens peuvent directement se procurer leur arbre en ligne ou faire appel à notre équipe pour les guider dans l'achat.

A travers nos projets de verdissement nous visons à stimuler la biodiversité dans tout Saint-Michel mais également dans l'arrondissement en entier. C'est dans cette optique que nous avons mis sur pieds le projet Billot Urbain St-Michel (BUS) qui a pour but de revaloriser le bois de frêne affecté par l'agrile. Grâce à la collaboration de l'arrondissement et nos autres partenaires nous parvenons à transformer ce bois en en bacs à fleurs et en bancs publics qui sont redistribués aux citoyens, aux ruelles vertes organismes et institutions de l'ensemble de l'arrondissement. Ces projets de verdissement sensibilisent les citoyens, leur donnent de l'expérience en horticulture et nous aident à garder de bons contacts avec eux et nos partenaires, tout en diminuant les îlots de chaleur du quartier et en le rendant toujours plus beau.

L'agriculture urbaine a toujours été au cœur des préoccupations de notre programme. Grâce au projet de **Jardins des Patriotes** situé dans la cour de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, subventionné par Réseau Réussite Montréal et CentreAide du Grand Montréal, nous avons depuis trois ans augmentés nos interventions et actions. Au-delà de rejoindre les jeunes dans les écoles, nous avons désormais un espace pédagogique et productif pour éduquer directement les camps de jours de jours, les citoyens, les organismes du quartier et hors territoire à travers nos **ateliers en agriculture urbaine** et à l'initiation aux travaux agricoles.

Par ailleurs, grâce à notre étroit partenariat avec l'arrondissement, ce dernier nous a attribué l'espace situé en avant de nos bureaux à la Maison du citoyen pour qu'on puisse y aménager le ***Jardin des 30 ans du PARI***. Cet espace agricole communautaire est entretenu par notre équipe et soutenu par nos bénévoles. Les produits du Jardin sont offerts gratuitement aux citoyens.

Notre but est d'encourager les citoyens-es à améliorer leur cadre de vie en jardinant localement et écologiquement mais aussi les permettre d'avoir accès à une alimentation saine, fraiche et abordable. Cette année nos ateliers en agriculture urbaine ont rejoint **642 participants** depuis janvier 2018.

VOLET ÉVÉNEMENT ENVIRONNEMENTAL et JOURNÉES THÉMATIQUES

Chaque année nous faisons la promotion des évènements à caractère environnemental et les journées thématiques à travers des activités concrètes ou encore via notre site web, nos réseaux sociaux (facebook, Instagram) et les journaux communautaires.

22 mars Journée Mondiale de l'eau nous avons tenu un atelier sur la gestion responsable de l'eau à l'école Louis Joseph Papineau

Le 22 avril Jour de la terre, nous avons organisé notre 1er ***Plogging St-Michel***. Il s'agit d'une course aux déchets dans les rues du quartier. Tout droit venu de Suède, ce concept nommé ***plogging*** est une nouvelle activité physique qui permet aux citoyens de ramasser des ordures durant leur jogging. De même, suite à des communiqués et annonces, fait un « Électro-taxi », c'est-à-dire une collecte de TIC (technologies de l'information et de la communication) afin d'amasser ce matériel informatique et électronique chez les citoyens s'étant inscrit et ainsi éviter qu'il se dirige aux ordures.

Le 5 juin nous avons fait la promotion de la **Journée mondiale de l'environnemen**t sur notre page facebook et également organisé une corvée de propreté à la ruelle de la Paix dans le district de St-Michel en collaboration avec les jeunes de C-Vert et les citoyens. De plus, nous avons organisé un **Electro Taxi** (collecte de TIC) spécial Journée de l'environnement.

Le 6 juin la **Journée de l'air pur**, nos patrouilles ont fait la distribution de signets devant le métro St-Michel et dans le parc François-Perrault pour faire la promotion du programme Un Arbre mon quartier. Grâce à notre partenariat avec la Soverdi et le Regroupement des Eco-quartiers (REQ) nous pouvons faire profiter aux citoyens des arbres à prix modiques.

Au total, **1097 citoyens** qui furent sensibilisés ou qui ont participé aux journées thématiques et événements à caractère environnemental.

ADMINISTRATION, PARTENARIAT ET PROJETS SPECIAUX

Nous sommes situés au cœur du quartier St-Michel. Nous bénéficions d'une bonne position géographique. En effet la Maison du Citoyen est un endroit polarisateur du fait de sa proximité avec la bibliothèque de Saint-Michel, le parc François-Perrault, le métro Saint-Michel, la piscine municipal et autres points d'attraction. Elle offre ainsi une grande affluence de citoyens. De plus, nous partageons la bâtisse avec le Loisirs Communautaire Saint-Michel (LCSMS) et l'Association Québécoise des Retraités (AQDR), deux organismes qui mobilisent beaucoup de citoyens.

Aussi, la présence continue d'un membre de l'équipe nous permet de recevoir des appels et visites des citoyens désirant obtenir des informations concernant le quartier, les horaires des collectes, la propreté, l'environnement, etc. Plusieurs se déplacent aussi à nos bureaux afin de se procurer de sacs de recyclage, de sacs de compost, visiter notre Eco-Boutique ou pour y déposer leurs piles usées, leurs cartouches d'encre afin que nous en disposions de manière écologique. Pour donner la chance aux citoyens qui ne peuvent pas se déplacer dans les heures de travail (9h à 17H), nous restons ouverts jusqu'à 19h tous les mardis. L'Éco-quartier est partenaire des fermes LUFA en étant un point de cueillette de paniers de fruits et légumes frais et locaux pour une moyenne 30 citoyens par semaine. Cette collaboration donne un bon coup de visibilité aux produits et service de l'Eco-quartier.

Étant bien connus en matière de recyclage, de nombreux citoyens sont aussi venus à notre local pour s'informer sur les bacs roulants en posant des questions sur les techniques de recyclage et de compostage. Environ, plus de **5000** citoyens furent desservis à notre point de service depuis janvier, **330 sacs de compostage et 580 de sacs de recyclage** furent vendus à travers notre Eco-boutique. Le succès de la vente de sacs de compostage est dû à l'implantation depuis 4 ans de la collecte de matières organiques.

En terme de réunions et de partenariat, Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault organise régulièrement des réunions d'équipe, des activités hors-programme, et participe à des réunions de concertation avec ses partenaires locaux et hors territoire ainsi qu'à des réunions de l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension. Ces représentations aide à promouvoir et donner une visibilité au programme Éco-quartier auprès des partenaires et citoyens qui y participent, de mettre en place des activités communes et de développer des liens professionnels et des outils pour faciliter nos interventions.

Dans la convention du programme l'Eco-quartier, l'arrondissement nous donne certains mandats obligatoires à accomplir dans l'année. Cependant, nous travaillons aussi sur certains projets spéciaux, qui ne font pas nécessairement parties des activités mandatées et qui donnent une grande visibilité au programme et à l'organisme porteur qui est le PARI Saint-Michel. Il s'agit de :

L'électro-taxi : L'électro-taxi est un service que le PARI Éco-Quartier Saint-Michel offre aux citoyens du quartier. Ce service est une collecte à domicile d'équipements informatiques et électroniques fonctionnels ou non pour les personnes n'ayant pas de voiture pour aller à l'Écocentre. Pour éviter que tout ce matériel ne finisse dans les sites d'enfouissement, nous disposons ce matériel à l'Écocentre St-Michel.

Le Placard Vert : Notre Eco-boutique permet aux citoyens de se procurer des produits de base en vrac utiles pour fabriquer leurs propres produits ménagers, tel le borax, bicarbonate de soude, glycérine, du détergent à lessive fait maison. Également nous proposons des sacs de compost pour la collecte des résidus alimentaires ainsi que des sacs pour le recyclage à des prix concurrentiels. Cet année le Placard Vert bénéficie d'une étagère au Marché Solidaire Saint-Michel pour une plus grande visibilité. Environ **400** personnes ont visité notre Placard Vert en 2018.

Le Marché Solidaire : Le quartier Saint-Michel a été décrit comme un « désert alimentaire ». Le Marché Solidaire Saint-Michel naît d'une initiative du PARI Saint-Michel qui a vu le jour en juin 2016 et qui pour mission d'améliorer l'accès aux fruits et légumes frais et abordables chez les habitants du quartier et usagers du métro Saint-Michel. En plus d'embaucher des jeunes Michelois, les profits réalisés seront réinvestis dans le marché afin d'offrir des prix encore plus bas ! En 2018, environ 2000 personnes sont venues faire un tour à notre marché Solidaire situé désormais en plein cœur du parc François-Perrault.

Les Jardins des Patriotes : Les Jardins des Patriotes est un projet co-porté par le PARI St-Michel et l'école Louis-Joseph Papineau qui a vu le jour à l'été 2016. Depuis 2017, le projet bénéficie de l'appui financier considérable de CentreAide du Grand Montréal. Il s'agit essentiellement de zones de verdissement, d'embellissement et de culture maraîchère sur le terrain de l'école secondaire

Louis Joseph-Papineau situé dans le district de Saint-Michel. Le but du projet répond à trois visées, soit : social, pédagogique et environnementale. 1000 personnes environs sont impliquées de façon directe ou indirecte aux activités des Jardins des Patriotes.

Billot Urbain St-Michel (B.U.S.) est un projet développé par le P.A.R.I. St-Michel en novembre 2016 dont la mission est de donner une seconde vie aux billots de bois coupés sur le territoire Michelois, dont notamment l'essence de frêne affecté par l'agrile, et le transformer en mobilier urbain, tels que des bacs à fleurs et des bancs publics. Ceux-ci servent à embellir notamment les ruelles vertes, les espaces publics et les ICI etc. de l'Arrondissement. En plus de valoriser cette ressource, le projet permettra d'encourager la mission d'organismes qui aident de jeunes adultes à réintégrer le marché du travail.

Le couloir Saint-Michel (en cours) : Projet d'embellissement sous l'autoroute 40, au coin de Crémazie et la 6e avenue pour un paysage plus sécuritaire dans le quartier.

Les projets spéciaux, rencontres et partenariats ont rejoint environ **5000 personnes.**

Pour terminer, nous sommes très fiers de notre bilan de la première partie de l'année 2018, qui représente environ **18.5**

00 participants à nos **600** activités. Ce gigantesque travail ne saurait se réaliser sans l'implication de nos bénévoles, au soutien technique et financier de l'arrondissement. Aussi, il faut saluer le dynamisme la créativité de l'équipe d'Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault grâce à qui nos interventions sur le terrain ont éduqué, sensibilisé et mobilisé les Michelois à participer à l'amélioration de leur milieu de vie.

Nous sommes convaincus que la propreté, les 3RV, la propreté, l'embellissement et le verdissement du quartier contribuent à sa qualité de vie, et c'est pourquoi nous croyons à l'importance du programme Éco-quartier pour l'arrondissement Villeray- Saint-Michel – Parc-Extension. Soutenir ce programme est un gage de

succès pour atteindre les objectifs fixés par l'arrondissement. Plusieurs défis d'éducation relative à l'environnement restent à relever, aussi bien au niveau de la propreté et des 3RV qu'aux collectes des matières résiduelles ou encore au verdissement du quartier.

Depuis sa création en 1995, Eco-quartier Saint-Michel / François est fier d'être un partenaire privilège de l'arrondissement Villeray Saint-Michel-Parc-Extension dans l'amélioration du cadre de vie des Michelois et Micheloises. Au cours des cinq dernières années, notre équipe a piloté la campagne de sensibilisation / information et implantation de la collecte des résidus alimentaires à la grandeur de l'arrondissement. En 2018, nous avons distribué 10 948 bacs dans le district de Saint-Michel ce qui complète l'implantation dans les 2 districts mais également de l'ensemble de l'arrondissement pour les 8 logements et -.

Aussi, 2018 est l'année de restructuration de la gestion des ruelles vertes, l'année de changement des horaires de collectes des matières résiduelles. Ceci implique pour les années à venir un besoin d'information, d'éducation et de consolidation de nos actions mais surtout une mobilisation des citoyens à travers nos interventions directes afin que le quartier Saint-Michel et l'arrondissement dans son ensemble continue à évoluer dans le bon sens en terme de qualité de vie et de développement durable.

Écologiquement vôtre,

Pape Dione
Coordonnateur
Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault
7501, François-Perrault
Montréal, Québec
H2A 1M1
Tél : 514-727-0914
Pape.dione@paristmichel.com

www.ecoquartierstmichel.com

ORGANISME MANDATAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Début de mandat	Fonction
M. Mario Laquerre	Nov. 2017	Président
Mme Nafy Guéye	Nov. 2017	Vice-Présidente
Mme Solange Allen	Nov. 2017	Secrétaire/Trésorière
M. Claude Bricault	Nov. 2017	Administrateur
Mme Natacha Thompson	Nov. 2017	Administratrice
M. Nicolas Des Ormeaux	Nov. 2016	Administrateur

ÉQUIPE

Nom	Fonction
Pape Dione	Directeur général / Coordonnateur
Josée-Anne Bouchard	Directrice adjointe
Charlee Laquerre	Conseiller en environnement / volet nature en ville et verdissement
Noémie Beaucarne	Conseillère en environnement / volet 3Rv / Chargée de projet B.U.S
Annie Letourneau	Conseillère en environnement / volet propreté / Chargée de projet en Réussite Éducative PIC
Djibril Bouchet	Patrouille Verte
Arianne Medina	Patrouille Verte / Bleue
Ariane Paquin	Coordonnatrice des Marchés Michelois
Dieynaba Wane	Commis à la vente Marché Solidaire St-Michel / emploi Québec
Mohand Djebrani	Chargé de projet Jardins des Patriotes / volet production
Wassim Klouz	Emploi été Canada / horticulteur maraîcher
Simon Noel	Emploi été Canada / Vente Marché Solidaire St-Michel

TABLEAU SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU BILAN

PROGRAMME ÉCO-QUARTIER 2018	INDICATEURS D'ÉTAT	INDICATEURS DE RENDEMENT
VOLET 3RV		
Nombre de dépliants ou accroche-porte distribués par type		1971
Liste des adresses visitées		Voir annexe 4
Nombre d'ICI rencontrés (institution, commerce, industrie)		
Institutions		5
Commerces		10
Industries		2
Liste des adresses visitées par type		Voir annexe 4
Liste des adresses implantées par type		Voir annexe 4
Nombre de bacs verts roulants (240 et 360 L) implantés ICI		
Institutions		12
Commerces		26
Industries		4
Nombre de personnes sensibilisées dans les ICI		
Institutions		5

Commerces		10
Industries		2
Nombre d'établissements ICI implantés		
Institutions		4
Commerces		10
Industries		2
Nombre d'ateliers 3RV		
Écoles primaires		16
Écoles secondaires		3
Organismes communautaires		5
Autre(s)		4
Liste des adresses visitées par type		Voir annexe 4
Nombre de personnes ateliers 3RV		
Écoles primaires		334
Écoles secondaires		60
Organismes communautaires		97
Autre(s)		127

Nombre de participants par thématique - Patrouille environnementale		
Patrouille bleue		351
Patrouille verte		1882
Nombre de participants à la distribution de compost		200
Quantité (kg) de TIC apportés à l'écocentre		10 électro-taxi/77 adresses/15m3
Nombre de kiosques		8
Nombre de personnes rencontrées		580
Liste des endroits		Voir annexe 4
Nombre total de personne rencontrées		**738**
VOLET PROPRETÉ		
Nombre d'intervention pour cas de malpropreté		23
Suivi sur les interventions - état de la situation		oui
Liste des adresses visitées		Voir Annexe 1
Nombre de personnes rencontrées		110
Nombre de corvées de propreté		19

Nombre de participants aux corvées de propreté		412
Suivi sur les interventions - état de la situation		oui
Liste des endroits		Voir Annexe 1
Nombre d'activité de sensibilisation		11
Nombre de personnes sensibilisées		438
Liste des endroits		Voir Annexe 1
Nombre total de personne rencontrées		960
VOLET EMBELLISSEMENT		
Nombre de groupe inscrit à la distribution des fleurs		77
Nombre de végétaux (annuelles, vivaces, plants tomates) distribuées aux groupes		12601
Nombre de citoyens à la distribution des fleurs		636
Nombre de végétaux (annuelles, vivaces, plants tomates) distribuées aux citoyens		13356

Nombre total de personne rencontrées		713
VOLET NATURE EN VILLE		
Nombre de projets de ruelle verte		9
Nombre de suivi de ruelle verte		18
Type d'intervention		Oui
Nombre de projets de verdissement, et où, de plantation		7
Types d'interventions		Voir Annexe 2
Liste des endroits		Voir Annexe 2
Nombre d'arbres ou arbustes plantés		130
Liste des endroits et types		Voir Annexe 3
Nombre d'ateliers en agriculture urbaine		57
Écoles primaires		2
Écoles secondaires		6

Organismes communautaires		24
Autre(s)		25
Liste des adresses visitées par type		Voir Annexe 2
Nombre de personnes ateliers en agriculture urbaine		
Écoles primaires		26
Écoles secondaires		75
Organismes communautaires		214
Autre(s)		327
Nombre de participants		**642**
VOLET ÉVÉNEMENT ENVIRONNEMENTAL		
Nombre de participants *Jour de la Terre*		15
Nombre de ***Journée mondiale de l'air pur***		66650
Nombre de participants *Journée mondiale de l'environnement*		317
Nombre de participants *La semaine québécoise de la réduction des déchets*		244

Autres événements (Plogging - Electro - Taxi)		110
Nombre total de personnes rencontrées		1092

Mandataire

SECTION 2
Rapport des activités

Janvier à décembre 2018

Activités réalisées dans le district de SAINT-MICHEL
Organisme promoteur : PARI Saint-Michel

VOLET PROPRETÉ

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **Saint-Michel**
Volet : **PROPRETÉ**

Titre : Interventions pour cas de malpropreté

Objectifs poursuivis : L'objectif consiste à améliorer la propreté en bordure de rue et le respect des horaires de collectes sélectives.

Date de l'évènement :

Date	Activité	Nb de participants
14 mars	Affiche « interdiction de déposer les déchets » posée ruelle coin 6e avenue et rue Louvain	1
3 avril	Affiche « interdiction de déposer les déchets » posée ruelle coin 2e avenue et rue Louvain	1
12 avril	Affiche « interdiction de déposer les déchets » posée ruelle 4233 40eme avenue	1
8 mai	Sensibilisation heures de collectes boul. St-Michel bâtiments côté Ouest entre Legendre et Émile Journault	17
15 mai	Sensibilisation heures de collecte rues Fabre et Marquette entre les rues Villeray et Tillemont	58
15 mai	Sensibilisation heures de collecte et dépôts sauvages 1800 à 1840 et 1855 et du 1865 rue Jarry	44
24 mai	2 pancartes "Déchets interdits dans les ruelles" ont été installés à l'entrée des ruelles entre 12e et 13e sur le boulevard Robert	25
25 mai	2 pancartes "Déchets interdits dans les ruelles" ont été installés à l'entrée de la ruelle Récréations à côté de l'école Louis-Joseph Papineau	12
29 mai	1 pancarte "Déchets interdits dans les ruelles" a été installée à l'entrée de la ruelle entre d'Iberville et 2e avenue,	8
29 mai	2 pancartes "Déchets interdits dans les ruelles" ont été installés à l'entrée des ruelles entre J.J Gaghier, Larose et Vianney du côté Charland et Champdoré	10
30 mai	Sensibilisation propreté horaires de collecte et propreté ruelles entre la 14e 24e/43e avenues	40

31 mai	25e avenue : 2 affiches propreté + 26 dépliants	15
7 juin	1900 et 1960 L-O David : 2 affiches propreté	2
27 juin	Kiosque sensibilisation propreté au Centre Lasallien	140
5 juin	Corvée de propreté Ruelle de la Paix (Journée de l'environnement)	17
17 juillet	entre la 14e avenue/ Émile-Journault : 3 affiches propreté + 12 dépliants	12
18 juillet	Shelley à partir de Shaughnessy : 24 dépliants	4
20 juillet	sur les ruelles entre 24e/43e et 25e/René-Goupil : 3 affiches propreté	1
25 juillet	sur les ruelles entre Chabot/Bordeaux/Jean-Talon : 3 affiches propreté	1
25 juillet	ruelle entre Molson/1ère/d'Iberville : 2 affiches propreté	1
25 juillet	ruelle entre De Lorimier/Bordeaux/Jean-TalonÈ : 1 affiche propreté	1
2 août	• sensibilisation, distribution horaire de collecte • 2024 à 2034, rue Everett • 2038 à 2040, rue Everett	6
2 août	• Sensibilisation horaire de collecte • 7391 à 7395, de Bordeaux • 7377 à 7379, de Bordeaux	7
31 juillet	Ruelle entre Jean-Talon/Everett/de Lorimier : 1 affiche propreté	1
31 juillet	Ruelle entre Villeray/L-O David/de Lorimier : 1 affiche propreté	3
21 septembre	Installation de pancarte ''interdiction de mettre vos déchets en tout temps'' au 7975 17e avenue pour problème de dépôts sauvages de pneus	2
21 septembre	9056-9060-9082-9100-9130 10e avenue entre Louvain et Legendre. Des rappels de la ville étaient déjà apposés sur les portes.	1

Constats globaux : La difficulté principale semble être le non-respect des journées de collectes. En effet, la majorité des plaintes concernent des dépôts sauvages. Par exemple, un secteur en particulier semble poser davantage de problème dans le district Saint-Michel, nous le surnommons affectueusement le triangle des Bermudes! Il est situé entre la rue **Papineau, la 2e avenue et la rue Tillemont au sud de la 40**. Il règnerait une confusion auprès des citoyens concernant le district d'appartenance. De ce fait, les horaires de collectes ne sont pas toujours respectés. Aussi parmi les zones problématiques du secteurs St-Michel il y'a le coin industriel sur la 10e ave. Entre Louvain et Legendre (9056-9060-9082-9100-9130 10e). En partenariat avec les Inspecteurs de la Ville, notre équipe garde l'œil sur ce secteur avec des visites récurrentes.

Lors de nos activités de sensibilisation, nous avons aussi constaté qu'il y avait des ordures ménagères dans les sacs transparents destinés au recyclage. Dans un même ordre d'idée, les ordures et les matières recyclables étaient mélangées ensemble dans un même tas. Nous avons aussi constaté qu'il était difficile de parler directement aux citoyens. En effet, nous avons eu peu de réponse lors de nos activités de porte-à-porte. Par conséquent, nous ne pouvions pas distribuer de dépliants dans les boîtes aux lettres des édifices à plusieurs logements. En ce concerne l'affichage et les dépliants, il pourrait être intéressant d'ajouter l'anglais ou d'autres langues parlées dans le quartier afin de rejoindre plus de citoyens. Des accroches-portes très visuels avec un avertissement clair pourraient aussi être à considérer ainsi que des billets de courtoisie que nous pourrions coller directement sur les portes de bâtiments.

Depuis janvier, un total de **431 personnes** a été sensibilisé au respect des horaires de collectes des matières résiduelles**.**

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **Saint-Michel**
Volet : **PROPRETÉ**

Titre : Corvées de propreté

Objectifs poursuivis : L'objectif consiste à mobiliser le maximum de résidents, organismes, partenaires, etc. à participer à des corvées de propreté et stimuler la prise en charge des citoyens pour l'amélioration de la qualité de vie de leur quartier.

Date	Activité	Nb de participants
21 avril	Corvée propreté ruelle Chabot/Everett	8
22 avril	Electro Taxi	10
29 avril	Corvée de propreté ruelle des colibris	12
5 mai	Corvée ruelle Louvain et Champdoré & entre la 2e avenue et LJP	11
14 mai	Corvée de propreté OMHM Robert-Papin et Habitation-Terrasse.	15
10 juillet	Corvée de nettoyage dans la ruelle de La Paix par les jeunes de Cvert	12
18 juillet	Fin de la reconstruction de la Ruelle de La Paix par Cvert	12
13 mai	Plogging au parc Frederick Back/Tohu	52
16 juin	Corvée avec l'organisme Voisins en Action – Sackville / Iréne Joly	40

Constats globaux : En partenariat avec différents acteurs du milieu, l'Éco-quartier Saint-Michel/François-Perrault a participé à la mise sur pied de corvées de propreté.

En 2018, en plus de notre grande traditionnelle corvée de nettoyage, communément appelé la **Journée D'Action Environnementale** ou encore le **Buzz Printanier**, nous avons lancé la première édition du **Plogging Saint-Michel** au Parc Frederick Back et aux alentours du Complexe Environnementale de St-Michel.

Nous avons également organisé une corvée avec l'Office Municipale de l'Habitation de Montréal pour mobiliser les résidents des habitations – Terrasses St-Michel à faire une corvée de nettoyage. Idem pour le secteur de Sackville au

Nord du quartier ou nous avons collaboré avec l'organisme Voisins en Action une grande corvée de propreté. Lors de ces corvées nous fournissons gratuitement comme chaque année des outils de nettoyage (gants, râteaux, pelles, balais), sacs à ordures, sacs pour le recyclage et sacs pour les résidus verts. C'est ainsi que les organismes, les citoyens et les comités de ruelles vertes s'approchent de nous pour l'équipement et aussi avoir des conseils pour garder leur quartier propre et pour encourager leur entourage à faire de même. Cette activité permet d'avoir un contact direct avec les Michelois, relance l'interaction entre voisins, et crée un sentiment d'appropriation des lieux par la population qui les fréquente. **172 citoyens** se sont joints à nos activités de corvées de propreté dans le district de St-Michel.

VOLET 3RV

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **Saint-Michel**
Volet : **3R-V**

Titre : Distribution de billets de courtoisie

Objectifs poursuivis : Distribuer des informations sur le programme Éco-quartier et sur le recyclage, identifier les secteurs problématiques à la collecte des matières recyclables. Sensibiliser les citoyens afin d'augmenter la participation de la collecte des matières recyclables en bordure de rue.

Date de l'événement :

Compilation des activités Billets de courtoise 2018 - Saint-Michel			
Date (jj/mm)	**Type d'activité**	**Personnes rejointes**	**Commentaires (Spécifiez le lieu, le public, l'activité réalisée, le contexte (fête, Journée, etc.), des anecdotes pertinentes.**
17-07-2018	Porte-à-porte / Patrouille	5	Sensibilisation sur les effets néfastes de l'herbe à POUX et la propreté des ruelles sur la 13e avenue entre la rue Legendre et le boulevard Crémazie. Quelques dépliants ont été distribué à la Maison d'Haïti durant la journée.
20-07-2018	Porte-à-porte / Patrouille	3	Porte-à-porte pour les deux dernières adresses pour le traitement contre l'agrile du frêne et des intervention de propreté entre 22e et 25e avenues entre la rue Jarry et 43e avenue.
23-07-2018	Porte-à-porte / Patrouille	130	Distribution de dépliants "Un arbre pour mon quartier" sur la 23e et 24e Avenue de Jarry à Robert.
24/05/2018	Porte-à-porte / Patrouille	27	Sensibilisation des résidents au sujet de l'économie d'eau à l'extérieur et de la propreté des ruelle autour de la 12e et 14e avenue, du refoulement d'égouts et inondations, ainsi que sur les gouttières.

25/05/2018	Porte-à-porte / Patrouille	17	Intervention en propreté entre la 14e et 15e avenue sur Denis-Papin, ainsi que les ruelles situées entre 2e et d'Iberville du côté Champdoré et de Louvain.
29/05/2018	Porte-à-porte / Patrouille	20	Intervention propreté des ruelles dû à la malpropreté des rues et ruelles entre J.J Gaghier et d'Iberville situés entre l'avenue Charland et la rue de Legendre.
Total			**202**

Constats globaux : Pour rejoindre plus de citoyens et atteindre les objectifs du programme Eco-quartier, nous procédons à plusieurs activités de distribution d'informations sur la collecte des matières recyclables et sur le règlement sur la propreté, renseignant ainsi les citoyens sur les bienfaits du recyclage et les horaires de collectes des matières résiduelles. Par ailleurs, comme chaque nous profitons particulièrement de la présence de nos patrouilles bleues et verte pour distribuer des billets de courtoisie sur des thèmes ciblés allant de la sensibilisation à l'économie d'eau à protection de la forêt urbaine. Plusieurs appels et visites de citoyens suivent ces tournées pour se procurer d'arbres, de bacs roulants ou des sacs de recyclage/compostage à notre Éco-boutique. Ce sont donc **202 citoyens** du district de Saint-Michel qui furent sensibilisés par nos billets de courtoisie grâce à nos interventions.

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**

District : **Saint-Michel**
Volet : **3R-V**

Titre : Recyclage chez les ICI (institutions, commerces, industries)

Objectifs poursuivis : Sensibiliser les commerçants et institutions à l'importance de la participation et du respect des horaires des collectes sélectives.

Date de l'événement :

IMPLANTATION et VISITES BACS	Adresses	Implan-tation ajout	Dates	Nbre personnes rencontrés	Nbre de bac
Commerces	8211, 17e avenue	A	02/05/18	1	4
	9012 Bld St-Michel	A	25/01/18	1	1
	3299, BLD cremazie	A	25/01/18	1	2
	7975, 17e avenue	A	29/05/18	1	2
	8260 Bld St-Michel	A	11/09/18	1	2
Industries	7995, 17e av	I	13/09/18	1	3
	7958, 16e avenue	A	17/04/18	1	1
Institutions	9300 Bld St Michel	I	25/01/18	1	3
	1939 Charland	I	11/06/18	1	1
	8931 rue papineau	A	06/08/18	1	6
	8886, 9e av.	I	18/08/18	1	1

Constats globaux : Cela fait 23 ans que le programme Éco-quartier est associé au bac à recyclage, du fait que notre équipe s'occupe en partie de la commande, de la visite technique et de l'information sur les techniques de recyclage dans le quartier. Nous sommes une bonne référence pour toute implantation du recyclage au niveau des ICI (institutions, commerces et industries) et des immeubles de 5 logements et plus du quartier. Lorsque les besoins en recyclage sont importants et nécessitent une collecte par bac roulant, un responsable de notre équipe procède à une visite sur les lieux afin de procéder à une évaluation des besoins techniques et profite de l'occasion pour former les futurs utilisateurs. Nous faisons ensuite parvenir la demande auprès des services des travaux publics pour qu'ils livrent le ou les bacs roulants. Suite à la réception du matériel, dans certains cas, nous retournons sur place pour nous assurer de la bonne utilisation auprès du requérant. Nous maintenons une base de données à jour des implantations et retournons de façon ponctuelle pour valider que les besoins soient toujours actualisés. Depuis la disparition du petit bac vert en 2012, nous devons maintenant utiliser des sacs de recyclage ou des bacs verts roulants, et donc de nombreux commerces et institutions communiquent avec nous pour se procurer des bacs roulants. Ainsi chez les ICI, depuis janvier, **11 endroits** furent visités, **31 nouveaux bacs** roulants furent implantés et **11 personnes** ont été sensibilisées au recyclage.

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **Saint-Michel**
Volet : **3R-V**

Titre : Bacs verts roulants dans les immeubles de 5 logements et +

Objectifs poursuivis : Sensibiliser les résidents à la collecte des matières recyclables et augmenter le taux de participation ; Faire les commandes et suivis de bacs roulants.

Date de l'événement :

	Commande de bacs roulants	Remplacement (R) ou implantation (I) Ou ajout (A)	Nombre de pers rencontrées	Nbre de bac
19/04/18	Visite technique 4120 55e avenue (8 logements)	I	1	2
17/04/18	Visite technique au 8431 24e av.(11 logements)	I	1	1
03/05/18	Visite technique au 24e av. 8605 (42 logements)	A	22	5
03/05/18	Visite technique au 25e av. 8610 (42 logements)	A	22	5
23/07/18	Visite technique au 8030 rue sagard (6 logements)	A	1	1
23/07/18	Visite technique au 8365 14e av. (5 logements)	I	5	1
23/07/18	Visite technique au 8973 10e av. (5 logements)	A	1	1
23/08/18	Visite technique au 1785 rue Tillemont (5 logements)	I	1	1
09/08/18	Visite technique au 8692, Bld St-Michel (8 logements)	A	8	2
23/08/18	Visite technique au 2115, rue Tillemont (5 logements)	I	1	1

Constats globaux : Le bac roulant pour le recyclage, offert en format de 360 litres et 240 litres, est accessible pour tout type d'habitation ayant l'espace nécessaire pour l'entreposer et le mettre à la disposition des résidants. Pour se procurer un bac roulant, le citoyen habitant une maison unifamiliale ou un immeuble de 4 logements et moins n'a qu'à téléphoner au 311 (réseau accès Montréal) et le bac roulant lui sera livré gratuitement. C'est dans le cas des immeubles de **5 logements et plus**, où un travail de sensibilisation est nécessaire, que l'Éco-quartier intervient. En collaboration avec une personne ressource (concierge, propriétaire ou personne désignée), l'Éco-quartier

propose une visite technique, fournit le matériel nécessaire pour sensibiliser les résidents de l'immeuble, procède à la commande des bacs roulants aux travaux publics, puis fait les suivis nécessaires au bon fonctionnement du recyclage dans l'immeuble. Évitant aux citoyens de se procurer des sacs de recyclage, le bac roulant s'avère une bonne solution pour la collecte des matières recyclables. Ainsi, dans le district de Saint-Michel, **10 immeubles** furent visités, **20 bacs roulants** furent implantés **et 124 personnes** furent rencontrées.

Dates	Sensibilisation au recyclage et au respect des heures de collectes	Participants
7/03/18	8105-8115-8125 rue De Bordeaux. Sensibilisation à la propreté. Secteur problématique	36
6/04/18	Porte à porte HLM Denis-Papin pour sensibiliser au recyclage et RDD, et aux collectes en collaboration avec OMHM (7 logements)	7
17/04/18	Rencontre avec un citoyen HLM Robert-Papin pour sensibiliser au recyclage et RDD, et aux collectes en collaboration avec une agente de mobilisation d'Action St-Michel Est	3
23/05/18	Présentation power point sur le recyclage aux Habitations OMHM André Corneau en collaboration avec l'organisme « le temps d'une pause ». 60 recyclo-sac ont été donné + 60 dépliants sur le recyclage.	15

Organisme : Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault
District : Saint-Michel
Volet : 3R-V

Titre : Ateliers 3RV

Objectif poursuivis : Sensibilisation à la réduction, au réemploi, au recyclage, à la valorisation et l'environnement.

28 février	Atelier de sensibilisation au recyclage au CREP	12
20 mars	Atelier de sensibilisation au recyclage à l'école Montcalm durant leur journée pédagogique (enfants de 4-12 ans)	65
22 mars	Atelier sur la gestion responsable de l'eau (journée mondiale de l'eau) Ecole Louis Joseph Papineau	60
26 avril	Atelier mangeoires d'oiseaux École primaire Saint Noel Chabanel	24
28/09/18	Atelier sur la collation éco-santé à la Joujouthèque	7 mamans
09/10/18	Atelier : comment devenir un pro du recyclage. +RDD+Ecocentre	27 élèves

	École Noel-Chabanel	
09/10/18	Atelier : fabrique de liquide de lessive École Noel-Chabanel	10 élèves
10/10/18	Atelier 3RV Gabrielle Roy-Adultes	30
12/10/18	Atelier dépolluons la planete-6e prim-Noel Chabanel	16
12/10/18	Atelier dépolluons la planete-6e prim-Noel Chabanel	16
13/10/18	Atelier Recyclage au bbq des habitations terrasse de Saint-Michel	15
18/10/18	Atelier Recyclage (suite) + compostage 6e prim-Noel chabanel	18
22/10/18	Atelier recyclage et compostage 2 classes du primaire École Lucien Guilbaut	32
23/10/18	École Gabrielle Roy-Francisation	32

Constats globaux : L'Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault offre à la population du quartier des ateliers sur les 3RV et l'environnement. Cette activité consiste à rencontrer les citoyens et les partenaires du milieu pour les éduquer et les sensibiliser sur divers enjeux environnementaux importants ainsi que sur la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage et la Valorisation. Notre approche réside dans la qualité et l'originalité de nos ateliers de sensibilisation sur l'environnement, conçus et mis à jour par l'équipe, et adaptés en fonction du groupe d'âge. Nous considérons que les jeunes d'aujourd'hui, qui seront les bâtisseurs de demain, doivent prendre conscience dès maintenant de leurs habitudes de consommation et en connaître les impacts. C'est pourquoi, à travers nos ateliers instructifs et amusants, nous les éduquons dès leur jeune âge, à leur école ou à leur camp de jour. Saint-Michel étant un quartier multiethnique où le français n'est pas toujours la langue parlée à la maison, nous sommes convaincus que les jeunes sensibiliseront à leur tour leur entourage. Outre les écoles nous proposons nos ateliers 3RV aux organismes et centres de formation du quartier. Depuis janvier, **364 jeunes** et moins jeunes du district de Saint-Michel furent éduqués par les ateliers 3RV de l'Éco-quartier

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **Saint-Michel**
Volet : **3R-V**

Titre : TIC transportées à l'Écocentre

Objectifs poursuivis : Promotion de l'Écocentre et de la réduction des TIC (technologies de l'information et de la communication) que l'on retrouve dans la collecte des ordures ménagères.

Date de l'événement :

Promotion à l'année - Plusieurs fois dans l'année – Récupération de RDD / TIC et dépôt à l'Écocentre.

Janvier-février	Pas d'électro-taxi	Nbres adresses	METRES CUBES
28 mars	Electro-Taxi	9	2
25 avril	Électro-taxi	7	2
5 juin (mai reporté)	Electro-taxi	7	2
27 juin	Électro-taxi	4	1
25 juillet	Electro Taxi	5	2
28 aout	Electro Taxi	2	1
26 septembre	Electro Taxi	3	1
24 octobre	Electro Taxi	3	2

Nous sommes de chute pour la récupération des cartouches d'encre vides et de piles usées. L'objectif est d'encouragé les citoyens à disposer de façon écologiques leurs résidus domestiques dangereux et les matériels informatiques désuets. Pour ce faire nous collaborons avec les entreprises **Mira et Appel à Recycler** pour la récupération du matériel. Aussi notre équipe a mis sur pieds depuis quelques années **l'Electro** Taxi. Il s'agit d'un service gratuit de collecte à domicile d'équipements informatiques et électroniques fonctionnels ou non pour les personnes n'ayant pas de voiture pour aller à l'Écocentre. Pour éviter que tout ce matériel ne finisse dans les sites d'enfouissement, nous disposons ce matériel à l'Écocentre St-Michel. Au total **40 adresses** furent desservies lors de nos sorties Electro Taxi dans le district Saint-Michel pour environ 5,5 mètres cubes de résidus informatiques transportés à l'écocentre.

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **Saint-Michel**
Volet : **3R-V**
Titre : Kiosques

Objectifs poursuivis : Sensibilisation à la gestion des matières résiduelles, aux 3R-V, à la protection de l'environnement et promotion du programme Éco-quartier. Augmentation de la participation à la collecte sélective.

Compilation des activités Kiosque 2018 – Saint-Michel

Date (jj/mm)	Type d'activité	Personnes rejointes	Commentaires (Spécifiez le lieu, le public, l'activité réalisée, le contexte (fête, Journée, etc.), des anecdotes pertinentes.
29-06-2018	Kiosque / lieu public	134	Kiosque au centre Lassalien durant son BBQ d'été pour sensibiliser les enfants à réduire les déchets pour diminuer la présence des coyotes
05-06-2018	Kiosque / lieu public	100	Kiosque d'informations pour la Journée nternationale de l'environnement au Proxim, coin St-Michel / Legendre 9065 Bld Saint-Michel (Patrouilles bleue)
23/05/2018	Animation (65 ans et plus)	24	Animation sur le recyclage et la consommation responsable, dont l'utilisation de bouteilles réutilisables au lieu des bouteilles d'eau à usage unique et les produits non jetables auprès des aînés des habitations André-Corneau.
Total			**258**

Constats globaux : Notre équipe fait la promotion de son programme et de ses services à travers ses kiosques, et, du coup, renseigne les citoyens sur les enjeux environnementaux importants, comme la gestion des matières résiduelles, l'économie de l'eau, l'embellissement, etc. Lors des kiosques nous répondons aux questions des citoyens et distribuons des dépliants. Nous informons aussi les citoyens de notre rôle dans le quartier et des activités que nous proposons. Ce type d'activité permet d'offrir une bonne visibilité au programme Éco-quartier. Nos **4 kiosques** dans Saint-Michel ont sensibilisé **258 participants** depuis janvier**.**

VOLET EMBELLISSEMENT

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **Saint-Michel**
Volet : **embellissement**

Titre : Distribution de fleurs aux groupes

Date de l'événement : A partir de fin avril - contact avec les groupes et promotion de l'évènement 17 mai – distribution des fleurs, tomates et fines herbes aux groupes.

Constats globaux : Au total, **12601 végétaux** repartis entre des fleurs annuelles, des fines herbes et des tomates biologiques ont été distribué. La distribution de fleurs aux 77 groupes des deux districts a lieu annuellement et l'activité se divise en plusieurs étapes durant les mois d'avril et mai.

- Promotion de la distribution de fleurs
- Information et réservation des fleurs auprès de l'Arrondissement
- Communication de la date d'arrivée des fleurs et prise de rendez-vous
- Réception et distribution des plateaux de fleurs aux groupes.

Cette année nous avons revu la liste des groupes bénéficiaires pour s'assurer qu'elle était toujours à jour. Au final nous nous sommes rendus compte que certains groupes n'avaient plus leurs sièges dans le quartier, alors nous les avons enlevés de la liste. Ceci nous a permis d'augmenter d'intégrer les ruelles vertes, d'embellir Saint-Michel et non d'autres endroits.

Cette activité permet à l'Éco-quartier de garder un bon partenariat avec les groupes, qui sont heureux de bénéficier de ces fleurs gracieusement offertes par l'arrondissement. En ce qui concerne la participation des groupes à l'amélioration de leur cadre de vie, nous pouvons dire que les résultats sont encourageants puisque nous en profitons pour échanger avec eux sur les enjeux environnementaux dans le quartier. Ces partenaires soutiennent et facilitent le travail de l'Éco-quartier, car nous pouvons faire la promotion de nos activités auprès de leurs membres et travailler ensemble à l'amélioration du quartier.

17 mai	29 groupes ont reçu des fleurs, c'est 12 de plus par rapport à l'an dernier.	33 groupes

33 Groupes participants :

Organismes communautaires
Rendez-vous 50+
Maison d'Haiti
Maison des jeunes par la grande porte, point de service Louis-Jo
Maison de la famille de St-Michel
Cyclo Nord-Sud
Maison des Jeunes par la Grande Porte
Maison de répit La Ressource
CJE Centre-Nord
Carrefour Populaire Saint-Michel
Mon Resto St-Michel
Les Jumeleurs / espace communautaire
Joujouthèque
Voisins en Action
Centre Lasallien

Restaurants

CPE-Garderie
CPE Populaire St-Michel

Écoles
École Saint Bernardin
École St-Noël Chabanel
École Montcalm

Immeubles/HLM/secteur
Bloc 8521 24e avenue
Bloc 8023 21e Avenue
Coopérative la Fraternité Micheloise
Immeubles de Jimmy Pettas (32 portes)
Saint-Michel Vie Sans Frontière
Habitations Terrasses St-Michel
CHSLD St-Michel
Coop Habitations Coté Soleil

Ruelles Vertes
Ruelle de la Paix
Ruelle verte Le raccourci
pie IX et 24e

Jardins
Jardin communautaire le Goupiller
Jardin communautaire Champdoré
Jardin communautaire le Michelois
Jardins des Patriotes

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **Saint-Michel**
Volet : **EMBELLISSEMENT**

Titre : Distribution de fleurs aux citoyens

Objectifs poursuivis : Encourager les résidents à embellir et améliorer leur cadre de vie.

19 mai	Distribution de fleurs aux citoyens au Chalet du parc François-Perrault**. 13 356 végétaux** distribués aux **636 citoyens** des 2 districts	147

Date de l'événement :
Constats globaux : Pour la promotion de l'évènement, des communiqués ont été dans l'infolettre de l'Éco-quartier, sur les plateformes web de l'arrondissement et de l'Eco-quartier (Facebook et site internet). Le succès de cette activité repose beaucoup entre la coordination de notre équipe et le service des Travaux Publics mais aussi de la mobilisation de nos bénévoles. Depuis une dizaine d'années nous organisons la distribution des fleurs avec l'organisme CERG. Le samedi 19 mai 2018 la première distribution s'est tenue au chalet de la piscine du parc François-Perrault pour les résidents du district de François-Perrault et ensuite en après-midi nous notre équipe a rejoint celle du CECRG au coin de la rue Pie-IX et la 42ieme pour la distribution aux résidents du district de Saint-Michel.

Lors de la distribution, les citoyens devaient présenter une preuve de résidence et donner leurs coordonnées aux bénévoles, pour ensuite recevoir leurs plants. Pour rendre plus agréable cette fête du verdissement, nous avons ajouté depuis deux ans une distribution gratuite de compost et une foire agricole avec des kiosques d'exposition d'agriculteurs et de fermiers du Québec. Cette foire permet de faire la promotion de l'agriculture urbaine (ex. Les Jardins des Patriotes) et aussi donner la visibilité aux organismes partenaires du quartier (ex : Cyclo Nord Sud, entreprise de réparation de vélo) mais surtout elle a permis de la faire la promotion des produits et services du programme Eco-quartier auprès des **147 citoyens** présents lors de la distribution du Centre Éducatif et Communautaire René Goupil (CERG)

VOLET NATURE EN VILLE

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **Saint-Michel**
Volet : **NATURE EN VILLE**

Titre : Projets de ruelles vertes / verdissement / Suivi / plantation

Objectifs poursuivis : Encourager les résidents à se mobiliser pour embellir et améliorer la qualité de vie dans leurs ruelles.
Accompagner les citoyens dans leurs démarches, planifier les activités et verdir les espaces. De même nous accompagnons les écoles, organismes et citoyens à embellir et améliorer leur cadre de vie en participant à des projets de verdissement.

Date de l'événement :

24 avril	Rencontre CHSLD St-Michel, verdissement	4
26 juin	Rencontre pour une future ruelle verte 14e/13e /Legendre/Emile-J	5
5 juillet	Rencontre avec les jeunes de CVERT pour refaire la ruelle de La Paix	3
18 juillet	Finalisation de la ruelle de La Paix par CVERT	12
22 août	Compilation des préventes pour UAPMQ (automne)	1
30 août	Ramassage de 11 bacs à fleur disposés aux têtes des ruelles (12e / 13e / Denis-Papin / Blvd Robert)	11
30 aout	Livraison finale des bancs et bacs de la commande de l'arrondissement au locaux de la ville sur Pie-IX.	2

Constat globaux : Dans le cadre du programme verdissement de l'Arrondissement, l'Éco-quartier Saint-Michel/François-Perrault a reçu le mandat de réalisation de ruelles vertes. Le volet ruelles vertes vise à embellir les arrière-cours, à les rendre plus conviviales et plus vertes, de même qu'à lutter contre les nuisances urbaines (graffitis, dépôts sauvages), en offrant la possibilité aux citoyens de s'approprier leur ruelle. Notre rôle consiste à accompagner les citoyens dans leurs démarches, chercher du financement, planifier les activités et verdir les espaces avec eux. En collaboration continue avec les comités de ruelles et l'Arrondissement, les travaux réalisés consistent en grande partie à la

plantation, à la confection de mobiliers urbains tels que des bancs publics, des bacs à fleurs ou encore la réalisation de murales, des marquages au sol etc.

En 2018, la gestion des ruelles vertes est en train d'être réorganisée suite au transfert du dossier qui est désormais géré directement par l'arrondissement. Par contre ceci ne change en rien notre rôle de d'accompagnants et de guides aux citoyens.

Par ailleurs, faute de budget de suivi, la pérennisation des installations est de plus en plus une problématique au sein de certains comités de ruelles vertes. Quelques Ruelles ont tendance à perdre leur beauté. C'est pour pallier à cette situation que l'Eco-quartier réfléchit avec l'arrondissement et d'autres partenaires sur des solutions de durabilité des projets en améliorant les premiers aménagements voir les bonifier. C'est ainsi que la **Ruelle de la PAIX** située entre la 9e / 8e / D'Hérelle / Deville**,** grâce à l'intervention de notre équipe et du groupe C-Vert de la Tohu a pu être rafraichie, nettoyée, reverdie et bonifiée avec du nouveau mobilier urbain et un ajout de végétaux. Idem pour la **Ruelle de la Recréation** située entre la 2e av. / Saint-Michel / Champdoré / de Louvain qui a bénéficié d'une dizaines d'arbres grâce à l'arrondissement. Elle a été officiellement inauguré cet été.

Enfin, les travaux de marquage au sol de **la Ruelle Pie-IX / 24e av. / 47e rue / 46e** rue ont été débuté. Cette ruelle est en phase de réalisation et verra le jour en 2019.

Au final, un total de **38 participants** se sont joints aux activités (aménagements/rencontre/réunions etc.) de ruelles vertes en 2018

VOLET ÉVÉNEMENT ENVIRONNEMENTAL

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **Saint-Michel**
Volet : **ADMINISTRATION, PROJETS SPÉCIAUX**

Titre : Journées thématiques et événements à caractère environnemental

Objectifs poursuivis : Faire connaître et promouvoir les grands événements à caractère environnemental aux citoyens.

Date de l'événement

22 mars	Atelier sur gestion ecoresponsable de l'eau Journée mondiale de l'eau	60
13 mai	2ème plogging de St-Michel à la Tohu + corvée normale. Événement organisé par la Tohu intitulé : Buzz printanier. 10 coureurs et 15 marcheurs	30
6 juin	Porte à porte et promotion Un arbre Mon quartier dans le cadre de la Journée de l'air pur	150
5 juin	Journée Mondiale de L'environnement, corvée de propreté ruelle de la Paix	17
A l'année	Electro Taxi	5 adresses en moyenne par mois

Constats globaux : Chaque année nous faisons la promotion des évènements à caractère environnemental et les journées thématiques à travers des activités concrètes ou encore via notre site web, nos réseaux sociaux (facebook) et les journaux communautaires.

Dans le district de Saint-Michel, nous avons organisé 4 activités majeures pour célébrer entre autre la **Journée Mondiale de l'Eau**, la **Journée Mondiale de l'Air Pur** et la **Journée de l'Environnement**. **320 citoyens** se joints à nous pour célébrer l'environnement à travers nos journées thématiques.

AUTRES

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **Saint-Michel**
Volet : **ADMINISTRATION, PROJETS SPÉCIAUX**

Titre : Informations aux citoyens et permanence au local.

Objectif poursuivis : Offrir un point de service aux citoyens et une visibilité du programme Éco-quartier. Traiter les requêtes des citoyens.

Date de l'événement :
En continu - **5000**

Constats globaux : Notre position géographique est un grand avantage pour répondre et traiter les requêtes des citoyens. En effet, la Maison du Citoyen localisée au 7501, rue François-Perrault est un point de service stratégique, car positionné au cœur même du quartier, dans le parc François-Perrault, à quelque pas du métro St-Michel, proche de la piscine et de la bibliothèque municipale, ainsi que l'école secondaire François-Perrault. Nous pouvons ainsi offrir un service complet aux citoyens des districts de Saint-Michel et de François-Perrault. La présence continue d'un membre de l'équipe en tout temps nous permet de recevoir des appels et visites des citoyens désirant obtenir des informations concernant le quartier, les horaires des collectes, la propreté, l'environnement, etc. Plusieurs se déplacent aussi à nos bureaux afin de se procurer des sacs de recyclage, de compostage ou pour y déposer leurs piles usagées, leurs cartouches d'encre afin que nous en disposions de manière écologique. Issus de notre l'Éco-boutique "Le Placard vert", plus de **600 sacs** de recyclage et **900 sacs** de compost furent vendus.

De plus, nous ouvrons tous les mardis jusqu'à 19h afin de permettre aux citoyens qui ne peuvent pas se déplacer dans les horaires de travail de passer nous voir ou de nous téléphoner. Par ailleurs, l'Éco-quartier est fier d'être, pour en moyenne 20 citoyens par semaine, un point de cueillette des paniers des fermes LUFA, qui ont construit la première serre commerciale sur un toit dans le but de changer la façon dont le monde se nourrit. Située à Montréal, la serre de 30 000 pieds carrés s'allie à des agriculteurs locaux pour livrer des paniers de légumes frais, locaux et responsables, et ce, chaque semaine de l'année. Reconnus pour notre expertise en matière de recyclage, de nombreux citoyens sont soit venus et/ou appeler à notre local pour s'informer sur les bacs roulants et leur utilisation ou pour acheter des sacs transparents servant au compostage ou au recyclage. De plus, dans le but d'élargir la promotion de nos produits et services nous informons les citoyens

à partir de ces collaborations mais aussi au niveau des installations (qui sont devenus nos points de services satellites) de nos projets spéciaux tels le Marché Solidaire, les Jardins des Patriotes etc. ou nous mettons de la documentation de sensibilisation en environnement. Depuis janvier, il y a environ **5000 citoyens** qui sont desservis soit par téléphone, soit en se présentant à un nos installations de projets spéciaux soit en personne dans nos locaux.

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **Saint-Michel**
Volet : **ADMINISTRATION, PROJETS SPÉCIAUX**

Titre : Projets spéciaux, Réunions, Partenariat, Formations

Objectifs poursuivis : Élaborer des projets et activités autres que celles mandatées par l'Arrondissement, promouvoir et donner une visibilité au programme Éco-quartier auprès des partenaires et citoyens qui y participent, mettre en place des activités communes et/ou développer des outils pour faciliter nos interventions.

Date de l'événement :

31 janvier	Terrain Couloir St-Michel	2
31 janvier	Réunion Projet Impact Collectif	2
2 février	Présence pour Soirée reconnaissance passeport bénévoles	60
5 fev.	Réunion de présentation des activités de l'Éco-Quartier Au CREP (institution pour personnes handicapés) et choix de dates d'activités sur le compostage et le recyclage. Le CREP est un organisme de Rosemont qui déménage en juin dans St-Michel	2
7 fev.	Réunion d'info rmation sur l'Éco-Quartier au groupe CREP et construction du calendrier des activités	
7 février	Capsule Vidéo publié sur Facebook « c'est quoi le problème. afin de sensibiliser les gens au 3RV sur thème « ca vas-tu dans le bac? »	3
13 février	Assemblée de quartier	40
20 février	Réunion de travail comité jardin des patriotes	6

26 février	Atelier/rencontre jardin collectif Carrefour pop, TOHU	10
26 février	Distribution d'avis pour l'arrondissement	280
28 février	Rencontre avec les citoyens de Terrasse St-Michel pour élaborer un plan d'action pour améliorer la GMR et la propreté chez les habitants et faire du verdissement	5
15 mars	Rencontre Citoyens HLM Habitation Robert-Papin pour élaborer un plan d'action pour améliorer la GMR et la propreté chez les habitants et faire du verdissement	3 citoyens et 3 animateurs
20 mars	Assemblée de quartier	40
26 mars	Rencontre PIC P2 pour projet bac légumes St-Noel Chabanel	3
26 mars	Entrevue étudiante UQAM pour parler du JDP	3
29 mars	Achat matériel pour bac légumes St-Noel Chabanel	2
5 avril	PHOTO-OP pour le lancement de la campagne de propreté de l'arrondissement VSMPE	3
10 avril	Rencontre Citoyens HLM Habitation Robert-Papin pour élaborer un plan d'action pour améliorer la GMR et la propreté chez les habitants et faire du verdissement	5
11 avril	Rencontre Centre Lasallien pour projet de bacs de légumes en partenariat avec l'École Lucien Guilbault	5
9 avril	Réunion avec coordo Eco-quartier Villeray	2
12 avril	Rencontre et terrain, Frantz Benjamin et CSDM (Couloir SM, Embellissement, Verdissement)	3
29 mai	Marche exploration, Couloir St-Michel	7
2 mai	Atelier Papillons école primaire Lucien Guilbault	48
22 mai	Fabrication bacs St-noel Chabanel	3
23 mai	Ateliers mystérieux insectes St-Noel Chabanel	18
24 mai	Ateliers mystérieux insectes St-Noel chabanel	17
28 mai	Ateliers mystérieux insectes école saint-Mathieu	34
29 mai	Concertation réussite éducative VSMS	18
29 mai	Ateliers mystérieux insectes école saint-Mathieu	35

30 et 31 mai	Projet BUS : Débitage de 50 billots en planches avec la compagnie « scierie.ca » Résultats : 493 planches de 1.5x6x7 à 10 + 45 planches entière (slab)	3
1 juin	Livraison de 30 planches de frêne au centre Lasallien	2
20 juin	Rencontre avec les citoyens des Habitation OMHM Robert-Papin pour présenter le plan d'action pour améliorer la GMR et la propreté chez les habitants et faire du verdissement	5 citoyens et 4 intervenants
11 mai	Inauguration de la nouvelle bâtisse de la Maison de répit la ressource	2
24 mai	Visite terrain centre Lasallien	5
29 mai	Marche exploration, Couloir St-Michel	7
3 juillet	Rencontre DRSP Marchés satellites	3
11 juillet	Rencontre avec Maison Haïti pour Marchés satellites	2
18 juin	Rencontre mise à jour Ruelles Verte	7
3 août	Achat de deux hamac à la maison du hamac sur St-Denis pour le Centre Lasallien	1
16 aout	Participation (section recyclage et kiosque) pour le Magasin Partage de Mon resto (Épicerie pas chère)	500
22 aout	Projet BUS : Placement des toiles sur les bacs à fleurs	1
30 aout	Réunion avec Centre Lassalien et École Lucien Guilbault-	4
4 septembre	réunion de travail JDP	5
10 sept.	réunion Centre Lasallien pour projet BUS	4
11 septembre	Rencontre avec Maison d'Haiti pour le Marché Solidaire	5
29 aout	Projet BUS : gravure sur les 2 bancs de la commande de Lasallien (aux Ateliers d'Antoine)	1

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **Hors territoire**
Volet : **ADMINISTRATION, PROJETS SPÉCIAUX**

Titre : Projets spéciaux, Réunions, Partenariat, Formations

Objectifs poursuivis : Élaborer des projets et activités autres que celles mandatées par l'Arrondissement, promouvoir et donner une visibilité au programme Éco-quartier auprès des partenaires et citoyens qui y participent, mettre en place des activités communes et/ou développer des outils pour faciliter nos interventions.

Date de l'événement :

8 février	Réunion à OMHM sur la création d'outils pour améliorer les caractérisations faites par les Éco-quartiers	7
9 février	RDV des agricultures montréalaises	40
19 février	Rencontre Sylvain Ouellet (Couloir St-Michel, BUS, etc.)	8
21 février	Réunion GMR HLM Robert-Papin	5
27 février	Rencontre inter-quartier Dynamo, suivi des apprentissages	40
2 mars	Rencontre MTQ (Couloir St-Michel)	5
2 mars	BUS : rencontre avec Bois Public	4
6 mars	Événement REQ visionnement « Vue de ruelle »	40
22 mars	Formation campagne Un arbre pour mon quartier, REQ	20
6 avril	Réunion préparatoire marché Solidaire St- Michel	6
10 avril	Rencontre de travail avec la Ville- prog. Eco quartier	7
18 avril	Formation coordination Patrouilles bleues et vertes au REQ	1
22 mars	Formation campagne Un arbre pour mon quartier, REQ	20
4 mai	Rencontre Sylvain Ouellet Couloir SM	3
8 mai	Rencontre arrondissement programme ruelle verte	7
14 mai	Rencontre ILEAU (Verdissement, ruelles vertes, Couloir SM), Centre-ville : Maison du développement durable	3
7 août	Projet BUS : Achats de végétaux à la pépinière Jasmin	2
25 sept	EvalPIC	1

Projet Spéciaux - Atelier Réussite Éducative en **agriculture urbaine dans le cadre du Projet Impact Collectif**

8 mars	Ateliers recyclage + semis avec camps de jour LCSM	80
14 mars	Ateliers Agriculture urbaine + Origine des aliments + planification potager à l'école secondaire Louis-Joseph Papineau	10
15 mars	Ateliers Agriculture urbaine + Origine des aliments + planification potager à l'école secondaire Louis-Joseph Papineau	10
21 mars	Ateliers Agriculture urbaine + Origine des aliments + planification potager à l'école secondaire Louis-Joseph Papineau	10
28 mars	Ateliers techniques de semis LJP	10
4 avril	Atelier bombes de semences LJP + rempotage	18
10 avril	Réunion JDP	8
11 avril	Réunion Centre Lasallien pour projet de bacs	5
12 avril	Atelier semis	10
18 avril	Réunion Saint- Noel Chabanel pour projet bacs	5
19 avril	Atelier repiquage	10
24 avril	Atelier semis	10
25 avril	Atelier repiquage	8
27 avril	Atelier agriculture urbaine extérieur	20
3 mai	Ateliers semi école primaire St-Noel Chabanel	18
4 mai	Ateliers semi école primaire St-Noel Chabanel	8

9 mai	Atelier agriculture urbaine extérieur	8
10 mai	Atelier agriculture urbaine extérieur	8
16 mai	Atelier agriculture urbaine extérieur	8
24 mai	Atelier agriculture urbaine extérieur	8
30 mai	Atelier agriculture urbaine extérieur	7
6 juin	Plantation de légumes (André Corneau)	6
7 juin	Atelier plantation HLM Lord Conan	7
18 juin	Construction bacs pour projet de bacs potager école St-Noël Chabanel	6
19 juin	Atelier jardinage (Désherbage kale) avec PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel	14
19 juin	Atelier jardinage (Désherbage tomates) avec les Jeunes du CJE	8
20 juin	Inauguration bacs potager école Saint-Noël Chabanel	60
22 juin	Atelier jardinage (Tuteurage des tomates) /Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale / CIUSS	10
26 juin	Atelier de jardinage (Ébourgeonnage des tomates) / PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel	14
26 juin	Atelier jardinage (Tuteurage des tomates) avec les Jeunes du CJE	8
27 juin	Mise en place projet aménagement paysager Centre Lasallien Saint-Michel	5
28 juin	Mise en place projet aménagement paysager Centre Lasallien Saint-Michel	4
03 juillet	Atelier de jardinage (Désherbage kale) / PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel	12
03 juillet	Atelier jardinage (Ébourgeonnage et tuteurage des tomates) avec les Jeunes du CJE	6

06 juillet	Atelier de jardinage (Tuteurage des tomates et désherbage du kale /CIUSS Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale	8
09 juillet	Atelier de jardinage (Arrosage et tuteurage) / PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel	14
09 juillet	Atelier de jardinage (Tuteurage des tomates) avec - 3 bénévoles (Annick + Clara, Aube) - 2 employés (Maria, Wassim)	5
09 juillet	Atelier de jardinage (Ébourgeonnage des tomates) avec les Jeunes du CJE	6
11 juillet	Atelier AU enfants camp de jour Lasallien Jardins des Patriotes	15
13 juillet	Atelier AU enfants camp de jour LCSM	25
16 juillet	Atelier de jardinage (Récolte de kale) avec - Les Jeunes du CJE (5) - Les 3 bénévoles (Aube, Clara, Annick)	8
18 juilllet	Atelier AU enfants camp de jour CLSM	12
18 juillet	Atelier AU enfants camp de jour Lasallien Jardins des Patriotes	18
20 juillet	Atelier de jardinage 9Récolte de kale et de tomates) / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale / CIUSS et 3 bénévoles (Aube, Clara, Annick)	14
22 juillet	Atelier de jardinage sur le tuteurage et l'ébourgeonnage	1
23 juillet	Atelier de jardinage (Récolte et emballage des tomates) avec 6 Jeunes du CJE et 4 bénévoles : Aube, Monica, Clara, Annick	10
25 juillet	Atelier AU + alimentation enfants camp de jour CLSM	26
25 juillet	Suivi d'entretien bacs potagers HLM André Corneau	13
27 juillet	Bénévoles : Aube, Monica, Clara, Annick	4
28 juillet	Atelier de jardinage avec 1 bénévole : Monica	1
30 juillet	Atelier de jardinage Récolte, tuteurage et ébourgeonnage) avec - 6 jeunes du CJE - 2 bénévoles	10

	- 2 employés	
1 août	Atelier animation camps de jour CLSM	14
03 aout	Atelier de jardinage (Récolte) Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale / CIUSS	12
06 aout	Atelier de jardinage (Récolte) PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel	7
06 aout	Atelier de jardinage avec - 6 Jeunes du CJE - 1 bénévole	7
8 août	Atelier animation camps de jour CLSM	17
13 aout	Atelier de jardinage (Arrosage et récolte) / PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel	9
13 aout	Atelier de récolte / tuteurage avec Jeunes du CJE	5
17 aout	Atelier de récolte des tomates et de kale / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale / CIUSS	10
17 août	Atelier AU enfants camp de jour LCSM	16
20 aout	*Atelier de jardinage / PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel*	*6*
20 aout	*Atelier de jardinage (Récolte) avec les Jeunes du CJE*	*6*
20 août	*Désherbage, amendement des tomates, concombre, poivrons*	*1*
22 aout	*Traitement vers blanc autour de la pergola, désherbage des choux, semis épinard, pois et arrosage*	*1*
23 aout	*Désherbage, semis épinards giant winter, semis de bette à carde, arrosage buttes près de la pergola, désherbage de la rhubarbe, désherbage pergola, arrosage semis. Passer le fouet sur le côté et fond du jardin*	*2*
27 aout	*Atelier de jardinage (Désherbage des betteraves / PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel*	*8*
27 aout	*Atelier de jardinage avec les Jeunes du CJE*	*2*

Constats globaux : Au-delà du mandat principal que l'arrondissement nous confie, notre équipe travaille et collabore avec beaucoup de partenaires quartier et en dehors du quartier dans le but de développer des projets spéciaux répondant aux enjeux environnementaux du quartier. En termes de réunions, l'Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault organise régulièrement des réunions d'équipe, des activités hors-programme, et participe à des réunions de concertation avec ses partenaires ainsi qu'à des réunions de l'Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension. Nous travaillons à donner une bonne image du programme, à le promouvoir et lui donner une forte visibilité auprès des partenaires, des jeunes et des citoyens en général. Ces échanges permettent de mettre en place des activités communes et de développer des outils pour faciliter nos interventions. Les projets spéciaux, rencontres et partenariats ont rejoint environ **2000 personnes.**

SECTION 2
Rapport des activités

Janvier à décembre 2018

Activités réalisées dans le district de FRANÇOIS-PERRAULT

Organisme promoteur : PARI Saint-Michel

VOLET PROPRETÉ

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **François-Perrault**
Volet : **PROPRETÉ**

Titre : Interventions pour cas de malpropreté

Objectifs poursuivis : L'objectif consiste à améliorer la propreté en bordure de rue et le respect des horaires de collectes sélectives.

Date de l'évènement :

Date	Activité	Nb de participants
8 fév.	Intervention propreté du 2101 au 2113 rue Villeray + 7720 des érables	62
18 avril	Rencontre d'une citoyenne pour cas de malpropreté dans son quartier	3
23 mai	Sensibilisation horaire de collecte 3269-73, 3279 et 3281-83 rue Guinois	29
15 mai	Sensibilisation horaire de collecte 1960 rue L-O David.	7
6 août	Visite de la ruelle Cartier/Papineau/Bélanger/Jean-Talon	1
6 août	Visite de la ruelle Everett/LO-David/Des Érables/De Lorimier	1
13 août	Sensibilisation cas de malpropreté, distribution de dépliants 3182/3198 rue Jean-Talon Est coin 10e	24
10 sept.	Sensibilisation horaire de collecte Pie-IX/Villeray (7600 Pie-IX et 4021 Villeray) AUCUNE RÉPONSE MAIS PANCARTES INSTALLÉES ET DÉPLIANTS DISTRIBUÉS	4
14 sept.	Sensibilisation pour problèmes de dépôts sauvages et malpropreté sur les rues, 17e et Jean-Talon, 22e et Bélanger,7623 Boul. Pie-IX (il y avait déjà 2 pancartes « mettre ses déchets au bon moment »). Intervention pour malpropreté dans ruelles : 2098 Jean-Talon Est, 2 pancartes ont été installées, 7161 9e avenue une pancarte installée et sur Bélanger et 8e avenue une pancarte installée	3

21 septembre	Affiche supplémentaire collée sur le mur de la bâtisse et distribution de rappel sur les rues De Lorimier et des érables	2
28 sept.	Affiche collée sur le mur de la bâtisse ruelle rues De Lorimier et des érables, car arrachée.	1
28 septembre	7125 Louis-Hémon et alentours. 1 sac à ordure avec un pneu à l'intérieur sur le bord de la rue. Distribution de rappel jour de collecte.	1
28 septembre	Rue Everett (entre Chabot et De Bordeaux) et sur L-O David entre Chabot et Bordeaux Distribution de rappels jour de collecte entre les rues Chabot et De Bordeaux. Dépôt sauvage dans ruelle malgré pancarte d'interdiction.	1
19 octobre	1640 Tillemont, Installation de pancarte BON MOMENT	1
31 octobre	Pie-IX entre Villeray et Everett, installation de pancarte BON MOMENT +BON ENDROIT	1

Constats globaux : Quand notre équipe intervient c'est pour inciter les résidents à garder leur cadre de vie propre. Le but n'est pas de punir mais d'informer sur les horaires et les journées de collectes. Les cas d'insalubrité sont soit signalés par le voisinage soit que notre équipe qui de patrouille. Techniquement nous collons une affiche sur le mur ou attachons une pancarte d'interdiction dépôt de déchets sur les clôtures et les poteaux à l'aide de Tie-rap. Nous procédons à chaque signalement et ou constat à des interventions de sensibilisation en rencontrant les résidents des secteurs ciblés et en leur distribuant des dépliants sur les horaires des collectes et comment mieux recycler chez soi. Au final, les résultats sont visibles au niveau de la propreté et le respect des lieux. Par conséquent, malgré quelques secteurs récalcitrants, cette approche a amélioré de façon significative l'état de propreté et le respect des lieux. Afin de prendre action contre les récidivistes contrevenants, la complicité avec les inspecteurs de l'Arrondissement fut parfois utile, car certains endroits ont nécessité une visite de leur part après notre passage. Ainsi, **141 citoyens** furent sensibilisés à la propreté de leur quartier à travers nos interventions à divers endroits problématiques dans le district de François-Perrault.

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **François-Perrault**
Volet : **PROPRETÉ**

Titre : Corvées de propreté

Objectifs poursuivis : L'objectif consiste à mobiliser le maximum de résidents, organismes, partenaires, etc. à participer à des corvées de propreté et à stimuler la prise en charge des citoyens pour l'amélioration de la qualité de vie de leur quartier.

Objectifs poursuivis : L'objectif consiste à mobiliser le maximum de résidents, organismes, partenaires, etc. à participer à des corvées de propreté et stimuler la prise en charge des citoyens pour l'amélioration de la qualité de vie de leur quartier.

Date de l'événement :

Date	Activités	Nbre de participants
30 avril	Corvée de propreté Parc François Perrault/école secondaire FP	12
22 avril	Plogging St-Michel (corvée de propreté)	13
22 avril	Corvée de nettoyage Ruelle Louis-Hémon	15
5 mai	Corvée ruelle verte la Voie lactée (de lorimier/des érables entre Bélanger et jean talon)	21
5 mai	Corvée Ruelle 8e entre bélanger et JeanTalon	18
12 mai	Corvée ruelle l.o.david/Everett/Molson/1e	11
13 mai	Corvée ruelle Everett / Chabot / Jean-Talon / Cartier.	6
6 mai	Corvée ruelle Jean-Talon/Everett et Marquette/Fabre.	17
7 mai	Corvée de propreté école secondaire JFP/parc François-Perrault	120
26 mai	Corvée propreté ruelle Bordeaux, Chabot, Bélanger et Jean-Talon.	20
8 septembre	Plugging des Ruelles Vertes	20

Constats globaux : Les corvées de propreté sont rendues possible grâce au partenariat avec les différents acteurs du milieu. Pour cela notre équipe travaille avec les Ruelles Vertes, les organismes du quartier et également les institutions scolaires. L'équipe s'est associée deux fois aux élèves de l'école François-Perrault pour le nettoyage du parc François-Perrault, et des voisins de 6 ruelles. Comme chaque année, nous avons fourni les outils de nettoyage (gants, râteaux, pelles, balais), sacs à ordures, sacs pour le recyclage et sacs pour les résidus verts. Nous avons du coup donné aux citoyens des conseils pour garder leur quartier propre et pour encourager leur entourage à faire de même. De même, nous avons organisé le ***Plogging St-Michel***, qui consiste à ramasser des déchets tout en faisant du sport.

En définitive, les corvées de nettoyage permettent d'avoir un contact direct avec les citoyens, les organismes et les étudiants, relancent l'interaction entre voisins, et créent un sentiment d'appropriation des lieux par la population qui les fréquente. Plus de **273 citoyens** se sont joints aux corvées de 2018.

VOLET 3RV

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **François-Perrault**
Volet : 3R**-V**

Titre : Distribution de billets de courtoisie

Objectifs poursuivis : Transmettre des informations sur le programme Éco-quartier et sur le recyclage, identifier les secteurs problématiques à la collecte des matières recyclables et sensibiliser les citoyens afin d'augmenter la participation de la collecte des matières recyclables en bordure de rue.

Date de l'événement :

Compilation des activités Billets de courtoise 2018 - François Perrault			
Date (jj/mm)	**Type d'activité**	**Personnes rejointes**	**Commentaires (Spécifiez le lieu, le public, l'activité réalisée, le contexte (fête, Journée, etc.), des anecdotes pertinentes.**
19-06-2018	Autre	460	Distribution de dépliants de l'arrondissement pour la campagne : "Avec une vignette, c'est plus simple". Ceux-ci ont été distribués autour des rues Cartier, Bélanger et Jean-Talon, ainsi que sur Shelley et Bélair.
20-06-2018	Autre	340	Distribution de dépliants de l'arrondissement pour la campagne : "Avec une vignette, c'est plus simple". Ceux-ci ont été distribués autour des rues Cartier, Villeray, Tillemont et Jarry.
20-06-2018	Autre	6	Sensibilisation des gens qui sont entrés dans le bureau de l'écoquartier au sujet des dommages causées par l'agrile du frêne et des bénéfices des arbres pour le milieu urbain de Montréal.
20-06-2018	Porte-à-porte / Patrouille	10	Patrouille et porte-à-porte entre Villeray et 6e avenue pour commencer des sondages et faire l'inventaire de gouttières non enregistrées.

26-06-2018	Autre	6	Travail de bureau dans l'éco-quartier pour informer les nouveaux citoyens sur le recyclage et l'horaire des collectes.
03-07-2018	Porte-à-porte / Patrouille	36	Porte à porte sur le Recyclage dans l'habitation Laure-Conan. Sensibilisation des aînés
03-07-2018	Autre	10	Aide information aux citoyens de St-Michel qui entrent directement à l'éco-quartier, concernant le compostage, recyclage, etc.
04-07-2018	Autre	2	Aide information aux citoyens de St-Michel qui entrent directement à l'éco-quartier, concernant un arbre non réclamé, recyclage, etc.
04-07-2018	Autre	14	Porte à porte sur le Recyclage dans l'habitation Laure-Conan. Sensibilisation des aînés
05-07-2018	Autre	5	Sensibilisation aux citoyens qui sont venus à l'éco-quartier chercher de l'information sur l'environnement
06-07-2018	Autre	7	Débuter l'inventaire des frênes entre les 14e et 18e avenues.
09-07-2018	Porte-à-porte / Patrouille	11	Lors de l'inventaire de l'état de santé des frênes vaccinés en 2016, j'aie remarquée quelles gouttières mal placées et de l'arrosage sur des surfaces imperméables entre la 16e et 24e avenues.
10-07-2018	Autre	3	Informer quelques citoyens qui arrosaient au mauvais moment de la journée lors de ma patrouille frêne.
10-07-2018	Porte-à-porte / Patrouille	5	Intervention pour l'arrosage sur des surfaces végétalisées et imperméables aux mauvais moments de la journée entre la 9e et 2e avenue. De plus, j'avais besoin de faire une intervention de propreté des ruelles entre Cartier-Chabot-de Bordeaux.
12-07-2018	Porte-à-porte / Patrouille		Je suis retourné en vélo aux adresses sur Des Écores qui ne m'avaient pas répondu 2 fois déjà et il n'y avait encore personne.

13-07-2018	Autre	200	Mandat local en après-midi. Il s'agit de la distribution de dépliants de l'arrondissement pour la campagne : ''Avec une vignette, c'est plus simple''. Ceux-ci ont été distribués sur la rue Sagard de Jean-Talon à Bélanger
18-07-2018	Autre	10	Conseiller des citoyens sur les 1ères étapes du compostage domestique et une petite intervention de propreté sur la rue Shelley.
20-07-2018	Porte-à-porte / Patrouille	56	Porte à porte sur l'économie d'eau sur la rue Louis-Hémon de Jean-Talon à Tillemont 28 Rejoints pour à peu près 70 maisons visités
24-07-2018	Porte-à-porte / Patrouille	20	Sensibilisation des citoyens de l'éco-quartier sur divers sujets liés à la GMR et faire des interventions de propreté sur les ruelles Chabot/Bordeaux/Jean-Talon et Molson/d'Iberville.
26-07-2018	Porte-à-porte / Patrouille	57	Porte à porte sur le Recyclage dans l'habitation André-Corneau. Sensibilisation des aînés
30-07-2018	Porte-à-porte / Patrouille	15	Sondage sur la GMR dans le quartier St-Michel sur la rue François-Perrault.
31-07-2018	Porte-à-porte / Patrouille	12	Sondage sur la GMR dans le quartier St-Michel sur la rue Molson et L-O David et des interventions de propreté des ruelles sur les ruelles entre Jean-Talon jusqu'à Villeray en passant par de Lorimier.
01-08-2018	Autre	12	Intervention de propreté et vérifier l'état des bacs bruns sur Bélanger, ainsi que de la sensibilisation auprès des personnes qui entrent dans l'éco-quartier.
02-08-2018	Autre	4	Distribution de bacs de compostage et sensibilisation auprès des personnes qui entrent dans l'éco-quartier.
2018-07-05+B5B5:J14	Porte-à-porte / Patrouille	6	Patrouille/sensibilisées les résidents qui se trouvent sur les rues aux alentours du parc François-Perrault sur l'importance de l'emplacement des gouttières ainsi que d'avertir un citoyen sur la 14e avenue de ne pas arroser son entrée en asphalte.

05-août	Porte-à-porte / Patrouille	11	Patrouille/sensibilisées les résidents sur les fuites d'eau des robinets et toilettes, l'économie d'eau à l'intérieur, l'emplacement des gouttières et les entrées en plomb (surtout le long de la 12e avenue).
05-sept	Porte-à-porte / Patrouille	14	Patrouille/sensibilisées les résidents sur les avenues 10e jusqu'à 6e sur l'économie d'eau et avertir un citoyen sur la 10e avenue de ne pas arroser ses fleurs trop près de la ruelle ainsi que les gouttières.
05-oct	Porte-à-porte / Patrouille	7	Patrouiller et sensibiliser les résidents sur l'économie d'eau intérieur, les caplets anti-refoulement d'égout et les gouttières qui se trouvent le long de la rue Bélair entre la 15e et 20e avenue.
05-nov	Porte-à-porte / Patrouille	5	Patrouiller et de sensibiliser les résidents entre les rues Garnier jusqu'à Cartier sur l'économie d'eau intérieur et les gouttières.
15/05/2018	Commerces locaux	11	Faire le tour des commerces du Petit Maghreb, le long de la rue Jean-Talon (entre les boulevards Saint-Michel et Pie-IX) pour informer les commerçants (épiceries, cafés, etc.) sur le remplacement des unités de refroidissements à l'eau.
16/05/2018	Porte-à-porte / Patrouille	30	Sensibiliser les résidences sur la propreté et distribuer de l'information sur l'horaire des collectes entre les rues Fabre et Marquette situées entre les rues Tillemont et Villeray. En plus de sensibiliser les commerces le long de Bélanger nord sur le bannissement des sacs de plastique.
22/05/2018	Porte-à-porte / Patrouille	4	En avant-midi, j'ai fait de la patrouille en lien avec la propreté, sur le respect de l'horaire des collectes et l'économie d'eau à l'intérieur sur les petites rues de Guinois, Michel-Ange et Shanghessy
28/05/2018	Porte-à-porte / Patrouille	32	Inspection des gouttières et sur la propreté des ruelles entre Villeray et Molson. Tentative de donner un billet de courtoisie à un citoyen sur la rue Sagard qui arrosait pour nettoyer son trottoir.

31/05/2018	Porte-à-porte / Patrouille	7	En fin d'après-midi, j'ai voulue terminer mon suivi des gouttières de 2017 entre 10e et 8e avenues. En plus de revenir faire une inspection sur la propreté des ruelles le long de la rue L-O David.
Total			**1440**

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **François-Perrault**
Volet : **3R-V**

Titre : Recyclage chez les ICI (institutions, commerces, industries)

Objectifs poursuivis : Sensibiliser les commerçants et institutions à l'importance de la participation et du respect des horaires des collectes sélectives.

Date de l'événement :

IMPLANTATION et VISITES BACS	Adresses	Implan-tation (I) Ajout (A)	Nombre de bacs	Dates	Nbre personnes rencontrées
Commerces	2035, rue Belanger	I	2	20/02/18	1
	3255 Bélair	I	2	28/05/18	1
	2127, Bélanger	I	1	06/06/18	1
	3811 Everett	I	2	03/05/18	1
	3730 Bld Crémazie	I	8	07/08/18	1
Institution	3531, Bélair	I	1	23/07/18	1

Constats globaux : Cela fait 23 ans que le programme Éco-quartier est associé au bac à recyclage, du fait que notre équipe s'occupe en partie de la commande, de la visite technique et de l'information sur les techniques de recyclage dans le quartier. Nous sommes une bonne référence pour toute implantation du recyclage au niveau des ICI (institutions, commerces et industries) et des immeubles de 5 logements et plus du quartier. Lorsque les besoins en recyclage sont importants et nécessitent une collecte par bac roulant, un responsable de notre équipe procède à une visite sur les lieux afin de procéder à une évaluation des besoins techniques et profite de l'occasion pour former les futurs utilisateurs. Nous faisons ensuite parvenir la demande auprès des services des travaux publics pour qu'ils livrent le ou les bacs roulants. Suite à la réception du matériel, dans certains cas, nous retournons sur place pour nous assurer de la bonne utilisation auprès du requérant. Nous maintenons une base de données à jour des implantations et retournons de façon ponctuelle pour valider que les besoins soient toujours actualisés. Depuis la disparition du petit bac vert en 2012, nous devons maintenant utiliser des sacs de recyclage ou des bacs verts roulants, et donc de nombreux commerces et institutions communiquent avec nous pour se procurer des bacs roulants. Ainsi chez les ICI dans

François-Perrault, **6 endroits** furent visités, **16 nouveaux bacs** roulants furent implantés et **6 personnes** ont été sensibilisées au recyclage.

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **François-Perrault**
Volet : **3R-V**

Titre : Bacs verts roulants dans les immeubles de 5 logements et +

Objectifs poursuivis : Sensibiliser les résidents à la collecte des matières recyclables et augmenter le taux de participation ; Faire les commandes et suivis de bacs roulants.

Dates des évènements :

	Commande de bacs roulants :	Nbre logements	Implantation(I) Ajout (A)	Nbre de bac	Nbre personnes rencontrées
02/05/18	3419 rue Bélair	8	I	2	8
02/05/18	8085 rue De Lorimier	6	I	1	6
07/05/18	7330 rue Cartier	8	A	2	1
30/07/18	3279 rue Guinois	8	I	2	8
23/07/18	7235 Bld St-Michel	8	A	1	1
10/08/18	7152, Bld Pie-IX	8	A	2	1
10/08/18	7656, 19e av	5	I	1	1

Constats globaux : Le bac roulant pour le recyclage, offert en format de 360 litres et 240 litres, est accessible pour tout type d'habitation ayant l'espace nécessaire pour l'entreposer et le mettre à la disposition des résidants. Pour se procurer un bac roulant, le citoyen habitant une maison unifamiliale ou un immeuble de 4 logements et moins n'a qu'à téléphoner au 311 (réseau accès Montréal) et le bac roulant lui sera livré gratuitement. C'est dans le cas des immeubles de **5 logements et plus**, où un travail de sensibilisation est nécessaire, que l'Éco-quartier intervient. En collaboration avec une personne ressource (concierge, propriétaire ou personne désignée), l'Éco-quartier propose une visite technique, fournit le matériel nécessaire pour sensibiliser les résidents de l'immeuble, procède à la commande des bacs roulants aux travaux publics, puis fait les suivis nécessaires au bon fonctionnement du recyclage dans l'immeuble. Évitant aux citoyens de se procurer des sacs de recyclage, le bac roulant s'avère une bonne solution pour la collecte des matières recyclables. Ainsi, dans le district de Saint-Michel, **7 immeubles** furent visités, **11 bacs roulants** furent implantés **et 23 personnes** furent rencontrées.

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **François-Perrault**
Volet : **3R-V**

Titre : Ateliers 3RV

Objectif poursuivis : Sensibilisation à la réduction, au réemploi, au recyclage, à la valorisation des matières résiduelles.

Date de l'événement :

Date	Activités	Nmbre de personnes
27 février	Atelier de sensibilisation au recyclage et au compostage à des enfants de maternelles et de 1ère année. École Saint-Grégoire Legrand	21
6 février	Réunion de mise en place d'activité 3RV-agriculture avec animateur du CLSM	
8 mai	Atelier fabrication de liquide de lessive et produit nettoyant dans École primaire Saint-Mathieu. 2 classes	28
8 mai	Atelier fabrication de liquide de lessive et produit nettoyant dans École primaire Saint-Mathieu. 2 classes	25
28 avril	Atelier mangeoires d'oiseaux École primaire Saint-Mathieu 2 classes	40
12 juin	Atelier mangeoires d'oiseaux École primaire Saint-Mathieu 2 classes(8-10 ans)	30
14 juin	Atelier mangeoires d'oiseaux École primaire Saint-Mathieu 2 classes(8-10 ans)	35
19/10/18	Atelier Recyclage durant le cours de francisation au LCSM-nouveaux arrivants (1er groupe)	23
19/10/18	Atelier Recyclage durant le cours de francisation au LCSM-nouveaux arrivants (2ème groupe)	18

Constats globaux : En début d'année nous envoyons notre offre d'atelier aux écoles secondaires, primaires et garderie, ainsi qu'aux organismes du quartier. Nous recevons ensuite des appels de gens qui veulent avoir nos ateliers soit dans leurs classes ou auprès de leurs employés. Par la suite notre équipe se déplace pour offrir des ateliers sur les 3RV et l'environnement qui consistent à rencontrer les citoyens et les partenaires du milieu pour les éduquer et les sensibiliser sur divers enjeux environnementaux importants ainsi que sur la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage et la Valorisation des matières résiduelles. Notre approche réside dans la qualité et l'originalité de nos ateliers de sensibilisation sur l'environnement, conçus et mis à jour par l'équipe, et adaptés en fonction du groupe d'âge. Nous considérons que les jeunes d'aujourd'hui, qui seront les bâtisseurs de demain, doivent prendre conscience dès maintenant de leurs habitudes de consommation et en connaître les impacts. C'est pourquoi, à travers nos ateliers instructifs et amusants, nous les éduquons dès leur jeune âge, à leur école ou à leur camp de jour. Saint-Michel étant un quartier multiethnique où le français n'est pas toujours la langue parlée à la maison, nous sommes convaincus que les jeunes conscientiseront à leur tour leur entourage. **220 personnes** du district François - Perrault furent éduquées par les ateliers 3RV de l'Éco-quartier depuis janvier 2018.

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **François-Perrault**
Volet : **3R-V**

Titre : TIC transportés à l'Écocentre

Objectifs poursuivis : Promotion de l'Écocentre et réduction des TIC (technologies de l'information et de la communication) que l'on retrouve dans la collecte des ordures ménagères.

Date de l'événement :
***Promotion à l'année

Janvier-février	Pas d'électro-taxi	Nbres adresses	METRES CUBES
28 mars	Electro-Taxi	9	2
25 avril	Électro-taxi	7	2
5 juin (mai reporté)	Electro-taxi	7	2

27 juin	Électro-taxi	4	1
25 juillet	Electro Taxi	5	2
28 aout	Electro Taxi	4	1
26 septembre	Electro Taxi	3	1
24 octobre	Electro Taxi	2	1

Constats globaux : Nous sommes de chute pour la récupération des cartouches d'encre vides et de piles usées. L'objectif est d'encouragé les citoyens à disposer de façon écologiques leurs résidus domestiques dangereux et les matériels informatiques désuets. Pour ce faire nous collaborons avec les entreprises **Mira et Appel à Recycler** pour la récupération du matériel. Aussi, notre équipe a mis sur pieds depuis quelques années **l'Electro** Taxi. Il s'agit d'un service gratuit de collecte à domicile d'équipements informatiques et électroniques fonctionnels ou non pour les personnes n'ayant pas de voiture pour aller à l'Écocentre. Pour éviter que tout ce matériel ne finisse dans les sites d'enfouissement, nous disposons ce matériel à l'Écocentre St-Michel. Au total **41 adresses** furent desservies lors de nos sorties Electro Taxi dans le district Saint-Michel pour environ 6 mètres cubes de résidus informatiques transportés à l'écocentre

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **François-Perrault**
Volet : **3R-V**

Titre : Kiosques

Objectifs poursuivis : Sensibilisation à la gestion des matières résiduelles, aux 3R-V, à la protection de l'environnement et promotion du programme Éco-quartier. Augmentation de la participation à la collecte sélective.

Date de l'événement :

Compilation des activités Kiosque 2018 - François Perrault			
Date (jj/mm)	**Type d'activité**	**Personnes rejointes**	**Commentaires (Spécifiez le lieu, le public, l'activité réalisée, le contexte (fête, Journée, etc.), des anecdotes pertinentes.**
27-06-2018	Kiosque / lieu public	80	Kiosque pour sensibiliser les gens concernants divers sujets environnementaux (le compostage, le recyclage et l'herbe à poux) lors d'une fête communautaire dans le parc François-Perrault.
12-07-2018	Kiosque / lieu public	62	Kiosque d'information sur le thème du compostage, du recyclage et des autres GMR devant le métro Saint-Michel.
16-07-2018	Kiosque / lieu public	100	Kiosque d'information sur le thème du compostage, du recyclage, des autres GMR, du frêne et de l'herbe à poux devant le métro Saint-Michel.
19/05/2018	Kiosque / lieu public	55	Kiosque pour sensibiliser les citoyens du quartier sur les bonnes techniques d'irrigation des plantes, règlements sur l'eau à Montréal, sur le programme d'économie d'eau potable qui incluait une démonstration avec l'aide des appareils WaterSense.
Total			**297**

Constats globaux : Notre équipe fait la promotion de son programme et de ses services à travers ses kiosques, et, du coup, renseigne les citoyens sur les enjeux environnementaux importants, comme la gestion des matières résiduelles, l'économie de l'eau, l'embellissement, etc. Lors des kiosques nous répondons aux questions des citoyens et distribuons des dépliants. Nous informons aussi les citoyens de notre rôle dans le quartier et des activités que nous proposons. Ce type d'activité permet d'offrir une bonne visibilité au programme Éco-quartier. Nos **4 kiosques** dans François-Perrault ont sensibilisé **297 participants** depuis janvier**.**

VOLET EMBELLISSEMENT

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **François-Perrault**
Volet : **EMBELLISSEMENT**

Titre : Distribution de fleurs aux groupes

Objectifs poursuivis : Encourager les groupes à embellir et améliorer leur cadre de vie.

Date de l'événement :

17 mai	44 groupes ont reçu des fleurs dans le district de François-Perrault	**44 groupes**

Constats globaux : Au total, **12 601 végétaux** repartis entre des fleurs annuelles, des fines herbes biologiques et des tomates biologiques ont été distribué. La distribution de fleurs aux 77 groupes des deux districts a lieu annuellement et l'activité se divise en plusieurs étapes durant les mois d'avril et mai.

- Promotion de la distribution de fleurs
- Information et réservation des fleurs auprès de l'Arrondissement -
- Communication de la date d'arrivée des fleurs et prise de rendez-vous
- Réception et distribution des plateaux de fleurs aux groupes.

Cette année nous avons revu la liste des groupes bénéficiaires pour s'assurer qu'elle était toujours à jour. Au final nous nous sommes rendus compte que certains groupes n'avaient plus leurs sièges dans le quartier, alors nous les avons enlevés de la liste. Ceci nous a permis d'intégrer les ruelles vertes, d'embellir Saint-Michel et non d'autres endroits aussi ajouter plus de bénéficiaires que l'an dernier.

Cette activité permet à l'Éco-quartier de garder un bon partenariat avec les groupes, qui sont heureux de bénéficier de ces fleurs gracieusement offertes par l'arrondissement. En ce qui concerne la participation des groupes à l'amélioration de leur cadre de vie, nous pouvons dire que les résultats sont encourageants puisque nous en profitons pour échanger avec eux sur les enjeux environnementaux dans le quartier. Ces partenaires soutiennent et facilitent le travail de l'Éco-quartier, car nous pouvons faire la promotion de nos activités auprès de leurs membres et travailler ensemble à l'amélioration du quartier.

44 Groupes participants :

Organismes communautaires
Fondation Carrefour Nouveau Monde
CVERT
La Perle retrouvée (association haïtienne)
VSMS

Restaurants
Restaurant Chez Alberto

CPE-Garderie
CPE les petits écolos de l'avenir
Garderie Petit Poisson
Garderie en milieu familial
Garderie Milieu Familial
Garderie Francine
CPE en milieu familial
CPE Le petit cheval
Service de garde milieu familial : Perle d'or
CPE L'écho du cœur

Écoles
École Saint-Barthélémy
École Léonard de Vinci
École Perspective II
École St-Grégoire-Le-grand

Immeubles/HLM/secteur
Temps d'une pause(HLM Emmaus)
Le temps d'une pause : HLM
HLM Gabriel Sagard (84 logements)
Résidence Louis-Hémon
Immeubles de Jimmy Pettas (32 portes)
International Buddhist Progress Society of Montreal
Club de l'âge d'or Boule de neige
CHSLD Joseph-François-Perrault
Les maisons de l'ancre

Ruelles Vertes

Ruelle Cartier/Papineau/Bélanger/JT
Ruelle de L'apothicaire
Ruelle des 4 Saisons
Ruelle verte Bordeaux /Chabot/JT/Bélanger
Ruelle Racontes-moi une histoire
1ère avenue(sentier qui bifurque)
Ruelle Voie Lactée
Ruelle La récréation
Ruelle des Erables/Sagard
Ruelle 6e av/8av
Ruelle Evrett/Cartier/Chabot/Lo-David
Ruelle Colibris
ruelle Bordeaux/de Lorimier/LO-D
6e et 8e et lo david- Everett
Ruelle du Chat botté
Ruelle Fabre marquette everett
La ruelle aux sentiers qui bifurquent

Jardins
Jardin collectif le Co-Potager LDV/3

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **François-Perrault**
Volet : EMBELLISSEMENT

Titre : Distribution de fleurs aux citoyens

Objectifs poursuivis : Encourager les résidents à embellir et améliorer leur cadre de vie.

19 mai	Distribution de fleurs aux citoyens au Chalet du parc François-Perrault. **13 356 végétaux** distribués aux **636** citoyens des 2 districts	490

Constats globaux : Pour la promotion de l'évènement, des communiqués ont été dans l'infolettre de l'Éco-quartier, sur les plateformes web de l'arrondissement et de l'Eco-quartier (Facebook et site internet). Le succès de cette activité repose beaucoup entre la coordination de notre équipe et le service des Travaux Publics mais aussi de la mobilisation de nos bénévoles.

Depuis une dizaine d'années nous organisons la distribution des fleurs avec l'organisme CERG. Le samedi 19 mai 2018 la première distribution s'est tenue au chalet de la piscine du parc François-Perrault pour les résidents du district de François-Perrault et ensuite en après-midi nous notre équipe a rejoint celle du CECRG au coin de la rue Pie-IX et la 42ieme pour la distribution aux résidents du district de Saint-Michel.

Lors de la distribution, les citoyens devaient présenter une preuve de résidence et donner leurs coordonnées aux bénévoles, pour ensuite recevoir leurs plants. Pour rendre plus agréable cette fête du verdissement, nous avons ajouté depuis deux ans une distribution gratuite de compost et une foire agricole avec des kiosques d'exposition d'agriculteurs et de fermiers du Québec. Cette foire permet de faire la promotion de l'agriculture urbaine (ex. Les Jardins des Patriotes) et aussi donner la visibilité aux organismes partenaires du quartier (ex : Cyclo Nord Sud, entreprise de réparation de vélo) mais surtout elle a permis de la faire la promotion des produits et services du programme Eco-quartier auprès des **490 citoyens** présents lors des deux distributions.

VOLET NATURE EN VILLE

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **François-Perrault**
Volet : **NATURE EN VILLE**

Titre : Projets de ruelles vertes / verdissement / Suivi / plantation

Objectifs poursuivis : Encourager les résidents à se mobiliser pour embellir et améliorer la qualité de vie dans leur ruelle. Accompagner les citoyens dans leurs démarches, planifier les activités et verdir les espaces.

Date de l'événement :

29 janvier	Rencontre comité vert ruelle verte (Cartier/Chabot/Jean-Talon/Bélanger)	7
13 février	Rencontre comité vert ruelle verte (6e/8e/LO-David/Everett)	8
25 avril	Rencontre ruelle Fabre/Everett/Marquette/Jean-Talon	2
4 juillet	Rencontre avec Roxanne pour mise à jour des ruelles vertes	2
13 juillet	Rencontre ruelle Cartier/Chabot/LO/EV	4
31 juillet	Rencontre avec VSMS pour la présentation de leurs projets	4
8 aout	Livraison de 1 bac en frêne à la Maison du citoyen + montage paysager	1
14 août	En collaboration avec Action St-Michel Est, atelier Art-Nature dans parc René-Goupil Art-Nature. Aucun enfant ne s'est présenté	3 animateurs
20 août	Prise de photos dans les ruelles de François-Perrault	1
22 août	Compilation des préventes pour UAPMQ (Automne)	5

Constat globaux : Dans le cadre du programme verdissement de l'Arrondissement, l'Éco-quartier Saint-Michel/François-Perrault a reçu le mandat de réalisation de ruelles vertes. Le volet ruelles vertes vise à embellir les arrière-cours, à les rendre plus conviviales et plus vertes, de même qu'à lutter contre les nuisances urbaines (graffitis, dépôts sauvages), en offrant la possibilité aux citoyens de s'approprier leur ruelle. Notre rôle consiste à accompagner les citoyens dans leurs démarches, chercher du financement, planifier les activités et verdir les espaces avec eux. En collaboration continue avec les comités de ruelles et l'Arrondissement, les travaux réalisés consistent en grande partie à la plantation, à la confection de mobiliers urbains tels que des bancs publics, des bacs à fleurs ou encore la réalisation de murales, des marquages au sol etc.

En 2018, la gestion des ruelles vertes est en train d'être réorganisée suite au transfert du dossier qui est désormais géré directement par l'arrondissement. Par contre ceci ne change en rien notre rôle de d'accompagnants et de guides aux citoyens.

Par ailleurs, faute de budget de suivi, la pérennisation des installations est de plus en plus une problématique au sein de certains comités de ruelles vertes. Quelques Ruelles ont tendance à perdre leur beauté. C'est pour pallier à cette situation que l'Eco-quartier réfléchit avec l'arrondissement et d'autres partenaires sur des solutions de durabilité des projets en améliorant les premiers aménagements voir les bonifier. C'est ainsi que la Ruelle 6e av. / 8e /L.O David / Everett av. a pu bénéficier d'une plantation de dizaine d'arbres de la part de l'arrondissement. Étant donné que la mobilisation citoyenne est plus forte dans le district François-Perrault, nous faisons beaucoup de suivis / rencontres avec des citoyens qui veulent obtenir des informations sur les modalités des ruelles vertes.
Au final, un total de **36 participants** se sont joints aux activités (aménagements/rencontre/réunions etc.) de ruelles vertes depuis janvier 2018.
Voici la liste des ruelles vertes réalisées et/ou en cours de réalisation en 2018 dans François-Perrault

- La ruelle située au quadrilatère 6e avenue / 8e avenue/Jean-Talon et Belanger
- La Voie lactée : De Lorimier / des Érables / Jean Talon / Bélanger
- Ruelle des Érables / Sagard / Jean Talon / Belanger
- Ruelle Raconte-moi une histoire, située au quadrilatère Bordeaux / de Lorimier / L.O David / Everett

- La ruelle bleue située entre la 6e av./ L.O David / 8e av. / Everett
- La ruelle Cartier / Chabot / L.O David / Everett

VOLET ÉVÉNEMENT ENVIRONNEMENTAL

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **François-Perrault**
Volet : **ADMINISTRATION, PROJETS SPÉCIAUX**

Titre : Journées thématiques et événements à caractère environnemental

Objectifs poursuivis : Faire connaître et promouvoir les grands événements à caractère environnemental aux citoyens.

Date de l'événement :

22 avril	1er Plogging (corvée en courant) organisé pour la journée de la terre	15
5 juin	Kiosque d'information des Patrouilles au parc François-Perrault dans le cadre de la Journée de l'environnement	300
6 juin	Porte à porte et kiosque au métro St-Michel pour la Journée de l'air pur (Promotion un Arbre Mon quartier)	500
A l'année	Electro taxi	5 par mois en Moyenne

Constats globaux : Chaque année nous faisons la promotion des évènements à caractère environnemental et les journées thématiques à travers des activités concrètes ou encore via notre site web, nos réseaux sociaux (facebook) et les journaux communautaires.

Dans le district de François-Perrault, nous avons organisé 3 activités majeures pour célébrer entre autre un ***Plogging*** le **Jour de la terre**, un kiosque et porte de promotion Un Arbre Mon quartier pour la **Journée Mondiale de l'Air Pur** et enfin le 5 juin les Patrouilles ont tenu un grand kiosque au parc François-Perrault pour la **Journée de l'Environnement**. Dans le district François-Perrault, environ **850 citoyens** se sont joints à nous pour célébrer l'environnement à travers nos journées thématiques.

AUTRES

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **François-Perrault**
Volet : **ADMINISTRATION, PROJETS SPÉCIAUX**

Titre : Informations aux citoyens et permanence au local.

Objectif poursuivis : Offrir un point de service aux citoyens et une visibilité du programme Éco-quartier. Traiter les requêtes des citoyens.

Date de l'événement :
En continu – **5000**

Constats globaux : Notre position géographique est un grand avantage pour répondre et traiter les requêtes des citoyens. En effet, la Maison du Citoyen localisée au 7501, rue François-Perrault est un point de service stratégique, car positionné au cœur même du quartier, dans le parc François-Perrault, à quelque pas du métro St-Michel, proche de la piscine et de la bibliothèque municipale, ainsi que l'école secondaire François-Perrault. Nous pouvons ainsi offrir un service complet aux citoyens des districts de Saint-Michel et de François-Perrault. La présence continue d'un membre de l'équipe en tout temps nous permet de recevoir des appels et visites des citoyens désirant obtenir des informations concernant le quartier, les horaires des collectes, la propreté, l'environnement, etc. Plusieurs se déplacent aussi à nos bureaux afin de se procurer des sacs de recyclage, de compostage ou pour y déposer leurs piles usagées, leurs cartouches d'encre afin que nous en disposions de manière écologique. Issus de notre l'Éco-boutique "Le Placard vert", plus de 580 sacs de recyclage et 880 sacs de compost furent vendus.

De plus, nous ouvrons tous les mardis jusqu'à 19h afin de permettre aux citoyens qui ne peuvent pas se déplacer dans les horaires de travail de passer nous voir ou de nous téléphoner. Par ailleurs, l'Éco-quartier est fier d'être, pour en moyenne 20 citoyens par semaine, un point de cueillette des paniers des fermes LUFA, qui ont construit la première serre commerciale sur un toit dans le but de changer la façon dont le monde se nourrit. Située à Montréal, la serre de 30 000 pieds carrés s'allie à des agriculteurs locaux pour livrer des paniers de légumes frais, locaux et responsables, et ce, chaque semaine de l'année. Reconnus pour

notre expertise en matière de recyclage, de nombreux citoyens sont soit venus et/ou appeler à notre local pour s'informer sur les bacs roulants et leur utilisation ou pour acheter des sacs transparents servant au compostage ou au recyclage. De plus, dans le but d'élargir la promotion de nos produits et services nous informons les citoyens à partir de ces collaborations mais aussi au niveau des installations (qui sont devenus presque des points de services satellites) de nos projets spéciaux tels le Marché Solidaire, les Jardins des Patriotes etc. ou nous mettons de la documentation de sensibilisation en environnement. Depuis janvier, il y a environ **5000 citoyens** qui sont desservis soit par téléphone, soit en se présentant à un nos installations de projets spéciaux soit en personne dans nos locaux.

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **François-Perrault**
Volet : **ADMINISTRATION, PROJETS SPÉCIAUX**

Titre : Projets spéciaux, Réunions, Partenariat, Formations

Objectifs poursuivis : Élaborer des projets et activités autres que celles mandatées par l'Arrondissement, promouvoir et donner une visibilité au programme Éco-quartier auprès des partenaires et citoyens qui y participent, mettre en place des activités communes et/ou à développer des outils pour faciliter nos interventions.

Date de l'événement :

9 janvier	Rencontre Cyclo Nord-Sud (Couloir SM, Verdissement)	2
10 janvier	Rencontre Art Mural (Ashop, ruelles vertes)	4
17 janvier	30 ans du PARI	70
24 janvier	Rencontre Melsa, (Couloir SM, Embellissement)	3
30 janvier	Rencontre Dynamo, documentation des apprentissages	6
31 janvier	Terrain Couloir St-Michel	2
5 février	Partenariat pour ruelles vertes (CECRG, VSMS)	4
6 février	Préparation pour rencontre P1 suivi	3
9 février	Rencontre artiste (Couloir SM, Embellissement, Verdissement)	2

14 mars	Réparation vitre camion bris par volet jardin	2
21 mars	Rencontre support pour groupe d'étude en agriculture urbaine de l'uqam	3
22 mars	Rencontre concertation alimentation	15
26 mars	Rencontre PIC P2 aménagement bac fleurs St-Noël Chabanel	3
26 mars	Entrevue étudiantes UQAM Agriculture Urbaine	3
29 mars	Achat matériel Bacs fleurs St-Noël Chabanel	2
10 avril	Rencontre comité travail Jardin des Patriotes	7
10 avril	Rencontre ILEAU (Verdissement, ruelles vertes, Couloir SM)	2
08 février	BUS : rencontre avec une personne de VSMS	2
13 février	Discussion artiste (Couloir SM, Embellissement, Verdissement)	2
20 février	Rencontre Martin Ponton (ruelles vertes)	3
9 mars	Rencontre Melsa, (Couloir SM, Embellissement)	2
13 mars	GMR : réunion OMHM pour HLM Denis-Papin. Présence du directeur de la gestion des opérations de OMHM	5
15 mars	Événement éco-responsable : rencontre avec une personne de VSMS pour identifier les besoins pour organiser la Fête des familles de manière Éco-responsable.	2
26 mars	Table de concertation en aménagement (Embellissement, Verdissement)	9
12 avril	Rencontre et terrain, Frantz Benjamin et CSDM (Couloir SM, Embellissement, Verdissement)	3
17 avril	Comité suivi PIC	10
11 avril	CA PARI	7
12 avril	Visite de terrain Marché Solidaire	5
10 avril	GMR Habitations Robert-Papin de l'OMHM. Réunion avec le directeur des opérations de l'OMHM, une chargée de projets en développement durable de l'OMHM, une agente de mobilisation d'Action St-Michel Est, une Organisatrice communautaire OMHM	4

11 juin	Rencontre avec la direction de VSMS pour le projet des marchés Satellites	3
19 juin	Rencontre Comité suivi PIC	2
12 avril	Rencontre de travail Marché Solidaire	5
24 avril	Gala de l'environnement	1
10 mai	GMR Habitations Robert-Papin de l'OMHM. Réunion avec le directeur des opérations de l'OMHM, une chargée de projets en développement durable de l'OMHM, une agente de mobilisation d'Action St-Michel Est, une Organisatrice communautaire OMHM	3
12 juin	Réunion REQ	1
18 juillet	Réunion PIC	10
20 aout	Réunion avec l'organisme St-Michel Vie en Santé pour programmation corvée de propreté	7
5 octobre	Réunion VSMS sur le dossier PIC	2
13 septembre	Rencontre avec AQDR	3
11 octobre	Rencontre de travail avec Karine Leduc CUISSS	3
1er novembre	Inauguration local Cylo Nord Sud	20
8 novembre	AGA PARI	30
21 nov	réunion Habitation avec l'organisme Habiter l'Humanité	2
27 nov.	Reunion projet Maison Intergenerationelle avec LCSM et AQDR	3
10 déc	réunion comité Transfo - PIC	7
13 déc	Comité PIC	13

Organisme : **Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault**
District : **Hors territoire**
Volet : **ADMINISTRATION, PROJETS SPÉCIAUX**

Titre : Projets spéciaux, Réunions, Partenariat, Formations

Objectifs poursuivis : Élaborer des projets et activités autres que celles mandatées par l'Arrondissement, promouvoir et donner une visibilité au

programme Éco-quartier auprès des partenaires et citoyens qui y participent, mettre en place des activités communes et/ou développer des outils pour faciliter nos interventions.

Date de l'événement :

8 février	Réunion à OMHM sur la création d'outils pour améliorer les caractérisations faites par les Éco-quartiers	7
9 février	RDV des agricultures montréalaises	40
19 février	Rencontre Sylvain Ouellet (Couloir St-Michel, BUS, etc.)	8
21 février	Réunion GMR HLM Robert-Papin	5
27 février	Rencontre inter-quartier Dynamo, suivi des apprentissages	40
2 mars	Rencontre MTQ (Couloir St-Michel)	5
2 mars	BUS : rencontre avec Bois Public	4
6 mars	Événement REQ visionnement « Vue de ruelle »	40
22 mars	Formation campagne Un arbre pour mon quartier, REQ	20
6 avril	Réunion préparatoire marché Solidaire St- Michel	6
10 avril	Rencontre de travail avec la Ville- prog. Eco quartier	7
18 avril	Formation coordination Patrouilles bleues et vertes au REQ	1
22 mars	Formation campagne Un arbre pour mon quartier, REQ	20
4 mai	Rencontre Sylvain Ouellet Couloir SM	3
8 mai	Rencontre arrondissement programme ruelle verte	7
14 mai	Rencontre ILEAU (Verdissement, ruelles vertes, Couloir SM), Centre-ville : Maison du développement durable	3
7 août	Projet BUS : Achats de végétaux à la pépinière Jasmin	2
29 aout	Projet BUS : gravure sur les 2 bancs de la commande de Lasallien (aux Ateliers d'Antoine)	1

25 septembre	EvalPIC	1
19 nov	Reunion avec VRAC Environnement – Dossier Eco-quartier	2

Constats globaux : Au-delà du mandat principal que l'arrondissement nous confie, notre équipe travaille et collabore avec beaucoup de partenaires quartier et en dehors du quartier dans le but de développer des projets spéciaux répondant aux enjeux environnementaux du quartier. En termes de réunions, l'Éco-quartier Saint-Michel / François-Perrault organise régulièrement des réunions d'équipe, des activités hors-programme, et participe à des réunions de concertation avec ses partenaires ainsi qu'à des réunions de l'Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension. Nous travaillons à donner une bonne image du programme, à le promouvoir et lui donner une forte visibilité auprès des partenaires, des jeunes et des citoyens en général. Ces échanges permettent de mettre en place des activités communes et de développer des outils pour faciliter nos interventions. Les projets spéciaux, rencontres et partenariats ont rejoint environ **550 personnes.**

ANNEXE 1
Tableau des indicateurs - Volet Propreté

Corvées propreté District St-Michel

Date	Activité	Nb de participants
21-avr	Corvée propreté ruelle Chabot/Everett	8
29-avr	Corvée de propreté ruelle des colibris	12
05-mai	Corvée ruelle Louvain et Champdoré & entre la 2e avenue et LJP	11
14-mai	Corvée de propreté OMHM Robert-Papin et Habitation-Terrasse.	15
10-juil	Corvée de nettoyage dans la ruelle de La Paix par les jeunes de Cvert	12
18-juil	Fin de la reconstruction de la Ruelle de La Paix par Cvert	12
13-mai	Plogging au parc Frederick Back/Tohu	52
05-juin	Corvée de propreté Ruelle de la Paix (Journée de l'environnement)	17

Corvées propreté District François-Perrault

Date	Activité	Nb de participants
30-avr	Corvée de propreté Parc François Perrault/école secondaire FP	12
22-avr	Plogging St-Michel (corvée de propreté)	13
22-avr	Corvée de nettoyage Ruelle Louis-Hémon	15
05-mai	Corvée ruelle verte la Voie lactée (de lorimier/des érables entre Bélanger et jean talon)	21
05-mai	Corvée Ruelle 8e entre bélanger et JeanTalon	18
12-mai	Corvée ruelle l.o.david/Everett/Molson/1e	11
13-mai	Corvée ruelle Everett / Chabot / Jean-Talon / Cartier.	6
06-mai	Corvée ruelle Jean-Talon/Everett et Marquette/Fabre.	17
07-mai	Corvée de propreté école secondaire LJP/parc François-Perrault	120
26-mai	Corvée propreté ruelle Bordeaux, Chabot, Bélanger et Jean-Talon.	20
08-sept	Plugging des Ruelles vertes	20

Interventions cas de malpropreté District St-Michel

Date	Activité	Nb de participants
14-mars	Affiche « interdiction de déposer les déchets » posée ruelle coin 6e avenue et rue Louvain	1
03-avr	Affiche « interdiction de déposer les déchets » posée ruelle coin 2e avenue et rue Louvain	1
12-avr	Affiche « interdiction de déposer les déchets » posée ruelle 4233 40eme avenue	1
24-mai	2 pancartes "Déchets interdits dans les ruelles" ont été installés à l'entrée des ruelles entre 12e et 13e sur le boulevard Robert	25
25-mai	2 pancartes "Déchets interdits dans les ruelles" ont été installés à l'entrée de la ruelle Récréations à côté de l'école Louis-Joseph Papineau	12
29-mai	1 pancarte "Déchets interdits dans les ruelles" a été installée à l'entrée de la ruelle entre d'Iberville et 2e avenue,	8
29-mai	2 pancartes "Déchets interdits dans les ruelles" ont été installés à l'entrée des ruelles entre J.J Gaghier, Larose et Vianney du côté Charland et Champdoré	10
31-mai	25e avenue : 2 affiches propreté + 26 dépliants	15
07-juin	1900 et 1960 L-O David : 2 affiches propreté	2
17-juil	entre la 14e avenue/ Émile-Journault : 3 affiches propreté + 12 dépliants	12
20-juil	sur les ruelles entre 24e/43e et 25e/René-Goupil : 3 affiches propreté	1
08-mai	Sensibilisation heures de collectes boul. St-Michel bâtiments côté Ouest entre Legendre et Émile Journault	17

15 mai	Sensibilisation heures de collecte rues Fabre et Marquette entre les rues Villeray et Tillemont	58
15-mai	Sensibilisation heures de collecte et dépôts sauvages 1800 à 1840 et 1855 et du 1865 rue Jarry	44
30-mai 27-juin	Sensibilisation propreté horaires de collecte et propreté ruelles entre la 14e 24e/43e avenues Kiosque sensibilisation propreté au Centre Lasallien	40 140
02-août	Sensibilisation, distribution horaire de collecte : 2024 à 2034, rue Everett et 2038 à 2040, rue Everett	6

Interventions pour cas de malpropreté district Francois-Perrault

Date	Activité	Nb de participants
8 fév.	Intervention propreté du 2101 au 2113 rue Villeray + 7720 des érables	62
18 avril	Rencontre d'une citoyenne pour cas de malpropreté dans son quartier	3
23 mai	Sensibilisation horaire de collecte 3269-73, 3279 et 3281-83 rue Guinois	29
15 mai	Sensibilisation horaire de collecte 1960 rue L-O David.	7
6 août	Visite de la ruelle Cartier/Papineau/Bélanger/Jean-Talon	1
6 août	Visite de la ruelle Everett/LO-David/Des Érables/De Lorimier	1
13 août	Sensibilisation cas de malpropreté, distribution de dépliants 3182/3198 rue Jean-Talon Est coin 10e	24

10 sept.	Sensibilisation horaire de collecte Pie-IX/Villeray (7600 Pie-IX et 4021 Villeray) AUCUNE RÉPONSE MAIS PANCARTES INSTALLÉES ET DÉPLIANTS DISTRIBUÉS	4
14 sept.	Sensibilisation pour problèmes de dépôts sauvages et malpropreté sur les rues, 17e et Jean-Talon, 22e et Bélanger,7623 Boul. Pie-IX (il y avait déjà 2 pancartes « mettre ses déchets au bon moment »). Intervention pour malpropreté dans ruelles : 2098 Jean-Talon Est, 2 pancartes ont été installées, 7161 9e avenue une pancarte installée et sur Bélanger et 8e avenue une pancarte installée	3
21 septembre	Affiche supplémentaire collée sur le mur de la bâtisse et distribution de rappel sur les rues De Lorimier et des érables	2
28 sept.	Affiche collée sur le mur de la bâtisse ruelle rues De Lorimier et des érables, car arrachée.	1
28 septembre	7125 Louis-Hémon et alentours. 1 sac à ordure avec un pneu à l'intérieur sur le bord de la rue. Distribution de rappel jour de collecte.	1
28 septembre	Rue Everett (entre Chabot et De Bordeaux) et sur L-O David entre Chabot et Bordeaux Distribution de rappels jour de collecte entre les rues Chabot et De Bordeaux. Dépôt sauvage dans ruelle malgré pancarte d'interdiction.	1
19 octobre	1640 Tillemont, Installation de pancarte BON MOMENT	1
31 octobre	Pie-IX entre Villeray et Everett, installation de pancarte BON MOMENT +BON ENDROIT	1

ANNEXE 2
Tableau des indicateurs - Volet Nature en ville

Ateliers d'agriculture urbaine dans les camps de jours

Date	**Atelier**	**Nombre de participants**
08-mars	Ateliers recyclage + semis avec camps de jour LCSM	80
11-juil	Atelier AU enfants camp de jour Lasallien Jardins des Patriotes	15
13-juil	Atelier AU enfants camp de jour LCSM	25
18-juil	Atelier AU enfants camp de jour CLSM	12
18-juil	Atelier AU enfants camp de jour Lasallien Jardins des Patriotes	18
25-juil	Atelier AU + alimentation enfants camp de jour CLSM	26
01-août	Atelier animation camps de jour CLSM	14
08-août	Atelier animation camps de jour CLSM	17
17-août	Atelier AU enfants camp de jour LCSM	16
Total	*9*	*223*

Liste des adresses	Nom	Adresse
1	LCSM (Loisir Communautaire Saint-Michel)	7501 François-Perrault
2	CLSM (Centre Lasallien Saint-Michel)	3001 De Louvain
3	JDP (Jardin des Patriotes)	2901 De Louvain

Ateliers d'agriculture urbaine dans les écoles secondaire

Date	Atelier	Nombre de participants
14-mars	Ateliers Agriculture urbaine + Origine des aliments + planification potager à l'école secondaire Louis-Joseph Papineau	10
15-mars	Ateliers Agriculture urbaine + Origine des aliments + planification potager à l'école secondaire Louis-Joseph Papineau	10
21-mars	Ateliers Agriculture urbaine + Origine des aliments + planification potager à l'école secondaire Louis-Joseph Papineau	10
28-mars	Ateliers techniques de semis LJP	10
04-avr	Atelier bombes de semences LJP + rempotage	18
12-sept	Atelier éléments du sol et analyse de sol avec les élèves de LJP en classe 75 min	17
Total	*6*	*75*

Liste des adresses	Nom	Adresse
1	LJP (Louis Joseph Papineau)	3001 De Louvain

Ateliers d'agriculture urbaine dans les écoles primaire		
Date	**Atelier**	**Nombre de participants**
03-mai	Ateliers semi école primaire St-Noel Chabanel	18
04-mai	Ateliers semi école primaire St-Noel Chabanel	8
Total	*2*	*26*

Liste des adresses	Nom	Adresse
1	Ecole St-Noel Chabanel	8777 2e avenue

Atelier d'agriculture urbaine dans/avec les organismes

Date	Atelier	Nombre de participants
19-juin	Atelier jardinage (Désherbage kale) avec PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel	14
19-juin	Atelier jardinage (Désherbage tomates) avec les Jeunes du CJE	8
22-juin	Atelier jardinage (Tuteurage des tomates) /Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale / CIUSS	10
26-juin	Atelier de jardinage (Ébourgeonnage des tomates) / PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel	14

26-juin	Atelier jardinage (Tuteurage des tomates) avec les Jeunes du CJE	8
03-juil	Atelier de jardinage (Désherbage kale) / PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel	12
03-juil	Atelier jardinage (Ébourgeonnage et tuteurage des tomates) avec les Jeunes du CJE	6
06-juil	Atelier de jardinage (Tuteurage des tomates et désherbage du kale /CIUSS Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale	8
09-juil	Atelier de jardinage (Arrosage et tuteurage) / PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel	14
09-juil	Atelier de jardinage (bourgeonnage des tomates) avec les Jeunes du CJE	6
16-juil	Atelier de jardinage (Récolte de kale) avec	8
	- Les Jeunes du CJE (5)	
	- Les 3 bénévoles (Aube, Clara, Annick)	
20-juil	Atelier de jardinage 9Récolte de kale et de tomates) / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale / CIUSS et 3 bénévoles (Aube, Clara, Annick)	14
23-juil	Atelier de jardinage (Récolte et emballage des tomates) avec 6 Jeunes du CJE et 4 bénévoles : Aube, Monica, Clara, Annick	10
30-juil	Atelier de jardinage Récolte, tuteurage et ébourgeonnage) avec	10
	- 6 jeunes du CJE	
	- 2 bénévoles	
	- 2 employés	

03 aout	Atelier de jardinage (Récolte) Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale / CIUSS	12
06 aout	Atelier de jardinage (Récolte) PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel	7
06 aout	Atelier de jardinage avec	7
	- 6 Jeunes du CJE	
	- 1 bénévole	
13 aout	Atelier de jardinage (Arrosage et récolte) / PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel	9
13 aout	Atelier de récolte / tuteurage avec Jeunes du CJE	5
17 aout	Atelier de récolte des tomates et de kale / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale / CIUSS	10
20 aout	Atelier de jardinage / PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel	6
20 aout	Atelier de jardinage (Récolte) avec les Jeunes du CJE	6
27 aout	Atelier de jardinage (Désherbage des betteraves / PAAS-Action / Programme de Réinsertion socioprofessionnelle en Santé Mentale Carrefour Populaire St-Michel	8
27 aout	Atelier de jardinage avec les Jeunes du CJE	2
Total	*24*	*214*

Ateliers d'agriculture urbaine endroits non mentionnés		
Date	Atelier	Nombre de participants
12-avr	Atelier semis	10
19-avr	Atelier repiquage	10
24-avr	Atelier semis	10
25-avr	Atelier repiquage	8
27-avr	Atelier agriculture urbaine extérieur	20
09-mai	Atelier agriculture urbaine extérieur	8
10-mai	Atelier agriculture urbaine extérieur	8
16-mai	Atelier agriculture urbaine extérieur	8
24-mai	Atelier agriculture urbaine extérieur	8
30-mai	Atelier agriculture urbaine extérieur	7
09-juil	Atelier de jardinage (Tuteurage des tomates) avec	5
	- 3 bénévoles (Annick + Clara, Aube)	
	- 2 employés (Maria, Wassim)	
22-juil	Atelier de jardinage sur le tuteurage et l'ébourgeonnage	1
28-juil	Atelier de jardinage avec 1 bénévole : Monica	1
20-sept	Atelier pratique analyse de sol aux jardins 75 min	

Total	*14*	*104*

Projets de verdissement et/ou de plantation		
Date	Type d'intervention	Nombre de participants
28-juin	Aménagement extérieur du Centre Lasallien	4
08-août	Livraison de 1 bac à fleurs à la Maison du Citoyen+montage paysager	2
09-août	Intallation de 2 bancs à fleurs à Villeray+montage paysager	1
14-août	Atelier ArtNature dans le parc René Goupil	3
30-août	Ramassage de 11 bacs aux têtes de ruelles dans Saint-Michel	1
05-sept	Intallation de 2 bancs-bacs au Marché Solidaire	3
10-sept	Ramassage de 5 bacs aux têtes de ruelles dans Saint-Michel	2
Total	*7*	*16*

Nombre de suivi de ruelle verte		
Date	Type d'intervention	oui/non
29-janv	Rencontre comité vert ruelle verte (Cartier/Chabot/Jean-Talon/Bélanger)	Oui
13-févr	Rencontre comité vert ruelle verte (6e/8e/LODavid/Everett)	Oui
25-avr	Rencontre comité vert ruelle verte (Fabre/Everett/Marquette/Jean-Talon)	Oui
juin	Plainte effectuée par un citoyen contre le projet de ruelle verte	Oui

26-juin	Rencontre pour future ruelle verte (14e/13/Emile-Journault/Legendre)	Oui
02-juil	Rencontre avec la responsable de la ruelle de La Paix	Oui
03-juil	Rencontre avec les jeunes de CVERT pour le projet de la ruelle de La Paix	Oui
04-juil	Rencontre avec Roxanne de l'Arrondissement pour suivi des ruelles vertes	Oui
7 juil-18 juil	Marquage au sol refait dans la ruelle de La Paix par les jeunes de CVERT	Oui
13-juil	Rencontre avec le comité verte de la ruelle Cartier/Chabot/LODavid/Everett	Oui
18-juil	Rencontre à la Mairie pour suivi des ruelles vertes	Oui
23-juil	Suivi du marquage au sol dans la ruelle de La Paix	Oui
20-août	Prise de photo dans les ruelles vertes	Oui
23-août	Bac à fleurs bloquant l'accès retiré	Oui
06-sept	Rencontre pour future ruelle verte (Villeray/Papineau/Marquette/Tillemont)	Oui
09-sept	Inauguration de la ruelle de La Récréation dans Saint-Michel	Oui
09-sept	Inauguration de la ruelle de La Voie Lactée dans François-Perrault	Oui
12-sept	Rencontre pour future ruelle verte (1ère/Bélair/2e/Bélanger))	Oui
Total	*18*	

ANNEXE 3
Tableau des indicateurs - Arbres plantés

130 d'arbres ou arbustes plantés dans les districts St-Michel / François-Perrault en 2018

Nom de l'arbre	Quantité
Prunier_domestica_Damas	1
Pommier_Spartan	0
Poirier_Summercrisp	1
Poirier_Harrow_Delight	2
Viorne_Lentago	0
Sorbier_des_Oiseaux	1
Pommetier_Golden_Raindrops	4
Olivier_de_Bohême	1
Erable_rouge_Armstrong	0
Amélanchier_à_feuilles_d_Aulne	1
Prunier_Waneta	0
Pommier_Sunrise	0
Pommier_Cortland	2
Poirier_Golden_Spice	0
Lilas_japonais	2
Poirier_asiatique_20e_siecle	1
Cerisier_Météor	0
Sorbier_d_Amerique	0
Erable_de_l_amur	3
Prunier_Mont_Royal	0

Prunier_domestica_Reine_Claude	1
Prunier_domestica_Italienne	0
Pommier_Royal_Gala	0
Pommier_Liberty	0
Poirier_Clapp	0
Poirier_Beauté_Flamande	2
Cerisier_Stella	3
Cerisier_Northstar	2
Abricotier_Scout	0
Sorbier_décoratif	1
Phellodendron_de_lAmour	0
Mélèze_Laricin	12
Noyer_noir	20
Févier_d_Amérique_sans_épines	11
Erable_rouge	0
Erable_de_l_amur_Flame	0
Chicot_du_Canada	0
Chêne_rouge	0
Chêne_à_gros_fruits	9
Amélanchier_glabre	0
Amélanchier_du_Canada	3
Total	83

NOM FRANÇAIS	QUANTITE
Amélanchier du Canada	15

Amélanchier Glabre	2
Chêne à gros fruits	1
Chêne rouge	
Chicot du Canada	
Érable de l'Amur Flame	3
Érable rouge	1
Érable rouge "Armstrong"	2
Févier d'Amérique sans épines	
Lilas japonais "Ivory Silk"	3
Olivier de Bohème	
Pommetier "Golden Raindrops"	1
Sorbier decoratif	
Viorne Lentago	2
Abricotier "Scout"	4
Cerisier Lapin	1
Cerisier "Northstar"	1
Cerisier "Stella"	1
Poirier "Beauté Flamande"	2
Poirier "Harrow Delight"	1
Poirier "Summercrisp"	2
Pommier "Spartan"	1
Pommier "Liberty"	
Prunus "Damas"	1
Prunier "Mont Royal"	1
Prunier "Reine Claude"	2
TOTAL	47

ANNEXE 4
Tableau des indicateurs - 3RV

Liste d'adresses dépliants
8605 À 8665, 24E AVENUE et 8610 À 8670, 25E AVENUE
8105, 8115,8125, 8135 rue De Bordeaux
8105, 8115,8125, 8135 rue De Bordeaux
3000 rue Jean-Talon

IMPLANTATION et VISITES BACS	Adresses
Commerces	2035, rue Belanger
	3255 Bélair
	2127, Bélanger
	3811 Evrett
	3730 Boul Crémazie
	8211, 17e avenue
	9012 Bld St-Michel
	3299, BLD cremazie
	7975, 17e avenue
	8260 Bld St-Michel

Industries	7995, 17e av
	7958, 16e avenue
Institutions	9300 Bld St-Michel
	3539, Bélair
	1939 Charland
	8886, 9e avenue
	8931 rue papineau

Ateliers 3RV

Institutions	**Adresses**	**Nombre de personnes**
CREP	5643 Rue Clark, 3e étage, Montréal, H2T 2V5	12

Ecole maternelle	**Adresses**	**Nombre de personnes**
École Saint-Grégoire Legrand	7950 Rue Cartier, Montréal, QC H2E 2K2	21

École Primaire	**Adresses**	**Nombre de personnes**
École primaire Saint Noel Chabanel	8777, 24e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 3Z8	24

École Montcalm	8800 12e Ave, Montreal, QC H1Z 3J3	65
École primaire Saint-Mathieu	7230 8e Avenue, Montréal, QC H2A 3C7	158

École secondaire	**Adresses**	**Nombre de personnes**
Ecole Louis Joseph Papineau	2901 Rue de Louvain E, Montréal, QC H1Z 1J7	60
École privée Reine-Marie	9300 Boulevard Saint-Michel, Montréal, QC H1Z 3G9	2

Adresses Kiosques
9065 Bld Saint-Michel
2345 rue Jarry
3001 rue de Louvain
7270 boul. Saint-Michel
7501 François-Perrault
8383 14e Avenue

ANNEXE 5
REVUE DE PRESSE

Publicités, communiqués et posts facebook janv.-déc. 2018

De plus en plus nous utilisons nos réseaux sociaux et notre site internet pour atteindre un plus large public. Nous faisons au minimum 4 posts de nos grands évènements par semaine sur notre page avec une moyenne d'environ 500 personnes atteintes par semaine. Nous utilisons aussi notre infolettre mensuel (organisme, institution et citoyens) d'environ 1500 personnes. Enfin nous passons un communiqué de presse dans le journal communautaire une fois par mois entre autre pour notre électro taxi et des publicités de nos grands évènements.

ANNEXE 6
IMPLICATION COMMUNAUTAIRE ACTIVITÉS 2018

Date	Activité réalisée	Participants-es, bénévoles, intervenant-Es, employéEs	Durée totale (h)	Nombre Total de personnes	Montant ($)
19 06 2018	Ebourgeonnement des tomates de Serre Désherbage du chou kale (extérieur) Désherbage de l'ail (extérieur Désherbage des tomates en serre	P A A S Action (Carrefour Pop. de St-Michel) : - 1 intervenante PAAS - 10 participants PAAS C.J.E Centre Nord - 1 intervenante CJE - 7 jeunes bénévoles CJE - 2 employés (Emploi QC)	3,0	21	756 $
22 06 2018	Ébourgeonnement des tomates de Serre Désherbage du chou kale (extérieur)	C.I.U.S.S - 2 intervenantes - 10 participants CIUSS - 2 employés (Emploi QC)	3,0	14	504 $

26 06 2018	Attache des tomates de serre Désherbage des tomates de serre Désherbage du kale	P A A S Action (Carrefour Pop. de St-Michel) - 1 intervenante PAAS - 10 participants PAAS C.J.E Centre Nord - 1 intervenante CJE - 6 jeunes bénévoles - 2 employés (Emploi QC)	3,0	20	720 $
03 07 2018	Attache des tomates de serre Désherbage des tomates	P A A S Action (Carrefour Pop. de St-Michel) - 1 intervenante PAAS - 9 participants PAAS C.J.E Centre Nord - 1 intervenante CJE - 5 jeunes bénévoles CJE - 02 employés (Emploi Qc)	3,0	18	648 $
06 07 2018	Attache des tomates (suite) Ébourgeonnement des tomates	C.I.U.S.S - 1 intervenante - 9 participants CIUSS - 2 employés (Emploi QC)	3,0	12	432 $
09 07 2018	Ébourgeonnement des tomates de serre Désherbage du kale Fertilisation des tomates	P A A S Action (Carrefour Pop. de St-Michel) - 1 intervenante PAAS - 8 participants PAAS C.J.E Centre Nord - 1 intervenante CJE - 7 jeunes bénévoles CJE - 2 employés (Emploi Qc) - 2 bénévoles	3,0	21	756 $

09 07 2018	Désherbage de l'ail Désherbage des zucchini	C.J.E Centre Nord - 1 intervenante CJE - 6 jeunes bénévoles CJE - 2 employés (Emploi Qc)	3,0	9	324 $
16 07 2018	Entretien des cultures en serre (tomates et zucchini)	C.J.E Centre Nord - 1 intervenante CJE - 5 jeunes bénévoles CJE - 1 employée (Emploi Qc)	3,0	7	252 $
20 07 2018	Entretien des cultures de chou kale et de l'ail	C.I.U.S.S - 2 intervenantes - 9 participants CIUSS - 2 employés (Emploi QC) - 2 bénévoles	3,0	15	540 $
22 07 2018	Ébourgeonnement des tomates	- 1 bénévole	3,0	1	36 $
23 07 2018	Attache et ébourgeonnement des tomates (suite) Récolte de kale	C.J.E Centre Nord - 1 intervenante CJE - 6 jeunes bénévoles CJE - 2 employés (Emploi Qc) - 3 bénévoles	3,0	12	432 $
27 07 2018	Entretien des cultures et fertilisation des tomates et zucchini	2 employés (Emploi Qc) 3 bénévoles	3,0	5	180 $
28 07 2018	Désherbage des cultures de chou kale	- 1 bénévole	4,0	1	48 $

28 07 2018	Épandage de compost en serre	- 1 bénévole	4,0	1	48 $
30 07 2018	Entretien du jardin extérieur	C.J.E Centre Nord - 1 intervenante CJE - 5 jeunes bénévoles CJE - 1 employée (Emploi Qc) - 3 bénévoles	3,0	11	396 $
03 08 2018	Attache des bouquets d'ail Récolte de kale Récolte de tomate	C.I.U.S.S - 2 intervenantes - 8 participants CIUSS - 1 employé (Emploi QC) - 3 bénévoles	3,0	14	504 $
06 08 2018	Récolte de tomate Récolte d'ail Traitement des tomates de serre	- 3 bénévoles - 1 employé	3,0	4	144 $
06 08 2018	Ébourgeonnement des tomates Désherbage de la serre Récolte de zucchini	C.J.E Centre Nord - 1 intervenante CJE - 5 jeunes bénévoles CJE - 3 bénévoles	3,0	11	396 $
13 08 2018	Récolte de tomate Récolte de zucchini Récolte de chou kale Entretien du jardin	P A A S Action (Carrefour Pop. de St-Michel) - 1 intervenante PAAS - 8 participants PAAS - 2 employés (Emploi Qc) - 3 bénévoles	3,0	14	504 $

13 08 2018	Ébourgeonnage et attache des tomates	C.J.E Centre Nord - 1 intervenante CJE - 4 jeunes bénévoles CJE - 3 bénévoles	3,0	8	288 $
17 08 2018	Récolte des tomates Récolte de chou kale Arrachage de 2 parcelles de kale	C.I.U.S.S - 2 intervenantes - 8 participants CIUSS - 3 bénévoles	3,0	13	468 $
20 08 2018	Récolte de tomate Désherbage des cultures Semis de betterave et de roquette	P A A S Action (Carrefour Pop. de St-Michel) - 1 intervenante PAAS - 8 participants PAAS - 3 bénévoles	3,0	12	432 $
20 08 2018	Entretien général du jardin extérieur et de la serre	C.J.E Centre Nord - 1 intervenante CJE - 3 jeunes bénévoles CJE - 1 bénévole	3,0	5	180 $
27 08 2018	Récolte de tomate Récolte de zucchini Récolte de chou kale	P A A S Action (Carrefour Pop. de St-Michel) - 1 intervenante PAAS - 6 participants PAAS - 1 bénévole	3,0	8	288 $
27 08 2018	Désherbage du pourtour de la serre	C.J.E Centre Nord - 1 intervenante CJE - 3 jeunes bénévoles CJE - 1 employée	3,0	5	180 $

31 08 2018	Entretien de la serre Récolte de tomate Semis de betterave (2e parcelle)	C.I.U.S.S - 2 intervenantes - 7 participants CIUSS - 2 bénévoles	3,0	11	396 $
03 09 2018	Épandage de compost en serre Traitement des tomates (suite)	• 1 bénévole	3,0	1	
04 09 2018	Désherbage des allées du jardin	C.J.E Centre Nord • 1 intervenante CJE • 3 jeunes bénévoles CJE • 1 employée	3,0	5	
07 09 2018	Récolte de tomate et de kale Semis de carotte	École Louis Joseph Papineau • 1 enseignant • 6 élèves • 1 bénévole • 1 employée	3,0	8	
10 09 2018	Récolte de tomate Récolte de chou kale	École Louis Joseph Papineau • 1 enseignant • 5 élèves • 1 bénévole	3,0	7	
14 09 2018	Récolte de tomates Récolte de chou kale	C.I.U.S.S • 2 intervenantes • 7 participants CIUSS École Louis Joseph Papineau • 1 enseignant	3,0	17	

		• 5 élèves • 2 bénévoles			
17 09 2018	Récolte et emballage de tomate	École Louis Joseph Papineau • 1 enseignant • 6 élèves • 1 bénévole	3,0	8	
18 09 2018	Entretien du jardin extérieur	• 1 bénévole	2,0	1	
21 09 2018	Épandage de compost Récolte et emballage des tomates	École Louis Joseph Papineau • 1 enseignant • 5 élèves • 1 employée • 1 bénévole	3,0	7	
24 09 2018	Récolte et emballage de tomates	École Louis Joseph Papineau • 1 enseignant • 6 élèves • 1 bénévole	3,0	8	
25 09 2018	Désherbage des tomates en serre	• 1 bénévole	2,0	1	
28 09 2018	Récolte de chou kale Épandage de compost sur les parcelles du jardin extérieur Visite du jardin par la délégation de Centraide	C.I.U.S.S • 2 intervenantes • 7 participants CIUSS École Louis Joseph Papineau • 1 enseignant • 5 élèves • 2 bénévoles • 12 visiteurs (La Fondation Pathy et Centraide)	3,0	20	
29 09 2018			5,0	1	

	Traitement des tomates de serre Décortiquer les gousses d'ail destinées à la semence	• 1 bénévole			
30 09 2018	Éclaircissage des betteraves Désherbage du jardin extérieur	• 1 bénévole	5,0	1	
01 10 2018	Récolte et emballage de tomates et zucchini Désherbage des allées du jardin extérieur	École Louis Joseph Papineau • 1 enseignant • 6 élèves • 1 bénévole	3,0	8	
04 10 2018	Fête des Récoltes Cérémonie de remise des diplômes	• Carrefour Populaire de St-Michel (Directeur, intervenante et participantes) • C.J.E (Intervenante et participants) • Employée de V.S.M.S • Élèves de l'École Louis Joseph Papineau • Directeur et employés de l'Écoquartier (PARI St-Michel)	1,0	15	
05 10 2018	Récolte et emballage de tomates en serre	École Louis Joseph Papineau • 1 enseignant • 6 élèves • 1 bénévole	3,0	8	

06 10 2018	Épandage de compost sur le jardin extérieur	• 1 bénévole	3,0	1	
26 10 2018	Récolte des tomates en serre	• 7 bénévoles du Carrefour Populaire	3.0	7	
14 11 2018	Arrachage de l'ensemble des plants de la serre	• 15 bénévoles corporatifs (Keurig)	3.0	15	
16 11 2018	Déplacement et mise à l'abri des panneaux solaires	• 2 employés de PARI St-Michel	2,0	2	
17 11 2018	Arrachage de l'ensemble des ficelles et rangement	• 2 bénévoles	3.0	2	
47 ateliers	Des ateliers allant des semis et plantations à la fermeture du jardin	**416 personnes participantes**		**416**	
Total Coorpo et groupes communautaire					**14620 $**

Ceci correspond à **47 ateliers** (activités) de groupe, d'une durée moyenne de **2,93 h**, les groupes étant constitués en moyenne de **8,85 personnes**. C'est l'équivalent d'une personne ayant donné **1219 h** de bénévolat durant toute la saison, ou pendant 35 semaines à temps plein.

Implication jeunesse

Dates		**Heures**	**Nbre de pers**	**Montant $**
6 février	Trie des piles (élève de l'école secondaire Joseph-François-Perrault)	2h	1	24 $
15 février	Anh (élève de l'école secondaire Joseph-François-Perrault)	2h	1	24 $
28 mars	Secrétariat rangement dossier administratif (élève de l'école secondaire Joseph-François-Perrault)	2h	1	24 $

3 avril	Dessin pour un projet de GMR de l'éco-quartier St-Michel (élève de l'école secondaire Joseph-François-Perrault)	3h	1	36 $
11 avril	Dessin pour un projet de GMR de l'éco-quartier St-Michel (élève de l'école secondaire Joseph-François-Perrault)	2h	1	24 $
25 avril	Dessin pour un projet de GMR de l'éco-quartier St-Michel (élève de l'école secondaire Joseph-François-Perrault)	2h	1	24 $
22 avril	Plogging	1h30	13	234 $
30 avril	Corvée de propreté dans le Parc François-Perrault (élèves de l'école secondaire Joseph-François-Perrault)	5h	5	300 $
18 avril	Préparation des plateaux pour les citoyens	6h30	2	156 $
19 avril	Distribution de fleurs : 5 adultes et 5 adolescentes de l'école Joseph-François-Perrault	4h30	10	480 $
25 mai	Aide aux Jardins des Patriotes	1h	1	12 $
30 mai	Travail de manutention : Porter et ranger les planches provenant du débitage des billots.	3h	1	36 $
17 juillet	3 jeunes +1 animatrice 2h chacun Poncer planches pour projet BUS	8h	4	384 $
18 juillet	Cylia Projet BUS : planer et peindre banc et bac à fleurs	4h	1	48 $
18 juillet	3 jeunes +1 animatrice 2h chacun Poncer planches pour projet BUS 2 animatrices + 4 jeunes	8h	4	384 $
14,15,16 décembre	10 jeunes de l'école JFP ont travaillé au Marché de Noel Michelois	15h	10	1800 $
Total Implication jeunesse				**3990 $**

Total investissement du milieu	**18 610 $**
% par rapport subvention Ville	**11,63%**

Mandataire du programme

7501, rue François-Perrault
Montréal, Québec
H2A 1M1
Téléphone : 514 727-0914
Fax : 514 727-0631
pari.ecoquartier@gmail.com
www.ecoquartierstmichel.com

RAPPORT FINAL
2018

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'ÉCO-QUARTIER PARC-EXTENSION 2018

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

éco quartier
Parc-Extension

VRAC environnement
groupe d'action et de recherche en développement durable

5 février 2019

Présenté par :
Blaise Rémillard
Directeur général

Section 1 - *Informations sur le programme Éco-quartier*

Présentation du rapport

L'équipe de l'Éco-quartier Parc-Extension a la responsabilité de réaliser le programme d'action environnementale de la Ville de Montréal dans l'arrondissement Villeray−Saint-Michel−Parc-Extension, et ce, à l'échelle du quartier de Parc-Extension. De nombreuses activités de sensibilisation, d'information, de formation et de mobilisation des citoyens ont été organisées depuis janvier 2018 pour la protection et l'amélioration de l'espace public, toujours dans l'objectif de la mission du programme et de notre organisme parrain Vrac environnement.

Afin d'atteindre les objectifs de la mission du programme environnemental Éco-quartier de Parc-Extension, une planification adaptée aux réalités socioculturelles et géographiques du quartier est de mise. Ainsi, l'équipe de l'Éco-quartier a concentré ses efforts auprès des résidants, des organismes, des institutions et des entreprises du quartier sur les thématiques des matières résiduelles (3RV), la propreté, l'embellissement et le verdissement.

Les pages suivantes vous présenteront le sommaire des activités réalisées en 2018, au cours de la période d'activité de janvier à décembre, par l'Éco-quartier Parc-Extension selon les quatre grands champs d'interventions du programme.

Tableau des indicateurs

PROGRAMME ÉCO-QUARTIER 2018	INDICATEURS MI-MANDAT	INDICATEURS FINAL	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES
VOLET 3RV			
Nombre de billets de courtoisie distribués	**1831**	**1831**	Adresses en annexe 1
Nombre d'ICI rencontrés (institution, commerce, industrie)	**27**	**53**	Adresses en annexe 2
Institutions	3	5	
Commerces	23	47	
Industries	1	1	
Nombre de bacs verts roulants (240 et 360 L) implantés	**94**	**135**	
Institutions	8	13	
Commerces	39	48	
Industries	1	1	
Résidentiel	46	73	
Nombre de personnes sensibilisées dans les ICI	**27**	**53**	
Institutions	3	5	
Commerces	23	47	
Industries	1	1	
Nombre d'établissements implantés au recyclage	**55**	**73**	
Institutions	3	3	
Commerces	23	28	
Industries	1	1	
Résidentiel	28	41	

Nombre d'ateliers 3RV	**67**	**105**	Adresses en annexe 3
Écoles primaires	27	50	
Organismes communautaires	26	31	
Écoles de francisation pour adultes	16	24	
Nombre de personnes ateliers 3RV	**876**	**1424**	
Écoles primaires	295	690	
Organismes communautaires	289	322	
École de francisation pour adultes	292	412	
Nombre de participants - Patrouille environnementale	**951**	**951**	
Nombre de composteurs vendus	n/a	n/a	
Nombre de participants à la distribution de compost	**1300**	**1567**	
Nombre de lombricomposteurs vendus	n/a	n/a	
Nombre de récupérateurs d'eau de pluie vendus	n/a	n/a	
Quantité (kg) de TIC apportés à l'écocentre	**500**	**700**	
Nombre de kiosques	**10**	**12**	Adresses en annexe 3
Nombre de personnes rencontrées	971	1106	
Nombre total de personne rencontrées	**5956**	**6932**	
VOLET PROPRETÉ			
Nombre d'intervention pour cas de malpropreté	336	482	Adresses en annexe 4
Nombre de corvées de propreté	11	12	Adresses en annexe 4
Nombre de participants aux corvées de propreté	260	276	
Nombre total de personne rencontrées	596	758	
VOLET EMBELLISSEMENT			
Nombre de groupes inscrits à la distribution des fleurs	29	29	
Nombre de végétaux distribués aux groupes	3694	3694	
Nombre de citoyens à la distribution de fleurs	425	425	
Nombre de végétaux distribués aux citoyens	9338	9338	
Nombre de pots de fleurs parrainnés	n/a	n/a	
Nombre total de personne rencontrées	454	454	
VOLET NATURE EN VILLE			
Nombre de projets de ruelle verte	**2**	**2**	plus 6 en sondages
Nombre de suivi de ruelle verte	**16**	**16**	Adresses en annexe 5
Nombre de projets de verdissement	**3**	**3**	
Nombre d'arbres plantés	**41**	**48**	Adresses en annexe 5
Nombre d'arbres parrainés	**n/a**	**n/a**	
Nombre d'ateliers en agriculture urbaine	**24**	**25**	Adresses en annexe 5
Écoles primaires	18	18	
Organismes communautaires et autres	6	7	
Nombre de personnes ateliers en agriculture urbaine	**251**	**252**	
Écoles primaires	208	208	
Organismes communautaires et autres	43	44	
Nombre de participants	**303**	**311**	
VOLET ÉVÉNEMENT ENVIRONNEMENTAL			
Nombre de participants *Jour de la Terre*	141	141	
Nombre de participants *Journée mondiale de l'environnement*	100	100	
Nombre de participants *SQRD*	n/a	291	
Nombre total de personne rencontrées	**7550**	**8696**	0

Section 2 - *Activités réalisées dans le district de Parc-Extension*

Volet PROPRETÉ

Sensibilisation sur le terrain au respect de la réglementation sur la propreté et le civisme

Nous avons effectué dans différents secteurs ciblés du quartier des interventions propreté qui sont importantes dans notre stratégie de sensibilisation, de façon à contrer l'augmentation des dépôts sauvages. Une campagne de sensibilisation a été menée au cours de toutes nos sorties terrain au niveau du respect de la réglementation sur la propreté et le civisme et de l'interdiction de nourrir les pigeons, un problème considérable dans le quartier.

Participation aux différentes campagnes de propreté

Plusieurs corvées de nettoyage ont été organisées autour des écoles primaires et de francisation et 5 comités citoyens ont procédé au nettoyage de leurs ruelles vertes. La grande corvée annuelle du Parc Jarry a attiré une centaine de personnes. Une chasse aux bouteilles d'eau en plastique a permis d'amasser 8 sacs à recyclage en quelques heures dans la section sud du quartier. Enfin, une corvée a été réalisée sur la rue Durocher entre Beaumont et Crémazie par une citoyenne engagée où une trentaine de personnes étaient présentes.

Volet 3R – V

Participation à la campagne annuelle de relance de la collecte sélective

Des billets de courtoisie sont distribués en porte-à-porte aux résidences et aux commerces dans le but de faire la promotion du recyclage et des services offerts par l'Éco-quartier. Après chaque sortie, nous observons une augmentation du taux de recyclage et du nombre de citoyens venant chercher des sacs à l'Éco-quartier. Lors de la distribution des billets de courtoisie, il est possible de sensibiliser les citoyens sur les autres collectes et le respect des horaires et des modalités des collectes. Plus de 1800 adresses ont reçu un billet de courtoisie en 2018.

Implantation du recyclage dans les immeubles et les ICI

Nous avons implanté des bacs roulants de 360 litres dans les logements de 3 unités et plus et dans les ICI à la demande des concierges et des propriétaires. Selon les différents besoins, nous donnons de l'information aux résidents afin d'assurer des bonnes pratiques de recyclage. Dans la majorité des cas, un suivi post-implantation est effectué sur le terrain. C'est 135 bacs roulants qui ont été distribués dans les immeubles à logements, les organismes communautaires et les ICI.

Ateliers dans les écoles

Plusieurs ateliers de sensibilisation ont été offerts dans les écoles primaires, mais également dans les écoles de francisation pour adultes. Il est très important de continuer nos efforts de sensibilisation en milieu scolaire puisqu'il est possible de rejoindre un grand nombre de personnes en même temps, et dans une seule même langue, soit le français. Encore une fois cette année, plus de 40 ateliers ont été donnés dans les différents milieux scolaires du quartier et près de 600 personnes en ont bénéficiés.

Ateliers de sensibilisation offerts à l'Éco-quartier et dans les organismes

L'Éco-quartier a donné près de 74 ateliers au cours de l'année à des groupes provenant de différents organismes et institutions ; ces ateliers ont sensibilisé 1100 résidents du quartier. Les thématiques abordées portent principalement sur les 3R-V et la consommation responsable, mais également sur la fabrication de produits ménagers et de cosmétiques naturels.

Comité vert

Le projet comité vert consiste à sensibiliser les jeunes à l'environnement pour qu'ils deviennent des «agents multiplicateurs» dans un cadre parascolaire et ce, dans une école primaire du quartier. Une fois par semaine, sur l'heure du dîner, l'Éco-quartier prépare et anime des discussions sur l'environnement avec des groupes d'élèves de 5ème et 6ème année. Dans le cadre de ce projet, une quinzaine d'ateliers, d'activités et de sorties ont été réalisées et ont sensibilisé près de 30 enfants.

Kiosques d'information et de sensibilisation

Au cours de l'année, plusieurs kiosques d'information et de sensibilisation ont été offerts aux citoyens du quartier dans des lieux publics et des parcs ainsi qu'aux élèves et parents de différentes écoles. Lors de ces kiosques, nous abordons principalement les 3R-V et la gestion de l'eau, mais également bien d'autres thématiques en environnement. Plusieurs kiosques ont été tenus dans les écoles et les parcs, ou encore, lors d'évènements tels que la Journée mondiale de l'environnement et la distribution de fleurs. Une douzaine de kiosques ont permis de sensibiliser 1100 personnes jusqu'à date.

Volet EMBELISSEMENT

Distribution de fleurs

Cette année, plus de 13 000 fleurs, plants de tomates et plants de fines herbes ont été distribués à 425 citoyens de Parc-Extension. Par ailleurs, lors de l'événement, du compost est mis à la disposition des citoyens du quartier. La distribution de fleurs est conjointement réalisée avec la livraison, la veille, de 3700 végétaux à près de 30 organismes et groupes de Parc-Extension. Cet événement nous permet de faire la promotion de la campagne d'embellissement dans le quartier et de favoriser la plantation de fleurs et de végétaux.

Projet d'embellissement : plantation de fleurs en milieu scolaire

Les élèves de première année et d'autres niveaux scolaires des écoles primaires du quartier ont participé à une douzaine de plantations de fleurs en milieu scolaire. Dans le but d'embellir le quartier, plus de 500 fleurs ont été plantées cette année sur le terrain de 4 écoles primaires de Parc-Extension avec l'aide de près de 150 élèves.

Volet NATURE EN VILLE

Accompagnement de projet de ruelles vertes

Suite à la mise en place du protocole d'implantation de ruelles vertes dans l'arrondissement, plusieurs citoyens ou groupe de citoyens nous ont approchés pour collaborer ensemble à la création d'une ruelle verte dans le quartier. En 2018, deux nouvelles ruelles vertes ont été réalisées, deux ruelles ont été inaugurées, six nouvelles demandes ont été démarrées par l'envoi de sondages et de nombreux suivis ont été apportés à nos 8 ruelles réalisées antérieurement.

Plantation d'arbres dans le cadre de la campagne ''Un arbre pour mon quartier''

Dans le cadre de ce projet favorisant la biodiversité urbaine, nous avons proposé aux citoyens et aux ICI des arbres entre 25 et 35$ pour les planter sur leur propriété privée. Il s'agit d'arbres de valeur, d'essences indigènes de grandeurs différentes, et d'arbres fruitiers. En 2018, 48 arbres ont été vendus et 4 ont été plantés par l'éco-quartier !

Volet ACCEUIL

Au bureau de l'Éco-quartier, il est possible de recevoir de l'information et obtenir de la documentation sur différentes thématiques en environnement. De plus, nous offrons à bas prix des sacs à recyclage et il est possible de commander un bac roulant de 360 litres pour les 3 logements et plus et pour les ICI. Chaque citoyen qui se présente à l'Éco-quartier pour obtenir un bac ou des sacs à recyclage recevra une mini formation sur le recyclage. Enfin, nous recueillerons de petits RDD (piles, cartouches d'encre, cellulaires) afin de dépanner les citoyens du quartier ne pouvant se déplacer à l'écocentre. L'Éco-quartier propose également aux citoyens du quartier des paniers biologiques des Fermes Lufa et un vaste choix de produits écologiques par le biais de notre espace boutique, Bric à Vrac.

Volet ÉVÉNEMENTS

Jour de la Terre

L'Éco-quartier a organisé plusieurs activités pendant tout le mois d'avril dans le but de célébrer le Jour de la Terre. Plusieurs ateliers ouverts au grand public, ou encore, en classe et dans les organismes ont été offerts. Également, plusieurs corvées de nettoyage en partenariat avec les écoles du quartier ont eu lieu au courant de la semaine du Jour de la terre. Cette année, 141 personnes ont participé à l'une de nos dizaines d'activités pour le Jour de la terre.

Journée mondiale de l'environnement

Des ateliers, des inaugurations de ruelles vertes et des corvées de nettoyages ont été organisés pour souligner la Journée Mondiale de l'Environnement. Ces activités, ouverts au grand public, ou encore, en classe et dans les organismes ont permis de sensibiliser une centaine de personnes aux questions environnementales.

Semaine québécoise de réduction des déchets

Du 22 au 28 octobre, l'Éco-quartier a célébré la Semaine Québécoise de Réduction des Déchets (SQRD) en offrant aux citoyens des ateliers de fabrication de cosmétiques naturels, des ateliers sur le recyclage, les résidus alimentaires et les 3RV. Nos activités se sont déroulées dans différents lieux du quartier et ont été offertes aux citoyens de Parc-Extension. Au total, 19 activités ont été organisées.

Volet ADMINISTRATION, FINANCEMENT ET PARTENARIATS

Formations des employés
Coopération en francisation thématique environnement, SOVERDI, Formation pour les coordonnateurs des patrouilles environnementale, Formation sur les demandeurs d'asile, Patrouille bleue, Patrouille verte, Centre de tri, Atelier sur la foresterie urbaine, Formation familles et immigration

Réunions de concertation
Comités REQ, CRE-MONTRÉAL, sécurité alimentaire – GRASAPE, table de quartier, analyse des besoins en OSBL (CFP). Nous avons eu 6 présences au conseil d'arrondissement jusqu'à date.

Section 3 - *Informations complémentaires et annexes*

Revue de presse

http://journalmetro.com/local/villeray-st-michel-parc-extension/actualites/1457178/interdiction-de-nouveaux-stationnements-dans-les-ruelles-une-solution-pour-parc-extension/

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VSP_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BULLETIN%20LE%20TOURNESOL%20-%20E2018%20-%20FINAL_WEB.PDF

https://www.eco-quartiers.org/sites/default/files/documents/20180405_CP_Un%20arbre%20pour%20mon%20quartier%20Printemps%202018.pdf

https://www.eco-quartiers.org/sites/default/files/documents/Communiqu%C3%A9%20de%20presse_Patrouille%20bleue%202018_20180503.pdf

https://www.eco-quartiers.org/sites/default/files/documents/Communique%20de%20presse_Patrouille%20verte%202018_REQ%202018-06-07.pdf

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VSP_FR/MEDIA/DOCUMENTS/LR_BULLETIN%20LE%20TOURNESOL_A2018_FINAL.PDF

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8638,96097696&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=30551&ret=/pls/portal/url/page/arrond_vsp_fr/rep_annonces/rep_communiques/coll_communiques

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8638,96097696&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=30015&ret=/pls/portal/url/page/arrond_vsp_fr/rep_annonces/rep_communiques/coll_communiques

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8638,96097696&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=29863&ret=/pls/portal/url/page/arrond_vsp_fr/rep_annonces/rep_communiques/coll_communiques

Annexe 1 Liste des adresses pour les billets de courtoisie 2018

Rue	Adresse		Nbr d'unités résidentielles	Nbr d'unités ICI
Acadie	6915		12	
Acadie	6931	6933	2	
Acadie				
Acadie	6937	6939	2	
Acadie				
Acadie	6945		4	
Acadie				
Acadie	6953	6955	3	
Acadie	6965		1	
Acadie	6977		1	
Acadie	6985		32	
Acadie	7007	7009	2	
Acadie	7011	7013	2	
Acadie	7025	7027	3	
Acadie	7035	7037	2	
Acadie	7045	7047	2	
Acadie	7225		4	
Acadie	7235		4	
Acadie	7245		6	
Acadie	7255		4	
Acadie	7265		32	
Acadie	7275	7279	3	
Acadie	7355		96	
Acadie	7407		4	
Acadie	7415		1	
Acadie	7431		1	
Acadie	7439	7441	2	
Acadie	7445	7447	2	
Acadie	7451		4	
Acadie	7455		1	
Acadie	7459		4	
Acadie	7463		4	
Acadie	7467		1	
Acadie	7475		4	
Acadie	7481		4	
Acadie	7485	7487	2	
Acadie	7489	7495	4	
Acadie	7497	7503	4	
Acadie	7505	7507	2	
Acadie	7515		1	
Acadie	7535		9	
Acadie	7545		9	
Acadie	7559	7563	3	
Acadie	7575		32	
Acadie	7587	7599	4	

Acadie	7597	7599	2	
Acadie	7705		108	
Acadie	7715		4	
Acadie	7719		4	
Acadie	8325		90	
Acadie	8335		8	
Acadie	8345		8	
Acadie	8355		8	
Acadie	8365		8	
Acadie	8385		8	
Acadie	8395		8	
Acadie	8405		8	
Acadie	8415		8	
Acadie	8435		4	
Acadie	8445		6	
Acadie	8455		8	
Acadie	8475		8	
Acadie	8495		2	
Acadie	8525		4	
Acadie	8529		4	
Acadie	8535		5	
Acadie	8545		6	
Acadie	8555		4	
Acadie	8561	8567	4	
Acadie	8571		4	
Acadie	8577		8	
Acadie	8579		4	
Acadie	8583		4	
Acadie	8587		4	
Acadie	8595		6	
Acadie	8599		4	
Acadie	8601		4	
Acadie	8605		4	
Acadie	8615		8	
Acadie	8625		8	
Acadie	8631		8	
Champagneur	8509		11	
Champagneur	8515		8	
Champagneur	8525		8	
Champagneur	8531		8	
Champagneur	8537		8	
Champagneur	8545		8	
Champagneur	8555		8	
Champagneur	8565		8	
Champagneur	8571		4	
Champagneur	8577		4	
Champagneur	8585		4	
Champagneur	8589		4	
Champagneur	8593		4	

Champagneur	8595		4	
Champagneur	8597		4	
Champagneur	8599		4	
Champagneur	8601		4	
Champagneur	8605		8	
Champagneur	8615		8	
Champagneur	8619		8	
Champagneur	8625		8	
Champagneur	8631		4	
Champagneur	8641		4	
Champagneur	8651		4	
Champagneur	8661		4	
Champagneur	8675		4	
Champagneur	8510		8	
Champagneur	8530		24	
Champagneur	8540		24	
Champagneur	8550		8	
Champagneur	8560		7	
Champagneur	8570		8	
Champagneur	8580		8	
Champagneur	8590		16	
Champagneur	8600		16	
Champagneur	8610		3	
Champagneur	8616		6	
Champagneur	8620		8	
Champagneur	8624		1	
Champagneur	8630		8	
Champagneur	8640	8642	2	
Champagneur	8660		4	
Champagneur	8670		8	
Champagneur	8680		8	
Champagneur	8690		8	
Ogilvy	405		1	
Ogilvy	435		8	1
Ogilvy	445		6	1
Ogilvy	451		14	
Ogilvy	453		1	
Ogilvy	469	467	2	
Ogilvy	475		16	
Ogilvy	525			1
Ogilvy	535		1	
Ogilvy	547			
Ogilvy	549			1
Ogilvy	625		24	
Ogilvy	635		4	
Ogilvy	631			1
Ogilvy	639			1
Ogilvy	651		1	
Ogilvy	653			1

Ogilvy	657		1	
Ogilvy	659			1
Ogilvy	671			1
Ogilvy	675	?	?	
Ogilvy	687		0	
Ogilvy	763	769	4	
Ogilvy	771	779	5	
Ogilvy	783		6	
Ogilvy	787			1
Ogilvy	821			1
Ogilvy	885			1
Ogilvy	887			1
Ogilvy	889			1
Ogilvy	905	907	1	1
Ogilvy	915			1
Ogilvy	935		4	
Ogilvy	991			1
Ogilvy	993			1
Ogilvy	995			1
Ogilvy	1005			1
Ogilvy	1025			1
Ogilvy	1029	1031	2	
Ogilvy	1035	1039	3	
Ogilvy				
Ogilvy				
Ogilvy	1041		1	1
Ogilvy	1043	1045	2	
Ogilvy	1049			1
Ogilvy	1051			1
Ogilvy	428	430	0	1
Ogilvy	432	436	3	
Ogilvy	444		24	
Ogilvy	450		1	
Ogilvy	464		12	
Ogilvy	470			1
Ogilvy	474			1
Ogilvy	476			1
Ogilvy	480			1
Ogilvy	484			1
Ogilvy	520	530	8	2
Ogilvy	534		0	
Ogilvy	542	552	0	
Ogilvy	620		8	1
Ogilvy	634	638	3	
Ogilvy	640	644	3	
Ogilvy	646	648	2	
Ogilvy	650	654	3	
Ogilvy	658		1	
Ogilvy	690		16	

Ogilvy	702	704	0	2
Ogilvy	750	760	0	2
Ogilvy	770	772	2	0
Ogilvy	776	782	4	
Ogilvy	786	792	4	
Ogilvy	810		0	1
Ogilvy	816		6	
Ogilvy	820			1
Ogilvy	822	828	4	
Ogilvy	880			1
Ogilvy	890		4	
Ogilvy	910			1
Ogilvy	926			1
Ogilvy	928			1
Ogilvy	940			1
Ogilvy	950		6	1
Ogilvy	1000	1002	2	
Ogilvy	1010		8	
Outremont	8511	8515	3	
Outremont	8525		1	
Outremont	8535		1	
Outremont	8545		6	
Outremont	8555		1	
Outremont	8559		3	
Outremont	8563		6	
Outremont	8567		3	
Outremont	8573	8575	3	
Outremont	8577	8579	2	
Outremont	8581	8583	2	
Outremont	8585	8587	2	1?
Outremont	8589	8593	3	
Outremont	8595		6	
Outremont	8601		4	
Outremont	8605		4	
Outremont	8615		4	
Outremont	8625		6	
Outremont	8635	8637	2	
Outremont	8645		1	
Outremont	8651	8653	2	
Outremont	8659		3	
Outremont	8665		4	
Outremont	8675	8679	3	
Outremont	8510		8	
Outremont	8516	8518	2	
Outremont	8524	8528	3	
Outremont	8530		4	
Outremont	8534		1	
Outremont	8536	8538	2	
Outremont	8542	8544	3	

Outremont	8550		3	
Outremont	8554		4	
Outremont	8558		4	
Outremont	8562		4	
Outremont	8566	8570	3	
Outremont	8572	8576	3	
Outremont	8578	8580	3	
Outremont	8584		4	
Outremont	8588		4	
Outremont	8592		4	
Outremont	8594		8	
Outremont	8600		4	
Outremont	8610		8	
Outremont	8620		4	
Outremont	8626		4	
Outremont	8634		4	
Outremont	8644		4	
Outremont	8650		4	
Outremont	8660		1	
Outremont	8670		1	
Outremont	8680	8684	3	
Outremont	8690		8	
Wiseman	7433	7421	9	
Wiseman	7439	7441	2	
Wiseman	7445		7	
Wiseman	7451		1	
Wiseman	7455	7457	2	
Wiseman	7461	7463	2	
Wiseman	7467	7469	2	
Wiseman	7473	7475	2	
Wiseman	7481	7483	2	
Wiseman	7489	7491	2	
Wiseman	7493	7495	2	
Wiseman	7501		4	
Wiseman	7505		4	
Wiseman	7515		4	
Wiseman	7521	7523	2	1
Wiseman	7529	7531	2	
Wiseman	7533		1	
Wiseman	7535		1	
Wiseman	7539	7541	2	
Wiseman	7547	7551	3	
Wiseman	7553	7557	3	
Wiseman	7559	7561	2	
Wiseman	7565	7567	2	
Wiseman	7573		1	
Wiseman	7583	7589	4	
Wiseman	7591	7595	3	1
Wiseman	7597	7599	2	

Wiseman	7605	7607	2	
Wiseman	7615		6	
Wiseman	7701		0	
Wiseman	7723	7725	2	
Wiseman	7729	7731	2	
Wiseman	7735		1	1
Wiseman	7753		1	
Wiseman	7757		4	1
Wiseman	7761		1	
Wiseman	7765		8	
Wiseman	7773		1	
Wiseman	7785	7787	2	
Wiseman	7789	7793	2	
Wiseman	7795	7797	2	
Wiseman	7805	7807	2	
Wiseman	7809	7811	2	
Wiseman	7817		4	
Wiseman	7823		3	
Wiseman	7831	7833	2	
Wiseman	7835	7837	2	
Wiseman	7855	7857	2	
Wiseman	8105		6	
Wiseman	8115		6	
Wiseman	8125		6	
Wiseman	8135		8	
Wiseman	8145		7	
Wiseman	8151		1	
Wiseman	8169		1	
Wiseman	8187		1	
Wiseman	8195		1	
Wiseman	8205		1	
Wiseman	8215		1	
Wiseman	8227		1	
Wiseman	8237		1	
Wiseman	8245		1	
Wiseman	7416	7418	2	
Wiseman	7420	7422	2	
Wiseman	7426	7428	2	
Wiseman	7432		1	
Wiseman	7438	7442	3	
Wiseman	7444		1	
Wiseman	7446	7448	2	
Wiseman	7452		4	
Wiseman	7458		1	
Wiseman	7468	7470	2	
Wiseman	7478	7480	2	
Wiseman	7482	7484	2	
Wiseman	7490		1	
Wiseman	7506		6	

Wiseman	7516		2	
Wiseman	7522		3	
Wiseman	7530		4	
Wiseman	7532	7536	3	
Wiseman	7538	7548	5	
Wiseman	7550	7560	6	
Wiseman	7566		6	
Wiseman	7570		4	
Wiseman	7574	7576	2	
Wiseman	7578	7580	2	
Wiseman	7588	7590	2	
Wiseman	7600		1	
Wiseman	7606	7610	3	
Wiseman	7620	7622	2	
Wiseman	7704	7706	2	
Wiseman	7716	7718	2	
Wiseman	7720	7722	3	
Wiseman	7726	7728	2	
Wiseman	7736		1	
Wiseman	7740		1	
Wiseman	7746		1	
Wiseman	7750		1	
Wiseman	7764		4	
Wiseman	7772	7774	2	
Wiseman	7776	7778	2	
Wiseman	7784	7786	2	
Wiseman	7788	7790	2	
Wiseman	7796	7798	3	
Wiseman	7800	7802	2	
Wiseman	7808	7810	2	
Wiseman	7812	7814	2	
Wiseman	7818	7820	2	
Wiseman	7822	7824	2	
Wiseman	7828	7830	2	
Wiseman	7838	7840	2	
Wiseman	8120		5	
Wiseman	8130		6	
Wiseman	8134	8136	2	
Wiseman	8138	8140	3	
Wiseman	8142	8144	2	
Wiseman	8146	8148	2	
Wiseman	8154	8156	2	
Wiseman	8162	8164	2	
Wiseman	8170	8172	2	
Wiseman	8178	8180	2	
Wiseman	8186	8188	2	
Wiseman	8194	8196	2	
Wiseman	8202	8204	2	
Wiseman	8210		1	

Wiseman	8220		1	
Wiseman	8230	8232	2	
Wiseman	8240	8242	2	

TOTAL			1831	

ANNEXE 2 LISTE DES ADRESSES IMPLANTÉES AVEC DES BACS À RECYCLAGE

Rue	Adresse	Insti	Comm	Indus	Nom de ICI	Résí	unités	bacs livrés
Alexandra	7230		1		Adecco			1
Ball	680					1	16	2
Beaumont	407		1		Porto Leone			1
Beaumont	650		1		Palmyra			1
Birnam	7594					1	8	1
Birnam	8601					1	6	2
Bloomfield	8365					1	8	2
Bloomfield	8445					1	64	4
Bloomfield	8680					1	8	1
Castelneau E	55					1	8	2
Castelneau O	181					1	54	6
Castelneau O	255			1	Depotium Mini Entrepot			3
Chambord	7755					1	6	2
Champagneur	6984					1	15	1
Champagneur	6986					1	8	1
Champagneur	7414					1	8	1
Champagneur	7913					1	4	1
Champagneur	8537					1	8	1
Crémazie	900					1	18	3
Crémazie	920					1	54	3
De l'Épée	8530					1	8	2
De l'Épée	8570					1	8	1
De l'Épée	7299					1	3	1
De l'Esplanade	8650			1	REDBOURNE			1
Durocher	7587					1	15	1
Gary-Carter	205	1			Piscine Parc Jarry			1
Gary-Carter	250					1	107	5
Gounod	30		1		Vitrerie Tiv-Tov			1
Hutchison	7080					1	99	3
Jarry Ouest	775		1		Épicerie Dhillon Brothers			2
Jarry Ouest	752		1		Royal Punjab Restaurant			1
Jarry Ouest	400					1	95	5
Jarry Ouest	700		1		Murad Supermarché			1
Jeanne-Mance	6901		1		P&P Autotech			1
Jean-Talon O	85					1	4	1
Jean-Talon O	435		1		Boulangerie Patisserie Riviera			1

Jean-Talon O	497		1		A&H meuble			1
Jean-Talon O	987		1		A&A Électroniques			1
Jean-Talon O	992		1		Dépanneur			2
Liège Ouest	655					1	12	2
Liège Ouest	675		1		Dépanneur méditérranéen			2
Liège Ouest	715		1		Tarra Hair Salon			2
Liège Ouest	743		1			1	5	2
Marconi	7201					1	28	1
Mile-End	7335		1		¾ Oz tonic maison			3
Ogilvy	520		1		Rupmela Beauty Salon			3
Ogilvy	659		1		Meubles Sri Durga			2
Ogilvy	893		1		Bar à gauffre			3
Outremont	7441					1	3	1
Outremont	8592					1	4	2
Querbes	7280					1	6	1
Querbes	7725					1	15	2
Querbes	7729					1	16	1
Querbes	7766					1	13	2
Saint-Dominique	7550					1	15	
Saint-Laurent	7345					1	33	1
Saint-Laurent	7399		1		Centre de méditation Siddah Yoga	1	3	2
Saint-Laurent	7707					1	4	1
Saint-Laurent	7889		1		non spécifié			2
Saint-Laurent	8200	1			École Lucien-Pagé			3
Saint-Laurent	8200	1			École Lucien-Pagé			1
Saint-Laurent	8278		1		Poubelle du ski			3
Saint-Laurent	8440		1		Today tommorow apparel			1
Saint-Laurent	8570		1		Provigo			1
Saint-Laurent	8615		1		non spécifié			1
Saint-Roch	689		1		Pâtisserie Efes			2
Saint-Urbain	7205		1		Brasserie Harricana			3
Terrasse St-Roch	7571					1	4	1
Terrasse St-Roch	7635					1	8	2
Wiseman	7491					1	2	2
Wiseman	8380	1			École Sinclair Laird			5
TOTAL		**4**	**26**	**2**		**40**	**803**	**130**

ANNEXE 3 LISTE DES ADRESSES ATELIERS 3RV ET KIOSQUES

ATELIERS 3RV

Rue	Adresse	Nom
St-Roch	419	Complexe William-Hingston
St-Roch	419 (2e étage)	École de francisation Centre William-Hingston
St-Roch	419 (SS-13)	Ressource Action Alimentation
St-Roch	419	X-art
St-Roch	419	Cuisines collectives
St-Roch	415	École Barthélemy-Vimont mère
Hutchison	7003	Éco-quartier Parc-Extension
Jarry Ouest	200	Parc Jarry
Wiseman	7941	École Barclay
Clark	7250	SUCO
Bloomfield	7060	Jeunesse unie
Saint-Laurent	7595	Les petites mains
Hutchison	7080	Coopérative de condos Hutchison
Crémazie Ouest	50	Garderie Place Crémazie
Wiseman	8380	École Sinclair Laird
Durocher	8400	HAPOPEX
De l'Épée	8000	École Camille-Laurin Mère
D'outremont	7700	École Camille-Laurin Annexe
De Castelnau Ouest	181	Coop Citadins du Parc

KIOSQUES

Rue	Adresse	Nom
Hutchison	7040	Habitations Hutchison
St-Roch	419	Complexe William-Hingston
Jarry Ouest	400	Habitations St-Roch
Ball	400	Parc St-Roch
St-Roch	630	École Barthélemy-Vimont annexe
Hutchsion	7245	Station de métro Parc
Jarry Ouest	200	Parc Jarry
		Campus MIL
St-Roch	415	École Barthélemy-Vimont mère

ANNEXE 4 LISTE DES ADRESSES D'INTERVENTIONS ET DE CORVÉES DE PROPRETÉ

INTERVENTIONS PROPRETÉ

Adresse	Nombre
8571 Acadie	1
8555 Acadie	1
8545 Acadie	1
8385 Acadie	2
8395 Acadie	1
8535 Acadie	1
8415 Acadie	1
8455 Acadie	1
8445 Acadie	1
8335 Acadie	2
8345 Acadie	1
8355 Acadie	1
8265 Acadie	1
8155 Acadie	1
8235 Acadie	2
8205 Acadie	1
8185 Acadie	1
8165 Acadie	1
8155 Acadie	1
8001 Acadie	1
7535 Acadie	1
7497 Acadie	1
7481 Acadie	1
7475 Acadie	1
7463 Acadie	1
7455 Acadie	1
7445 Acadie	1
7431 Acadie	1
7255 Acadie	1
7245 Acadie	1
7235 Acadie	1
7035 Acadie	1
440 Ball	1
444 Ball	1
450 Ball	1
454 Ball	1
550 Ball	1

560 Ball	1
895 Ball	1
8596 Birnam	1
8578 Birnam	1
8340 Birnam	1
8282 Birnam	1
8601nam	1
8415 Birnam	1
8385 Birnam	1
8355 Birnam	1
8033 Birnam	1
7423 Birnam	1
7433 Birnam	1
7457 Birnam	1
7275 Birnam	1
7209 Birnam	1
425 Beaumont	3
445 Beaumont	3
7295 Bloomfield	1
7720 Bloomfield	1
7746 Bloomfield	1
7045 Champagneur	1
7061 Champagneur	1
7414 Champagneur	1
7422 Champagneur	1
7490 Champagneur	1
7597 Champagneur	1
7599 Champagneur	1
8025 Champagneur	1
8670 Champagneur	1
Parc Champagneur	1
466 D'anvers	1
605 D'anvers	1
840 D'anvers	1
6903 Durocher	1
6913 Durocher	1
6977 Durocher	1
6992 Durocher	1
6996 Durocher	1
7017 Durocher	1
7023 Durocher	1

7027 Durocher	2
7033 Durocher	2
7039 Durocher	2
7078 Durocher	1
7080 Durocher	1
7099 Durocher	1
7240 Durocher	1
7296 Durocher	1
7403 Durocher	3
7405 Durocher	3
7407 Durocher	1
7409 Durocher	1
7412 Durocher	1
7415 Durocher	1
7419 Durocher	1
7420 Durocher	2
7422 Durocher	1
7425 Durocher	1
7469 Durocher	1
7475 Durocher	1
7475 Durocher	1
7477 Durocher	2
7484 Durocher	1
7490 Durocher	1
7495 Durocher	1
7507 Durocher	1
7509 Durocher	1
7511 Durocher	1
7514 Durocher	2
7515 Durocher	1
7517 Durocher	1
7543 Durocher	1
7543 Durocher	1
7544 Durocher	1
7545 Durocher	2
7554 Durocher	3
7573 Durocher	1
7575 Durocher	1
7577 Durocher	2
7579 Durocher	1
7585 Durocher	4

7587 Durocher	1
7590 Durocher	1
7607 Durocher	2
7630 Durocher	1
7636 Durocher	1
7730 Durocher	1
7740 Durocher	1
7742 Durocher	1
7772 Durocher	1
7774 Durocher	2
7790 Durocher	2
7796 Durocher	2
7811 Durocher	2
7834 Durocher	2
7841 Durocher	2
7847 Durocher	2
7867 Durocher	3
7912 Durocher	2
7921 Durocher	2
7977 Durocher	2
8015 Durocher	2
7403 Durocher	1
7587 Durocher	1
7841 Durocher	1
7712 Durocher	1
7720 Durocher	1
8058 Durocher	2
7412 Durocher	1
7430 Durocher	0
7450 Durocher	0
7454 Durocher	0
7472 Durocher	0
7484 Durocher	0
7514 Durocher	0
7538 Durocher	0
7544 Durocher	0
7550 Durocher	0
7566 Durocher	0
7572 Durocher	0
7630 Durocher	0
6920 De l'Épée	3

6940 De l'Épée	1
6945 De l'Épée	1
7233 De l'Épée	1
7255 De l'Épée	1
7267 De l'Épée	1
7351 De l'Épée	1
7430 De l'Épée	1
7456 De l'Épée	1
7460 De l'Épée	1
7461 De l'Épée	1
7525 De l'Épée	1
7715 De l'Épée	1
7737 De l'Épée	1
7739 De l'Épée	1
7751 De l'Épée	1
7771 De l'Épée	1
7773 De l'Épée	1
7774 De l'Épée	1
7793 De l'Épée	1
7795 De l'Épée	1
7820 De l'Épée	1
8027 De l'Épée	1
8090 De l'Épée	2
8125 De l'Épée	1
8129 De l'Épée	3
8195 De l'Épée	1
8279 De l'Épée	6
8387 De l'Épée	2
8405 De l'Épée	1
7238 Hutchison	1
7244 Hutchison	1
6943 Hutchison	1
454 Jarry	2
484 Jarry	2
705 Jarry	5
715 Jarry	1
900 Jarry	1
901 Jarry	2
910 Jarry	2
920 Jarry	2
921 Jarry	1

767 Liège	1
730 Liège	1
917 Liège	1
444 Ogilvy	1
445 Ogilvy	1
450 Ogilvy	1
765 Ogilvy	1
769 Ogilvy	1
787 Ogilvy	1
1035 Ogilvy	0
991 Ogilvy	0
1010 Ogilvy	0
6985 Outremont	1
7841 Outremont	1
7843 Outremont	1
8535 Outremont	1
7575 Outremont	1
7569 Outremont	1
7491 Outremont	1
7020 Outremont	1
7008 Outremont	1
6984 Outremont	1
796 Liège	3
6986 Querbes	1
7045 Querbes	1
7060 Querbes	1
7066 Querbes	1
7068 Querbes	1
7096 Querbes	1
7116 Querbes	1
7245 Querbes	1
7250 Querbes	1
7280 Querbes	1
7283 Querbes	1
7295 Querbes	1
7300 Querbes	1
7404 Querbes	1
7404 Querbes	2
7415 Querbes	9
7425 Querbes	1
7450 Querbes	1

7451 Querbes	1
7455 Querbes	1
7457 Querbes	1
7460 Querbes	1
7465 Querbes	1
7467 Querbes	1
7473 Querbes	2
7479 Querbes	2
7507 Querbes	1
7511 Querbes	2
7515 Querbes	2
7551 Querbes	1
7552 Querbes	1
7562 Querbes	2
7564 Querbes	1
7566 Querbes	1
7568 Querbes	1
7570 Querbes	1
7572 Querbes	1
7574 Querbes	1
7584 Querbes	1
7586 Querbes	1
7588 Querbes	2
7590 Querbes	1
7599 Querbes	2
7603 Querbes	1
7620 Querbes	2
7645 Querbes	1
7650 Querbes	2
7650 Querbes	2
7660 Querbes	2
7660 Querbes	2
7680 Querbes	1
7700 Querbes	2
7701 Querbes	1
7702 Querbes	2
7704 Querbes	1
7706 Querbes	1
7708 Querbes	4
7713 Querbes	1
7715 Querbes	1

7725 Querbes	1
7729 Querbes	2
7734 Querbes	2
7738 Querbes	1
7740 Querbes	1
7742 Querbes	2
7745 Querbes	2
7751 Querbes	2
7752 Querbes	1
7760 Querbes	2
7766 Querbes	1
7767 Querbes	1
7769 Querbes	1
7770 Querbes	3
7771 Querbes	1
7773 Querbes	2
7775 Querbes	1
7776 Querbes	1
7777 Querbes	1
7779 Querbes	1
7781 Querbes	1
7783 Querbes	2
7789 Querbes	1
7792 Querbes	1
7794 Querbes	1
7801 Querbes	1
7807 Querbes	2
7809 Querbes	2
7825 Querbes	1
7838 Querbes	1
7849 Querbes	1
7851 Querbes	1
7890 Querbes	1
7921 Querbes	1
7924 Querbes	2
7944 Querbes	1
7955 Querbes	2
7956 Querbes	1
7958 Querbes	1
7998 Querbes	1
8000 Querbes	3

8034 Querbes	1
8038 Querbes	1
8048 Querbes	1
8050 Querbes	1
8056 Querbes	1
8162 Querbes	1
8187 Querbes	1
7415 Querbes	1
7467 Querbes	1
7511 Querbes	1
7573 Querbes	1
7627 Querbes	1
7645 Querbes	1
7717 Querbes	1
7807 Querbes	1
7825 Querbes	1
7959 Querbes	1
7992 Querbes	1
8024 Querbes	1
435 St-Roch	1
440 St-Roch	1
451 St-Roch	1
453 St-Roch	1
543 St-Roch	1
544 St-Roch	1
546 St-Roch	1
555 St-Roch	1
557 St-Roch	1
559 St-Roch	1
561 St-Roch	2
651 St-Roch	1
8640 Stuart	1
8635 Stuart	2
8609 Stuart	1
8587 Stuart	1
8220 Stuart	1
8039 Stuart	1
7980 Stuart	1
7970 Stuart	1
7965 Stuart	1
7941 Stuart	1

7931 Stuart	1
7716 Stuart	1
7602 Stuart	1
7565 Stuart	1
7548 Stuart	1
7540 Stuart	1
7534 Stuart	1
7457 Stuart	1
7455 Stuart	1
7425 Stuart	1
7424 Stuart	1
7410 Stuart	1
7449 Stuart	1
684 St-Roch	1
802 St-Roch	1
7670 Terrasse St-Roch	1
7421 Wiseman	1
7423 Wiseman	1
7425 Wiseman	1
7484 Wiseman	1
7506 Wiseman	1
7536 Wiseman	1
7547 Wiseman	1
7570 Wiseman	1
7606 Wiseman	1
7729 Wiseman	1
8105 Wiseman	1
Total	482

Tournée de rappel des collectes à grande échelle
Toutes les adresses sur Durocher entre Ball et St-Roch
Toutes les adresses reliant la tête de ruelle entre de l'Épée et Champagneur au coin St-Roch
Toutes les adresses sur Wiseman entre St-Roch et Ball
Toutes les adresses sur la tête de ruelle entre Outremont et Stuart au coin d'Anvers
Parc École Sinclaird Laird, quadrilatère Stuart, Wiseman, Liège, d'Anvers
Toutes les adresses au coin de Durocher et Ogilvy
Toutes les adresses près de l'entrée de la ruelle au coin de Bloomfield et St-Roch

CORVÉES DE PROPRETÉ

Rue	**Adresse**	**Nom**
Wiseman	7941	École Barclay
St-Roch	419	Complexe William-Hingston

St-Roch/Durocher/Ogilvy/Querbes		Ruelle verte Émilie
St-Dominique/Jarry/Casgrain/Gounod		Ruelle verte Café Oui mais non
Outremont/Wiseman/Beaumont/J-Talon		Ruelle verte Rita
St-Dominique/Villeray/Casgrain/Faillon		Ruelle verte Des Amélanchiers
Wiseman/Stuart/St-roch/Ogilvy		Ruelle verte Park X-quenda
St-Roch	415	École Barthélemy-Vimont mère
Durocher		Rue Durocher
Hutchsion	7245	Station de métro Parc
Jarry Ouest	200	Parc Jarry

ANNEXE 5 LISTE DES ADRESSES DES LIEUX DE VERDISSEMENT ET D'ATELIERS D'AGRICULTURE URBAINE

ATELIERS AGRICULTURE URBAINE

Rue	Adresse	Nom
St-Roch	415	École Barthélemy-Vimont mère
Jarry Ouest	200	Parc Jarry
Wiseman	7941	École Barclay
Hutchison	7080	Coopérative de condos Hutchison
Wiseman	8380	École Sinclair Laird
De l'Épée	8000	École Camille-Laurin Mère
D'Outremont	7700	École Camille-Laurin Annexe
De Castelnau Ouest	181	Coop Citadins du Parc
Saint-Dominique	7987	Citoyen
Querbes	8440	Citoyen

ARBRES PLANTÉS CAMPAGNE UAPMQ PRINTEMPS

Rue	Adresse	Arbres plantés
Durocher	7481	1
Querbes	8440	1
Ball	550	2
Stuart	7430	2
Saint-Dominique	7987	1
Bloomfield	7742	1
Durocher	7567	1
Saint-Dominique	7550	1
Champagneur	8379	2
TOTAL		12

ARBRES PLANTÉS CAMPAGNE UAPMQ AUTOMNE

Rue	Adresse	Arbres plantés
Champagneur	7549	1
De l'Épée	6923	1
Champagneur	8379	1
Casgrain	8458	2
Castelnau Ouest	181	4
Saint-Dominique	7744	1
Wiseman	7580	1
Saint-Dominique	8385	1
Bloomfield	7268	1
Durocher	7946	1
Durocher	7567	1

Durocher	7481	2
Durocher	7866	2
Durocher	6970	1
Parc	6970	4
Durocher	7046	1
Bloomfield	8173	1
De l'Épée	8170	1
Ogilvy	770	2
TOTAL		29

RUELLES VERTES

QUADRILATÈRE	ANNÉE DE REALISATION
CWH/St-Roch/Ball/Durocher	2014
Jules-verne/Molière/St-Laurent/Casgrain	2014
St-Roch/Durocher/Ogilvy/Querbes	2014
St-Dominique/Jarry/Casgrain/Gounod	2016
St-Dominique/Villeray/Casgrain/Gounod	2016
Outremont/Wiseman/Beaumont/J-Talon	2017
St-Dominique/Villeray/Casgrain/Faillon	2017
Wiseman/Stuart/St-roch/Ogilvy	2017
Casgrain/De Castelnau/St-Laurent/Molière	2018
St-Dominique/Jarry/Casgrain/Guizot	2018
De l'Épée/Jarry/Bloomfield/Anvers	SONDAGES 2018
Durocher/St-Roch/Querbes/Ball	SONDAGES 2018
Bloomfield/Champagneur/Beaumont/J-Talon	SONDAGES 2018
Hutchison/Jean-Talon	SONDAGES 2018
Outremont/Champagneur/Ogilvy/Saint-Roch.	SONDAGES 2018
St-Dominique/St-Laurent/Faillon/Villeray	SONDAGES 2018

État des résultats 2018 du programme Éco-quartier

REVENUS	Prévisions	%
Entente Éco-Quartier	105 000,00 $	49,05%
Implantation Résidus alimentaire	86 439,82 $	40,38%
Devis Ville de Montréal (distribution compost)	8 459,88 $	3,95%
Ateliers	1 172,00 $	0,55%
Fondation + dons	1 500,50 $	0,70%
Subvention salariale	10 841,00 $	5,06%
Ventes arbres	670,00 $	0,31%
Total des revenus	**214 083,20 $**	100%
DÉPENSES		**%**
Ressources humaines		
Coordonnateur, employés et charges sociales	106 505,00 $	
Honoraires professionnels	43 903,00 $	
Sous-total	150 408,00 $	73,68%
Administration et divers		
Assurances civiques + collectives	5 625,00 $	
Frais Bancaires	1 655,00 $	
Frais d'administration	8 600,00 $	
Loyer,électricité et autres réno	23 270,00 $	
Sous-total	39 150,00 $	19,18%
Matériels et fournitures		
Matériels d'activités	808,00 $	
Matériel de bureau	995,00 $	
Mobilier + équipement	830,00 $	
Matériel informatique	1 510,00 $	
Entretien (quicaillerie + produits nettoyants)	2 003,00 $	
Sous-total	6 146,00 $	3,01%
Communications et représentations		
Frais Représentation	1 845,00 $	
Impressions et photocopies	295,00 $	
Frais postaux	111,00 $	
Publicité dans les médias + promotion	575,00 $	
Télécommuncations	2 225,00 $	
Formations du personnels/colloques	250,00 $	
Transport	2 293,05 $	
Associations/cotisation	840,00 $	
Sous-total	8 434,05 $	4,13%
Total des dépenses	**204 138,05 $**	**100%**
Encaisse au 1 er janvier 2018 -	solde reporté de 2017	81,00 $
Revenus moins dépenses (déficit)		9 945,15
Solde à la fin des exercises	au 31 décembre 2018	10 026,15 $

Investissement du milieu

Heures de bénévolats Trottibus et événements spéciaux :
600 heures X 12$ (en nature) = 7 200$
Comités ruelles vertes : 150 heures x 22$ (en nature) = 3 300$
Membres du CA = 7 personnes x 7 séances X 3 heures = 189 heures = 3 234$
Membre du CA sur les projets : (AU, boutique, pv, événements) = 150 heures = 3 300$

Total de contribution en nature estimé = 17 034$, soit 16% de la contribution de 105 000$ de du programme Éco-quartier

Membres du conseil d'administration

Marie-Douce Primeau	Présidente	Poste citoyen
Monica Gaudet	Vice-présidente	Poste environnement
Félix Laurendeau-Lebel	Secrétaire-trésorière	Poste environnement
Carole Lévesque	Administratrice	Poste citoyen
Magali Bebronne	Administratrice	Poste citoyen
Simon Racine	Administrateur	Poste directeur général/ Vice-président
Poste vacant	Administratrice	Poste OSBL

Membres de l'équipe Vrac environnement/ Éco-quartier Parc-Extension

Simon Racine/Blaise Rémillard	Directeur général
Geneviève Albert	Coordonnatrice Éco-quartier
Samuelle Landry Lévesque	Stagiaire en verdissement
Mona Guilbeault	Patrouille Bleue et Verte
Béatrice Eng	Patrouille Verte
Nils Henner	Coordonnateur Culture vélo
Antoine Gauthier-Grég	Chef Mécanicien
Elijah Renard	Gérant Atelier Culture vélo
Kryztof Wlfeld	Aide-mécanicien
Ronald Rivas	Aide-mécanicien
5 Mécano-vélo	Stagiaires de l'école Lucien-Pagé

Partenaires majeurs

Afrique au Féminin
Arrondissement Villeray/St-Michel/Parc-Extension
Bibliothèque de Parc-Extension
Centre de francisation William-Hingston
Coalition des Amis du Parc Jarry
Comité d'action de Parc-Extension
Comités citoyens Ruelles vertes
Conseil régional en environnement Montréal
COPA (Québec en forme)
PME-Mtl Centre-Est
Corporation de gestion des loisirs du Parc
CRHS
CSDM
CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île
Éco-quartier St-Michel
Éco-quartier Villeray
Éco-stage (Katimavik)
École Barthélemy-Vimont (mère et annexe)
École Barclay
École Camille-Laurin (mère et annexe)
École Lucien-Pagé
École Sinclair Laird
GRASAPE
HAPOPEX
Jour de la Terre
Montréal en Mouvement
Parc-Ex Nourricier
Pépinière Pouce-Vert
Regroupement des Éco-quartiers (REQ)
Ressource Action Alimentation
Service de la Culture, des sports, des loisirs et duDS
Service de police – poste 33
SOVERDI
Tennis Canada
Université de Montréal

Rapport d’activités

2018

Document présenté à

Martin Ponton

Agent de recherche en développement durable
Direction des Travaux Publics
Arrondissement Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension

Préparé par

Blaise Rémillard

Responsable de l’Éco-quartier

21 février 2019

Introduction

L'Éco-quartier Villeray est fier de présenter le rapport d'étape de ses activités entre janvier et septembre 2018. Notre équipe a poursuivi son implication dans la collectivité en favorisant le développement de relation de proximité avec la population de Villeray. Notre équipe a su répondre avec brio aux mandats de la Direction des Travaux Publics de l'Arrondissement Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension. Notre ambition est de poursuivre nos excellents services jusqu'à ce que la nouvelle structure de gouvernance entre en place.

Ce rapport d'étape vous présente les différentes réalisations de l'Éco-quartier selon ses différents volets d'intervention :

- Propreté
- 3R-V
- Embellissement
- Nature en ville
- Événements environnementaux
- Autres (administration, projets spéciaux)

Malgré la déstabilisation liée au départ de l'ancien responsable et à la restructuration du programme Éco-quartier par l'Arrondissement, nous envisageons la fin de 2018 avec beaucoup d'enthousiasme.

Avis sur les statistiques de fréquentation et les photographies

Au mois de juillet, le Patro Le Prévost a été l'objet d'une attaque informatique par rançongiciel. Malheureusement, dans le processus de remise en état des systèmes certaines données précieuses ont été perdues, notamment les statistiques de fréquentation et les archives photo de l'Éco-quartier Villeray. Cette situation hors de notre contrôle a été étudiée par des services informatiques spécialisées et aucune action supplémentaire pour retrouver les données perdues n'est aujourd'hui possible.

1. Propreté

Par les activités de ce volet, l'Éco-quartier a permis d'améliorer la propreté dans le quartier en misant avant tout sur la prise en charge de celle-ci par les citoyens. Un total de **667 personnes** ont été atteintes par ce volet.

Nous avons participé à **25 corvées de propreté** entre avril et septembre. Nous avons profité de ce moment de mobilisation pour partager de l'information aux citoyens sur les projets de ruelles vertes, principaux lieux d'intervention des corvées. Les corvées de propreté sont devenues une tradition annuelle pour plusieurs groupes citoyens. Ce faisant, les groupes sont de plus en plus autonomes dans l'organisation de leur activité. L'Éco-quartier offre un support à ceux-ci pour la publicité, la sécurité et logistique de leurs corvées. Le nouveau site web de la ville a également permis aux groupes d'organiser et d'inscrire des corvées de façon autonomes. Nous n'avons compilé ici que les corvées ayant fait appel à nous pour le prêt d'équipement ou les conseils. Nous estimons que 450 personnes ont participé aux différentes corvées.

Également, l'équipe de l'Éco-quartier à participé à l'amélioration de la propreté du domaine public en intervenant sur **3 cas ciblés de malpropreté**. Alertés par les inspecteurs de l'arrondissement, nos agents ont distribué 462 lettres personnalisées[1] ont été déposées dans les boîtes de courrier des riverains de ces sites et nous avons rencontré 85 résidents afin de ces secteurs afin de bonifier l'information. Nous sommes aussi intervenus dans le cas d'un conflit entre l'Épicerie LOCO et des résidents de la ruelle, en coordination avec le service d'inspection. Nous avons notamment rappelé le commerce à l'ordre sur la gestion de ses déchets, commandé de nouveaux bacs de recyclage et nous avons calmé la grogne de certains résident en leur rappelant les droits du commerce et leur bonne foi dans leur utilisation de la ruelle.

Réalisation à souligner :

- ✓ 25 corvées de propreté

1

2. Les 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation)

Dans ce volet, notre équipe travaille à sensibiliser la population à une consommation responsable en privilégiant la diminution de la quantité de déchets produits et en misant sur le concept des 3R-V. Également, par ce volet, nous faisons la promotion de la collecte sélective et les résidus alimentaires auprès des citoyens et commerçants. En date du 30 septembre, **2 051 personnes** ont été atteintes directement par nos activités dans ce volet. 276 via Patrouille

Entre autres, notre équipe a effectué l'implantation de **47 bacs verts roulants** dans **23** immeubles de 4 logements et plus, ainsi que **11** institutions, commerces et industries (ICI). Notre équipe fait une entrevue afin de déterminer si une visite technique des lieux d'implantation est nécessaire pour maximiser leur participation au recyclage. Nous avons Également accompagné l'École St-Gérard dans l'implantation de la collecte de résidus alimentaires.

Également, nous avons réalisé **27 ateliers** sur divers thèmes auprès des citoyens, organismes et écoles du quartier. Parmi ces ateliers, nous avons collaboré avec le groupe de citoyens, *Villeray en Transition,* à la projection de documentaires traitant de l'environnement : *Cinéthique Villeray.* La projection est toujours suivie d'une discussion avec la présence d'un invité de marque en lien avec le sujet du film. Également, mentionnons l'exposition Zéro déchet du service de garde de l'École Sainte-Cécile, où notre intervenante a formé les éducatrices du service afin qu'elles montent divers kiosques d'information avec leur groupe respectifs qui ont été présentés aux parents et autres enfants du service de garde. La stratégie a permis de multiplier les retombées de l'intervention de l'Éco-quartier et d'accroitre les compétences environnementales d'une dizaine d'intervenantes et de centaines de parents et d'enfants. Nous avons également accompagné le comité vert de l'Académie de Roberval afin de stimuler leur réflexion sur le compostage et le mode de vie zéro déchet. Les résultats de cet accompagnement auront lieu

Nous avons poursuivi notre projet de gobelets sous dépôt pour les cafés à emporter. Grâce à la participation des commerces du quartier et un investissement supplémentaire de RECYC-QUEBEC nous avons pu déployer un projet pilote solide qui a susciter beaucoup d'intérêt médiatique. Le 30 août, nous avons lancé le projet La Tasse dans un réseau de 10 commerces Villerois dans lesquels les clients sont invités à acquérir un de nos 2500 gobelets contre un dépôt de 5$. Après utilisation, les clients peuvent rapporter leur contenant dans n'importe quel commerce participant et récupérer leur dépôt. Nous avons basé toutes nos décisions sur les résultats de notre étude de 2017, des travaux de RECYC-QUÉBEC sur le cycle de vie des tasses et sur les avis des commerces participants que nous avons réunis 4 fois afin de les consulter sur tous les aspects du projet.

Dans la foulée du lancement, nous avons lancé un site web et une page Facebook afin de faire la promotion du projet, et plus largement, des alternatives aux objets à usage unique. Nos publications les plus populaires ont rejoint des dizaines de milliers de personnes, un résultat très intéressant puisque nous visons autant un impact sur la réduction des matières

résiduelles qu'une façon novatrice de frapper les imaginaires et de parler de réduction des déchets d'une nouvelle façon.

Aujourd'hui, des commerces, des OBNL et des municipalités de tout le Québec nous contactent pour se joindre au réseau. Ainsi, La Tasse est en voie de devenir un projet d'économie sociale et circulaire à part entière.

Réalisation à souligner :

- ✓ Lancement du projet La Tasse
- ✓ Formation « d'agents multiplicateurs » au service de garde de l'École Sainte-Cécile

3. Embellissement

Par ce volet, l'Éco-quartier favorise l'amélioration de la qualité visuelle du paysage urbain dans le quartier. Plus de **400 participants** et **50 groupes** sont venus à nos activités d'embellissement lors de la **distribution des fleurs, vivaces et plants de tomates** aux **groupes et citoyens** de Villeray. Nous avons noté que le volet de distribution aux groupes comporte certaines lacunes et que ces dons ne concourent pas à la réalisation d'un embellissement significatif car ils sont trop éparses. Nous souhaiterions diminuer le nombre de groupes et exiger que des photos des aménagements nous soient transmises afin de renouveler le don l'année suivante.

Perspectives futur mandataire :

- ➢ Revoir les critères d'attribution des dons aux groupes.

4. Nature en ville

Par nos activités du volet nature en ville, nous avons amélioré le patrimoine végétal du quartier tout en sensibilisant la population à cet enjeu. Nous avons atteint **640 personnes** dans ce volet.

Tout d'abord, nous avons accompagné un nombre record de 17 projets de ruelles actifs dans l'une ou l'autres des étapes de la démarche de ruelle verte. Nous avons obtenu 3 financements de la Fondation des amis de l'environnement TD afin de bonifier des projets de ruelle et nous avons renouvelé l'installation de 4 mobiliers verts et actifs dans 2 ruelles grâce à un partenariat privilégié avec le Regroupement des éco-quartiers, Bois Public et le Fonds de solidarité FTQ. Les mobiliers ont été fabriqués à partir du bois de

frênes malades et ont été conçus spécifiquement pour favoriser l'activité physique chez les enfants.

Nous avons réalisé **37 ateliers** sur la nature en ville et l'agriculture urbaine, en misant en particulier sur l'utilisation de notre Éco-mobile en saison estivale (voir section 3RV).

Finalement, avec la collaboration du Regroupement des éco-quartiers et de la Soverdi, le programme « **Un arbre pour mon quartier** » a été renouvelé. Nous y avons vendus **59 arbres** qui ont été planté dans le quartier au printemps. Le projet du jardin scolaire de l'école Victor-Doré, mis en place avec notre comité de bénévoles, a été reconduit. Il a permis de faire découvrir le jardinage à plus de cinquante enfants souffrant d'une déficience motrice ou organique grave. Le jardin citoyen Rousselot a également été poursuivi, mais sans apport de l'Éco-quartier. Cet exemple d'autonomisation des citoyens et de pérennisation des actions nous encouragent à poursuivre ce genre d'action. Nous allons d'ailleurs travailler avec les services du Patro Le Prévost afin de redéployer son jardin sur le toit afin de rendre l'activité plus dynamique et mieux intégrée dans l'organisme et la vie communautaire de Villeray.

Nos activités sur l'herbe à poux ont connu un regain grâce à l'énergie d'une bénévole particulièrement investie. Afin de soutenir son initiative de cartographie et d'arrachage d'herbe à poux, nous avons organisé une soirée d'information et 3 corvées d'arrachage. Nous avons également réalisé une lettre de sensibilisation qui a été distribuée par les bénévoles dans les boites à lettres de 250 résidences qui étaient infestées d'herbe à poux ou dont les carrés d'arbres à proximité l'étaient.

Réalisation à souligner :

- ✓ Accompagnement de 17 groupes de ruelles vertes
- ✓ Poursuite du programme Un arbre pour mon quartier
- ✓ Jardin scolaire Victor-Doré et jardin citoyen Rousselot
- ✓ Mobilisation contre l'herbe à poux

5. Événements environnementaux

À chaque année se déroulent divers événements nationaux ou internationaux à caractère environnemental. L'Éco-quartier profite de ces occasions pour organiser et effectuer une sensibilisation à échelle locale autour des enjeux de ces événements. Le Jour de la Terre a été l'occasion de mettre le transport actif de l'avant avec l'activité Réveil cycliste, réalisée en partenariat avec les

bénévoles de l'atelier de vélo de La Remise et la toute nouvelle Association des piétons et cyclistes de VSMPE. 75 personnes se sont présentées, majoritairement pour obtenir une mise au point

La journée mondiale de l'environnement s'est déroulée sur le thème de la lutte au plastique à usage unique. Ainsi nous avons participé à la projection du documentaire Riverblue à Cinéthique qui a réuni 32 personnes. Nous avons également fait paraitre une série de 7 publications Facebook reliées à la réduction des déchets plastiques qui a culminé par un communiqué pour annoncer la date de lancement du réseau de La Tasse.

Notre journée des récoltes et notre gala des ruelles vertes ont été fusionnés afin de célébrer tous les projets citoyens touchant l'environnement et ayant eu court en 2018. Cette activité a réuni une 22 personnes sur le toit du Patro le 10 septembre.

La Semaine québécoise de réduction des déchets a été soulignée avec une programmation de 4 activités dans nos locaux et chez nos partenaires communautaires :

- 23 octobre, Éco-quartier Villeray – fabrication de bacs de vermicompost, 3 participantes
- 23 octobre, Centre des ainés de Villeray – discussion sur l'importance de la réduction des déchets et des savoir des aînés en environnement 8 participants
- 25 octobre, Espace famille Villeray – café rencontre sur le thème Famille écologique/Famille économique, astuces et limites pour faire des économies en adoptant des pratiques plus environnementales – 16 participantes
- 28 octobre, Centre Lajeunesse - kiosque sur l'Halloween Éco-responsable lors de la fête du Centre La Jeunesse – 200 participants (70 familles).

6. Autres (administration, projets spéciaux)

Notre comité citoyen, nommé Comité Vert Villeray a poursuivi ses initiatives pour améliorer la convivialité de la rue Saint-Hubert entre Jean-Talon et Villeray. Le verdissement de carré d'arbre au coin d'Everett a été reconduit et le comité a collaboré avec des commerçants et les services de développement économique de l'arrondissement pour sonder la population et les commerçants sur les potentiels de redéveloppement de la rue Saint-Hubert dans Villeray.

Bilan général et perspectives

Malgré un contexte organisationnel difficile, l'équipe de l'Éco-quartier Villeray a travaillé avec passion et dévouement de janvier à septembre pour offrir un service de qualité aux citoyens de son quartier.

Notre projet novateur de La Tasse est sans doute celui qui a rejoint le plus de personnes et qui a le potentiel d'en rejoindre encore bien d'avantage dans les

prochaines années. La mobilisation contre l'herbe à poux est également très porteuse car elle est bien structurée et s'appuie sur une initiative citoyenne solide. Dans ces deux cas, la capacité de l'Éco-quartier à saisir les opportunités, à structurer les actions et à porter plus loin les initiatives citoyennes a été déterminante.

TABLEAU DES INDICATUERS DE SUIVI 2018

PROGRAMME ÉCO-QUARTIER 2018	INDICATEURS D'ÉTAT
VOLET 3RV	
Nombre de dépliants ou accroche-porte distribués par type	476
Liste des adresses visitées	
Nombre de billets de courtoisie distribués par type	0
Liste des adresses visitées	
Nombre d'ICI rencontrés (institution, commerce, industrie)	
Institutions	
Commerces	10
Industries	
Liste des adresses visitées par type	
Liste des adresses implantées par type	10
Nombre de bacs verts roulants (240 et 360 L) implantés ICI	11
Institutions	3
Commerces	8
Industries	0
Nombre de personnes sensibilisées dans les ICI	
Institutions	6
Commerces	15
Industries	
Nombre d'établissements ICI implantés	**7**
Institutions	**2**
Commerces	**5**
Industries	
Nombre d'ateliers 3RV	
Écoles primaires	4
Écoles secondaires	0
Organismes comunautaires	4
Autre(s)	1
Liste des adresses visitées par type	

Nombre de personnes ateliers 3RV	
Écoles primaires	335
Écoles secondaires	0
Organismes comunautaires	231
Autre(s)	20
Nombre de participants par thématique - Patrouille environnementale	418
Nombre de composteurs vendus	0
Nombre de participants à la distribution de compost	200
Nombre de lombricomposteurs vendus	0
Nombre de récupérateurs d'eau de pluie vendus	0
Quantité (kg) de TIC apportés à l'écocentre	180
Nombre de kiosques	3
Nombre de personnes rencontrées	105
Liste des endroits	
Nombre total de personne rencontrées	**1330**
VOLET PROPRETÉ	
Nombre d'intervention pour cas de malpropreté	3
Suivi sur les interventions - état de la situation	
Liste des adresses visitées	85
Nombre de corvées de propreté	25
Nombre de participants aux corvées de propreté	450
Suivi sur les interventions - état de la situation	
Liste des endroits	
Nombre total de personne rencontrées	535
VOLET NATURE EN VILLE	
Nombre de projets de ruelle verte	2
Nombre de suivi de ruelle verte	17 dossiers accompagnés Réseautage et soutien à 16 ruelles existantes

Type d'intervention	
Nombre de projets de verdissement, et où, de plantation	2
Liste des endroits	
Nombre d'arbres ou arbustes plantés	26
Liste des endroits	
Nombre d'arbres parrainés	0
Liste des endroits	
Nombre d'ateliers en agriculture urbaine	12
Écoles primaires	8
Écoles secondaires	0
Organismes comunautaires	2
Autre(s)	4
Liste des adresses visitées par type	3
Nombre de personnes ateliers en agriculture urbaine	
Écoles primaires	313
Écoles secondaires	0
Organismes comunautaires	14
Autre(s)	13
Nombre de participants	**890**
VOLET ÉVÉNEMENT ENVIRONNEMENTAL	
Nombre de participants *Jour de la Terre*	208
Nombre de participants *Journée mondiale de l'environnement*	Activité emballages écologiques : 15 Communications: 20 789
Nombre de participants *La semaine québécoise de la réduction des déchets*	
Autres événements	
Nombre total de personne rencontrées	223

LISTES DES ADRESSES ET DES LIEUX VISITÉS

VOLET 3RV

Dépliants ou accroche-porte distribués par type			
Liste des adresses visitées			
Numéro de porte	App.	Nom de la rue	
7500		BERRI	
7502		BERRI	
7504		BERRI	
7505	A	BERRI	
7505		BERRI	
7506		BERRI	
7508		BERRI	
7509		BERRI	
7511		BERRI	
7513	A	BERRI	
7513		BERRI	
7514		BERRI	
7515		BERRI	
7516		BERRI	
7518		BERRI	
7520		BERRI	
7522		BERRI	
7523		BERRI	
7524		BERRI	
7530		BERRI	
7530		BERRI	
7532		BERRI	
7535		BERRI	
7540		BERRI	
7546	A	BERRI	
7548		BERRI	
7551		BERRI	
7557		BERRI	
7559		BERRI	
7561		BERRI	
7565		BERRI	
7568		BERRI	
7569		BERRI	
7574		BERRI	
7575		BERRI	
7576	B	BERRI	
7576		BERRI	
7577		BERRI	
7578		BERRI	
7581		BERRI	
7585		BERRI	

7587		BERRI	
7589		BERRI	
7594		BERRI	
7595		BERRI	
7596		BERRI	
7600		BERRI	
7602		BERRI	
7603		BERRI	
7604		BERRI	
7605		BERRI	
7607		BERRI	
7608		BERRI	
7609		BERRI	
7610		BERRI	
7611		BERRI	
7612		BERRI	
7614		BERRI	
7616		BERRI	
7617		BERRI	
7619		BERRI	
7621		BERRI	
7622		BERRI	
7623		BERRI	
7624		BERRI	
7626		BERRI	
7633		BERRI	
7634		BERRI	
7635		BERRI	
7640		BERRI	
7641	A	BERRI	
7642	A	BERRI	
7642		BERRI	
7643		BERRI	
7651		BERRI	
7651		BERRI	
7652		BERRI	
7653		BERRI	
7654		BERRI	
7657		BERRI	
7658		BERRI	
7663		BERRI	
7665		BERRI	
7669		BERRI	
7671		BERRI	
7672		BERRI	

7673		BERRI	
7677		BERRI	
7678		BERRI	
7679		BERRI	
7684		BERRI	
7685		BERRI	
7687		BERRI	
7688		BERRI	
7689		BERRI	
7690		BERRI	
7691		BERRI	
7694		BERRI	
7868		BERRI	
7168		SAINT-DENIS	
7170		SAINT-DENIS	
7172	B	SAINT-DENIS	
7172		SAINT-DENIS	
7174		SAINT-DENIS	
7179		SAINT-DENIS	
7180		SAINT-DENIS	
7181		SAINT-DENIS	
7186		SAINT-DENIS	
7190		SAINT-DENIS	
7193		SAINT-DENIS	
7194		SAINT-DENIS	
7195		SAINT-DENIS	
7196		SAINT-DENIS	
7201		SAINT-DENIS	
7202		SAINT-DENIS	
7203		SAINT-DENIS	
7204	A	SAINT-DENIS	
7204		SAINT-DENIS	
7206		SAINT-DENIS	
7208		SAINT-DENIS	
7212	A	SAINT-DENIS	
7212	B	SAINT-DENIS	
7212		SAINT-DENIS	
7216		SAINT-DENIS	
7218		SAINT-DENIS	
7226		SAINT-DENIS	
7230		SAINT-DENIS	
7231		SAINT-DENIS	
7232		SAINT-DENIS	
7234		SAINT-DENIS	
7236		SAINT-DENIS	

7238		SAINT-DENIS	
7240		SAINT-DENIS	
7241		SAINT-DENIS	
7242		SAINT-DENIS	
7243		SAINT-DENIS	
7246		SAINT-DENIS	
7250		SAINT-DENIS	
7252		SAINT-DENIS	
7254		SAINT-DENIS	
7255		SAINT-DENIS	
7256		SAINT-DENIS	
7260		SAINT-DENIS	
7261		SAINT-DENIS	
7262		SAINT-DENIS	
7265		SAINT-DENIS	
7266		SAINT-DENIS	
7267	A	SAINT-DENIS	
7267	B	SAINT-DENIS	
7269		SAINT-DENIS	
7272		SAINT-DENIS	
7274		SAINT-DENIS	
7276		SAINT-DENIS	
7278		SAINT-DENIS	
7279		SAINT-DENIS	
7281		SAINT-DENIS	
7282		SAINT-DENIS	
7284	B	SAINT-DENIS	
7284		SAINT-DENIS	
7286		SAINT-DENIS	
7288	B	SAINT-DENIS	
7293		SAINT-DENIS	
7296	B	SAINT-DENIS	
7300		SAINT-DENIS	
7302		SAINT-DENIS	
7303	A	SAINT-DENIS	
7303	B	SAINT-DENIS	
7304	A	SAINT-DENIS	
7304		SAINT-DENIS	
7305	A	SAINT-DENIS	
7305	B	SAINT-DENIS	
7307		SAINT-DENIS	
7310	A	SAINT-DENIS	
7315		SAINT-DENIS	
7320		SAINT-DENIS	
7320		SAINT-DENIS	

7322		SAINT-DENIS	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	

		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
		LAJEUNESSE	
ICI rencontrés (institution, commerce, industrie)			
Commerces			
Numéro de porte	App.	Nom de la rue	Nom du commerce
7702		ST-HUBERT	Boulangerie Gâte toi
195		JARRY	Café Bistro Mysterium
753		VILLERAY	Café Perko
2351		JEAN-TALON EST	Café Zezin
7240		ST-HUBERT	Chez l'Éditeur
232		DE CASTELNAU EST	Comptoir Sainte-Cécile
921		SAINTE-CATHERINE EST	La graine brûlée
357		DE CASTELNAU EST	Le Pain dans les voiles
6564		ST-LAURENT	Les Faiseurs
422		JARRY EST	LOCO
4437		WELLINGTON	LOCO
72		JARRY EST	Oui mais non
Ateliers 3RV			
Liste des adresses visitées par type			
Écoles			
École Ste-Cécile 7230, De Gaspé			
École St-Gabriel Lalement 7375 Garnier			
Académie de Roberval 1275 Jarry Est			
Organismes comunautaires			
Patro Le prévsot 7355 Ave Christophe-Colomb			

Centre Lajeunesse, 7378 Rue Lajeunesse, Montréal, QC H2R 2H8			
Espace famille Villeray, 378 Rue Lajeunesse, Montréal, QC H2R 2H8			
Centre des Ainés de Villeray 378 Rue Lajeunesse, Montréal, QC H2R 2H8			
Autre(s)			
HLM 7777, De Lanadière			
Kiosques			
Liste des endroits			
Patro Le Prévost 7355 Christophe-Colomb			
HLM 7777, De Lanadière			
Centre Lajeunesse, 7378 Rue Lajeunesse, Montréal, QC H2R 2H8			

VOLET PROPRETÉ		
Intervention pour cas de malpropreté		
Liste des adresses visitées: mêmes adresses que volet 3RV		
Intervention dans un commerce au 422 Jarry est (Épicerie LOCO)		
Corvées de propreté		
Liste des endroits		
Date	**Lieu**	**Comité / Organisme partenaire**
2018-04-21	Ruelle d'oz (Chateaubriand/ Belges / De liège / Crémazie)	Comité Ruelle
2018-04-22	Ruelle Le sentier du marché	Comité Ruelle
2018-04-28	Ruelle Le chemin du Sault (Berri/Lajeunesse)8188, Lajeunesse	Comité Ruelle
2018-04-28	Ruelle La traverse (Casgrain/De Gaspé, Faillon/Villeray)	Comité Ruelle
2018-04-28	Henri-julin/Gaspé/De castelnau/J-talon	
2018-04-28	Passage rousselot (entre Tillemon et Villeray)	Jardin citoyen

2018-04-28	Ruelle Voisin Vert Villeray /Leman/Crémazie/Drolet/Henri-Julien	Comité Ruelle
2018-04-28	Ruelle des Rêves, 8313, De Gaspé	Comité Ruelle
2018-04-28	Ruelle Boyer/St-André/Rosaire/Gounod	Comité ruelle
2018-04-29	Ruelle brin de ruelle (St-Denis/Berri/De castelnau/faillon	Comité Ruelle
2018-05-05	Ruelle les muses montréalaises De normanville/de la roche, Jean-talon/De Castelnau	Comité Ruelle
2018-05-05	Ruelle Villeray-Gounod-Chateaubriand-St-Hubert	Comité de résidents
2018-05-05	Centre Lajeunesse	
2018-05-05	Ruelle Jarry - Gounod - Saint-Hubert - Saint-André, près de la rue Gounod	Comité Ruelle
2018-05-05	Ruelle no 13	Comité Ruelle
2018-05-05	Ruelle Art Ruelle	Comité ruelle
2018-05-19	Ruelle Les tournesol St-Hubert/ Chateaubriand/Mistral/Leman	Comité Ruelle
2018-06-01	Everett St-Hubert	CVV
2018-06-01	École Ste-Cécile (7230 Avenue de Gaspé)	Service de garde
03-06-2018	École hélène Boullé	Comité vert et Parent
05-05-2018	Ruelle La belle verte	Comité ruelle
05-05-2018	Ruelle Mistral Gagnant	Comité de ruelle
12-07-2018	Centre Belagir	camp de jour
16-05-2018	Patro Le Prévost	Éco-quartier

201805-11	Ruelle Boyer/Jarry/C-Colomb/Villeray	Comité Ruelle

VOLET NATURE EN VILLE	
Nombre de projets de verdissement, et où, de plantation	
Liste des endroits	
École Victor Doré	
Toit du Patro Le Prévost	
Arbres ou arbustes plantés	
Liste des endroits	
Programme Un arbre pour mon quartier	
Numero_civique	**Rue**
7551	Rue Drolet
7181	Rue de la Roche
7848	Avenue Henri-Julien
626	Rue Guizot Est
7701	Avenue Henri-Julien
6547	Rue Alma
7882	Avenue de Gaspé
8306	Rue Saint-Hubert
8000	Rue Garnier
619	Rue Villeray
3-8400	Rue Saint-André
7936	Rue Saint Gérard
8021	Avenue Henri-Julien
7882	Avenue de Gaspé
7395	Rue de la Roche
7473	Avenue Christophe-Colomb
8064	Rue Boyer
8026	avenue henri-julien
7607	Rue de la Roche
8387	Rue Boyer
7490	Rue De Lanaudière
8382	Rue Saint Gérard
Ateliers en agriculture urbaine	
Écoles primaires	
École Gadbois sur St-André	
École Hélène Boullé	
École Victor Doré	
École Saint-Gabriel-Lalemant	
Organismes comunautaires	
Patro Le Prévost	

Autre(s)
Habitation Pontbriand (600 Villeray)
Coop La Collective (8055 Lajeunesse)
Garderie chez nous chez vous (8605 St-Denis)
Garderie Paradis des petits bouts de choux (7414, rue de la Roche)
Parc Gérard-Lalonde (Drolet et Jarry)

BUDGET 2018

POSTE	DESCRIPTION DES COMPTES	BUDGET 2018	RÉEL	DIFF.
31100	VDM - BAIL			-----
31200	VDM - PROJETS			-----
31300	VDM - ÉCO-QUARTIER	90 000	90 000	-----
33500	DONS INDIVIDUS			-----
34100	DONS CORPORATIFS			-----
35500	AUTRES ENTENTES SERVICES		4 917	4 917
36100	RECOUV. DE FRAIS + GESTION			-----
37300	VENTE BOUTIQUES SPORTS + ÉCO	4 500	3 000	(1 500)
37600	AUTOFINANCEMENT	2 500	18 500	16 000
	GRAND TOTAL DES REVENUS	97 000	116 417	19 417
41550	SALAIRES PROJETS	86 598	83 529	
41610	ASSURANCE-EMPLOI			
41620	R.R.Q.			
41630	F.S.S.Q.			
41640	C.N.T.Q.			
41650	C.S.S.T.			
41660	R.Q.A.P.			
41700	RÉGIME DE RETRAITE			
41800	ASSURANCE GROUPE			
41900	FORMATION DU PERSONNEL	200	115	
42100	ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE	600	600	
42200	HONORAIRES ET SERVICES PROFES.	500	7 000	
42300	COTISATIONS ET ABONNEMENTS	500	293	
42500	PAPETERIE ET FOURNITURES DE BUREAU	100	214	
42510	FRAIS DE POSTE			
42600	PUBLICITÉ	500	307	
42700	TÉLÉPHONE + CELLULAIRE + INTERNET + TV	900	900	
43150	CONTRAT ÉLECTROMÉCANIQUE	6 000	6 000	
44500	AUTRES ÉQUIPEMENTS			
44600	CONTRAT PHOTOCOPIEURS + COUTS	600	600	
45200	ESSENCE + FRAIS DE CHAUFFEURS		163	
47300	ACHATS BOUTIQUES SPORTS + ÉCO	3 825	2 354	
48100	MATÉRIEL D'ACTIVITÉS	870	968	
48100	MATÉRIEL D'ACTIVITÉS - PROJETS	-----		
48300	ACTIVITÉS SOCIALES	148	1 140	
	GRAND TOTAL DES DÉPENSES	101 340,62 $	104 182,33 $	- $
	Actif net, DÉBUT		431,00 $	
	BÉNÉFICE NET	(4 341)	12 234	
	Actif net, FIN	(4 341)	12 665	

Surplus cumulé des projets

Dépenses des projets à venir 10 000 Projets TD Ruelle verte Oasis et Sentier du Marché

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Patro Le Prevost est formé de bénévoles élus par les membres de la Corporation, qui est composée de membres de la communauté.

1- M. Philippe Masson	Président
2- M. Richard Tessier,	Trésorier
3- Mme Louise L'Heureux,	1re vice-présidente
4- M. Alexandre Verville,	2e vice-président
5- M. Claude Turcot,	Secrétaire
6- M. Gaétan Savoie,	Administrateur
7- Mme. Audrey l'Espérance,	Administratrice
8- Père Jean-Claude Arseneault,	Administrateur
9- Mme Hélène Borduas,	Administratrice

MEMBRES DE L'ÉQUIPE ÉCO-QUARTIER

Thierry Sénécal suivi de Blaise Rémillard	Responsables Éco-quartier
Syriame Clément	Intervenante nature en ville
Aurore Couriteux-Boinot	Agent 3RV
Gabriella Stien	Patrouille verte
Tu-Vi Truong	Patrouille verte
Mona Guilbeault	Patrouille bleue

Investissement du milieu			
Qui	***Quoi***	***nb heures***	***Montant***
Jour de la terre	bénévolat	70	1 050,00 $
Distribution végétaux	bénévolat	72	1 080,00 $
Comités de ruelles vertes	bénévolat	1500	22 500,00 $
Équipe Comité vert de Villeray	bénévolat	400	6 000,00 $
Équipe Cinéthique	bénévolat	500	7 500,00 $
Équipe Troc-tes-trucs	bénévolat	92	1 380,00 $
Équipe herbe à poux	bénévolat	200	3 000,00 $
Équipe de collecte de données La Tasse	bénévolat	56	840,00 $
Comité des commerçants de La Tasse	bénévolat	250	3 750,00 $
	don nourriture pour le lancement		750,00 $
Hugo Jabbour	stage non-rémunéré 2e cycle	360	5 400,00 $
Antoine Denis	stage non-rémunéré 1er cycle	300	4 500,00 $
Kristel V. Morin	Photographie professionnelle probono		2 000,00 $
Brasserie E+OH	Commandite de bière		500,00 $
Fermes Lufas	Dons de nourriture		1 000,00 $
TOTAL			***61 250,00 $***

taux de valorisation du bénévolat 15,00 $

taux investissement du milieu / contribution EQ 68,06%

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1194969005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier, non récurrent, de 5 000 $ à l'organisme CRPE La Vague en appui au projet de « La tasse ».

Il est recommandé :
1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 $ à l'organisme CRPE La Vague en appui au projet de « La tasse »;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel JOBIN **Le** 2019-02-21 15:03

Signataire : Michel JOBIN

Directeur des travaux publics
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194969005**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier, non récurrent, de 5 000 $ à l'organisme CRPE La Vague en appui au projet de « La tasse ».

CONTENU

CONTEXTE

À l'été 2017, les co-propriétaires du café Oui Mais Non situé dans le district de Villeray rencontrent leur Éco-quartier local pour partager leur idée d'un système de dépôt pour les contenants réutilisables de boissons à emporter. Pendant un an, l'Éco-quartier Villeray recrute et anime un groupe de commerçants afin de co-créer le système et sonder le marché auprès de la population.
« La tasse » est alors lancée en phase test le 30 août 2018 dans dix cafés du district de Villeray. Rapidement, des dizaines d'autres commerçants manifestent leur intérêt à rejoindre le réseau, principalement dans la région de Montréal, mais également dans d'autres régions du Québec.
Le besoin d'expansion du réseau entraîne la décision de créer un organisme sans but lucratif (OSBL) dédié à l'écoresponsabilité dans les cafés et la restauration, porté par une communauté de commerçants indépendants et de professionnels en environnement, CRPE La Vague, qui voit officiellement le jour en février 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La tasse est le premier projet de l'organisme CRPE (Cafés et Restaurants Pour l'Environnement) La Vague (Numéro d'entreprise du Québec : 1174292368).
Les missions de cet organisme, sont les suivantes:

- Regrouper en personne morale les acteurs œuvrant dans le domaine de la restauration et des cafés au Québec qui ont à coeur l'écoresponsabilité;
- Rechercher, partager, développer, mettre en place et promouvoir des solutions écoresponsables applicables dans le domaine de la restauration et des cafés au Québec;
- Sensibiliser et mobiliser la population québécoise aux enjeux et défis de l'écoresponsabilité dans le domaine de la restauration et des cafés, et favoriser l'adoption de nouveaux comportements.

Afin de bâtir un projet qui réponde parfaitement aux besoins des parties prenantes, le système de « La tasse » a été élaboré avec l'apport d'un comité de commerçants bénévoles :

- Café Zezin : Pedro Furtado
- Chez L'Éditeur : Alexandra Valiquette et François Beauchemin
- Épicerie LOCO : Andréanne Laurin
- Oui mais Non et La graine brûlée : Marie-Ève Koué, Mathieu Pelletier, Stéphane Koué, JP Loignon.
- Perko : Émilie Lebel

Le réseau « La tasse » actuel compte 12 commerces (ci-dessous). À ce jour, plus de 90 autres commerces ont manifesté leur intérêt à rejoindre le réseau. C'est tout l'intérêt du besoin d'expansion.

- Boulangerie Gâte toi, 7702 rue Saint-Hubert, Montréal
- Café Bistro Mysterium, 195 rue Jarry Est, Montréal
- Café Perko, 753 rue Villeray, Montréal
- Café Zezin, 2351 rue Jean-Talon Est, Montréal
- Chez l'Éditeur, 7240 rue Saint-Hubert, Montréal
- Comptoir Sainte-Cécile, 232 rue de Castelnau Est, Montréal
- La graine brûlée, 921 rue Sainte-Catherine Est, Montréal
- Le Pain dans les Voiles, 357 rue de Castelnau Est, Montréal
- Les Faiseurs, 6564 boulevard Saint-Laurent, Montréal
- LOCO Villeray, 422 rue Jarry Est, Montréal
- LOCO Verdun, 4437 rue Wellington, Montréal
- Oui Mais Non, 72 rue Jarry Est, Montréal

Le conseil d'administration de « La Vague » sera officiellement élu le 1er avril 2019. Une quinzaine de personnes œuvrent actuellement bénévolement à la structuration de l'organisme (rédaction des règlements généraux, organisation de l'assemblée générale). Il s'agit de propriétaires de cafés, mais également d'employés de cafés, de professionnels en environnement, ou encore de citoyens de Villeray impliqués. En outre, pour ses réunions, l'organisation bénéficie du soutien logistique de la Maison Notman, un carrefour technologique offrant des espaces de rencontre pour les startups, les investisseurs et les groupes communautaires.

Par ailleurs, le projet « La tasse » bénéficie d'un accompagnement de PME MTL Centre-Est. Des dossiers de soutien sont également déposés auprès de Futurpreneur, Caisse économie solidaire Desjardins, Fond ADM, FIRM et Oser entreprendre.

JUSTIFICATION

Pour soutenir l'expansion du projet « La tasse », le nouvel organisme CRPE La Vague a besoin d'un appui financier ponctuel, afin de couvrir les dépenses de communication auprès des commerçants (relations presse, démarchage, kit d'affichage pour les commerçants, etc.).

Une aide minimale de 5 000$ permettrait de couvrir ces dépenses sur le territoire de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension.

Le soutien de l'arrondissement dans lequel est né et a grandie « La tasse » est tout particulièrement important aux yeux des porteurs du projet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet « La tasse » s'inscrit dans le cadre du :

- Montréal durable 2016-2020;
- Plan local de développement durable de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension 2016-2020;
- Plan directeur de gestion des matières résiduelles de la collectivité montréalaise

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-02-13
Martin PONTON Agent de recherche en développement durable	Michel JOBIN Directeur des travaux publics

Tél :	(514) 872-4968	**Tél :**	514 868-3836
Télécop. :	(514) 872-1928	**Télécop. :**	514 868-4706

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Dossier # : 1194969005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder un soutien financier, non récurrent, de 5 000 $ à l'organisme CRPE La Vague en appui au projet de « La tasse ».

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds_1194969005.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-18

Sylvain DANSEREAU
Chef de division

Tél : 514 868-4062
Division : Ressources financières, matérielles et informationnelles

N° de dossier : 1194969005

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension porte essentiellement sur les éléments suivants de la recommandation :

- *d'accorder un soutien financier, non récurrent, de 5 000 $ à l'organisme CRPE La Vague en appui au projet de « La tasse »*

- *d'imputer cette dépense conformément aux informations financières présentées ci-*dessous :

Informations financières

Les fonds nécessaires pour donner suite à cette dépense seront disponibles au compte d'imputation après avoir effectué les écritures et transferts budgétaires requis :

1. **Écriture au réel**

VSM-Surplus de gestion affecté - Divers	DT
2440.0000000.000000.00000.31020.000000.0000.000000.000000.00000.00000	5 000 $

VSM-Affectation - surplus affecté	CT
2440.0012000.306405.41000.71120.000000.0000.000000.000000.00000.00000	5 000 $

2. **Virement**

Provenance

VSM- Affectation - surplus affecté	
2440.0012000.306405.41000.71120.000000.0000.000000.000000.00000.00000	5 000 $

Imputation

VSM- Gestion TP. Transport- Dir. Contributions. Autres organismes	
2440.0012000.306405.03001.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000	5 000 $

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1194969005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Accorder un soutien financier, non récurrent, de 5 000 $ à l'organisme CRPE La Vague en appui au projet de « La tasse ».

Présentation La Tasse - VSMPE.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PONTON
Agent de recherche en développement durable

Tél : (514) 872-4968
Télécop. : (514) 872-1928

GOBELETS RÉUTILISABLES DE BOISSONS POUR EMPORTER
EN DÉPÔT DANS UN RÉSEAU DE CAFÉS

www.latasse.org

Présenté à l'Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Février 2019

TABLE DES MATIÈRES

HISTORIQUE ET MISSION 1

DÉNOMINATION SOCIALE DE L'ORGANISME 1

ACTEURS ENGAGÉS DANS LE PROJET 2

PARTENARIATS EN COURS 3

FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME LA TASSE 4

LE PRODUIT 5

BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX 6

BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES 6

BÉNÉFICES SOCIAUX 6

DEMANDE DE SOUTIEN AURPRÈS DE L'ARRONDISSEMENT VILLERAY - SAINT-MICHEL - PARC-EXTENSION 7

HISTORIQUE ET MISSION

À l'été 2017, les co-propriétaires du café Oui Mais Non dans Villeray rencontrent leur Éco-quartier local pour partager leur idée d'un système de dépôt pour les contenants réutilisables de boissons à emporter. Pendant un an, l'Éco-quartier recrute et anime un groupe de commerçants afin de co-créer le système et sonder le marché auprès de la population. **« La tasse » est alors lancée en phase test le 30 août 2018 dans 10 cafés de Villeray**. Rapidement, des dizaines d'autres commerçants manifestent leur intérêt à rejoindre le réseau, principalement dans la région de Montréal mais également dans d'autres régions du Québec.

Le besoin d'expansion du réseau entraine la décision de créer un **OSBL dédié à l'écoresponsabilité dans les cafés et la restauration, porté par une communauté de commerçants indépendants et de professionnels en environnement**, CRPE La Vague, qui voit officiellement le jour en février 2019.

DÉNOMINATION SOCIALE DE L'ORGANISME

La tasse est le premier projet de l'**OSBL CRPE (Cafés et Restaurants Pour l'Environnement) La Vague** (Numéro d'entreprise du Québec : 1174292368).

Les missions de cet organisme, sont les suivantes:

- Regrouper en personne morale les acteurs œuvrant dans le domaine de la restauration et des cafés au Québec **qui ont à cœur l'écoresponsabilité.**

- Rechercher, partager, développer, mettre en place et promouvoir des **solutions écoresponsables** applicables dans le domaine de la restauration et des cafés au Québec.

- **Sensibiliser et mobiliser la population** québécoise aux enjeux et défis de l'écoresponsabilité dans le domaine de la restauration et des cafés, et **favoriser l'adoption de nouveaux comportements.**

Contact : Aurore Courtieux-Boinot
Chargée de projet La tasse
Tél. 514-273-8535 # 263
info@latasse.org

ACTEURS ENGAGÉS DANS LE PROJET

Comité consultatif La tasse

Afin de bâtir un projet qui réponde parfaitement aux besoins des parties prenantes, le système de La tasse a été élaboré avec l'apport d'un comité de commerçants bénévoles :

- Café Zezin : Pedro Furtado
- Chez L'Éditeur : Alexandra Valiquette et François Beauchemin
- Épicerie LOCO : Andréanne Laurin
- Oui mais Non et La graine brûlée : Marie-Ève Koué, Mathieu Pelletier, Stéphane Koué, JP Loignon.
- Perko : Émilie Lebel

Chargée de projet La tasse

Titulaire d'une maitrise en gestion de l'environnement de l'Université de Sherbrooke (2018), c'est par le secteur des matières résiduelles qu'Aurore Courtieux-Boinot entre professionnellement en environnement, il y a 8 ans. Tout d'abord coordonnatrice du Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ), Mme Courtieux-Boinot prend ensuite la direction des comptes clients chez GEEP (leader en fin de vie de matériel électronique). Elle acquiert alors de solides connaissances sur la gestion des matières résiduelles en contexte québécois. Souhaitant bâtir des projets davantage orientés vers le citoyen, Mme Courtieux-Boinot rejoint en 2017 l'Écoquartier Villeray au sein duquel elle accompagne les débuts du projet La tasse. Elle poursuit aujourd'hui son engagement auprès du projet, parallèlement à des activités de consultante en environnement.

Réseau actuel

Le réseau La tasse actuel compte 12 commerces (ci-dessous). À ce jour, plus de 90 autres commerces ont manifesté leur intérêt à rejoindre le réseau. C'est tout l'intérêt du besoin d'expansion!

- Boulangerie Gâte toi, 7702 rue Saint-Hubert, Montréal
- Café Bistro Mysterium, 195 rue Jarry Est, Montréal
- Café Perko, 753 rue Villeray, Montréal
- Café Zezin, 2351 rue Jean-Talon Est, Montréal
- Chez l'Éditeur, 7240 rue Saint-Hubert, Montréal
- Comptoir Sainte-Cécile, 232 rue de Castelnau Est, Montréal
- La graine brûlée, 921 rue Sainte-Catherine Est, Montréal
- Le Pain dans les Voiles, 357 rue de Castelnau Est, Montréal
- Les Faiseurs, 6564 boulevard Saint-Laurent, Montréal
- LOCO Villeray, 422 rue Jarry Est, Montréal
- LOCO Verdun, 4437 rue Wellington, Montréal
- Oui Mais Non, 72 rue Jarry Est, Montréal

Acteurs impliqués dans l'organisme CRPE La Vague

Le CA de la Vague sera officiellement élu le 1er avril 2019. Une quinzaine de personnes œuvrent actuellement bénévolement à la structuration de l'organisme (rédaction des règlements généraux, organisation de l'Assemblée générale). Il s'agit de propriétaires de cafés mais également d'employés de cafés, de professionnels en environnement, ou encore de citoyens de Villeray impliqués. En outre, pour ses réunions l'organisation bénéficie du soutien logistique de la Maison Notman, un carrefour technologique offrant des espaces de rencontre pour les startups, les investisseurs et les groupes communautaires.

PARTENARIATS EN COURS

Le projet La tasse bénéficie d'un accompagnement de PME MTL Centre-Est. Des dossiers de soutien sont également déposés auprès de Futurpreneur, Caisse économie solidaire Desjardins, Fond ADM, FIRM et Oser entreprendre.

En outre, une rencontre a eu lieu en décembre 2018 impliquant M. Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun et responsable des services aux citoyens, de l'approvisionnement et de l'environnement sur le comité exécutif de la ville de Montréal, Rosannie Filato, Conseillère municipale dans Villeray et membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, ainsi que Stéphanie Espach Responsable du soutien aux élus chez Ville de Montréal. Cette rencontre a permis de déterminer l'objectif de soutien de 5000$ par arrondissement pour l'expansion du réseau La tasse au-delà de son projet pilote.

FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME LA TASSE

Pour le consommateur	Pour le commerçant

Dans l'un des commerces participants :
• Obtenez La tasse au tarif de 5$
• Rapportez La tasse chez n'importe quel commerce du réseau et :
  ○ obtenez le remboursement de votre dépôt
  ○ ou recevez un contenant propre pour votre nouvelle consommation
  ○ ou réutilisez votre tasse pour votre nouvelle consommation
À noter :
• Il n'est pas nécessaire de laver La tasse avant de la retourner
• Les tasses brisées ne seront pas remboursées.
	• Obtenez La tasse au tarif de 5$
	• Offrez La tasse au tarif de 5$ aux clients
	• Remboursez 5$ si le client retourne La tasse (même si le client ne l'a pas obtenue dans votre établissement).
	• Lavez La tasse dans votre lave-vaisselle industriel
	• Remettez La tasse en circulation ou rapportez votre stock excédentaire à l'organisme.
	À noter :
	• Le client n'a pas l'obligation de laver La tasse avant de la retourner
	• Les tasses brisées ne seront pas remboursées.

À noter :

Il n'est pas nécessaire de laver La tasse avant de la retourner

Les tasses brisées ne seront pas remboursées.

Un commerçant peut refuser de rembourser plus de 10 tasses par jour à une même personne

La tasse doit remplacer un contenant jetable, elle ne peut pas être remise vide à un client

LE PRODUIT

Pourquoi La tasse est la meilleure option pour remplacer le gobelet à usage unique:

- ✓ La tasse en polypropylène n'altère pas le goût comme l'inox, elle ne conduit pas la chaleur comme le bambou et elle est plus légère et solide que le verre ou la céramique.
- ✓ Le polypropylène est facilement recyclable au Québec.
- ✓ D'après une analyse du cycle de vie (ACV) une tasse de voyage en polypropylène ne nécessite que 30 à 50 utilisations avant de représenter moins d'impacts que les gobelets jetables (contre 210 utilisations pour une option en céramique et 220 utilisations pour une option en acier inoxydable)[1].

BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX

Pour une durée de vie de quelques minutes, **les gobelets à usage unique** :

- ✓ Représentent **un quart des poubelles publiques**
- ✓ Sont la principale source de **contamination des bacs de recyclage** (1/3 des bacs)
- ✓ Sont responsables de **15% des déchets sauvages**[2]
- ✓ Incitent l'extraction de ressources naturelles et énergétiques

Sur une année, en comparaison avec un gobelet à usage unique, **l'emploi d'une tasse réutilisable en polypropylène** permettrait de réduire :

- ✓ Jusqu'à 92% les émissions de gaz à effet de serre
- ✓ Jusqu'à 96% le volume de déchets
- ✓ Jusqu'à 99% les besoins en énergie[3]

BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES

Au Canada 1,5 à 2 milliard de gobelets à usage unique sont consommés chaque année[4]. En 2016 la ville de Vancouver, trois fois moins peuplée que Montréal, a estimé à 2,5 millions $/an le coût de la collecte et le nettoyage des objets à usage unique dans les espaces publics.

La tasse permet donc d'**améliorer la qualité de vie dans le milieu** en diminuant la pollution visuelle, tout en offrant une **opportunité aux villes et municipalités de réduire leurs coûts de gestion des déchets**.

BÉNÉFICES SOCIAUX

- ✓ Projet construit en réseau : développement du sentiment d'appartenance à la communauté chez les commerçants comme chez les citoyens.
- ✓ Système de gouvernance participative : permet à des commerçants de clientèles très différentes de se rencontrer et de travailler ensemble.
- ✓ Participation des employés autour d'un projet aux valeurs environnementale = meilleure mobilisation et augmentation du bien-être au travail.
- ✓ Politique d'approvisionnement responsable : lorsque des volumes de production conséquents seront atteints, La tasse pourrait être produite localement. Des discussions sont en cours avec une usine québécoise. Pour le moment, le fournisseur chinois de La tasse a été sélectionné avec soin. Il s'agit d'une PME qui prend très à cœur le bien-être de ses employés et est passée par un audit SMETA (Supplier ethical data exchange), un des outils d'évaluation les plus largement utilisés dans le monde en matière de procédures d'audit social, offrant une façon mondialement reconnue d'évaluer les activités de fournisseurs responsables, y compris le droit du travail, la santé et la sécurité, ainsi que l'éthique environnementale et commerciale. Une fabrication locale de La tasse étant très importante à nos yeux, nous poursuivons tout de même nos efforts pour un fournisseur local.

DEMANDE DE SOUTIEN AURPRÈS DE L'ARRONDISSEMENT VILLERAY - SAINT-MICHEL - PARC-EXTENSION

Pour soutenir l'expansion du projet La tasse, le nouvel organisme CRPE La Vague a besoin d'un **appui financier ponctuel** afin de couvrir les dépenses de communication auprès des commerçants (relations presse, démarchage, kit d'affichage pour les commerçants, etc.).

Une aide minimale de **5000$** permettrait de couvrir ces dépenses sur le territoire de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension.

Le soutien de **l'arrondissement dans lequel est né et a grandie La tasse** est tout particulièrement important aux yeux des porteurs du projet.

Faites partie avec nous des acteurs du changement vers un mode de vie plus responsable!

RÉFÉRENCES

[1] Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG). (2014). *Rapport technique : analyse du cycle de vie de tasses réutilisables et de gobelets à café à usage unique*. Repéré à https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/acv-tasses-cafe-rapport.pdf

2 Coopérative de solidarité les Valoristes (2016). *Étude de caractérisation des outils et des modes de collecte hors foyer sur plusieurs artères et parcs à Montréal*. Repéré à http://www.cooplesvaloristes.ca/v2/wp-content/uploads/2018/11/Rapport_2016_GMRHorsFoyer_DechetsSauvages_Montr%C3%A9al_CoopValoristes.pdf

[3] Lockrey, L. (2012). The Eco-Craze, a case study: Negotiating a Greener Product Design Landscape. *Design Principals and Practices Journal, 5*(4), 41-62.

[4] Bolduc, M. (2018, 30 avril). Des millions de gobelets de café jetés chaque année au Canada. *Société Radio-Canada*. Repéré à https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1097506/recyclage-gobelet-cafe-poubelles-toronto-montreal-vancouver-freiburg

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1187644020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 64 000 $ pour l'année 2019 à Vivre Saint-Michel en santé dans le cadre du dossier prioritaire de la Politique de l'enfant et approuver le projet de convention à cette fin.

d'accorder un soutien financier non récurrent de 64 000 $ à Vivre Saint-Michel en santé, pour le projet Agir en complémentarité pour le développement des enfants et des jeunes de Saint-Michel, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre du dossier prioritaire de la Politique de l'enfant;

1. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel–Parc -Extension à signer pour la Ville de Montréal le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et Vivre Saint-Michel en santé, dont copie est jointe dans la section « Document juridique », établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Jean CUIERRIER **Le** 2019-02-28 07:00

Signataire : Jean CUIERRIER

C/d sl & dev.soc <<arr.>60000>>
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187644020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 64 000 $ pour l'année 2019 à Vivre Saint-Michel en santé dans le cadre du dossier prioritaire de la Politique de l'enfant et approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.
En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2019, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M$ aux dix-neuf (19) arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre aux trois (3) priorités d'intervention suivantes :
1. soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. animer l'espace public durant toute l'année;
3. aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants.

L'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSMPE) est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet soit :

- sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement de VSMPE;

- issu d’une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions antérieures du CM

CM17 0166 du 20 février 2017	Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »
CM16 0785 du 20 juin 2016	Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

Décisions antérieures de l'arrondissement VSMPE

CA18 14 0223 du 3 juillet 2018	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 56 000 $ pour l'année 2018, à quatre (4) organismes de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSMPE), soit Afrique au féminin, Héberjeune de Parc-Extension, le Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales et l'Organisation des jeunes de Parc-Extension, dans le cadre du dossier prioritaire de la Politique de l'enfant et approuver les projets de conventions à cette effet.
CA18 14 0173 du 5 juin 2018	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 104 193 $ pour l'année 2018, à deux (2) organismes partenaires de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, soit la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray et Vivre Saint-Michel en Santé, dans le cadre du dossier prioritaire de la Politique de l'enfant et approuver les projets de conventions à cette fin

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Vivre Saint-Michel en santé
Nom du projet : Agir en complémentarité pour le développement des enfants et les jeunes de Saint-Michel

Brève description du projet : Continuum de services pour les familles afin de les soutenir dans le développement du plein potentiel de leurs enfants se déclinant en 4 étapes: soutien durant la période périnatale; ateliers de stimulation par le jeu pour les parents et enfants entre 0-5 ans; atelier renforçant les compétences parentales pour favoriser la réussite éducative des jeunes; préemployabilité et initiation à l'entreprenariat chez les jeunes.

Montant : 64 000 $

JUSTIFICATION

Le projet s’inscrit dans les orientations de la Politique de l’enfant et respecte les priorités d’intervention de l’arrondissement de VSMPE.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de soixante-quatre mille dollars (64 000 $), est prévu au budget du Service de la Diversité et de l'Inclusion Sociale de la Ville de Montréal, dans le cadre du plan d'action 2019-2020 de la Politique de l'enfant. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de l'arrondissement. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ce projet s'inscrit dans l'action 9 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une très grande partie de la population de quartier Saint-Michel est jeune et défavorisée: les 0-19 ans forment plus d'un quart de la population (26% comparativement à 20% à Montréal) et les ménages sont majoritairement considérés comme matériellement très défavorisés (78%). Les partenaires du quartier désirent travailler au déploiement d'un continuum de services multisectoriel permettant d'offrir des services intégrant éducation, soin et soutien aux familles, un milieu au coeur duquel les enfants, les jeunes et les familles s'impliquent et évoluent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet doit être approuvé par le Service de la Diversité sociale et des sports avant le 31 octobre 2019.
Le projet soutenu dans le cadre de l'édition 2019 doit être réalisé avant le 31 décembre 2019.
Un rapport final doit être remis, au plus tard, le 31 janvier 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S. O.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Johanne MAGLOIRE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joëlle LACROIX
conseiller(ere) en developpement communautaire

Tél : 514-868-3446
Télécop. : 514 872-4682

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-20

Jean-Marc LABELLE
Chef de division SLDS - Développement et expertise

Tél : 514 872-3468
Télécop. : 514 872-4682

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Dossier # : 1187644020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 64 000 $ pour l'année 2019 à Vivre Saint-Michel en santé dans le cadre du dossier prioritaire de la Politique de l'enfant et approuver le projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds_1187644020.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-27

Brigitte BEAUDREAULT
Directrice

Tél : 514 868-9173
Division : Services administratifs en arrondissement

N° de dossier : 1187644020

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension porte essentiellement sur les éléments suivants de la recommandation :

- *d'accorder un soutien financier non récurrent de 64 000 $ pour l'année 2019 à Vivre Saint-Michel en santé dans le cadre du dossier prioritaire de la Politique de l'enfant et approuver le projet de convention à cette fin.*

- *d'imputer cette dépense conformément aux informations financières présentées ci-*dessous :

Informations financières

Cette dépense sera assumée à 100 % à même le budget du Service de la Diversité et de l'Inclusion Sociale de la Ville de Montréal, dans le cadre du plan d'action 2019-2020 de la Politique de l'enfant.

Un montant de 203 193 $ sera transféré à l'arrondissement VSMPE suite à l'approbation par les instances du sommaire décisionnel # 1191643002 le 13 mars 2019.

Par la suite, le virement budgétaire suivant sera nécessaire afin d'imputer la dépense dans la bonne clé comptable:

Provenance	
2440.0010000.306417.07001.56590.000000.0000.003455.000000.00000.00000 ***VSM - Culture et loisirs- Autres biens non durables -Politique de l'enfant***	**64 000 $**

Imputation	
2440.0010000.306417.07001.61900.016491.0000.003455.000000.00000.00000 ***VSM - Culture et loisirs- Contributions à d'autres organismes- Politique de l'enfant.***	**64 000 $**

Convention_Politique enfant_VSMS_1187644020.doc

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
Soutien financier dans le cadre de la Politique de l'enfant
Numéro du sommaire : 1187644020

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL—VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (VSMPE)**, personne morale ayant une adresse au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée aux présentes par madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CA19_____.

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « Ville »

ET : **VIVRE SAINT-MICHEL EN SANTÉ**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 7605, rue François-Perrault Montréal (Québec) H2A 3L6, agissant et représentée par madame Marjorie Villefranche, présidente, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare.

N° d'inscription T.P.S. : 896927639RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1014943435DQ0001

Ci-après appelée l' « Organisme »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE la Ville a adopté en juin 2016 la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant.

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme mouvement de concertation intersectorielle et multi réseaux qui réunit des citoyens, des organismes communautaires, des institutions et des gens d'affaires de tout le quartier Saint-Michel afin de définir et de promouvoir ensemble des priorités d'action visant l'amélioration de la qualité de vie du quartier et le développement social et économique de sa population.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention.

ATTENDU QUE le Projet de l'Organisme est complémentaire au Plan d'action 2017 (spécifier le Plan d'action de quelle année) de la Politique de l'enfant de la Ville et rejoint les objectifs d'offrir

équitablement les conditions favorables de développement nécessaires au bien-être de tous les enfants montréalais.

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement.

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »).

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci.

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **ANNEXE 1** » : la demande de soutien financier déposée par l'Organisme et approuvée par le Responsable décrivant le Projet, les activités proposées, les résultats escomptés, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement de ces activités;

2.2 « **ANNEXE 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet en conformité avec les dispositions de la présente Convention et des Annexes 1et 2. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable avant sa diffusion;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables de même que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable, son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement

ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, au plus tard dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à la Date de terminaison dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées généraux et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus au règlement de régie interne de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil d'arrondissement

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil d'arrondissement, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil d'arrondissement, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de soixante-quatre mille dollars (64 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de cinquante-sept mille six cents dollars (57 600 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de six mille quatre cents dollars (6 400 $), dans les trente (30) jours de l'approbation par le Responsable du rapport d'étape comportant les informations demandées par ce dernier. L'avancement du Projet et les informations à inscrire au rapport d'étape seront discutés dans une rencontre de suivi préalable qui aura lieu au plus tard le 31 janvier 2020.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer à la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai raisonnable qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également

remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées ou déjà engagées dans le cadre du Projet à la date de réception de tel préavis.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, sauf les sommes qui sont déjà engagées à la date de réception de l'avis de résiliation. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée à cette date dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 janvier 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat

de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants dans le cadre du Projet.

ARTICLE 12
DÉCLARATION ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et qu'il a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir ce qui est prévu à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 7605, rue François-Perrault Montréal (Québec) H2A 3L6, et tout avis doit être adressé à l'attention la présidente. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec), et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Madame Nathalie Vaillancourt, directrice CSLDS

Le .....e jour de 2019

VIVRE SAINT-MICHEL EN SANTÉ

Par : _____
Madame Marjorie Villefranche, présidente

ANNEXE 1

PROJET

Voir la demande de soutien financier joint au sommaire décisionnel 1187644020.

ANNEXE 2
Paramètres établis par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en matière de communication (promotion et publicité)

OBJECTIF
Les présents paramètres visent à encadrer l'utilisation du logo de l'arrondissement.

1. CHAMP D'APPLICATION
Les présents paramètres s'appliquent à tous les organismes collaborateurs de l'arrondissement.

2. ÉNONCÉ DE PRINCIPE
L'arrondissement veut harmoniser les pratiques liées à l'utilisation du logo à des fins d'affichage, de promotion et de rayonnement afin de soutenir le sentiment d'appartenance et de promouvoir ses liens avec les différents organismes.

3. MODALITÉS D'APPLICATION

3.1 Logo de l'arrondissement

Le logo ci-contre est la seule identité visuelle acceptée pour l'arrondissement.

Il y a trois adaptations possibles de la signature visuelle :

- en couleur (texte en noir avec la rosace rouge),
- en noir (texte et rosace en noir) ou
- en renversé (le texte et la rosace en blanc sur un fond de couleur).

3.2 Document produit par les organismes

Les organismes œuvrant avec l'arrondissement dans le cadre d'une convention, d'une entente de partenariat ou d'une commandite doivent apposer le logo de l'arrondissement sur les outils promotionnels et les documents publics élaborés dans le cadre de l'entente intervenue.

L'utilisation du logo de l'arrondissement sur les documents produits par l'Organisme doit faire l'objet d'une entente préalable avec l'arrondissement. Son application graphique doit également être approuvée par un représentant municipal (agent de développement, chef de section, chef de division ou chargé de communication).

Les normes de la Ville de Montréal concernant le positionnement (logo positionné au bas du document, au centre) ne sont pas obligatoires pour les organismes ou les commanditaires. Ce sont alors les normes graphiques de l'organisme qui prédominent.

Toutefois, il importe de respecter certains aspects normatifs :

- le texte et la rosace sont deux éléments indissociables, il est donc interdit de détacher la rosace ;
- lorsqu'il est agrandi ou rapetissé, le logo ne doit pas être déformé (ni allongé, ni rétréci) ;
- le logo de l'arrondissement doit être entouré d'un espace vital (équivalent à une demi rosace tout autour du logo, tel que démontré ci-dessous).
- La mention ‘’En collaboration avec » doit figurer au-dessus du logo de l'arrondissement.

Les différentes versions du logo sont disponibles auprès du responsable municipal.

En tout temps, la mention du nom de l'arrondissement doit respecter l'appellation exacte, incluant la longueur des tirets (réguliers et cadratins), ainsi que la présence de la préposition *de*, tel qu'indiqué ci-dessous :

arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1187644020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 64 000 $ pour l'année 2019 à Vivre Saint-Michel en santé dans le cadre du dossier prioritaire de la Politique de l'enfant et approuver le projet de convention à cette fin.

VSMS_DSF_signée.pdf

Résolution vérification antécédents judiciaires.pdf

AVIS DE DÉLÉGATION DE POUVOIR N Vaillancourt.doc

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joëlle LACROIX
conseiller(ere) en developpement communautaire

Tél : 514-868-3446
Télécop. : 514 872-4682

Montréal

Politique de l'enfant

Naître, grandir, s'épanouir à Montréal: de l'enfance à l'adolescence

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

ÉDITION 2019

Nom de l'organisme : Vivre Saint-Michel en santé

Titre du projet : Agir en complémentarité pour le développement des enfants et les jeunes de Saint-Michel

Réservé à l'administration	
Date de début du projet :	Montant demandé :
Date de fin du projet :	Montant accordé :
Date de dépôt de la demande :	

Lorsque vous complétez ce formulaire, veuillez considérer que certains lecteurs ne connaissent ni votre organisme ni votre projet

Tous les renseignements demandés dans ce formulaire sont nécessaires à l'étude de votre demande. L'utilisation du formulaire est obligatoire. Si l'espace prévu s'avère insuffisant, veuillez utiliser la section « informations supplémentaires» à la fin du formulaire.

Documents à joindre à la demande

- ☒ Lettres patentes de votre organisme (charte)
- ☒ La déclaration de l'Inspecteur général des institutions financières attestant que votre organisme est immatriculé et qu'il n'est pas en défaut de déposer une déclaration annuelle (certificat d'attestation)
- ☒ Le rapport d'activité ou le rapport annuel de votre organisme
- ☒ Le rapport financier de la dernière année et vos prévisions budgétaires pour l'année en cours
- ☒ Le budget détaillé du projet global (identifier, s'il y a lieu, les dépenses assumées par les autres partenaires financiers)
- ☒ Une résolution du Conseil d'administration autorisant le dépôt de la demande de soutien financier et désignant son représentant responsable du projet et l'engagement à faire vérifier les antécédents judiciaires pour toute personne œuvrant auprès des enfants pour l'OBNL et ses partenaires impliqués dans le projet
- ☒ Copie de votre police d'assurance responsabilité civile accordant une protection minimale de deux millions de dollars pour les blessures corporelles et les dommages matériels, et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée
- ☐ Tout autre document pertinent au projet (lettre d'intention, dépliant, revue de presse, etc.)

Section 1 – Identification de l'organisme

Nom légal de votre organisme : Vivre Saint-Michel en santé	
Adresse : 7605 rue François-Perrault	
Ville : Montréal	Code Postal : H2A 3L6
Numéro d'inscription TPS : 896927639RT0001	Numéro d'inscription TVQ : 1014943435DQ0001
Numéro de charité : NIL	
Arrondissement : Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	
District électoral de Montréal : Saint-Michel (VSP)	
Circonscription électorale du Québec : Viau	
Circonscription électorale fédérale : Papineau	
Responsable de l'organisme : Marjorie Villefranche	
Fonction : présidente du conseil d'administration	
Téléphone : 514-326-3022 poste 230	Télécopieur : 514-326-3024
Courriel : dg@mhaiti.org	Site Web : www.vivre-saint-michel.org
Votre organisme est-il à but non lucratif? Oui	

Mission de l'organisme (Activités régulières offertes par l'organisme)

Issue du mouvement Villes et villages en santé, Vivre Saint-Michel en santé (VSMS) est une concertation intersectorielle et multi réseaux qui réunit des citoyens, des organismes communautaires, des institutions et des gens d'affaires de tout le quartier Saint-Michel afin de définir et de promouvoir ensemble des priorités d'action visant l'amélioration de la qualité de vie du quartier et le développement social et économique de sa population. Pour ce faire, nous :

- misons sur la concertation de la population et des organismes;
- misons sur la solidarité du quartier;
- soutenons des actions concrètes de développement local communautaire dans divers domaines tels l'environnement, l'emploi, la sécurité, les parcs, le transport, les ressources communautaires;

VSMS regroupe plusieurs concertations à travers lesquelles la communauté s'implique.

Section 2 – Présentation du projet

Titre du projet : Agir en complémentarité pour le développement des enfants et des jeunes de Saint-Michel	
Personne responsable du projet : Judith Winter	
Fonction : chargée du dossier réussite éducative	
Téléphone : 514 955-4187 poste 221	Télécopieur : 514 955-7900
Courriel : j.winter@stmichelensante.org	
☒ Nouvelle initiative	☐ Reconduction de projet
Motifs de la reconduction	

Contexte du projet **Décrivez la situation problématique, constatée dans le milieu, qui justifie la pertinence de l'intervention**
Une très grande partie de la population du quartier Saint-Michel est jeune et défavorisée : les 0-19 ans forment plus d'un quart de la population (26% comparativement à 20% à Montréal) et les ménages sont majoritairement considérés comme matériellement très défavorisés (78%). Les partenaires du quartier désirent travailler au déploiement d'un continuum de services multisectoriel permettant d'offrir des services intégrant éducation, soin et soutien aux familles, un milieu au cœur duquel les enfants, les jeunes et les familles s'impliquent et évoluent.

Résumé synthèse du projet
Le projet répond, de façon complémentaire, à des besoins prioritaires des enfants et des familles du quartier selon différentes étapes de leur parcours de vie. Chacune de ces étapes sont inspirées de nos stratégies de changement de notre plan de quartier : l'empowerment et le pouvoir d'agir. Elles sont en interrelation avec les autres activités et services de la communauté. Le projet est élaboré dans l'esprit d'un continuum de services pour les familles afin de les soutenir dans le développement du plein potentiel de leurs enfants. Ce continuum se décline selon les 4 étapes suivantes : **1**- Soutien durant la période périnatale; **2**- Ateliers de stimulation par le jeu pour les parents et enfants entre 0-5 ans; **3**- Ateliers renforçant les compétences parentales pour favoriser la réussite éducative des jeunes, **4**- la préemployabilité et l'initiation à l'entreprenariat chez les jeunes.

Objectif(s) du projet (Objectif réaliste et à court terme, tenant compte de la durée du projet)
Afin de présenter un projet qui agit en complémentarité et qui favorise les collaborations entre les différents partenaires du quartier Saint-Michel, les objectifs se déclinent dans un continuum en 4 étapes : 1. Favoriser le développement, le bien-être et la santé des tout-petits en soutenant les nouveaux parents et en renforçant les compétences parentales; 2. Accompagner les parents, dont les enfants n'ont pas fréquenté de service de garde, dans leur rôle de premier éducateur et favoriser la relation parent-enfant par le plaisir du jeu; 3. Renforcer les compétences parentales en matière d'accompagnement à la réussite éducative de leur(s) enfant(s); 4. Offrir une formation et des expériences favorisant la pré-employabilité, la persévérance et suscitant l'intérêt pour l'entrepreneuriat chez les jeunes.

Population directement ciblées par le projet Caractéristiques : nombre, âge, sexe et mode de recrutement
Chacune des étapes du continuum cible une population : 1. 40 familles, particulièrement les mères, d'immigration récente, cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité et accueillant un nouveau-né seront ciblées par les Relevailles, avec l'aide du CIUSSS de l'Est de l'Île 2. Des parents et enfants 0-5 ans 3. Des groupes de parents de 5 écoles du quartier 4. Une quinzaine de jeunes de 14 à 17 ans

Section 3 - Lieu de déroulement du projet

Arrondissement(s)	
Précisez l'arrondissement visé :	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
Précisez le ou les quartiers d'intervention :	Saint-Michel

Section 4 – Priorités d'intervention du projet

Priorités d'interventions inscrites dans le cadre de référence (pages 4)	
X	Soutien et accompagnement des familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants
	Animation de l'espace public durant toute l'année
	Aménagement d'espaces publics accessibles et sécuritaires

Section 5- Activité(s) prévue(s) et/ou services offerts

Activité ou service	Durée	Fréquence
1. Les Relevailles Saint-Michel : visites à domicile par une marraine (mères immigrantes sélectionnées et formées) pour soutien aux familles ciblées; accompagnement vers le milieu et ses ressources et offre de groupes de soutien et socialisation.	10 mois	8 visites par famille
2. Jouer c'est grandir : des ateliers de stimulation par le jeu parent-enfant 0-5 ans qui ne fréquentent pas de service de garde. Par ces ateliers, le parent saisit l'importance du jeu comme puissant levier d'apprentissage, découvre le plaisir de jouer avec son enfant et prend conscience de l'importance de son rôle d'éducateur pour sa préparation à son entrée à l'école.	2 sessions de 10 semaines	45 ateliers par sessions soit 90 ateliers
3. Ateliers de pratiques parentales favorisant la réussite des enfants : le projet vise à mettre en place des ateliers pour les parents afin qu'ils développent leurs compétences parentales en matière d'accompagnement scolaire. Ces ateliers aborderont divers thèmes en lien avec la scolarité et seront donnés dans 5 écoles du quartier Saint-Michel.	5 mois	5 ateliers dans 5 écoles soit 25 ateliers
4. Coopérative d'Initiation à l'Entreprenariat Collectif de Saint-Michel (CIEC Saint-Michel) : formation et animation des jeunes visant à développer l'autonomie et la pré-employabilité des jeunes et à susciter l'intérêt pour l'entrepreneuriat collectif.	12 semaines	28 heures / semaine

Section 6- Résultats attendus

Résultats concrets, indiquant que les objectifs du projet seront atteints	Moyens de mesure utilisés pour évaluer l'atteinte de ces résultats	
	Qualitatifs	Quantitatifs
1. Amélioration du lien d'attachement mère-enfant Amélioration du bien-être et de la santé des bébés, des mères, pères et fratrie Augmentation du niveau de connaissances sur le développement de l'enfant et des aptitudes parentales Augmentation des connaissances des ressources du milieu	Plan d'évaluation complet (fiches de visites remplies par les marraines à la fin de chacune des visites, questionnaire d'évaluation rempli par la famille..etc)	
2. Sensibilisation des parents à l'importance du jeu dans le développement de son enfant. Augmentation des connaissances des cinq sphères de développement de l'enfant et les comportements parentaux favorables. Connaissance des techniques de lecture interactive et mise en place d'une routine de lecture à la maison.	Fiche d'évaluation de fin de session pour connaître les objectifs atteints des familles et leur appréciation Rencontre bilan des animatrices pour récolter leurs observations de l'atteinte des résultats visés.	Objectif de 60 à 100 familles rejointes atteint
3. Les parents ont acquis de nouvelles connaissances sur la meilleure manière d'accompagner le développement de leurs enfants. Les parents se sentent soutenus dans leur rôle et appliquent les connaissances acquises.	Présence des parents inscrits aux ateliers Participation aux discussions sur les différents thèmes abordés Fidélité des parents aux ateliers.	Les 5 ateliers dans 5 écoles ont été donnés
4. Autonomisation des jeunes entre 14 et 17 ans Acquisition de nouvelles connaissances utiles sur le marché du travail		Des contrats ont été négociés et effectués par les jeunes impliqués

Section 7- Soutien financier du projet

Postes budgétaires		Autres partenaires financiers (Obligatoire)			Budget total
	Politique de l'enfant - 2019 Arrondissement	Avenir d'enfants	Mon Resto		
A – Personnel lié au projet					
Titre : **Coordination terrain** (taux variable) $ Taux hor. **x** Heures/semaine **+** $ Avantages. sociaux/sem. **x** Semaines **=**	37 436 $	39 608 $	9 131 $	$	86 175 $
Titre : **Animation** (taux variables) $ Taux hor. **x** Heures/semaine **+** $ Avantages. sociaux/sem. **x** Semaines **=**	18 334 $	9 565 $	$	$	27 899 $
Titre : $ Taux hor. **x** Heures/semaine **+** $ Avantages. sociaux/sem. **x** Semaines **=**	$ $	$	$	$	$
SOUS-TOTAL SECTION A	**55 770 $**	**49 173 $**	**9 131 $**	**$**	**114 074 $**
B – Frais supplémentaires d'activités générés par le projet	**(environ 20%)**				
Équipement : achat ou location	1000 $	$	$	$	1 000 $
Fournitures de bureau, matériel d'animation	400 $	266 $	1 768 $	$	2 434 $
Photocopies, publicité	350 $	$	$	$	350 $
Déplacement	400 $	340 $	3 984 $	$	4 724 $
Locaux, conciergerie ou surveillance	300 $	886 $	$	$	1 186 $
Assurance (frais supplémentaires)	302 $	$	$	$	302 $
SOUS-TOTAL SECTION B	**2 752 $**	**1 492 $**	**5 752 $**	**$**	**9 996 $**
C – Frais supplémentaires d'administration générés par le projet	**(maximum 10%)**				
Frais administratifs du projet (comptabilité, secrétariat, poste, messagerie, collecte de données, compilation, analyse)	5 478 $	797 $	3 762 $	$	10 037 $
SOUS-TOTAL SECTION C	**5 478 $**	**797 $**	**3 762 $**	**$**	**10 037 $**
Total des contributions (A+B+C)	**64 000 $**	**51 462 $**	**18 645 $**	**$**	**134 107 $**

Section 8 – Contribution des partenaires associés au projet (à compléter obligatoirement)

Nom et coordonnées du partenaire	Type de soutien (autre que financier)
Mon Resto 8461, Allée de Saint-Léonard, Montréal, H1Z 1Z4	Encadrement des ressources humaines et matérielles pour la partie périnatale
La Joujouthèque Saint-Michel 9480, Irène-Joly, Saint-Michel Montréal, (Qc) H1Z 4L2	Coordination et encadrement des ressources humaines et matérielles de Jouer c'est grandir
Phare de l'espoir 9480, Irène-Joly, Saint-Michel Montréal, (Qc) H1Z 4L2	Coordination des ateliers de pratiques parentales
Voisins en action 9485, rue Irène-Joly, Saint-Michel, (Qc) H1Z 4L1	Encadrement des ressources humaines et matérielles de la CIEC

Section 9 - Échéancier

Durée du projet (nombre de semaines) : 42 semaines
Date de début du projet : 2019-03-13 (format : AAAA-MM-JJ)
Date de remise du rapport d'étape
Date de fin de projet : 2019-12-31
Date de remise du rapport final : 2020-01-30 (délai maximal de 30 jours après la date de fin du projet)

Section 10 – Informations supplémentaires

Ce projet s'inscrit dans un besoin de continuum de services pour les enfants et les familles de Saint-Michel. A travers diverses actions, tous les groupes d'âge entre 0 et 17 ans sont rejoints. Ces actions touchent directement les enfants et les jeunes ou leurs parents afin qu'eux-mêmes puissent accompagner au mieux le développement de leurs enfants. Ces différentes actions seront mises en œuvre par des organismes partenaires de Vivre Saint-Michel en Santé. Forts de leur savoir et expériences, ces partenaires sont reconnus dans le quartier comme étant phares dans leur domaine d'expertise soit l'agir tôt, le soutien scolaire et la réussite éducative, la pré-employabilité et enfin, le soutien à la persévérance scolaire et sociale.

La gestion et la coordination de l'ensemble est assurée par l'organisme porteur qui anime et coordonne les concertations du quartier, reconnu comme l'organisme fédérateur des différentes initiatives portées par les partenaires.

Signature de la personne autorisée par l'organisme

Nom : Marjorie Villefranche	Fonction : Présidente du conseil d'administration de Vivre Saint-Michel en Santé
Date : 14 février 2019	Signature 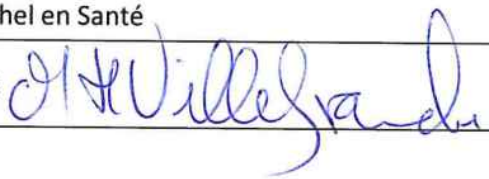

VIVRE Saint-Michel en santé

Extrait du procès-verbal

RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vivre Saint-Michel en santé
7605, rue François-Perrault
Montréal H2A 3L6

15 novembre 2018

Politique de l'enfant – Vérification des antécédents judiciaires

Conformément au cadre de référence de la Politique de l'enfant, il est proposé par Simon Ambeault, dûment appuyé par Benoit Thomas, que suite à l'autorisation d'une demande de soutien financier, l'organisme porteur du projet désigne le représentant responsable du projet et s'engage à faire vérifier les antécédents judiciaires pour toute personne œuvrant auprès des enfants dans le cadre du financement octroyé.

Résolu à l'unanimité.

Extrait certifié conforme.

Signée à Montréal, ce 21 février 2019

Natalie Pinoteau
Natalie Pinoteau
Secrétaire d'assemblée

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

AVIS DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 25 de l'annexe 1-C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11-4), je désigne monsieur Jean Cuierrier, chef de Division SLDS—Installations et opérations, pour me remplacer du mardi 26 février au vendredi 8 mars 2019 inclusivement et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions durant cette période. Vous pouvez le rejoindre au 514 872-3467.

Et j'ai signé,

Nathalie Vaillancourt
Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.04

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1193356006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 62 500 $ à l'organisme P.A.R.I de Saint-Michel pour l'année 2019 pour le projet Ensemble pour un quartier durable, et ce, à même les surplus de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, à signer pour la Ville de Montréal le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme P.A.R.I de Saint-Michel pour l'année 2019, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution;
2. d'octroyer à l'organisme P.A.R.I de Saint-Michel une contribution financière non récurrente de 62 500 $;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2019-02-22 13:57

Signataire : Nathalie VAILLANCOURT

Directrice CSLDS
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1193356006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 62 500 $ à l'organisme P.A.R.I de Saint-Michel pour l'année 2019 pour le projet Ensemble pour un quartier durable, et ce, à même les surplus de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Projet d'Aménagement Résidentiel et Industriel (P.A.R.I) Saint-Michel est un organisme à but non lucratif qui œuvre dans le quartier de Saint-Michel depuis 1987. Sa mission est de militer pour un aménagement urbain harmonieux et de faire la promotion du respect de l'environnement. Le projet Ensemble pour un quartier durable se déroule sur un an, soit, du 7 janvier au 31 décembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet Ensemble pour un quartier durable est un maillage autour de 4 axes structurants en lien avec d'autres initiatives du quartier :

Volet 1 - Les jardins des Patriotes	Espace nourricier situé sur le terrain de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie et de santé de la population de Saint-Michel en mettant en place des jardins de production offrant ainsi un accès à des aliments frais (locaux), sains et abordables aux citoyens. Le projet répond à trois enjeux majeurs : environnemental, social et pédagogique.
Volet 2 - Les Marchés solidaires Michelois	La mission est d'améliorer l'accès aux produits frais pour les habitants du quartier tout en offrant un point de distribution des produits cultivés au Jardins des Patriotes. Le marché solidaire offre des fruits, des légumes et des aliments frais, locaux, sains et abordables aux citoyens de Saint-Michel. Il est situé au parc François-Perrault et est ouvert du mois de juin au mois d'octobre. Le développement d'un marché satellite à la Maison d'Haïti fera partie intégrante du projet.
Volet 3 - La Maison intergénérationnelle	Projet en partenariat avec l'AQDR et les LCSM créant un lieu de rencontre intergénérationnelle dans un milieu favorisant la

	collaboration sociale et les échanges dans un cadre de détente, d'ouverture et de responsabilisation des participants.
Volet 4 - Le « plogging » Saint-Michel	Activité inspirée de la Suède, où l'on pratique la course à pied tout en ramassant des déchets. Cette activité se tiendra au parc Frédéric-Back à fréquence régulière.

JUSTIFICATION

L'organisme se positionne avec de nouvelles orientations lui permettant de mieux répondre aux réalités et aux besoins des citoyens du quartier de Saint-Michel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2019 : 62 500 $
Fournisseur : 114682

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'une des quatre priorités d'intervention du plan local de développement durable de la Ville de Montréal : Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de ce projet permettra :
- d'augmenter l'accès à des aliments sains et à bas prix;
- d'offrir un lieu de rencontre intergénérationnel permettant la collaboration et les échanges;
- d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens du quartier de Saint-Michel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues à l'Annexe 3 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La justification de l'utilisation des sommes octroyées devra faire l'objet d'un rapport en fin de projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La convention est conforme aux règles et lois en vigueur. Les documents nécessaires à ces dossiers tels que les lettres Patentes de l'organisme, le certificat d'assurance, le certificat d'attestation de l'Inspecteur général, la résolution du conseil d'administration, le rapport d'activités ou le rapport annuel ainsi que les états financiers ont été reçus et vérifiés. De plus, la Politique de gestion contractuelle a été transmise à l'organisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia DELVIGNE-JEAN
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 868-3447
Télécop. : 514 872-4682

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-18

Jean-Marc LABELLE
Chef de division SLDS - Développement et expertise

Tél : 514 872-3468
Télécop. : 514 872-4682

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Dossier # : 1193356006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 62 500 $ à l'organisme P.A.R.I de Saint-Michel pour l'année 2019 pour le projet Ensemble pour un quartier durable, et ce, à même les surplus de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds_1193356006.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-20

Sylvain DANSEREAU
Chef de division

Tél : 514 868-4062
Division : Ressources financières, matérielles et informationnelles

N° de dossier : 1193356006

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension porte essentiellement sur les éléments suivants de la recommandation :

- *d'accorder un soutien financier non récurrent de 62 500 $ à l'organisme P.A.R.I de Saint-Michel pour l'année 2019 pour le projet Ensemble pour un quartier durable, et ce, à même les surplus de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension*

- *d'imputer cette dépense conformément aux informations financières présentées ci-*dessous :

Informations financières

1er versement	56 250 $	Dans les 30 jours de la signature de la convention
2 e versement	6 250 $	À la réception du rapport final du projet
Total	**62 500 $**	

Les fonds nécessaires pour donner suite à cette dépense seront disponibles au compte d'imputation après avoir effectué les écritures et transferts budgétaires requis :

1. **Écriture au réel**

VSM- Surplus de gestion affecté - Divers	DT
2440.0000000.000000.00000.31020.000000.0000.000000.000000.00000.00000	62 500 $

VSM- Affectation - surplus affecté	CT
2440.0012000.306405.41000.71120.000000.0000.000000.000000.00000.00000	62 500 $

2. **Virement**

Provenance

VSM- Affectation - surplus affecté	
2440.0012000.306405.41000.71120.000000.0000.000000.000000.00000.00000	62 500 $

Imputation

VSM- Développement social. Contributions. Autres organismes	
2440.0012000.306405.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000	62 500 $

1193356010_Convention PARI Saint-Michel.doc

CONVENTION – CONTRIBUTION – CULTURE, SPORTS, LOISIRS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3, agissant et représentée par madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CA19_____.

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PROJET D'AMÉNAGEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL (P.A.R.I) DE SAINT-MICHEL,** personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 7501, rue François-Perrault, Montréal, Québec, H2A 1M1, agissant et représentée par Monsieur Pape Dione, directeur, dûment autorisé aux fins de la présente convention tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS :
Numéro d'inscription TVQ :
Numéro d'organisme de charité :

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés à la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission d'améliorer le cadre bâti et la qualité de vie des concitoyens par des actions concertées;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet *Ensemble pour un quartier durable*, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville accepte de mettre à la disposition de l'Organisme, sujet à la disponibilité de ses ressources, des biens et services qui aideront l'Organisme à réaliser son Projet pour le bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la présente convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la demande de contribution financière déposée par l'Organisme pour la réalisation du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : les installations et l'équipement mis à la disposition de l'Organisme par la Ville pour permettre à ce dernier de réaliser son Projet;

2.3 « **Annexe 3** » : exigence de la Ville en matière de visibilité, le cas échéant;

2.4 « **Responsable** » : la Directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.5 « **Installations** » : les arénas, piscines, centres de loisirs, terrains sportifs et tout équipement et matériel mis à la disposition de l'Organisme par la Ville pour permettre à ce dernier de réaliser son Projet;

2.8 « **Projet** » : l'ensemble des activités, actions et interventions proposées par l'Organisme, les objectifs mesurables, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement des activités pour une période déterminée et pour la réalisation duquel la Ville lui verse la contribution prévue à l'article 4.1.1 de la présente convention;

2.9 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;

2.10 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.11 « **Unité administrative** » : La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme et de la mise à la disposition des Installations de la Ville pour la réalisation du Projet de l'Organisme.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE LA VILLE

4.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1.1 Montant de la contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville s'engage à lui verser la somme maximale de soixante-deux mille cinq cent dollars (62 500$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

4.1.2 Versements

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention.

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements comme suit :

- un premier versement d'un montant maximal de cinquante six mille deux cent cinquante dollars (56 250 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

- un deuxième versement d'un montant maximal de six mille deux cent cinquante dollars (6 250 $), à la réception du rapport final du projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention.

4.1.3 **Ajustement de la contribution financière**

4.1.3.1 Le Responsable peut suspendre tout paiement si l'Organisme refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations. Dans ce cas, le nombre de versements pourra être ajusté, selon les directives de la Ville.

4.1.3.2 Le Responsable peut suspendre ou annuler un versement ou encore exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

4.1.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer à la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

4.2 **INSTALLATIONS**

La Ville met à la disposition de l'Organisme les Installations décrites à l'Annexe 2 de la présente convention pour lui permettre de réaliser son Projet.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

5.1 **RÉALISATION DU PROJET**

5.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;

5.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 4.1.1 de la présente convention;

5.1.3 obtenir une autorisation écrite du Responsable avant de procéder à toute modification majeure au contenu du Projet, au calendrier de travail ou au budget prévu;

5.2 PROMOTION ET PUBLICITÉ

faire état de la participation de la Ville, conformément aux dispositions concernant le protocole de visibilité joint, le cas échéant, à la présente convention à l'Annexe 3, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvé par écrit par le Responsable avant sa diffusion;

5.3 INSTALLATIONS

5.3.1 utiliser les Installations mises à sa disposition aux seules fins décrites à la présente convention;

5.3.2 respecter toutes les obligations contenues à l'Annexe 2 relativement aux Installations qui y sont décrites;

5.3.3 faire connaître, dans les soixante (60) jours avant le début de chaque Session, ses besoins en Installations pour la réalisation de son Projet;

5.3.4 partager avec d'autres organismes ou personnes les Installations mises à sa disposition par la Ville pourvu que les Installations soient utilisées pour des activités qui s'inscrivent dans le cadre du Projet;

5.4 ASSURANCES

5.4.1 souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance-responsabilité civile, accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville;

5.4.2 remettre, à la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 5.4.1. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat

de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance;

5.5 **ASPECTS FINANCIERS**

5.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

5.5.2 transmettre aux dates exigées par le Responsable son Rapport annuel;

5.5.3 signer une formule de confirmation d'utilisation des sommes versées par la Ville aux seules fins de la réalisation du Projet, sous une forme à convenir entre les Parties;

5.5.4 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant et le Responsable, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptable ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

5.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

5.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe

que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

5.5.7 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels.

5.6 AUTORISATIONS ET PERMIS

5.6.1 obtenir, à ses frais, toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

5.6.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

5.7 RESPECT DES LOIS

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ainsi qu'à ceux des propriétaires des Installations ou des assureurs. Cette obligation s'applique notamment, mais sans s'y limiter, à l'obtention de permis lors de la tenue d'une activité ou d'un événement, au cours duquel la consommation d'alcool est prévue;

5.8 STATUT D'OBSERVATEUR

5.8.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

5.8.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

5.9 RESPONSABILITÉ

garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en

raison de la présente convention, et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 10, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

5.10 **SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil d'arrondissement, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil d'arrondissement, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 6
DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8 de la présente convention, le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 5.5.1, 5.5.2, 5.5.4, 5.5.5, 5.5.6, 5.9, 5.10 et 10 continueront de lier les Parties.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :

7.1.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours d'un avis du Responsable l'enjoignant de s'exécuter;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnue comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 7.1.3, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans un délai de quinze (15) jours. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de

remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.1, 7.1.2 et 7.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 7.2, 7.3 ou 8.1, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville, dans un délai de cinq (5) jours suivant cette date, toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 Malgré l'article 6, la Ville peut, par avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours adressé à l'Organisme, mettre fin à la présente convention. Cet avis devra respecter les conditions et spécifications prévues à l'article 13.11 de la présente convention.

8.2 Dans le cas prévu à l'article 8.1 de la présente convention, l'Organisme doit remettre à la Ville la portion non utilisée de la somme versée par cette dernière dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable. À cet effet, l'Organisme est tenu dès réception de l'avis de résiliation de s'abstenir de dépenser toute somme versée par la Ville et non encore engagée. Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due.

8.3 Chaque Partie renonce à toute réclamation ou poursuite de quelque nature à l'encontre de l'autre Partie en cas de résiliation en vertu du présent article, sauf quant au remboursement, le cas échéant, de la portion non utilisée de la contribution financière mentionnée au paragraphe 4.1.1.

ARTICLE 9
REMISE DES INSTALLATIONS

9.1 Dans les cinq (5) jours de la Date de terminaison de la présente convention, l'Organisme doit libérer les Installations en les laissant dans leur état original, sous réserve de l'usure normale, réparer ou remplacer le matériel défectueux ou rendu inutilisable et procéder à l'enlèvement de ses biens. À défaut par l'Organisme de procéder à l'enlèvement de ses biens dans le délai imparti, la Ville pourra le faire aux frais de celui-ci, sans autre avis ni délai.

9.2 Si les Installations sont rendues substantiellement inutilisables par suite d'un incendie ou d'un autre sinistre, la Ville peut, à son choix et sans encourir aucune responsabilité envers l'Organisme pour les dommages que peut lui causer une

telle décision, mettre fin à la présente convention en lui donnant un avis écrit à cet effet. Dans ce cas, la présente convention prend fin comme si son terme était écoulé, et l'Organisme doit libérer les Installations.

ARTICLE 10
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 11
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

11.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

11.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

11.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme ou de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement.

11.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le

Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 10 de la présente convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 ENTENTE COMPLÈTE

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 DIVISIBILITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 ABSENCE DE RENONCIATION

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 REPRÉSENTATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 MODIFICATION À LA PRÉSENTE CONVENTION

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 AYANTS DROIT LIÉS

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 CESSION

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 FORCE MAJEURE ET CAS FORTUIT

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations ou des pertes ou dommages qu'elles pourraient subir à la suite de telle inexécution si celle-ci est due à un cas de force majeure ou à un cas fortuit. Aux fins de la présente convention, sont assimilés à un cas de force majeure ou cas fortuit une grève ou toute autre cause hors du contrôle de chacune des Parties.

13.10 EXEMPLAIRE AYANT VALEUR D'ORIGINAL

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

13.11 AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 7501, rue François-Perrault, Montréal, Québec, H2A 1M1, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, Québec, H3N 1M3 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Madame Nathalie Vaillancourt, directrice

Le .....e jour de ..... 20__

PROJET D'AMÉNAGEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL (P.A.R.I) DE SAINT-MICHEL

Par : _____
Monsieur Pape Dione, directeur

ANNEXE 1

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DÉPOSÉE PAR L'ORGANISME POUR LA RÉALISATION DU PROJET

En pièce jointe dans le sommaire décisionnel 1193356006

ANNEXE 3

Paramètres établis par l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension en matière de communication (promotion et publicité)

OBJECTIF

Les présents paramètres visent à encadrer l'utilisation du logo de l'arrondissement.

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présents paramètres s'appliquent à tous les partenaires de l'arrondissement.

2. ÉNONCÉ DE PRINCIPE

L'arrondissement veut harmoniser les pratiques liées à l'utilisation du logo à des fins d'affichage, de promotion et de rayonnement afin de soutenir le sentiment d'appartenance et de promouvoir ses liens avec les différents partenaires.

3. MODALITÉS D'APPLICATION

3.1 Logo de l'arrondissement

Villeray Saint-Michel Parc-Extension Montréal	Le logo ci-contre est la seule identité visuelle acceptée pour l'arrondissement.

Il y a trois adaptations possibles de la signature visuelle :

- en couleur (texte en noir avec la rosace rouge);
- en noir (texte et rosace en noir) ou;
- en renversé (le texte et la rosace en blanc sur un fond de couleur).

3.2 Document produit par les partenaires

Les partenaires œuvrant avec l'arrondissement dans le cadre d'une convention, d'une entente de partenariat ou d'une commandite doivent apposer le logo de l'arrondissement sur les outils promotionnels et les documents publics élaborés dans le cadre de l'entente intervenue.

L'utilisation du logo de l'arrondissement sur les documents produits par le partenaire doit faire l'objet d'une entente préalable avec l'arrondissement. Son application graphique doit également être approuvée par un représentant municipal (Agent de développement, Chef de section, Chef de division ou Chargé de communication).

Les normes de la Ville de Montréal concernant le positionnement (logo positionné au bas du document, au centre) ne sont pas obligatoires pour les partenaires ou les commanditaires. Ce sont alors les normes graphiques du partenaire qui prédominent.

Toutefois, il importe de respecter certains aspects normatifs :

- le texte et la rosace sont deux éléments indissociables, il est donc interdit de détacher la rosace;
- lorsqu'il est agrandi ou rapetissé, le logo ne doit pas être déformé (ni allongé ni rétréci);
- le logo de l'arrondissement doit être entouré d'un espace vital (équivalent à une demi-rosace tout autour du logo, comme démontré ci-dessous).

Les différentes versions du logo sont disponibles auprès du responsable municipal.

En tout temps, la mention du nom de l'arrondissement doit respecter l'appellation exacte, incluant la longueur des tirets (réguliers et cadratins), ainsi que la présence de la préposition « de », comme indiqué ci-dessous : arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1193356006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 62 500 $ à l'organisme P.A.R.I de Saint-Michel pour l'année 2019 pour le projet Ensemble pour un quartier durable, et ce, à même les surplus de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Ensemble pour un quartier durable_final.doc

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia DELVIGNE-JEAN
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 868-3447
Télécop. : 514 872-4682

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Nom de l'organisme : Projet d'Aménagement Résidentiel et Industriel (P.A.R.I) Saint-Michel

Titre du projet : ***Ensemble pour un quartier durable***

Réservé à l'administration	
Date de début du projet :	Montant demandé
Date de fin du projet :	Montant accordé :
Date de dépôt de la demande :	

Lorsque vous complétez ce formulaire, veuillez considérer que certains lecteurs ne connaissent ni votre organisme ni votre projet

Tous les renseignements demandés dans ce formulaire sont nécessaires à l'étude de votre demande. L'utilisation du formulaire est obligatoire. Si l'espace prévu s'avère insuffisant, veuillez utiliser la section « informations supplémentaires » à la fin du formulaire.

Documents à joindre à la demande

- ☒ La déclaration de l'Inspecteur général des institutions financières attestant que votre organisme est immatriculé et qu'il n'est pas en défaut de déposer une déclaration annuelle (certificat d'attestation)
- ☒ Le rapport d'activité ou le rapport annuel de votre organisme
- ☒ Le rapport financier de la dernière année et vos prévisions budgétaires pour l'année en cours
- ☒ Le budget détaillé du projet global (identifier, s'il y a lieu, les dépenses assumées par les autres partenaires financiers)
- ☒ Une résolution du Conseil d'administration autorisant le dépôt de la demande de soutien financier et désignant son représentant responsable du projet et l'engagement à faire vérifier les antécédents judiciaires pour toute personne œuvrant auprès des enfants pour l'OBNL et ses partenaires impliqués dans le projet
- ☒ Copie de votre police d'assurance responsabilité civile accordant une protection minimale de deux millions de dollars pour les blessures corporelles et les dommages matériels, et dans laquelle la Ville est désignée comme Coassurée
- ☐ Dépliant promotionnel (pour chaque session et pour le camp de jour)
- ☐ Tout autre document pertinent au projet (lettre d'intention, dépliant, revue de presse, etc.)

Section 1 – Identification de l'organisme

Nom légal de votre organisme : Projet d'Aménagement Résidentiel et Industriel (PARI) Saint-Michel	
District électoral de Montréal : ☐ Parc-Extension ☐ Villeray ☒ François Perrault ☒ Saint-Michel	
Responsable de l'organisme : Pape Dione	
Fonction : Directeur	
Téléphone : 514 727 0914	
Courriel : pape.dione@paristmichel.com	Site Web :
Votre organisme est-il reconnu par l'arrondissement ? ☒ **oui** ☐ **non**	

Section 2 – Présentation du projet

Titre du projet :	**Ensemble, pour un quartier durable**
Personne responsable du projet :Pape Dione	
Fonction : Directeur	
Téléphone : 514 727 0914	Télécopieur :
Courriel : pape.dione@paristmichel.com	
☒ Nouvelle initiative	☐ Reconduction de projet
Motifs de la reconduction : Consolidation et développement	

Contexte du projet[1]
Décrivez le contexte dans lequel s'inscrit votre projet

Le Projet d'Aménagement Résidentiel et Industriel de St-Michel est un organisme communautaire à but non lucratif qui œuvre depuis 1987 afin d'améliorer la qualité de vie des Michelois et des Micheloises. Pour ce faire, il milite pour un aménagement urbain harmonieux du quartier ainsi que pour la promotion de l'environnement. La mixité sociale, industrielle et résidentielle ayant évolué dans le quartier depuis les 30 dernières années, le PARI se repositionne de plus en plus sur de nouvelles orientations en réponses aux besoins et réalités Micheloises. Le projet ***Ensemble pour un quartier durable*** est un maillage de 4 grands axes structurants avec d'autres initiatives du quartier. En effet, ce projet s'inscrit dans le PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE de l'arrondissement notamment sous l'action :• L'accessibilité à des aliments sains et diversifiés

- Volet 1 : l'agriculture urbaine / Les Jardins des patriotes situés dans la cour de l'école Louis-Joseph-Papineau
- Volet 2 : Système alimentaire / Les marchés Solidaires Michelois
- Volet 3 : La Maison Intergénérationnelle
- Volet 4 : Le Plogging St-Michel

Résumé synthèse du projet

Volet 1 - **Les Jardins des Patriotes** est un espace nourricier qui veut d'améliorer les conditions de vie et de santé de la population de St-Michel en mettant en place des jardins de production offrant un accès à des aliments frais (locaux), sains et abordables aux citoyens. Le projet répond à trois enjeux majeurs : environnemental, social et pédagogique.

Volet 2 - La mission des **Marchés Solidaires Michelois** est d'améliorer l'accès aux produits frais pour les habitants du quartier tout en offrant un point de distribution des produits cultivé au « Les Jardins des Patriotes ». Le marché solidaire offre des fruits, des légumes et des aliments frais (locaux), sains et abordables aux citoyens de St-Michel. Il est situé au parc François-Perrault et est ouvert du mois de juin au mois d'octobre. Le développement d'un marché satellite à la maison d'Haïti fait partie du projet.

Volet 3 – **La Maison intergénérationnelle** est un projet porté par l'AQDR, le LCSM et le PARI St-Michel. Il se veut un lieu de rencontre intergénérationnelle dans un milieu qui favorise la collaboration sociale et les échanges dans un cadre de détente, d'ouverture et de responsabilité des participants.

Volet 4- **Le plogging St-Michel** : D'inspiration suédoise, le concept est simple, on cour et on ramasse les déchets en même temps ! Cette activité sera organisée à des fréquences régulières autour du parc Fréderic-Back et sera jumelée avec le Marché Solidaire.

[1] Le projet est un ensemble d'activités, d'action ou d'interventions proposées pa r l'organisme pour une période déterminée, pour lequel il sollicite la participation financière de l'arrondissement et s'engage à rendre compte des résultats escomptés.

Objectif(s) du projet (Objectif simple, mesurable, ambitieux, réaliste, temporellement défini)
- Volet 1 / **Agriculture urbaine (Jardins des patriotes)** : Partir dès l'hiver 2019, 3000 semis à l'intérieur pour une perspective de production saisonnière de 800 kg de divers fruits et légumes cultivés à même les Jardins des Patriotes et aussi encourager la réussite éducative et la pratique d'activités agricoles auprès de 500 jeunes et moins jeunes issus de l'école Louis-Joseph-Papineau, des camps de jours, des autres écoles et organismes du quartier ainsi que d'autres partenaires externes. - Volet 2 / **Marchés Solidaires Michelois :** Permettre aux Michelois-es d'avoir accès à des fruits et légumes frais à bas prix en opérant le Marché S olidaire au Parc François-Perrault et ouvrir un Marché Satellite à la Maison d'Haïti dès l'été 2019. - Volet 3 / **La Maison intergénérationnelle** : offrir 10 ateliers en saine alimentation et créer un espace jardin nourricier durant l'été 2019. Ce jardin sera destiné à toutes les catégories d'âge. - Volet 4 / **Le plogging St-Michel** : Offrir aux Michelois-es une occasion d'allier le sport à la salubrité publi que et à la saine alimentation en organisant 20 courses pour enviro n 20 personnes par plogging durant l'été et l'automne 2019.

Population directement ciblées par le projet Caractéristiques : nombre, âge, sexe et mode de recrutement
Ensemble pour un quartier durable s'adresse tout d'abord à tous les citoyens de Saint-Michel et de l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension. Notre mode de recrutement via les réseaux sociaux, les écoles, les organismes du quartier va cependant de plus en plus au-delà des limites du quartier et vise toutes les catégories d'âge. Le bénévolat est aussi encouragé auprès des citoyens. - Volet 1 / **Les Jardins des Patriotes** : 500 élèves des écoles secondaires et primaires, les enseignants, les 5 organismes du comité Projet Impact Collectif / Système Alimentaire Michelois (PIC / SAM) et ailleurs, les citoyens de tous âges et les participants aux deux camps de jour de 7 à 15 ans (LCSM et Centre Lasallien). - Volet 2 / **Marchés Solidaires Michelois** : Usagers du parc François-Perrault, de la Maison d'Haïti avec un objectif de vente de 3000$ par mois. - Volet 3 **/ Maison intergénérationnelle** : Les jeunes et moins jeunes du quartier, pour environ 10 ateliers visant 20 participants par activités. - Volet 4 / **Plogging St-Michel** : Sportifs, marcheurs du quartier et la clientèle d es Marchés Solidaires Michelois de tous âges pour une fréquence de 20 courses visant 20 personnes par plogging.

Section 3 - Lieu de déroulement du projet

Arrondissement(s)	
Précisez les installations visées :	- Volet 1 / Les Jardins des Patriotes : École Louis-Joseph-Papineau - Volet 2 / Marchés Solidaires Michelois : Parc François-Perrault, Maison Haïti et locaux du PARI. - Volet 3 / Maison intergénérationnelle : Une maison dans le district François-Perrault - Volet 4 / Plogging St-Michel: parc Frederick Back
Précisez le ou les quartiers d'intervention :	Districts de Saint-Michel et de François-Perrault

Section 4 – Priorités d'intervention du projet

Lien avec les compétences de l'arrondissement	
	l'urbanisme
	la sécurité civile
x	l'environnement
x	le développement économique local, communautaire, culturel et social
x	la culture, les loisirs et les parcs d'arrondissement

Section 5- Activité(s) prévue(s) et/ou services offerts

Activité ou service	Durée	Fréquence
Volet 1 / Les Jardins des Patriotes : - 3000 Semis - Ateliers en agriculture urbaine - Activités de maraichage	- Février à mai pour les semis - Mai à octobre pour les activités maraichères	20 ateliers
Volet 2 / Marchés Solidaires Michelois : - Vente de fruits, légumes et autres produits (pâtisserie, produits laitier etc.) - Animation	- Mai à octobre à l'extérieur - Janvier à décembre à l'intérieur avec la vente des produits transformés - 5h par jour	Lundi au dimanche
Volet 3 / Maison intergénérationnelle : Une maison dans le district François-Perrault. - Jardinage communautaire - Ateliers en nutrition	Mai à octobre - jardinage Novembre à avril - ateliers 2h par ateliers	10 ateliers
Volet 4 / Plogging St-Michel: - Course à pieds / marche - Corvée de nettoyage du parc Frederick Back, - Kiosque de fruits et légumes du Marché solidaire Michelois	Mai à octobre 2h par événement	20 courses

Section 6- Résultats attendus

Résultats concrets, indiquant que les objectifs du projet seront atteints	Moyens de mesure utilisés pour évaluer l'atteinte de ces résultats	
	Qualitatifs	**Quantitatifs**
Volet 1 / Agriculture urbaine / Les Jardins des Patriotes - Partir 3000 semis à l'intérieur pour une perspective de production saisonnière de 800 kg de divers fruits et légumes. - Organiser 20 ateliers en réussite éducative et des activités agricoles auprès de 500 jeunes et moins jeunes issus de l'école Louis-Joseph-Papineau, des camps de jours, des autres écoles et organismes du quartier ainsi que d'autres partenaires externes.	La saine habitude de consommation à un plus grand nombre de Michelois-es	-Nombre de semis en hiver -Nombre de participants aux ateliers de formation et activités agricoles. - Nombre de kilo de fruits et légumes cultivés et distribués aux Marchés Solidaires
Volet 2 / Marchés Solidaires Michelois : - Augmenter nos ventes au Marché Solidaire au Parc François - Ouvrir un Marché Satellite à la Maison d'Haïti - Tenir 20 kiosques de fruits et légumes durant les plogging au Parc Frederick Back - 100 % des surplus et/ou invendus sont redistribués	Développer l'intérêt à saine alimentation.	- Nombre de kilo de fruits et légumes vendus - Nombre de marché satellite. - Nombre de produits transformés vendus -Nombre de kiosque de vente tenu
Volet 3 / Maison intergénérationnelle - Organiser 10 activités d'agriculture urbaine pour 20 participants par activité - Aménager un jardin communautaire pour les usagers de la Maison.	Diminution du taux de flânage des jeunes et réduction de l'isolement des personnes âgées et / seules.	-Nombre d'activités réalisées et le nombre de personnes qui fréquentent la Maison -Nombre de jardins
Volet 4 / Plogging St-Michel au parc Frédéric-Back - Organiser 20 courses plogging pour favoriser la propreté du parc - Rejoindre environ 20 personnes par plogging = 400 sportifs - Tenir 20 kiosques de fruits et légumes du Marché solidaire	Le sentiment d'appropriation du parc Frédéric-Back	-Nombre de courses organisées -Nombre de participants par course

Section 7- Prévisions budgétaires / soutien financier du projet

Postes budgétaires	Subvention Ville	Autres subventions	Postes budgétaires par Volet Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4	Budget total
Montant demandé à l'arrondissement pour le projet	**62.500$ $**	**29 754 $**					**92.254$**
A – Personnel lié au projet							
Titre : Directeur 30 $ Taux hor. **x** 28 Heures/semaine **+** $ Avantages. sociaux/sem. **x**	43.680 $ 7425 $		12 776 $	12 776 $	12 776 $	12 776 $	
Titre : Chargé.e de projet 20 $ Taux hor. **x** 21 Heures/semaine **+** $ Avantages. sociaux/sem. **x**		21 840$ 3 712$	3833 $	3833$	8943 $	8943 $	
Titre : Consultant-e $ Taux hor. **x** Heures/semaine **+**		2000 $	750 $	750 $	500 $	$	
SOUS-TOTAL SECTION A	**51 105$**	**27 552$**	**17 359$**	**17 359 $**	22 219 **$**	**21 719 $**	**78 657$**
B – Frais supplémentaires d'activités générés par le projet							
Équipement : achat ou location	2000 $		$	$	1000 $	1000 $	
Fournitures de bureau, matériel d'animation	700 $		$	$	350 $	350 $	
Photocopies, publicité	1000 $		$	$	500$	500 $	
Déplacement	1000 $		$	$	500 $	500 $	
Locaux, conciergerie ou surveillance	1104 $		276 $	276 $	276 $	276 $	
Assurance (frais supplémentaires)	1793 $		448 $	448 $	448 $	448$	
SOUS-TOTAL SECTION B	**7597$**		**724 $**	**724 $**	**3074 $**	**$**	**7597$**
C – Frais supplémentaires d'administration générés par le projet							
Frais administratifs du projet (comptabilité, secrétariat, poste, messagerie, collecte de données, compilation, analyse)	3798 $	2202$	1500 $	1500 $	1500 $	1500 $	
SOUS-TOTAL SECTION C	**3798$**	**2202$**	**1500 $**	**1500 $**	**1500 $**	**1500 $**	**6000$**
Total des contributions	**62 500 $**	**29 754$**	**19 583 $**	**19 583 $**	**26 793 $**	**26 293 $**	**92 254$**

Section 8 – Contribution des partenaires associés au projet (à compléter obligatoirement)

Nom et coordonnées du partenaire	Type de soutien (autre que financier)
Centraide du Grand Montréal Vivre Saint-Michel en Santé École Louis-Joseph-Papineau / Jardins des Patriotes Arrondissement VSP	Volet 1 : - Comité de suivi Système Alimentaire Michelois - Table de concertation - Utilisation des espaces pour la production les Jardins des Patriotes et ateliers en agriculture urbaine - Financier
Direction Régionale de la Santé Publique Maison d'Haïti Carrefour Populaire Arrondissement VSP	Volet 2 et Volet 4 - Kiosque Marché Solidaire - Espace de rangement et kiosque Marché Satellite
Loisirs Communautaires St-Michel Association Québécoise des retraités du Québec	Volet 3 : - Maison intergénérationnelle
Arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension Ville Centre Tohu	Volet 4 - Mobiliers urbains - Accès au parc François-Perrault - Accès au parc Frédéric-Back

Section 9 - Échéancier

Durée du projet (nombre de semaines) 52 semaines
Date de début du projet 2019-01-07 (format : AAAA-MM-JJ)
Date de remise du rapport d'étape 2019-07-30
Date de fin de projet 2019-12-31
Date de remise du rapport final 2020-01-31 (délai maximal de 30 jours après la date de fin du projet)

Section 10 – Informations supplémentaires

Signature de la personne autorisée par l'organisme

Nom : Pape Dione	Fonction : Directeur
Date : 2018-12-21	Signature

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.05

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1193356004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Axia Services pour le service de gardiennage à la bibliothèque de Parc-Extension au montant de 58 958,65 $, taxes incluses (BIBLIO-19-01) - contrat de gré à gré en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038).

ATTENDU la vérification selon laquelle le Cocontractant n'est pas une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) depuis moins de 90 jours, ni une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de ce même article 33 si ce contrat est terminé depuis moins de 90 jours.
IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'octroyer un contrat de gré à gré à Axia Services pour le service de gardiennage à la bibliothèque de Parc-Extension pour une période douze (12) mois du 15 mars 2019 au 14 mars 2020, au montant de 58 958,65 $, taxes incluses, à même le surplus réservé à la santé et à la sécurité;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2019-02-18 21:23

Signataire : Nathalie VAILLANCOURT

Directrice CSLDS
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1193356004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Axia Services pour le service de gardiennage à la bibliothèque de Parc-Extension au montant de 58 958,65 $, taxes incluses (BIBLIO-19-01) - contrat de gré à gré en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038).

CONTENU

CONTEXTE

Un service de gardiennage est requis pour la bibliothèque et la salle de diffusion de Parc-Extension, toutes deux situées dans le Complexe William-Hingston, au 421, rue Saint-Roch à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 14 0083 du 4 avril 2018	Octroyer un contrat à Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme, pour le service de gardiennage de la bibliothèque de Parc-Extension pour une période 12 mois, rétroactivement au 15 mars 2018 et se terminant le 14 mars 2019, au montant de 57 684,29 $, taxes incluses, à même le surplus réservé à la santé et à la sécurité, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 18-16714 (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité du 15 mars 2019 au 14 mars 2020, durant les jours d'ouverture de la bibliothèque de Parc-Extension.

L'horaire-type est le suivant :

Lundi de 12 h à 18 h 15;
Mardi de 13 h à 19 h 15;
Mercredi de 13 h à 19 h ;
Jeudi de 10 h 30 à 18 h 15;
Vendredi de 13 h à 18 h 15;
Samedi de 10 h 30 à 17 h 15;
Dimanche de 12 h à 17 h 15.

Exceptionnellement, une fermeture imprévue de la bibliothèque de Parc-Extension ou la tenue d'un événement spécial peuvent entraîner une diminution ou une hausse des heures hebdomadaires.

JUSTIFICATION

Le Greffe a validé l'éligibilité de l'entreprise Axia Services pour l'octroi d'un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038). Suite à cette vérification, une demande de prix à été effectuée à la firme AXIA Services.
L'entreprise a déposé une offre de services répondant aux besoins et exigences inscrits au devis technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Code fournisseur : 139328
Provenance : Surplus de gestion affecté - SST.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le service de gardiennage est requis pour favoriser un climat adéquat pour tous les usagers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La procédure est conforme au Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Marcelle DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia DELVIGNE-JEAN
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 868-3447
Télécop. : 514 872-4682

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-14

Elsa MARSOT
C/d Culture et bibliothèques

Tél : 514 868-3444
Télécop. : 514 872-4682

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Dossier # : 1193356004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Objet :	Octroyer un contrat à Axia Services pour le service de gardiennage à la bibliothèque de Parc-Extension au montant de 58 958,65 $, taxes incluses (BIBLIO-19-01) - contrat de gré à gré en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_1193356004.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marcelle DION
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-14

Sylvain DANSEREAU
Chef de division des Ressources financières et matérielles
Tél : (514) 868-4062
Division : Services administratifs

Dossier 1193356004

« Octroyer un contrat à Axia Services pour le service de gardiennage à la bibliothèque de Parc-Extension au montant de 58 958,65 $, taxes incluses (BIBLIO-19-01) - contrat de gré à gré en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038). »

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessous mentionnés.

.

Informations comptables :

Provenance : **Surplus de gestion affecté - SST**

2440.0000000.000000.00000.31027.000000.0000.000000.000000.00000.00000	53 837.11 $

Imputation :

2440.0012000.306405.07231.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	53 837.11 $

Au préalable :

1. Écriture au réel : du poste de bilan :

2440. Objet 31027 : Surplus de gestion affecté - SST

Vers le poste d'affectation :

2440.0012000.306405.41000.71120.000000.0000.000000.000000.00000.00000
VSM –Affectations – Surplus affecté

2. Virement budgétaire de :

2440.0012000.306405.41000.71120.000000.0000.000000.000000.00000.00000
VSM –Affectations – Surplus affecté

Vers :
2440.0012000.306405.07231.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000
Autres services techniques

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1193356004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et de la bibliothèque
Objet :	Octroyer un contrat à Axia Services pour le service de gardiennage à la bibliothèque de Parc-Extension au montant de 58 958,65 $, taxes incluses (BIBLIO-19-01) - contrat de gré à gré en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038).

FORM Demande prix BIBLIO-19-01.pdf

VALIDATION-SIMON.pdf

Courriel -Demande de prix pour le Gardiennage à la bibliothèque Parc-Ex.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia DELVIGNE-JEAN
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 868-3447
Télécop. : 514 872-4682

Montréal

Formulaire de demande de prix

Description	Service de gardiennage à la bibliothèque de Parc-Extension pour une période de 12 mois.			**Numéro de contrat**	BIBLIO-19-01
Date d'émission	2019-01-28	**Date limite de réception des soumissions**	31 janvier, 2019		12:00
responsable du dossier	**Marsot, Elsa**	**Répondre par courriel à l'adresse**	iross@ville.montreal.qc.ca		

5. Octroi du contrat

5.1 Si votre soumission est retenue, vous en serez informé par l'envoi d'un bon de commande.

5.2 La Ville n'est pas tenue de donner suite à cette demande de prix. Seul le soumissionnaire retenu sera informé.

Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	Axia Services		
Numéro d'entreprise (NEQ)	1142208512		
Adresse du soumissionnaire	13025 Jean Grou Montréal, Québec H1A 3N6		
Nom du représentant du soumissionnaire	Jean-Emmanuel Arsenault		
Courriel	je.arsenault@axiaservices.com	**Téléphone**	514-642-3250
Signature du représentant du soumissionnaire			

Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle (A)	Unité de mesure	Prix unitaire (B)	Montant total (Avant taxes) (A X B)
1	Service de gardiennage pour la bibliothèque de Parc-Extension	2 262	heures	22,67 $	51 279,54 $
2				- $	
3				- $	- $
				Montant total (avant taxes)	51 279,54 $
				TPS 5 %	2 563,98 $
				TVQ 9,975 %	5 115,13 $
				Montant total (taxes incluses)	58 958,65 $

Commentaires du soumissionnaire	*Durée de la garantie des biens (si applicable), précisions sur les délais, propositions des substituts ou équivalents (si applicable), etc.*

Page de garde (EMAILWATCH)

IMPRIMANTE = EMAILWATCH

TITRE = SiMON:88245119:SIMON Rapport - Validation du respect des règles de r

COURRIEL = IROSS@VILLE.MONTREAL.QC.CA

ENV = 25- 999

SIMON Rapport - Validation du respect des règles de rotation pour un fournisseur dans les contrats de gré à gré			Date du rapport :		28 / 01 / 2019
			Période (90 jours)		du 30/10/2018 au 28/01/2019
Unité d'affaires :	Villeray-St-Michel - Parc-Extension				
Nom fournisseur	**Numéro de BC**	**Description du BC**	**Montant total engagé**	**Annexes**	**Commentaires - Note à l'approbateur**

Selon les informations inscrites aux bons de commande SIMON, le fournisseur **AXIA SERVICES** pourrait être éligible à un contrat de gré à gré.

Mise en garde : les résultats du rapport dépendent grandement de la bonne saisie de l'information dans SIMON.

A : je.arsenault@axiaservices.com,
Cc :
Cci : Lyne DESLAURIERS/MONTREAL@MONTREAL, Nadia DELVIGNE-JEAN/MONTREAL@MONTREAL,
Objet : Demande de prix pour le Gardiennage à la bibliothèque Parc-Extension
De : Isabell ROSS/MONTREAL - Lundi 2019-01-28 14:11

Madame, Monsieur,

L'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension vous sollicite afin que vous puissiez nous soumettre un prix en complétant le formulaire ci-joint.

Veuillez répondre au plus tard le 31 janvier 2019 à midi.

Nous vous saurions gré de bien vouloir accuser réception des documents en répondant à ce courriel.

Vous trouverez en pièce jointe la documentation relative aux produits ou services requis et aux exigences contractuelles.

Si vous n'avez pas l'intention de répondre à cette demande de prix, nous vous saurions gré de bien vouloir répondre à ce courriel, afin de nous informer de votre désistement à soumissionner.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Pièces jointes :

BIBLIO-19-01-Bordereau-de-soumission.xls

BIBLIO-19-01-Devis technique gardiennage-biblio-Parc-Extension.doc

- Formulaire de demande de prix
- Devis
- Règlement de gestion contractuelle

reglement gestion contractuelle.pdf

Cordialement

Isabell Ross
Analyste rédactrice
Direction des services administratifs et du greffe

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
405, avenue Ogilvy, bureau 200

Montréal (Québec) H3N 1M3
Tél. : 514 868-4065

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Si oui, pensez à l'imprimer recto-verso!

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.06

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1195896001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Agence Relief Design Inc., pour des services professionnels en architecture du paysage et ingénierie pour la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de la maison du Citoyen, au montant de 22 765,05 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 1 821,20 $ et des incidences de 16 786,35 $, taxes incluses, à même la réserve du fonds de stationnement.

Il est recommandé :
1. d'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Agence Relief Design inc. pour des services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de la Maison du Citoyen, au montant de 22 765,05 $, taxes incluses;

2. d'autoriser des contingences de 1 821,20 $, taxes incluses;

3. d'autoriser des incidences de 16 786,35 $, taxes incluses;

4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Brigitte BEAUDREAULT **Le** 2019-02-26 08:42

Signataire : Brigitte BEAUDREAULT

Directrice des services administratifs
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195896001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Agence Relief Design Inc., pour des services professionnels en architecture du paysage et ingénierie pour la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de la maison du Citoyen, au montant de 22 765,05 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 1 821,20 $ et des incidences de 16 786,35 $, taxes incluses, à même la réserve du fonds de stationnement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension désire procéder à la réfection complète du stationnement de la Maison du Citoyen, située au 7501, rue François-Perrault. Ce stationnement dessert la Maison du Citoyen, la bibliothèque Saint-Michel ainsi que le parc François-Perrault. Il occupe une superficie approximative de 3 910 mètres carrés et compte environ 91 cases de stationnement. Il est entouré du parc François-Perrault.
L'état actuel du stationnement est problématique : le revêtement d'asphalte est en mauvais état, le système de drainage n'est pas efficace. le stationnement contribue à l'effet d'îlot de chaleur et son aménagement ne répond pas aux besoins fonctionnels des utilisateurs. De plus, ce stationnement est très sollicité, ce qui contribue à sa dégradation rapide.

D'importants travaux sont donc requis afin de rendre le stationnement plus sécuritaire, fonctionnel et écologique (réduction de l'effet d'îlots de chaleur, rétention d'eau, ajouts de lits de plantation), tout en conservant un maximum de cases de stationnement, en respectant la réglementation applicable et en protégeant les caractéristiques patrimoniales des bâtiments d'intérêt patrimonial que le stationnement dessert.

Ces travaux importants ne peuvent être planifiés sans la réalisation préalable des deux phases suivantes :
1- la validation des données du projet (état des conduites souterraines, présence de sols contaminés, état des fondations granulaires, perméabilité du sol, etc.) ;

2- une réflexion globale sur les possibilités de réaménagement du stationnement (fluidité de la circulation, circulation sécurisée pour les piétons, clarification de la signalisation, stratégies de réduction de la vitesse automobile, possibilité de bio-rétention d'eau et d'ajouts de lits de plantations, etc.)

Le présent dossier a pour but d'octroyer un contrat de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie à la firme Agence Relief Design inc. pour la validation des données et la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de la Maison du Citoyen. L'étude devra permettre de

comparer différentes possibilités d'aménagement du stationnement, de bien cerner et budgéter les travaux souhaités.

Voici les trois étapes requises pour mener à terme le projet de réfection complète du stationnement de la Maison du Citoyen:

Étape 1 : l'arrondissement octroie un contrat de services professionnels pour la phase préliminaire de production d'une étude (présent dossier décisionnel);

Étape 2 : l'arrondissement octroie un contrat pour les services professionnels pour la phase de conception et de construction;

Étape 3 : l'arrondissement octroie un contrat pour les services d'un entrepreneur général pour la réalisation des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

La Direction des services administratifs et du greffe a procédé à une demande de soumission auprès d'une firme spécialisée en architecture de paysage (avec une firme d'ingénierie en sous-traitance) pour la fourniture de services professionnels pour la production d'une étude préconceptuelle.
Le mandat comprend spécifiquement les services suivants :

1. Phase de préconception - validation des données :

· L'étude et l'analyse des informations disponibles ;
· La recommandation et l'identification des différents tests et services nécessaires au projet (exemple : arpentage, expertises, sondages des sols et des terrains, inspection du système de drainage du stationnement).

2. Phase de préconception – rapport d'étude :

· Recommandation de trois propositions d'aménagements possibles (incluant l'aménagement paysager et l'ingénierie) ;
· L'estimation de coûts préliminaire (Estimation Classe D) pour chaque proposition ;
· La production d'un rapport ;
· Durant cette étape, deux rencontres sont à prévoir.

Prix de base :
En conformité avec la *Loi sur les cités et ville* , la Direction des services administratifs et du greffe recommande l'octroi du présent contrat de gré à gré à la firme Agence Relief Design inc. pour un montant **19 800 $**, plus les taxes, pour un total de **22 765,05 $** (voir la soumission en pièce jointe).

Dépenses additionnelles :

- **Contingences :**

En accord avec les nouvelles directives en matière contractuelle de la Ville de Montréal, aucun montant pour de travaux contingents n'a été demandé aux documents d'appel d'offres. Toutefois, la Ville a prévu ajouter des contingences de 8 % au montant de la plus basse soumission conforme. L'inscription sera

faite directement sur le bon de commande.

Un montant maximal de 8%, soit **1 821,20 $** taxes incluses, de la soumission acceptée des professionnels, sera autorisé et ajouté au bon de commande de l'adjudicataire pour couvrir les travaux contingents, notamment les services supplémentaires imprévus et approuvés préalablement par le Directeur du projet.

- **Incidences :**

De plus, une provision en incidences de **16 786,35** $ taxes incluses est recommandée pour couvrir les frais des services supplémentaires en cours de mandat (par exemple, services d'arpentage, Étude environnementale Phase I, services d'inspection par caméra du système de drainage). Ce montant réservé aux incidences n'est pas inclus au contrat de la firme Agence Relief Design inc. et servira à payer les frais des services requis, réalisés par des tiers.

Conclusion et recommandation :
Le montant total de la dépense à autoriser pour le présent dossier incluant les frais incidents au contrat est de **35 984,00 $** avant les taxes, pour un grand total de **41 372,60 $**, toutes taxes incluses (voir Tableau des coûts ci-joint).

JUSTIFICATION

Sans objet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet sera financé par l'arrondissement, à même le fonds de stationnement.
La dépense totale à autoriser est de 41 372,60 $, taxes incluses, soit un montant de 22 765,05 $, taxes incluses, pour les services professionnels et un montant de 1 821,20 $, taxes incluses, pour les contingences, ainsi qu'un montant de 16 786,35 $, taxes incluses pour les incidences.

	Avant taxes	**Taxes**	**Toutes taxes incluses**	**Net de ristournes**
Contrat avec Agence Relief Design inc.	19 800,00 $	2 965,05 $	22 765,05 $	20 787,53 $
Contingences (8%)	1 584,00 $	237,20 $	1 821,20 $	1 663,00 $
Sous-total - Agence Relief Design inc.	**21 384,00 $**	**3 202,25 $**	**24 586,25 $**	**22 450,53 $**
Incidences diverses	14 600,00 $	2 186,35 $	16 786,35 $	15 328,18 $
Total (avec incidences)	**35 984,00 $**	**5 388,60 $**	**41 372,60 $**	**37 778,70 $**

Les renseignements relatifs au code d'imputation et au numéro de sous projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voici une liste des gains environnementaux visés par le projet de réfection du stationnement de la Maison du Citoyen :

· réduction de l'effet d'îlots de chaleur ;
· rétention d'eau ;

· ajouts de lits de plantation ;
· amélioration de la qualité de l’air.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier et étapes subséquentes :
Émission des services pour étude préconceptuelle : Mars 2019
Tests et expertises : Mars à avril 2019
Remise de l’étude : Mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Marc LABELLE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Nathalie VAILLANCOURT, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Nathalie VAILLANCOURT, 25 février 2019
Jean-Marc LABELLE, 25 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam POULIN

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Patrick LEHOUX

Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7021
Télécop. : 514-868-4066

Chef de divison - Ressources humaines

Tél : 514 872-5751
Télécop. : 514 868-4566

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Dossier # : 1195896001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Direction
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Agence Relief Design Inc., pour des services professionnels en architecture du paysage et ingénierie pour la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de la maison du Citoyen, au montant de 22 765,05 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 1 821,20 $ et des incidences de 16 786,35 $, taxes incluses, à même la réserve du fonds de stationnement.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds_1195896001.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-22

Sylvain DANSEREAU
Chef de division

Tél : 514 868-4062
Division : Ressources financières, matérielles et informationnelles

N° de dossier : 1195896001

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension porte essentiellement sur les éléments suivants de la recommandation :

- *D'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Agence Relief Design Inc., pour des services professionnels en architecture du paysage et ingénierie pour la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de la Maison du Citoyen (ouvrage no 0133) au montant de 22 765,05 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 1 821,20 $ et des incidences de 16 786,35 $, taxes incluses, à même la réserve du fonds de stationnement.*

- *d'imputer cette dépense conformément aux informations financières présentées ci-*dessous :

Informations financières

Détail des coûts	Montant av. taxes	TPS	TVQ	Montant (Taxes incl.)	Net ristournes
Contrat	19 800,00 $	990,00 $	1 975,05 $	22 765,05 $	20 787,53 $
Contingences (8%)	1 584,00 $	79,20 $	158,00 $	1 821,20 $	1 663,00 $
Sous-total	**21 384,00 $**	**1 069,20 $**	**2 133,05 $**	**24 586,25 $**	**22 450,53 $**
Incidences	14 600,00 $	730,00 $	1 456,35 $	16 786,35 $	15 328,18 $
Total (avec incidences)	**35 984,00 $**	**1 799,20 $**	**3 589,40 $**	**41 372,60 $**	**37 778,70 $**

Les fonds nécessaires pour donner suite à cette recommandation seront disponibles au compte d'imputation après avoir effectué les écritures et transferts budgétaires requis :

1. **Écriture au réel**

Fonds d'unités de stationnement – après le 2002-01-01	DT
2440.0000000.000000.00000.33501.000000.0000.000000.000000.00000.00000	37 778,70 $

VSM- Affectation – Fonds réservés – Unités de stationnement	CT
2440.0013000.306406.41000.74320.013530.0000.000000.000000.00000.00000	37 778,70 $

2. **Virement**

Provenance

VSM- Affectation – Fonds réservés – Unités de stationnement	37 778,70 $
2440.0013000.306406.41000.74320.013530.0000.000000.000000.00000.00000	

Imputation

VSM- Affect.- Fonds réservés. Gestion des install.- Centres comm. Autres serv. p	37 778,70 $
2440.0013000.306406.07121.54390.000000.0000.000000.000000.00000.00000	

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1195896001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Direction
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Agence Relief Design Inc., pour des services professionnels en architecture du paysage et ingénierie pour la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de la maison du Citoyen, au montant de 22 765,05 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 1 821,20 $ et des incidences de 16 786,35 $, taxes incluses, à même la réserve du fonds de stationnement.

20190220_Soumission_Maison du citoyen.pdfTableau_des_couts.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam POULIN
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7021
Télécop. : 514-868-4066

ANNEXE 1

Formulaire de soumission

Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Demande de services en architecture du paysage et en ingénierie
Réfection du stationnement écologique
La Maison du Citoyen, bâtiment no 0133
7501, rue François-Perrault, Montréal

DESCRIPTION

COÛT DE LA SOUMISSION

Phase de préconception - validation des données	3 600.00 $
Phase de préconception – rapport d'étude	16 200.00 $
SOUS-TOTAL	19 800.00 $
Taxe sur les produits et services (5%)	990.00 $
Taxe de vente provinciale (9,975%)	1 975.05 $
TOTAL	22 765.05 $

N° enregistrement TPS **846413516 RT 0001**

N° enregistrement TVQ **1216913732 TQ 0001**

Identification du soumissionnaire

ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC
Éric St-Pierre
#464

Nom de la compagnie (de la firme) **Agence RELIEFDESIGN.ca INC.**			
Adresse **5795 Avenue de Gaspé, Suite 207**			
Ville **Montréal**	Code postal **H2S 2X3**	Télécopieur **514-317-9320**	Téléphone **514-500-3605**
Nom de la personne responsable (en majuscule) **ÉRIC ST-PIERRE**			
Signature		Date Jour **20** Mois **02** Année **2019**	

En déposant une soumission, son signataire fait toutes les affirmations solennelles contenues à la Politique de gestion contractuelle jointe en annexes, adoptée par la Ville de Montréal en vertu de la Loi sur les cités et villes, et prend les engagements prévus au paragraphe 6 de cette Politique.

TABLEAU DES COÛTS DES HONORAIRES, CONTINGENCES ET INCIDENCES

Projet :

Maison du Citoyen, bâtiment no 0133

Réfection complète du stationnement - Production d'un rapport d'étude

Contrat : Agence Relief Design inc.

révision 2019-02-20

			Tps 5,0%		Tvq 9,975%	Total
Contrat :	**Honoraires forfaitaires**	**19 800,00**	990,00		**1 975,05**	**22 765,05**
	Sous-total :	**19 800,00**	**990,00**		**1 975,05**	**22 765,05**
	Contingences (8%)	1 584,00	79,20		158,00	1 821,20
	Total - Contrat et contingences :	**21 384,00**	**1 069,20**		**2 133,05**	**24 586,25**
Incidences :	Relevé du site	2 600,00	**130,00**		**259,35**	**2 989,35**
	Étude environnementale Phase I	6 000,00	**300,00**		**598,50**	**6 898,50**
	Inspection par caméra du système de drainage	3 000,00	**150,00**		**299,25**	**3 449,25**
	Tests variés (infiltration, piézomètre,etc)	3 000,00	**150,00**		**299,25**	**3 449,25**
	Total - Incidences :	**14 600,00**	**730,00**		**1 456,35**	**16 786,35**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)	**35 984,00**	**1 799,20**		**3 589,40**	**41 372,60**
Ristournes :	Tps 100,00%					1 799,20
	Tvq 50,0%					1 794,70
	Coût net après ristoune					**37 778,70**

préparé par Myriam Poulin

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.07

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1195896002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Vinci consultants inc., pour des services professionnels en architecture du paysage et ingénierie pour la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de l'aréna Saint-Michel au montant de 22 885,77 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 1 830,86 $ et des incidences de 18 396 $, taxes incluses, à même la réserve du fonds de stationnement.

Il est recommandé :
1. d'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Vinci consultants inc. pour des services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de l'aréna Saint-Michel, au montant de 22 885,77 $, taxes incluses;

2. d'autoriser des contingences de 1 830,86 $, taxes incluses;

3. d'autoriser des incidences de 18 396,00 $, taxes incluses;

4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Brigitte BEAUDREAULT **Le** 2019-02-26 08:42

Signataire : Brigitte BEAUDREAULT

Directrice des services administratifs
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195896002**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Vinci consultants inc., pour des services professionnels en architecture du paysage et ingénierie pour la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de l'aréna Saint-Michel au montant de 22 885,77 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 1 830,86 $ et des incidences de 18 396 $, taxes incluses, à même la réserve du fonds de stationnement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension désire procéder à la réfection complète du stationnement de l'aréna Saint-Michel, située au 3440, rue Jarry Est. Ce stationnement occupe une superficie approximative de 6 360 mètres carrés et compte environ 150 cases de stationnement.
L'état actuel du stationnement est problématique : l'asphalte est dégradé, l'éclairage est déficient et l'aménagement n'est pas optimal.

De plus, des travaux de mise aux normes présentement en cours à l'aréna Saint-Michel affectent l'aménagement actuel du stationnement. Les travaux incluent notamment la construction d'un agrandissement qui empiète sur le stationnement, l'installation de deux bornes de recharge double, le retrait de 15 espaces de stationnement, ainsi que l'aménagement de deux saillies à l'entrée du boulevard Crémazie.

Dans ce contexte, l'arrondissement désire profiter des travaux de mise aux normes de l'aréna pour améliorer l'offre de services à la population en rendant le stationnement plus sécuritaire, fonctionnel et écologique (réduction de l'effet d'îlots de chaleur, rétention d'eau, ajouts de lits de plantation).

L'arrondissement souhaite que les travaux de réfection du stationnement soient effectués aussitôt que le chantier de mise aux normes en cours sera complété (fin des travaux prévue en mars 2020). De cette manière, tous les travaux prévus sur le site de l'aréna seront complétés dans les meilleurs délais tout en évitant qu'il y ait deux chantiers simultanés.

Les travaux importants qui sont requis pour la réfection du stationnement ne peuvent être planifiés sans une réflexion globale sur les possibilités de réaménagement du stationnement : fluidité de la circulation, circulation sécurisée pour les piétons, clarification de la signalisation, amélioration de l'éclairage, stratégies de réduction de la vitesse automobile, possibilité de bio-rétention d'eau et d'ajouts de lits de plantations, etc.

Le présent dossier a pour but d'octroyer un contrat de services professionnels en

architecture de paysage et en ingénierie à la firme Vinci consultants inc. pour la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de l'aréna Saint-Michel. L'étude devra permettre de comparer différentes possibilités d'aménagement du stationnement, et de bien cerner et budgéter les travaux souhaités.

Voici les trois étapes requises pour mener à terme le projet de réfection complète du stationnement de l'aréna Saint-Michel:

Étape 1 : l'arrondissement octroie un contrat de services professionnels pour la phase préliminaire de production d'une étude (présent dossier décisionnel);

Étape 2 : l'arrondissement octroie un contrat pour les services professionnels pour la phase de réalisation des plans et devis;

Étape 3 : l'arrondissement octroie un contrat pour les services d'un entrepreneur général pour la réalisation des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

La Direction des services administratifs et du greffe a procédé à une demande de soumission auprès d'une firme spécialisée en ingénierie pour la fourniture de services professionnels pour la production d'une étude préconceptuelle.
Le mandat comprend spécifiquement les services suivants :

1. Phase de préconception - validation des données :

· L'étude et l'analyse des informations disponibles ;
· La recommandation et l'identification des différents tests et services nécessaires au projet (exemple : arpentage, expertises, sondages des sols et des terrains, inspection du système de drainage du stationnement).

2. Phase de préconception – rapport d'étude :

· Recommandation de trois propositions d'aménagements possibles (incluant l'aménagement paysager et l'ingénierie) ;
· L'estimation de coûts préliminaire (Estimation Classe D) pour chaque proposition ;
· La production d'un rapport ;
· Durant cette étape, deux rencontres sont à prévoir.

Prix de base :
En conformité avec la *Loi sur les cités et ville* , la Direction des services administratifs et du greffe recommande l'octroi du présent contrat de gré à gré à la firme Vinci consultants inc. pour un montant **19 905,00 $**, plus les taxes, pour un total de **22 885,77 $** (voir la soumission en pièce jointe).

Dépenses additionnelles :

Contingences :

En accord avec les nouvelles directives en matière contractuelle de la Ville de Montréal, aucun montant pour de travaux contingents n'a été demandé aux documents d'appel d'offres. Toutefois, la Ville a prévu ajouter des contingences de 8 % au montant de la soumission. L'inscription sera faite directement sur le bon de commande.

Un montant maximal de 8 %, soit **1 830,36 $** taxes incluses, de la soumission acceptée des professionnels, sera autorisé et ajouté au bon de commande de l'adjudicataire pour couvrir les travaux contingents, notamment les services supplémentaires imprévus et approuvés préalablement par le Directeur du projet.

Incidences :
De plus, une provision en incidences de **18 396,00 $** taxes incluses est recommandée pour couvrir les frais des services supplémentaires tels qu'une étude géotechnique, des essais de percolation et une étude environnementale Phase1. Ce montant réservé aux incidences n'est pas inclus au contrat de la firme Vinci consultants inc. et servira à payer les frais des services requis, réalisés par des tiers.

Conclusion et recommandation :
Le montant total de la dépense à autoriser pour le présent dossier incluant les frais incidents au contrat est de **37 497,40 $** avant les taxes, pour un grand total de **43 112,63 $**, toutes taxes incluses (voir Tableau des coûts en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Sans objet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet sera financé par l'arrondissement, à même le fonds de stationnement.
La dépense totale à autoriser est de 43 112,64 $, taxes incluses, soit un montant de 22 885,77 $, taxes incluses, pour les services professionnels et un montant de 1 830,86 $, taxes incluses, pour les contingences, ainsi qu'un montant de 18 396,00 $, taxes incluses pour les incidences.

	Avant taxes	**Taxes**	**Toutes taxes incluses**	**Net de ristournes**
Contrat avec Vinci Consultant inc.	19 905,00 $	2 980,77 $	22 885,77 $	20 897,76 $
Contingences (8%)	1 592,40 $	238,46 $	1 830,86 $	1 671,82 $
Sous-total - Vinci consultants inc.	**21 497,40 $**	**3 219,24 $**	**24 716,63 $**	**22 569,58 $**
Incidences diverses	16 000,00 $	2 396,00 $	18 396,00 $	16 798,00 $
Total (avec incidences)	**37 497,40 $**	**5 615,23 $**	**43 112,63 $**	**39 367,58 $**

Les renseignements relatifs au code d'imputation et au numéro de sous projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voici une liste des gains environnementaux visés par le projet de réfection du stationnement de l'aréna Saint-Michel :

· réduction de l'effet d'îlots de chaleur ;
· rétention d'eau ;
· ajouts de lits de plantation ;
· amélioration de la qualité de l'air.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier et étapes subséquentes :
Émission des services pour étude préconceptuelle : Mars 2019
Tests et expertises : Mars à avril 2019
Remise de l'étude : Mai 2019
Appel d'offres pour services professionnels : Juin à Juillet 2019
Octroi du contrat pour services professionnels : CA du 3 septembre 2019
Remise du dossier préliminaire : Novembre 2019
Remise du dossier définitif : Janvier 2020
Appel d'offres pour travaux : Février à mars 2020
Fin des travaux de mise aux normes de l'aréna : Mars 2020
Octroi du contrat pour travaux : CA d'avril 2020
Chantier : Avril à juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nicholas LARIN, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Nathalie VAILLANCOURT, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Nicholas LARIN, 25 février 2019
Nathalie VAILLANCOURT, 25 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam POULIN
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7021
Télécop. : 514-868-4066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Patrick LEHOUX
Chef de divison - Ressources humaines

Tél : 514 872-5751
Télécop. : 514 868-4566

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Dossier # : 1195896002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Direction
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Vinci consultants inc., pour des services professionnels en architecture du paysage et ingénierie pour la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de l'aréna Saint-Michel au montant de 22 885,77 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 1 830,86 $ et des incidences de 18 396 $, taxes incluses, à même la réserve du fonds de stationnement.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds_1195896002.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-22

Sylvain DANSEREAU
Chef de division

Tél : 514 868-4062
Division : Ressources financières, matérielles et informationnelles

N° de dossier : 1195896002

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension porte essentiellement sur les éléments suivants de la recommandation :

- *d'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Vinci consultants inc., pour des services professionnels en architecture du paysage et ingénierie pour la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de l'aréna Saint-Michel (ouvrage no 0196) au montant de 22 885,77 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 1 830,86 $ et des incidences de 18 396,00 $, taxes incluses, à même la réserve du fonds de stationnement.*

- *d'imputer cette dépense conformément aux informations financières présentées ci-*dessous :

Informations financières

Détail des coûts	**Montant av. taxes**	**TPS**	**TVQ**	**Montant (Taxes incl.)**	**Montant (net ristournes)**
Contrat	19 905,00 $	995,25 $	1 985,52 $	22 885,77 $	20 897,76 $
Contingences (8%)	1 592,40 $	79,62 $	158,84 $	1 830,86 $	1 671,82 $
Sous-total	**21 497,40 $**	**1 074,87 $**	**2 144,37 $**	**24 716,63 $**	**22 569,58 $**
Incidences	16 000,00 $	800,00 $	1 596,00 $	18 396,00 $	16 798,00 $
Total (avec incidences)	**37 497,40 $**	**1 874,87 $**	**3 740,37 $**	**43 112,63 $**	**39 367,58 $**

Les fonds nécessaires pour donner suite à cette recommandation seront disponibles au compte d'imputation après avoir effectué les écritures et transferts budgétaires requis :

1. **Écriture au réel**

Fonds d'unités de stationnement – après le 2002-01-01	**DT**
2440.0000000.000000.00000.33501.000000.0000.000000.000000.00000.00000	39 367,58 $

VSM- Affectation – Fonds réservés – Unités de stationnement	**CT**
2440.0013000.306406.41000.74320.013530.0000.000000.000000.00000.00000	39 367,58 $

2. **Virement**

Provenance

VSM- Affectation – Fonds réservés – Unités de stationnement	39 367,58 $
2440.0013000.306406.41000.74320.013530.0000.000000.000000.00000.00000	

Imputation

VSM- Affect.- Fonds réservés. Gestion des install.- Arénas et pat. Autres serv. p	39 367,58 $
2440.0013000.306406.07141.54390.000000.0000.000000.000000.00000.00000	

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1195896002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Direction
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Vinci consultants inc., pour des services professionnels en architecture du paysage et ingénierie pour la réalisation d'un rapport d'étude dans le cadre du projet de réfection complète du stationnement de l'aréna Saint-Michel au montant de 22 885,77 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 1 830,86 $ et des incidences de 18 396 $, taxes incluses, à même la réserve du fonds de stationnement.

Tableau_des_couts.pdf20190220_Soumission_ASM.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam POULIN
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7021
Télécop. : 514-868-4066

TABLEAU DES COÛTS DES HONORAIRES, CONTINGENCES ET INCIDENCES

Projet :

Maison du Citoyen, bâtiment no 0133

Réfection complète du stationnement - Production d'un rapport d'étude

Contrat : Agence Relioef Designs inc.

révision 2019-02-20

			Tps 5,0%		Tvq 9,975%	Total
Contrat :	**Honoraires forfaitaires**	**19 905,00**	995,25		**1 985,52**	**22 885,77**
	Sous-total :	**19 905,00**	**995,25**		**1 985,52**	**22 885,77**
	Contingences (8%)	1 592,40	79,62		158,84	1 830,86
	Total - Contrat et contingences :	**21 497,40**	**1 074,87**		**2 144,37**	**24 716,63**
Incidences :	Étude géotechnique, essai de percolation, etc	10 000,00	**500,00**		**997,50**	**11 497,50**
	Étude environnementale Phase I	6 000,00	**300,00**		**598,50**	**6 898,50**
	Total - Incidences :	**16 000,00**	**800,00**		**1 596,00**	**18 396,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)	**37 497,40**	**1 874,87**		**3 740,37**	**43 112,63**
Ristournes :	Tps 100,00%					1 874,87
	Tvq 50,0%					1 870,18
	Coût net après ristoune					**39 367,57**

préparé par Myriam Poulin

ANNEXE 1

Formulaire de soumission

Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Demande de services en architecture du paysage et en ingénierie
Réfection du stationnement écologique
Aréna Saint-Michel, bâtiment no 0196
3440, rue Jarry Est, Montréal

DESCRIPTION

COÛT DE LA SOUMISSION

Phase de préconception - validation des données	4 202,50	$
Phase de préconception – rapport d'étude	15 702,50	$
SOUS-TOTAL	19 905,00	$
Taxe sur les produits et services (5%)	995,25	$
Taxe de vente provinciale (9,975%)	1 985,52	$
TOTAL	22 885,77	**$**

N° enregistrement TPS 141351809RT0001

N° enregistrement TVQ 1019016541TQ0001

Identification du soumissionnaire

Nom de la compagnie (de la firme) Vinci Consultants inc.			
Adresse 4.210-1751, Richardson			
Ville Montréal	Code postal H3K 1G6	Télécopieur	Téléphone 514-759-4792
Nom de la personne responsable (en majuscule) MARIO R. GENDRON			
Signature		Date 19/02/2019	
		Jour / Mois / Année	

En déposant une soumission, son signataire fait toutes les affirmations solennelles contenues à la Politique de gestion contractuelle jointe en annexes, adoptée par la Ville de Montréal en vertu de la Loi sur les cités et villes, et prend les engagements prévus au paragraphe 6 de cette Politique.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.08

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1187961003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement de la Place du Centenaire-de-Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 828 703,01 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 82 870,30 $ et des incidences de 40 000 $, taxes incluses (appel d'offres public PARCS-19-01 - 3 soumissionnaires)

d'octroyer à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux d'aménagement de la Place du Centenaire-de-Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 828 703,01 $, taxes incluses (appel d'offres public PARCS-19-01 - 3 soumissionnaires);

1. d'autoriser des contingences de 82 870,30 $, taxes incluses;
2. d'autoriser des incidences de 40 000,00 $, taxes incluses;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jean CUIERRIER **Le** 2019-02-27 12:11

Signataire : Jean CUIERRIER

C/d sl & dev.soc <<arr.>60000>>
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1187961003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement de la Place du Centenaire-de-Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 828 703,01 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 82 870,30 $ et des incidences de 40 000 $, taxes incluses (appel d'offres public PARCS-19-01 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, le district de Parc-Extension fêtait le centenaire de son annexion au territoire de la Ville de Montréal. En 2011, l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSMPE) acquiert un terrain aux fins de parc et cet espace est officiellement désigné en 2013 par la Commission de toponymie sous le nom de Place du Centenaire-de-Parc-Extension. Cet espace est actuellement à l'état de terrain vacant et demande un aménagement complet. À l'issue d'une rencontre avec les citoyens, le programme de l'espace a été établi : un espace de verdure, propice à la détente et à la lecture et comportant une œuvre d'art ludique et attrayante pour les enfants.
L'espace sera pourvu de mobilier urbain favorisant l'appropriation des lieux et la socialisation (tables, bancs, corbeilles à papier, fontaine à boire, chaises longues, etc.) et aussi conçu de façon à sécuriser les lieux (éclairage, clôtures périphériques). Le choix des végétaux inclus à l'aménagement s'est fait dans l'optique de la sensibilisation à la biodiversité. BC2 est la firme externe qui a remporté le mandat de conception de l'aménagement et de coordination avec les services d'ingénierie externes. Le processus de concours et de mise en œuvre pour l'implantation de l'œuvre d'art sera assumé par le Bureau d'art public, toutefois une coordination des deux (2) projets est assurée puisqu'ils viennent s'insérer dans le même lieu. L'œuvre d'art, ainsi que la place commémoreront le centenaire de Parc-Extension.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 14 0407 4 décembre 2012 CA17 14 0363 21 novembre 2017	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Église de Sainte-Sophie de Dieu de la communauté grecque des authentiques chrétiens orthodoxes, le lot 4 947 401 du cadastre du Québec, arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, à des fins de parc, pour la somme de 780 000 $ plus les taxes applicables et identifier ledit lot, comme étant une partie du domaine public de la Ville de Montréal.

	Octroyer un contrat à la firme Groupe BC2, ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en vue d'aménager la Place du Centenaire-de Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 70 042,77 $, taxes et contingences incluses - appel d'offres sur invitation PARCS-17-06 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le terrain présentement vacant sera complètement aménagé pour offrir aux citoyens un lieu de convergence sociale, de détente et de découverte. Le site a été repensé comme un jardin, où la végétation variée prend une grande place et où les formes organiques prédominent. Un espace ceinturé d'un banc-muret est réservé à l'œuvre d'art ludique qui sera conçue au cours des prochains mois et installée à l'été 2020. Trois (3) hauts écrans faits de treillis métallique seront couverts par des plantes grimpantes, de l'éclairage, des insertions colorées et des photos historiques du Centenaire de Parc-Extension, servant entre autres d'arrière-plan à l'œuvre d'art. Des sentiers de pierre stabilisée perméables seront aménagés pour assurer une circulation fluide et accessible à tous. L'éclairage sera assuré par des bollards lumineux et des projecteurs directionnels illumineront la zone de l'œuvre d'art. Trois (3) chaises longues seront installées dans une petite zone de lecture alors que quatre (4) tables à pique-nique formeront une zone à pique-nique à l'autre bout de la Place. Une fontaine à boire sera ajoutée le long d'un sentier. Une clôture basse sera installée en périphérie du parc, laissant des ouvertures pour les quatre (4) sentiers qui traversent le site.

JUSTIFICATION

Le prix des soumissions varie entre 828 703,01 $ et 1 013 109,11 $, soit un écart de 184 406,10 $. Les soumissions ont été analysées par la Division du greffe et l'architecte paysagiste chargée du projet. La plus basse soumission étant conforme, les professionnels externes responsables du dossier nous recommandent son acceptation.
Des contingences équivalentes à 10% du montant total du contrat s'élèvent à 82 870,30$, taxes incluses.

SOUMISSIONS CONFORMES	**COÛT DE BASE** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES (PRÉCISER)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	828 703,01 $	0 $	828 703,01 $
Les Excavations Super inc.	834 763,92 $	0 $	834 763,92 $
Construction Urbex inc.	1 013 109,11 $	0 $	1 013 109,11 $
Dernière estimation réalisée ($)	860 633,87 $	0 $	860 633,87 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			892 192,01 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			7,66 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	184 406,10 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]	22,25 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	-31 930,86 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	-3,71 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	6 060,91 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	0,73 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant du contrat de l'entrepreneur, incluant les taxes : 828 703,01 $
Dépenses contingentes, incluant les taxes : 82 870,30 $
Dépenses incidentes, incluant les taxes : 40 000,00 $
Montant de la dépense : 951 573,31 $
Crédits à voter : 951 573,31 $

Détails des dépenses incidentes

Affiche de chantier : 400 $
Laboratoire (contrôle de qualité) : 15 000 $
Mobilier : 24 600 $

Provenance des fonds : se référer au document « Certification des fonds » dans l'intervention du présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des résidents du secteur. Les nombreux arbres et végétaux plantés sur le site contribueront a atténuer les effets de l'îlot de chaleur actuel du secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet constitue une amélioration de la qualité de l'offre en espace vert pour les résidents du quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lors des travaux et de l'inauguration, un plan de communications sera mis en place.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux : du printemps 2019 à la fin d'été 2019.
Œuvre d’art : installation visée au mois de juin 2020, incluant la pose d’un revêtement de caoutchouc sous l’œuvre, dans le cadre d’un contrat distinct.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anik Nigella BLONDIN
Architecte paysagiste

Tél : 514-868-4999
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-25

Nathalie VAILLANCOURT
Directrice CSLDS

Tél : 514-868-3443
Télécop. : 000 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Dossier # : 1187961003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Octroyer un contrat à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement de la Place du Centenaire-de-Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 828 703,01 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 82 870,30 $ et des incidences de 40 000 $, taxes incluses (appel d'offres public PARCS-19-01 - 3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds_1187961003.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Brigitte BEAUDREAULT
Directrice

Tél : 514 868-9173
Division : Services administratifs en arrondissement

N° de dossier : 1187961003

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension porte essentiellement sur les éléments suivants de la recommandation :

- *d'octroyer un contrat à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement de la Place du Centenaire-de-Parc-Extension, au prix de sa soumission, soit au montant total de 828 703,01 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 82 870,30 $ et des incidences de 40 000 $, taxes incluses (appel d'offres public PARCS-19-01 - 3 soumissionnaires)*

- *d'imputer cette dépense conformément aux informations financières présentées ci-*dessous :

Informations financières

Répartition des coûts	**Montant (av. taxes)**	**TPS**	**TVQ**	**Montant (Taxes incl.)**	**Montant (net ristournes)**
Contrat	720 768,0 $	36 038,4 $	71 896,6 $	828 703,0 $	756 716,3 $
Contingences (10%)	72 076,8 $	3 603,8 $	7 189,7 $	82 870,3 $	75 671,6 $
Sous-total	**792 844,8 $**	**39 642,2 $**	**79 086,3 $**	**911 573,3 $**	**832 387,9 $**
Incidences	34 790,2 $	1 739,5 $	3 470,3 $	40 000,0 $	36 525,3 $
Total (avec incidences)	**827 635,0 $**	**41 381,7 $**	**82 556,6 $**	**951 573,3 $**	**868 913,3 $**

Les fonds nécessaires pour donner suite à cette recommandation seront disponibles au compte d'imputation après avoir effectué les écritures et transferts budgétaires requis :

1. Écriture au réel

Revenus reportés – Parcs et terrains de jeux	**DT**
2440.0000000.000000.00000.25507.000000.0000.000000.000000.00000.00000	868 913,3 $

Autres revenus divers- Parcs et terrains de jeux	**CT**
2440.0015000.306459.07165.45901.013529.0000.000000.000000.00000.00000	868 913,3 $

2. Virement

PROVENANCE

Autres revenus divers- Parcs et terrains de jeux 2440.0015000.306459.07165.45901.013529.0000.000000.000000.00000.00000	868 913,3 $

IMPUTATIONS

Contrat et contingences 2440.0015000.306459.07165.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	832 387,9 $
Incidences : Laboratoire (contrôle qualitatif) et affiche de chantier 2440.0015000.306459.07165.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000	14 062,3 $
Incidences- Mobilier 2440.0015000.306459.07165.57402.000000.0000.000000.000000.00000.00000	22 463,1$
TOTAL	**868 913,3$**

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1187961003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Octroyer un contrat à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'aménagement de la Place du Centenaire-de-Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 828 703,01 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 82 870,30 $ et des incidences de 40 000 $, taxes incluses (appel d'offres public PARCS-19-01 - 3 soumissionnaires)

Bordereau_Sud-Ouest_PARCS-19-01.pdf

pv_ouverture-PARCS-19-01.pdf

SEAO-liste des commandes-PARCS-19-01.pdf

AVIS DE DÉLÉGATION DE POUVOIR N Vaillancourt.doc

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anik Nigella BLONDIN
Architecte paysagiste

Tél : 514-868-4999
Télécop. :

Montréal

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : PARCS-19-01

Section A - Sommaire

Parution :			Ouverture :			À :
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	Division du greffe, 405 Ogylvy, bureau 100 Montréal (Québec) H3N 1M3, avant 10 h 30
25	1	2019	20	2	2019	

PLACE DU CENTENAIRE DE PARC-EXTENSION - AMÉNAGEMENT

Description et sommaire de soumission	Montant
Travaux d'aménagement	
Ligne 1: Montant total prix forfaitaires avant taxes :	635 743,00 $
Ligne 2: Montant total prix unitaires avant taxes :	85 025,00 $
Sous-total:	**720 768,00 $**
Taxe sur les produits et services 5 % :	36 038,40 $
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	71 896,61 $
Montant total :	**828 703,01 $**

Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1160680998

Si non inscrit au REQ, cocher ici ☐

Je (Nous), soussigné(s): Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)

Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

320, boulevard Pierre-Boursier, Châteauguay (Québec) J6J 4Z2

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du cahier des charges et, si tel est le cas, des addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du cahier des charges, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres. Le prix soumis tient compte de tous les addenda émis via le SEAO pour cet appel d'offres.

Nom et titre du signataire (en majuscules) :	Téléphone : 450 699-1368		
ALAIN PROVOST, PRÉSIDENT	Télécopieur :		
	Courriel : provostalain@hotmail.com		
Signature:	Jour	Mois	Année
	19	février	2019

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Soumission publique

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, le **20 février 2019, à 10 h 30.**

Sont présentes : Diane Mongeau Secrétaire recherchiste
Isabell Ross Analyste rédactrice
Audrey Villeneuve Chargée de communication

SOUMISSION PARCS-19-01

Réaménagement du parc du centenaire

Les soumissions reçues, suite à l'appel d'offres public, sont ouvertes par la secrétaire recherchiste. Les entreprises suivantes déposent une soumission :

Soumissionnaires	**Prix incluant les taxes**
Aménagements Sud-Ouest 320 boul Pierre-Boursier Châteauguay, (QC) CAN J6J 4Z2	828 703,01 $
Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, (QC) CAN H4A 2E9	834 763,92 $
Urbex Construction Inc 3410 Hormidas-Deslauriers, Lachine, Montréal, (QC) CAN H8T 3P2	1 013 109,11 $

La secrétaire recherchiste transmet ces soumissions à la Direction de la culture, des sports et du développement social.

Diane Mongeau

Audrey Villeneuve

Isabell Ross

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : PARCS-19-01
Numéro de référence : 1231495
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Aménagement - Place du Centenaire-de-Parc-Extension

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Aménagements Sud-Ouest 320 boul Pierre-Boursier Châteauguay, QC, J6J 4Z2	Monsieur Alain Provost Téléphone : 450 699-1368 Télécopieur : 450 699-4847	**Commande : (1533744)** 2019-01-24 16 h 05 **Transmission :** 2019-01-24 16 h 21	3064625 - Addenda no 01 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064628 - Addenda no 1 Drainage 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064638 - Addenda no 01 Fontaine 2019-02-13 7 h 27 - Courriel 3064642 - Addenda no 01 bordereau numérique (devis) 2019-02-13 9 h 55 - Courriel 3064643 - Addenda no 01 bordereau numérique (bordereau) 2019-02-13 9 h 55 - Téléchargement 3064653 - Addenda no 01 bordereau numérique devis 2019-02-13 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1534067)** 2019-01-25 10 h 42 **Transmission :** 2019-01-25 10 h 42	3064625 - Addenda no 01 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064628 - Addenda no 1 Drainage 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064638 - Addenda no 01 Fontaine 2019-02-13 7 h 27 - Courriel 3064642 - Addenda no 01 bordereau numérique (devis) 2019-02-13 9 h 55 - Courriel 3064643 - Addenda no 01 bordereau numérique (bordereau) 2019-02-13 9 h 55 - Téléchargement 3064653 - Addenda no 01 bordereau numérique devis 2019-02-13 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Constructions Civiltek inc 340 E Chemin du Fleuve Coteau-du-Lac, QC, J0p1B0	Monsieur Thierry Cousineau Téléphone : 450 429-8094 Télécopieur :	**Commande : (1536887)** 2019-01-31 10 h 27 **Transmission :** 2019-01-31 10 h 27	3064625 - Addenda no 01 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064628 - Addenda no 1 Drainage 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064638 - Addenda no 01 Fontaine 2019-02-13 7 h 27 - Courriel 3064642 - Addenda no 01 bordereau numérique (devis) 2019-02-13 9 h 55 - Courriel 3064643 - Addenda no 01 bordereau numérique (bordereau) 2019-02-13 9 h 55 - Téléchargement 3064653 - Addenda no 01 bordereau numérique devis 2019-02-13 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Berthier INC.. 670, rue Montcalm Berthierville, QC, J0K1A0	Monsieur Sylvain Robitaille Téléphone : 450 836-8111 Télécopieur : 450 836-1145	**Commande : (1534454)** 2019-01-26 13 h 46 **Transmission :** 2019-01-28 7 h 01	3064625 - Addenda no 01 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064628 - Addenda no 1 Drainage 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064638 - Addenda no 01 Fontaine 2019-02-13 7 h 27 - Courriel 3064642 - Addenda no 01 bordereau numérique (devis) 2019-02-13 9 h 55 - Courriel 3064643 - Addenda no 01 bordereau numérique (bordereau) 2019-02-13 9 h 55 - Téléchargement 3064653 - Addenda no 01 bordereau numérique devis 2019-02-13 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	**Commande : (1536585)** 2019-01-30 15 h 34 **Transmission :** 2019-01-30 20 h 42	3064625 - Addenda no 01 2019-02-13 7 h 20 - Télécopie 3064628 - Addenda no 1 Drainage 2019-02-13 7 h 51 - Télécopie 3064638 - Addenda no 01 Fontaine 2019-02-13 7 h 59 - Télécopie 3064642 - Addenda no 01 bordereau numérique (devis) 2019-02-13 9 h 56 - Télécopie 3064643 - Addenda no 01 bordereau numérique (bordereau) 2019-02-13 9 h 55 - Téléchargement 3064653 - Addenda no 01 bordereau numérique devis 2019-02-13 7 h 27 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1533861)** 2019-01-25 8 h 39 **Transmission :** 2019-01-25 8 h 47	3064625 - Addenda no 01 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064628 - Addenda no 1 Drainage 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064638 - Addenda no 01 Fontaine 2019-02-13 7 h 27 - Courriel 3064642 - Addenda no 01 bordereau numérique (devis) 2019-02-13 9 h 55 - Courriel 3064643 - Addenda no 01 bordereau numérique (bordereau) 2019-02-13 9 h 55 - Téléchargement 3064653 - Addenda no 01 bordereau numérique devis 2019-02-13 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Saho construction 424 boul. Raymond Québec, QC, G1C8K9	Monsieur Dan Renauld Téléphone : 418 614-3425 Télécopieur : 418 661-1177	**Commande : (1535807)** 2019-01-29 14 h 08 **Transmission :** 2019-01-29 14 h 08	3064625 - Addenda no 01 2019-02-13 7 h 20 - Télécopie 3064628 - Addenda no 1 Drainage 2019-02-13 7 h 51 - Télécopie 3064638 - Addenda no 01 Fontaine 2019-02-13 7 h 58 - Télécopie 3064642 - Addenda no 01 bordereau numérique (devis) 2019-02-13 9 h 56 - Télécopie 3064643 - Addenda no 01 bordereau numérique (bordereau) 2019-02-13 9 h 55 - Téléchargement 3064653 - Addenda no 01 bordereau numérique devis 2019-02-13 7 h 27 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Salvex Inc.. 2450 Montée St-François Laval, QC, H7E 4P2	Monsieur Joe D. Salvo Téléphone : 450 664-4335 Télécopieur : 450 664-1132	**Commande : (1534203)** 2019-01-25 12 h 21 **Transmission :** 2019-01-25 16 h 35	3064625 - Addenda no 01 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064628 - Addenda no 1 Drainage 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064638 - Addenda no 01 Fontaine 2019-02-13 7 h 27 - Courriel 3064642 - Addenda no 01 bordereau numérique (devis) 2019-02-13 9 h 55 - Courriel 3064643 - Addenda no 01 bordereau numérique (bordereau) 2019-02-13 9 h 55 - Téléchargement 3064653 - Addenda no 01 bordereau numérique devis 2019-02-13 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1534272)** 2019-01-25 13 h 58 **Transmission :** 2019-01-25 16 h 44	3064625 - Addenda no 01 2019-02-13 7 h 21 - Télécopie 3064628 - Addenda no 1 Drainage 2019-02-13 7 h 52 - Télécopie 3064638 - Addenda no 01 Fontaine 2019-02-13 7 h 59 - Télécopie 3064642 - Addenda no 01 bordereau numérique (devis) 2019-02-13 9 h 57 - Télécopie 3064643 - Addenda no 01 bordereau numérique (bordereau) 2019-02-13 9 h 55 - Téléchargement 3064653 - Addenda no 01 bordereau numérique devis 2019-02-13 7 h 28 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1534142)** 2019-01-25 11 h 26 **Transmission :** 2019-01-25 11 h 26	3064625 - Addenda no 01 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064628 - Addenda no 1 Drainage 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064638 - Addenda no 01 Fontaine 2019-02-13 7 h 27 - Courriel 3064642 - Addenda no 01 bordereau numérique (devis) 2019-02-13 9 h 55 - Courriel 3064643 - Addenda no 01 bordereau numérique (bordereau) 2019-02-13 9 h 55 - Téléchargement 3064653 - Addenda no 01 bordereau numérique devis 2019-02-13 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Terrassement Multi-Paysages 1355 rue Lépine Joliette, QC, J6E 4B7	Monsieur Stéphane Valois Téléphone : 450 756-1074 Télécopieur : 450 756-8997	**Commande : (1534881)** 2019-01-28 11 h 53 **Transmission :** 2019-01-28 11 h 53	3064625 - Addenda no 01 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064628 - Addenda no 1 Drainage 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064638 - Addenda no 01 Fontaine 2019-02-13 7 h 27 - Courriel 3064642 - Addenda no 01 bordereau numérique (devis) 2019-02-13 9 h 55 - Courriel 3064643 - Addenda no 01 bordereau numérique (bordereau) 2019-02-13 9 h 55 - Téléchargement 3064653 - Addenda no 01 bordereau numérique devis 2019-02-13 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Urbex Construction Inc 3410 Hormidas-Deslauriers, Lachine, Montréal, QC, H8T 3P2 http://www.urbexconstruction.com	Monsieur Marc-André Bastien Téléphone : 514 556-3075 Télécopieur : 514 556-3077	**Commande : (1541866)** 2019-02-08 14 h 52 **Transmission :** 2019-02-08 14 h 52	3064625 - Addenda no 01 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064628 - Addenda no 1 Drainage 2019-02-13 7 h 20 - Courriel 3064638 - Addenda no 01 Fontaine 2019-02-13 7 h 27 - Courriel 3064642 - Addenda no 01 bordereau numérique (devis) 2019-02-13 9 h 55 - Courriel 3064643 - Addenda no 01 bordereau numérique (bordereau) 2019-02-13 9 h 55 - Téléchargement 3064653 - Addenda no 01 bordereau numérique devis 2019-02-13 7 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

AVIS DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 25 de l'annexe 1-C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11-4), je désigne monsieur Jean Cuierrier, chef de Division SLDS—Installations et opérations, pour me remplacer du mardi 26 février au vendredi 8 mars 2019 inclusivement et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions durant cette période. Vous pouvez le rejoindre au 514 872-3467.

Et j'ai signé,

Nathalie Vaillancourt
Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.09

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1191124001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension - districts de Saint-Michel et de François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 765 427,77 $, taxes incluses, et autoriser des contingences de 76 542,78 $ et des incidences de 25 259,12 $, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-01 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel-Parc–Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 765 427,77 $, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-01 (7 soumissionnaires);

2. d'autoriser des contingences de 76 542,78 $, taxes incluses;

3. d'autoriser des incidences de 25 259,12 $, taxes incluses;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-03-04 15:47

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1191124001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension - districts de Saint-Michel et de François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 765 427,77 $, taxes incluses, et autoriser des contingences de 76 542,78 $ et des incidences de 25 259,12 $, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-01 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat à octroyer vise la réalisation de travaux de réfection de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement dans le cadre du Programme de réfection routière de l'Arrondissement (PRR VSP 2019).
Différents cas de figure peuvent justifier le recours à un contrat de réfection de trottoirs sur de petites superficies dispersées sur un grand secteur de l'Arrondissement.

De façon prioritaire, l'arrondissement se doit de corriger rapidement certaines anomalies affectant la sécurité des piétons sans attendre l'opportunité de +les intégrer à un contrat de réfection routière. Ces anomalies sont ponctuelles (localisées sur de petites sections de trottoir) et généralisées sur le territoire. Par exemple, il peut s'agir d'un décalage vertical entre deux dalles, d'un soulèvement important, d'une dépression, de fissurations majeures, de trous ou d'affaissements.

D'autres cas sont justifiés par la volonté d'effectuer des réfections permanentes sur des emplacements où ont été effectués des rapiéçages en enrobé bitumineux sur une base temporaire. Ces situations surviennent notamment lorsque les équipes d'entretien de l'arrondissement effectuent des coupes pour remplacer ou réparer les entrées de services d'eau potable ou les branchements d'égout. Il peut également s'agir d'un besoin de réfections permanentes de trottoir faisant suite à un raccordement pour une nouvelle construction. Afin d'assurer le plus rapidement possible la fonctionnalité du trottoir, les réfections de ces coupes sont effectuées, dans un premier temps, en enrobé bitumineux dans l'attente d'une réfection permanente en béton.

Finalement, un dernier cas de figure est la construction ou l'abandon d'une entrée charretière requise pour les besoins d'un projet de développement ou encore suite à la demande d'un citoyen.

Appel d'offres

Un avis d'appel d'offres public pour pourvoir à la réalisation des travaux susmentionnés a été publié dans le journal « Le Devoir ». L'appel d'offres public a été publié sur le site internet SEAO en date du 7 février 2017 à 13h02. Les soumissions devaient parvenir à l'arrondissement au plus tard le 26 février à 10 h 30.

Un avis d'addenda a été publié le 20 février 2019 pour cet appel d'offres afin de préciser le type d'enrobé bitumineux qui n'apparaissait pas au bordereau.

Validité des soumissions

Le soumissionnaire ne peut modifier ou retirer sa soumission durant la période de 120 jours qui suit la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 14 0269 - 4 septembre 2018 - Approuver la liste des projets qui constituent le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les années 2019, 2020 et 2021, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.
CA17 14 0275 - 5 septembre 2017 - Approuver la liste des projets qui constituent le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les années 2018, 2019 et 2020, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CA17 14 0090 - 4 avril 2017 - Octroyer un contrat à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement aux prix de sa soumission, soit au montant total de 918 617,19 $, taxes incluses et voter des incidences de 27 558,52 $ - appel d'offres public PRR-17-07 (6 soumissionnaires)

CA16 14 0157 - 26 mai 2016 - Octroyer un contrat à Bordure & Trottoir RSF., plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extensionaux dans le cadre du programme de réfection routière 2016, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 328 392,17 $, taxes incluses, et approuver une dépense de 17 919,61 $, taxes incluses pour les dépenses incidentes - appel d'offres public PRR-16-12 (10 soumissionnaires)

CA16 14 0255 - 6 septembre 2016 - Octroyer un contrat Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 573 451,61 $, taxes incluses, pour les dépenses incidentes - appel d'offres public PRR-16-13 (6 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Les travaux prévus au contrat consistent essentiellement en la reconstruction de section de trottoir à certains endroits. Il peut s'agir de sections présentant des anomalies de nature à affecter la sécurité ou encore de nouvelles constructions ou des abandons d'entrées charretières ainsi que divers travaux associés tels que le nivellement des puisards. Les interventions totalisent environ 2 400 mètres carrés de trottoirs monolithe et 160 mètres carrés de trottoirs boulevard.
Réalisation
Le délai de réalisation est de 90 jours de calendrier et les travaux devraient débuter dès la fin du mois de mai.

Appel d'offres
La liste des preneurs de cahiers apparaît en pièce jointe. Sur dix preneurs de cahiers, sept soumissions ont été reçues.

JUSTIFICATION

Tel qu'évoqué dans la rubrique "Contexte", la correction de certaines anomalies que présentent les trottoirs est justifiée afin d'accroître la sécurité des piétons. Cet objectif est d'autant plus important dans le contexte où les trottoirs constituent une voie de transport actif, mode de transport à privilégier. L'importance accordée au bon état de cet actif est donc en cohérence avec les documents d'orientation que sont le Plan de transport, le Plan de développement durable (PLDD) ainsi que le Plan local de déplacement de l'Arrondissement.
Au surplus, l'abandon des entrées charretières ou leur construction est requise afin d'assurer une cohérence entre les aménagements du domaine privé et du domaine public et également pour sécuriser la circulation en limitant les conflits entre les usagers.

L'adjudicataire recommandée, Cojalac inc., détient son autorisation de l'Autorité des marchés publics. L'analyse de conformité est fournie en pièce jointe.

GRILLE D'ANALYSE DES SOUMISSIONS PRR-19-01			
N°	Soumissionnaires conformes	Montant en TTC	Montant en TTC (après vérification)*
1-	Cojalac inc.	765 427,77 $	765 427,77 $
2-	Construction Larotek inc.	835 741,78 $	835 741,78 $
3-	Uniroc Construction inc.	954 390,69 $	954 390,69 $
4-	Ramcor Construction inc.	1 086 387,28 $	1 086 387,28 $
5-	Axo Construction inc.	1 209 577,24 $	1 209 577,24 $
6-	Groupe ABF inc.	1 225 104,62 $	1 225 104,62 $
7-	Construction Tro-Map inc.	1 238 769,39 $	1 238 769,39 $
	Écarts		
Dernière estimation réalisée ($)			1 009 326,18 $
Coûts moyens des soumissions conformes *(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)*			1 045 056,97 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100			37%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)*			473 341,62 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100			62%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme moins estimation)*			-243 898,41 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100			-24%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse moins la plus basse)		70 314,01 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *(la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100*		9%
N.B. * signifie montants après vérification des bordereaux de soumissions.		

La plus basse des soumissions est 24 % en deçà de l'estimation reçue. Le moment de l'appel d'offres concoure à l'obtention de prix moins élevés en raison de la plus forte concurrence. Autre élément d'influence, le fait que les interventions de réfection de trottoirs soient distribuées partout à l'échelle de l'arrondissement engendre des frais de déplacements élevés qui se répercutent souvent sur les prix soumissionnés. Afin de contribuer à la réception de prix réduits, l'Arrondissement a scindé les interventions à réaliser en deux contrats, chacun couvrant deux districts. Cette variable a pu influer aussi sur les prix reçus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des frais contingents représentant 10% du montant du contrat sont réservés pour des imprévus. Les frais incidents sont essentiellement requis pour le contrôle qualitatif pendant les travaux.

Les aspects financiers se résument ainsi:

Contrat: 765 427,77 $
Contingences: 76 542,78 $.
Sous-total: 841 970,55 $
Frais incidents: 25 259,12 $
Dépense totale: 867 229,67 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les sections de trottoir où des interventions de réfection en enrobé bitumineux ont été effectuées nécessitent un entretien récurrent. Les réfections en béton dites "permanentes" permettent l'économie des ressources requises annuellement pour l'entretien des rapiéçages en enrobé bitumineux. Ainsi, ces travaux rencontrent l'une des quatre priorités d'intervention au Plan local de développement durable 2016-2020 qui est de réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles.
Par ailleurs, le maintien de trottoirs en bon état est de nature à encourager le transport actif par la marche ce qui rejoint la priorité d'assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé tel qu'inscrit au Plan local de développement durable 2016-2020 de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Arrondissement n'ayant pas pu octroyer de contrats de réfection mineure de trottoirs en 2018, les besoins à cet effet sont criants. Un retard dans l'octroi pourrait faire en sorte de décaler la période de réalisation plus tard dans l'année. À noter que puisque la période de réalisation visée se termine au cours de l'été, les conditions hivernales n'ont pas été prévues au contrat. Pour les constructions d'entrées charretières demandées par les citoyens, un retard dans l'exécution pénaliserait ces derniers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des avis aux riverains seront distribués pour les informer de la nature et des impacts des travaux. De plus, des panneaux d'information seront affichés aux limites des travaux. Ces opérations seront prises en charge par l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 12 mars 2019
Début des travaux: Fin du mois de mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée GOULET
Ingénieure - Division de l'ingénierie et du développement du domaine public

Tél : 514 872-5958
Télécop. : 514 868-4067

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Genny PAQUETTE
Chef de division - études techniques

Tél : 514 872-1074
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Dossier # : 1191124001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Objet :	Octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension - districts de Saint-Michel et de François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 765 427,77 $, taxes incluses, et autoriser des contingences de 76 542,78 $ et des incidences de 25 259,12 $, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-01 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds 1191124001_V2.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-04

Brigitte BEAUDREAULT
Directrice

Tél : 514 868-9173
Division : Services administratifs en arrondissement

N° de dossier : 1191124001

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension porte essentiellement sur les éléments suivants de la recommandation :

- *d'octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension - districts de Saint-Michel et de François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 765 427,77 $, taxes incluses, et autoriser des contingences de 76 542,78 $ et des incidences de 25 259,12 $, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-01 (7 soumissionnaires).*

- *d'imputer cette dépense conformément aux informations financières et budgétaires présentées ci-*dessous :

Données du contrat

Travaux	Montant (tx incl)	Montant (av tx)	Net ristournes
Contrat	765 427,77 $	665 734,09 $	698 937,58 $
Contingences 10 %	76 542,78 $	66 573,41 $	69 893,76 $
Total contrat & contingences	**841 970,55 $**	**732 307,50 $**	**768 831,34 $**
Frais Incidents	25 259,12 $	21 969,23 $	23 064,94 $
Dépense totale	**867 229,67 $**	**754 276,73 $**	**791 896,28 $**

Informations budgétaires (en milliers de $)

L'arrondissement assume 100 % de la dépense à même son budget PTI du PRR 2019.

Provenance
Projet : 55730 - Programme de réfection routière
Sous-projet : 1955730-004 : PRR- Reconstruction de trottoirs
Projet SIMON : 164051
Requérant : Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc Extension

2019	2020	2021	Total
792	0	0	792

Imputation

Projet : 55730 - Programme de réfection routière
Sous-projet : 1955730-008 Reconstruction de trottoirs- PRR-19-01
Projet SIMON : 178159
Requérant : Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc Extension

2019	2020	2021	Total
792	0	0	792

Nous attestons que le présent dossier est conforme aux critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire # 38 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances pour l'obtention des crédits

Informations comptables(en $)

Provenance

	Crédits	**Dépenses**
6440.4017841.801650.01909.57201.000000.102599.000000.98001.00000 *Règlement no RCA16-14005 Travaux de réfection routière CA16 14 0408*	**791 896,28 $**	**867 229,67 $**

Imputations

Contrat et contingences	**Crédits**	**Dépenses**
6440.4017841.801650.03103.57201.000000.178159.000000.17030.00000 *Reconstruction de trottoirs- PRR-19-01*	**768 831,34** $	**841 970,55 $**

Incidences	**Crédits**	**Dépenses**
6440.4017841.801650.03103.54590.000000.178159.000000.17030.00000 *Utilités publiques (CSE, Bell, H.Q. etc) et contrôle qualitatif- PRR-19-01*	23 064.94 $	25 259,12 $

TOTAL	**Crédits**	**Dépenses**
	791 896.28 $	**867 229.67 $**

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessus mentionnés.

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1191124001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Objet :	Octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension - districts de Saint-Michel et de François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 765 427,77 $, taxes incluses, et autoriser des contingences de 76 542,78 $ et des incidences de 25 259,12 $, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-01 (7 soumissionnaires)

Liste des preneurs de cahiers: SEAO-liste des commandes PRR-19-01.pdf

Procès-verbal de l'ouverture des soumissions: pv_ouverture-PRR-19-01.pdf

Détail du calcul des incidences: PRR-19-01_Calcul_incidences.pdf

Sommaire du bordereau de l'adjudicataire recommandé:

PRR-19-01 Cojalac_bordereau page sommaire.pdf

Analyse de conformité des soumissions:

02-Analyse_de_conformite_des_soumissions_PRR-19-01.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée GOULET
Ingénieure - Division de l'ingénierie et du développement du domaine public

Tél : 514 872-5958
Télécop. : 514 868-4067

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : PRR-19-01
Numéro de référence : 1235881
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Districts de Saint-Michel et de François-Perrault. (PRR VSP)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Axo construction (9168-5941 Québec inc.) 2755 Montée Masson Laval, QC, H7B1E3	Monsieur David Rinfret Téléphone : 514 863-1069 Télécopieur : 450 433-5888	**Commande : (1549635)** 2019-02-22 12 h 13 **Transmission :** 2019-02-22 12 h 13	3069333 - Addenda no 1 Bordereau de soumission 2019-02-22 12 h 13 - Téléchargement 3069364 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (devis) 2019-02-22 12 h 13 - Téléchargement 3069365 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (bordereau) 2019-02-22 12 h 13 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cojalac inc. 174 boul. Lacombe Repentigny, QC, J5Z 1S1	Monsieur Jacques Lachapelle Téléphone : 514 548-2772 Télécopieur :	**Commande : (1540925)** 2019-02-07 13 h 32 **Transmission :** 2019-02-07 14 h 24	3069333 - Addenda no 1 Bordereau de soumission 2019-02-20 10 h 05 - Courriel 3069364 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (devis) 2019-02-20 9 h 06 - Courriel 3069365 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (bordereau) 2019-02-20 9 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Larotek Inc. 11730, avenue Lucien-Gendron Montréal, QC, H1E 7J7 http://jonathan@larotek.ca	Monsieur Jonathan Vella Téléphone : 514 829-8454 Télécopieur : 514 587-2495	**Commande : (1542198)** 2019-02-11 9 h 02 **Transmission :** 2019-02-11 9 h 02	3069333 - Addenda no 1 Bordereau de soumission 2019-02-20 10 h 05 - Courriel 3069364 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (devis) 2019-02-20 9 h 06 - Courriel 3069365 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (bordereau) 2019-02-20 9 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Tro-MAP inc. 11750 avenue Philippe-Panneton Montréal, QC, H1E 4G4	Monsieur Marco Polizzi Téléphone : 514 648-0111 Télécopieur : 514 648-0009	**Commande : (1540997)** 2019-02-07 14 h 26 **Transmission :** 2019-02-07 14 h 26	3069333 - Addenda no 1 Bordereau de soumission 2019-02-20 10 h 05 - Courriel 3069364 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (devis) 2019-02-20 9 h 06 - Courriel 3069365 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (bordereau) 2019-02-20 9 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
De Sousa 3872 Boulevard Leman Laval, QC, H7E1A1	Monsieur Wilson De Sousa Téléphone : 450 663-3000 Télécopieur : 450 663-2000	**Commande : (1541163)** 2019-02-07 16 h 17 **Transmission :** 2019-02-07 16 h 17	3069333 - Addenda no 1 Bordereau de soumission 2019-02-20 10 h 05 - Courriel 3069364 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (devis) 2019-02-20 9 h 06 - Courriel 3069365 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (bordereau) 2019-02-20 9 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1542592)** 2019-02-11 13 h 34 **Transmission :** 2019-02-11 13 h 34	3069333 - Addenda no 1 Bordereau de soumission 2019-02-20 10 h 05 - Courriel 3069364 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (devis) 2019-02-20 9 h 06 - Courriel 3069365 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (bordereau) 2019-02-20 9 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	**Commande : (1542873)** 2019-02-11 16 h 46 **Transmission :** 2019-02-11 16 h 46	3069333 - Addenda no 1 Bordereau de soumission 2019-02-20 10 h 05 - Courriel 3069364 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (devis) 2019-02-20 9 h 06 - Courriel 3069365 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (bordereau) 2019-02-20 9 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Monsieur Robert Jourdain	**Commande : (1540916)** 2019-02-07 13 h 24	

GROUPE ABF INC. 7981 17e Avenue Montréal, QC, H1Z 3R2	Téléphone : 514 376-0024 Télécopieur : 514 722-4764	**Transmission :** 2019-02-07 14 h 20	3069333 - Addenda no 1 Bordereau de soumission 2019-02-20 10 h 05 - Courriel 3069364 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (devis) 2019-02-20 9 h 06 - Courriel 3069365 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (bordereau) 2019-02-20 9 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1541909)** 2019-02-08 15 h 49 **Transmission :** 2019-02-08 18 h 08	3069333 - Addenda no 1 Bordereau de soumission 2019-02-20 10 h 36 - Télécopie 3069364 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (devis) 2019-02-20 9 h 07 - Télécopie 3069365 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (bordereau) 2019-02-20 9 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Uniroc Construction inc 5605, rue Arthur-Sauvé, c.p. 3390 Mirabel, QC, J7N2R4 http://uniroc.ca	Monsieur Jolain Cartier Téléphone : 450 258-4242 Télécopieur : 450 258-4104	**Commande : (1541848)** 2019-02-08 14 h 34 **Transmission :** 2019-02-08 14 h 34	3069333 - Addenda no 1 Bordereau de soumission 2019-02-20 10 h 05 - Courriel 3069364 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (devis) 2019-02-20 9 h 06 - Courriel 3069365 - Addenda no 01 bordereau de soumission fichier (bordereau) 2019-02-20 9 h 06 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Soumission publique

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, le **26 février 2019, à 10 h 30.**

Sont présentes : Diane Mongeau Secrétaire recherchiste
Isabell Ross Analyste rédactrice
Lyne Deslauriers Secrétaire d'arrondissement

SOUMISSION PRR-19-01

Travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Districts de Saint-Michel et de François-Perrault. (PRR VSP)

Les soumissions reçues, suite à l'appel d'offres public, sont ouvertes par la secrétaire recherchiste. Les entreprises suivantes déposent une soumission :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
Cojalac inc. 174 boul. Lacombe Repentigny, (QC) CAN J5Z 1S1	765 427,77 $
Construction Larotek Inc. 11730, avenue Lucien-Gendron Montréal, (QC) CAN H1E 7J7	835 741,78 $
Uniroc Construction inc 5605, rue Arthur-Sauvé, c.p. 3390 Mirabel, (QC) CAN J7N2R4	954 390,69 $
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, (QC) CAN H1P 1Y1	1 086 387,28 $
Axo construction (9168-5941 Québec inc.) 2755 Montée Masson Laval, (QC) CAN H7B1E3	1 209 577,24 $
GROUPE ABF INC. 7981 17e Avenue Montréal, (QC) CAN H1Z 3R2	1 225 104,62 $
Construction Tro-MAP inc. 11750 avenue Philippe-Panneton Montréal, (QC) CAN H1E 4G4	1 238 769,39 $

La secrétaire recherchiste transmet ces soumissions à la Direction du développement du territoire

Diane Mongeau

Lyne Deslauriers

Isabell Ross

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Direction des travaux publics
Division de la voirie (Aqueduc et réfection routière)
3699, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H1Z 2K3

NUMERO DE CONTRAT :	PRR-19-01	**SOUS-PROJET :**	**DATE :**	2012-08-31

TITRE :

PRR-19-01 Travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray -Saint-Michel - Parc-Extension (PRR VSP 2019)

ENTREPRENEUR : Cojalac inc.

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			841 970,55 $
incluant des travaux contingents de	76 542,78 $		
DÉPENSES INCIDENTES :			
Hydro-Québec			
CSEM			
Bell			
Gaz Metropolitain			
Prévisions globales pour utilités publiques (CSE, Bell, H.Q. etc.)		8 419,71 $	
Archéologie			
Laboratoire (contrôle qualitatif)		16 839,41 $	
Arboriculture et horticulture			
Marquage et signalisation			
Études techniques (caractérisation, arpentage, puits d'exploration, etc...)			
Mobilier urbain			
Éclairage			
Autres:			
Dépenses à autoriser (arrondies) GRAND TOTAL		25 259,12 $	867 229,67 $
Imputation (arondie)			

TAXES :

	T.P.S.	**T.V.Q.**
À payer avant ristourne (100 %)		
Ristourne		

Marie-Josée Goulet, ing.

CALCULÉ PAR: _____

ingénieur(e)

Montréal

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : PRR-19-01

Section A - Sommaire

Parution :			Ouverture :			À :
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	Secrétaire d'arrondissement 405, avenue Ogilvy, bureau 100 Montréal (Québec), H3N 1M3
7	2	2019	26	2	2019	

PRR-19-01 - Travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - districts de Saint-Michel et de François-Perrault. (PRR VSP 2019)

Description et sommaire de soumission	Montant
Travaux de reconstruction de trottois, là où requis.	
Montant total avant taxes :	665 734,09 $
Taxe sur les produits et services 5 % :	33 286,70 $
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	66 406,98 $
Montant total :	**765 427,77 $**

Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143922814

Si non inscrit au REQ, cocher ici ☐

Je (Nous), soussigné(s): Cojalac Inc.

Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

174 boul. Lacombe, Repentigny (Québec) J5Z 1S1

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

Ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du cahier des charges et, si tel est le cas, des addenda le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et

Nom et titre du signataire (en majuscules) :	Téléphone :	514-548-2772	
JACQUES LACHAPELLE, PRÉSIDENT	Télécopieur :	514-548-2773	
	Courriel :	admin@cojalac.com	
Signature:	Jour	Mois	Année
	26	février	2019

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

Conformité des soumissions conformément au Guide d'élaboration des appels d'offres, d'adjudication de contrat et de gestion contractuelle

Numéro d'appel d'offres : PRR-19-01 **Date d'ouverture des soumissions : 2019-02-26**

Responsable: Marie-Josée Goulet

		Soumission 1	soumission 2	soumission 3	soumission 4	soumission 5	Soumission 6	Soumission 7
	Nom du soumissionnaire	**Cojalac inc**	**Construction Larotek inc**	**Uniroc Construction inc**	**Ramcor construction inc**	**Axo construction inc**	**Groupe ABF inc**	**Construction Tro-Map inc**
	Prix de la soumission	**765 427,77 $**	**835 741,78 $**	**954 390,69 $**	**1 086 387,28 $**	**1 209 577,24 $**	**1 225 104,62 $**	**1 238 769,39 $**
Articles	**Documents requis**							
2.2.2.1	Bordereau détaillé complété	x	x	x	x	x	x	x
2.2.3.1	**Registre des entreprises Québec** Numéro REQ et statut Immatriculé	x	x	x	x	x	x	x
2.2.3.2	**Autorisation des Marchés Publics** Copie d'autorisation ou renouvellement	x	x	x	x	x	x	x
2.2.3.3	**Registre des entreprises non admissibles RENA** Ne doit pas être inscrit	x	x	x	x	x	x	x
2.2.3.4	**Revenu Québec** Attestation de revenu valide	x	x	x	x	x	x	x
2.2.3.5	**Régie du bâtiment du Québec RBQ** Licence d'entrepreneur valide	x	x	x	x	x	x	x
2.2.3.6	**Registre des personnes écartées en vertu de la PGC** Ne doit pas être inscrit	x	x	x	x	x	x	x
2.2.4.1	**Cautionnement de soumission** Chèque visé ou annexe B ou C (vérifier assureur sur le site AMF)	x	x	x	x	x	x	x
2.2.4.2	**Lettre intention de l'assureur** Annexe H (vérifier assureur sur le site AMF)	x	x	x	x	x	x	x
2.2.4.3	**Cahier des charges** Obtenus via SEAO	x	x	x	x	x	x	x
2.2.4.4	Visite oubligatoire si requis							
2.2.4.5	Formulaire de soumission signé	x	x	x	x	x	x	x
2.2.4.7	Nombre d'exemplaires ou ratures paraphées 1 original 2 copies	x	x	x	x	x	x	x

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.10

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1191124002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Exension - districts de Villeray et de Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 721 667,77 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 72 166,78 $ et des incidences de 23 815,04 $, taxes incluses - appel d'offres PRR-19-02 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel-Parc–Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 721 667,77 $, taxes incluses - appel d'offres public PRR-19-02 (5 soumissionnaires);

2. d'autoriser des contingences de 72 166,78 $, taxes incluses;

3. d'autoriser des incidences de 23 815,04 $, taxes incluses;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-03-04 15:48

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1191124002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Exension - districts de Villeray et de Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 721 667,77 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 72 166,78 $ et des incidences de 23 815,04 $, taxes incluses - appel d'offres PRR-19-02 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat à octroyer vise la réalisation de travaux de réfection de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement dans le cadre du Programme de réfection routière de l'Arrondissement (PRR VSP 2019).
Différents cas de figure peuvent justifier le recours à un contrat de réfection de trottoirs sur de petites superficies dispersées sur un grand secteur de l'Arrondissement.

De façon prioritaire, l'arrondissement se doit de corriger rapidement certaines anomalies affectant la sécurité des piétons sans attendre l'opportunité de les intégrer à un contrat de réfection routière. Ces anomalies sont ponctuelles (localisées sur de petites sections de trottoir) et généralisées sur le territoire. Par exemple, il peut s'agir d'un décalage vertical entre deux dalles, d'un soulèvement important, d'une dépression, de fissurations majeures, de trous ou d'affaissements.

D'autres cas sont justifiés par la volonté d'effectuer des réfections permanentes sur des emplacements où ont été effectués des rapiéçages en enrobé bitumineux sur une base temporaire. Ces situations surviennent notamment lorsque les équipes d'entretien de l'arrondissement effectuent des coupes pour remplacer ou réparer les entrées de services d'eau potable ou les branchements d'égout. Il peut également s'agir d'un besoin de réfections permanentes de trottoir faisant suite à un raccordement pour une nouvelle construction. Afin d'assurer le plus rapidement possible la fonctionnalité du trottoir, les réfections de ces coupes sont effectuées, dans un premier temps, en enrobé bitumineux dans l'attente d'une réfection permanente en béton.

Finalement, un dernier cas de figure est la construction ou l'abandon d'une entrée charretière requise pour les besoins d'un projet de développement ou encore suite à la demande d'un citoyen.

Appel d'offres

Un avis d'appel d'offres public pour pourvoir à la réalisation des travaux susmentionnés a été publié dans le journal « Le Devoir ». L'appel d'offres public a été publié sur le site internet SEAO en date du 7 février 2017 à 11h42. Les soumissions devaient parvenir à l'arrondissement au plus tard le 26 février à 10 h 30.

Aucun avis d'addenda n'a été publié pour cet appel d'offres.

Validité des soumissions

Le soumissionnaire ne peut modifier ou retirer sa soumission durant la période de 120 jours qui suit la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 14 0269 - 4 septembre 2018 - Approuver la liste des projets qui constituent le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les années 2019, 2020 et 2021, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.
CA17 14 0275 - 5 septembre 2017 - Approuver la liste des projets qui constituent le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les années 2018, 2019 et 2020, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CA17 14 0090 - 4 avril 2017 - Octroyer un contrat à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement aux prix de sa soumission, soit au montant total de 918 617,19 $, taxes incluses et voter des incidences de 27 558,52 $ - appel d'offres public PRR-17-07 (6 soumissionnaires)

CA16 14 0157 - 26 mai 2016 - Octroyer un contrat à Bordure & Trottoir RSF., plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extensionaux dans le cadre du programme de réfection routière 2016, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 328 392,17 $, taxes incluses, et approuver une dépense de 17 919,61 $, taxes incluses pour les dépenses incidentes - appel d'offres public PRR-16-12 (10 soumissionnaires)

CA16 14 0255 - 6 septembre 2016 - Octroyer un contrat Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 573 451,61 $, taxes incluses, pour les dépenses incidentes - appel d'offres public PRR-16-13 (6 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Les travaux prévus au contrat consistent essentiellement en la reconstruction de section de trottoir à certains endroits. Il peut s'agir de sections présentant des anomalies de nature à affecter la sécurité ou encore la construction ou l'abandon d'entrées charretières ainsi que divers travaux associés tels que le nivellement des puisards. La somme des interventions totalise environ 2 300 mètres carrés de trottoirs monolithe et 150 mètres carrés de trottoirs boulevard.
Réalisation
Le délai de réalisation est de 90 jours de calendrier et les travaux devraient débuter dès la fin du mois de mai.

Appel d'offres
La liste des preneurs de cahiers apparaît en pièce jointe. Sur onze preneurs de cahiers, cinq soumissions ont été reçues.

JUSTIFICATION

Tel qu'évoqué dans la rubrique "Contexte", la correction de certaines anomalies que présentent les trottoirs est justifiée pour accroître la sécurité des piétons. Cet objectif est d'autant plus important dans le contexte où les trottoirs constituent une voie de transport actif, mode de transport à privilégier. L'importance accordée au bon état de cet actif est donc en cohérence avec les documents d'orientation que sont le Plan de transport, le Plan de développement durable (PLDD) ainsi que le Plan local de déplacement de l'Arrondissement.
Au surplus, l'abandon des entrées charretières ou leur construction est requise afin d'assurer une cohérence entre les aménagements du domaine privé et du domaine public et également pour sécuriser la circulation en limitant les conflits entre les usagers.

L'adjudicataire recommandée, Cojalac inc., détient son autorisation de l'Autorité des marchés publics. L'analyse de conformité est fournie en pièce jointe.

GRILLE D'ANALYSE DES SOUMISSIONS PRR-19-02			
N°	Soumissionnaires conformes	Montant en TTC	Montant en TTC (après vérification) *
1-	Cojalac inc.	721 667,77 $	721 667,77 $
2-	Construction Larotek inc.	911 700,01 $	911 700,01 $
3-	Ramcor Construction inc.	1 037 459,67 $	1 037 459,67 $
4-	Groupe ABF inc.	1 187 162,87 $	1 187 162,87 $
5-	Axor Construction inc.	1 198 831,25 $	1 300 367,25 $
	Écarts		
Dernière estimation réalisée ($)			962 154,16 $
Coûts moyens des soumissions conformes *(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)*			1 031 671,51 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100			43%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)*			578 699,48 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100			80%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme moins estimation)*			-240 486,39 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100			-25%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse moins la plus basse)			190 032,24 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *(la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100*			26%
N.B. * signifie montants après vérification des bordereaux de soumissions.			

La plus basse des soumissions est 25 % en deçà de l'estimation reçue. Le moment de l'appel d'offres concoure à l'obtention de prix moins élevés en raison de la plus forte concurrence. Autre élément d'influence, le fait que les interventions de réfection de trottoirs soient distribuées partout à l'échelle de l'arrondissement engendre des frais de déplacements élevés qui se répercutent souvent sur les prix soumissionnés. Afin de contribuer à la réception de prix réduits, l'Arrondissement a scindé les interventions à réaliser en deux contrats, chacun couvrant deux districts. Cette variable a pu influer aussi sur les prix reçus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des frais contingents représentant 10% du montant du contrat ont été réservés pour des imprévus. Les frais incidents sont essentiellement requis pour le contrôle qualitatif pendant les travaux.

Les aspects financiers se résument ainsi:

Contrat: 721 667,77 $
Contingences 10%: 72 166,78 $
Sous-total: 793 834,55 $
Frais incidents: 23 815,04 $
Dépense totale: 817 649,59 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les sections de trottoir où des interventions de réfection en enrobé bitumineux ont été effectuées nécessitent un entretien récurrent. Les réfections en béton dites "permanentes" permettent l'économie des ressources requises annuellement pour l'entretien des rapiéçages en enrobé bitumineux. Ainsi, ces travaux rencontrent l'une des quatre priorités d'intervention au Plan local de développement durable 2016-2020 qui est de réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles.
Par ailleurs, le maintien de trottoirs en bon état est de nature à encourager le transport actif par la marche ce qui rejoint la priorité d'assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé tel qu'inscrit au Plan local de développement durable 2016-2020 de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Arrondissement n'ayant pas pu octroyer de contrats de réfection mineure de trottoirs en 2018, les besoins à cet effet sont criants. Un retard dans l'octroi pourrait faire en sorte de décaler la période de réalisation plus tard dans l'année. À noter que puisque la période de réalisation visée se termine au cours de l'été, les conditions hivernales n'ont pas été prévues au contrat. Pour les constructions d'entrées charretières demandées par les citoyens, un retard dans l'exécution pénaliserait ces derniers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des avis aux riverains seront distribués pour les informer de la nature et des impacts des travaux. De plus, des panneaux d'information seront affichés aux limites des travaux. Ces opérations seront prises en charge par l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 12 mars 2019
Début des travaux: Fin du mois de mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée GOULET
Ingénieure - Division de l'ingénierie et du développement du domaine public

Tél : 514 872-5958
Télécop. : 514 868-4067

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Genny PAQUETTE
Chef de division - études techniques

Tél : 514-872-8631
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Dossier # : 1191124002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Objet :	Octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Exension - districts de Villeray et de Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 721 667,77 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 72 166,78 $ et des incidences de 23 815,04 $, taxes incluses - appel d'offres PRR-19-02 (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds 1191124002_V2.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-04

Brigitte BEAUDREAULT
Directrice

Tél : 514 868-9173
Division : Services administratifs en arrondissement

N° de dossier : 1191124002

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension porte essentiellement sur les éléments suivants de la recommandation :

- *d'octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Exension - districts de Villeray et de Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 721 667,77 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 72 166,78 $ et des incidences de 23 815,04 $, taxes incluses - appel d'offres PRR-19-02 (5 soumissionnaires),*

- *d'imputer cette dépense conformément aux informations financières et budgétaires présentées ci*-dessous :

Données du contrat

Travaux	Montant (tx incl)	Montant (av tx)	Net ristournes
Contrat	721 667,77 $	627 673,64 $	658 978.86 $
Contingences 10 %	72 166,78 $	62 767.37 $	65 897.89 $
Total contrat & contingences	**793 834,55 $**	**690 441.01 $**	**724 876.75 $**
Frais Incidents	23 815,04 $	20 713,23 $	21 746.31 $
Dépense totale	**817 649.59 $**	**711 154.24 $**	**746 623.06 $**

Informations budgétaires (en milliers de $)

Provenance

Projet : 55730 - Programme de réfection routière
Sous-projet : 1955730-006 : PRR- rues locales
Projet SIMON : 164053
Requérant : Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc Extension

2019	2020	2021	Total
747	0	0	747

Imputation

Projet : 55730 - Programme de réfection routière
Sous-projet : 1955730-009 Reconstruction de trottoirs- PRR-19-02
Projet SIMON : 178162
Requérant : Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc Extension

2019	2020	2021	Total
747	0	0	747

Nous attestons que le présent dossier est conforme aux critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire # 38 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances pour l'obtention des crédits

Informations comptables(en $)

Provenance

	Crédits	**Dépenses**
6440.4017841.801650.01909.57201.000000.102599.000000.98001.00000 *Règlement no RCA16-14005 Travaux de réfection routière CA16 14 0408*	**746 623.06** $	**817 649.59 $**

Imputations

Contrat et contingences	**Crédits**	**Dépenses**
6440.4017841.801650.03103.57201.000000.178162.000000.17030.00000 Reconstruction de trottoirs- PRR-19-02	**724 876.75** $	**793 834,55 $**

Incidences	**Crédits**	**Dépenses**
6440.4017841.801650.03103.54590.000000.178162.000000.17030.00000 *Utilités publiques (CSE, Bell, H.Q. etc) et contrôle qualitatif- PRR-19-02*	21 746.31 $	23 815,04 $

TOTAL	**Crédits**	**Dépenses**
	746 623.06 $	**817 649.59 $**

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessus mentionnés.

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1191124002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de la voirie_de l'ingénierie et du développement du domaine public
Objet :	Octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Exension - districts de Villeray et de Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 721 667,77 $, taxes incluses et autoriser des contingences de 72 166,78 $ et des incidences de 23 815,04 $, taxes incluses - appel d'offres PRR-19-02 (5 soumissionnaires)

Liste des preneurs de cahier: SEAO-Liste des commandes-PRR-19-02.pdf

Procès-verbal de l'ouverture des soumissions: pv_ouverture-PRR-19-02.pdf

Détail du calcul des incidences: PRR-19-02_Calcul_incidences.pdf

Sommaire du bordereau de l'adjudicataire recommandé:

Cojalac-PRR-19-02_bordereau page_sommmaire.pdf

Analyse de conformité des soumissions:

02-Analyse_de_conformite_des_soumissions_PRR-19-02.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée GOULET
Ingénieure - Division de l'ingénierie et du développement du domaine public

Tél : 514 872-5958
Télécop. : 514 868-4067

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : PRR-19-02
Numéro de référence : 1235948
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Districts de Villeray et de Parc-Extension. (PRR VSP)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Axo construction (9168-5941 Québec inc.) 2755 Montée Masson Laval, QC, H7B1E3	Monsieur David Rinfret Téléphone : 514 863-1069 Télécopieur : 450 433-5888	**Commande : (1549646)** 2019-02-22 12 h 28 **Transmission :** 2019-02-22 12 h 28	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cojalac inc. 174 boul. Lacombe Repentigny, QC, J5Z 1S1	Monsieur Jacques Lachapelle Téléphone : 514 548-2772 Télécopieur :	**Commande : (1540927)** 2019-02-07 13 h 34 **Transmission :** 2019-02-07 14 h 25	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Larotek Inc. 11730, avenue Lucien-Gendron Montréal, QC, H1E 7J7 http://jonathan@larotek.ca	Monsieur Jonathan Vella Téléphone : 514 829-8454 Télécopieur : 514 587-2495	**Commande : (1542203)** 2019-02-11 9 h 04 **Transmission :** 2019-02-11 9 h 04	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Tro-MAP inc. 11750 avenue Philippe-Panneton Montréal, QC, H1E 4G4	Monsieur Marco Polizzi Téléphone : 514 648-0111 Télécopieur : 514 648-0009	**Commande : (1541006)** 2019-02-07 14 h 31 **Transmission :** 2019-02-07 14 h 31	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
De Sousa 3872 Boulevard Leman Laval, QC, H7E1A1	Monsieur Wilson De Sousa Téléphone : 450 663-3000 Télécopieur : 450 663-2000	**Commande : (1541179)** 2019-02-07 16 h 24 **Transmission :** 2019-02-07 16 h 24	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1542600)** 2019-02-11 13 h 38 **Transmission :** 2019-02-11 13 h 38	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 430-3878	**Commande : (1541652)** 2019-02-08 11 h 19 **Transmission :** 2019-02-08 11 h 19	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Télécopieur : 450 430-6359		
Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3	Madame Ghislaine Dujmovic Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	**Commande : (1542880)** 2019-02-11 16 h 54 **Transmission :** 2019-02-11 16 h 54	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE ABF INC. 7981 17e Avenue Montréal, QC, H1Z 3R2	Monsieur Robert Jourdain Téléphone : 514 376-0024 Télécopieur : 514 722-4764	**Commande : (1540916)** 2019-02-07 13 h 24 **Transmission :** 2019-02-07 14 h 20	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1541909)** 2019-02-08 15 h 49 **Transmission :** 2019-02-08 18 h 08	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Uniroc Construction inc 5605, rue Arthur-Sauvé, c.p. 3390 Mirabel, QC, J7N2R4 http://uniroc.ca	Monsieur Jolain Cartier Téléphone : 450 258-4242 Télécopieur : 450 258-4104	**Commande : (1541848)** 2019-02-08 14 h 34 **Transmission :** 2019-02-08 14 h 34	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Soumission publique

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal, le **26 février 2019, à 10 h 30.**

Sont présentes : Diane Mongeau Secrétaire recherchiste
Isabell Ross Analyste rédactrice
Lyne Deslauriers Secrétaire d'arrondissement

SOUMISSION PRR-19-02

Travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Districts de Villeray et de Parc-

Les soumissions reçues, suite à l'appel d'offres public, sont ouvertes par la secrétaire recherchiste. Les entreprises suivantes déposent une soumission :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
Cojalac inc. 174 boul. Lacombe Repentigny, (QC) CAN J5Z 1S1	721 667,77 $
Construction Larotek Inc. 11730, avenue Lucien-Gendron Montréal, (QC) CAN H1E 7J7	911 700,01 $
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, (QC) CAN H1P 1Y1	1 037 459,67 $
GROUPE ABF INC. 7981 17e Avenue Montréal, (QC) CAN H1Z 3R2	1 187 162,87 $
Axo construction (9168-5941 Québec inc.) 2755 Montée Masson Laval, (QC) CAN H7B1E3	1 198 831,25 $

La secrétaire recherchiste transmet ces soumissions à la Direction du développement du territoire

Diane Mongeau

Lyne Deslauriers

Isabell Ross

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Direction des travaux publics
Division de la voirie (Aqueduc et réfection routière)
3699, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H1Z 2K3

NUMERO DE CONTRAT :	PRR-19-02	**SOUS-PROJET :**	**DATE :**	2012-08-31

TITRE :

PRR-19-02 Travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray -Saint-Michel - Parc-Extension - districts de Vileray et de Parc-Extension (PRR VSP 2019)

ENTREPRENEUR : Cojalac inc.

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		793 834,55 $
incluant des travaux contingents de	76 542,78 $	

DÉPENSES INCIDENTES :

Hydro-Québec	
CSEM	
Bell	
Gaz Metropolitain	
Prévisions globales pour utilités publiques (CSE, Bell, H.Q. etc.)	7 938,35 $
Archéologie	
Laboratoire (contrôle qualitatif)	15 876,69 $
Arboriculture et horticulture	
Marquage et signalisation	
Études techniques (caractérisation, arpentage, puits d'exploration, etc...)	
Mobilier urbain	
Éclairage	
Autres:	
Dépenses à autoriser (arrondies) GRAND TOTAL	23 815,04 $
Imputation (arondie)	

TAXES :

	T.P.S.	**T.V.Q.**
À payer avant ristourne (100 %)		
Ristourne		

Marie-Josée Goulet, ing.

CALCULÉ PAR: _____

ingénieur(e)

Montréal

Appel d'offres public
Exécution des travaux
N° : PRR-19-02

Section A - Sommaire

Parution :			Ouverture :			À :
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	Secrétaire d'arrondissement 405, avenue Ogilvy, bureau 100 Montréal (Québec), H3N 1M3
7	2	2019	26	2	2019	

PRR-19-02 - Travaux de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - districts de Villeray et de Parc-Extension. (PRR VSP 2019)

Description et sommaire de soumission	Montant
PRR-19-02 - Travaux de reconstruction de trottois, là où requis.	627 673,64 $
Taxe sur les produits et services 5 % :	31 383,68 $
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	62 610,45 $
Montant total :	**721 667,77 $**

Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143922814

Si non inscrit au REQ, cocher ici ☐

Je (Nous), soussigné(s): Cojalac Inc.

Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

174 boul. Lacombe, Repentigny (Québec) J5Z 1S1

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

Ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du cahier des charges et, si tel est le cas, des addenda le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et

Nom et titre du signataire (en majuscules) :	Téléphone : 514-548-2772		
JACQUES LACHAPELLE, PRÉSIDENT	Télécopieur : 514-548-2773		
	Courriel : admin@cojalac.com		
Signature:	Jour	Mois	Année
	26	février	2019

Note : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.

Conformité des soumissions conformément au Guide d'élaboration des appels d'offres, d'adjudication de contrat et de gestion contractuelle

Numéro d'appel d'offres : PRR-19-02 **Date d'ouverture des soumissions : 2019-02-26**

Responsable: Marie-Josée Goulet

		Soumission 1	soumission 2	soumission 3	soumission 4	soumission 5	Soumission 6	Soumission 7
	Nom du soumissionnaire	**Cojalac inc.**	**Construction Larotek Inc.**	**Ramcor Construction Inc.**	**GROUPE ABF INC**	**Axo Construction inc**		
	Prix de la soumission	**721 667,77 $**	**911 700,01 $**	**1 037 459,67 $**	**1 187 162,87 $**	**1 198 831,25 $**		
Articles	**Documents requis**							
2.2.2.1	Bordereau détaillé complété	x	**x**	**x**	**x**	**x**		
2.2.3.1	**Registre des entreprises Québec** Numéro REQ et statut Immatriculé	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**		
2.2.3.2	**Autorisation des Marchés Publics** Copie d'autorisation ou renouvellement	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**		
2.2.3.3	**Registre des entreprises non admissibles RENA** Ne doit pas être inscrit	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**		
2.2.3.4	**Revenu Québec** Attestation de revenu valide	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**		
2.2.3.5	**Régie du bâtiment du Québec RBQ** Licence d'entrepreneur valide	**xx**	**x**	**x**	**x**	**x**		
2.2.3.6	**Registre des personnes écartées en vertu de la PGC** Ne doit pas être inscrit	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**		
2.2.4.1	**Cautionnement de soumission** Chèque visé ou annexe B ou C (vérifier assureur sur le site AMF)	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**		
2.2.4.2	**Lettre intention de l'assureur** Annexe H (vérifier assureur sur le site AMF)	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**		
2.2.4.3	**Cahier des charges** Obtenus via SEAO	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**		
2.2.4.4	Visite oubligatoire si requis							
2.2.4.5	Formulaire de soumission signé	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**		
2.2.4.7	Nombre d'exemplaires ou ratures paraphées 1 original 2 copies	**x**	**x**	**x**	**x**	**1 original seulement**		

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1191309002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1er au 31 janvier 2019, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA18-14009.

IL EST RECOMMANDÉ :
de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1er au 31 janvier 2019, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA18-14009.

Signé par Stephane CHÉNIER **Le** 2019-02-12 15:41

Signataire : Stephane CHÉNIER

Directeur d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1191309002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1er au 31 janvier 2019, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA18-14009.

CONTENU

CONTEXTE

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1er au 31 janvier 2019, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA18-14009.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne BERGERON
Secrétaire de direction

Tél : 514 872-9173
Télécop. : 514 868-4066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-12

Brigitte BEAUDREAULT
Directrice des services administratifs et du greffe

Tél : 514 872-9173
Télécop. : 514 868-4066

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1191309002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Direction
Objet :	Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1er au 31 janvier 2019, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA18-14009.

- Copie papier du rapport mensuel pour la période du 1er au 31 janvier 2019;

- Rapport consolidé janvier 2019.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne BERGERON
Secrétaire de direction

Tél : 514 872-9173
Télécop. : 514 868-4066

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
JANVIER 2019

RAPPORT CONSOLIDÉ
Période du 1er au 31 janvier 2019

ARTICLE	DESCRIPTION	Janvier 2019		Cumulatif au 31 décembre 2018		Cumulatif pour les deux mois	
		Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $
	SOMMAIRE						
	Résultats par grande famille						
	Octroi de contrats pour exécution de travaux par le budget de fonctionnement	0	- $	0	- $	0	- $
	Règlements de réclamations et de jugements	1	9 089,52 $	0	- $	1	9 089,52 $
	Autres décisions impliquant une dépense	0	- $	5	38 997,09 $	5	38 997,09 $
	Décisions impliquant la gestion des ressources humaines	26	- $	27	- $	53	- $
	Autres décisions n'impliquant pas de crédits	8	- $	5	- $	13	- $
	TOTAL	**35**	**9 089,52 $**	**37**	**38 997,09 $**	**72**	**48 086,61 $**
	RESSOURCES MATÉRIELLES						
20.01	Contrat de 50 000 $ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof.	0	- $	0	- $	0	- $
20.02	Contrat de 25 000 $ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof.	0	- $	0	- $	0	- $
20.03	Contrat de 10 000 $ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof.	0	- $	0	- $	0	- $
20.04	Contrat de 5 000 $ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof.	0	- $	0	- $	0	- $
20.04	Contrat de 2 000 $ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof.	0	- $	0	- $	0	- $
	TOTAL RESSOURCES MATÉRIELLES	**0**	**- $**	**0**	**- $**	**0**	**- $**
	ADMINISTRATION FINANCIÈRE						
01.03	CSEM - Acte conférant privilège ou droit d'occupation imm. / 25 000 $ et moins	0	- $	0	- $	0	-
20.01	Contrat 50 000 $ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et services autres que prof.	0	- $	1	38 997,09 $	1	38 997,09 $
20.02	Contrat 25 000 $ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et services autres que prof.	0	- $	0	- $	0	- $
20.03	Contrat 10 000 $ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et services autres que prof.	0	- $	0	- $	0	- $
21.00	Loc. par la ville d'un imm. 50 000 $ et moins (niv. 1) et 25 000 $ et moins (niv. 2)	0	- $	0	- $	0	- $
22.01	Contrat 25 000 $ et moins - Services professionnels	0	- $	0	- $	0	- $
22.02	Contrat 10 000 $ et moins - Services professionnels	0	- $	0	- $	0	- $
22.03	Contrat 5 000 $ et moins - Services professionnels	0	- $	0	- $	0	- $
24.01	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 25 000 $ et moins	0	- $	0	- $	0	- $
24.02	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 10 000 $ et moins	0	- $	0	- $	0	- $

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
JANVIER 2019

RAPPORT CONSOLIDÉ
Période du 1er au 31 janvier 2019

ARTICLE	DESCRIPTION	Janvier 2019		Cumulatif au 31 décembre 2018		Cumulatif pour les deux mois	
		Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $
24.03	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 5 000 $ et moins	0	- $	3	- $	3	- $
24.04	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 2 000 $ et moins	0	- $	0	- $	0	- $
24.05	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 1 000 $ et moins	0	- $	1	- $	1	- $
25.01	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 50 000 $ et moins	0	- $	0	- $	0	- $
25.02	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 25 000 $ et moins	0	- $	0	- $	0	- $
25.03	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 10 000 $ et moins	0	- $	0	- $	0	- $
25.04	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 5 000 $ et moins	0	- $	0	- $	0	- $
25.05	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 1 000 $ et moins	0	- $	0	- $	0	- $
26.01	Virement crédits : Tout virement sauf contributions financières.	0	- $	0	- $	0	- $
26.02	Virement crédits 25 000 $ et moins, à l'intérieur d'une même activité budg. Y compris rémunération.	0	- $	0	- $	0	- $
26.03	Virement crédits 25 000 $ et moins, à l'intérieur d'une même fonction budg. sauf rémunération.	0	- $	0	- $	0	- $
26.04	Virement crédits 10 000 $ et moins, à l'intérieur d'une même activité budg. sauf rémunération et cont. fin.	0	- $	0	- $	0	- $
26.05	Virement crédits 2 000 $ et moins, à l'intérieur d'une même activité budg. sauf rémunération et cont. fin.	0	- $	0	- $	0	- $
TOTAL ADMINISTRATION FINANCIÈRE		**0**	**- $**	**5**	**38 997,09 $**	**5**	**38 997,09 $**

RÉGLEMENTATION - DÉCISIONS N'IMPLIQUANT PAS DE CRÉDITS

	Permis - Règlement sur les opérations cadastrales Approuver projet de remplacement de lots	0	- $	0	- $	0	- $
27.00	Règlement: Pouvoirs en matière de circulation, signalisation et stationnement / Directeur TP seulement	8	- $	5	- $	13	- $
TOTAL RÉGLEMENTATION		**8**	**- $**	**5**	**- $**	**13**	**- $**

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
JANVIER 2019

RAPPORT CONSOLIDÉ
Période du 1er au 31 janvier 2019

ARTICLE	DESCRIPTION	Janvier 2019		Cumulatif au 31 décembre 2018		Cumulatif pour les deux mois	
		Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $
RESSOURCES HUMAINES							
00.1	Registre des postes - Mouvements administratifs (Niveau 1) / ancien art. 14	0	- $	0	- $	0	- $
00.2	Registre des postes - Mouvements administratifs (Niveau 2) / ancien art. 14	0	- $	0	- $	0	- $
00.3	Registre des postes - Mouvements administratifs (Niveau 3) / ancien art. 14	0	- $	1	- $	1	- $
07.00	Registre des postes - Nomination cadre	2	- $	2	- $	4	- $
08.01	Registre des postes - Nomination employé syndiqué autre que manuel / Autres dir. arr.	0	- $	0	- $	0	- $
08.02	Registre des postes - Nomination employé syndiqué autre que manuel / Autres cas	8	- $	6	- $	14	- $
08.02.1	Mouvements de masse - Employés cols blancs	2	- $	0	- $	2	
09.00	Registre des postes - Nomination employé manuel ayant acquis la permanence d'emploi	2	- $	1	- $	3	- $
09.01	Registre des postes - Nomination employé manuel lorsqu'elle entraîne la permanence d'emploi	4	- $	0	- $	4	- $
10.00	Registre des postes - Mouvement de personnel col bleu suite à une réquisition ou baisse de structure	0	- $	0	- $	0	- $
10.00.1	Mouvements de masse - Employés cols bleus	3	- $	0	- $	3	
11.00	Registre des postes - Résiliation cont. trav., ou mise à pied d'un cadre	0	- $	2	- $	2	- $
12.02	Registre des postes - Résiliation cont. trav., rétrogradation ou mise à pied d'un employé syndiqué / Autres cas	0	- $	1	- $	1	- $
13.01	Mesure disciplinaire, incluant congédiement / Autorité dir. arr.	0	- $	0	- $	0	
13.01.0	Registre des postes - Mesure disciplinaire incluant congédiement / Autorité dir. arr.	0	- $	0	- $	0	
13.02	Mesure disciplinaire, incluant congédiement / Autres cas	5	- $	11	- $	16	- $
13.02.0	Registre des postes - Mesure disciplinaire incluant congédiement / Autres cas	0	- $	0	- $	0	- $
14.00	Création et transfert de postes	0	- $	2	- $	2	- $
15.00	Abolition ou modification de postes	0	- $	1	- $	1	- $
16.00	Registre des postes - Détermination de l'affectation de trav. et des resp. des fonct. et employés	0	- $	0	- $	0	- $
17.00	Négociation avec les associations syndicales accréditées, des clauses… prévues à l'art. 49.2.	0	- $	0	- $	0	- $
17.02.1	RCE02-004 - Directeur général - Congédiement empl. Synd. / Niv. A (Cas spéciaux)	0	- $	0	- $	0	- $
TOTAL RESSOURCES HUMAINES		**26**	**0**	**27**	**0**	**53**	**- $**

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
JANVIER 2019

RAPPORT CONSOLIDÉ
Période du 1er au 31 janvier 2019

ARTICLE	DESCRIPTION	Janvier 2019		Cumulatif au 31 décembre 2018		Cumulatif pour les deux mois	
		Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $	Nombre décisions	Valeur en $
MATIÈRES JURIDIQUES							
18.01	Accomplissement de tout acte et signature de document relatif à la SST incluant nég. proc. jud.	0	- $	0	- $	0	- $
18.02	Négociation, plaidoirie et régl. de tout litige en matière de relations de travail avec rég. en matière zonage	0	- $	0	- $	0	- $
18.03	Paiement / Amende découlant d'une infraction en matière de SST	0	- $	0	- $	0	- $
18.04	Recouvrement des sommes dues à l'arrondissement	0	- $	0	- $	0	- $
18.05	Paiement de l'indemnité provisionnelle et paiement de l'indemnité définitive en matière d'expropriation	0	- $	0	- $	0	- $
18.06	Règlement d'une réclamation, action ou poursuite / Responsabilité civile ou pénale de l'arrondissement	0	- $	0	- $	0	- $
18.07	Consentir des mainlevées ou des quittances	0	- $	0	- $	0	- $
18.08	Radier une somme due à l'arrondissement sauf taxes décrétées par ce dernier	1	9 089,52 $	0	- $	1	9 089,52 $
18.09	Paiement des mémoires de frais judiciaires ou des frais d'experts	0	- $	0	- $	0	- $
18.10	Paiement de l'amende et des frais résultant de la commission avec un véhicule de l'arrondissement	0	- $	0	- $	0	- $
18.11	Paiement de l'amende et des frais réclamés par un constat d'infraction signifié à l'arrondissement	0	- $	0	- $	0	- $
41.11	RCE02-004 - C/E - Réclamations en auto-assurance - Dommages causés aux biens de la Ville	0	- $	0	- $	0	- $
TOTAL DES MATIÈRES JURIDIQUES		**1**	**9 089,52 $**	**0**	**- $**	**1**	**9 089,52 $**
	GRAND TOTAL des décisions déléguées prises pour ces périodes	**35**	**9 089,52 $**	**37**	**38 997,09 $**	**72**	**48 086,61 $**

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1193356005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 300 $ à 10 organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 600 $ au Club social des retraités du Centre Bloomfield, 500 $ à Solidarité Canada-Bangladesh, 300 $ au Réseau d'Action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec, 300 $ à La Cenne, 400 $ à Petites-Mains ; DISTRICT DE SAINT-MICHEL: 500 $ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, 300 $ à l'Association Groov'Motion, 500 $ à Habitations Terrasse Saint-Michel, 400 $ au Forum Jeunesse de Saint-Michel ; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 $ au Carrefour populaire de St-Michel, le tout pour diverses activités sociales.

Il est recommandé de :
1. autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 300 $ à 10 organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit :

PARC-EXTENSION
MONTANT : 2 100 $

600 $ au Club social des retraités du Centre Bloomfield—pour diverses activités sociales
500 $ à Solidarité Canada-Bangladesh—pour la célébration de la Journée internationale de la langue maternelle
300 $ au Réseau d'Action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec—pour diverses activités sociales
300 $ à La Cenne—pour le 10e anniversaire de l'organisme
400 $ à Petites-Mains—pour la Journée internationale de la Femme

SAINT-MICHEL
MONTANT : 1 700 $

500 $ à Saint-Michel Vie Sans Frontières—pour la fête de la Saint-Valentin
300 $ à l'Association Groov'Motion—pour l'achat d'équipements
500 $ à Habitations Terrasse Saint-Michel—pour la fête hivernale au parc Ovila-Légaré (Action Saint-Michel Est)
400 $ au Forum Jeunesse de Saint-Michel—pour son assemblée générale annuelle

FRANÇOIS-PERRAULT
MONTANT : 500 $

500 $ au Carrefour populaire de St-Michel—pour son souper spaghetti annuel

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jean CUIERRIER **Le** 2019-03-01 08:14

Signataire : Jean CUIERRIER

_____

C/d sl & dev.soc <<arr.>60000>>
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1193356005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 300 $ à 10 organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 600 $ au Club social des retraités du Centre Bloomfield, 500 $ à Solidarité Canada-Bangladesh, 300 $ au Réseau d'Action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec, 300 $ à La Cenne, 400 $ à Petites-Mains ; DISTRICT DE SAINT-MICHEL: 500 $ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, 300 $ à l'Association Groov'Motion, 500 $ à Habitations Terrasse Saint-Michel, 400 $ au Forum Jeunesse de Saint-Michel ; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 $ au Carrefour populaire de St-Michel, le tout pour diverses activités sociales.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension a convenu de la mise sur pied d'un fonds discrétionnaire afin de répondre à des demandes ponctuelles d'aide financière d'organismes à but non lucratif, présents dans les différents districts de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil d'arrondissement a déjà versé des contributions financières ponctuelles afin d'aider différents organismes qui offrent des services à la population locale.

DESCRIPTION

PARC-EXTENSION
600 $ au Club social des retraités du Centre Bloomfield—pour diverses activités sociales
500 $ à Solidarité Canada-Bangladesh—pour la célébration de la Journée internationale de la langue maternelle
300 $ au Réseau d'Action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec—pour diverses activités sociales
300 $ à La Cenne—pour le 10e anniversaire de l'organisme
400 $ à Petites-Mains—pour la Journée internationale de la Femme

SAINT-MICHEL

500 $ à Saint-Michel Vie Sans Frontières—pour la fête de la Saint-Valentin
300 $ à l'Association Groov'Motion—pour l'achat d'équipements
500 $ à Habitations Terrasse Saint-Michel—pour la fête hivernale au parc Ovila-Légaré (Action Saint-Michel Est)
400 $ au Forum Jeunesse de Saint-Michel—pour son assemblée générale annuelle

FRANÇOIS-PERRAULT

500 $ au Carrefour populaire de St-Michel—pour son souper spaghetti annuel

JUSTIFICATION

À la demande du conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

PARC-EXTENSION
MONTANT : 2 100 $
IMPUTATION 2019 :
2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029128.00000.00000

600 $ au Club social des retraités du Centre Bloomfield—277451
500 $ à Solidarité Canada-Bangladesh—233387
300 $ au Réseau d'Action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec—518382
300 $ à La Cenne—147670
400 $ à Petites-Mains—117815

SAINT-MICHEL
MONTANT : 1 700 $
IMPUTATION 2019:
2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029129.00000.00000

500 $ à Saint-Michel Vie Sans Frontières—327583
300 $ à l'Association Groov'Motion—401276
500 $ à Habitations Terrasse Saint-Michel—128952
400 $ au Forum Jeunesse de Saint-Michel—235838

FRANÇOIS-PERRAULT
MONTANT : 500 $
IMPUTATION 2019 :
2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029195.00000.00000

500 $ au Carrefour populaire de St-Michel—133168

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia DELVIGNE-JEAN
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 868-3447
Télécop. : 514 872-4682

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-20

Jean-Marc LABELLE
Chef de division SLDS - Développement et expertise

Tél : 514 872-3468
Télécop. : 514 872-4682

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Dossier # : 1193356005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 300 $ à 10 organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 600 $ au Club social des retraités du Centre Bloomfield, 500 $ à Solidarité Canada-Bangladesh, 300 $ au Réseau d'Action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec, 300 $ à La Cenne, 400 $ à Petites-Mains ; DISTRICT DE SAINT-MICHEL: 500 $ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, 300 $ à l'Association Groov'Motion, 500 $ à Habitations Terrasse Saint-Michel, 400 $ au Forum Jeunesse de Saint-Michel ; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 $ au Carrefour populaire de St-Michel, le tout pour diverses activités sociales.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds_1193356005.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-27

Brigitte BEAUDREAULT
Directrice

Tél : 514 868-9173
Division : Services administratifs en arrondissement

N° de dossier : 1193356005

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension porte essentiellement sur l'élément suivant de la recommandation :

- *d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 300 $ à 10 organismes de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 600 $ au Club social des retraités du Centre Bloomfield, 500 $ à Solidarité Canada-Bangladesh, 300 $ au Réseau d'Action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec, 300 $ à La Cenne, 400 $ à Petites-Mains ; DISTRICT DE SAINT-MICHEL: 500 $ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, 300 $ à l'Association Groov'Motion, 500 $ à Habitations Terrasse Saint-Michel, 400 $ au Forum Jeunesse de Saint-Michel ; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 $ au Carrefour populaire de St-Michel, le tout pour diverses activités sociales.*

Informations financières

Les fonds nécessaires pour donner suite à cette recommandation seront disponibles au compte d'imputation après avoir effectué les écritures et transferts budgétaires requis :

1. Écriture au réel

Surplus de gestion affecté divers	DT
2440.0000000.000000.00000.31020.000000.0000.000000.000000.00000.00000	4 300 $

VSM- Affectation – Surplus affecté	CT
2440.0012000.306405.41000.71120.000000.0000.000000.000000.00000.00000	4 300 $

2. Virement

Provenance

VSM- Affectation – Surplus affecté	4 300 $
2440.0012000.306405.41000.71120. 000000.0000.000000.000000.00000.00000	

Imputations

PARC-EXTENSION	
2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029128.00000.00000	2 100 $

SAINT-MICHEL	
2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029129.00000.00000	1 700 $

FRANÇOIS-PERRAULT	
2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029195.00000.00000	500 $

TOTAL	4 300 $

RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION

# four.	Nom de l'organisme	Activité	Mont.
277451	Club social des retraités du Centre Bloomfield	diverses activités sociales	600 $
233387	Solidarité Canada-Bangladesh	célébration de la Journée internationale de la langue maternelle	500 $
518382	Réseau d'Action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec	diverses activités sociales	300 $
147670	La Cenne	pour le 10e anniversaire de l'organisme	300 $
117815	Petites-Mains	Journée internationale de la Femme	400 $
PARC-EXTENSION			**2 100 $**
327583	Saint-Michel Vie Sans Frontières	pour la fête de la Saint-Valentin	500 $
401276	l'Association Groov'Motion	l'achat d'équipements	300 $
128952	Habitations Terrasse Saint-Michel	pour la fête hivernale au parc Ovila-Légaré (Action Saint-Michel Est)	500 $
235838	Forum Jeunesse de Saint-Michel	pour son assemblée générale annuelle	400 $
SAINT-MICHEL			**1 700 $**
133168	Carrefour populaire de St-Michel	pour son souper spaghetti annuel	500 $
FRANÇOIS-PERRAULT			**500 $**
TOTAL			**4 300 $**

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1193356005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 300 $ à 10 organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 600 $ au Club social des retraités du Centre Bloomfield, 500 $ à Solidarité Canada-Bangladesh, 300 $ au Réseau d'Action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec, 300 $ à La Cenne, 400 $ à Petites-Mains ; DISTRICT DE SAINT-MICHEL: 500 $ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, 300 $ à l'Association Groov'Motion, 500 $ à Habitations Terrasse Saint-Michel, 400 $ au Forum Jeunesse de Saint-Michel ; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 $ au Carrefour populaire de St-Michel, le tout pour diverses activités sociales.

AVIS DE DÉLÉGATION DE POUVOIR N Vaillancourt.doc

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia DELVIGNE-JEAN
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 868-3447
Télécop. : 514 872-4682

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

AVIS DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 25 de l'annexe 1-C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11-4), je désigne monsieur Jean Cuierrier, chef de Division SLDS—Installations et opérations, pour me remplacer du mardi 26 février au vendredi 8 mars 2019 inclusivement et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions durant cette période. Vous pouvez le rejoindre au 514 872-3467.

Et j'ai signé,

Nathalie Vaillancourt
Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1193356002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 125 $ pour la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 34e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 21 mars 2019 au Palais des congrès de Montréal.

Autoriser une dépense de 1 125 $ pour la participation de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension au 34e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 21 mars 2019 au Palais des congrès de Montréal.

1. Autoriser cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2019-02-04 11:32

Signataire : Nathalie VAILLANCOURT

_____

Directrice CSLDS
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193356002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 125 $ pour la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 34e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 21 mars 2019 au Palais des congrès de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal organise chaque année un événement à l'occasion duquel il dévoile le gagnant de son Grand Prix annuel. C'est l'occasion pour tout le milieu municipal relié au monde culturel, de se rencontrer et de développer des liens et parfaire les réseaux existants. L'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSMPE) participe chaque année au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal. Des représentants de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) sont invités, de même que les élus locaux et le Directeur d'arrondissement. De plus, des représentants du milieu culturel de l'arrondissement VSMPE (artistes, organismes, diffuseurs, producteurs, etc.) sont également invités à se joindre à la table de l'arrondissement VSMPE.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 14 0053 - Autoriser une dépense de 1 125 $ pour la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 33e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 29 mars 2018 au Palais des congrès de Montréal.

DESCRIPTION

Achat d'une table pour dix (10) personnes au nom de l'arrondissement VSMPE, au coût de 1 125 $ pour l'événement « 34e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal », qui aura lieu le jeudi 21 mars 2019 au Palais des congrès de Montréal.

JUSTIFICATION

Favoriser les liens et le réseautage du milieu culturel montréalais.
Assurer la visibilité de l'arrondissement dans les préoccupations reliées à la diffusion culturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 1 125 $ est assumée par l'arrondissement VSMPE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réseautage du secteur de la diffusion culturelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Marcelle DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia DELVIGNE-JEAN
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 868-3447
Télécop. : 514 872-4682

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-01

Nathalie VAILLANCOURT
Directrice CSLDS

Tél : 514 868-3443
Télécop. : 514 872-4682

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Dossier # : 1193356002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Autoriser une dépense de 1 125 $ pour la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 34e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 21 mars 2019 au Palais des congrès de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_1193356002_34e_Grand_prix_Conseil des arts.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marcelle DION
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-01

Brigitte BEAUDREAULT
Directrice des services administratifs

Tél : (514) 872-9173
Division : Services administratifs

Dossier 1193356002

« Autoriser une dépense de 1 125 $ pour la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 34e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 21 mars 2019 au Palais des congrès de Montréal. »

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessous mentionnés.

Imputation :

2440-0010000-306400-01301-53801-000000-0000-000000-000000-00000-00000

Direction – Bureau du directeur d'arrondissement – Administration – Publicité, commun. , et frais de représentation

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.04

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1194969007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - Opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 142 540,26 $, taxes incluses, dans le cadre de la prolongation du contrat de location des remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019 octroyé en date du 4 septembre 2018 par la résolution CA18 14 0285 de ce conseil, pour un montant de 37 453,11 $ à Sciage Montréal inc., majorant ainsi le contrat de 59 925,29 $ à 97 378,40 $, taxes incluses, pour un montant de 74 906,21 $ à Service Routier Maximum inc., majorant ainsi le contrat de 119 850,58 $ à 194 756,79 $, taxes incluses et dans le cadre du contrat de location d'une remorqueuse avec opérateur pour la saison hivernale 2018-2019 octroyé en date du 2 octobre 2018 par la résolution CA18 14 0323 de ce conseil, pour un montant de 30 180,94 $ à Remorquage Marco enr., majorant le contrat de 48 289,50 $ à 78 470,44 $, taxes incluses.

IL EST RECOMMANDÉ :
1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 142 540,26 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat de location des remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019 prolongé d'une année en date du 4 septembre 2018 par la résolution CA18 14 0285 de ce conseil, pour un montant de 37 453,11 $ à Sciage Montréal inc., majorant ainsi le contrat de 59 925,29 $ à 97 378,40 $, taxes incluses, pour un montant de 74 906,21 $ à Service Routier Maximum inc., majorant ainsi le contrat de 119 850,58 $ à 194 756,79 $, taxes incluses et pour le contrat octroyé en date du 2 octobre 2018 par la résolution CA18 14 0323 de ce conseil, pour un montant de 30 180,94 $ à Remorquage Marco enr., majorant ainsi le contrat de 48 289,50 $ à 78 470,44 $, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel JOBIN **Le** 2019-02-26 15:14

Signataire : Michel JOBIN

Directeur des travaux publics
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194969007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - Opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 142 540,26 $, taxes incluses, dans le cadre de la prolongation du contrat de location des remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019 octroyé en date du 4 septembre 2018 par la résolution CA18 14 0285 de ce conseil, pour un montant de 37 453,11 $ à Sciage Montréal inc., majorant ainsi le contrat de 59 925,29 $ à 97 378,40 $, taxes incluses, pour un montant de 74 906,21 $ à Service Routier Maximum inc., majorant ainsi le contrat de 119 850,58 $ à 194 756,79 $, taxes incluses et dans le cadre du contrat de location d'une remorqueuse avec opérateur pour la saison hivernale 2018-2019 octroyé en date du 2 octobre 2018 par la résolution CA18 14 0323 de ce conseil, pour un montant de 30 180,94 $ à Remorquage Marco enr., majorant le contrat de 48 289,50 $ à 78 470,44 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le montant du contrat octroyé pour la locations de trois (3) remorqueuses à Sciage Montréal inc. et à Service Routier Maximum inc. au conseil d'arrondissement du 5 septembre 2017 prévoyait un nombre approximatif de 400 heures de location par remorqueuse, ainsi que pour la prolongation du contrat en date du 4 septembre 2018 pour la saison hivernale 2018-2019. De plus, le contrat octroyé pour la location d'une remorqueuse avec opérateur à Remorquage Marco enr. au conseil d'arrondissement du 2 octobre 2018 prévoyait également un nombre approximatif de 400 heures de location. Considérant l'importance des précipitations reçues à ce jour et des aléas météorologiques au courant de la saison 2018-2019, le nombre de 400 heures par remorqueuse est insuffisant. Le cinquième chargement de la neige a été décrété le 21 février 2019 et déjà 370 heures par remorque a été utilisé. Il y a en moyenne huit chargements par saison hivernale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 14 0323 du 2 octobre 2018 (SD 1184969017) - Octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Remorquage Marco enr. au montant de 48 289,50 $, taxes incluses, pour la location d'une (1) remorqueuse avec opérateur pour la saison hivernale 2018-2019 - Appel d'offres public 18-17040 (5 soumissionnaires).

CA18 14 0285 du 4 septembre 2018 (SD 1184969016) - Autoriser une dépense totale de 179 775,87 $, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de location de trois (3)

remorqueuses avec opérateurs, à Sciage Montréal inc. au montant de 59 925,29 $, taxes incluses, pour une remorqueuse et à Service Routier Maximum inc. au montant de 119 850,58 $, taxes incluses, pour deux remorqueuses, pour la période du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, dans le cadre de l'appel d'offres publics - 17-16202.

CA18 14 0018 du 6 février 2018 (SD 1184969004) - Autoriser une dépense additionnelle maximale de 107 789,07 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat de location des remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2017-2018 octroyé en date du 5 septembre 2017 par la résolution CA17 14 0287 de ce conseil, pour un montant de 35 929,69 $ à Sciage Montréal inc., majorant ainsi le contrat de 57 487,50 $ à 93 417,19 $, taxes incluses et, pour un montant de 71 859,38 $ à Service Routier Maximum inc., majorant ainsi le contrat de 114 975,00 $ à 186 834,38 $, taxes incluses.

CA 17 14 0287 du 5 septembre 2017 (SD 1174969002) - Octroyer un contrat aux trois plus bas soumissionnaires conformes, soit Sciage Montréal inc. au montant de 57 487,50 $, taxes incluses, Service Routier Maximum inc. au montant de 114 975 $, taxes incluses, Neigexpert ltée. au montant de 66 685,50 $, taxes incluses, pour la location de quatre remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2017-2018 et autoriser une dépense maximale de 239 148 $, taxes incluses - appel d'offres public 17-16202 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Un montant additionnel de 142 540,26 $, taxes incluses, doit être ajouté au montant du contrat octroyé à Sciage Montréal inc. une (1) remorqueuses, à Service Routier Maximum inc. deux (2) remorqueuses, à Remorquage Marco enr. une (1) remorqueuse, soit 250 heures de plus par remorqueuse et il y en a quatre (4).

JUSTIFICATION

En moyenne, la Ville de Montréal effectue cinq (5) chargements par année à raison d'environs 80 heures par chargement. Pour la saison 2018-2019, le cinquième chargement a été décrété le 21 février 2019 et la saison hivernale n'est pas terminée.
Étant donné l'importance des précipitations reçues et des aléas météorologiques depuis le début de la saison hivernale en cours (2018-2019) et les quatre (4) chargements déjà effectués, nous anticipons un dépassement du nombre d'heure déjà autorisées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal et à l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et aux dispositions des documents de l'appel d'offres.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PONTON
Agent de recherche en développement durable

Tél : (514) 872-4968
Télécop. : (514) 872-1928

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-25

Michel JOBIN
Directeur des travaux publics

Tél : 514 868-3836
Télécop. : 514 868-4706

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Dossier # : 1194969007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - Opérations
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 142 540,26 $, taxes incluses, dans le cadre de la prolongation du contrat de location des remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019 octroyé en date du 4 septembre 2018 par la résolution CA18 14 0285 de ce conseil, pour un montant de 37 453,11 $ à Sciage Montréal inc., majorant ainsi le contrat de 59 925,29 $ à 97 378,40 $, taxes incluses, pour un montant de 74 906,21 $ à Service Routier Maximum inc., majorant ainsi le contrat de 119 850,58 $ à 194 756,79 $, taxes incluses et dans le cadre du contrat de location d'une remorqueuse avec opérateur pour la saison hivernale 2018-2019 octroyé en date du 2 octobre 2018 par la résolution CA18 14 0323 de ce conseil, pour un montant de 30 180,94 $ à Remorquage Marco enr., majorant le contrat de 48 289,50 $ à 78 470,44 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds_1194969007.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Brigitte BEAUDREAULT
Directrice

Tél : 514 868-9173
Division : Services administratifs en arrondissement

N° de dossier : 1194969007

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension porte essentiellement sur les éléments suivants de la recommandation :

- *d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 142 540,26 $, taxes incluses, dans le cadre de la prolongation du contrat de location des remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019 octroyé en date du 4 septembre 2018 par la résolution CA18 14 0285 de ce conseil, pour un montant de 37 453,11 $ à Sciage Montréal inc., majorant ainsi le contrat de 59 925,29 $ à 97 378,40 $, taxes incluses, pour un montant de 74 906,21 $ à Service Routier Maximum inc., majorant ainsi le contrat de 119 850,58 $ à 194 756,79 $, taxes incluses et dans le cadre du contrat de location d'une remorqueuse avec opérateur pour la saison hivernale 2018-2019 octroyé en date du 2 octobre 2018 par la résolution CA18 14 0323 de ce conseil, pour un montant de 30 180,94 $ à Remorquage Marco enr., majorant le contrat de 48 289,50 $ à 78 470,44 $, taxes incluses.*

- *d'imputer cette dépense conformément aux informations financières présentées ci-*dessous :

Informations financières

Nom de la Compagnie	Montant (taxes incl.)	Montant (av.taxes)	TPS	TVQ	Net ristournes
Sciage Montréal inc.	37 453,11	32 575,00	1 628,75	3 249,36	34 199,68
Service Routier Maximum inc.	74 906,21	65 150,00	3 257,50	6 498,71	68 399,35
Remorquage Marco enr.	30 180,94	26 250,00	1 312,50	2 618,44	27 559,22
TOTAL	**142 540,26**	**123 975,00**	**6 198,75**	**12 366,51**	**130 158,26**

Imputation

2440.0010000.306416.03121.54505.014411.0000.000000.000000.00000.00000

L'engagement de gestion # 2019AC001 a été pris pour réserver les fonds nécessaires pour donner suite à cette recommandation.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.05

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1184969022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense approximative de 87 969,44, taxes incluses, à L.J. Excavation inc. pour la prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, soit du 15 avril au 15 novembre 2019, dans le cadre de l'appel d'offre publics 18-16784.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'autoriser une dépense de 87 969,44, taxes incluses, à L.J. Excavation inc. pour la prolongation du contrat de location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, soit du 15 avril au 15 novembre 2019, dans le cadre de l'appel d'offres publics 18-16784;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel JOBIN **Le** 2019-02-28 07:34

Signataire : Michel JOBIN

Directeur des travaux publics
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184969022**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense approximative de 87 969,44, taxes incluses, à L.J. Excavation inc. pour la prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, soit du 15 avril au 15 novembre 2019, dans le cadre de l'appel d'offre publics 18-16784.

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie nécessitait les services de trois (3) rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour un total d'approximativement 900 heures chacune pour le programme de réfection routière et les reconstructions de trottoirs pour l'année 2018 du lundi au jeudi de 6 h 30 à 16 h 15.
La durée de location des appareils requise est pour une période débutant aux environs du 9 avril et se terminant vers le 16 novembre 2018.

La Direction de l'approvisionnement a lancé l'appel d'offres public 18-16784 le 26 février 2018 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 mars 2018. Un seul soumissionnaire était conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 14 0119 du 1er mai 2018 - SD 1184969007 - Octroyer un contrat à L.J. Excavation inc., seul soumissionnaire conforme, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateurs, entretien et accessoires, au prix de sa soumission, soit au montant total de 87 904,14 $, taxes incluses - appel d'offres publics 18-16784 (12 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste en la location d'une seule (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour une quantité d'environ 900 heures pour la période débutant aux environs du 15 avril au 15 novembre 2019 pour le programme de réfection routière et les reconstructions de trottoirs pour l'année 2019 du lundi au jeudi de 6 h 30 à 16 h 15. En dehors de cette période, il est possible que la Ville ait, occasionnellement, besoin de l'équipement pour travailler avant 6 h 30 ou au-delà de 16 h 15 ou pour travailler le vendredi, le samedi ou le dimanche.
Suivant l'option de renouvellement d'une année au contrat, le prix soumis par l'adjudicataire au bordereau de soumission sera révisé à la hausse ou à la baisse, selon la variation des indices des prix du transport de la province de Québec, publié par statistique Canada.

La variation des indices est la différence entre l'indice des prix de janvier 2019 et celui de

janvier 2018. Le Directeur modifie le prix soumis prenant effet le 10 avril 2019 et demeure en vigueur pour la saison 2019.

La révision du prix soumis ci-haut décrit est calculée, le cas échéant, par l'application de la formule suivante :

$$Pr = Po * \frac{IPC\ janvier\ 2019}{IPC\ janvier\ 2018}$$

Dans laquelle :

Pr : Prix unitaire révisé
Po : Prix unitaire soumis
IPC : Indice des prix à la consommation, transport pour la province de Québec.

L'adjudicataire a accepté la prolongation du contrat pour l'année 2019 (VOIR : pièce-jointe au sommaire).

JUSTIFICATION

La location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires est nécessaire dans le cadre des opérations de réfection routière et de reconstructions de trottoirs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour de plus amples informations, voir l'intervention de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension, Direction des services administratifs, en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et aux dispositions des documents de l'appel d'offres.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 27 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PONTON
Agent de recherche en développement durable

Tél : (514) 872-4968
Télécop. : (514) 872-1928

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-25

Michel JOBIN
Directeur des travaux publics

Tél : 514 868-3836
Télécop. : 514 868-4706

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Dossier # : 1184969022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Autoriser une dépense approximative de 87 969,44, taxes incluses, à L.J. Excavation inc. pour la prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, soit du 15 avril au 15 novembre 2019, dans le cadre de l'appel d'offre publics 18-16784.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds 1184969022.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-27

Brigitte BEAUDREAULT
Directrice

Tél : 514 868-9173
Division : Services administratifs en arrondissement

N° de dossier : 1184969022

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension porte essentiellement sur les éléments suivants de la recommandation :

- *d'autoriser une dépense approximative de 87 969,44, taxes incluses, à L.J. Excavation inc. pour la prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, soit du 15 avril au 15 novembre 2019, dans le cadre de l'appel d'offre publics 18-16784.*

- *d'imputer cette dépense conformément aux informations financières et budgétaires présentées ci*-dessous :

Informations budgétaires

Cette dépense représente un coût net total de 80 327,70 $ lorsque diminuée des ristournes TPS-TVQ. Elle est entièrement assumée par l'arrondissement à même son budget PTI du PRR 2019.

Provenance : 100 % ARRON

Projet : 55738 - Programme de réfection routière – Travaux publics
Sous-projet : 1955738-001 : PRR- Travaux publics
Projet SIMON : 174670
Requérant : Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc Extension

2019	2020	2021	Total
80	0	0	80

Imputation : 100% ARRON

Projet : 55738 - Programme de réfection routière – Travaux publics
Sous-projet : 1955738-006 – *Prolongation du contrat de location d'1 rétrocaveuse avec opér. AO-18-16784*
Projet SIMON : 178134
Requérant : Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc Extension

2019	2020	2021	Total
80	0	0	80

Nous attestons que le présent dossier est conforme aux critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire # 38 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances pour l'obtention des crédits

Informations comptables

Provenance : 100% ARRON

	Crédits	**Dépenses**
6440.4019851.801650.01909.57201.000000.102599.000000.98001.00000 *Règlement no RCA18-14007 Travaux de réfection routière CA18 14 0411*	80 328 $	87 969 $

Imputation : 100% ARRON

	Crédits	**Dépenses**
6440.4019851.801650.03103.55205.000000.178134.000000.17025.00000 *Prolongation du contrat de location d'1 rétrocaveuse avec opér. AO-18-16784*	80 328 $	87 969 $

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessus mentionnés.

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1184969022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Direction
Objet :	Autoriser une dépense approximative de 87 969,44, taxes incluses, à L.J. Excavation inc. pour la prolongation du contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, soit du 15 avril au 15 novembre 2019, dans le cadre de l'appel d'offre publics 18-16784.

LETTRE ACCEPTATION RÉTRO 2019.pdf

RÉTRO LJ EXCAVATION 2018-2019 IPC PROLONGATION.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PONTON
Agent de recherche en développement durable

Tél : (514) 872-4968
Télécop. : (514) 872-1928

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Direction des travaux publics
405, avenue Ogilvy, bureau 200
Montréal (Québec) H3N 1M3

RECOMMANDÉ
RN 215 848 703 CA

Le 3 octobre 2018

Monsieur Jean-Guy Gagné, directeur
L.J. Excavation inc.
5339, 4e Avenue
Montréal (Québec) H1Y 2V4

Objet : Option de renouvellement, appel d'offre 18-16784

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat : - location d'une rétrocaveuse avec opérateurs, entretien et accessoires, pour une quantité d'environ 900 heures pour la période approximative d'avril à novembre 2019, dans le cadre de l'appel d'offres publics 18-16784.

Ce renouvellement pour l'année 2019, suivant l'option de renouvellement d'une année au contrat, les prix soumis par les adjudicataires au bordereau de soumission seront révisés à la hausse ou à la baisse, selon la variation des indices des prix du transport de la province de Québec, publié par Statistique Canada.

La variation des indices est la différence entre l'indice des prix de janvier 2019 et celui de janvier 2018. Le Directeur modifie le prix soumis prenant effet le 10 avril 2019 et demeure en vigueur pour la saison 2019.

La révision du prix soumis ci-haut décrit est calculée, le cas échéant, par l'application de la formule suivante :

$$Pr = Po * \frac{IPC\ janvier\ 2019}{IPC\ janvier\ 2018}$$

Dans laquelle :

Pr : Prix unitaire révisé
Po : Prix unitaire soumis

.../2

À cet égard, nous vous invitons donc à remplir le formulaire ci-joint et à nous le retourner dans l'enveloppe-réponse également jointe.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Michel Jobin
Directeur des travaux publics

MJ/mp

c. c. Monsieur Robert Gervais, Chef de la Division de la voirie
Monsieur Martin Ponton, Agent de recherche en développement durable

p. j. Formulaire et enveloppe-réponse

Formulaire

Option de renouvellement – Appel d'offres n° 18-16784

☑ **Nous acceptons** le renouvellement du contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateurs, entretien et accessoires pour la période d'avril à novembre 2019, au prix révisé selon la variation des indices des prix du transport de la province de Québec, publié par Statistique Canada prévus au cahier des charges.

☐ **Non,** nous ne souhaitons pas renouveler le contrat.

Signature : Jean-Guy Gagné Date : 05-10-18

Jean-Guy Gagné
L.J. Excavation inc.

Veuillez nous faire parvenir ce formulaire dûment signé dans l'enveloppe-réponse ci-jointe, et ce, le plus tôt possible.

En vous remerciant,

VILLE DE MONTRÉAL
Arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Villeray Saint-Michel Parc-Extension Montréal

Location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires 2018-2019
Prolongation d'une année 2019

Révision des prix pour la période 2018-2019

Révision selon l'indice des prix à la consommation (IPC) - TRANSPORT

CONTRATS	ENTREPRENEURS	TAUX HORAIRE 2019	NBR HEURES	P/O 2018	TOTAL 2019 AVANT TAXES	TPS 2019	TVQ 2019	TOTAL 2019 AVEC TAXES
18-16784								
LOT 4	**L.J. EXCAVATION INC.**	**85,01 $**	900	**84,95 $**	76 511,80 $	3 825,59 $	7 632,05 $	**87 969,44 $**
	Prenant effet le 10 avril 2019							**87 969,44 $**

TPS - 2018 - 5%	**5%**
TVQ - 2018 - 9,975 %	**9,975%**

Révision selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année 2019

Pr = Po x IPC du mois de janvier 2019

IPC du mois de janvier 2018

Pr = prix unitaire révisé
Po = prix unitaire soumissionné

IPC transport pour la province de Québec

JANVIER 2018 = 134,6
JANVIER 2019 = **134,7**

IPC :

http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/cpis12c-fra.htm

https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000407

	TOTAL 2018 AVANT TAXES	TPS 2018	TVQ 2018	TOTAL 2018 TAXES INCLUSES
LOT 4	76 455,00 $	3 822,75 $	7 626,39 $	**87 904,14 $**
	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**0,00 $**
	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**0,00 $**
	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**0,00 $**
				87 904,14 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.06

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1191803002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation maximale de 369 000 $, taxes incluses, à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer divers projets d'entretien des parcs.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une affection maximale de 369 000 $, taxes incluses, à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer divers projets d'entretien des parcs;
2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Brigitte BEAUDREAULT **Le** 2019-02-27 14:05

Signataire : Brigitte BEAUDREAULT

Directrice des services administratifs
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1191803002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation maximale de 369 000 $, taxes incluses, à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer divers projets d'entretien des parcs.

CONTENU

CONTEXTE

L'entretien des parcs, espaces verts et de la foresterie urbaine fait partie des enjeux importants de notre arrondissement. Au cours des dernières années, l'arrondissement a connu d'importants changements au niveau de sa couverture végétale.On compte de plus en plus de saillies de trottoirs verdis, d'ajout et d'agrandissement de fosses d'arbres ainsi que des aménagements de plates-bandes et pots de fleurs. Ces mesures contribuent à l'embellissement de l'arrondissement et favorisent la réduction des zones d'îlots de chaleurs tout en enrichissant la biodiversité.
À cet effet, la Division des parcs de la Direction des travaux publics envisage de mettre sur pied des équipes supplémentaires dédiées à l'entretien des espaces verts. Ces équipes seront une contribution importante pour l'embellissement de l'arrondissement participerons à l'amélioration du cadre de vie des citoyens et des visiteurs de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'autoriser les dépenses prévues pour la mise sur pied d'équipes supplémentaires afin d'améliorer de façon significative la qualité de l'entretien des parcs, espaces verts et de la foresterie urbaine de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Liste des demandes d'affectation à des dossiers spécifiques pour l'année 2019 financées par le surplus libre de l'arrondissement:

Direction des travaux publics - Entretien des parcs	Montant
Entretien des saillies	73 000 $

Entretien des terrains sportifs	65 000 $
Entretien des carrés d'arbres	136 000 $
Événements spéciaux	65 000 $
Plan d'action Miellat	30 000 $
Total des demandes d'affectations	**369 000 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action en lien avec le Plan de développement durable de la Ville de Montréal qui consiste à : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet d'augmenter de façon significative l'offre de service auprès des citoyens

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-02-25
Sylvain DANSEREAU Chef de division - ressources financières et matérielles		Marco ST-PIERRE Chef de division	
Tél : **Télécop. :**	514 868-4062	**Tél :** **Télécop. :**	514 872-8238

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Dossier # : 1191803002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Autoriser une affectation maximale de 369 000 $, taxes incluses, à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer divers projets d'entretien des parcs.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds_1191803002.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Brigitte BEAUDREAULT
Directrice

Tél : 514 868-9173
Division : Services administratifs en arrondissement

N° de dossier : 1191803002

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension porte essentiellement sur les éléments suivants de la recommandation :

- *d'autoriser une affectation maximale de 369 000 $, taxes incluses, à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer divers projets d'entretien des parcs.*

- *d'imputer cette dépense conformément aux informations financières présentées ci-*dessous :

Informations financières

Ventilation des coûts	**Main-d'œuvre**	**Location de camionnettes**	**TOTAL**
Entretien des saillies	65 000 $	8 000 $	73 000 $
Entretien des terrains sportifs	65 000 $		65 000 $
Entretien des carrés d'arbres	120 000 $	16 000 $	136 000 $
Événements spéciaux	65 000 $		65 000 $
Plan d'action Miellat	30 000 $		30 000 $
TOTAL	**345 000 $**	**24 000 $**	**369 000 $**

Les fonds nécessaires pour donner suite à cette recommandation seront disponibles au compte d'imputation après avoir effectué les écritures et transferts budgétaires requis :

1. Écriture au réel

Surplus de gestion affecté divers	**DT**
2440.0000000.000000.00000.31020.000000.0000.000000.000000.00000.00000	369 000 $

VSM- Affectation – Surplus affecté	**CT**
2440.0012000.306405.41000.71120.000000.0000.000000.000000.00000.00000	369 000 $

2. Virement

PROVENANCE

VSM- Affectation – Surplus affecté	369 000 $
2440.0012000.306405.41000.71120. 000000.0000.000000.000000.00000.00000	

IMPUTATIONS

Rémunération – Cols bleus	
2440.0012000.306405.07165.51102.050250.9950.000000.000000.00000.00000 Salaire régulier- Structure variable	257 540 $
2440.0012000.306405.07165.52100.050250.9950.000000.000000.00000.00000 Cotisations employeur- Taux moyen	83 465 $
2440.0012000.306405.07165.51240.050250.9950.000000.000000.00000.00000 Maladie courante	3 995 $
	345 000 $

Location de camionnettes	24 600 $
2440.0012000.306405.07165.55205.000000.0000.000000.000000.00000.00000	

TOTAL	**369 600 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.07

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1194518002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - Opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation maximale de 300 000 $ à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer les coûts additionnels d'épandage de sel et d'abrasifs et d'équipements supplémentaires requis pour assurer la sécurité des citoyens et autoriser une dépense maximale de 225 000 $, taxes incluses, pour l'achat de sel et d'abrasif à K+S Sel Windsor Ltee en vertu de l'entente-cadre 1302413.

d'autoriser une affectation maximale de 300 000 $ à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer les coûts additionnels d'épandage de sel et d'abrasifs et d'équipements supplémentaires requis pour assurer la sécurité des citoyens;

1. d'autoriser une dépense maximale de 225 000 $, taxes incluses, pour l'achat de sel et d'abrasif à K+S Sel Windsor Ltee en vertu de l'entente cadre 1302413;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel JOBIN **Le** 2019-02-27 15:25

Signataire : Michel JOBIN

Directeur des travaux publics
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194518002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - Opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation maximale de 300 000 $ à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer les coûts additionnels d'épandage de sel et d'abrasifs et d'équipements supplémentaires requis pour assurer la sécurité des citoyens et autoriser une dépense maximale de 225 000 $, taxes incluses, pour l'achat de sel et d'abrasif à K+S Sel Windsor Ltee en vertu de l'entente-cadre 1302413.

CONTENU

CONTEXTE

L'hiver 2018-2019 a été d'une rigueur exceptionnelle avec plusieurs épisodes de pluie et de refroidissement. Les changements de températures ont occasionné des dépenses supplémentaires en abrasifs et en équipements supplémentaires pour assurer la mobilité de citoyens en toute sécurité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Achat de sel de déglaçage. Service d'épandage supplémentaire requis par les entrepreneurs et la location d'équipements supplémentaires (autoniveleuse, vide-puisard, tracteur, chargeur).

JUSTIFICATION

L'accumulation d'une série d'événements météorologiques nécessite des quantités supplémentaires d'abrasifs et d'équipements pour assurer la mobilité sécuritaire des déplacements des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera financée à même le surplus libre de l'arrondissement pour un montant maximum de 300 000 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lisanne VAILLANCOURT
Secretaire de direction

Tél : 514 868-3836
Télécop. : 514 868-4066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Sylvain DANSEREAU
Chef de division - Ressources financières et matérielles

Tél : 514 868-4062
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Dossier # : 1194518002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics , Division de la voirie - Opérations
Objet :	Autoriser une affectation maximale de 300 000 $ à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer les coûts additionnels d'épandage de sel et d'abrasifs et d'équipements supplémentaires requis pour assurer la sécurité des citoyens et autoriser une dépense maximale de 225 000 $, taxes incluses, pour l'achat de sel et d'abrasif à K+S Sel Windsor Ltee en vertu de l'entente-cadre 1302413.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds_1194518002- Sel et autres abrasifs.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Odette NTAKARUTIMANA
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : (514)872-8459

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-27

Brigitte BEAUDREAULT
Directrice

Tél : 514 868-9173
Division : Services administratifs en arrondissement

N° de dossier : 1194518002

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension porte essentiellement sur les éléments suivants de la recommandation :

- *d'autoriser une affectation maximale de 300 000 $ à même le surplus libre de l'arrondissement pour financer les coûts additionnels d'épandage de sel et d'abrasifs et d'équipements supplémentaires requis pour assurer la sécurité des citoyens,*

- *d'autoriser une dépense maximale de 225 000 $, taxes incluses, pour l'achat de sel et d'abrasif à K+S Sel Windsor Ltee en vertu de l'entente-cadre 1302413,*

- *d'imputer cette dépense conformément aux informations financières présentées ci-*dessous :

Informations financières

Les fonds nécessaires pour donner suite à cette recommandation seront disponibles au compte d'imputation après avoir effectué les écritures et transferts budgétaires requis :

1. **Écriture au réel**

Surplus de gestion affecté divers	**DT**
2440.0000000.000000.00000.31020.000000.0000.000000.000000.00000.00000	300 000 $

VSM- Affectation – Surplus affecté	**CT**
2440.0012000.306405.41000.71120.000000.0000.000000.000000.00000.00000	300 000 $

2. **Virement**

Provenance

VSM- Affectation – Surplus affecté	300 000 $
2440.0012000.306405.41000.71120. 000000.0000.000000.000000.00000.00000	

Imputation

VSM- Surplus de gestion libres- Sels et autres abrasifs	300 000 $
2440.0012000.306405.03123.56505.015012.0000.000000.000000.00000.00000	

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.01

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1193356003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour les mois de janvier à septembre 2019.

1. D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

2. D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à septembre 2019, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

3. D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à septembre 2019, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

4. D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à septembre 2019, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

5. D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint - Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente,

permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de janvier à septembre 2019, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

Signé par	Nathalie VAILLANCOURT	**Le** 2019-02-14 13:12

Signataire : Nathalie VAILLANCOURT

Directrice CSLDS
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1193356003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour les mois de janvier à septembre 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements publics de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de janvier à septembre 2019, et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire et émettre les ordonnances appropriées afin de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (RCA17-14002, art. 6);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8);
- Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Bannières (01-283, art. 516).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 14 0292 Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement, pour les mois d'août à décembre 2018.
CA18 140236 Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour les mois de juin à décembre 2018.
CA18 140064 Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour les mois de janvier à décembre 2018;

DESCRIPTION

Les événements sont de diverses catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Le dossier présenté contient des demandes déposées pour les mois de janvier à septembre 2019. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2019.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais, car ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures, la vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire, seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement, que ce soit par le biais des journaux locaux ou autres. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue(s), les promoteurs installeront, dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir

tous les permis requis. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel JOBIN, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Michel JOBIN, 14 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia DELVIGNE-JEAN
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 868-3447
Télécop. : 514 872-4682

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-14

Jean-Marc LABELLE
Chef de division SLDS - Développement et expertise

Tél : 514 872-3468
Télécop. : 514 872-4682

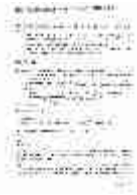

EP-Banniere ordonnance.JPG

515. Un panneau publicitaire autoroutier autorisé, situé à une distance inférieure à 90 m d'un autre panneau publicitaire autoroutier, peut être remplacé par un panneau publicitaire autoroutier :

1° d'une superficie maximale de 25 m² si sa superficie est égale ou inférieure à 25 m² et d'une superficie maximale de 2,5 m² si sa superficie est égale ou inférieure à 2,5 m²;

2° d'une hauteur maximale de 9 m si sa hauteur est égale ou inférieure à 9 m et d'une hauteur maximale de 5,5 m si sa hauteur est égale ou inférieure à 5,5 m;

3° d'une superficie et d'une hauteur égales ou inférieures à celles du panneau remplacé si sa superficie est supérieure à 25 m² et sa hauteur supérieure à 9 m.

CHAPITRE IV
ORDONNANCES

516. Le conseil d'arrondissement, peut, par ordonnance, régir ou autoriser :

1° des enseignes et des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation;

2° l'inscription du nom et de la marque de commerce du commanditaire d'une oeuvre d'art ou ornementale, d'un espace public, d'un monument ou de la restauration d'un bâtiment ancien;

4° une bannière sur un réverbère ou, aux fins d'identifier un lieu, sur un mur extérieur;

5° des enseignes et des enseignes publicitaires à des fins publique, culturelle, touristique et sociocommunautaire pour une période de temps déterminée.

Ces enseignes et enseignes publicitaires sont autorisées sans permis.

01-283-27, a. 4 (2003).

CHAPITRE V
ENSEIGNES ET ENSEIGNES PUBLICITAIRES AUTORISÉES SANS PERMIS

517. Les enseignes et enseignes publicitaires prévues au présent chapitre sont autorisées sans permis aux conditions énoncées.

SECTION I
PETITE ENSEIGNE

518. Une enseigne ayant une superficie inférieure à 0,2 m² est exclue du calcul de superficie maximale autorisée. Une seule de ces enseignes est autorisée par établissement ou par immeuble pour chaque voie publique.

519. Dans le cas d'un bureau, d'un atelier ou d'un établissement de soins personnels dans un logement, constituant un usage complémentaire et situé à l'un des endroits suivants, seule une enseigne non lumineuse ayant une superficie inférieure à 0,2 m² peut être posée à une fenêtre ou à plat sur le bâtiment :

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT DE L'ARRONDISSEMENT VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
(RCA17-14002)

Ordonnance relative à la Programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension Saison 2019

À la séance du 12 mars 2019, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

1. Dans le cadre des activités de la « Programmation des événements—Saison 2019 dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc Extension », le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité.

2. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 m des appareils sonores installés sur lesdits sites.

3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A Tableau des événements sur le domaine public–Année 2019

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8)

Ordonnance relative à la Programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension Saison 2019

À la séance du 12 mars 2019, le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension décrète :

1. La fermeture des rues constituants les sites pour les activités de la Programmation des événements—Saison 2019 dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc Extension identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

2. L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)

Ordonnance relative à la Programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension Saison 2019

À la séance du 12 mars 2019, le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension décrète :

1. À l'occasion de la Programmation des événements—Saison 2019 dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc Extension, il est permis de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture, des boissons alcoolisées ou non alcoolisées et de permettre la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés dans le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

Les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur ce site exclusivement.

2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la ou les dates de présentation et l'horaire des événements dans le tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1193356003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour les mois de janvier à septembre 2019.

EP-2019 CALENDRIER.xls

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia DELVIGNE-JEAN
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 868-3447
Télécop. : 514 872-4682

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Événements publics
2019

27/02/2019

No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Mois	Date	Lieu	Fermeture de rues	Cuisson	Horaire occupation du domaine public	Horaire P-1 art. 8 (vente)	Horaire P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaire RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaire C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	PDQ	No. participants	Commentaires Coûts
1	S	Stationnement Funérailles	SPVM PDQ30	JAN	19	Rues St-Michel, Stationnements Cirque du Soleil-TOHU			9-13h			9-13h										me	cn	30	2000	
2	V	Vernissage livres d'artistes	Communication VSP	JAN	30	Maison culture			17-19h													me	com	31	50	
3	V	Caravane Pierre Lavoie	École Gadbois	FEV	7	Rue Mistral			7-17h			7-17h								X		lo	com	31	500	
4	S	Fête hivernale	ASME	FEV	9	Parc Ovila Légaré	X		11h-16h			11h-16h				5				X		lo	co	30	200	
5	S	Stationnement Funérailles	SPVM PDQ30	FEV	16	Rues St-Michel, Stationnements Cirque du Soleil-TOHU			9-13h			9-13h										me	cn	30	600	
6	V	Rencontre commerçants Plaza St-Hubert	Communication VSP	FEV	20	Maison culture			17-20h													lo	com	31	100	
7	P	Fête d'hiver	Table de concertation de la petite enfance de Parc-Extension	FEV	23	Parc Howard			13-16h			13-16h										lo	sp	33	100	
8	P	Défilé grec	Communauté hellénique de Grand Montréal	MAR	24	Jean-Talon de Hutchison à Stuart (fermeture Jean-Talon de Parc à l'Acadie, Hutchison de Beaumont à Ogilvy et Stuart et L'Acadie de Beaumont à Jean-Talon) et réservation du Parc Athéna	X		12-16h	12-16h		12-16h	12-16h			10	184	X	X	X		me	cu	33	20000	
9	V	Marche du pardon	Souffle et vie sans frontière	AVRIL	19	(Arr. Ahuntsic)… De Crémazie, Henri-Juliensud, Villeray est, Chambord nord, Tillemont est, Marquette sud …(Arr. Rosemont)						12-13h										me	cu	31	500	

Événements publics
2019

No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Mois	Date	Lieu	Fermeture de rues	Cuisson	Horaire occupation du domaine public	Horaire P-1 art. 8 (vente)	Horaire P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaire RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaire C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	PDQ	No. participants	Commentaires Coûts
10	V	Marche du pardon	Communauté Portugais	AVR	19	…(Arr. Rosemont)..Gaspé nord…(Arr. Ahuntsic)…						11-13h										me	cu	31	500	
11	V	Procession dimanche des rameaux	Église orthodoxe St-Nicolas	AVR	21	De St-Dominique, est sur De Castelnau, sud sur Casgrain, ouest sur Jean-Talon, nord sur St-Dominique jusqu'à De Castelnau						20h30-22h30										me	cu	31	500	
12	V	Procession dimanche des Rameaux	Église orthodoxe St-Georges	AVR	21	De coin Chateaubriand, ouest sur Jean-Talon, nord sur Lajeunesse, est sur De Castelnau, sud sur Chateaubriand jusqu'à Jean-Talon						21-22h										me	cu	31	500	
13	S	Fête de bénévoles	Arrondissement VSP	AVR	26	Madison			16-22h													me	cm	30	500	
14	V	Procession vendredi-saint	Église orthodoxe St-Nicolas	AVR	26	De St-Dominique, est sur De Castelnau, sud sur Casgrain, ouest sur Jean-Talon, nord sur St-Dominique jusqu'à De Castelnau						21h30-22h30										me	cu	31	500	
15	V	Procession vendredi-saint	Église orthodoxe St-Georges	AVR	26	De coin Chateaubriand, ouest sur Jean-Talon, nord sur Lajeunesse, est sur De Castelnau, sud sur Chateaubriand jusqu'à Jean-Talon						21h30–23h00										me	cu	31	500	
16	P	Procession religieuse	Église St-Marcos Evgenikos	AVR	26	Du coin Outremont, Ogilvy ouest, Birnam nord, Ball est, Outremont sud jusqu'à Ogilvy						21h30–23h00										me	cu	33	200	

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Événements publics
2019

27/02/2019

No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Mois	Date	Lieu	Fermeture de rues	Cuisson	Horaire occupation du domaine public	Horaire P-1 art. 8 (vente)	Horaire P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaire RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaire C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	PDQ	No. participants	Commentaires Coûts
17	P	Procession Épitaphe Église Evangelismos	Communauté hellénique du Grand Montréal	AVR	26	Du 777 St- Roch, Champagneur nord, Ball ouest, Outremont sud, St-Roch est jusqu'à l'église Evangelismos	X		23h00–01h00			23–01h					63					me	cu	33	2000	
18	P	Procession Épitaphe Église Koimisis	Communauté hellénique du Grand Montréal	AVR	26	Du coin St-Roch, De L'Épée nord, Ball ouest, Bloomfield sud, St-Roch est jusqu'à De L'Épée	X		23h30-00h30			23h30-00h30					30					me	cu	33	2000	
19	P	Pâques Grecque – résurrection églises Evangelismos et Koimisis	Communauté hellénique du Grand Montréal	AVR	27 au 28	Fermeture de St-Roch entre Wiseman et Querbes	X										63					me	cu	33	4000	
20	V	Messe de la résurrection	Église orthodoxe Roumanie	AVR	27 au 28	Rue Christophe-Colomb entre Jarry et Villeray	X										12					me	cu	31	2000	
21	P	Tournoi softball	ASBM et Les Anges du CMA	JUIN	14 au 16	Parc Jarry		X	7-23h	7-23h		7-23h		8		4			X			me	sp	33	500	
22	P	Festival nourriture grec	Roumeliotian Association	JUIN	14 au 16	Parc Howard		X	12-23h	12-23h	12-23h	12-23h			20	10			X			me	cu	33	1000	
23	P	Journée culturelle Turque	Association Culturelle Turque de Montréal	JUIN	29	Parc Jarry		X	11-21h	11-21h		11-21h		10		8		X				me	cu	31	400	
24	F	Afrofest	Afrofest Montréal	JUIL	6 et 7	Parc François-Perrault			12-23h	12-23h		12-23h										me	cu	30	500	
25	P	Fête communautaire	Association culturelle du Bangladesh	JUIL	7	Parc Howard		**X**	12-23h	12-23h		12-23h			20	10		X	X			lo	cu	33	1000	

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Événements publics
2019

No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Mois	Date	Lieu	Fermeture de rues	Cuisson	Horaire occupation du domaine public	Horaire P-1 art. 8 (vente)	Horaire P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaire RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaire C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	PDQ	No. participants	Commentaires Coûts
26	P	La Coupe Rogers	Centre de tennis Stade Uniprix	AOUT	2 au 11	Masquer la signalisation d'entretien sur Faillon Nord et Sud (de CP à St- Laurent), Mile-End Est (de Faillon à Castelnau), Castelnau Nord (de Mile-End à St Laurent), Faillon Nord et Sud (de CP à St- Laurent), Mile-End Est (de Faillon à Castelnau), Castelnau Nord (de Mile-End à St Laurent)		X	9-23h	9-23h	9-23h	9-23h		5		20	50			X		in	sp	31	200000	
27	P	Diversi-été	CLAM	AOÛT	3	Place de la gare Jean-Talon		X	15-20h			15-20h		8		8		X				me	cu	33	400	
28	P	Bangla Mela Festival	Bangla Mela Committee	SEP	1	Parc Howard		X	14-23h	14-23h		14-23h			20	10		X	X			me	cu	33	3000	
29	P	Tournoi fastpitch	ASBM et Les Anges du CMA	SEP	6 au 8	Parc Jarry		X	7-23h	7-23h		7-23h		8		4			X			me	sp	33	500	
30	P	Compétition cross-fit	Arrondissement VSP	SEP	7	Piscine Jarry			8-12h			8-12h										lo	sp	33	1000	
31	P	Tournoi fastpitch	ASBM et Les Anges du CMA	SEP	13 au 15	Parc Jarry		X	7-23h	7-23h		7-23h		8		4			X			me	sp	33	500	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1191385003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7215, avenue de Chateaubriand en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006, une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7215, avenue de Chateaubriand.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-02-25 13:20

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1191385003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7215, avenue de Chateaubriand en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du logement situé au 3e étage du 7215, avenue de Chateaubriand souhaite ajouter une construction hors toit afin d'aménager une chambre à coucher et un espace familial. Une cage d'escalier menant à une terrasse sur le toit est construite actuellement en alignement avec la façade. Le nouveau volume serait construit dans le prolongement de cette cage d'escalier.
Selon l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement, une construction abritant une partie d'un logement peut dépasser de 2 mètres la hauteur maximale prescrite à condition que sa superficie de plancher soit inférieure à 40 % de celle de l'étage immédiatement inférieur. Cette construction doit respecter un retrait de 2 fois sa hauteur par rapport à la façade et un retrait d'une fois sa hauteur par rapport au mur arrière. Or, l'emplacement de la cage d'escalier étant déjà à moins de deux fois sa hauteur par rapport à la façade, le retrait avant minimal prescrit ne pourra pas être respecté.

Une dérogation mineure relative aux dépassements autorisés à la hauteur maximale peut être étudiée en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures.*

Le requérant a donc déposé une demande de dérogation mineure pour approbation par le conseil d'arrondissement.

Une demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale est traitée simultanément avec ce dossier. Voir dossier 1191385004.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le bâtiment est situé dans une zone permettant une hauteur de 2 à 3 étages et de 12,5 mètres de hauteur maximale, où les usages de la catégorie résidentielle H.2-3 sont permis. Le mode d'implantation prescrit est contigu et le taux d'implantation autorisé est de 70 % maximum.
La construction projetée sur le toit respecterait la hauteur maximale permise par le Règlement de zonage. De 2,99 mètres de hauteur, elle serait construite en retrait de 2,99 mètres par rapport au mur arrière. Par contre, la présence de la cage d'escalier alignée à la façade entraînerait un retrait avant équivalant à 0 mètres sur le quart de la construction, équivalent à la largeur de la cage d'escalier existante. En revanche, l'excédant de la construction serait à 10,3 mètres par rapport à la façade, soit un retrait de trois fois sa hauteur.

Le fini extérieur serait composé d'un revêtement en acier peint de couleur gris clair pour les murs avant et arrière. Les murs latéraux seraient couverts d'un bloc architectural de couleur blanche. Deux portes, une en avant et une en arrière, permettraient d'accéder à deux terrasses en bois traité. Les garde-corps seraient constitués de verre pour la terrasse avant et d'aluminium pour celle en arrière. L'escalier existant sur le mur arrière serait prolongé jusqu'au toit afin de constituer une 2e issue au nouveau volume.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis que cette demande de dérogation mineure est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée car l'application du Règlement, tel que prescrit, cause un préjudice sérieux au requérant puisqu'il ne lui permettrait pas d'utiliser la cage d'escalier existante. L'ajout d'un escalier supplémentaire réduirait considérablement la superficie habitable au niveau du 2e étage et de la construction hors-toit.
La dérogation n'aggraverait pas la situation puisque la cage d'escalier est déjà existante. La nouvelle construction serait peu visible de la rue, étant donné qu'elle serait à un retrait supérieur du retrait minimal exigé.

La dérogation relative aux dépassements autorisés à la hauteur maximale ne cause pas de préjudices au voisinage.

Lors de sa séance du 18 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable par rapport à la demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût de la dérogation mineure:1 530,00 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toiture blanche.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public publié sur le site internet de l'arrondissement en date du 18 février 2019.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roula HEUBRI
Architecte- Planification.

Tél : 868-3494
Télécop. : 868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-22

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Tél : 514.868.3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1191385003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7215, avenue de Chateaubriand en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Localisation du site.pdf
Normes réglementaires.pdf
DM-Conditions.doc
1191385003-Plans-estampillés.pdf
PV_2019-02-18_CCU-PIIA-DM.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roula HEUBRI
Architecte- Planification.

Tél : 868-3494
Télécop. : 868-4706

7215 Avenue De Chateaubriand

Images ©2019 Google, Données cartographiques ©2019 Google 20 m

7215 Avenue De Chateaubriand

Montréal, QC H2R 2L4

G9RP+75 Montréal, Québec

Emplacement

Localisation: 682106-14 (OASIS) - 7215 avenue De Chateaubriand (MTL) Suite: 4

Informations réglementaires

No Zone	Surface	Message
0284	101mc	

Règlement : 01-283 Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

	Min	Max				
Hauteur :	N/A	12.5 m	**Surhauteur :**	Non	**Alignement construction :**	Voir plan
Étage :	2	3	**Étage sous les combles :**	Non	**Mode implantation :**	C
Densité :	N/A	N/A			**Marge latérale minimum :**	1.5 m
Taux implant. au sol :	N/A	70%			**Marge arrière minimum :**	3.0 m

Secteur patrimonial :
Zone PIIA : 01
Plan de site : Non
Parc : Non

Bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural : Non
Grande propriété à caractère institutionnel : Non
Code SMR /AHN :
Unité de paysage :
Vieux Mtl :

Bois et écoterritoires :
Statuts patrimoniaux : Non
Plan d'ensemble : Non

Catégorie(s) d'usage : H.2-3
Dispositions particulières :
Note :

********** **M I S E E N G A R D E** **********

Ces normes réglementaires sont valides en date du 2019-01-25 **et doivent être utilisées en complément du règlement d'urbanisme.**

Si ces normes réglementaires s'avéraient différentes de celles apparaissant au règlement d'urbanisme ; le règlement d'urbanisme prévaudrait dans tous les cas.

Impression demandée par : Heubri, Roula

CONDITIONS SELON LESQUELLES UNE DÉROGATION MINEURE PEUT ÊTRE ACCORDÉE

Une dérogation mineure à ces règlements ne peut être accordée que si toutes les conditions suivantes sont respectées :

1. la demande vise une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure édictée à l'article 2 du Règl. RCA02-14006;

2. l'application des dispositions de ces règlements visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;

3. le requérant est dans l'impossibilité de se conformer aux dispositions des par la demande de dérogation mineure;

4. la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

5. la dérogation mineure ne concerne pas l'usage, ni la densité d'occupation du sol;

6. dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour ces travaux et les a effectués de bonne foi;

7. la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de l'arrondissement.

NOTES GÉNÉRALES

- CE PLAN VISE À OBTENIR UN PERMIS MUNICIPAL. IL NE COMPREND PAS LES INDICATIONS ARCHITECTURALES, STRUCTURALES, NI ÉLECTROMÉCANIQUES POUR LA CONSTRUCTION.
- LES INTERVENTIONS STRUCTURALES DOIVENT ÊTRE VALIDÉES AVEC UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE.

INFORMATIONS BÂTIMENT:

- AIRE DU LOGEMENT EXISTANT: 1 050 pi²
- AIRE DE LA MEZZANINE: 360 pi²
- HAUTEUR DE BÂTIMENT: 3 ÉTAGES + MEZZANINE

NOTES SPÉCIFIQUES:

01 PUITS DE LUMIÈRE EXISTANT À CONDAMNER

02 PUITS DE LUMIÈRE EXISTANT À MODIFIER

03 PRÉVOIR UN MUR DE 1 HEURE AVEC REVÊTEMENT DE 4'' DE MAÇONNERIE POUR LE MUR À LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ (BLOC ARCHITECTURAL SHOULDICE PEARL WHITE)

04 PRÉVOIR VENTILATEUR DE SALLE DE BAIN AVEC SORTIE À L'EXTÉRIEUR

05 PRÉVOIR NOUVEL ESCALIER EN ALUMINIUM SOUDÉ DE COULEUR GRIS EN CONTINUITÉ AVEC L'ESCALIER DE SECOURS EXISTANT AVEC DES MARCHES ET CONTRE-MARCHES CONFORMÉMENT AU CCQ-C.1

06 REVÊTEMENT DE PLANCHER EN BOIS FRANC

07 NOUVELLES PENTES VERS NOUVEAUX DRAINS DE TOITURE, CONSERVER LES SECTIONS DE TOITURE QU'IL EST POSSIBLE DE CONSERVER.

08 NOUVELLE TERRASSE EXTÉRIEURE EN BOIS TRAITÉ AVEC UN NOUVEAU GARDE-CORPS EN VERRE À L'AVANT ET EN ALUMINIUM FIXÉ MÉCANIQUEMENT À L'ARRIÈRE DE COULEUR GRIS

09 NOUVELLE TOITURE BLANCHE

10 NOUVEAU PLANCHER DE VERRE STRUCTURAL AVEC INTERCALAIRE GIVRÉ

11 DÉMOLITION DE LA TERRASSE EXISTANTE EN BOIS

12 REVÊTEMENT D'ACIER PEINT DE COULEUR GRIS CLAIR (MAC MÉTAL ARCHITECTURAL MS1-ZINC BROSSÉ)

13 NOUVELLES FENÊTRES ET PORTES EN ALUMINIUM DE COULEUR GRIS GRANITE DE GENTEK

14 UNITÉ DE CLIMATISATION À DÉPLACER

LÉGENDE

- MUR / CLOISON EXISTANT
- NOUVEAU MUR / CLOISON
- MUR / CLOISON À DÉMOLIR
- ÉLÉMENT À DÉMOLIR
- PORTE EXISTANTE
- NOUVELLE PORTE
- VENTILATEUR DE TOITURE EXISTANT À DÉMONTER ET CONSERVER POUR RÉUTILISATION SI POSSIBLE
- VENTILATEUR DE TOITURE
- NOUVEAU DRAIN DE TOITURE
- PUITS DE LUMIÈRE EXISTANT À CONSERVER

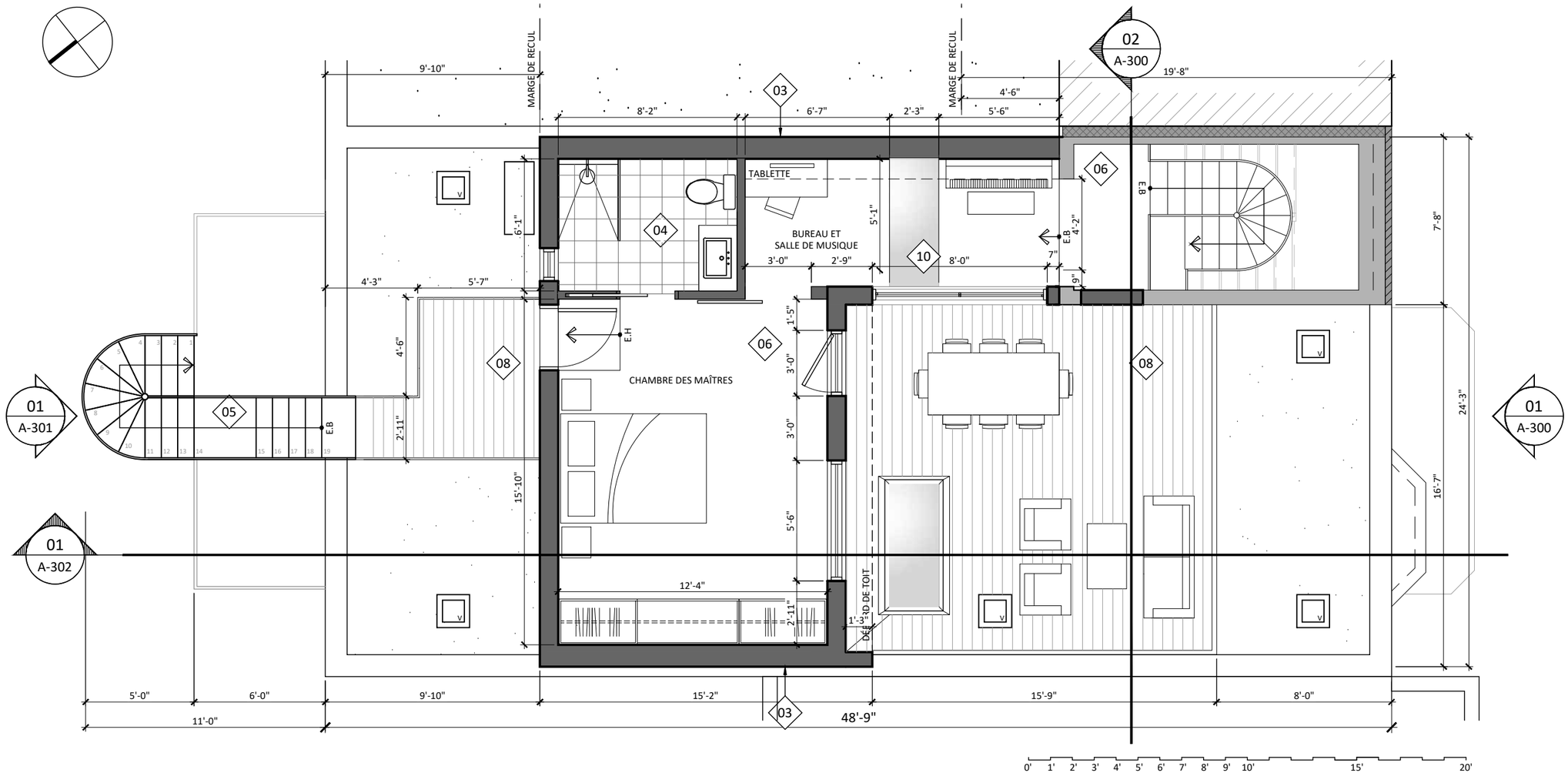

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 003
Date : 19 février 2019

		08
		07
		06
		05
		04
		03
CORRECTION NIVEAU TERRASSE	29/01/2019	02
CORRECTION PERMIS	28/01/2019	01
RÉVISIONS	JOUR/MOIS/AN	No.

RAYSIDE | LABOSSIÈRE
Architecture Design Urbanisme
1216, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1R5
t. 514.285.0884 f. 514.285.7832 e. info@rayside.qc.ca www.rayside.qc.ca

INGÉNIEUR
Gestion de projets
R.W. Harvey ing.
514-574-6603 gprh@videotron.ca

INGÉNIEUR

PROJET:
MEZZANINE CHATEAUBRIAND
7215 AVENUE DE CHATEAUBRIAND, UNITÉ 4
MONTREAL, H2R 2L4

TITRE:
PLANS POUR PERMIS
AMÉNAGEMENT
NIVEAU MEZZANINE

No. PROJET:	SUPERVISÉ PAR:
218253	K.M.
DESSINÉ PAR:	APPROUVÉ PAR:
K.C	K.C.
ÉCHELLE:	DATE:
3/16'' = 1'-0"	11/2018

SCEAU:
Ordre des architectes
A 5951
KARINE LAMOUSO
Québec

ARCHITECTURE A-101

PLANS POUR PERMIS

NOTES GÉNÉRALES

- CE PLAN VISE À OBTENIR UN PERMIS MUNICIPAL. IL NE COMPREND PAS LES INDICATIONS ARCHITECTURALES, STRUCTURALES, NI ÉLECTROMÉCANIQUES POUR LA CONSTRUCTION.
- LES INTERVENTIONS STRUCTURALES DOIVENT ÊTRE VALIDÉES AVEC UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE.

INFORMATIONS BÂTIMENT:

- AIRE DU LOGEMENT EXISTANT: 1 050 pi²
- AIRE DE LA MEZZANINE: 360 pi²
- HAUTEUR DE BÂTIMENT: 3 ÉTAGES + MEZZANINE

NOTES SPÉCIFIQUES:

01 PUITS DE LUMIÈRE EXISTANT À CONDAMNER

02 PUITS DE LUMIÈRE EXISTANT À MODIFIER

03 PRÉVOIR UN MUR DE 1 HEURE AVEC REVÊTEMENT DE 4'' DE MAÇONNERIE POUR LE MUR À LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ (BLOC ARCHITECTURAL SHOULDICE PEARL WHITE)

04 PRÉVOIR VENTILATEUR DE SALLE DE BAIN AVEC SORTIE À L'EXTÉRIEUR

05 PRÉVOIR NOUVEL ESCALIER EN ALUMINIUM SOUDÉ DE COULEUR GRIS EN CONTINUITÉ AVEC L'ESCALIER DE SECOURS EXISTANT AVEC DES MARCHES ET CONTRE-MARCHES CONFORMÉMENT AU CCQ-C.1

06 REVÊTEMENT DE PLANCHER EN BOIS FRANC

07 NOUVELLES PENTES VERS NOUVEAUX DRAINS DE TOITURE, CONSERVER LES SECTIONS DE TOITURE QU'IL EST POSSIBLE DE CONSERVER.

08 NOUVELLE TERRASSE EXTÉRIEURE EN BOIS TRAITÉ AVEC UN NOUVEAU GARDE-CORPS EN VERRE À L'AVANT ET EN ALUMINIUM FIXÉ MÉCANIQUEMENT À L'ARRIÈRE DE COULEUR GRIS

09 NOUVELLE TOITURE BLANCHE

10 NOUVEAU PLANCHER DE VERRE STRUCTURAL AVEC INTERCALAIRE GIVRÉ

11 DÉMOLITION DE LA TERRASSE EXISTANTE EN BOIS

12 REVÊTEMENT D'ACIER PEINT DE COULEUR GRIS CLAIR (MAC MÉTAL ARCHITECTURAL MS1-ZINC BROSSÉ)

13 NOUVELLES FENÊTRES ET PORTES EN ALUMINIUM DE COULEUR GRIS GRANITE DE GENTEK

14 UNITÉ DE CLIMATISATION À DÉPLACER

LÉGENDE

- MUR / CLOISON EXISTANT
- NOUVEAU MUR / CLOISON
- MUR / CLOISON À DÉMOLIR
- ÉLÉMENT À DÉMOLIR
- PORTE EXISTANTE
- NOUVELLE PORTE
- VENTILATEUR DE TOITURE EXISTANT À DÉMONTER ET CONSERVER POUR RÉUTILISATION SI POSSIBLE
- VENTILATEUR DE TOITURE
- NOUVEAU DRAIN DE TOITURE
- PUITS DE LUMIÈRE EXISTANT À CONSERVER

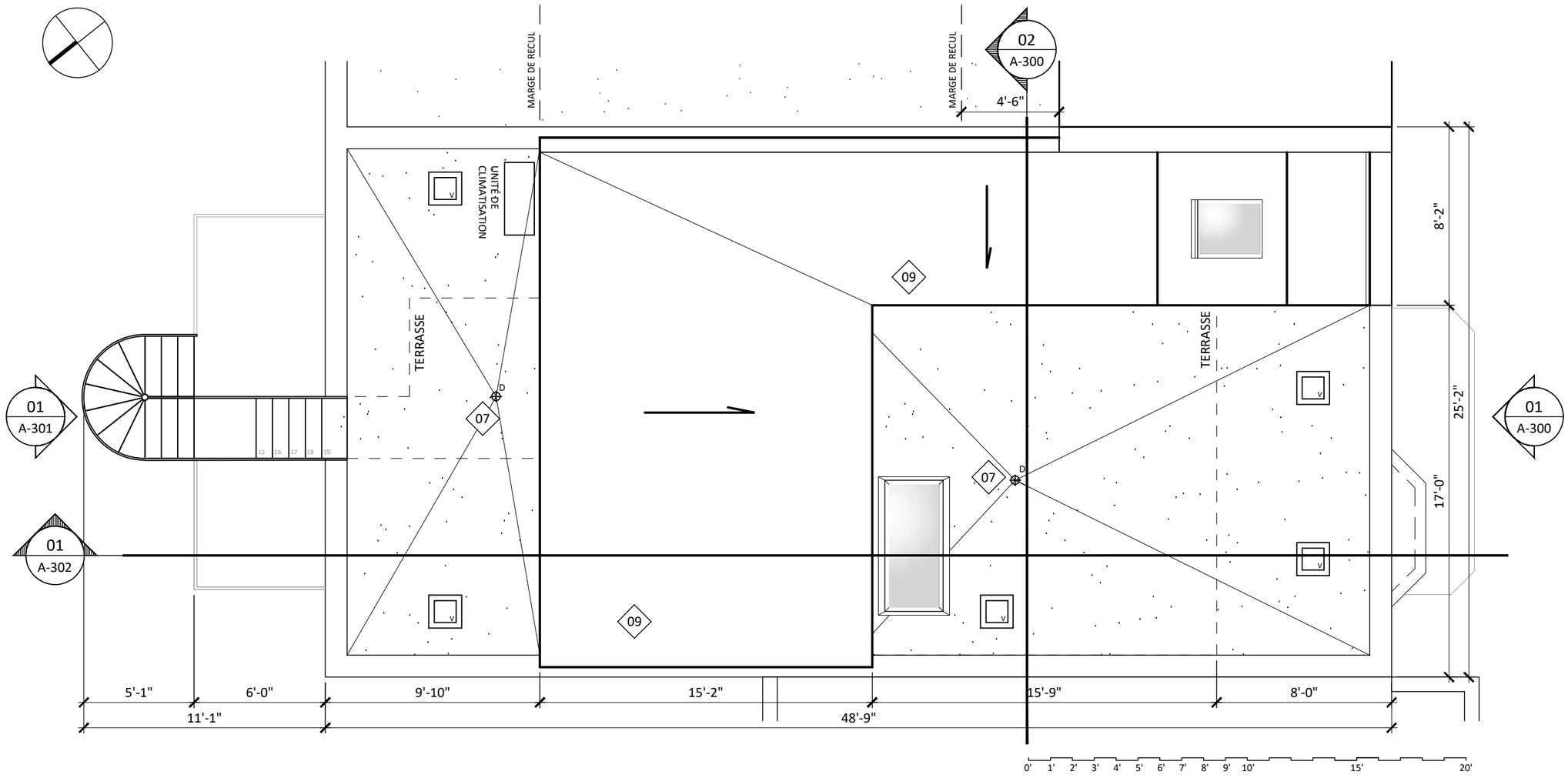

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 003
Date : 19 février 2019

RÉVISIONS	JOUR/MOIS/AN	No.
		08
		07
		06
		05
		04
		03
CORRECTION NIVEAU TERRASSE	29/01/2019	02
CORRECTION PERMIS	28/01/2019	01

RAYSIDE | LABOSSIÈRE
Architecture Design Urbanisme
1215, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1R5
t: 514.935.6664 f: 514.935.7820 c info@rayside.qc.ca www.rayside.qc.ca

INGÉNIEUR

Gestion de projets
R.W. Harvey ing.
514-574-6603 gprh@videotron.ca

INGÉNIEUR

PROJET:

MEZZANINE CHATEAUBRIAND
7215 AVENUE DE CHATEAUBRIAND, UNITÉ 4
MONTREAL, H2R 2L4

TITRE:

PLANS POUR PERMIS
AMÉNAGEMENT
PLAN DE TOITURE

No. PROJET:	SUPERVISÉ PAR:
218253	K.M.
DESSINÉ PAR: K.C	APPROUVÉ PAR: K.C.
ÉCHELLE: 3/16'' = 1'-0"	DATE: 11/2018

SCEAU:

Ordre des architectes du Québec
A 5351
KARINE MANCUSO
ARCHITECTE

ARCHITECTURE A-102

PLANS POUR PERMIS

ÉLÉVATION AVANT, RUE DE CHATEAUBRIAND

3/16'' = 1'-0"

01 / D-300

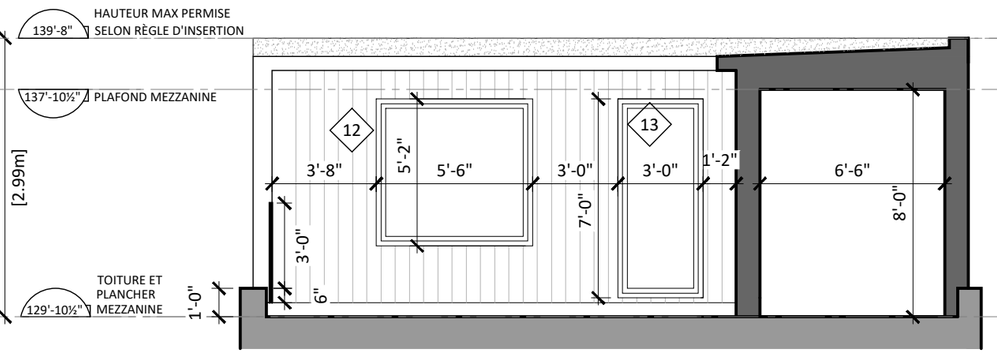

COUPE BUREAU ET FAÇADE MEZZANINE

3/16'' = 1'-0"

02 / A-300

NOTES GÉNÉRALES

- CE PLAN VISE À OBTENIR UN PERMIS MUNICIPAL. IL NE COMPREND PAS LES INDICATIONS ARCHITECTURALES, STRUCTURALES, NI ÉLECTROMÉCANIQUES POUR LA CONSTRUCTION.
- LES INTERVENTIONS STRUCTURALES DOIVENT ÊTRE VALIDÉES AVEC UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE.

INFORMATIONS BÂTIMENT:

- AIRE DU LOGEMENT EXISTANT: 1 050 pi²
- AIRE DE LA MEZZANINE: 360 pi²
- HAUTEUR DE BÂTIMENT: 3 ÉTAGES + MEZZANINE

NOTES SPÉCIFIQUES:

01 PUITS DE LUMIÈRE EXISTANT À CONDAMNER

02 PUITS DE LUMIÈRE EXISTANT À MODIFIER

03 PRÉVOIR UN MUR DE 1 HEURE AVEC REVÊTEMENT DE 4'' DE MAÇONNERIE POUR LE MUR À LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ (BLOC ARCHITECTURAL SHOULDICE PEARL WHITE)

04 PRÉVOIR VENTILATEUR DE SALLE DE BAIN AVEC SORTIE À L'EXTÉRIEUR

05 PRÉVOIR NOUVEL ESCALIER EN ALUMINIUM SOUDÉ DE COULEUR GRIS EN CONTINUITÉ AVEC L'ESCALIER DE SECOURS EXISTANT AVEC DES MARCHES ET CONTRE-MARCHES CONFORMÉMENT AU CCQ-C.1

06 REVÊTEMENT DE PLANCHER EN BOIS FRANC

07 NOUVELLES PENTES VERS NOUVEAUX DRAINS DE TOITURE, CONSERVER LES SECTIONS DE TOITURE QU'IL EST POSSIBLE DE CONSERVER.

08 NOUVELLE TERRASSE EXTÉRIEURE EN BOIS TRAITÉ AVEC UN NOUVEAU GARDE-CORPS EN VERRE À L'AVANT ET EN ALUMINIUM FIXÉ MÉCANIQUEMENT À L'ARRIÈRE DE COULEUR GRIS

09 NOUVELLE TOITURE BLANCHE

10 NOUVEAU PLANCHER DE VERRE STRUCTURAL AVEC INTERCALAIRE GIVRÉ

11 DÉMOLITION DE LA TERRASSE EXISTANTE EN BOIS

12 REVÊTEMENT D'ACIER PEINT DE COULEUR GRIS CLAIR (MAC MÉTAL ARCHITECTURAL MS1-ZINC BROSSÉ)

13 NOUVELLES FENÊTRES ET PORTES EN ALUMINIUM DE COULEUR GRIS GRANITE DE GENTEK

14 UNITÉ DE CLIMATISATION À DÉPLACER

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 003
Date : 19 février 2019

		08
		07
		06
		05
		04
		03
CORRECTION NIVEAU TERRASSE	29/01/2019	02
CORRECTION PERMIS	28/01/2019	01
RÉVISIONS	JOUR/MOIS/AN	No.

RAYSIDE | LABOSSIÈRE
Architecture Design Urbanisme
1215, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1R5
t. 514.285.0884 f. 514.285.7822 e info@rayside.qc.ca www.rayside.qc.ca

INGÉNIEUR
Gestion de projets
R.W. Harvey ing.
514-574-6603 gprh@videotron.ca

INGÉNIEUR

PROJET:
MEZZANINE CHATEAUBRIAND
7215 AVENUE DE CHATEAUBRIAND, UNITÉ 4
MONTREAL, H2R 2L4

TITRE:
PLANS POUR PERMIS
AMÉNAGEMENT
FAÇADE AVANT, CHATEAUBRIAND

No. PROJET: 218253	SUPERVISÉ PAR: K.M.
DESSINÉ PAR: K.C	APPROUVÉ PAR: K.C.
ÉCHELLE: 3/16'' = 1'-0"	DATE: 11/2018

SCEAU:
Ordre des architectes du Québec
A 5351
KARINE MASCUSO

ARCHITECTURE | A-300

PLANS POUR PERMIS

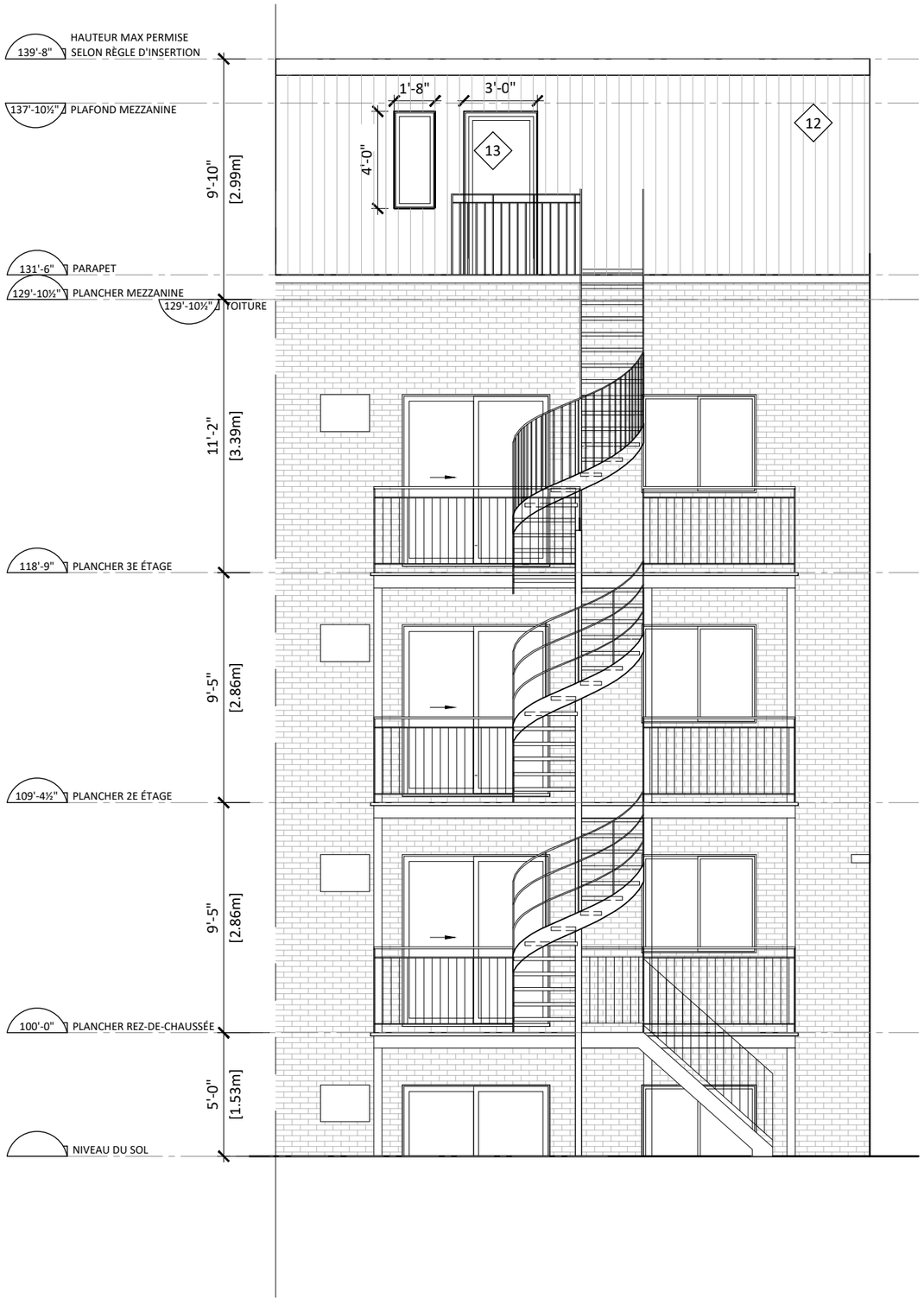

NOTES GÉNÉRALES

- CE PLAN VISE À OBTENIR UN PERMIS MUNICIPAL. IL NE COMPREND PAS LES INDICATIONS ARCHITECTURALES, STRUCTURALES, NI ÉLECTROMÉCANIQUES POUR LA CONSTRUCTION.
- LES INTERVENTIONS STRUCTURALES DOIVENT ÊTRE VALIDÉES AVEC UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE.

INFORMATIONS BÂTIMENT:

- AIRE DU LOGEMENT EXISTANT: 1 050 pi²
- AIRE DE LA MEZZANINE: 360 pi²
- HAUTEUR DE BÂTIMENT: 3 ÉTAGES + MEZZANINE

NOTES SPÉCIFIQUES:

01 PUITS DE LUMIÈRE EXISTANT À CONDAMNER

02 PUITS DE LUMIÈRE EXISTANT À MODIFIER

03 PRÉVOIR UN MUR DE 1 HEURE AVEC REVÊTEMENT DE 4'' DE MAÇONNERIE POUR LE MUR À LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ (BLOC ARCHITECTURAL SHOULDICE PEARL WHITE)

04 PRÉVOIR VENTILATEUR DE SALLE DE BAIN AVEC SORTIE À L'EXTÉRIEUR

05 PRÉVOIR NOUVEL ESCALIER EN ALUMINIUM SOUDÉ DE COULEUR GRIS EN CONTINUITÉ AVEC L'ESCALIER DE SECOURS EXISTANT AVEC DES MARCHES ET CONTRE-MARCHES CONFORMÉMENT AU CCQ-C.1

06 REVÊTEMENT DE PLANCHER EN BOIS FRANC

07 NOUVELLES PENTES VERS NOUVEAUX DRAINS DE TOITURE, CONSERVER LES SECTIONS DE TOITURE QU'IL EST POSSIBLE DE CONSERVER.

08 NOUVELLE TERRASSE EXTÉRIEURE EN BOIS TRAITÉ AVEC UN NOUVEAU GARDE-CORPS EN VERRE À L'AVANT ET EN ALUMINIUM FIXÉ MÉCANIQUEMENT À L'ARRIÈRE DE COULEUR GRIS

09 NOUVELLE TOITURE BLANCHE

10 NOUVEAU PLANCHER DE VERRE STRUCTURAL AVEC INTERCALAIRE GIVRÉ

11 DÉMOLITION DE LA TERRASSE EXISTANTE EN BOIS

12 REVÊTEMENT D'ACIER PEINT DE COULEUR GRIS CLAIR (MAC MÉTAL ARCHITECTURAL MS1-ZINC BROSSÉ)

13 NOUVELLES FENÊTRES ET PORTES EN ALUMINIUM DE COULEUR GRIS GRANITE DE GENTEK

14 UNITÉ DE CLIMATISATION À DÉPLACER

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 003
Date : 19 février 2019

		08
		07
		06
		05
		04
		03
		02
CORRECTION PERMIS	28/01/2019	01
RÉVISIONS	JOUR/MOIS/AN	No.

RAYSIDE | LABOSSIÈRE
Architecture Design Urbanisme
1215, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1R5
t. 514.285.0884 f. 514.285.7822 e info@rayside.qc.ca www.rayside.qc.ca

INGÉNIEUR
Gestion de projets
R.W. Harvey ing.
514-574-6603 gprh@videotron.ca

INGÉNIEUR

PROJET:
MEZZANINE CHATEAUBRIAND
7215 AVENUE DE CHATEAUBRIAND, UNITÉ 4
MONTREAL, H2R 2L4

TITRE:
PLANS POUR PERMIS
AMÉNAGEMENT
FAÇADE ARRIÈRE, RUELLE

No. PROJET:	SUPERVISÉ PAR:
218253	K.M.
DESSINÉ PAR:	APPROUVÉ PAR:
K.C	K.C.
ÉCHELLE:	DATE:
3/16'' = 1'-0''	11/2018

SCEAU:
Ordre des architectes du Québec
A 5951
KARINE MASCUSO

ARCHITECTURE A-301

PLANS POUR PERMIS

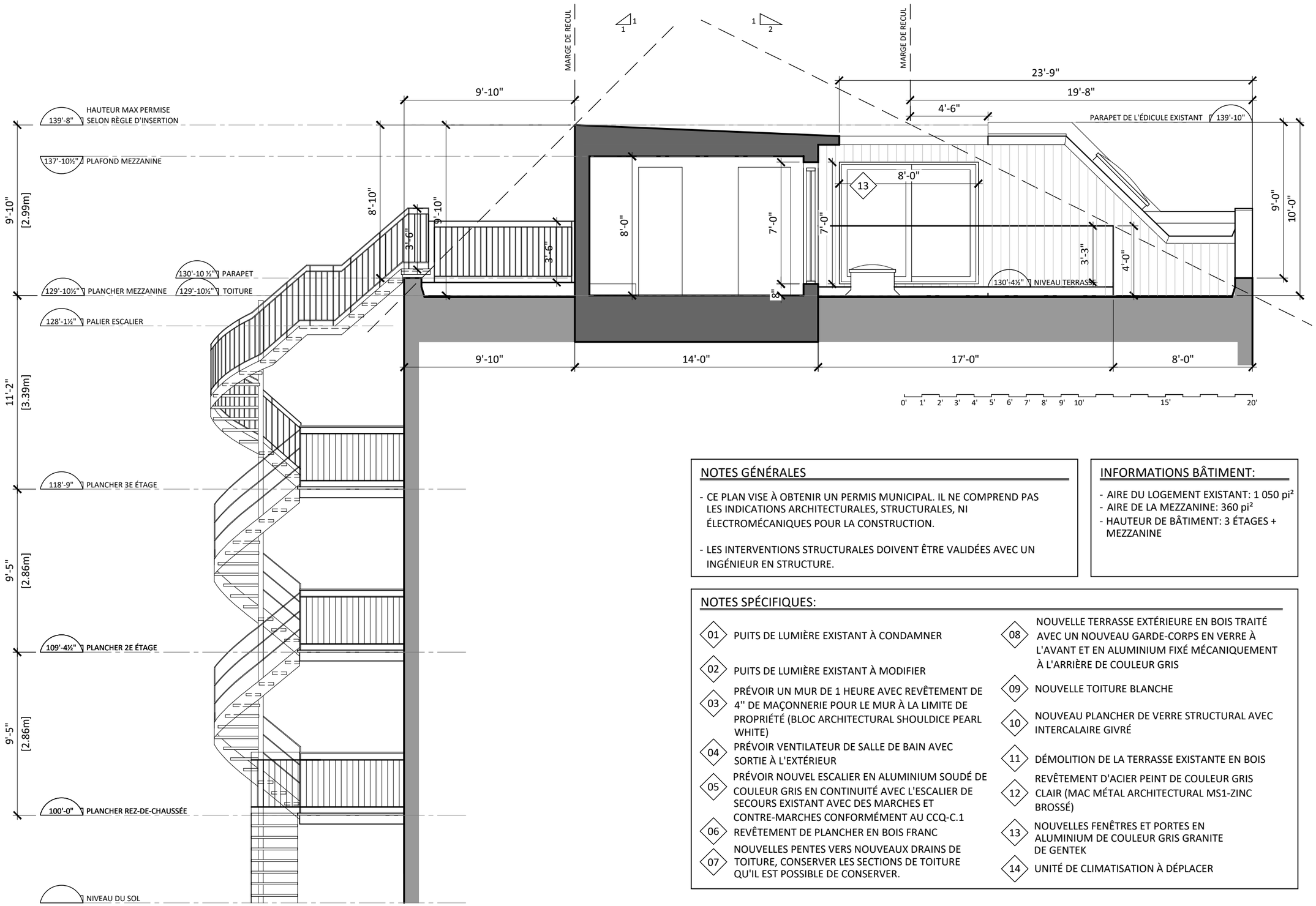

NOTES GÉNÉRALES

- CE PLAN VISE À OBTENIR UN PERMIS MUNICIPAL. IL NE COMPREND PAS LES INDICATIONS ARCHITECTURALES, STRUCTURALES, NI ÉLECTROMÉCANIQUES POUR LA CONSTRUCTION.
- LES INTERVENTIONS STRUCTURALES DOIVENT ÊTRE VALIDÉES AVEC UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE.

INFORMATIONS BÂTIMENT:

- AIRE DU LOGEMENT EXISTANT: 1 050 pi²
- AIRE DE LA MEZZANINE: 360 pi²
- HAUTEUR DE BÂTIMENT: 3 ÉTAGES + MEZZANINE

NOTES SPÉCIFIQUES:

01 PUITS DE LUMIÈRE EXISTANT À CONDAMNER

02 PUITS DE LUMIÈRE EXISTANT À MODIFIER

03 PRÉVOIR UN MUR DE 1 HEURE AVEC REVÊTEMENT DE 4'' DE MAÇONNERIE POUR LE MUR À LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ (BLOC ARCHITECTURAL SHOULDICE PEARL WHITE)

04 PRÉVOIR VENTILATEUR DE SALLE DE BAIN AVEC SORTIE À L'EXTÉRIEUR

05 PRÉVOIR NOUVEL ESCALIER EN ALUMINIUM SOUDÉ DE COULEUR GRIS EN CONTINUITÉ AVEC L'ESCALIER DE SECOURS EXISTANT AVEC DES MARCHES ET CONTRE-MARCHES CONFORMÉMENT AU CCQ-C.1

06 REVÊTEMENT DE PLANCHER EN BOIS FRANC

07 NOUVELLES PENTES VERS NOUVEAUX DRAINS DE TOITURE, CONSERVER LES SECTIONS DE TOITURE QU'IL EST POSSIBLE DE CONSERVER.

08 NOUVELLE TERRASSE EXTÉRIEURE EN BOIS TRAITÉ AVEC UN NOUVEAU GARDE-CORPS EN VERRE À L'AVANT ET EN ALUMINIUM FIXÉ MÉCANIQUEMENT À L'ARRIÈRE DE COULEUR GRIS

09 NOUVELLE TOITURE BLANCHE

10 NOUVEAU PLANCHER DE VERRE STRUCTURAL AVEC INTERCALAIRE GIVRÉ

11 DÉMOLITION DE LA TERRASSE EXISTANTE EN BOIS

12 REVÊTEMENT D'ACIER PEINT DE COULEUR GRIS CLAIR (MAC MÉTAL ARCHITECTURAL MS1-ZINC BROSSÉ)

13 NOUVELLES FENÊTRES ET PORTES EN ALUMINIUM DE COULEUR GRIS GRANITE DE GENTEK

14 UNITÉ DE CLIMATISATION À DÉPLACER

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 003
Date : 19 février 2019

		08
		07
		06
		05
		04
		03
CORRECTION NIVEAU TERRASSE	29/01/2019	02
CORRECTION PERMIS	28/01/2019	01
RÉVISIONS	JOUR/MOIS/AN	No.

RAYSIDE | LABOSSIÈRE
Architecture Design Urbanisme
1215, rue Ontario Est Montréal (Québec) H2L 1R5
t. 514.285.0884 f. 514.285.7822 e. info@rayside.qc.ca www.rayside.qc.ca

INGÉNIEUR

Gestion de projets
R.W. Harvey ing.
514-574-6603 gprh@videotron.ca

INGÉNIEUR

PROJET:
MEZZANINE CHATEAUBRIAND
7215 AVENUE DE CHATEAUBRIAND, UNITÉ 4
MONTREAL, H2R 2L4

TITRE:
PLANS POUR PERMIS
AMÉNAGEMENT
COUPE TRANSVERSALE

No. PROJET:	SUPERVISÉ PAR:
218253	K.M.
DESSINÉ PAR:	APPROUVÉ PAR:
K.C	K.C.
ÉCHELLE:	DATE:
3/16'' = 1'-0''	11/2018

SCEAU:

Ordre des architectes du Québec
A 5051
KARINE MASCUSO

ARCHITECTURE A-302

PLANS POUR PERMIS

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le 18 février 2019, à 18h30

Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Sylvain Ouellet, président du comité et conseiller de la ville – district François-Perrault

Katherine Routhier
Selma Laroussi
Francis Grimard

Marc-André Hernandez, chef de division urbanisme et services aux entreprises
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Clothilde-Béré Pelletier, conseillère en aménagement
Annie Robitaille, agente de recherche
Cynthia Kabis-Plante, inspectrice du cadre bâti

Absents :
Esther St-Louis
Véronique Lamarre
Anh Truong

1. Ouverture de la séance

À 18h30, le président Sylvain Ouellet, débute la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francis Grimard

appuyé par Selma Laroussi

d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ à l'unanimité.

3. Déclaration d'intérêt

Katherine Routhier déclare que l'école située au 2950, rue Jarry Est est l'école prisée pour ses enfants.

4. Adoption de procès-verbaux

Aucun procès-verbal n'a été adopté. Le procès-verbal de la séance du 11 février 2019 sera adopté lors du prochain CCU.

5. Suivi des dossiers

Aucun suivi de dossier

6.3. PIIA : 7215, avenue De Chateaubriand	
Présenté par	**Invités**
Mitchell Lavoie Conseiller en aménagement	Aucun
Objet	
Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7215, avenue de Chateaubriand.	
Commentaires	
Les commentaires ont porté sur : - La couleur du revêtement extérieur de la construction hors toit; - La couleur de l'escalier arrière; - La cage d'escalier d'origine menant au toit.	
CCU2019-02-18-PIIA03	**Résultat : Favorable**
CONSIDÉRANT L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le règlement sur les PIIA; Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée. Il est proposé par Francis Grimard appuyé par Katherine Routhier ADOPTÉ à l'unanimité.	

6.4. Dérogation mineure : 7215, De Chateaubriand	
Présenté par	**Invités**
Mitchell Lavoie Conseiller en aménagement	Aucun
Objet	
Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7215, avenue de Chateaubriand en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.	
Commentaires	
Voir item 6.3	
CCU2019-02-18-DM01	**Résultat : Favorable**
CONSIDÉRANT L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le règlement sur les dérogations mineures; Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée. Il est proposé par Françis Grimard appuyé par Katherine Routhier ADOPTÉ à l'unanimité.	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.03

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1195898005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la transformation des façades du bâtiment situé au 8107, rue Saint-Hubert (801, Jarry Est - nouvelle adresse rue Jarry).

D'approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les pages 12, 15 et 16 des plans visant la réfection des façades du bâtiment situé au 8107, rue Saint-Hubert (801, Jarry Est), préparés par la firme Carta architecte+designer en date du 23 janvier 2019 et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 12 février 2019.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-02-25 13:32

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1195898005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la transformation des façades du bâtiment situé au 8107, rue Saint-Hubert (801, Jarry Est - nouvelle adresse rue Jarry).

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande vise la réfection quasi complète de l'enveloppe du bâtiment situé au 8107, rue Saint-Hubert. Il s'agit d'un bâtiment de 3 étages à vocation mixte dont le rez-de-chaussée était occupé, jusqu'à récemment, par un dépanneur. On retrouve 2 logements aux étages supérieurs. L'immeuble est implanté à l'angle nord-est des rues Jarry et Saint-Hubert.
Le projet consiste en la transformation complète du rez-de-chaussée du bâtiment, et à une réfection majeure de l'enveloppe du bâtiment.

Puisque le bâtiment est situé dans la zone de PIIA 14, les travaux de transformation extérieurs doivent faire l'objet d'une analyse et d'une approbation en vertu de l'article 16 du règlement sur les PIIA et tendre à rencontrer les objectifs et critères énoncés aux articles 59 et 60 de celui-ci.

Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a, à sa séance du 11 février 2019, formulé un avis favorable quant à la présente proposition telle que soumise.

La proposition est donc transmise pour approbation, le cas échéant, au conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le requérant a acquis la propriété concernée avec l'intention de rénover le bâtiment et d'en transformer le rez-de-chaussée dans le but d'y attirer un nouveau restaurant. L'immeuble est situé à l'angle des rues Saint-Hubert et Jarry et le local du rez-de-chaussée était occupé, jusqu'à la fin janvier 2019, par un dépanneur. Le requérant propose ainsi d'améliorer l'apparence du bâtiment en transformant les façades de celui-ci pour le rendre plus attrayant aux yeux d'un futur exploitant.

À cet égard, il est proposé de revoir complètement le traitement du rez-de-chaussée et de l'ouvrir davantage sur le rue Jarry. Le parement de maçonnerie sur la façade Saint-Hubert et à l'arrière devra également être entièrement remplacé vu le piètre état de la brique tandis que la brique sur Jarry pourra être conservée. Toute les ouvertures seront remplacées et il en va de même pour les saillies des logements à l'arrière du site. La brique sur Saint-Hubert sera remplacée par une nouvelle brique polychrome (Belden, medium range) reprenant les teintes dominantes du quartier (rouge, brun) et certains détails de maçonnerie seront réinterprétés tels les linteaux arqués au-dessus des ouvertures et le couronnement de brique en saillies.

La façade arrière sera quant à elle recouverte d'un revêtement métallique de couleur pâle afin d'en alléger l'apparence. La terrasse et le balcon arrière seront entièrement refaits afin de s'agencer au reste du bâtiment. Sur Jarry, les fenêtres des logements seront remplacées et leurs dimensions modifiées afin de présenter la même apparence que celles en façade sur Saint-Hubert. Elles seront incluses à des cadres métalliques légèrement en saillie qui viendront animer davantage cette façade et ce qui rendra l'intervention plus contemporaine. Un appareillage de maçonnerie en carrelage sera également réalisé entre les ouvertures à l'intérieur de ces cadres.

Le rez-de-chaussée, actuellement composé de blocs de béton recouverts d'un crépi jaune, sera quant à lui entièrement refait afin de lui conférer une apparence beaucoup plus soignée et contemporaine. Pour ce faire, le requérant prévoit ouvrir significativement la façade sur la rue en y perçant 4 larges baies à sections ouvrantes et de remplacer toute la section de crépi par un nouveau parement de composite de couleur noire mat (Méton Lumen, compagnie Trespa). L'implantation du bâtiment laisse également place à une cour avant en forme de triangle, sur Jarry, cour avant occupée principalement par du stationnement par l'ancien exploitant. Le requérant compte réaménager cette cour avant afin d'y intégrer des bacs de plantation, une rampe pour accessibilité universelle de même qu'une terrasse au sol dans la portion résiduelle.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable à la présente proposition, et ce, considérant les éléments suivants :

- les interventions visées sont de qualité et amélioreront significativement l'apparence du bâtiment concerné;
- les matériaux proposés sont compatibles au milieu d'insertion et la transformation, au niveau du rez-de-chaussée, assurera un dialogue plus intéressant avec le domaine public et contribuera à l'animation de la rue Jarry;
- les travaux proposés sont compatibles avec les aménagements réalisés récemment pour bonifier le domaine public et s'inscrivent dans les efforts faits par l'association commerciale de la rue Jarry visant à revitaliser cette artère.

À sa séance du 11 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable quant à la présente proposition telle que présentée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût des travaux - 280 000 $
Coût du permis - 3 026 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les matériaux proposés sont durables et l'intervention assurera la conservation de l'immeuble visé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de transformation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La proposition est conforme aux dispositions prévues au Règlement de zonage (01-283) de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier GAUTHIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-868-3513
Télécop. : 514-868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Marc-André HERNANDEZ
c/d urb.<<arr.>60000>>

Tél : 514-868-3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1195898005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la transformation des façades du bâtiment situé au 8107, rue Saint-Hubert (801, Jarry Est - nouvelle adresse rue Jarry).

8107_St-Hubert_PV_CCU_PIIA.pdf

1198898005 - Plans estampés.pdf

8107_St-Hubert_CritèresPIIA.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier GAUTHIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-868-3513
Télécop. : 514-868-4706

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le 11 février 2019, à 18h30

Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Sylvain Ouellet, président du comité et conseiller de la ville – district François-Perrault

Esther St-Louis
Katherine Routhier
Véronique Lamarre
Anh Truong
Françis Grimard

Marc-André Hernandez, chef de division urbanisme et services aux entreprises
Olivier Gauthier, conseiller en aménagement
Geneviève Boucher, conseillère en aménagement
Eric Laplante, inspecteur du cadre bâti

Absents :
Aucun absent

1. Ouverture de la séance

À 21h00, le président Sylvain Ouellet, débute la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Esther St-Louis

appuyé par Françis Grimard

d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ à l'unanimité.

3. Déclaration d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt de la part des membres du CCU

4. Adoption de procès-verbaux

Il est proposé par Véronique Lamarre

appuyé par Anh Truong

d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018
ADOPTÉ à l'unanimité.

Il est proposé par Katherine Routhier

appuyé par Véronique Lamarre

d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019

ADOPTÉ à l'unanimité.

5. Suivi des dossiers

Appel fait par un citoyen pour s'opposer à la démolition au 895-925 Beaumont

6.8. PIIA : 8107, rue Saint-Hubert	
Présenté par	**Invités**
Olivier Gauthier Conseiller en aménagement	Aucun

Objet

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la transformation des façades du bâtiment situé au 8107, rue Saint-Hubert.

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- La présence de carreaux dans les fenêtres aux étages supérieurs
- La démarcation du rez-de-chaussée commercial avec les étages résidentiels
- La présence de l'abri d'autobus en avant du bâtiment sur le domaine public et les espaces verts prévues en cour avant
- L'escalier de secours positionné à proximité de la terrasse au sol pour le restaurant
- La présence des garde-corps de couleur noir sur la façade latérale
- Le choix des matériaux pour le revêtement extérieur sur les deux façades principales par rapport au revêtement métallique à l'arrière

CCU2019-02-11-PIIA06	**Résultat : Favorable**

CONSIDÉRANT

L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le règlement sur les PIIA;

- Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée.

Il est proposé par Esther St-Louis

appuyé par Anh Truong

ADOPTÉ à l'unanimité.

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 1195 898 005
Date : 12 février 2019

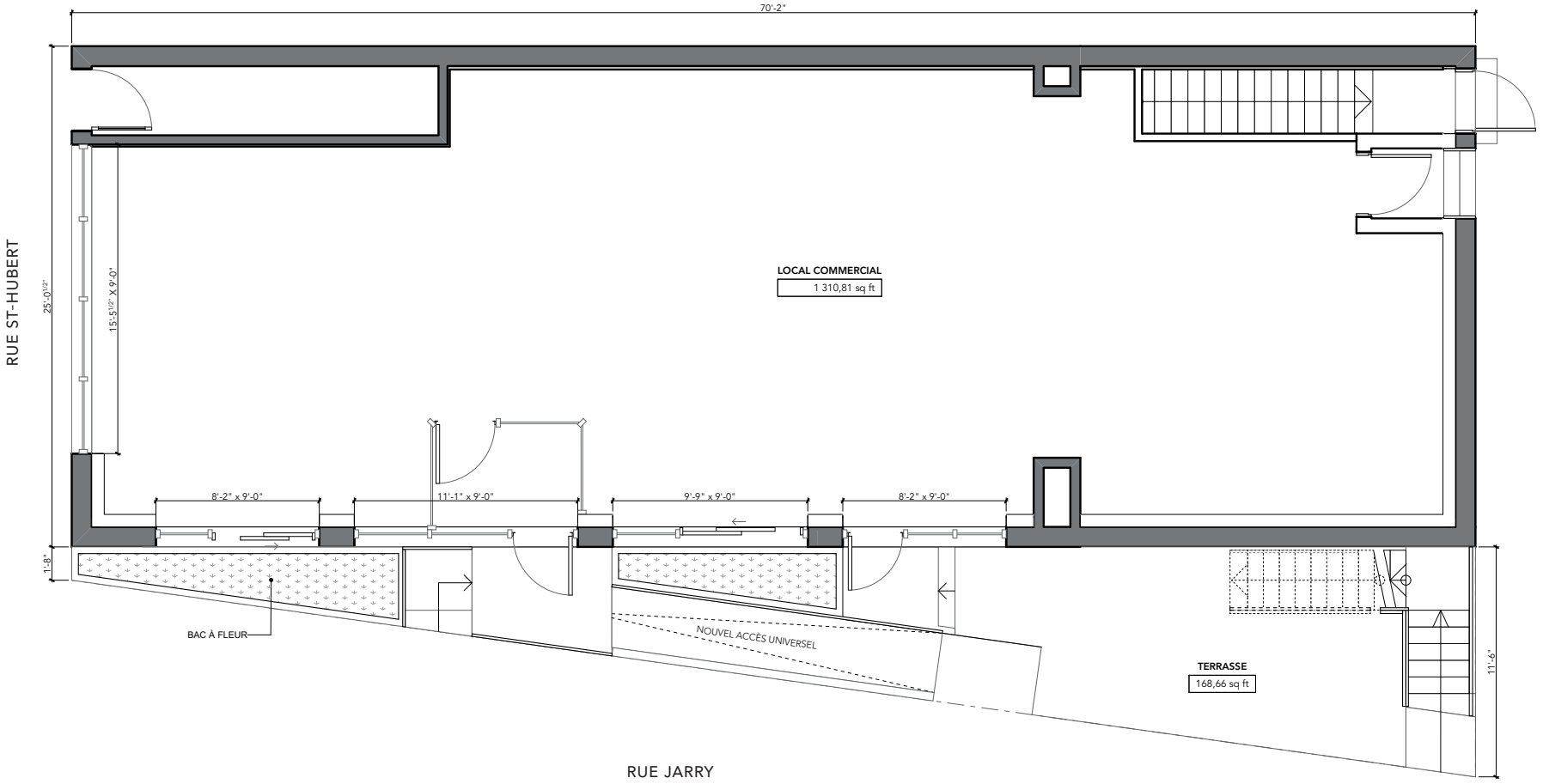

PLAN DU RDC: CONSTRUCTION

*POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LES PLANS , SE RÉFÉRER AU CAHIER DE PLANS ÉMIS POUR PERMIS

BRIQUE RUE JARRY (TEL QUE L'EXISTANT)
CIE : MERIDIAN BRICK
MODÈLE : RIVERDALE SMOOTH
DIMENSIONS : 2 1/4" X 8" X 3 5/8"

BRIQUE (RUE ST HUBERT)
CIE : BELDEN
MODÈLE : 470-479 MEDIUM RANGE SMOOTH
DIMENSIONS : 2 1/4" X 8" X 3 5/8"

PANNEAU DE REVÊTEMENT
CIE : TRESPA
MODÈLE : MÉTON LUMEN
FINI : NOIR

DÉCLIN MÉTALLIQUE
CIE : MAC MÉTAL
MODÈLE : MS14
FINI : GRIS MÉTALLIQUE

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 1195 898 005
Date : 12 février 2019

*POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LES PLANS , SE RÉFÉRER AU CAHIER DE PLANS ÉMIS POUR PERMIS

BRIQUE RUE JARRY (TEL QUE L'EXISTANT)
CIE : MERIDIAN BRICK
MODÈLE : RIVERDALE SMOOTH
DIMENSIONS : 2 1/4" X 8" X 3 5/8"

BRIQUE (RUE ST HUBERT)
CIE : BELDEN
MODÈLE : 470-479 MEDIUM RANGE SMOOTH
DIMENSIONS : 2 1/4" X 8" X 3 5/8"

PANNEAU DE REVÊTEMENT
CIE : TRESPA
MODÈLE : MÉTON LUMEN
FINI : NOIR

DÉCLIN MÉTALLIQUE
CIE : MAC MÉTAL
MODÈLE : MS14
FINI : GRIS MÉTALLIQUE

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 1195 898 005
Date : 12 février 2019

*POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LES PLANS , SE RÉFÉRER AU CAHIER DE PLANS ÉMIS POUR PERMIS

7° la mise en place de mesures appropriées aux limites de propriété, tel un écran végétal.

SECTION XIV
OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À LA ZONE 14

_____

RCA06-14001-1, a.5 (2007)

59. Une intervention visée à l'article 16 doit répondre aux objectifs suivants :

1° permettre une intégration architecturale des constructions et des bâtiments au cadre bâti existant;

2° favoriser une implantation de bâtiment visant à s'intégrer au cadre bâti existant;

3° atténuer la visibilité, depuis la voie publique, des équipements liés aux bâtiments.

60. Les critères d'évaluation énoncés ci-après permettent une appréciation uniformisée des P.I.I.A. et une intervention énumérée à l'article 16 est assujettie à un examen selon ces critères :

1° l'implantation du bâtiment;

2° l'intégration harmonieuse d'un projet, sur le plan architectural, avec son environnement en ce qui a trait aux revêtements extérieurs, à la forme des ouvertures, à la localisation des saillies et à la localisation des accès aux aires de stationnements intérieurs sur les façades des bâtiments;

3° la localisation des équipements liés au bâtiment.

SECTION XV
OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À LA ZONE 9

_____

RCA06-14001-1, a.6 (2007)

61. Une intervention visée à l'article 16 doit répondre aux objectifs suivants :

1° permettre une intégration architecturale des constructions et des bâtiments au cadre bâti existant;

2° favoriser une implantation de bâtiment visant à s'intégrer au cadre bâti existant;

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.04

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1185898015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la construction d'une maison unifamiliale de 2 étages en remplacement du bâtiment existant situé au 569, rue Dufour.

D'approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A101, A103 et A104, réalisés, signés et scellés en date du 25 février 2019 par M. Dimitrios Razis, architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 25 février 2019. Les plans visent la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial de deux étages.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-02-26 13:32

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1185898015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la construction d'une maison unifamiliale de 2 étages en remplacement du bâtiment existant situé au 569, rue Dufour.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet vise la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial de 2 étages en remplacement de l'immeuble existant situé au 569, rue Dufour. La propriété est située dans une zone résidentielle de faible densité (H.2-3) permettant la construction de bâtiment de 2 à 3 étages.
Puisqu'il s'agit d'un projet de nouvelle construction, l'intervention est visée par l'article 4.1 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement et doit tendre à rencontrer les objectifs et critères prévus à l'article 30.1 de ce même règlement.

Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a, à sa séance du 11 février 2019, formulé un avis favorable quant à la présente proposition telle que soumise.

La proposition est donc transmise pour approbation, le cas échéant, au conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CD19-04 - 11 février 2019 : D'AUTORISER la démolition du bâtiment situé au 569, Dufour suite à la demande de permis de démolition portant le numéro 3001477494, déposées le 4 décembre 2018, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007) et **D'APPROUVER** le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages et un seul logement.

DESCRIPTION

L'immeuble proposé compte 2 étages et est destiné à accueillir un logement. Le bâtiment occupera un peu plus de 80% du terrain visé, et la portion non construite sera presque entièrement verdie. Le nouveau volume viendra rétablir le front bâti de la rue Saint-Gérard et permettra de mieux encadrer la rue Dufour. Le bâtiment comportera des entrées sur les deux voies publiques et un garage accueillant une case de stationnement sera accessible par la rue Dufour.

Malgré l'alignement de construction prescrit en marge «0», la proposition soumise au comité consultatif d'urbanisme en février 2019 prévoyait un léger retrait du bâtiment (57 cm) dans l'axe de la rue Dufour puisque le trottoir municipal empiète actuellement sur la propriété du requérant. Suite à validations, le trottoir sera finalement reconstruit entièrement sur le domaine public, permettant au requérant de s'implanter à sa limite de propriété sur Dufour et ainsi se conformer à la réglementation. Les plans du projet ont donc été modifiés en ce sens préalablement au passage au conseil d'arrondissement.

Le bâtiment sera principalement recouvert d'un parement de maçonnerie de couleur rouge et une brique de couleur noire sera utilisée pour marquer les entrées. Sur Dufour, un geste vertical, par l'utilisation d'un revêtement léger en acier de couleur anthracite, est aussi prévu afin de détacher le garage du volume principal. Le volume du garage (1 case), sur la rue Dufour, sera d'un seul étage afin de permettre l'aménagement d'une terrasse sur sa toiture. Le parapet en sera rehaussé afin qu'il puisse servir de garde-corps à cette terrasse. Les ouvertures et les éléments métalliques en saillie (marquise et solin de toit) seront de couleur noire.

Des aménagements paysagers, incluant la plantation d'un arbre en cour arrière, sont prévus pour les espaces non construits.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis que la présente requête est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée, et ce, considérant les éléments suivants :

- la nouvelle construction contribuera à assurer une continuité et une consolidation du cadre bâti, et ce, tant sur la rue Saint-Gérard que la rue Dufour en venant rétablir le front bâti à cette intersection;
- le gabarit et l'implantation du bâtiment sont compatibles et s'harmonisent au cadre bâti environnant;
- le traitement architectural de la nouvelle construction est contemporain tout en respectant les caractéristiques dominantes du milieu d'insertion, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement proposés;
- l'immeuble comporte des entrées sur les deux voies publiques qu'il borde, contribuant à encadrer et animer davantage l'intersection;
- l'implantation du projet favorise le verdissement de la cour avant de manière à enrichir le paysage de rue.

Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a, à sa séance du 11 février 2019, formulé un avis favorable quant à la présente proposition telle que soumise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût des travaux : 293 325 $
Coût du permis : 3 525,59 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La proposition inclut la plantation d'un arbre et de végétaux en pleine terre de même que l'aménagement d'une toiture blanche, contribuant à la réduction des îlots de chaleur urbain.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La proposition est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et rencontre les critères et objectifs prévus au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier GAUTHIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-868-3513
Télécop. : 514-868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Marc-André HERNANDEZ
c/d urb.<<arr.>60000>>

Tél : 514-868-3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1185898015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la construction d'une maison unifamiliale de 2 étages en remplacement du bâtiment existant situé au 569, rue Dufour.

569_Dufour_PV_CCU_PIIA.pdf

PIIA - nouvelles constructions.pdf

1185898015 - Plans estampés.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier GAUTHIER
Conseiller en aménagement

Tél : 514-868-3513
Télécop. : 514-868-4706

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le 11 février 2019, à 18h30

Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Sylvain Ouellet, président du comité et conseiller de la ville – district François-Perrault

Esther St-Louis
Katherine Routhier
Véronique Lamarre
Anh Truong
Françis Grimard

Marc-André Hernandez, chef de division urbanisme et services aux entreprises
Olivier Gauthier, conseiller en aménagement
Geneviève Boucher, conseillère en aménagement
Eric Laplante, inspecteur du cadre bâti

Absents :
Aucun absent

1. Ouverture de la séance

À 21h00, le président Sylvain Ouellet, débute la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Esther St-Louis

appuyé par Françis Grimard

d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ à l'unanimité.

3. Déclaration d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt de la part des membres du CCU

4. Adoption de procès-verbaux

Il est proposé par Véronique Lamarre

appuyé par Anh Truong

d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018
ADOPTÉ à l'unanimité.

Il est proposé par Katherine Routhier

appuyé par Véronique Lamarre

d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019

ADOPTÉ à l'unanimité.

5. Suivi des dossiers

Appel fait par un citoyen pour s'opposer à la démolition au 895-925 Beaumont

6.6. PIIA : 569, rue Dufour	
Présenté par	**Invités**
Olivier Gauthier Conseiller en aménagement	Aucun
Objet	
Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la construction d'une maison unifamiliale de 2 étages en remplacement du bâtiment existant situé au 569, rue Dufour.	
Commentaires	
Les commentaires ont porté sur : - La présence de l'arbre et du trottoir qui empiètent sur le domaine privé - Le verdissement sur le terrain	
CCU2019-02-11-PIIA05	**Résultat : Favorable**
CONSIDÉRANT L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le règlement sur les PIIA; - Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée. Il est proposé par Véronique Lamarre appuyé par Anh Truong ADOPTÉ à l'unanimité.	

30. Les critères d'évaluation énoncés ci-après permettent une appréciation uniformisée des P.I.I.A. et une intervention énumérée à l'article 4 est assujettie à un examen selon ces critères :

1° l'intégration harmonieuse d'un projet avec son environnement, sur le plan architectural en ce qui a trait à la hauteur, à la forme du bâtiment, aux revêtements extérieurs, à la forme des ouvertures et à la localisation des saillies;

2° l'alignement de construction d'un bâtiment temporaire avec les bâtiments adjacents au site;

3° les dégagements avec les bâtiments adjacents aux fins de l'utilisation des propriétés riveraines;

4° la perte d'espaces verts existants aménagés sur la propriété;

5° la limitation de l'utilisation des matériaux de minéraux au profit de la plantation de végétaux, comme recouvrement des surfaces des cours des bâtiments temporaires;

6° la localisation des équipements liés au bâtiment;

7º les matériaux utilisés pour la conception des enseignes et des supports des enseignes sont de qualité et sont durables;

8º le gabarit, la hauteur et la localisation des enseignes ne doivent pas nuire à la visibilité des enseignes implantées sur les terrains adjacents;

9º le traitement des enseignes est effectué avec sobriété quant au nombre, aux dimensions et aux couleurs;

10º l'aire de stationnement doit être localisée et aménagée de manière à minimiser les impacts négatifs sur le voisinage.

_____
RCA06-14001-14, a. 4 (2017).

SECTION I.I
OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX NOUVELLES CONSTRUCTIONS

30.1. Une intervention visée à l'article 4.1 doit répondre aux objectifs et critères suivants :

1° objectif 1 : favoriser un projet de construction qui s'intègre adéquatement au milieu d'insertion, qui contribue à la définition de la rue et qui améliore le cadre bâti existant.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) l'immeuble projeté doit contribuer à assurer une continuité et une consolidation du cadre bâti existant;

b) le gabarit du nouvel immeuble doit s'harmoniser au gabarit des bâtiments environnants;

c) l'implantation et l'alignement de la nouvelle construction doivent refléter les caractéristiques des bâtiments présents dans le milieu d'insertion;

d) l'aménagement de la cour avant du bâtiment doit contribuer au paysage de rue et favoriser le verdissement ainsi qu'une expérience piétonne continue et enrichissante;

e) le projet doit prendre en considération le caractère des bâtiments existants dans le milieu d'insertion, notamment en ce qui a trait aux niveaux des planchers, aux matériaux de parement, aux couronnements, aux saillies, à la localisation et aux types d'escaliers et d'accès au bâtiment, ainsi qu'aux ouvertures;

f) le traitement architectural d'une nouvelle construction doit s'inspirer des caractéristiques architecturales dominantes du secteur tout en adoptant un langage architectural contemporain;

g) lorsque le bâtiment est projeté sur un terrain de coin, il doit être pensé de manière à marquer et dynamiser l'intersection;

h) la maçonnerie doit être privilégiée comme matériau de parement pour les façades visibles de la voie publique;

i) les caractéristiques des espaces libres du bâtiment (notamment : balcons, loggias et terrasses) doivent être compatibles à celles des bâtiments que l'on retrouve dans le milieu d'insertion;

j) pour un nouveau bâtiment à vocation mixte, la forme et le traitement architectural de l'immeuble doivent s'inspirer des caractéristiques des autres bâtiments de même nature, notamment en ce qui a trait aux proportions des vitrines et à la hauteur du rez-de-chaussée;

k) pour un nouveau bâtiment à vocation mixte, le traitement de la transition entre le rez-de-chaussée commercial et les logements à l'étage doit être articulé de manière à en permettre une lecture efficace.

2° objectif 2 : le nouveau bâtiment doit être conçu de manière à limiter ses impacts sur le voisinage.

Dans l'atteinte de l'objectif 2, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) lorsqu'applicable, l'aménagement des cours latérales et arrière doit préconiser le verdissement en plus de s'intégrer à celles des bâtiments voisins au niveau des dimensions et de la forme (notamment : courettes);

b) les impacts liés au gabarit du nouveau bâtiment et ses effets sur l'éclairage naturel et l'ensoleillement des propriétés voisines doivent être réduits;

c) lorsqu'applicable, la nouvelle construction doit tendre à protéger et mettre en valeur les composantes paysagères liées au site (notamment : présence d'arbres et aménagements paysager) de manière à préserver la qualité des milieux de vie;

d) l'ajout de tout équipement mécanique sur une façade latérale, arrière ou au toit, doit se faire de manière à respecter la quiétude du voisinage et à en limiter les impacts visuels;

e) les accès aux aires de stationnement doivent êtres localisés et aménagés de manière à réduire les impacts sur la propriété et dans le voisinage;

f) lorsque requis, un espace suffisant dédié à la collecte des matières résiduelles doit être prévu sur la propriété privée.

_____
RCA06-14001-15, a. 2 (2017).

SECTION II
OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À UN PROJET DONT LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT A ÉTÉ APPROUVÉ CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 612A DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (1959-1960, CHAPITRE 102)

31. Une intervention visée à l'article 5 doit répondre à l'objectif suivant:

1° favoriser la construction de nouveaux bâtiments ou la modification des bâtiments existants, respectueux du contexte d'insertion et visant à améliorer le cadre bâti.

32. Les critères d'évaluation énoncés ci-après permettent une appréciation uniformisée des P.I.I.A. et une intervention énumérée à l'article 5 est assujettie à un examen selon ces critères :

1° l'intégration d'un projet au milieu d'insertion, sur le plan architectural;

2° l'efficacité et la qualité d'intégration des éléments visant à minimiser les impacts sur le milieu d'insertion, au regard de la circulation des véhicules et des piétons;

3° la mise en valeur des lieux publics et la création d'un environnement sécuritaire;

NOTES GÉNÉRALES

1. L' ENTREPRENEUR ET LES SOUS-TRAITANTS DEVRONT EFFECTUER TOUS LES TRAVAUX, SELON LES EXIGENCES DU CODE DU BÂTIMENT EN VIGUEUR DANS LA PROVINCE, AINSI QUE LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.
2. L' ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR LES PLANS ET SUR LE SITE ET AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTES ANOMALIES QU'IL Y TROUVERA LORS DE CETTE VÉRIFICATION, DE MÊME QUE DURANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.
3. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER ET S'ASSURER DE LA CAPACITÉ STRUCTURALE DES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE DU BÂTIMENT. AVISER L'ARCHITECTE OU UN INGÉNIEUR EN CAS DE DOUTE OU D'OMISSION.
4. L'ENTREPRENEUR DEVRA, LORS DE L'EXCAVATION OU AVANT, S'ASSURER DE LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL EN VUE DE PRÉVOIR
   UNE LARGEUR DE SEMELLE SUFFISANTE POUR SUPPORTER LES CHARGES DU BÂTIMENT. SI LES DIMENSIONS APPARAISSENT DANS LES PLANS, ELLES LE SONT À TITRE QUANTITATIF SEULEMENT
5. TOUS LES TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DEVRONT RESPECTER LES LOIS ET NORMES EN VIGUEURS. NE PAS ENTASSER L'ISOLANT AUX ENDROITS OÙ LA VENTILATION DOIT S'EFFECTUER.
6. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR LES TRANCHÉES ET LE BRANCHEMENT AUX SERVICES MUNICIPAUX TELS QUE AQUÉDUC ÉGOUTS, GAZ OU AUTRES. EFFECTUER LA COORDINATION REQUISE AVEC L'AUTORITÉ COMPÉTENTE. EN L'ABSENCE DE TELS SERVICES, PRÉVOIR L'INSTALLATION DU CHAMP D'ÉPURATION, DU RÉSERVOIR SEPTIQUE ET DU PUITS ARTÉSIEN SELON LES EXIGENCES PRESCRITES À CET EFFET.
7. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR, ET VÉRIFIER L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE SELON LA CAPACITÉ REQUISE AINSI QUE TOUTE LA DISTRIBUTION POUR LES PRISES, L'ÉCLAIRAGE, LES INTERRUPTEURS, LE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE(SI APPLICABLE), LES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET AUTRES. EFFECTUER LE TRAVAIL SELON LE CODE EN ÉLECTRICITÉ ET TOUTE RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR. SUIVRE LES RECOMMANDATIONS D'UN INGÉNIEUR AU BESOIN.
8. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT PRÉVOIR TOUT SOUFFLAGE OU RECOUVREMENT DE GYPSE QUI S'AVÉRERONT NÉCESSAIRES AFIN DE RECOUVRIR LES INSTALLATIONS STRUCTURALE, MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE, DE PLOMBERIE, DE VENTILATION, ETC... COORDONNER AVEC LES SOUS-TRAITANTS CONCERNÉS.
9. LES MURS EN MAÇONNERIE DEVRONT COMPORTER LES ARMATURES ET SUPPORTS REQUIS SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT OU D'UN INGÉNIEUR, LE TOUT EN FONCTION DE LA LARGEUR DU BLOC ET DE LA HAUTEUR DU MUR.
10. LA DIMENSION FINALE DES FENÊTRES DEVRA ÊTRE COORDONNÉE AVEC LE MANUFACTURIER CHOISI. FOURNIR LES BROCHURES POUR L'APPROBATION ET LES GARANTIES S'Y RATTACHANT
11. PRÉVOIR UN CALFEUTRAGE COMME SUIT:
    - TOUTES PORTES ET FENÊTRES
    - TOUTES FIXTURES SE RETROUVANT AUX MURS EXTÉRIEURS
    - AUX JONCTIONS DES DIFFÉRENTS MATÉRIAUX
    DE TYPE "DYMERIC" POUR L'EXTÉRIEUR ET LATEX POUR L'INTÉRIEUR
12. TOUS PANNEAUX DE GYPSE DOIVENT ÊTRE VISSÉS EN PLACE AVEC 3 COUCHES DE PLÂTRE AUX JOINTS.
13. LES NIVEAUX EXTÉRIEURS DÉMONTRÉS SUR LES PLANS SONT DES RÉFÉRENCES ET DOIVENT ÊTRE COORDONNÉ AVEC LES PLANS EN CIVIL, EN L'ABSENCE DE CEUX-CI, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR LE NIVEAU DU REZ-DE-CHAUSSÉE EN FONCTION DU TERRAIN EXISTANT, EN VUE D'ASSURER UN ÉCOULEMENT DES EAUX DE SURFACES S'ÉLOIGNANT DES FONDATIONS ET SELON LE NIVEAUX DES PROPRIÉTÉS VOISINES.
14. TOUT DÉTAIL DE JOINT DE TOITURE, D'ÉVENT DE TOITURE, OU DE MÉCANIQUE PASSANT AU TRAVERS DE LA TOITURE ET MURS EXTÉRIEUR ET AUTRES DEVRONT ÊTRE COORDONNER AVEC LES MANUFACTURIER ET INGÉNIEURS.
15. LES NIVEAUX DES POUTRES ET POUTRELLES ET STRUCTURE D'ACIER DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS SELON LE MANUFACTURIER OU BÂTIMENT OU INGÉNIEURS.
16. BÂTIR ADÉQUATEMENT AU CONTOUR ET ENTRE LES POUTRELLE D'ACIER, LÀ OU REQUIS, LES SÉPARATIONS AU FEU MUR, CONTOURNER LE GYPSE 5/8" PROPREMENT ET APPLIQUER LE JOINT PARE-FEU UNIFORMÉMENT LA OU REQUIS
17. PRÉVOIR DE L'ISOLANT EN PENTE SUR LE TOIT LÀ OÙ REQUIS, AFIN DE DÉRIGER L'EAU VERS LES DRAINS COORD. AVEC LES INGÉNIEURS EN STRUCTURE ET SUR LE SITE.
18. AJUSTER ET NIVELER LE SOL EN CONSÉQUENCE AUX ESCALIERS ET OUVERTURES DU NOUVEAU BÂTIMENT
19. PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRE POUR QU'AUCUN ÉLÉMENT D'ACIER NE SOIT EN CONTACT DIRECT AVEC UN ÉLÉMENT D'ALUMINIUM, AFIN D'ÉVITER LA CORROSION. (PRÉVOIR UNE BANDE DE NÉOPRÈNE POUR EMPÊCHER LE CONTACT AU BESOIN)
20. PRÉVOIR DANS LES W.C. LES ÉQUIPEMENTS SUIVANT: SUPPORT À PAPIER HYGIÉNIQUE, DISTRIBUTEUR À SAVON, MIROIR 24"X36" C/A CADRE CHROMÉ, POUBELLE, DISTRIBUTEUR DE PAPIER SERVIETTE À MAIN OU SÉCHOIR. COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE.
21. CONSTRUIRE TOUTE SÉPARTATION AU FEU JUSQU'AU PLATELAGE, C/A CALFEUTRAGE ULC APPROPRIÉ. ASSURER LA PROTECTION DE TOUTE STRUCTURE D'ACIER EXPOSÉE À L'AIDE DE GYPSE R.F..
22. PRÉVOIR LE CHEVAUCHEMENT DE TOUTE MEMBRANE (TOITURE, PARE-VAPEUR, PARE-AIR) TEL QUE LES RECOMMENDATIONS DU MANUFACTURIER.
23. PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE EN CONTRE-PLAQUÉ ¾" AFIN D'ANCRER ADÉQUATEMENT LES BARRES D'APPUI, LES MAIN-COURANTES, LES ARMOIRES OU AUTRES QUI REQUIERT UN ANCRAGE AUX MUR.

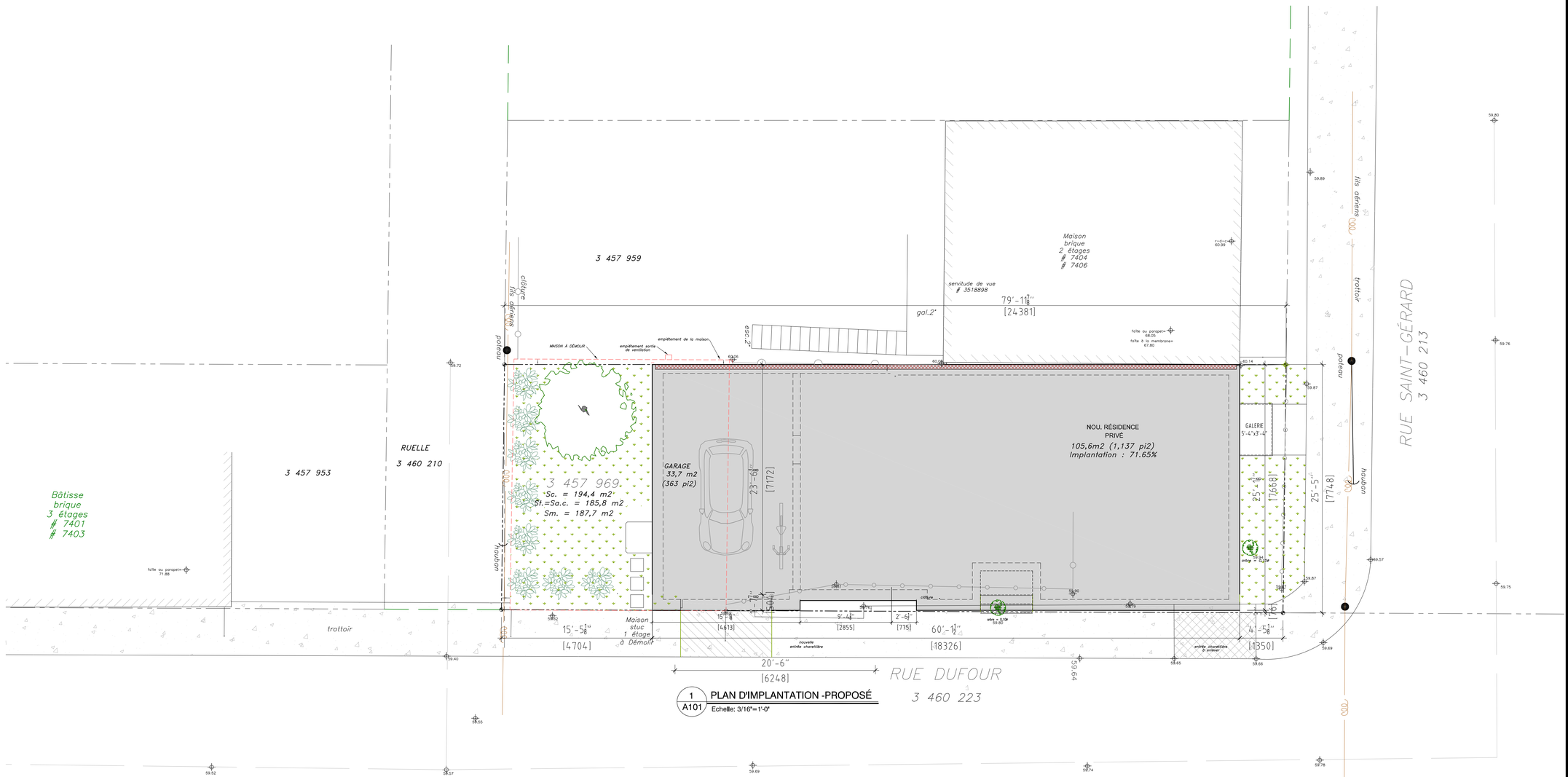

ISSUES:		
NO.	DATE	DESCRIPTION
1	08.02.18	PRÉLIMINAIRES
2	17.02.18	PERMIS & PIIA
3	05.04.18	RÉVISION GÉNÉRALE
4	05.07.18	RÉVISION GÉNÉRALE
5	23.07.18	PIIA
6	29.08.18	PIIA
7	22.10.18	RÉVISION GÉNÉRALE
8	05.11.18	RÉVISION GÉNÉRALE
9	25.01.19	RÉVISION GÉNÉRALE
10	25.02.19	CCU

L'Entrepreneur devra vérifier toute information et dimension sur le chantier et aviser l'architecte de toute erreur ou omission.

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 1195 898 015
Date : 25 février 2019

CONSULTANTS:

DIMITRIOS RAZIS
ARCHITECTE

4256 3e Rue, Laval, Qc., H7W 2M2
Tel: (514) 497-6736 Fax: (450) 934-3943
Courriel: drazis@videotron.ca

Ordre des architectes du Québec
DIMITRIOS RAZIS
ARCHITECTE

PROJET:

Résidence Pasquale Rizzo

569 Rue Dufour
Montréal (Québec)

DESSIN:

Plan d'Implantation Proposé
Notes Générales

ÉCHELLE:	3/16" –1'–0"	NO. PROJET	A17619
DATE:	25–02–2019	RÉVISION	10 / ISSUE 10
DESSINÉ PAR:	DR	NO DESSIN	A–101
VÉRIFIÉ PAR:	DR		

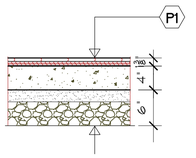

Plancher (type)

9/16" - Planches de Bois-Franc
5/8" -Contreplaqué
1/16" feutre acoustique (mousse de polyéthylène)
Papier de construction 15 lbs.
Dalle sur sol 4" Ep.
Coupe Vapeur 6 Mil
2" Poussière de Pierre
4" Pierre Concassée (Compactée)

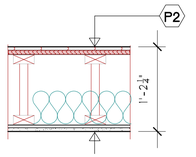

Plancher (type)

9/16" Bois-Franc (enginsered) collé
1/16" feutre acoustique (mousse de polyéthylène)
Papier de construction 15 lbs.
Contreplaqué ¾" visé et collé
Solives de Bois préfab. 11 7/8"
Isolant acoustique - 7½"ep.
Barre Résiliente met. ½"@ 24"c.c.
Gypses 5/8" F.C. peint

PLANCHERS TYPES

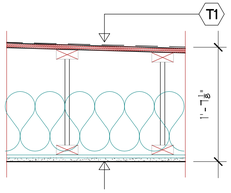

Toiture - (Type)

Membrane Soprema 2 ply- BLANCHE
Contreplaque ¾" visé et collé
Poutrelles Variables 20" (voir ing.)
Isolant Matelas 11" (R41)
Coupe-Vapeur 6 mil
Barre Resiliente - ½" @24"c.c. horiz.
Gypse 5/8" peint

TOITURE TYPES

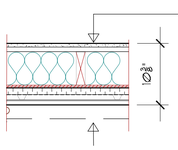

Mur Exterieur (Tole)

Gypse 5/8" peint
Coupe-Vapeur poly. 6 mil.
Fourrure de Bois - 1"x2"@24"c.c.
Colombage de bois 2"x 6"@ 16"c.c.
Isolant Fibre de verre R20 - 5½"ep.
Carton-Fibre Imprégné ½"
Isolant Rigide R4
Pare-Air Tyvek
Fourrure Metallique 7/8" @16"c.c.
Revetement Galv. 3/8" (PREPEINT)

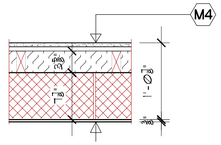

Mur - Mitoyen (type)

Gypse 5/8" peint
Coupe-Vapeur poly. 6 mil.
Fourrure de Bois- 1"X3"@ 24"c.c.
Colombage en Bois 2"x4" @16" c.c.
Mur de Bloc de Beton Armé 8"
Espace Vide (a verifier sur chantier)

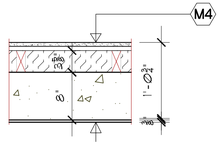

Mur - Mitoyen (SOUS-SOL)

Gypse 5/8" peint
Coupe-Vapeur poly. 6 mil.
Fourrure de Bois- 1"X3"@ 24"c.c.
Colombage en Bois 2"x4" @16" c.c.
Mur Béton Armé 8"
Espace Vide (a verifier sur chantier)

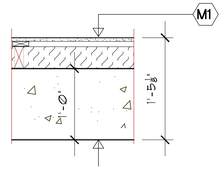

Mur - Sous-sol

Gypse 5/8" peint
Coupe-Vapeur poly. 6 mil.
Fourrure de Bois- 1"X3"@ 24"c.c.
Colombage de Bois 2"x4"@16"c.c.
Isolant urethane glacé 3½"
Mur de Béton Armé 10" ou 12"
Hydrofuge (sous le sol)
Crépis (hors sol)

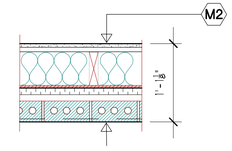

Mur Exterieur (TYPE)

Gypse 5/8" peint
Coupe-Vapeur poly. 6 mil.
Fourrure de Bois - 1"x2"@24"c.c.
Colombage de bois 2"x 6"@ 16"c.c.
Isolant Fibre de verre R20 - 5½"ep.
Carton-Fibre Imprégné ½"
Isolant Rigide R4
Pare-Air Tyvek
Espace d'air 1"
Brique 3⅝" ou Pierre

MURS TYPES

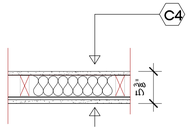

Cloison (Escalier & Corridors)

Gypse 5/8" F.C. peint
Colombage de bois 2"x 4"@ 16"c.c.
Isolant acoustique - 3½"ep.
Barre Resiliente 1/2" @ 24" c.c.
Gypses 5/8" F.C. Peint

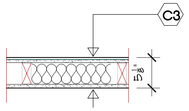

Cloison (toilette)

Tuile ceramique murale
Gypse ½" (bleu)
Colombage de bois 2"x 4"@ 16"c.c.
Isolant acoustique - 3½"ep.
Gypse 5/8" peint

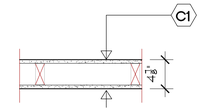

Cloison (type)

Gypse 5/8" peint
Colombage de bois 2"x 4"@ 16"c.c.
Gypse 5/8" peint

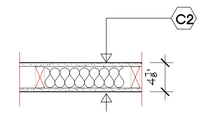

Cloison (type)

Gypse 5/8" peint
Colombage de bois 2"x 4"@ 16"c.c.
Isolant acoustique - 3½"ep.
Gypse 5/8" peint

CLOISONS TYPES

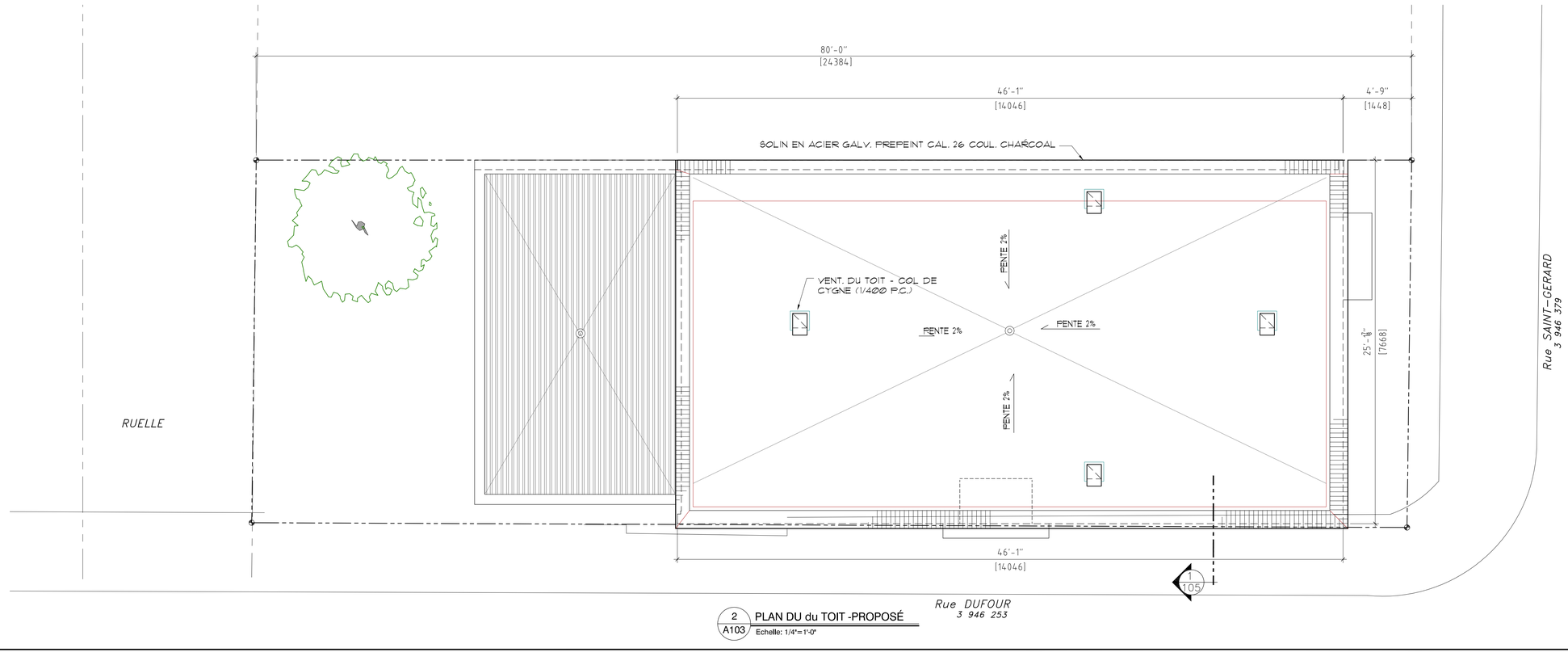

2 A103 PLAN DU du TOIT -PROPOSÉ
Echelle: 1/4"= 1'-0"

L'Entrepreneur devra vérifier toute information et dimension sur le chantier et aviser l'architecte de toute erreur ou omission.

ISSUES:

NO.	DATE	DESCRIPTION
1	08.02.18	PRÉLIMINAIRES
2	17.02.18	PERMIS & PIIA
3	05.04.18	RÉVISION GÉNÉRALE
4	05.07.18	RÉVISION GÉNÉRALE
5	23.07.18	PIIA
6	29.08.18	PIIA
7	22.10.18	RÉVISION GÉNÉRALE
8	05.11.18	RÉVISION GÉNÉRALE
9	25.01.19	RÉVISION GÉNÉRALE
10	25.02.19	CCU

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 1195 898 015
Date : 25 février 2019

CONSULTANTS:

DIMITRIOS RAZIS
ARCHITECTE

4256 3e Rue, Laval, Qc., H7W 2M2
Tel: (514) 497-6736 Fax: (450) 934-3943

Courriel: drazis@videotron.ca

Ordre des architectes du Québec
DIMITRIOS RAZIS
ARCHITECTE

PROJET:

Résidence Pasquale Rizzo

569 Rue Dufour
Montréal (Québec)

DESSIN:

Plan du Toit Proposé

ECHELLE:	1/4" =1'-0"	NO. PROJET:	A17619
DATE:	25-02-2019	REVISION:	10 / 10
DESSINÉ PAR:	DR	NO DESSIN:	A-103
VÉRIFIÉ PAR:	DR		

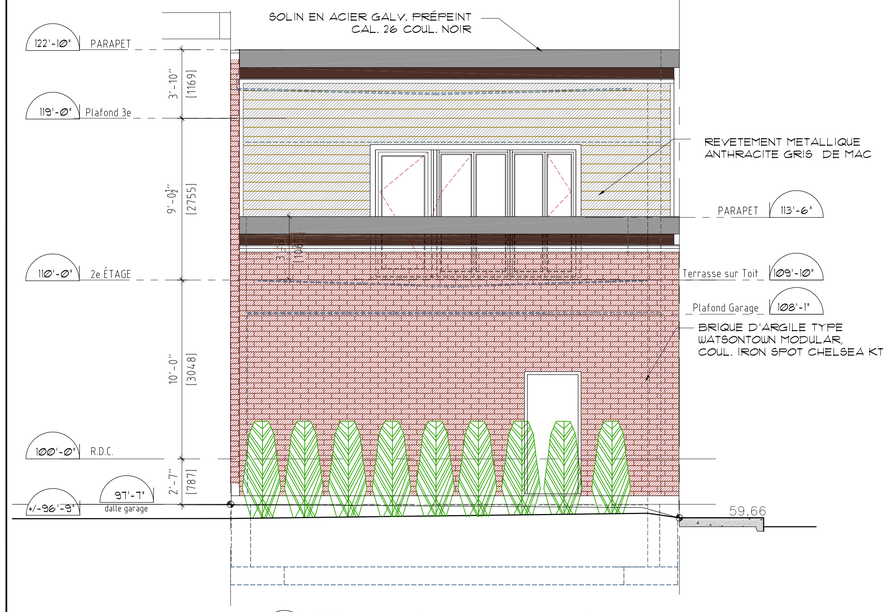

3 A104 ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE PROPOSÉE
Echelle: 1/4"=1'-0"

2 A104 ÉLÉVATION rue SAINT-GERARD PROPOSÉE
Echelle: 1/4"=1'-0"

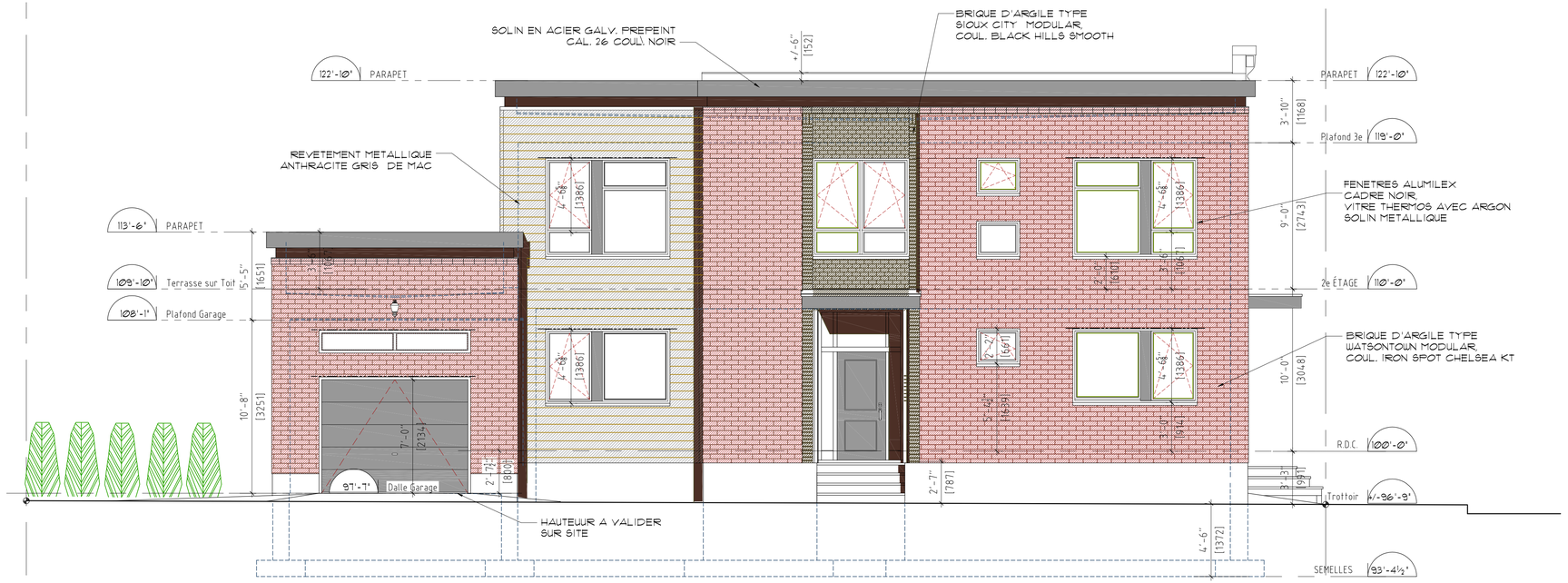

1 A104 ÉLÉVATION rue DUFOUR PROPOSÉE
Echelle: 1/4"=1'-0"

L'Entrepreneur devra vérifier toute information et dimension sur le chantier et aviser l'architecte de toute erreur ou omission.

ISSUES:

NO.	DATE	DESCRIPTION
1	08.02.18	PRÉLIMINAIRES
2	17.02.18	PERMIS & PIIA
3	05.04.18	RÉVISION GÉNÉRALE
4	05.07.18	RÉVISION GÉNÉRALE
5	23.07.18	PIIA
6	29.08.18	PIIA
7	22.10.18	RÉVISION GÉNÉRALE
8	05.11.18	RÉVISION GÉNÉRALE
9	25.01.19	RÉVISION GÉNÉRALE
10	25.02.19	CCU

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 1195 898 015
Date : 25 février 2019

CONSULTANTS:

DIMITRIOS RAZIS
ARCHITECTE

4256 3e Rue, Laval, Qc., H7W 2M2
Tel: (514) 497-6736 Fax: (450) 934-3943
Courriel: drazis@videotron.ca

Ordre des architectes du Québec
DIMITRIOS RAZIS
ARCHITECTE

PROJET:

Résidence Pasquale Rizzo

569 Rue Dufour
Montréal (Québec)

DESSIN:

Élévation Rue Dufour Proposée
Élévation Rue St-Gerard Proposée
Élévation Latérale Gauche Proposée

ECHELLE:	1/4" =1'-0"	No. PROJET	A17619
DATE:	25-02-2019	REVISION	10
DESSINÉ PAR:	DR	ISSUE	10
VÉRIFIÉ PAR:	DR	NO DESSIN	A-104

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.05

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1191010003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction du projet de développement «Atelier Castelnau phase 3» sur la propriété située aux 65 à 95, rue de Castelnau Ouest.

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans préparés par la firme Provencher-Roy et Vital Roy Arpenteur-géomètre, joints à la présente et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 21 février 2019 et visant la construction du projet de développement « Atelier Castelnau phase 3 » sur la propriété située aux 65 à 95, rue de Castelnau Ouest.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-02-25 13:32

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1191010003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction du projet de développement «Atelier Castelnau phase 3» sur la propriété située aux 65 à 95, rue de Castelnau Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2014, le Conseil municipal de la Ville de Montréal adoptait en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement permettant la conversion à des fins résidentielles du site de l'ancienne imprimerie Transcontinental implantée du côté nord de la rue de Castelnau Ouest, entre les rues Alexandra et Saint-Urbain.
Ensuite, en mars 2016, le conseil a donné son approbation pour la construction du bâtiment qui abritera les logements sociaux et par la suite la phase 1 du projet privé en juillet 2017.

Les plans qui sont aujourd'hui déposés sont ceux de la phase 3 du volet privé.

Ce projet doit faire l'objet d'analyse en vertu des critères et des objectifs inscrits au règlement 14-001 ainsi qu'en vertu de ceux relatifs à la zone 30 et aux nouvelles constructions prévues au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1262 – 15 décembre 2014 – Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2589396 du cadastre du Québec».
CA16 14 0068 - 8 mars 2016 - Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété située aux 65-95, rue de Castelnau Ouest. Demande de permis 3001117014.

CA16 14 0242 – 18 août 2016 – Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, l'installation de persiennes en façade ainsi que la modification à la résolution CA16 14 0068 adoptée le 8 mars 2016 et visant à approuver les plans pour la construction d'un nouveau bâtiment sur la propriété située aux 65-95, rue de Castelnau Ouest. Demande de permis 3001117014.

CA16 14 0397 – 6 décembre 2016 – Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'installation d'un bâtiment

temporaire servant à la vente de logements sur la propriété située aux 65-95, rue de Castelnau Ouest. Demande 3001238509.

CA17 14 0248 - 4 juillet 2017 - Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la construction du projet de développement « Ateliers Castelnau phase 1 » sur la propriété située aux 65-95, rue de Castelnau Ouest

CA18 14 0206 - 5 juin 2018 - Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction du projet de développement «Ateliers Castelnau phase 2» sur la propriété située aux 65-95, rue de Castelnau Ouest.

DESCRIPTION

Le site de l'ancienne imprimerie Transcontinentale se situe dans un ancien secteur industriel en transformation qui a fait l'objet d'une planification détaillée par la Ville en 2013, dans le cadre du redéveloppement de l'ancienne gare de triage au sud de l'avenue Beaumont en campus universitaire.
Ensuite, en 2014, un règlement a été adopté pour moduler certaines normes en fonction d'un projet de redéveloppement. Ainsi, les normes suivantes s'appliquent:
- hauteur des bâtiments: 12 à 22 mètres
- nombre d'étages: 4 à 6 étages;
- densité: 1 à 3
- taux d'occupation du sol: 35 et 65%.

1- Nouveau bâtiment

La troisième phase comptera 6 étages avec une construction hors toit. Elle aura 20,84 mètres en incluant la construction hors toit.

Cette portion de bâtiment aura une superficie au sol de 1 322 mètres carrés. Son taux d'implantation au sol sera de 47%, pour une densité de 2,99.

Le nouveau volume sera implanté dans le secteur D (voir plan en pièce jointe) à 4 mètres de l'emprise de la voie publique et à 8,5 mètres de la ligne arrière. Cette implantation est conforme à ce qui a été convenu dans le cadre de l'approbation du projet (voir le plan intitulé «Périmètre d'implantation» joint au document).

La phase 3 comprendra 105 logements de typologies variées (voir pièce jointe).

L'apparence architecturale sera fidèle à celle qui a été présentée en consultation publique. Elle s'inspire de celle des casiers d'impression qui sont des carrés et des rectangles vides de dimensions variées. Pour ce faire, il est proposé de construire les balcons en loggias et d'utiliser des parements de différentes couleurs pour les encadrer et créer l'effet de boîte.

À l'arrière par contre, il est suggéré de construire des balcons en saillie pour créer du rythme au bâtiment.

Les murs du nouveau volume seront recouverts de briques dans les teintes de brun foncé, de blanc et de beige.

Des insertions de parements métalliques de couleurs brun foncé sont planifiées. Les parties basses des balcons seront recouvertes de verre coloré de la même teinte que la brique.

L'ensemble des ouvertures sera en aluminium de couleur brun foncé.

Les garde-corps des balcons seront tous en verre clair.

2- Construction hors toit

La phase 3 sera pourvue d'une construction hors toit d'environ 3 mètres de hauteur. Cette dernière respectera les dégagements requis qui correspondent à 2 fois sa hauteur par rapport au mur de façade et 1 fois sa hauteur par rapport au mur arrière.

3- Stationnement

Le stationnement souterrain sera prolongé sous cette phase également. Au total, 77 cases seront construites pour l'ensemble du projet et 120 cases pour vélos seront aménagés.

L'accès au stationnement sera aménagé sur le site de la Coopérative d'habitation. D'ailleurs, cette entrée constituera l'unique accès au stationnement pour l'ensemble du projet de redéveloppement.

3- Aménagements paysagers

Les aménagements paysagers se composeront d'une part de massif de plantations arbustives et de plantes vivaces et d'autre part, la plantation d'une lignée d'arbres est prévue en bordure de la ligne arrière de propriété ainsi qu'entre la coopérative d'habitation et le nouveau bâtiment.

4- Arbres sur le domaine public

L'implantation du bâtiment respectera le rayon de protection exigé pour assurer la survie des arbres sur le domaine public qui est de 5 mètres (voir pièces jointes)

5- Éléments mécaniques

L'ensemble des éléments mécaniques sera installé sur le toit de la construction hors toit à plus de deux fois leur hauteur par rapport au mur de façade. Les condenseurs auront 2,18 mètres de haut.

6- Gestion des matières résiduelles

L'aménagement d'un local au sous-sol sera aménagé pour entreposer les bacs pour les matières résiduelles.

JUSTIFICATION

Les critères et les objectifs en vertu desquels doit être effectuée l'analyse de la demande sont joints au présent document.
En se référant aux objectifs et critères, la Direction du développement du territoire est d'avis que cette demande est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée pour les raisons suivantes :
- le projet, dans son ensemble, est conforme à celui qui a été présenté dans le cadre des consultations publiques pour la reconversion du site;
- le gabarit et l'apparence du bâtiment s'intègrent avec le cadre bâti environnant;
- l'implantation du bâtiment respecte les périmètres de protection prescrits pour préserver les arbres sur le domaine public;
- l'ensemble des espaces libres sera végétalisé.

À sa séance du 18 février 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé d'accepter la demande telle que soumise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût estimé des travaux: 18 768 909$;
Coût du permis: 183 954$;
Frais d'étude du dossier: 3 343$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les aménagements paysagers augmenteront l'apport de verdure sur la propriété.
Les arbres sur le domaine public seront conservés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report du dossier pourrait générer des délais dans les travaux de construction et par conséquent dans la livraison des unités de logements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux règlements d'urbanisme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Tél :	514 868-3495	**Tél :**	514.868.3512
Télécop. :	514-868-4706	**Télécop. :**	

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1191010003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction du projet de développement «Atelier Castelnau phase 3» sur la propriété située aux 65 à 95, rue de Castelnau Ouest.

Annexe A - Territoire.pdf
Annexe B- Périmètre implantation.pdf
Règlement 14-001.pdf
Annexe1_tableau revisé_caract_conserv_arbres.pdf
Annexe2_arbres dom public.pdf
PIIA-objectifs et critères_construction hors toit.pdf
PIIA-objectifs et critères_nouv const.pdf
PIIA-Objectifs et critères_zone 30.pdf
Certicat localisation et op cadastrale.pdf
Plans estampillés.pdf
PV_2019-02-18_CCU.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

Tél : 514 868-3495
Télécop. : 514-868-4706

Annexe A - Territoire d'application et secteurs

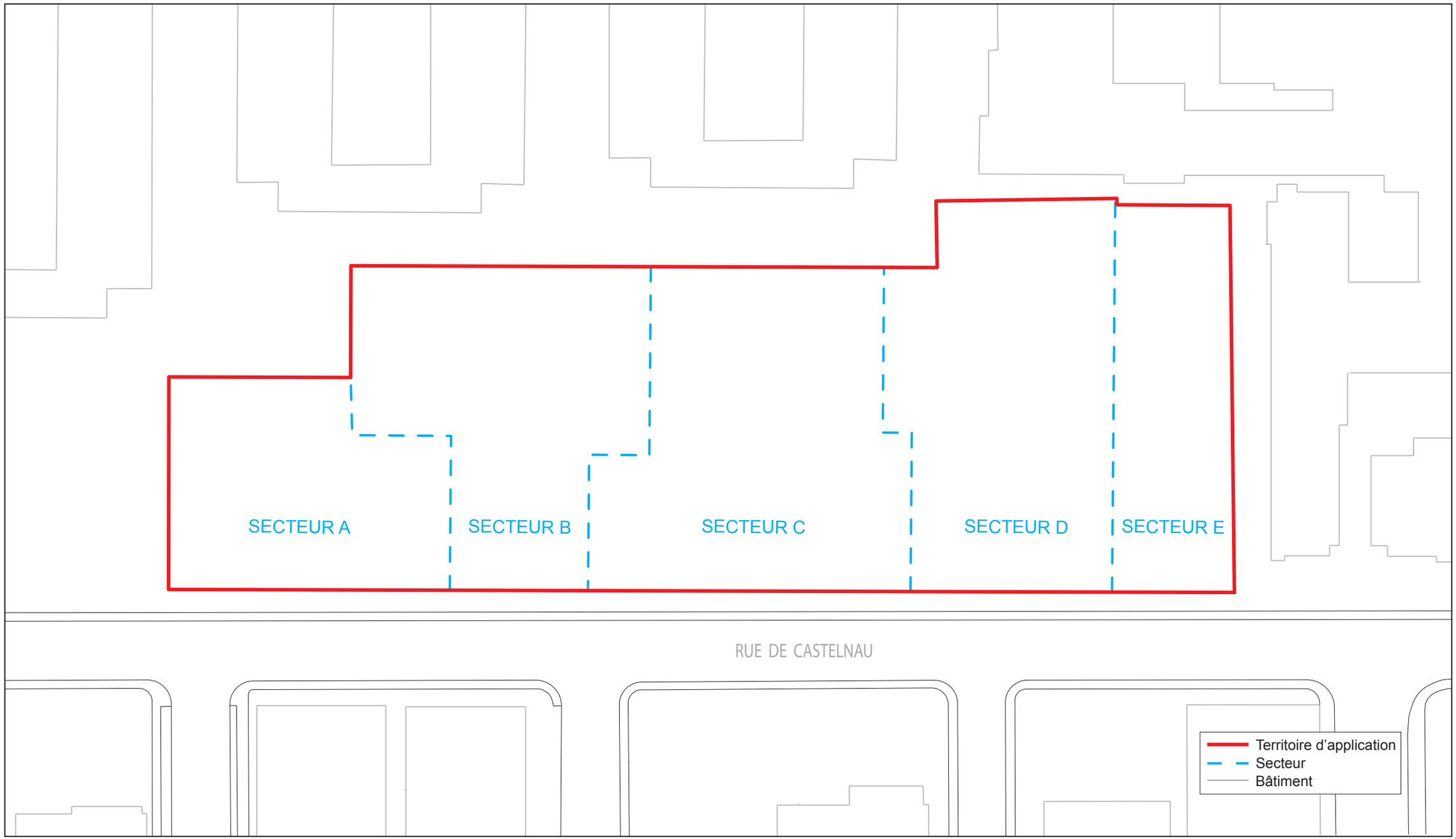

Réalisation : Marc Létourneau, octobre 2013
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

N:\Cartographie\Marc-André Hernandez\Ateliers Castelnau\Territoire.pdf

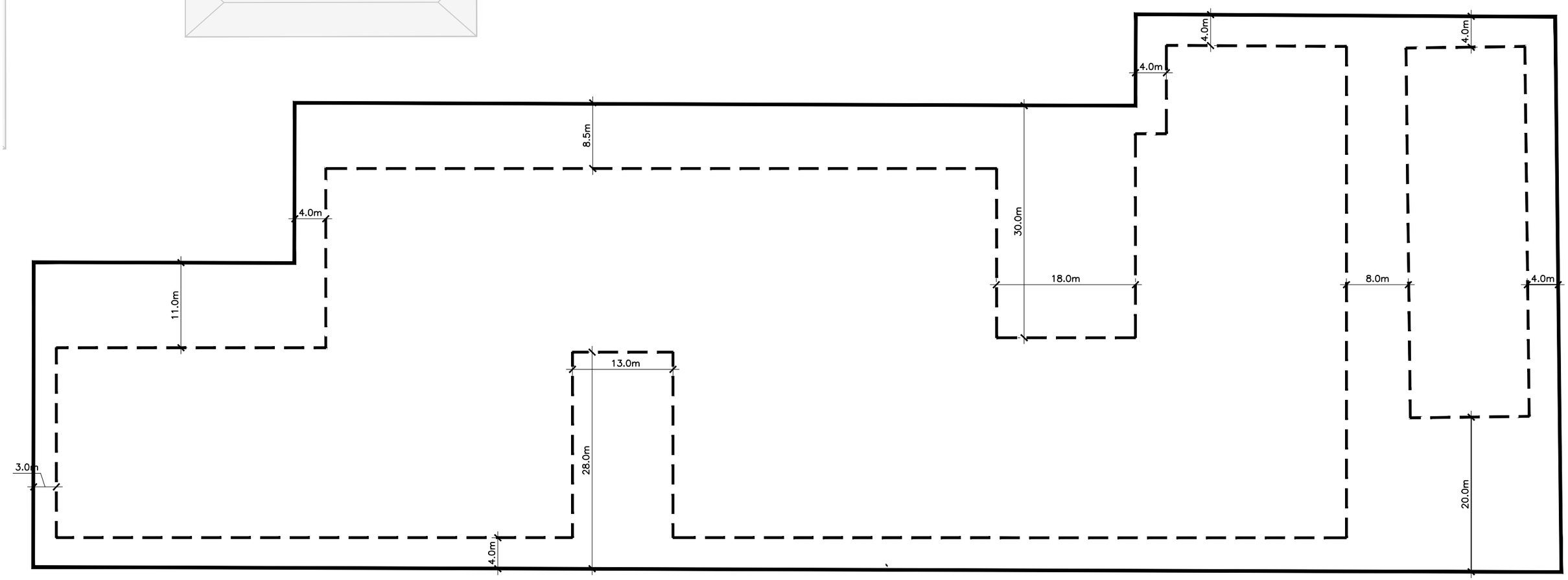

RUE DE CASTELNAU OUEST

RUE ALEXANDRA

RUE WAVERLY

RUE ST-URBAIN

Territoire d'application
Périmètre d'implantation
Bâtiments

Transcontinental

échelle 1:500

no.projet 50500
date ~~2014 07 22~~

ÉMIS POUR INFORMATION

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
14-001

RÈGLEMENT AUTORISANT LA RECONVERSION À DES FINS RÉSIDENTIELLES DE L'ANCIEN SITE TRANSCONTINENTAL SITUÉ SUR LE LOT 2 589 396 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Vu le paragraphe 3° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C.11-4);

À l'assemblée du 15 décembre 2014, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé du lot 2 589 396 du cadastre du Québec tel qu'il est illustré au plan joint en annexe A au présent règlement.

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition partielle, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments à des fins résidentielles sont autorisées aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 9 et 10, 22, 24 à 27, 34 et 35, 40, 42, 52 à 64, 81, 87, 119 et 565 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et à l'article 11.1 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1).

3. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.

4. Sur le territoire prévu à l'article 1, toute disposition visée au présent règlement, sauf celle relative aux usages, peut faire l'objet d'une dérogation mineure conformément au Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA02-14006).

CHAPITRE III
CONDITIONS

SECTION I
CONSTRUCTION

5. Toute demande de permis de construction ou de transformation relative à un secteur identifié au plan joint en annexe A au présent règlement doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager de ce secteur.

SECTION II
DÉMOLITION

6. La démolition du bâtiment existant est autorisée à l'exception de la partie de celui-ci située au 65, De Castelnau Ouest.

7. Toute demande de permis de démolition doit être accompagnée d'une demande de permis de construction ou de transformation relativement à l'un des secteurs identifiés au plan joint en annexe A au présent règlement et d'un devis technique décrivant les mesures de protection prises au moment de la démolition ainsi que celles de conservation qui doivent être maintenues jusqu'à la fin de la période de construction.

SECTION III
USAGES

8. Seuls sont autorisés les bâtiments de 36 logements et plus de la catégorie d'usages H.7.

SECTION IV
NOMBRE DE BÂTIMENTS

9. La construction de plus d'un bâtiment principal est autorisé sur le territoire décrit à l'article 1.

SECTION V
INDICE DE SUPERFICIE DE PLANCHER

10. Aux fins des articles 11 et 12, l'indice de superficie de plancher se calcule par le rapport entre la superficie de plancher d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment et la superficie du secteur identifié au plan joint en annexe A au présent règlement dans lequel ce bâtiment ou cette partie de bâtiment est construit.

11. L'indice de superficie de plancher minimal est de 1,0.

12. L'indice de superficie de plancher maximal est 3,0.

13. Au plus tard 120 mois après la délivrance du premier permis de construction ou de transformation, l'ensemble des bâtiments situés sur le territoire décrit à l'article 1 doit avoir un indice de superficie de plancher minimal de 1 et un indice de superficie de plancher maximal de 3,0.

SECTION VI
TAUX D'IMPLANTATION

14. Aux fins des articles 15 et 16 , le taux d'implantation se calcule par le rapport entre la superficie d'implantation d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment et la superficie du secteur identifié au plan joint en annexe A au présent règlement dans lequel ce bâtiment ou cette partie de bâtiment est construit.

15. Le taux d'implantation minimal est de 35 %.

16. Le taux d'implantation maximal est de 65 %.

17. Au plus tard 120 mois après la délivrance du premier permis de construction ou de transformation, l'ensemble des bâtiments situés sur le territoire décrit à l'article 1 doit avoir un taux d'implantation minimum de 35 % et un taux d'implantation maximal de 65 %.

SECTION VII
ALIGNEMENT DE CONSTRUCTION ET IMPLANTATION

18. La section I du chapitre VI du titre II du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) ne s'applique pas.

19. L'implantation d'un bâtiment doit respecter le périmètre d'implantation identifié au plan joint en annexe B au présent règlement.

SECTION VIII
HAUTEUR

20. La section IV du chapitre II du titre II du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) ne s'applique pas.

21. La hauteur minimale d'un bâtiment est de 12 m.

22. La hauteur maximale d'un bâtiment est de 22 m.

23. La hauteur d'un bâtiment ne peut être inférieure à 4 étages.

24. La hauteur d'un bâtiment ne peut être supérieure à 6 étages.

SECTION IX
CONSTRUCTION HORS-TOIT

25. Une construction hors-toit abritant une partie d'un logement peut dépasser la hauteur en étages prescrite, à la condition que cette construction :

1° respecte un retrait équivalant à deux fois la hauteur de la construction à partir d'un mur adjacent à une cour avant;

2° respecte un retrait équivalant à une fois la hauteur de la construction à partir d'un mur arrière.

26. Une partie d'une construction hors-toit abritant une partie d'un logement et n'excédant pas une superficie de 400 mètres carrés peut dépasser la hauteur en étages prescrite, sans respecter les retraits prescrits à l'article 25.

SECTION X
MAÇONNERIE

27. Une façade doit être revêtue de maçonnerie dans une proportion d'au moins 70 % de la surface excluant les ouvertures.

SECTION XI
SAILLIES

28. Un équipement mécanique, incluant un appareil de climatisation individuel et amovible, ne doit pas être apparent sur une façade.

SECTION XII
OUVERTURE

29. La superficie des ouvertures d'une façade doit être égale ou supérieure à 10 % de la superficie de cette façade, sans excéder 50 %.

SECTION XIII
STATIONNEMENT

30. Les unités de stationnement desservant les unités résidentielles doivent être aménagées à l'intérieur d'un bâtiment.

CHAPITRE IV
CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

SECTION I
AUTORISATION

31. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction ou de transformation, les travaux visés par le présent règlement doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001).

SECTION II
OBJECTIFS ET CRITÈRES

32. En plus des objectifs et critères applicables en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray−Saint-Michel−Parc-Extension (RCA06-14001), les objectifs et critères suivants s'appliquent aux fins de l'approbation visée à l'article 31 :

1° Objectif 1: Protéger les caractéristiques architecturales du bâtiment situé au 65, De Castelnau Ouest.

À cette fin, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) toute démolition d'une partie de bâtiment doit être réalisée de manière à minimiser les impacts sur le bâtiment situé au 65, De Castelnau Ouest et à préserver son caractère unique et distinctif;

b) les caractéristiques architecturales existantes des murs extérieurs doivent être maintenues.

2° Objectif 2 : Contribuer à l'encadrement, l'animation et l'ambiance du domaine public et des allées piétonnes

À cette fin, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) les accès aux bâtiments doivent présenter des proportions généreuses et être en nombre suffisant;

b) les entrées principales doivent être marquées par un traitement architectural se distinguant de celui du bâtiment;

c) la construction de murs aveugles doit être minimisée;

d) le rythme et l'articulation des façades doivent rompre la monotonie de l'implantation des constructions, notamment par le choix des revêtements extérieurs et par l'intégration de décrochés et de balcons en loggia.

e) Le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 65, de Castelnau Ouest doit être aménagé de manière à participer à l'animation de l'allée piétonne situé à l'est du bâtiment.

3° Objectif 3 : Préconiser une facture architecturale distinctive de qualité supérieure.

À cette fin, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) les matériaux de revêtement extérieur doivent être de qualité supérieure;

b) l'utilisation d'un matériau de revêtement de couleur sombre est à minimiser sur une façade peu ensoleillée;

c) la facture architecturale doit être d'expression contemporaine et se distinguer au niveau des matériaux de revêtement extérieur, tout en intégrant des éléments de maçonnerie;

d) l'aménagement du rez-de-chaussée doit favoriser la perméabilité visuelle entre les cours.

4° Objectif 4 : Concevoir des bâtiments et des aménagements paysagers rencontrant les principes du développement durable.

À cette fin, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) la conception du bâtiment doit intégrer les principes de développement durable en appliquant des mesures d'économie d'énergie, de réduction de la consommation d'eau et d'utilisation de matériaux régionaux;

b) l'aménagement paysager doit tendre à minimiser les espaces minéralisés au profit des espaces végétalisés;

c) l'aménagement paysager doit contribuer à la réduction des îlots de chaleur en intégrant des mesures telles que l'utilisation de revêtements de sol de couleur pâle, la présence de surfaces végétalisées et de plantations procurant d'importantes surfaces ombragées;

d) l'aménagement paysager doit intégrer la gestion des eaux pluviales;

e) l'aménagement paysager doit intégrer des matériaux favorisant la percolation de l'eau dans le sol.

CHAPITRE V
DÉLAI DE RÉALISATION

33. Les travaux de construction ou de transformation visés par le présent règlement doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue au présent règlement est nulle et sans effet.

34. Un aménagement paysager prévu pour le secteur pour lequel un permis de construction ou de transformation est délivré doit être complété dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction ou de transformation autorisés par le permis.

Un aménagement paysager visé au premier alinéa doit être maintenu en bon état et remplacé au besoin.

CHAPITRE VI
DISPOSITION PÉNALE

35. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, démolit ou permet la démolition, transforme ou permet la transformation en contravention de l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 674 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

ANNEXE A
TERRITOIRE D'APPLICATION ET SECTEURS

ANNEXE B
PÉRIMÈTRE D'IMPLANTATION

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le 22 décembre 2014.

ANNEXE A

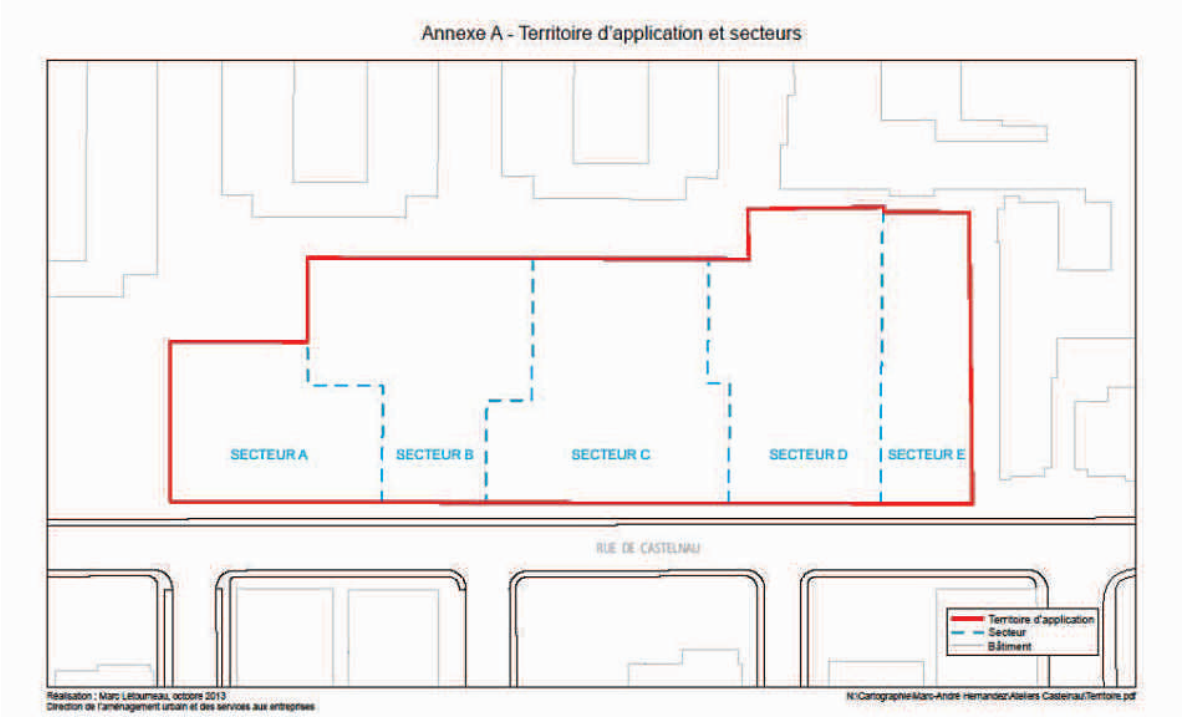
Annexe A - Territoire d'application et secteurs
SECTEUR A
SECTEUR B
SECTEUR C
SECTEUR D
SECTEUR E
RUE DE CASTELNAU
Territoire d'application
Secteur
Bâtiment
Réalisation : Marc Létourneau, octobre 2013
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
N:\Cartographie\Marc-André Hernandez\Ateliers Casteinau\Territoire.pdf

ANNEXE B

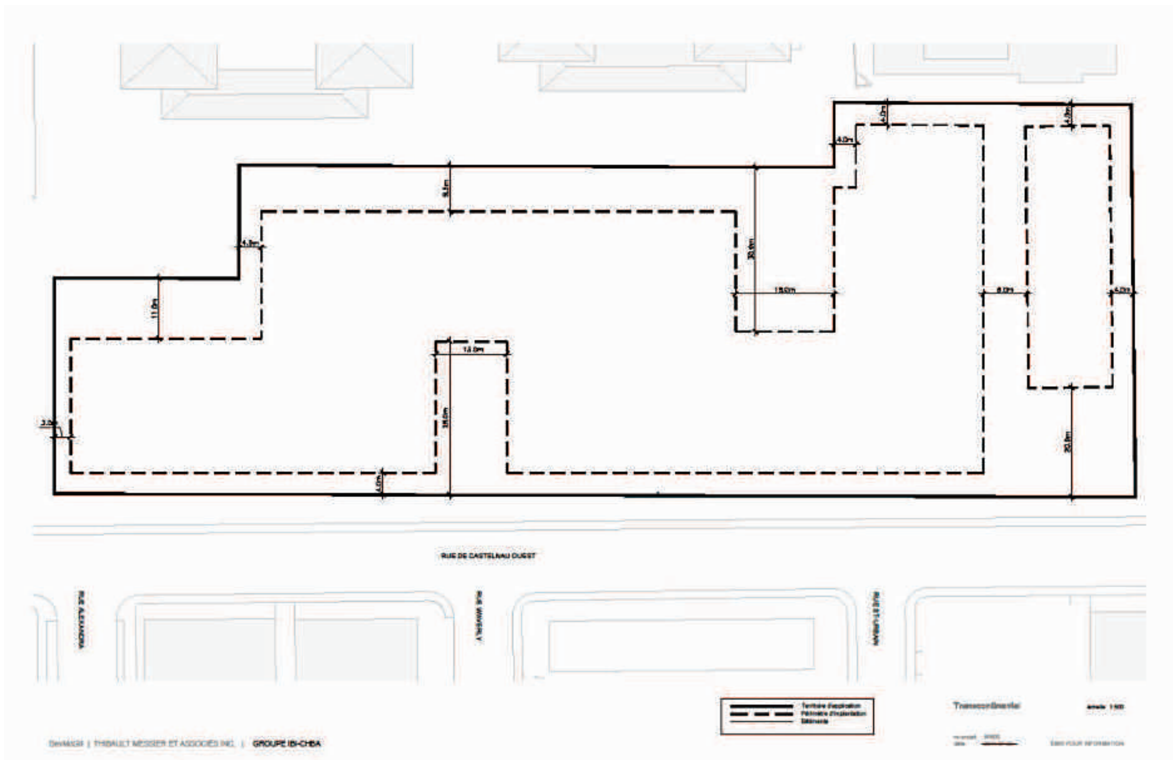

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

ANNEXE 1

Tableau *<u>révisé</u>* des caractéristiques des arbres publics

PROJET 65-95 Castelnau Ouest

Relevé des arbres
Date : 29.07.2013

Voir Annexe 2 pour plan annoté de protection

No	Essence (français)	Essence (latin)	DHP	Propriété	Arbre à conserver et état général de l'arbre	Limite des zones (m) **<u>d'excavation</u>**	**<u>Rayon de protection des arbres</u>** /Installation des clôtures de protection suite à la démolition	**<u>Rayon d'implantation du bâtiment</u>** par rapport à l'arbre à conserver (m)
1	Frêne Américain	Fraxinus Americana	22	Public	Oui-vigoureux	1,5	2	5
2	Frêne Américain	Fraxinus Americana	24	Public	Oui-vigoureux	1,5	2	5
3	Frêne de Pennsylvanie	Fraxinus Pennsylvanica	15	Public	Oui-vigoureux	1,5	2	5
4	Frêne de Pennsylvanie	Fraxinus Pennsylvanica	22	Public	Oui-vigoureux	1,5	2	5
5	Frêne Américain	Fraxinus Americana	20	Public	Oui-vigoureux	1,5	2	5
6	Frêne de Pennsylvanie	Fraxinus Pennsylvanica	22	Public	Oui-vigoureux	1,5	2	5
7	Frêne de Pennsylvanie	Fraxinus Pennsylvanica	21	Public	Oui-vigoureux	1,5	2	5
8	Orme d'Amérique	Ulmus Americana	53(composé de 2 tiges;39-36)	Public	Oui-vigoureux	3	3	5
9	Orme d'Amérique	Ulmus Americana	24	Public	Oui-Moyen	3	3	5
10	Orme d'Amérique	Ulmus Americana	17	Public	Oui-Moyen	3	3	5
11	Frêne de Pennsylvanie	Fraxinus Pennsylvanica	26	Public	Oui -Faible	3	3	5
12	Orme d'Amérique	Ulmus Americana	47	Public	Oui-vigoureux	3	3	5
13	Frêne de Pennsylvanie	Fraxinus Pennsylvanica	10	Public	Oui -vigoureux	3	3	5
14	Orme d'Amérique	Ulmus Americana	50(composé de 2 tiges;39-31)	Public	Oui-vigoureux	3	3	5

Préparé par Michèle Bonacorsi
Agente technique en
horticulture et arboriculture

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Annexe 2 :Plan annoté de protection des arbres pour le projet au 65-95 Castelnau Ouest

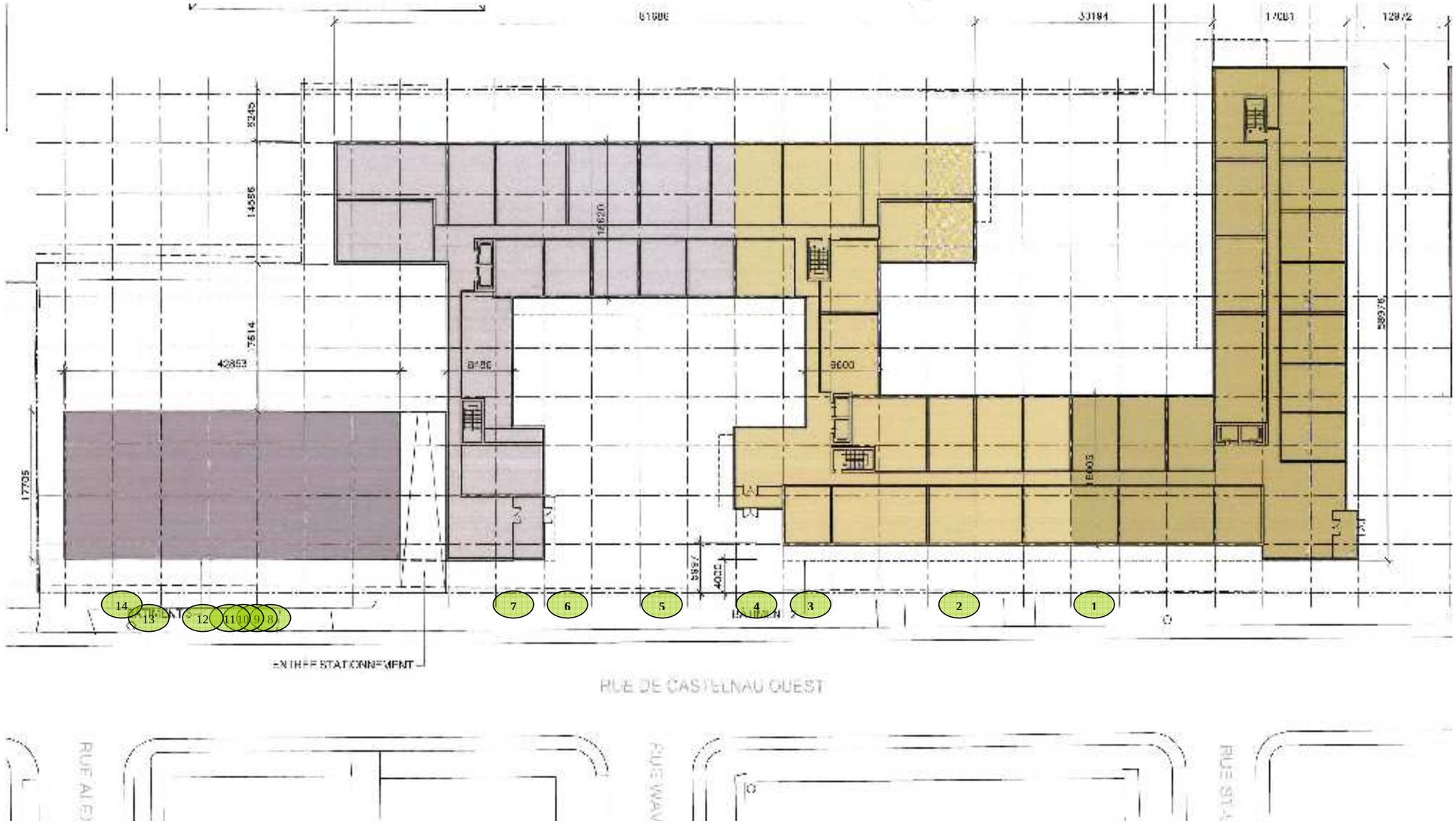

LÉGENDE

Arbres à conserver et mettre en place une clôture de protection

Visite terrain effectuée le 12.06.2013

OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À L'ENSEMBLE DU TERRITORE POUR UNE CONSTRUCTION HORS TOIT

Une intervention visant une construction hors toit doit répondre à l'objectif suivant :

-favoriser l'intégration d'une construction hors toit avec le cadre bâti environnant.

Les critères d'évaluation de la construction hors toit sont :

- l'intégration au bâtiment concerné et aux bâtiments voisins en ce qui a trait aux éléments architecturaux sur une façade, à la configuration du toit et à l'installation d'un garde-corps;

- la réduction de l'impact visuel, à partir de la rue, par la hauteur, le gabarit et la localisation d'une construction hors toit.

OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT

1° objectif 1 : favoriser un projet de construction qui s'intègre adéquatement au milieu d'insertion, qui contribue à la définition de la rue et qui améliore le cadre bâti existant.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) l'immeuble projeté doit contribuer à assurer une continuité et une consolidation du cadre bâti existant;

b) le gabarit du nouvel immeuble doit s'harmoniser au gabarit des bâtiments environnants;

c) l'implantation et l'alignement de la nouvelle construction doivent refléter les caractéristiques des bâtiments présents dans le milieu d'insertion;

d) l'aménagement de la cour avant du bâtiment doit contribuer au paysage de rue et favoriser le verdissement ainsi qu'une expérience piétonne continue et enrichissante;

e) le projet doit prendre en considération le caractère des bâtiments existants dans le milieu d'insertion, notamment en ce qui a trait aux niveaux des planchers, aux matériaux de parement, aux couronnements, aux saillies, à la localisation et aux types d'escaliers et d'accès au bâtiment, ainsi qu'aux ouvertures;

f) le traitement architectural d'une nouvelle construction doit s'inspirer des caractéristiques architecturales dominantes du secteur tout en adoptant un langage architectural contemporain;

g) lorsque le bâtiment est projeté sur un terrain de coin, il doit être pensé de manière à marquer et dynamiser l'intersection;

h) la maçonnerie doit être privilégiée comme matériau de parement pour les façades visibles de la voie publique;

i) les caractéristiques des espaces libres du bâtiment (notamment : balcons, loggias et terrasses) doivent êtres compatibles à celles des bâtiments que l'on retrouve dans le milieu d'insertion;

j) pour un nouveau bâtiment à vocation mixte, la forme et le traitement architectural de l'immeuble doivent s'inspirer des caractéristiques des autres bâtiments de même nature, notamment en ce qui a trait aux proportions des vitrines et à la hauteur du rez-de-chaussée;

k) pour un nouveau bâtiment à vocation mixte, le traitement de la transition entre le rez-de-chaussée commercial et les logements à l'étage doit être articulé de manière à en permettre une lecture efficace.

2° objectif 2 : le nouveau bâtiment doit être conçu de manière à limiter ses impacts sur le voisinage.

Dans l'atteinte de l'objectif 2, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) lorsqu'applicable, l'aménagement des cours latérales et arrière doit préconiser le verdissement en plus de s'intégrer à celles des bâtiments voisins au niveau des dimensions et de la forme (notamment : courettes);

b) les impacts liés au gabarit du nouveau bâtiment et ses effets sur l'éclairage naturel et l'ensoleillement des propriétés voisines doivent êtres minimisés;

c) lorsqu'applicable, la nouvelle construction doit tendre à protéger et mettre en valeur les composantes paysagères liées au site (notamment : présence d'arbres et aménagements paysager) de manière à préserver la qualité des milieux de vie;

d) l'ajout de tout équipement mécanique sur une façade latérale, arrière ou au toit, doit se faire de manière à respecter la quiétude du voisinage et à en limiter les impacts visuels;

e) les accès aux aires de stationnement doivent êtres localisés et aménagés de manière à minimiser les impacts sur la propriété et dans le voisinage;

f) lorsque requis, un espace suffisant dédié à la collecte des matières résiduelles doit être prévu sur la propriété privée.

OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À LA ZONE 30

Objectif 1:

Préconiser une implantation qui contribue à la définition de la rue et de l'îlot.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent:

a) l'implantation proposée doit permettre d'encadrer les vues aux intersections;
b) un traitement particulier doit être prévu pour mieux marquer les bâtiments de coin;
c) minimiser les impacts négatifs liés à la hauteur et ses effets sur l'éclairage naturel, l'ensoleillement et la ventilation des propriétés résidentielles voisines.

Objectif 2:

Prévoir une architecture de bâtiment qui permet une amélioration du cadre bâti existant par une facture architecturale distinctive de qualité supérieure.

Dans l'atteinte de l'objectif 2, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent:

a) les matériaux des revêtements extérieurs doivent être de qualité supérieure;
b) le concept architectural doit être d'expression contemporaine ou d'inspiration industrielle qui s'harmonise avec le milieu environnant;
c) la forme et la dimension des nouvelles ouvertures, des saillies et des éléments architecturaux doivent permettre une intégration harmonieuse avec le cadre bâti existant;
d) le traitement des façades principales doit être prolongé au niveau des murs latéraux visibles de la voie publique;
e) dans le cadre d'une intervention sur un bâtiment existant, préserver les caractéristiques architecturales d'intérêt ; toutefois, une expression contemporaine contrastante est acceptée lorsque le contexte le permet;
f) atténuer la visibilité et les incidences sonore des équipements mécaniques liés au bâtiment;
g) pour les aires de services aménagées à l'intérieur des bâtiments, prévoir les espaces fonctionnels pour assurer la gestion des matières résiduelles;
h) le traitement des enseignes doit être effectué avec sobriété quant au nombre, aux dimensions, aux couleurs, à leur localisation et leur harmonisation avec l'architecture du bâtiment.

Objectif 3

Contribuer à l'encadrement, l'animation et à l'ambiance du domaine public et des allées piétonnes.

Dans l'atteinte de l'objectif 3, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) les accès aux bâtiments doivent être de proportions généreuses ainsi qu'en quantité suffisante;
b) les entrées principales doivent être marquées par un traitement architectural contrastant du reste du bâtiment et doivent être distinguées pour les usages mixtes;
c) la construction des murs aveugles doit être minimisée;

d) le rythme et l'articulation des façades doivent rompre la monotonie de l'implantation, notamment par le choix des revêtements extérieurs et par la présence des saillies;
e) la hauteur des planchers du rez-de-chaussée doit permettre un certain niveau d'intimité pour les fonctions résidentielles implantées à ce niveau, tout en participant à l'animation du domaine public;
f) favoriser l'aménagement de terrasses extérieures au rez-de-chaussée pour contribuer à l'animation du domaine public.

Objectif 4 :

Concevoir des aménagements paysagers et des aménagements du site de qualité supérieure.

Dans l'atteinte de l'objectif 4, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) l'aménagement paysager permet d'offrir et d'améliorer le couvert végétal sur le site;
b) lorsque l'espace au sol dégagé est restreint, le projet intègre des éléments de verdissement alternatif, comme des murs végétalisés et des plantations sur le toit;
c) des espaces de vie extérieurs doivent être prévus en quantité suffisante essentiellement pour les fonctions résidentielles;
e) lorsque situé à l'extérieur du bâtiment, l'aire d'entreposage des matières résiduelles est dissimulé, fonctionnel et minimise les impacts sur le domaine public;
f) le stationnement doit être intégré d'une manière optimale.

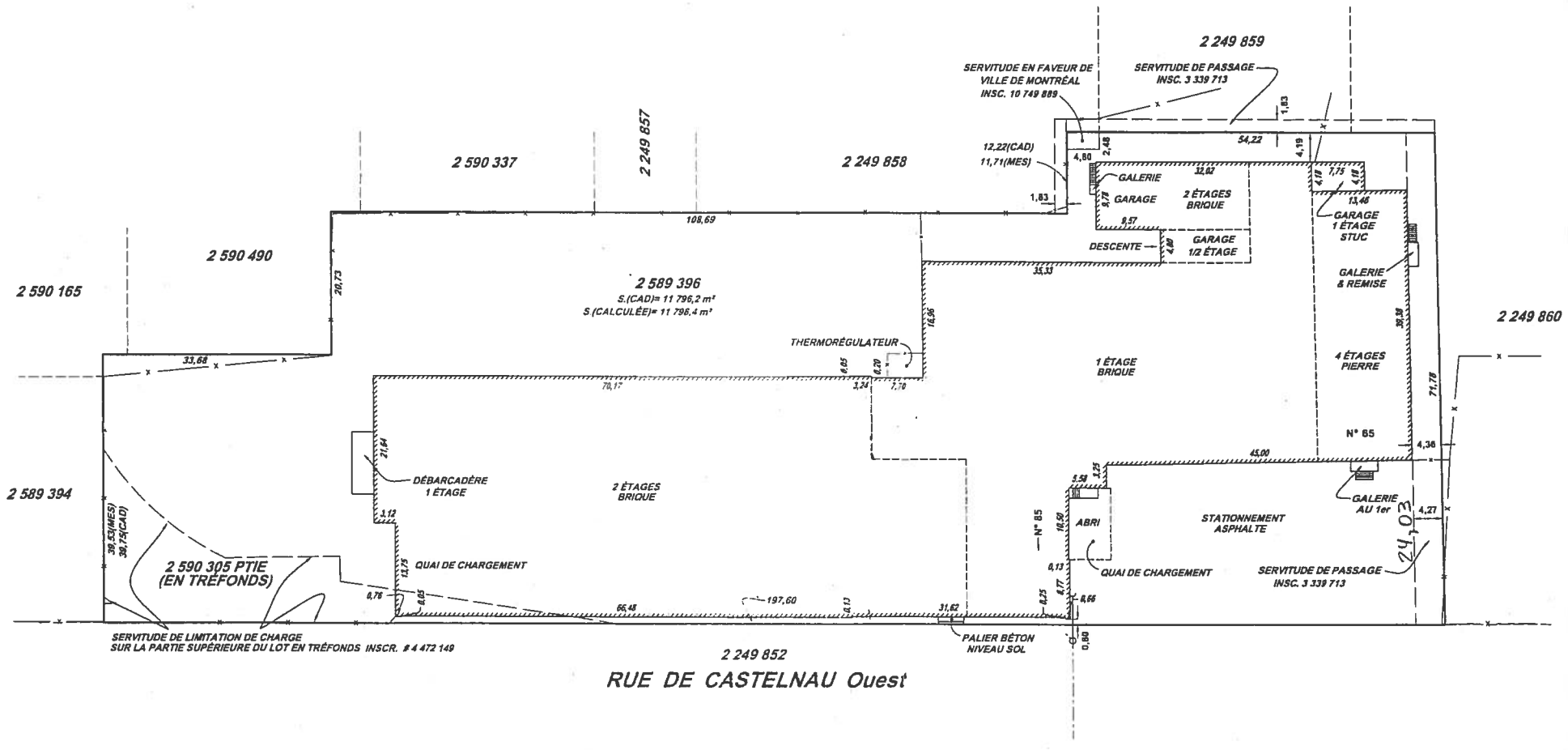

NOTE: LES DIMENSIONS DU BÂTIMENT SONT EN RÉFÉRENCE À LA FONDATION

LÉGENDE

- = CÂBLE AÉRIEN
- = POTEAU H.Q. & B.C.
- = HAUBAN
- = CLÔTURE
- (MES) = DISTANCE MESURÉE
- (CAD) = DISTANCE INDIQUÉE AU CADASTRE

CERTIFICAT DE LOCALISATION

EFFECTUÉ À LA DEMANDE DE: GROUPE TRANSCONTINENTAL G.T.C. LTÉE.

CE PLAN AINSI QUE LE RAPPORT L'ACCOMPAGNANT FONT PARTIES INTÉGRANTES DU PRÉSENT CERTIFICAT DE LOCALISATION. PRÉPARÉS POUR DES FINS DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET/OU PRÊTS HYPOTHÉCAIRES, ILS NE DEVRONT PAS ÊTRE UTILISÉS OU INVOQUÉS À UNE AUTRE FIN SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSSIGNÉ OU DU DÉTENTEUR DE SON GREFFE.

Ce document ne doit pas servir à l'établissement des limites de propriété

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres | ÉCHELLE: 1:500

LOT(S) NO(S) : **2 589 396**
CADASTRE : **DU QUÉBEC**
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: **MONTRÉAL**
MUNICIPALITÉ : **VILLE DE MONTRÉAL**
ARRONDISSEMENT : **VILLERAY / SAINT-MICHEL / PARC-EXTENSION**

LEVÉ: **2011-05-09** | RECHERCHES: **2011-04-20** | DESSINÉ: **BN** | VÉRIFIÉ:

AECOM Les Arpenteurs-Géomètres Gendron Lefebvre et Associés
450, boulevard Sainte-Foy
Longueuil (Québec)
J4J 5G5
Téléphone : (450) 651-4120
Télécopieur : (450) 651-4809

PRÉPARÉ À LONGUEUIL, LE 10 MAI 2011

PAR:
GUSTAVE GUILBERT
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Copie certifiée conforme à l'original, émise le: / / mai 2011

ARPENTEUR-GÉOMÈTRE AUTORISÉ

DOSSIER: **21236-0630-0010-1** | MINUTE **5701**

PLAN CADASTRAL

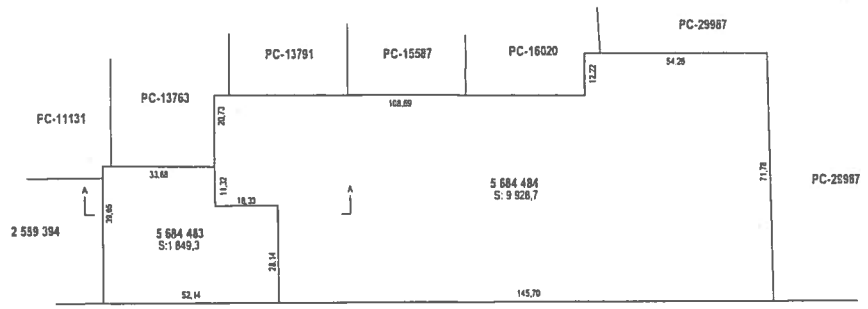

2 249 052
RUE DE CASTELNAU OUEST

VUE EN PLAN DES LOTS 5 684 483 ET 5 684 484 DU NADIR À L'ALTITUDE 34,97

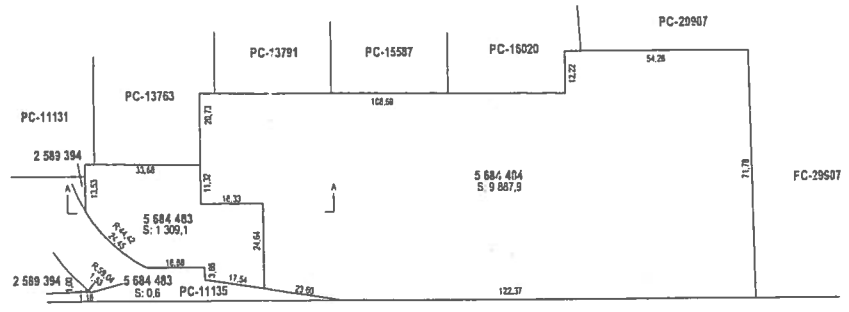

2 249 852
RUE DE CASTELNAU OUEST

VUE EN PLAN DES LOTS 5 684 483 ET 5 684 484 DE L'ALTITUDE 34,97 À L'ALTITUDE 51,02
(SOUS-SOL)

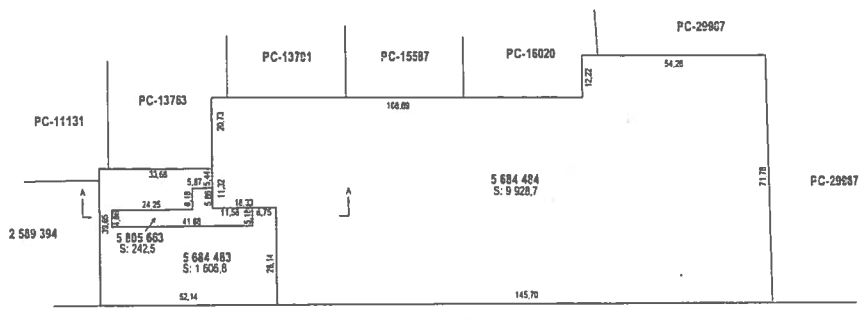

2 249 852
RUE DE CASTELNAU OUEST

VUE EN PLAN DES LOTS 5 684 483, 5 684 484 ET 5 805 663 DE L'ALTITUDE 51,02 À L'ALTITUDE 58,45

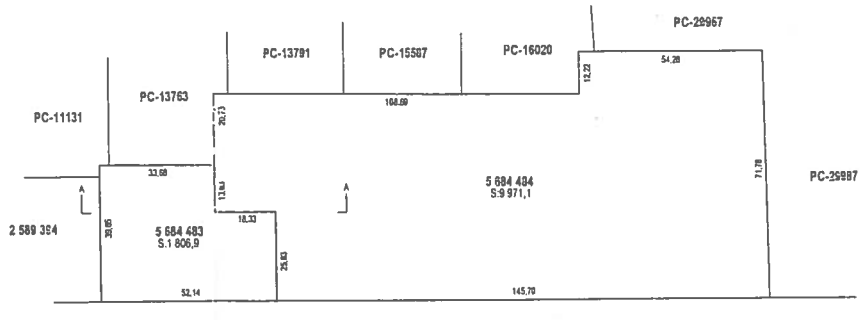

2 249 852
RUE DE CASTELNAU OUEST

VUE EN PLAN DES LOTS 5 684 483 ET 5 684 484 DE L'ALTITUDE 58,45 AU ZÉNITH

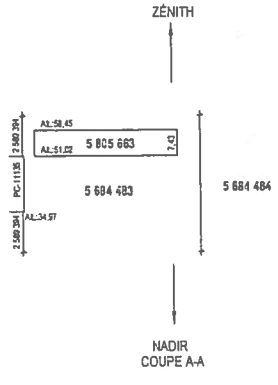

COUPE A-A

Lots représentés sur ce feuillet (en totalité ou en partie) :
5 684 483 et 5 684 484

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE : PC-36627

FEUILLET
1 DE 1

DOSSIER: 1068089 ÉCHELLE: 1 1000

Limite de lot
Limite de lot bornant
Différence d'altitude
Différence de hauteur
Ouverture au plancher
Ouverture au plafond
Périmètre extérieur du bâtiment

NOTE: Un rapport de l'arpenteur-géomètre soumis au ministre responsable du cadastre accompagne le présent dossier.
Ce rapport explique les différences constatées entre les lots ou certains lots créés et le lot dont ils sont issus.

PORTÉE DU CADASTRE :
Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leurs mesures et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.c.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être détruite par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT :
Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Montréal
Municipalité: Montréal (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Beloeil
Signé numériquement par: Vital Roy
a.-g. (matricule 1889)
Minute: 46307 datée du 23 octobre 2015
Dossier ag: 26773-00 Mandat ag: 43939

Copie authentique de l'original, le

Pour le ministre

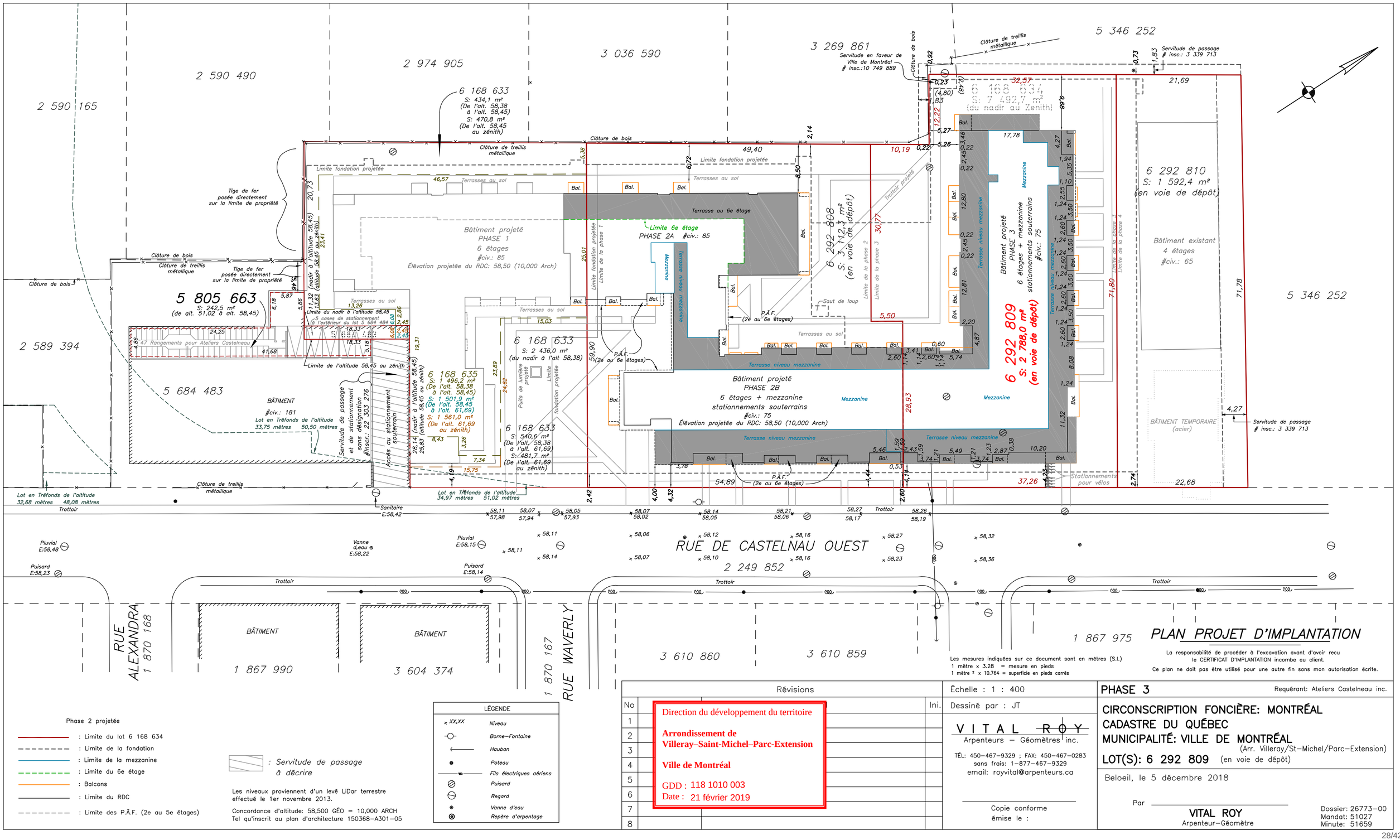

PLAN PROJET D'IMPLANTATION

La responsabilité de procéder à l'excavation avant d'avoir reçu le CERTIFICAT D'IMPLANTATION incombe au client.

Ce plan ne doit pas être utilisé pour une autre fin sans mon autorisation écrite.

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S.I.)
1 mètre x 3.28 = mesure en pieds
1 mètre ² x 10.764 = superficie en pieds carrés

Phase 2 projetée

- : Limite du lot 6 168 634
- : Limite de la fondation
- : Limite de la mezzanine
- : Limite du 6e étage
- : Balcons
- : Limite du RDC
- : Limite des P.A.F. (2e au 5e étages)

: Servitude de passage à décrire

Les niveaux proviennent d'un levé LiDar terrestre effectué le 1er novembre 2013.

Concordance d'altitude: 58,500 GÉO = 10,000 ARCH
Tel qu'inscrit au plan d'architecture 150368–A301–05

LÉGENDE

- x XX,XX — Niveau
- Borne–Fontaine
- Hauban
- Poteau
- Fils électriques aériens
- Puisard
- Regard
- Vanne d'eau
- Repère d'arpentage

Révisions

No		Ini.
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 003
Date : 21 février 2019

Échelle : 1 : 400

Dessiné par : JT

VITAL ROY
Arpenteurs – Géomètres inc.
TÉL: 450–467–9329 ; FAX: 450–467–0283
sans frais: 1–877–467–9329
email: royvital@arpenteurs.ca

Copie conforme
émise le :

PHASE 3 Requérant: Ateliers Castelneau inc.

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
CADASTRE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL
(Arr. Villeray/St–Michel/Parc–Extension)

LOT(S): 6 292 809 (en voie de dépôt)

Beloeil, le 5 décembre 2018

Par

VITAL ROY
Arpenteur–Géomètre

Dossier: 26773–00
Mandat: 51027
Minute: 51659

ATELIERS CASTELNAU_PHASE 3

LISTE DES DESSINS

N°	RÉV.	NOM DE LA FEUILLE
A-000	A	PAGE FRONTISPICE - LISTE DES DESSINS
A-001	A	SYMBOLES, LÉGENDES, ABBRÉVIATIONS ET NOTES GÉNÉRALES
A-002	A	COMPOSITIONS TYPES
A-003	A	CLOISONNEMENTS INTÉRIEURS TYPIQUES
A-011	A	BORDEREAU DES FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES
A-102	A	PLAN DU NIVEAU SS
A-110	A	PLAN DU NIVEAU RDC
A-112	A	PLAN DU NIVEAU 2
A-113	A	PLAN DU NIVEAU 3
A-114	A	PLAN DU NIVEAU 4
A-115	A	PLAN DU NIVEAU 5
A-116	A	PLAN DU NIVEAU 6
A-117	A	PLAN DU NIVEAU MEZZANINE
A-118	A	PLAN TOIT MEZZ
A-300	A	ÉLÉVATIONS
A-301	A	ÉLÉVATIONS
A-400	A	COUPES DE BÂTIMENT GÉNÉRALES
A-500	A	COUPES DE MUR TYPE
A-501	A	COUPES DE MUR TYPE
A-550	A	DÉTAILS TYPE EN COUPE_ENVELOPPE

Total général: 20

CADRE RÈGLEMENTAIRE - SECTEUR D - PHASE 3

RÈGLEMENT AUTORISANT LA RECONVERSION À DES FINS RÉSIDENTIELLES DE L'ANCIEN SITE TRANSCONTINENTAL SITUÉ SUR LE LOT 2 589 396 DU CADASTRE DU QUÉBEC RÉF. ZONAGE: 01-283

GÉNÉRAL		
NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS : (36 UNITÉS MIN.)	105 LOGEMENTS	
USAGES AUTORISÉS :	CATÉGORIE HABITATION ET CERTAINS COMMERCES SUR L'ENSEMBLE DU SITE	
ZONAGE		
LIMITE DE HAUTEUR: -EN ÉTAGE : 6 EST PERMIS -HAUTEUR MAXIMALE A LA MEMBRANE : 22m -HAUTEUR AU-DESSUS DE LA HAUTEUR MAXIMALE : UNE CONSTRUCTION HORS TOIT ABRITANT UNE PARTIE D'UN LOGEMENT N'EXCÉDANT PAS 400M CARRÉS PEUT DÉPASSER LA HAUTEUR EN ÉTAGES PRESCRITE	REF. NIVEAU GÉOD. DU SOL 58 400 6 + MEZZANINE 20.84 METRES N/A	
TERRAIN: SUPERFICIE DU TERRAIN SECTEUR D (PHASE 3): * MESURE CALCULÉE À PARTIR DU PLAN DE LOTISSEMENT ÉTABLI PAR VITAL ROY, ARPENTEURS GÉOMÈTRES INC., DOSSIER 26773-00, MINUTE 41358 (16 JUILLET 2013)	2791 m² 30 042 pi²	
AIRE DE BÂTIMENT - SECTEUR D - PHASE 3	1 322 m² 14 230 pi²	
SUPERFICIES (PI²) / SECTEUR D	BRUTES / PHASE 3	NETTES (ISP) / PHASE 3
SOUS-SOL	2 969m² 31 961pi²	N/A
REZ-DE-CHAUSSÉE ÉTAGE 2 ÉTAGE 3 ÉTAGE 4 ÉTAGE 5 ÉTAGE 6 ÉTAGE MEZZANINE	1 249m² 13 442pi² 1 322m² 14 230pi² 1 322m² 14 230pi² 1 322m² 14 230pi² 1 322m² 14 230pi² 1 322m² 14 230pi² 685m² 7 374pi²	1 231m² 13 247pi² 1 303m² 14 026pi² 1 303m² 14 026pi² 1 303m² 14 026pi² 1 303m² 14 026pi² 1 301m² 14 002pi² 620m² 6 671pi²
SUPERFICIE DU BATIMENT: (HORS SOL)	11 513m²/123 927pi²	8 366m² 90 048pi²
COEFFICIENT D'OCCUPATION AU SOL (COS) : 1 à 3	2,99	
TAUX D'IMPLANTATION : MIN. 35% - MAX. 65% sur le secteur concerné	47 %	
MARGES MINIMALES - AVANT - LATÉRALES - ARRIÈRE	 4m 4m 8,5m	
STATIONNEMENT (en sous-sol seulement)	RATIO	NOMBRE
-STATIONNEMENTS - CONDOS (TOTAL) -STATIONNEMENT REQUIS POUR USAGER À MOBILITÉ RÉDUITE -STATIONNEMENTS VÉLO REQUIS INTÉRIEURS EXTÉRIEURS	0.5/ LOGEMENT MIN. 1/ LOGEMENT MAX. 1% DU TOTAL MIN. (INCLUS AU TOTAL) 1/ LOGEMENT MIN. N/A.	76 (54 REQUIS) 0 (0 REQUIS, TOTAL DE 3 PLACES EN PHASE 1 ET 2) 120
FAÇADES		
POURCENTAGE D'OUVERTURE : 50% MAX.	47.5 %	
POURCENTAGE DE MAÇONNERIE - FAÇADES SUR RUE	98 %	

ANALYSE CCQ 2010 - PHASE 3

CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC CHAPITRE I - BÂTIMENT ET CODE NATIONAL DU BÂTIMENT 2010

TYPE DE CONSTRUCTION: AIRE DE BÂTIMENT :	INCOMBUSTIBLE - GICLÉ 1 322 MÈTRES CARRÉS (PHASE 3)
HAUTEUR DE BÂTIMENT : (RÈGLEMENT D'URBANISME) HAUTEUR DE BÂTIMENT : (CODE DU BÂTIMENT)	6 ÉTAGES + MEZZANINE 7 ÉTAGES
BÂTIMENT DE GRANDE HAUTEUR :	NON
PROTECTION INCENDIE (RÉSEAU DE CANALISATION INCENDIE ET SYSTÈME D'ALARME-INCENDIE) :	GICLEURS, CANALISATION D'INCENDIE ET SYSTÈME AVERTISSEUR D'ALARME
CLASSIFICATION DU BÂTIMENT	
BÂTIMENT HORS-SOL HABITATION (GROUPE C) CCQ 2010 :	3.2.2.47.
EXIGENCES DE CONSTRUCTION	
RÉSISTANCE AU FEU : PLANCHERS ET TOITS	
-ENTRE LE SOUS-SOL ET REZ DE CHAUSSÉE :	2 HEURES
-PLANCHERS DES NIVEAUX 2 À 7 INCLUSIVEMENT:	2 HEURES
-TOIT SUPPORTANT UN USAGE (TERRASSE) :	2 HEURES
-TOIT NE SUPPORTANT PAS D'USAGE :	0 HEURE
-ÉLÉMENTS PORTEURS* DU SOUS-SOL :	2 HEURES
-ÉLÉMENTS PORTEURS* DU RDC ET DES NIVEAUX 2 À 7 :	2 HEURES
-ÉLÉMENTS PORTEURS* SUPPORTANT UN TOIT AVEC DES INSTALLATIONS (GÉNÉRATRICE ET MACHINERIE ASCENSEUR) :	2 HEURES
-ÉLÉMENTS PORTEURS* SUPPORTANT UN TOIT SANS USAGE :	0 HEURE
* ASSURER UN RECOUVREMENT DE L'ARMATURE MIN. 25mm	
MOYENS D'ÉVACUATION	
-ESCALIERS D'ISSUE :	2 HEURES
-CORRIDORS COMMUNS DÉSSERVANT DES HABITATIONS :	1 HEURE OU 45 MINUTES

VIDES VERTICAUX	
-PUITS ASCENSEUR :	2 HEURES
-SALLE DE MACHINE DES ASCENSEURS AU TOIT:	2 HEURES, TOIT 0 HEURE
-AUTRES VIDES TECHNIQUES VERTICAUX** :	1,5 HEURES GARAGE, 1 HEURE AILLEURS
** VIDES TECHNIQUES DU SOUS-SOL DOIVENT ÊTRE MUNIS DE COUPE-FEU INSTALLÉ AU DROIT DU PLAFOND DU SOUS-SOL.	
COMPARTIMENTATION	
-SÉPARATION DES CORRIDORS COMMUNS ET ACCÈS AUX ISSUES	45 MIN. MIN., À VOIR SELON LES LOCAUX QUI EN SONT SÉPARÉS
-SÉPARATION ENTRE LOGEMENTS OU LOGEMENTS ENTRE AUTRES USAGES :	1 HEURE
-SÉPARATION ENTRE STATIONNEMENT ET AUTRE USAGE (RANGEMENTS, LOCAUX TECHNIQUES, SALLE À DÉCHET/RECYCLAGE, LOCAL ENTRETIEN VÉLOS) :	1,5 HEURES
-SÉPARATION ENTRE LE VESTIBULE DES ASCENSEURS ET LES ASCENSEURS AU SOUS-SOL :	2 HEURES
-SÉPARATION ENTRE LE STATIONNEMENT ET LE VESTIBULE DEVANT LES ASCENSEURS AU SOUS-SOL :	1,5 HEURES
SERVICES TECHNIQUES	
-CHAMBRE ANNEXE:	3 HEURES OU 2HEURES SI PROTÉGÉE
-LOCAL ÉLECTRIQUE :	1 HEURE SI CODE ÉLECTRIQUE L'EXIGE, SINON 0 HEURE SAUF DANS LE GARAGE OÙ 1,5 HEURE EST REQUIS
-LOCAL TECHNIQUE :	1.5 HEURES AVEC LE STAT.
-LOCAL D'ENTREPOSAGE DE DÉCHETS COMBUST (RECYC.) :	1 HEURE, 1.5 HEURES AVEC LE STAT.
-LOCAL DE CONCIERGE :	0 HEURE, 1.5 HEURES AVEC STAT.
-LOCAL TECHNIQUE (CHAUFFE-EAU) :	0 HEURE
-APPENTIS ASCENSEUR :	0 HEURE
-SÉPARATION D'UN LOCAL DE GÉNÉRATRICE DE SECOURS	2 HEURES

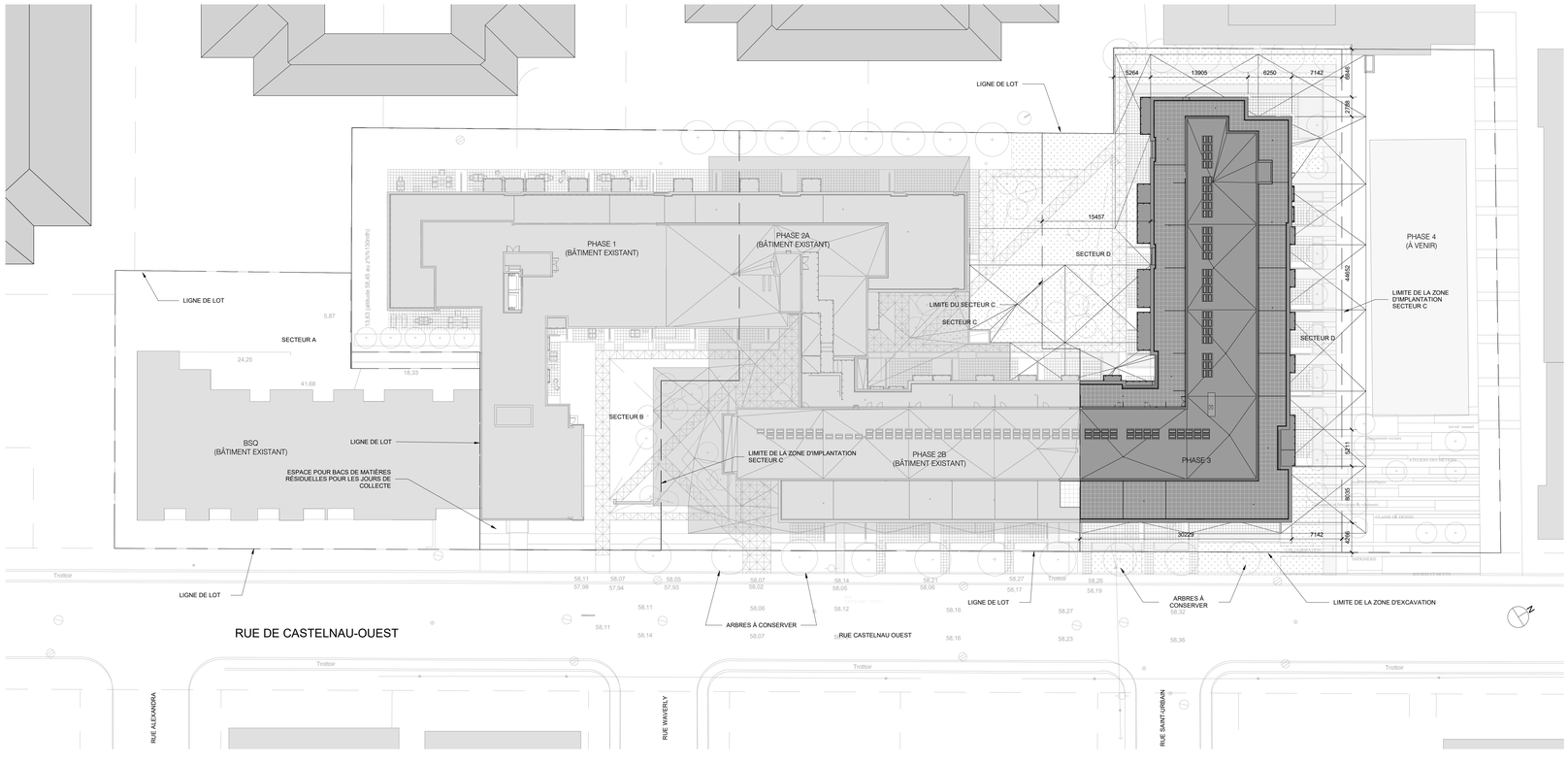

PLAN D'IMPLANTATION_PHASE 3

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 003
Date : 21 février 2019

Projet

ATELIER CASTELNAU PHASE 3

DevMcGill TGTA AFFAIRES IMMOBILIÈRES

407, rue McGill, bureau 810
Montréal (Québec) H2Y 2G3
514.288.4737, www.devmcgill.com

LES ATELIERS CASTELNAU INC.

Plan clé

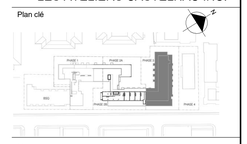

Notes

- Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit vérifier les dimensions et les conditions de chantier et aviser immédiatement l'architecte de toutes les situations non conformes aux plans et devis.
- Ne jamais prendre de mesures à l'échelle sur les dessins
- Ce dessin peut être utilisé pour la construction seulement et seulement s'il a été: "EMIS POUR CONSTRUCTION"

Ordre des architectes du Québec — RICK CAYOUETTE — ARCHITECTE

A	ÉMIS POUR PERMIS	2018-12-12
Révision	Émis pour	Date

Sceau

Architecture

PROVENCHER_ROY

PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.
276, RUE SAINT-JACQUES, BUREAU 710
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Y 1N3
T 514 844.3939
F 514 844.6526
PROVENCHERROY.CA

Experts conseils

Structure

LEROUX + CYR
Solutions structurales

500boul. Gouin Est, bureau 306
Montréal, QC H3L 3R9
T 438 381 7773, www.lerouxcyr.com

Mécanique - Électricité - Plomberie

GeniMac
Experts-conseils

6045, Christophe-Colomb
Montréal (Québec), H2S 2G3
514.523.8989, www.genimac.ca

Designer

GAUVREAU

2015 Gilford
Montréal Qc, H2H 1H2
T 514 596 0005,
http://www.gauvreaudesign.com

Dessin

PAGE FRONTISPICE - LISTE DES DESSINS

A-000_A

Échelle: Comme indiqué	Dessiné par: PRAA	
Date: 08/08/2018	Approuvé par: PRAA	
Numéro du projet: 150368	Numéro du dessin: A-000	Révision: A

2018-12-12 10:20:19

LÉGENDE PLANS DES TOITURES:

	SOLINAGE MÉTALLIQUE: ALUMINIUM PRÉPEINT COULEUR TEL QUE RAL 7015, SLATE GREY. (VOIR DEVIS)
	DALLES DE BÉTON (VOIR COMPOSITION T2 FEUILLE A002)
	PENTE REQUISE VERS LE DRAIN DE TOITURE
E	ÉVENT (VOIR MÉCANIQUE)
JC	JOINT DE CONTRÔLE (MURET)
JD	JOINT DE DILATATION (MURET)
TA	TRAPPE D'ACCÈS (VOIR DEVIS)
CH	CHEMINÉE (VOIR MÉCANIQUE)
UAC	UNITÉ D'AIR CLIMATISÉE
UAN	UNITÉ D'AIR NEUF

NOTES GÉNÉRALES / PLANS DE TOITS:

1- POUR LES NIVEAUX DES DALLES DE BÉTON ET DES CHARPENTES D'ACIER, VOIR DOCUMENTS DE STRUCTURE.

2- POUR LA LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ, VOIR DOCUMENTS DE MÉCANIQUE / ÉLECTRICITÉ

3- VOIR FEUILLE A002 POUR LA DESCRIPTION DES TOITURES

4- COORDONNER AVEC LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS, LA QUANTITÉ ET L'EMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS AU TOIT.

LÉGENDE SYMBOLES DES MATERIAUX:

	SOL / TERRE
	GRAVIER
	BÉTON COULÉ
	BÉTON PRÉFABRIQUÉ
	BÉTON EN PLAN/ÉLÉVATION
	BRIQUE
	GYPSE EN COUPE
	CONTREPLAQUÉ
	ACIER
	BOIS EN COUPE
	BOIS DE EN COUPE
	ALLUMINIUM
	ISOLATION LAINE MINERALE
	ISOLATION RIGIDE OU SEMI-RIGIDE
	ISOLATION URÉTHANE GICLÉ
	ISOLANT DE FIBRES MINÉRALES

NOTES GÉNÉRALES / DÉTAILS DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE

(S'APPLIQUANT À TOUS LES DÉTAILS EN COUPES ET EN PLANS)

1- TOUS LES HSS SERVANT DE SUPPORT AUX LINTEAUX, ET LES LINTEAUX STRUCTURAUX SERONT COMPLÈTEMENT RECOUVERTS D'UN SOLIN FLEXIBLE TEL QUE MEMBRANE AUTOCOLLANTE (VOIR DEVIS).

2- INSTALLER UN SÉPARATEUR DE BITUME ÉLASTOMÈRE OU DE NÉOPRÈNE ENTRE L'ALUMINIUM ET TOUT ÉLÉMENT D'ACIER.

3- SCELLER TOUS LES JOINTS DE TYPE GYPSE/BÉTON. SCELLER AU BÉTON AVEC UNE MEMBRANE FLEXIBLE TEL QUE MEMBRANE AUTOCOLLANTE (VOIR DEVIS).

4- SCELLER LE PARE-VAPEUR AU POURTOUR INTÉRIEUR DES OUVERTURES À L'AIDE D'UN SCELLANT.

5- ENROBER DE PARE-VAPEUR ET SCELLER LES BOÎTES ÉLECTRIQUES SITUÉES DANS LES MURS EXTÉRIEURS.

6- SAUF INDICATION CONTRAIRE, DOUBLER TOUS LES MONTANTS MÉTALLIQUES FORMANT DES JAMBAGES.

7- LES CALIBRES ET LES ESPACEMENTS DES MONTANTS MÉTALLIQUES DES MURS EXTÉRIEURS, DES PARAPETS ET DES SOFFITES DOIVENT ÊTRE VALIDÉS PAR L'ENTREPRENEUR (VOIR DEVIS).

8- DISSOCIER TOUS LES ÉLÉMENTS EN MÉTAL (LISSE, SABLIÈRE, ETC...) DU BÉTON PAR UNE BANDE ISOLANTE CONTINUE.

9- ISOLER TOUS LES HSS D'ACIER OUVERTS AUX EXTRÉMITÉS AVEC DE L'URÉTHANE GICLÉE.

LÉGENDE DES SYMBOLES GÉNÉRAUX

1 / A-101	RÉFÉRENCE BULLE DE DÉTAIL EN PLAN OU EN COUPE
1 / A-100	RÉFÉRANCE BULLE D'ÉLÉVATION
1 / A-101	RÉFÉRENCE BULLE DE COUPE GÉNÉRALE OU COUPE DE MUR
0	AXE STRUCTURAL
DESSOUS FONDATION / EL. 3205	RÉFÉRENCE BULLE DE NIVEAU EN ÉLÉVATIONS, EN COUPES
NOM DU LOCAL / 103.2	RÉFÉRENCE NUMÉRO DES PIÈCES
P 102.2-2	RÉFÉRENCE NUMÉRO DES PORTES
	RÉFÉRENCE DE COMPOSITION TYPIQUE
XX	RÉFÉRENCE DE MATÉRIAUX/FINI EXTÉRIEUR EN ÉLÉVATION
XX	RÉFÉRENCE DE MATÉRIAUX/FINI MURAUX INTÉRIEURS
XX	RÉFÉRENCE DE MATÉRIAUX/FINI SOLS ET PLAFONDS
PFx	RÉFÉRENCE DE FENÊTRE
1	RÉFÉRENCE DE RÉVISION
XXX	RÉFÉRENCE DE PLAFOND

LÉGENDE DES SYMBOLES GÉNÉRAUX

ASC	ASCENSEUR	JD	JOINT DE DILATATION
AL	ALIGNÉ	JPB	JOINT DE PANNEAU DE BÉTON
BE	BASE D'ÉQUIPEMENT	MC	MAIN-COURANTE
CH	CHEMINÉE	MR	MUR RIDEAU
℄	LIGNE DE CENTRE	OB	OUVERTURE BRUTE
CPI	CONTREPLAQUÉ IGNIFUGE	OM	OUVERTURE DE MACONNERIE
D.PL.	DESCENTE PLUVIALE	PA	PROTECTEUR D'ANGLE
DIA	DIAMÈTRE	PB	POINT BAS
DP	DRAIN DE PLANCHER	PH	POINT HAUT
DT	DRAIN DE TOITURE	PM	PROTECTEUR DE MUR
EB	EN BAS	PP	POTEAU DE PROTECTION (BOLLARD)
EH	EN HAUT	SIM	SIMILAIRE
EG	ÉGAL	SIC	SAUF INDICATION CONTRAIRE
ES	ÉCRAN SÉPARATEUR	SM	SOLIN MÉTALLIQUE
EM	ÉCRAN MÉCANIQUE	TA	TRAPPE D'ACCÈS
EXT	EXTINCTEUR	TS	TRAIT DE SCIE
GC	GARDE-CORPS	TYP	TYPIQUE
GGP	GRILLE GRATTE-PIEDS	UAC	UNITÉ D'AIR CLIMATISÉE
HE	HORS ÉCHELLE	UAN	UNITÉ D'AIR NEUF
HC	HORS CONTRAT	WC	TOILETTES
JCC	JOINT DE CONTRÔLE COMPARTIMENTÉ VERTICAL	WCF	TOILETTE FEMME
		WCH	TOILETTE HOMME
DOC.	DOCUMENTS	JSS	JOINT AU SILICONE STRUCTURAL.
STR.	STRUCTURE	E1	COLONNE LUMINEUSE MODÈLE MOB3200 DE LUMENAREA MOBILIA - CHAQUE 2.4 METRES
BA.	BÉTON APPARENT (VOIR DEVIS)		

NOTES GÉNÉRALES:

1 - AVANT DE PROCÉDER À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER.

2 - TOUTE CONTRADICTION, ERREUR, OMISSION OU DIVERGENCE AUX DESSINS EMPÊCHANT L'EXÉCUTION D'UN OUVRAGE COMPLET DEVRA ÊTRE SIGNALÉ À L'ARCHITECTE, PAR ÉCRIT, AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT.

3 - AUCUNE DIMENSION OU MESURE NE DOIT ÊTRE PRISE OU MESURÉE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.

4 - TOUS LES MATÉRIAUX ET ENSEMBLE DE MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE FAÇONNÉS, MIS EN PLACE ET FINIS EN CONFORMITÉ AVEC LES MEILLEURES RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS.

5 - TOUS LES OUVRAGES SERONT EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT, LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE DANS LES NOUVEAUX BÂTIMENTS.

6 - CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES FINS DE CONSTRUCTION SAUF APPROBATION CI-CONTRE.

7 - LES COTES DES CLOISONS INTÉRIEURES EN GYPSE DOIVENT SE LIRE COMME ÉTANT LE CENTRE DE LA CLOISON

8 - LES CLOISONS EN MAÇONNERIE SONT COTÉES À LA FACE DE LA CLOISON.

9 - POUR LES DIMENSIONS À L'INTÉRIEUR DES LOGEMENTS, CLOISONS, CUISINES ET SALLES DE BAIN, LA LOCALISATION DES ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENTS DES SALLES DE BAIN, VOIR LES PLANS AGRANDIS SUR DESSINS SÉRIE A700.

10 - TOUTES LES SURFACES DE BÉTON APPARENT DEVRONT ÊTRE FAITES AVEC DES PANNEAUX DE COFFRAGE NEUFS.

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 003

Date : 21 février 2019

LÉGENDE PLAN ET PLAFOND:

	ÉLÉMENT NOUVEAU EN PLAN
	ÉLÉMENT NOUVEAU EN BÉTON COULÉ (VOIR STRUCTURE) SÉRIES A100, A200, A600, A700
	ÉLÉMENT NOUVEAU EN BÉTON COULÉ (VOIR STRUCTURE) SÉRIE A500
	ÉLÉMENT EN BÉTON COULÉ EXISTANT
	SECTION EN TOÏT-TERRASSE
	PLAFOND SURBAISSÉ EN GYPSE
	PLAFOND EN BÉTON
Rm1	SOFFITE: PANNEAU D'ALUMINIUM PRÉPEINT DE PANFAB OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, COULEUR BRUN FONCÉ (VOIR DEVIS)
Rm2	SOFFITE: PANNEAU D'ALUMINIUM PRÉPEINT DE PANFAB OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, COULEUR BLANC (VOIR DEVIS)
Rm3	SOFFITE: PANNEAU D'ALUMINIUM PRÉPEINT DE PANFAB OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, COULEUR BEIGE (VOIR DEVIS)
	PORTE
	PORTE COULISSANTE
	PUITS POUR VIDES TECHNIQUES
TS	TRAIT DE SCIE (VOIR STRUCTURE)
PP	POTEAU DE PROTECTION (BOLLARD)
MC	MAIN COURANTE
GGP	GRILLE GRATTE-PIEDS
TA	TRAPPE D'ACCÈS
EXT	CABINET D'EXTINCTEUR
RP	RACCORD POMPIERS (VOIR MÉCANIQUE)
PENTE X %	PENTE REQUISE VERS LE DRAIN
	DRAIN DE PLANCHER
PAN	PERSIENNE EN ALUMINIUM ANODISÉ DE COULEUR (VOIR MÉCANIQUE) , TYPE Br1: COULEUR BRONZE FONCÉ TYPE Br2: COULEUR BLANC TYPE Br3: COULEUR BRONZE PÂLE

NOTES GÉNÉRALES / PLANS:

1- TOUTES LES CLOISONS INTÉRIEURES (EXCLUANT LES SOUS-SOLS) NON DÉCRITES EN PLAN CORRESPONDENT À LA CLOISON STANDARD TYPE "10" DÉCRITE EN LÉGENDE SUR LA FEUILLE A003.

2- TOUTES LES CLOISONS DE MAÇONNERIE DES SOUS-SOLS NON DÉCRITES EN PLAN CORRESPONDENT À LA CLOISON TYPE "70" DÉCRITE EN LÉGENDE SUR LA FEUILLE A003.

3- LES DIMENSIONS DES OUVERTURES INDIQUÉES REPRÉSENTENT LES OUVERTURES BRUTES REQUISES.

4- VOIR PLANS DE PROTECTION INCENDIE POUR LA LOCALISATION ET LE NOMBRE D'EXTINCTEURS.

5- À LA BASE DE TOUS LES PUITS TECHNIQUES VERTICAUX, ASSURER LA CONTINUITÉ COUPE-FEU ET PARE FUMÉE EN PROLONGEANT LA PAROI DE PUITS EN-DESSOUS DU DERNIER NIVEAU DESSERVI PAR CE PUITS. UTILISER LE MÊME TYPE DE CLOISON QUE LA PAROI DU PUITS. SCELLER AU POURTOUR DES GAINES ET DES CONDUITS LA TRAVERSANT.

6- POSITION DES CADRES DE PORTES : 100mm DU MUR LATÉRAL SAUF INDICATION CONTRAIRE.

7- POUR LES TYPES DE CLOISON ET LES DÉTAILS TYPIQUES INTÉRIEURS, VOIR FEUILLE A580 ET A585.

8- INSTALLER DES RENFORTS DANS LES MURS DERRIÈRE LE MOBILIER FIXE ET LES ACCESSOIRES DE TOILETTE (VOIR DESIGN INTÉRIEUR).

9- INSTALLER DES FONDS DE VISSAGE EN TÔLE D'ACIER 2mm ÉP. (300mm DE LARGE) ENTRE LES MONTANTS POUR FIXER LA MAIN COURANTE (TYPIQUE LORSQUE CLOISON EN GYPSE) POUR FIXER LES MAINS COURANTES DANS LES ESCALIERS (VOIR DÉTAILS).

10- INSTALLER DES FONDS DE VISSAGE EN CONTREPLAQUÉ 19mm POUR FIXER LES RIDEAUX AU-DESSUS DE TOUTES LES FENÊTRES EXTÉRIEURES ET DE TOUTES LES CLOISONS VITRÉES INTÉRIEURES (VOIR DÉTAILS).

11- ASSURER L'INTÉGRITÉ ET L'ÉTANCHÉITÉ COUPE-FEU OU ACOUSTIQUE (SELON CE QUI EST REQUIS) AUTOUR DE CHACUNE DES OUVERTURES CRÉÉE POUR LE PASSAGE DE CONDUITS (VOIR MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE).

12- TOUS LES CONDUITS (EXISTANTS OU NOUVEAUX) TRAVERSANT LES CLOISONS, PLAFONDS ET/OU LES DALLES COMPORTANT UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU, DOIVENT ÊTRE OBTURÉS PAR UN ENSEMBLE PARE-FEU / PARE-FUMÉE HOMOLOGUÉ (SCELLANT ET ISOLANT IGNIFUGES CONTINUS) EN FONCTION DU DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU REQUIS DE LA CLOISON QU'ILS TRAVERSENT.

13- POUR LES ÉQUIPEMENTS NON INDIQUÉS AUX PLANS VOIR LES PLANS AGRANDIS. SÉRIE A700.

14- TOUTES LES CLOISONS SONT DE DALLE À DALLE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

15- FAIRE LA RETOMBÉE DE PLAFOND JUSQU'AU DESSUS DES ARMOIRES HAUTES AUX ENDROITS INDIQUÉS AUX PLANS DE LA SÉRIE A200.

16- INSTALLER DES FONDS DE VISSAGE EN CONTREPLAQUÉ 16mm AUX ENDROITS INDIQUÉS AUX PLANS DE LA SÉRIE A100 ET A200, (VOIR PLANS DESIGNER POUR EMPLACEMENT EXACT) .

17- INSTALLER UN CONTREPLAQUÉ DERRIÈRE LA CÉRAMIQUE MURALE DANS LES CUISINES ET SALLES DE BAIN (VOIR DESIGN INTÉRIEUR)

18- PRÉVOIR DES JOINTS DE CONTRÔLE DANS LES CLOISONS ET PLAFONDS DE GYPSE À TOUS LES 7 MÈTRES MAXIMUM (VOIR DÉTAIL 13/A-580).

LÉGENDE ÉLÉVATIONS:

Br1	BRIQUE TYPE 1: BELDEN, FORMAT NORMAND, EBONY BLACK, SMOOTH (VOIR DEVIS)
Br2	BRIQUE TYPE 2, BELDEN, FORMAT NORMAND, ALASKA WHITE, VELOUR (VOIR DEVIS)
Br3	BRIQUE TYPE 3, BELDEN, FORMAT NORMAND, DUTCH GRAY, VELOUR A (VOIR DEVIS)
Rm1	REVÊTEMENT MÉTALLIQUE: PANNEAU D'ALUMINIUM PRÉPEINT DE PANFAB OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, COULEUR BRUN FONCÉ (VOIR DEVIS)
Rm2	REVÊTEMENT MÉTALLIQUE: PANNEAU D'ALUMINIUM PRÉPEINT DE PANFAB OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, COULEUR BLANC (VOIR DEVIS)
Rm3	REVÊTEMENT MÉTALLIQUE: PANNEAU D'ALUMINIUM PRÉPEINT DE PANFAB OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, COULEUR BEIGE (VOIR DEVIS)
Gc1	GARDE-CORPS EN VERRE TRANSPARENT "VS1" ET PROFILÉS D'ALUMINIUM, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES (VOIR DEVIS). MONTAGE SUR LA DALLE DU BALCON
Gc2	GARDE-CORPS EN VERRE TRANSPARENT "VS3" ET PROFILÉS D'ALUMINIUM, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES (VOIR DEVIS). MONTAGE SUR LA DALLE DU BALCON
Gc3	GARDE-CORPS EN VERRE TRANSPARENT "VS1" ET PROFILÉS D'ALUMINIUM, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES (VOIR DEVIS). MONTAGE SUR LE CÔTÉ DU PARAPET
VT1	VERRE OPALESCENT EN PARTIE BASSE DU BALCON DE BRUN FONCÉ (VOIR DEVIS)
VT2	VERRE OPALESCENT EN PARTIE BASSE DU BALCON DE COULEUR BLANCHE (VOIR DEVIS)
VT3	VERRE OPALESCENT EN PARTIE BASSE DU BALCON DE COULEUR BEIGE (VOIR DEVIS)
	BÉTON APPARENT
PFx	PORTE-FENÊTRE TYPE EN ALUMINIUM (VOIR DEVIS ET TABLEAU DES FENÊTRES SUR A011)
Fx	FENÊTRE TYPE EN ALUMINIUM (VOIR DEVIS ET TABLEAU DES FENÊTRES SUR A011)
PAN	PERSIENNE EN ALUMINIUM ANODISÉ DE COULEUR (VOIR MÉCANIQUE) , TYPE Br1: COULEUR BRONZE FONCÉ TYPE Br2: COULEUR BLANC TYPE Br3: COULEUR BRONZE PÂLE
És	ÉCRAN SÉPARATEUR EN VERRE DÉPOLI "VS2" ET ALUMINIUM COULEUR TEL QUE LES FENETRES (VOIR DEVIS)
PF	PLOT EN HSS POUR FIXATION DE L'ÉCRAN SÉPARATEUR, CONSULTER LES DOCUMENTS EN STRUCTURE POUR LA LOCALISATION EXACTE AUX PLANS
S	- SOLINAGE MÉTALLIQUE: ALUMINIUM PRÉPEINT DE LA MÊME COULEUR QUE; Rm1, Rm2, Rm3 ET Rm4 - SOLINAGE MÉTALLIQUE: ACIER PRÉPEINT DE LA MÊME COULEUR QUE; Br1, Br2 ET Br3
JSS	JOINT DE SILICONE STRUCTURAL DANS LE MUR RIDEAU
JD	JOINT DE DILATATION
JCC	JOINT DE CONTRÔLE COMPARTIMENTÉ VERTICAL
JDS	JOINT DE DILATATION STRUCTURALE
DG	DESCENTE DE GOUTTIÈRE EN ACIER GALVANISÉ
LL	LINTEAU LIBRE
LS	LINTEAU STRUCTURAL CONTINU EN ACIER GALVANISÉ (VOIR STRUCTURE)
R	ROBINET D'ARROSAGE (VOIR MÉCANIQUE)
RP	RACCORD POMPIERS (VOIR MÉCANIQUE)
SAV	SORTIE D'AIR VICIÉ
VSG	VERRE TREMPÉ DE SIMPLE ÉPAISSEUR PROTÉGÉ PAR UN SYSTÈME DE GICLEURS SELON LA NORME ULC/ORD-C263.1-APPENDIX A
TA	TRAPPE D'ACCÈS

NOTES GÉNÉRALES / ÉLÉVATIONS:

1- POUR LES ÉLÉVATIONS DE FENÊTRES, DES PORTES-FENÊTRES, DU MUR-RIDEAU, VOIR FEUILLE A013.

2- LES DIMENSIONS DES OUVERTURES INDIQUÉES REPRÉSENTENT LES OUVERTURES BRUTES REQUISES. LES OUVERTURES BRUTES SONT À COORDONNER PAR L'ENTREPRENEUR.

3- POUR LES TYPES DE MURS EXTÉRIEURS VOIR FEUILLE A002.

4- POUR LES DÉTAILS DE FENÊTRES VOIR FEUILLES SÉRIE A500, A550, A580 ET A590.

5- LES OUVERTURES POUR LA VENTILATION SONT À COORDONNER AVEC LES PLANS DE MÉCANIQUE.

6- TOUS LES LINTEAUX STRUCTURAUX ET LES LINTEAUX LIBRES SERONT EN ACIER GALVANISÉS ET PEINTS (VOIR DOCUMENTS DE STRUCTURE).

7- PRÉVOIR DES LINTEAUX LIBRES AU DESSUS DE TOUTES LES OUVERTURES DANS LES REVÊTEMENTS DE BRIQUE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

8- COULEUR DU SCELLANT TYPIQUEMENT SIMILAIRE AU PAREMENT DANS LEQUEL IL SE TROUVE, OU SIMILAIRE AUX CADRES DE FENÊTRES LORSQUE LOCALISÉ AU POURTOUR DES FENÊTRES, SAUF SOUS LES LINTEAUX STRUCTURAUX ET SAUF INDICATION CONTRAIRE. ÉCHANTILLONS À FOURNIR À L'ARCHITECTE POUR APPROBATION.

Projet

ATELIER CASTELNAU PHASE 3

DevMcGill TGTA AFFAIRES IMMOBILIÈRES

407, rue McGill, bureau 810
Montréal (Québec) H2Y 2G3
514.288.4737, www.devmcgill.com

LES ATELIERS CASTELNAU INC.

Plan clé

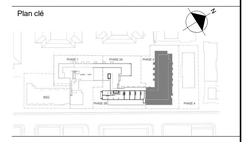

Notes

- Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit vérifier les dimensions et les conditions de chantier et aviser immédiatement l'architecte de toutes les situations non conformes aux plans et devis.
- Ne jamais prendre de mesures à l'échelle sur les dessins
- Ce dessin peut être utilisé pour la construction seulement et seulement s'il a été: "EMIS POUR CONSTRUCTION"

Révision	Émis pour	Date
A	ÉMIS POUR PERMIS	2018-12-12

Sceau

Architecture

PROVENCHER_ROY

PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC. T 514 844.3938
276, RUE SAINT-JACQUES, BUREAU 710 F 514 844.8826
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Y 1N3 PROVENCHERROY.CA

Experts conseils

Structure

LEROUX et CYR
Solutions structurales

500boul. Gouin Est, bureau 306
Montréal, QC H3L 3R9
T 438 381 7773, www.lerouxcyr.com

Mécanique - Électricité - Plomberie

GeniMac
Experts-conseils

6045, Christophe-Colomb
Montréal (Québec), H2S 2G3
514.523.8989, www.genimac.ca

Designer

GAUVREAU

2015 Gilford
Montréal Qc, H2H 1H2
T 514 596 0005,
http://www.gauvreaudesign.com

Dessin

SYMBOLES, LÉGENDES, ABBRÉVIATIONS ET NOTES GÉNÉRALES

A-001_A

Échelle	Dessiné par	
1 : 10	PRAA	
Date	Approuvé par	
08/08/2018	PRAA	
Numéro du projet	Numéro du dessin	Révision
150368	A-001	A

2018-12-12 10:20:22

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 003
Date : 21 février 2019

PHASE 2 | PHASE 3

SOUS-SOL DE LA PHASE 2 (EXISTANT)

BÂTIMENT EXISTANT DE LA PHASE 4 (FUTURE)

LIMITE DE LA ZONE D'EXCAVATION

SYSTÈME DE RÉTENTION D'EAU - StormTech - (VOIR DOCUMENTS CIVIL)

SALLE ENTRÉE DES SERVICES

SALLE ÉLECTRIQUE

SALLE À DÉCHETS

ESCALIER #1

ESCALIER #3

ESCALIER TEMPORAIRE

ASCENSEUR

SAS

20 RANGEMENTS

46 RANGEMENTS

52 RANGEMENTS

28 RANGEMENTS

10 PLACES

11 PLACES

4 PLACES

9 PLACES

5 PLACES

6 PLACES

2 PLACES

2018-12-12 10:20:50

Projet
ATELIER CASTELNAU PHASE 3

DevMcGill TGTA
407, rue McGill, bureau 810
Montréal (Québec) H2Y 2G3
514.288.4737, www.devmcgill.com
LES ATELIERS CASTELNAU INC.

Plan clé

Notes
- Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit vérifier les dimensions et les conditions de chantier et aviser immédiatement l'architecte de toutes les situations non conformes aux plans et devis.
- Ne jamais prendre de mesures à l'échelle sur les dessins
- Ce dessin peut être utilisé pour la construction seulement et seulement s'il a été: "EMIS POUR CONSTRUCTION"

Révision	Émis pour	Date
A	ÉMIS POUR PERMIS	2018-12-12

Sceau

Architecture
PROVENCHER_ROY
PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.
276, RUE SAINT-JACQUES, BUREAU 710
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Y 1N3
T 514 844.3938
F 514 844.6826
PROVENCHEROY.CA

Experts conseils
Structure
LEROUX + CYR
Solutions structurales
500boul. Gouin Est, bureau 306
Montréal, QC H3L 3R9
T 438 381 7773, www.lerouxcyr.com

Mécanique - Électricité - Plomberie
GeniMac
Experts-conseils
6045, Christophe-Colomb
Montréal (Québec), H2S 2G3
514.523.8989, www.genimac.ca

Designer
GAUVREAU
2015 Gilford
Montréal Qc, H2H 1H2
T 514 596 0005
http://www.gauvreaudesign.com

Dessin
PLAN DU NIVEAU SS

A-102_A

Échelle	Dessiné par	
1 : 100	PRAA	
Date	Approuvé par	
08/08/2018	PRAA	
Numéro du projet	Numéro du dessin	Révision
150368	A-102	A

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 003
Date : 21 février 2019

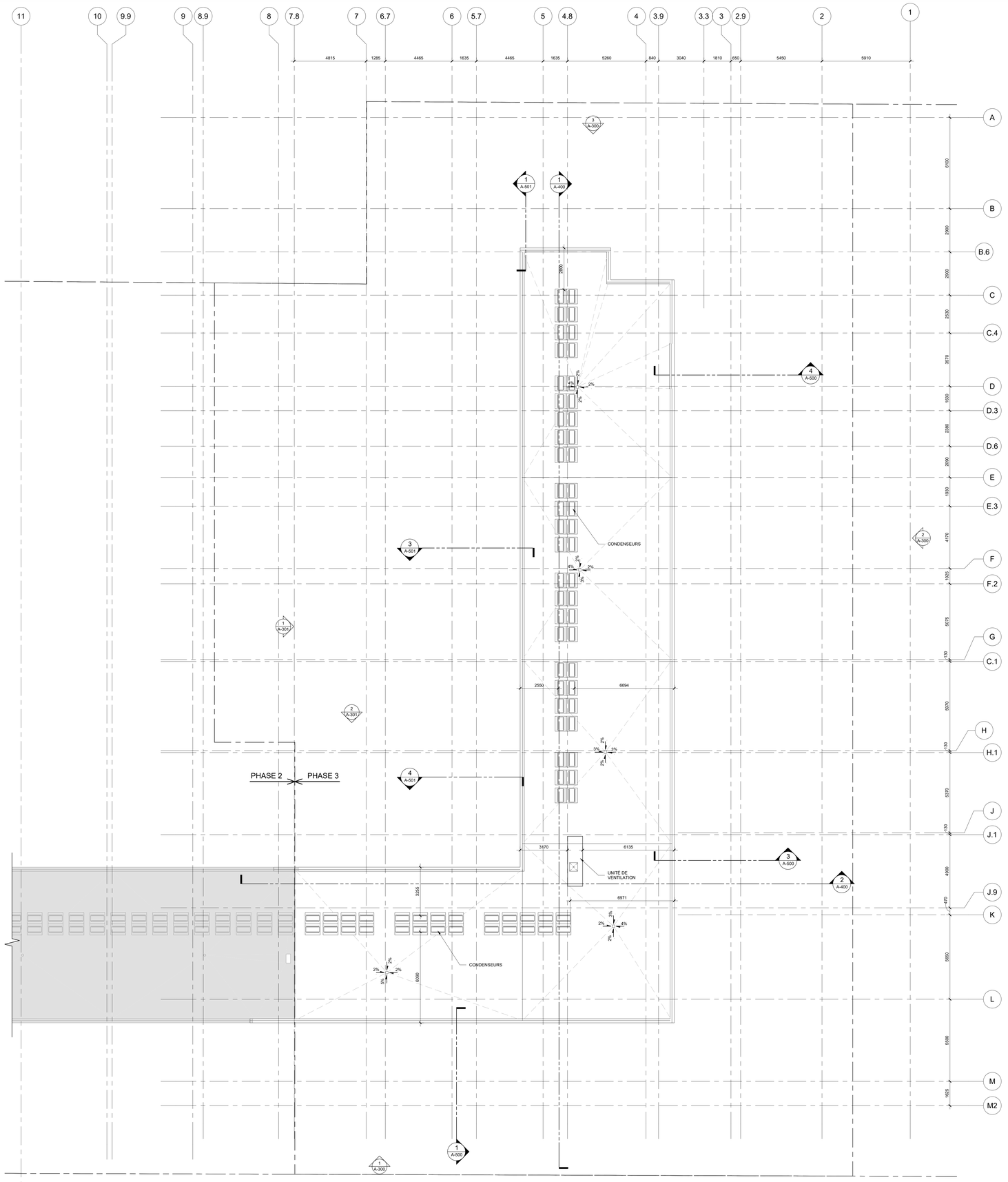

Projet

ATELIER CASTELNAU PHASE 3

DevMcGill TGTA AFFAIRES IMMOBILIÈRES

407, rue McGill, bureau 810
Montréal (Québec) H2Y 2G3
514.288.4737, www.devmcgill.com

LES ATELIERS CASTELNAU INC.

Plan clé

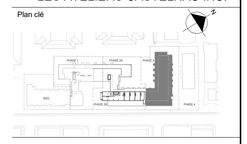

Notes

- Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit vérifier les dimensions et les conditions de chantier et aviser immédiatement l'architecte de toutes les situations non conformes aux plans et devis.
- Ne jamais prendre de mesures à l'échelle sur les dessins
- Ce dessin peut être utilisé pour la construction seulement et seulement s'il a été: "EMIS POUR CONSTRUCTION"

Révision	Émis pour	Date
A	ÉMIS POUR PERMIS	2018-12-12

Sceau

Architecture

PROVENCHER_ROY

PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.
275, RUE SAINT-JACQUES, BUREAU 110
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Y 1N3

T 514 844.3938
F 514 844.6826
PROVENCHEROY.CA

Experts conseils

Structure

LEROUX + CYR
Solutions structurales

500boul. Gouin Est, bureau 306
Montréal, QC H3L 3R9
T 438 381 7773, www.lerouxcyr.com

Mécanique - Électricité - Plomberie

GeniMac
Experts-conseils

6045, Christophe-Colomb
Montréal (Québec), H2S 2G3
514.523.8989, www.genimac.ca

Designer

GAUVREAU

2015 Gilford
Montréal Qc, H2H 1H2
T 514 596 0005,
http://www.gauvreaudesign.com

Dessin

PLAN TOIT MEZZ.

A-118_A

Échelle	Dessiné par	
1 : 100	PRAA	
Date	Approuvé par	
08/08/2018	PRAA	
Numéro du projet	Numéro du dessin	Révision
150368	A-118	A

2018-12-12 10:21:42

LÉGENDE ÉLÉVATIONS:

- Br1 — BRIQUE TYPE 1: BELDEN, FORMAT NORMAND, EBONY BLACK, SMOOTH (VOIR DEVIS)
- Br2 — BRIQUE TYPE 2, BELDEN, FORMAT NORMAND, ALASKA WHITE, VELOUR (VOIR DEVIS)
- Br3 — BRIQUE TYPE 3, BELDEN, FORMAT NORMAND, DUTCH GRAY, VELOUR A (VOIR DEVIS)
- Rm1 — REVÊTEMENT MÉTALLIQUE: PANNEAU D'ALUMINIUM PRÉPEINT DE PANFAB OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, COULEUR BRUN FONCÉ (VOIR DEVIS)
- Rm2 — REVÊTEMENT MÉTALLIQUE: PANNEAU D'ALUMINIUM PRÉPEINT DE PANFAB OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, COULEUR BLANC (VOIR DEVIS)
- Rm3 — REVÊTEMENT MÉTALLIQUE: PANNEAU D'ALUMINIUM PRÉPEINT DE PANFAB OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, COULEUR BEIGE (VOIR DEVIS)
- Gc1 — GARDE-CORPS EN VERRE TRANSPARENT "VS1" ET PROFILÉS D'ALUMINIUM, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES (VOIR DEVIS). MONTAGE SUR LA DALLE DU BALCON
- Gc2 — GARDE-CORPS EN VERRE TRANSPARENT "VS3" ET PROFILÉS D'ALUMINIUM, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES (VOIR DEVIS). MONTAGE SUR LA DALLE DU BALCON
- Gc3 — GARDE-CORPS EN VERRE TRANSPARENT "VS1" ET PROFILÉS D'ALUMINIUM, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES (VOIR DEVIS). MONTAGE SUR LE CÔTE DU PARAPET
- VT1 — VERRE OPALESCENT EN PARTIE BASSE DU BALCON DE BRUN FONCÉ (VOIR DEVIS)
- VT2 — VERRE OPALESCENT EN PARTIE BASSE DU BALCON DE COULEUR BLANCHE (VOIR DEVIS)
- VT3 — VERRE OPALESCENT EN PARTIE BASSE DU BALCON DE COULEUR BEIGE (VOIR DEVIS)
- BÉTON APPARENT
- PFx — PORTE-FENÊTRE TYPE EN ALUMINIUM (VOIR DEVIS ET TABLEAU DES FENÊTRES SUR A011)
- Fx — FENÊTRE TYPE EN ALUMINIUM (VOIR DEVIS ET TABLEAU DES FENÊTRES SUR A011)
- PAN — PERSIENNE EN ALUMINIUM ANODISÉ DE COULEUR (VOIR MÉCANIQUE) , TYPE Br1: COULEUR BRONZE FONCÉ TYPE Br2: COULEUR BLANC TYPE Br3: COULEUR BRONZE PÂLE
- És — ÉCRAN SÉPARATEUR EN VERRE DÉPOLI "VS2" ET ALUMINIUM COULEUR TEL QUE LES FENETRES (VOIR DEVIS)
- PF — PLOT EN HSS POUR FIXATION DE L'ÉCRAN SÉPARATEUR, CONSULTER LES DOCUMENTS EN STRUCTURE POUR LA LOCALISATION EXACTE AUX PLANS
- S — - SOLINAGE MÉTALLIQUE: ALUMINIUM PRÉPEINT DE LA MÊME COULEUR QUE; Rm1, Rm2, Rm3 ET Rm4
  - SOLINAGE MÉTALLIQUE: ACIER PRÉPEINT DE LA MÊME COULEUR QUE; Br1, Br2 ET Br3
- JSS — JOINT DE SILICONE STRUCTURAL DANS LE MUR RIDEAU
- JD — JOINT DE DILATATION
- JCC — JOINT DE CONTRÔLE COMPARTIMENTÉ VERTICAL
- JDS — JOINT DE DILATATION STRUCTURALE
- DG — DESCENTE DE GOUTTIÈRE EN ACIER GALVANISÉ
- LL — LINTEAU LIBRE
- LS — LINTEAU STRUCTURAL CONTINU EN ACIER GALVANISÉ (VOIR STRUCTURE)
- R — ROBINET D'ARROSAGE (VOIR MÉCANIQUE)
- RP — RACCORD POMPIERS (VOIR MÉCANIQUE)
- SAV — SORTIE D'AIR VICIÉ
- VSG — VERRE TREMPÉ DE SIMPLE ÉPAISSEUR PROTÉGÉ PAR UN SYSTÈME DE GICLEURS SELON LA NORME ULC/ORD-C263.1-APPENDIX A
- TA — TRAPPE D'ACCÈS

NOTES GÉNÉRALES / ÉLÉVATIONS:

1- POUR LES ÉLÉVATIONS DE FENÊTRES, DES PORTES-FENÊTRES, DU MUR-RIDEAU, VOIR FEUILLE A013.

2- LES DIMENSIONS DES OUVERTURES INDIQUÉES REPRÉSENTENT LES OUVERTURES BRUTES REQUISES. LES OUVERTURES BRUTES SONT À COORDONNER PAR L'ENTREPRENEUR.

3- POUR LES TYPES DE MURS EXTÉRIEURS VOIR FEUILLE A002.

4- POUR LES DÉTAILS DE FENÊTRES VOIR FEUILLES SÉRIE A500, A550, A580 ET A590.

5- LES OUVERTURES POUR LA VENTILATION SONT À COORDONNER AVEC LES PLANS DE MÉCANIQUE.

6- TOUS LES LINTEAUX STRUCTURAUX ET LES LINTEAUX LIBRES SERONT EN ACIER GALVANISÉS ET PEINTS (VOIR DOCUMENTS DE STRUCTURE).

7- PRÉVOIR DES LINTEAUX LIBRES AU DESSUS DE TOUTES LES OUVERTURES DANS LES REVÊTEMENTS DE BRIQUE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

8- COULEUR DU SCELLANT TYPIQUEMENT SIMILAIRE AU PAREMENT DANS LEQUEL IL SE TROUVE, OU SIMILAIRE AUX CADRES DE FENÊTRES LORSQUE LOCALISÉ AU POURTOUR DES FENÊTRES, SAUF SOUS LES LINTEAUX STRUCTURAUX ET SAUF INDICATION CONTRAIRE. ÉCHANTILLONS À FOURNIR À L'ARCHITECTE POUR APPROBATION.

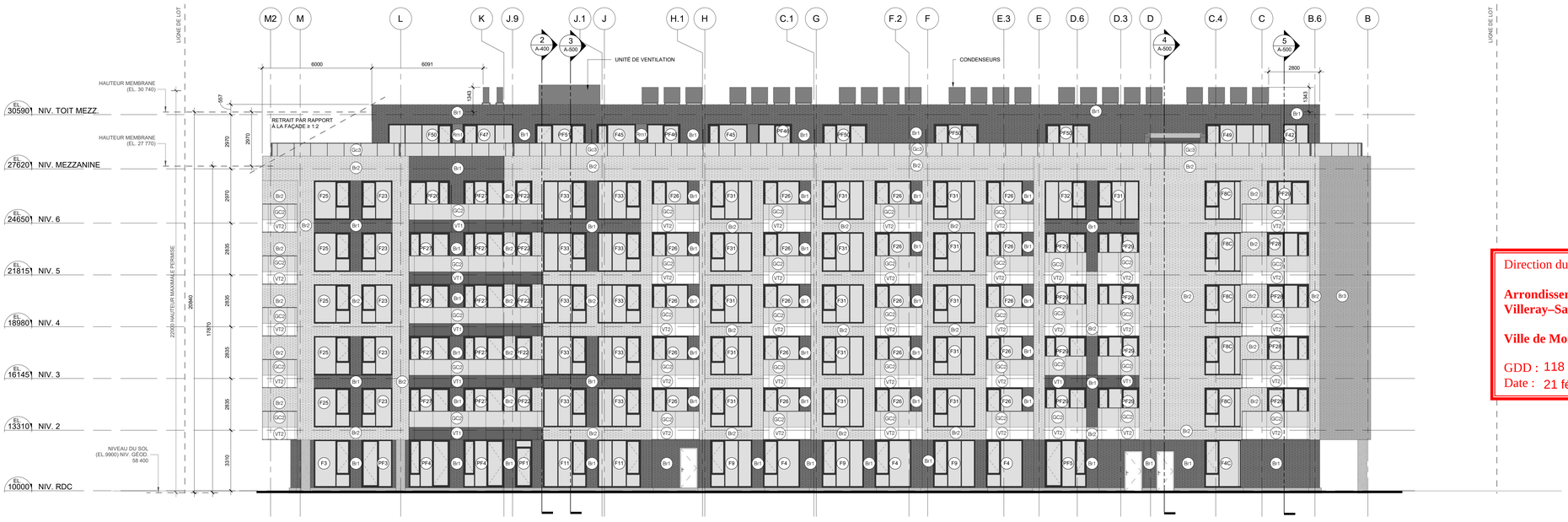

2 A-300 ÉLÉVATION EST_PHASE 3
1 : 100

3 A-300 ÉLÉVATION NORD_PHASE 3
1 : 100

1 A-300 ÉLÉVATION SUD_PHASE 2 ET 3
1 : 100

Projet
ATELIER CASTELNAU PHASE 3

DevMcGill TGTA AFFAIRES IMMOBILIÈRES
407, rue McGill, bureau 810
Montréal (Québec) H2Y 2G3
514.288.4737, www.devmcgill.com
LES ATELIERS CASTELNAU INC.

Plan clé

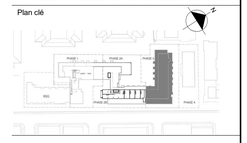

Notes
- Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit vérifier les dimensions et les conditions de chantier et aviser immédiatement l'architecte de toutes les situations non conformes aux plans et devis.
- Ne jamais prendre de mesures à l'échelle sur les dessins
- Ce dessin peut être utilisé pour la construction seulement et seulement s'il a été: "EMIS POUR CONSTRUCTION"

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 003
Date : 21 février 2019

Ordre des architectes du Québec — RICK CAYOUETTE — ARCHITECTE

Révision	Émis pour	Date
A	ÉMIS POUR PERMIS	2018-12-12

Sceau

Architecture

PROVENCHER_ROY
PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC. 274, RUE SAINT-JACQUES, BUREAU 710 MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Y 1N3
T 514 844.3938 F 514 844.6826 PROVENCHERROY.CA

Experts conseils

Structure

LEROUX + CYR Solutions structurales
500boul. Gouin Est, bureau 306
Montréal, QC H3L 3R9
T 438 381 7773, www.lerouxcyr.com

Mécanique - Électricité - Plomberie

GeniMac Experts-conseils
6045, Christophe-Colomb
Montréal (Québec), H2S 2G3
514.523.8989, www.genimac.ca

Designer

GAUVREAU
2015 Gilford
Montréal Qc, H2H 1H2
T 514 596 0005,
http://www.gauvreaudesign.com

Dessin

ÉLÉVATIONS

A-300_A

Échelle	Dessiné par
Comme indiqué	PRAA
Date	Approuvé par
08/08/2018	PRAA
Numéro du projet	Numéro du dessin / Révision
150368	A-300 / A

2018-12-12 10:22:20

LÉGENDE ÉLÉVATIONS:

Br1	BRIQUE TYPE 1: BELDEN, FORMAT NORMAND, EBONY BLACK, SMOOTH (VOIR DEVIS)
Br2	BRIQUE TYPE 2, BELDEN, FORMAT NORMAND, ALASKA WHITE, VELOUR (VOIR DEVIS)
Br3	BRIQUE TYPE 3, BELDEN, FORMAT NORMAND, DUTCH GRAY, VELOUR A (VOIR DEVIS)
Rm1	REVÊTEMENT MÉTALLIQUE: PANNEAU D'ALUMINIUM PRÉPEINT DE PANFAB OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, COULEUR BRUN FONCÉ (VOIR DEVIS)
Rm2	REVÊTEMENT MÉTALLIQUE: PANNEAU D'ALUMINIUM PRÉPEINT DE PANFAB OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, COULEUR BLANC (VOIR DEVIS)
Rm3	REVÊTEMENT MÉTALLIQUE: PANNEAU D'ALUMINIUM PRÉPEINT DE PANFAB OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, COULEUR BEIGE (VOIR DEVIS)
Gc1	GARDE-CORPS EN VERRE TRANSPARENT "VS1" ET PROFILÉS D'ALUMINIUM, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES (VOIR DEVIS). MONTAGE SUR LA DALLE DU BALCON
Gc2	GARDE-CORPS EN VERRE TRANSPARENT "VS3" ET PROFILÉS D'ALUMINIUM, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES (VOIR DEVIS). MONTAGE SUR LA DALLE DU BALCON
Gc3	GARDE-CORPS EN VERRE TRANSPARENT "VS1" ET PROFILÉS D'ALUMINIUM, COULEUR TEL QUE LES FENÊTRES (VOIR DEVIS). MONTAGE SUR LE CÔTÉ DU PARAPET
VT1	VERRE OPALESCENT EN PARTIE BASSE DU BALCON DE BRUN FONCÉ (VOIR DEVIS)
VT2	VERRE OPALESCENT EN PARTIE BASSE DU BALCON DE COULEUR BLANCHE (VOIR DEVIS)
VT3	VERRE OPALESCENT EN PARTIE BASSE DU BALCON DE COULEUR BEIGE (VOIR DEVIS)
	BÉTON APPARENT
PFx	PORTE-FENÊTRE TYPE EN ALUMINIUM (VOIR DEVIS ET TABLEAU DES FENÊTRES SUR A011)
Fx	FENÊTRE TYPE EN ALUMINIUM (VOIR DEVIS ET TABLEAU DES FENÊTRES SUR A011)
PAN	PERSIENNE EN ALUMINIUM ANODISÉ DE COULEUR (VOIR MÉCANIQUE) , TYPE Br1: COULEUR BRONZE FONCÉ TYPE Br2: COULEUR BLANC TYPE Br3: COULEUR BRONZE PÂLE
És	ÉCRAN SÉPARATEUR EN VERRE DÉPOLI "VS2" ET ALUMINIUM COULEUR TEL QUE LES FENETRES (VOIR DEVIS)
PF	PLOT EN HSS POUR FIXATION DE L'ÉCRAN SÉPARATEUR, CONSULTER LES DOCUMENTS EN STRUCTURE POUR LA LOCALISATION EXACTE AUX PLANS
S	- SOLINAGE MÉTALLIQUE: ALUMINIUM PRÉPEINT DE LA MÊME COULEUR QUE; Rm1, Rm2, Rm3 ET Rm4 - SOLINAGE MÉTALLIQUE: ACIER PRÉPEINT DE LA MÊME COULEUR QUE; Br1, Br2 ET Br3
JSS	JOINT DE SILICONE STRUCTURAL DANS LE MUR RIDEAU
JD	JOINT DE DILATATION
JCC	JOINT DE CONTRÔLE COMPARTIMENTÉ VERTICAL
JDS	JOINT DE DILATATION STRUCTURALE
DG	DESCENTE DE GOUTTIÈRE EN ACIER GALVANISÉ
LL	LINTEAU LIBRE
LS	LINTEAU STRUCTURAL CONTINU EN ACIER GALVANISÉ (VOIR STRUCTURE)
R	ROBINET D'ARROSAGE (VOIR MÉCANIQUE)
RP	RACCORD POMPIERS (VOIR MÉCANIQUE)
SAV	SORTIE D'AIR VICIÉ
VSG	VERRE TREMPÉ DE SIMPLE ÉPAISSEUR PROTÉGÉ PAR UN SYSTÈME DE GICLEURS SELON LA NORME ULC/ORD-C263.1-APPENDIX A
TA	TRAPPE D'ACCÈS

NOTES GÉNÉRALES / ÉLÉVATIONS:

1- POUR LES ÉLÉVATIONS DE FENÊTRES, DES PORTES-FENÊTRES, DU MUR-RIDEAU, VOIR FEUILLE A013.

2- LES DIMENSIONS DES OUVERTURES INDIQUÉES REPRÉSENTENT LES OUVERTURES BRUTES REQUISES. LES OUVERTURES BRUTES SONT À COORDONNER PAR L'ENTREPRENEUR.

3- POUR LES TYPES DE MURS EXTÉRIEURS VOIR FEUILLE A002.

4- POUR LES DÉTAILS DE FENÊTRES VOIR FEUILLES SÉRIE A500, A550, A580 ET A590.

5- LES OUVERTURES POUR LA VENTILATION SONT À COORDONNER AVEC LES PLANS DE MÉCANIQUE.

6- TOUS LES LINTEAUX STRUCTURAUX ET LES LINTEAUX LIBRES SERONT EN ACIER GALVANISÉS ET PEINTS (VOIR DOCUMENTS DE STRUCTURE).

7- PRÉVOIR DES LINTEAUX LIBRES AU DESSUS DE TOUTES LES OUVERTURES DANS LES REVÊTEMENTS DE BRIQUE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

8- COULEUR DU SCELLANT TYPIQUEMENT SIMILAIRE AU PAREMENT DANS LEQUEL IL SE TROUVE, OU SIMILAIRE AUX CADRES DE FENÊTRES LORSQUE LOCALISÉ AU POURTOUR DES FENÊTRES, SAUF SOUS LES LINTEAUX STRUCTURAUX ET SAUF INDICATION CONTRAIRE. ÉCHANTILLONS À FOURNIR À L'ARCHITECTE POUR APPROBATION.

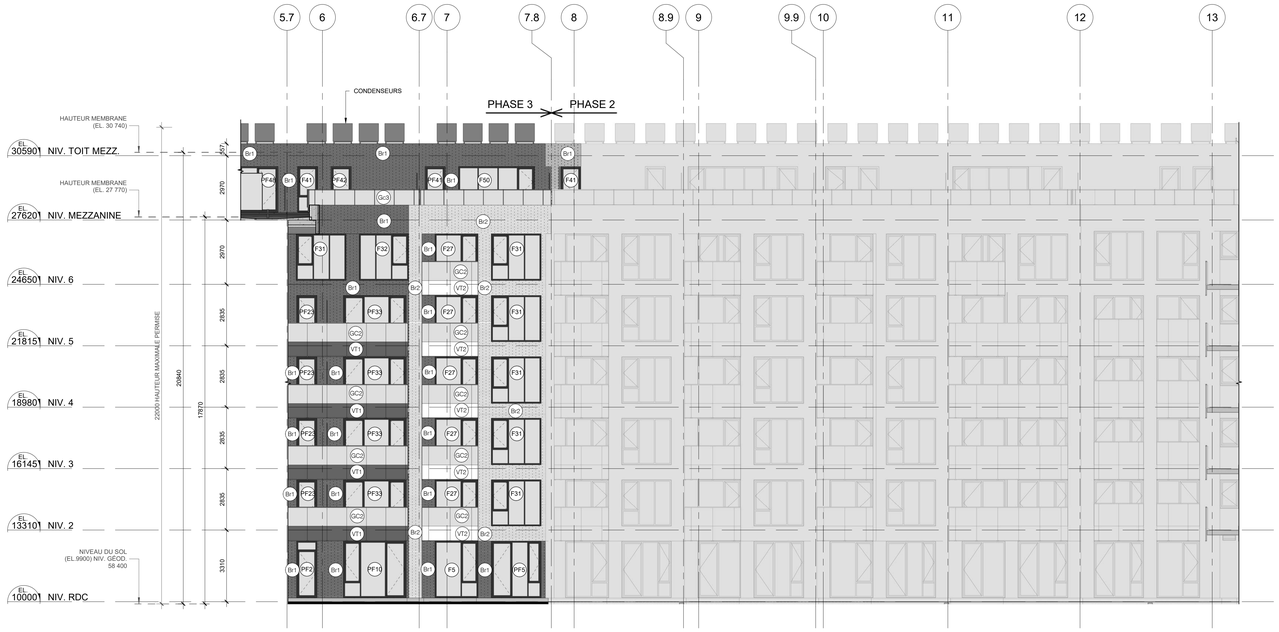

2 A-301 ÉLÉVATION COUR NORD_PHASE 2 ET 3
1 : 100

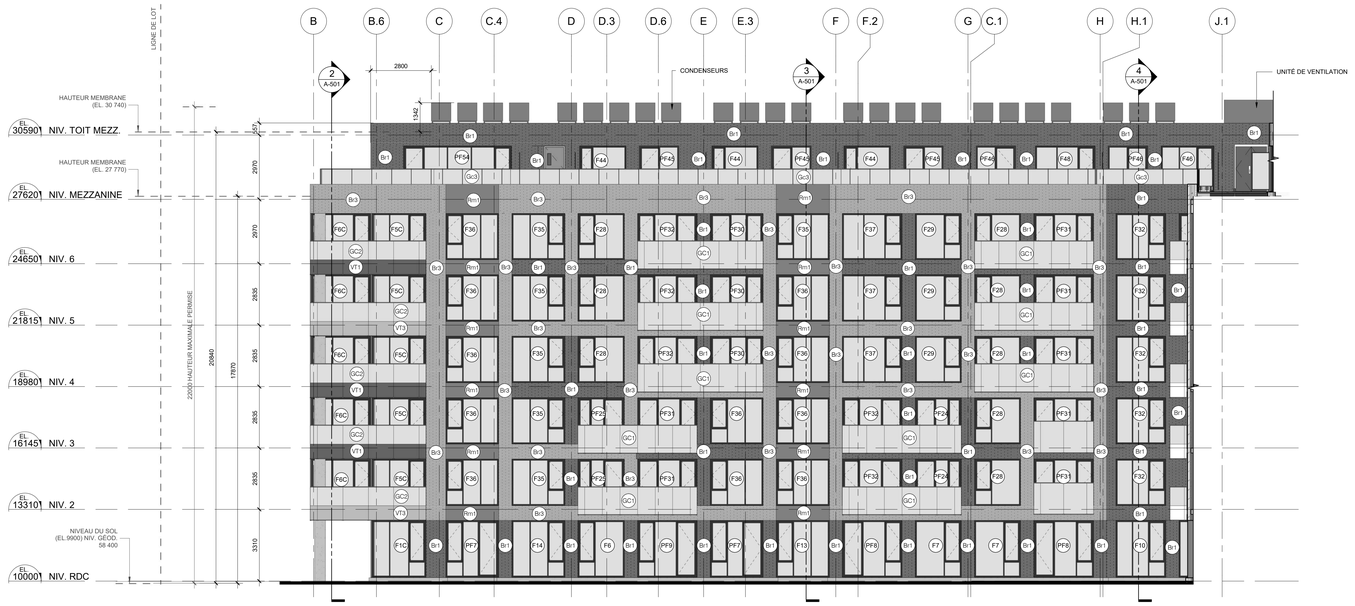

1 A-301 ÉLÉVATION OUEST_PHASE 3
1 : 100

Projet
ATELIER CASTELNAU PHASE 3

DevMcGill TGTA AFFAIRES IMMOBILIÈRES
407, rue McGill, bureau 810
Montréal (Québec) H2Y 2G3
514.288.4737, www.devmcgill.com
LES ATELIERS CASTELNAU INC.

Plan clé

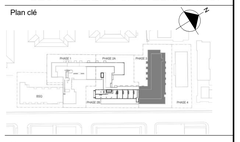

Notes
- Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit vérifier les dimensions et les conditions de chantier et aviser immédiatement l'architecte de toutes les situations non conformes aux plans et devis.
- Ne jamais prendre de mesures à l'échelle sur les dessins
- Ce dessin peut être utilisé pour la construction seulement et seulement s'il a été: "EMIS POUR CONSTRUCTION"

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 003
Date : 21 février 2019

Révision	Émis pour	Date
A	ÉMIS POUR PERMIS	2018-12-12

Sceau

Architecture

PROVENCHER_ROY
PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.
274, RUE SAINT-JACQUES, BUREAU 710
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Y 1N3
T 514 844.3938
F 514 844.6826
PROVENCHEROY.CA

Experts conseils

Structure

LEROUX + CYR
Solutions structurales
500boul. Gouin Est, bureau 306
Montréal, QC H3L 3R9
T 438 381 7773, www.lerouxcyr.com

Mécanique - Électricité - Plomberie

GeniMac
Experts-conseils
6045, Christophe-Colomb
Montréal (Québec), H2S 2G3
514.523.8989, www.genimac.ca

Designer

GAUVREAU
2015 Gilford
Montréal Qc, H2H 1H2
T 514 596 0005,
http://www.gauvreaudesign.com

Dessin
ÉLÉVATIONS

A-301_A

Échelle	Dessiné par	
Comme indiqué	PRAA	
Date	Approuvé par	
08/08/2018	PRAA	
Numéro du projet	Numéro du dessin	Révision
150368	A-301	A

2018-12-12 10:22:44

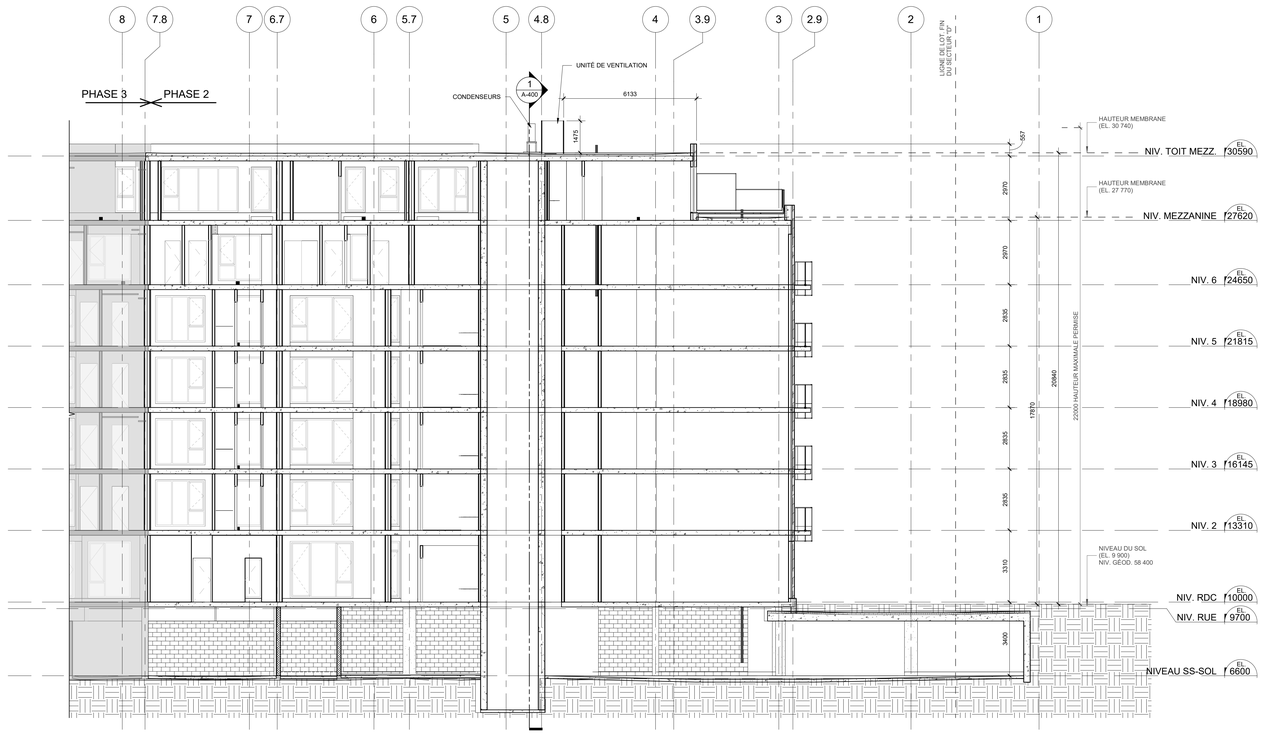

2 A-400 COUPE GÉNÉRALE 2
1 : 100

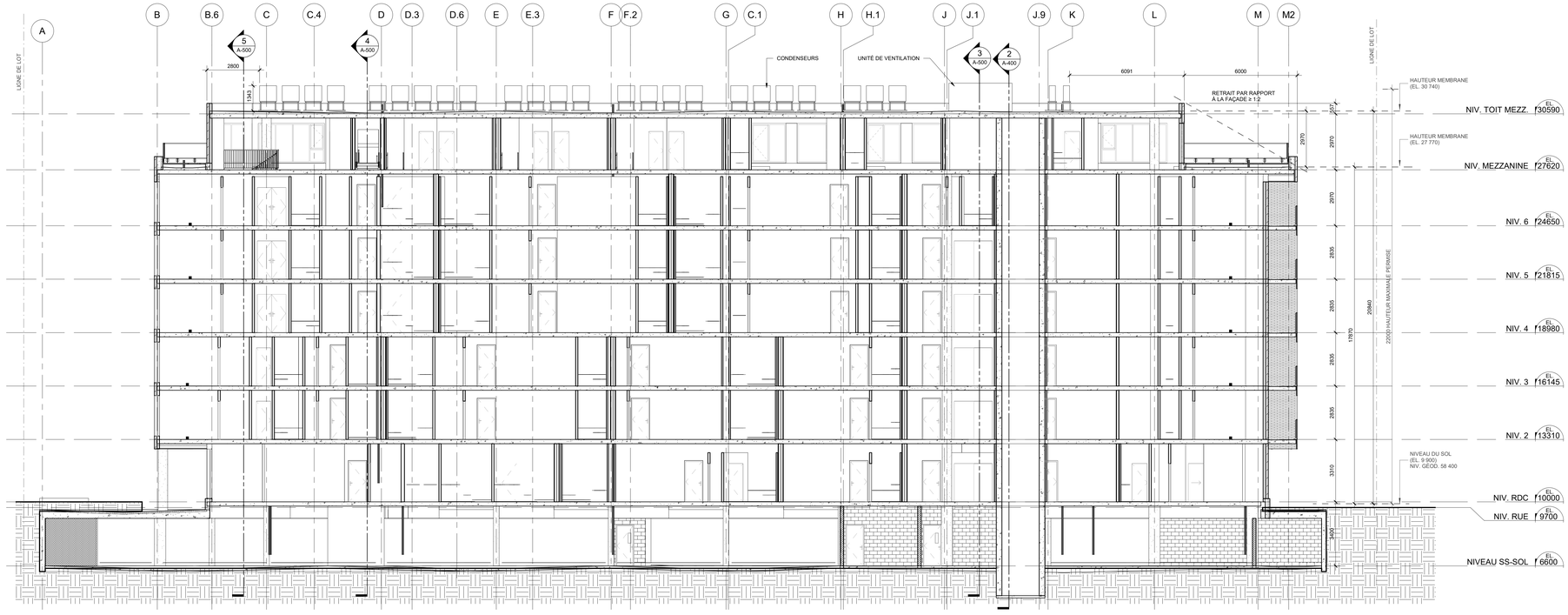

1 A-400 COUPE GÉNÉRALE 1
1 : 100

2018-12-12 10:22:53

Projet
ATELIER CASTELNAU PHASE 3

DevMcGill TGTA AFFAIRES IMMOBILIÈRES
407, rue McGill, bureau 810
Montréal (Québec) H2Y 2G3
514.288.4737, www.devmcgill.com
LES ATELIERS CASTELNAU INC.

Plan clé

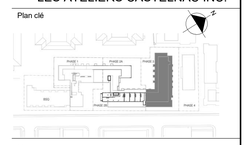

Notes
- Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit vérifier les dimensions et les conditions de chantier et aviser immédiatement l'architecte de toutes les situations non conformes aux plans et devis.
- Ne jamais prendre de mesures à l'échelle sur les dessins
- Ce dessin peut être utilisé pour la construction seulement et seulement s'il a été: "EMIS POUR CONSTRUCTION"

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 003
Date : 21 février 2019

Révision	Émis pour	Date
A	ÉMIS POUR PERMIS	2018-12-12

Sceau

Architecture

PROVENCHER_ROY
PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.
275, RUE SAINT-JACQUES, BUREAU 710
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Y 1N3
T 514 844.3938
F 514 844.4528
PROVENCHERROY.CA

Experts conseils

Structure

LEROUX + CYR
Solutions structurales
500boul. Gouin Est, bureau 306
Montréal, QC H3L 3R9
T 438 381 7773, www.lerouxcyr.com

Mécanique - Électricité - Plomberie

GeniMac
Experts-conseils
6045, Christophe-Colomb
Montréal (Québec), H2S 2G3
514.523.8989, www.genimac.ca

Designer

GAUVREAU
2015 Gilford
Montréal Qc, H2H 1H2
T 514 596 0005,
http://www.gauvreaudesign.com

Dessin

COUPES DE BÂTIMENT GÉNÉRALES

A-400_A

Échelle	Dessiné par	
1 : 100	PRAA	
Date	Approuvé par	
08/08/2018	PRAA	
Numéro du projet	Numéro du dessin	Révision
150368	A-400	A

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 003
Date : 21 février 2019

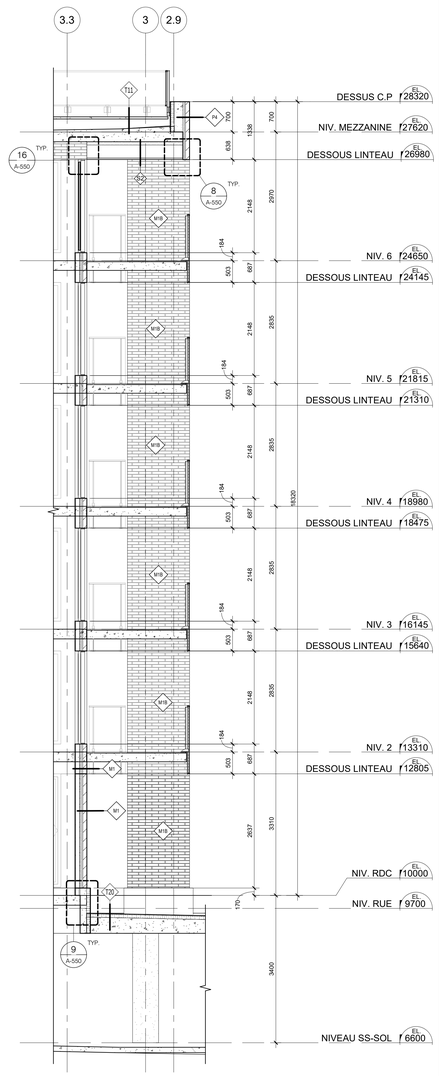

5 A-500 COUPE DE MUR SUR AXE 3 ET C
1 : 50

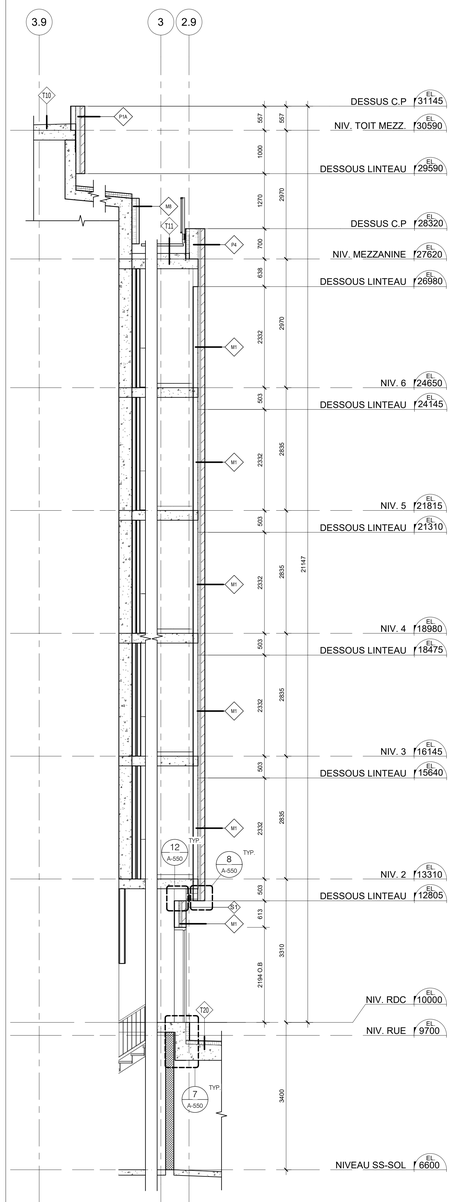

4 A-500 COUPE DE MUR SUR AXE 3 ET D
1 : 50

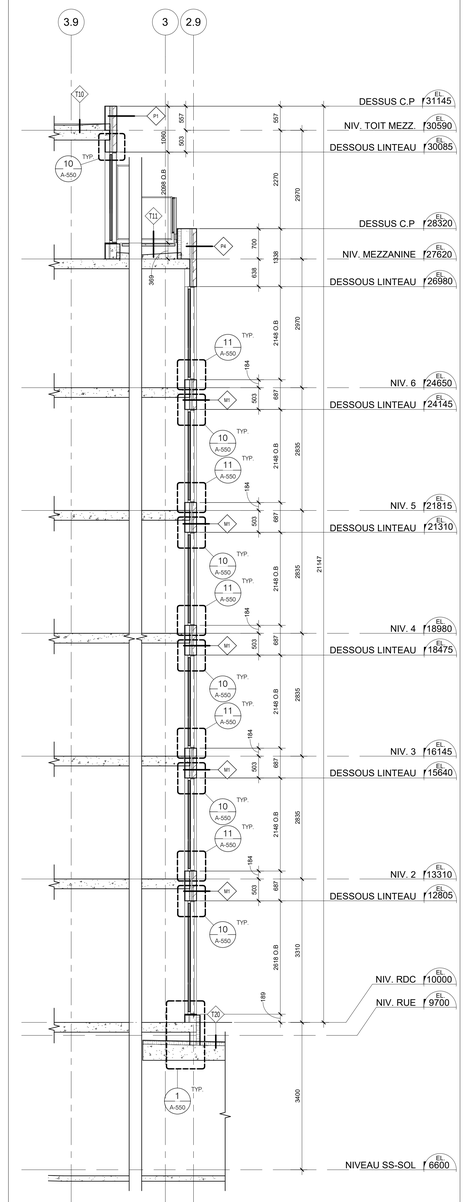

3 A-500 COUPE DE MUR SUR AXE 3 ET J
1 : 50

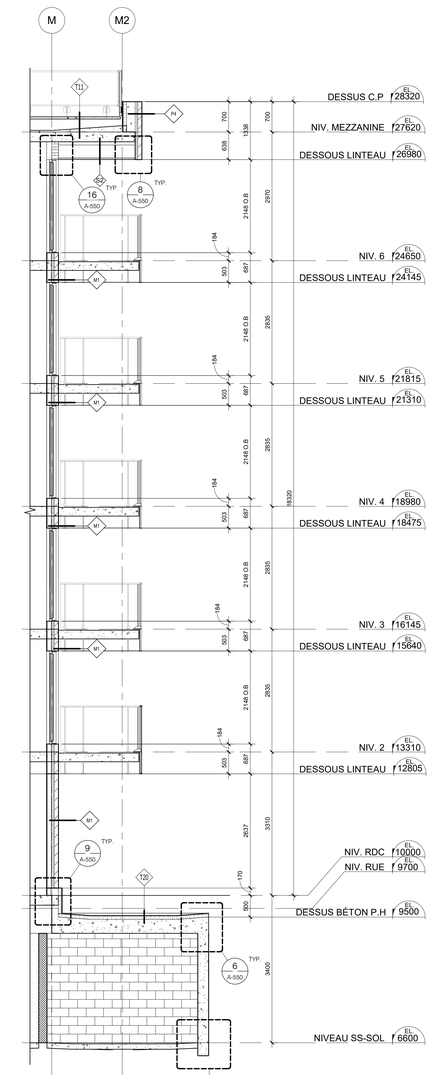

2 A-500 COUPE DE MUR SUR AXE 3.3 ET M
1 : 50

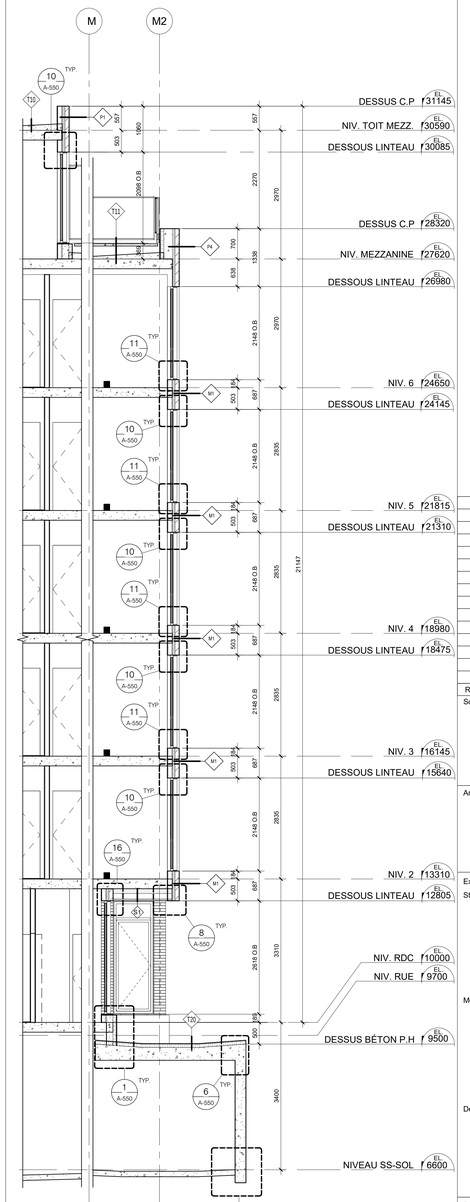

1 A-500 COUPE DE MUR SUR AXE 6 ET M
1 : 50

2018-12-12 10:23:02

Projet
ATELIER CASTELNAU PHASE 3

DevMcGill TGTA AFFAIRES IMMOBILIÈRES

407, rue McGill, bureau 810
Montréal (Québec) H2Y 2G3
514.288.4737, www.devmcgill.com
LES ATELIERS CASTELNAU INC.

Plan clé

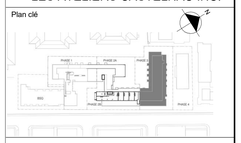

Notes

- Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit vérifier les dimensions et les conditions de chantier et aviser immédiatement l'architecte de toutes les situations non conformes aux plans et devis.
- Ne jamais prendre de mesures à l'échelle sur les dessins
- Ce dessin peut être utilisé pour la construction seulement et seulement s'il a été: "EMIS POUR CONSTRUCTION"

Révision	Émis pour	Date
A	ÉMIS POUR PERMIS	2018-12-12

Sceau

Architecture

PROVENCHER_ROY

PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.
276, RUE SAINT-JACQUES, BUREAU 710
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Y 1N3
T 514 844.3938
F 514 844.6526
PROVENCHERROY.CA

Experts conseils

Structure

LEROUX + CYR
Solutions structurales

500boul. Gouin Est, bureau 306
Montréal, QC H3L 3R9
T 438 381 7773, www.lerouxcyr.com

Mécanique - Électricité - Plomberie

GeniMac
Experts-conseils

6045, Christophe-Colomb
Montréal (Québec), H2S 2G3
514.523.8989, www.genimac.ca

Designer

GAUVREAU

2015 Gilford
Montréal Qc, H2H 1H2
T 514 596 0005,
http://www.gauvreaudesign.com

Dessin

COUPES DE MUR TYPE

A-500 _A

Échelle	Dessiné par	
1 : 50	PRAA	
Date	Approuvé par	
08/08/2018	PRAA	
Numéro du projet	Numéro du dessin	Révision
150368	A-500	A

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 003
Date : 21 février 2019

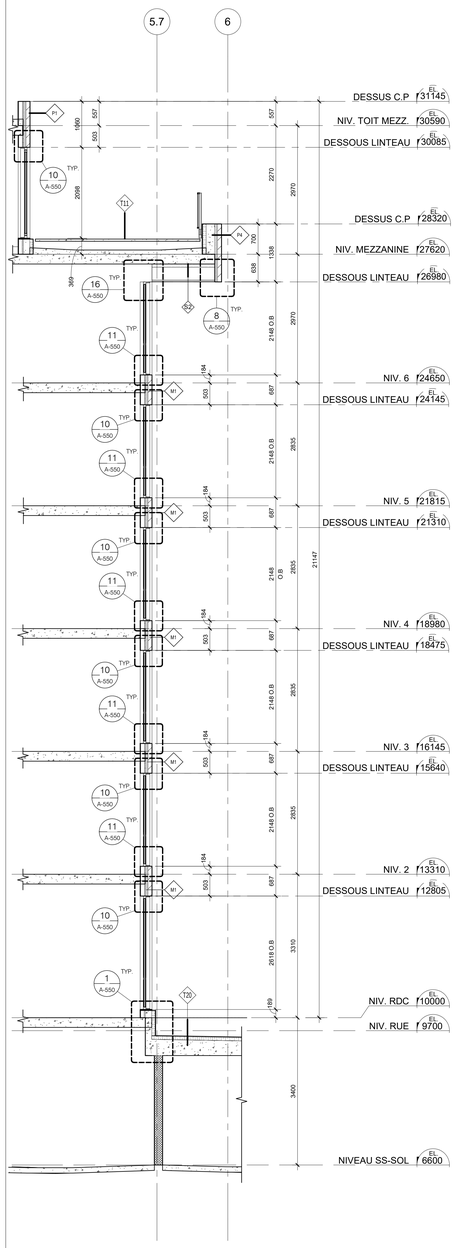

4 A-501 COUPE DE MUR SUR AXE 6 ET H
1 : 50

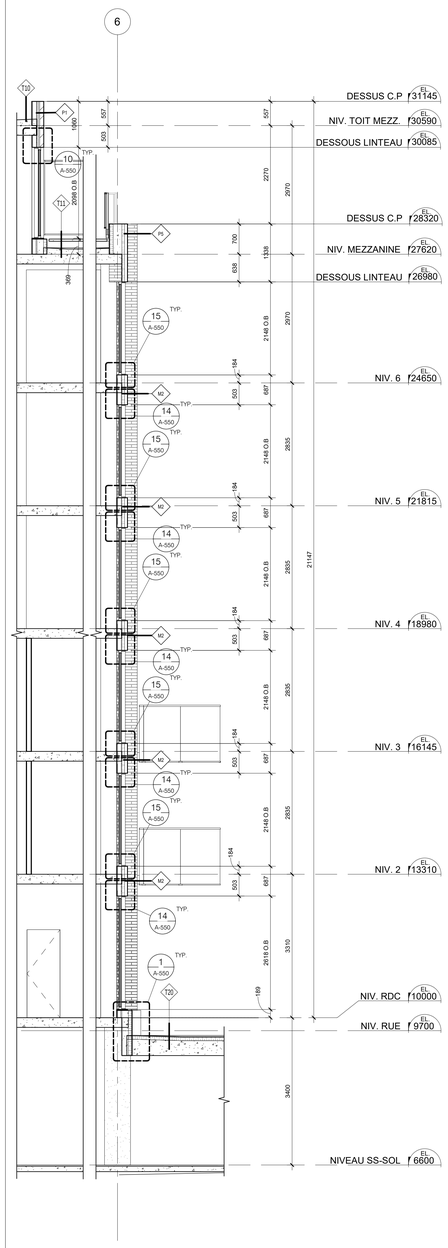

3 A-501 COUPE DE MUR SUR AXE 6 ET F
1 : 50

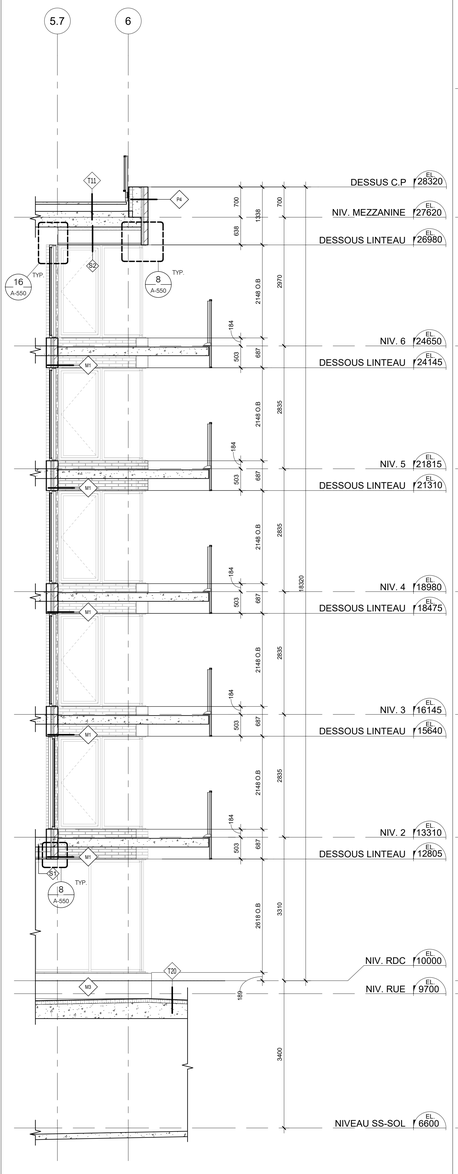

2 A-501 COUPE DE MUR SUR AXE 6 ET C
1 : 50

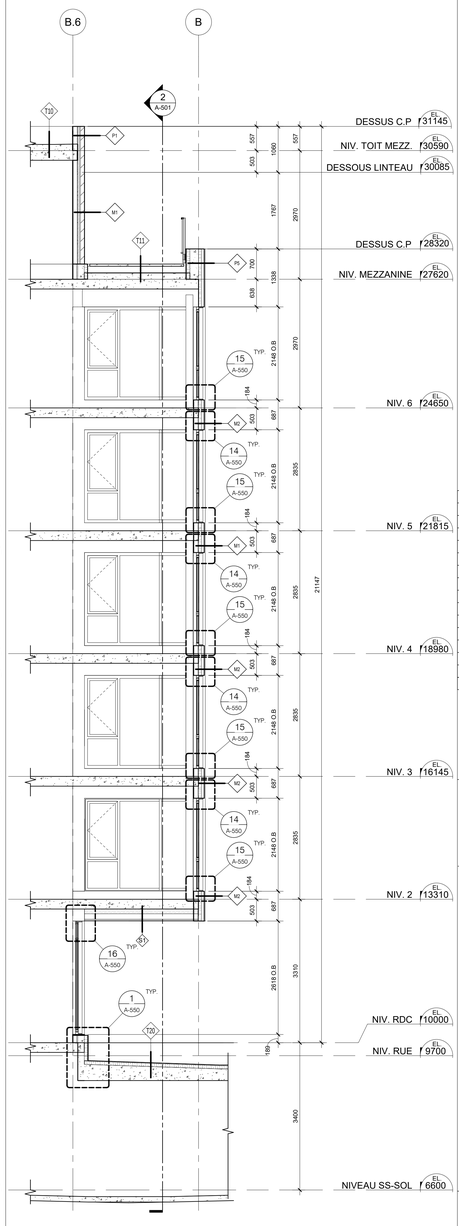

1 A-501 COUPE DE MUR SUR AXE 4 ET B
1 : 50

Projet
ATELIER CASTELNAU PHASE 3

DevMcGill TGTA

407, rue McGill, bureau 810
Montréal (Québec) H2Y 2G3
514.288.4737, www.devmcgill.com
LES ATELIERS CASTELNAU INC.

Plan clé

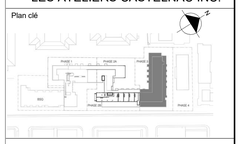

Notes
- Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit vérifier les dimensions et les conditions de chantier et aviser immédiatement l'architecte de toutes les situations non conformes aux plans et devis.
- Ne jamais prendre de mesures à l'échelle sur les dessins
- Ce dessin peut être utilisé pour la construction seulement et seulement s'il a été: "EMIS POUR CONSTRUCTION"

Révision	Émis pour	Date
A	ÉMIS POUR PERMIS	2018-12-12

Sceau

Architecture

PROVENCHER_ROY

PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.
276, RUE SAINT-JACQUES, BUREAU 710
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Y 1N3
T 514 844.3938
F 514 844.6528
PROVENCHEROY.CA

Experts conseils

Structure

LEROUX + CYR
Solutions structurales

500boul. Gouin Est, bureau 306
Montréal, QC H3L 3R9
T 438 381 7773, www.lerouxcyr.com

Mécanique - Électricité - Plomberie

GeniMac
Experts-conseils

6045, Christophe-Colomb
Montréal (Québec), H2S 2G3
514.523.8989, www.genimac.ca

Designer

GAUVREAU

2015 Gilford
Montréal Qc, H2H 1H2
T 514 596 0005,
http://www.gauvreaudesign.com

Dessin

COUPES DE MUR TYPE

A-501_A

Échelle	Dessiné par	
1 : 50	PRAA	
Date	Approuvé par	
08/08/2018	PRAA	
Numéro du projet	Numéro du dessin	Révision
150368	A-501	A

2018-12-12 10:23:09

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 003
Date : 21 février 2019

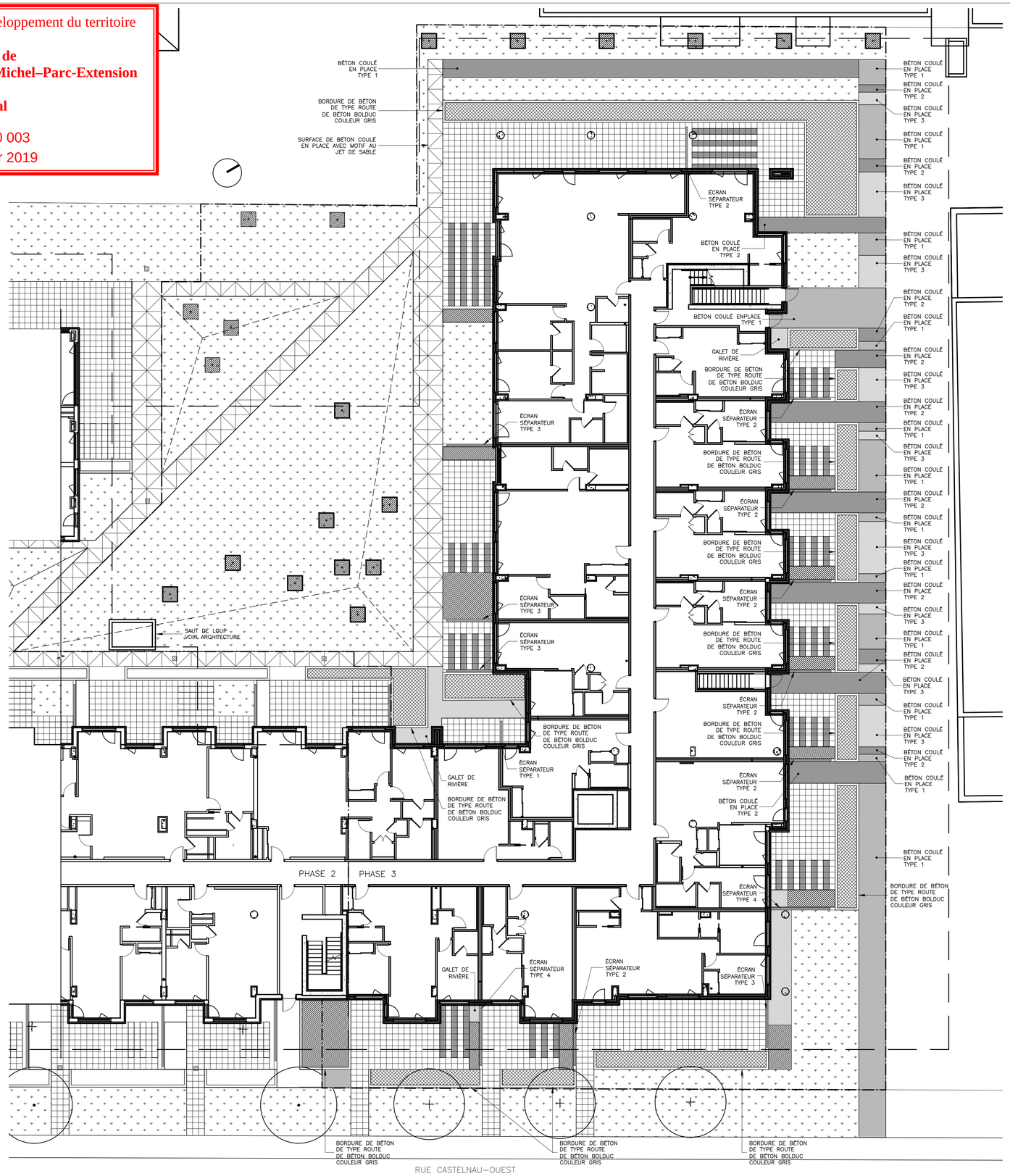

NOTES GÉNÉRALES:

1. LES DESSINS SONT EN SYSTÈME MÉTRIQUE.

2. SELON LES INFORMATIONS SOUMISES PAR LES ARCHITECTES LE NIVEAU DE RÉFÉRENCE 9 500 ÉQUIVAUT AU NIVEAU GÉODÉSIQUE DE 58 000.
LE NIVEAU DE LA DALLE JARDIN
POINT HAUT: 10 000 = 58 500
POINT BAS: 9 500 = 58 000

3. LE SOUS-TRAITANT EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES INFORMATIONS PROPOSÉES SUR LES PLANS ET LES COMPARER AVEC LES CONDITIONS ACTUELLES DU SITE. IL DOIT AVISER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE DE TOUTE INCOMPATIBILITÉ IDENTIFIÉE AFIN QUE CE DERNIER FASSE LES CORRECTIONS REQUISES AU LIEU D'EFFECTUER PAR LUI-MÊME LES AJUSTEMENTS QU'IL CROIT APPROPRIÉS, CAR UNE TELLE ACTION POURRA ENTRAÎNER LE REFUS DES OUVRAGES CONCERNÉS.

4. LE MOTIF DE POSE DE PAVÉS DE BÉTON PRÉFABRIQUÉS SUR LE PLAN EST À TITRE INFORMATIF SEULEMENT. UN ÉCHANTILLONNAGE DU MOTIF DE POSE SUR UNE SURFACE DE 2m x 2m DOIT ÊTRE PRÉALABLEMENT APPROUVÉ PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT LA MISE EN PLACE DES PAVÉS.

NOTE SPÉCIFIQUE:

1. POUR LA POSE DU PAVÉ DE BÉTON PRÉFABRIQUÉS, L'ENTREPRENEUR DEVRA UTILISER LE FICHIER INFORMATIQUE AFIN DE BIEN IDENTIFIER LES DIFFÉRENTES COULEURS ET FINIS AFIN DE RESPECTER L'AGENCEMENT DES PAVÉS.

LÉGENDE:

- LIMITE DES TRAVAUX EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE – PHASE 3
- LIMITE DE LA DALLE SOUTERRAINE DE STATIONNEMENT
- ARBRE PROPOSÉ HORS CONTRAT
- ARBRE EXISTANT
- SURFACE DE BÉTON COULÉ EN PLACE – TYPE 1
- SURFACE DE BÉTON COULÉ EN PLACE – TYPE 2
- SURFACE DE BÉTON COULÉ EN PLACE – TYPE 3
- SURFACE DE BÉTON COULÉ EN PLACE AVEC MOTIF AU JET DE SABLE – TYPE 4
- SURFACE EN DALLE DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ TYPE PRESTIGE DE BÉTON BOLDUC GRIS CALCAIRE, FINI LISSE, 400x400x65mm
- SURFACE EN DALLE DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ TYPE PRESTIGE DE BÉTON BOLDUC IVOIRE, FINI GRENART, 400x400x65mm
- SURFACE EN GALET DE RIVIÈRE STANDARD TYPE PEPINIÈRE CITÉ DES JEUNES
- LIT DE PLANTATION DE PLANTES VIVACES (300mm ÉPAISS.)
- LIT DE PLANTATION D'ARBUSTES FEUILLUS (450mm ÉPAISS.)
- SURFACE DE GAZON EN PLAQUES
- ÉCRAN SÉPARATEUR EN ALUMINIUM ET VERRE GIVRÉ
  TYPE 1: 1.50m DE LONG
  TYPE 2: 2.925m DE LONG
  TYPE 3: 3.31m DE LONG
  TYPE 4: 4.10m DE LONG
- FOSSE DE PLANTATION POUR ARBRE FEUILLU AVEC TERRE DE CULTURE DE SAVARIA MÉLANGE NO.1 1000mm x 1000mm x 1000mm PROF.
- FOSSE DE PLANTATION POUR ARBRE FEUILLU AVEC TERRE DE CULTURE DE SAVARIA MÉLANGE NO.1 1000mm x 1000mm x 600mm PROF.

TAUX DE VERDISSEMENT POUR LES 4 PHASES DU PROJET

SUPERFICIE TOTALE DU LOT: 9925,3m2

SUPERFICIE TOTALE DE SURFACES VERTES: 5005,1m2 (50,4%)

NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS: 83

NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS POUR CHAQUE m2 DE SURFACE NON CONSTRUITE (5005,1m2): 1,7 ARBRE/m2

DevMcGill.com
407, rue McGill, bureau 810
Montréal (Québec) H2Y 2G3
514.288.4737, www.devmcgill.com

TMSA

Plan Clé

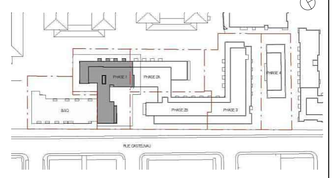

NOTES

- Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit vérifier les dimensions et les conditions de chantier et aviser immédiatement l'architecte de toutes les situations non conformes aux plans et devis.
- Ne jamais prendre de mesures à l'echelle sur les dessins
- Ce dessin pout être utilisé pour la construction seulement et seulement s'il a été: "EMIS POUR CONSTRUCTION"

01	POUR PERMIS	2018.11.28
numéro	émissions / révisions	date

sceau

ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC
BAO–CHAU NGUYEN
1759

Architecture et architecture de paysage

PROVENCHER_ROY

PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.
276, RUE SAINT-JACQUES, BUREAU 710
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Y 1N3
T 514 844.3938
F 514 844.6526
PROVENCHEROY.CA

Structure

LEROUX + CYR
Solutions structurales
500 boul. Gouin Est, bureau 105
Montréal, QC H3L 3R9
T: 438 381 7773
lerouxcyr.com

Mécanique

GeniMac Experts-conseils
6045, Christophe-Colomb
Montréal (Québec), H2S 2G3
514.523.8989, www.genimac.ca

Design

GAUVREAU DESIGN
2015, GILFORD
MONTREAL,QC,
H2H 1H2
T:514.596.0005

dessin

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

échelle	dessiné par	date	
1 : 150	MPW	2018.11.28	
étape	approuvé par	date	
PERMIS	BCN	2018.11.28	
numéro du projet	numéro du dessin		révision
PRU 170382	AP100		

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 003
Date : 21 février 2019

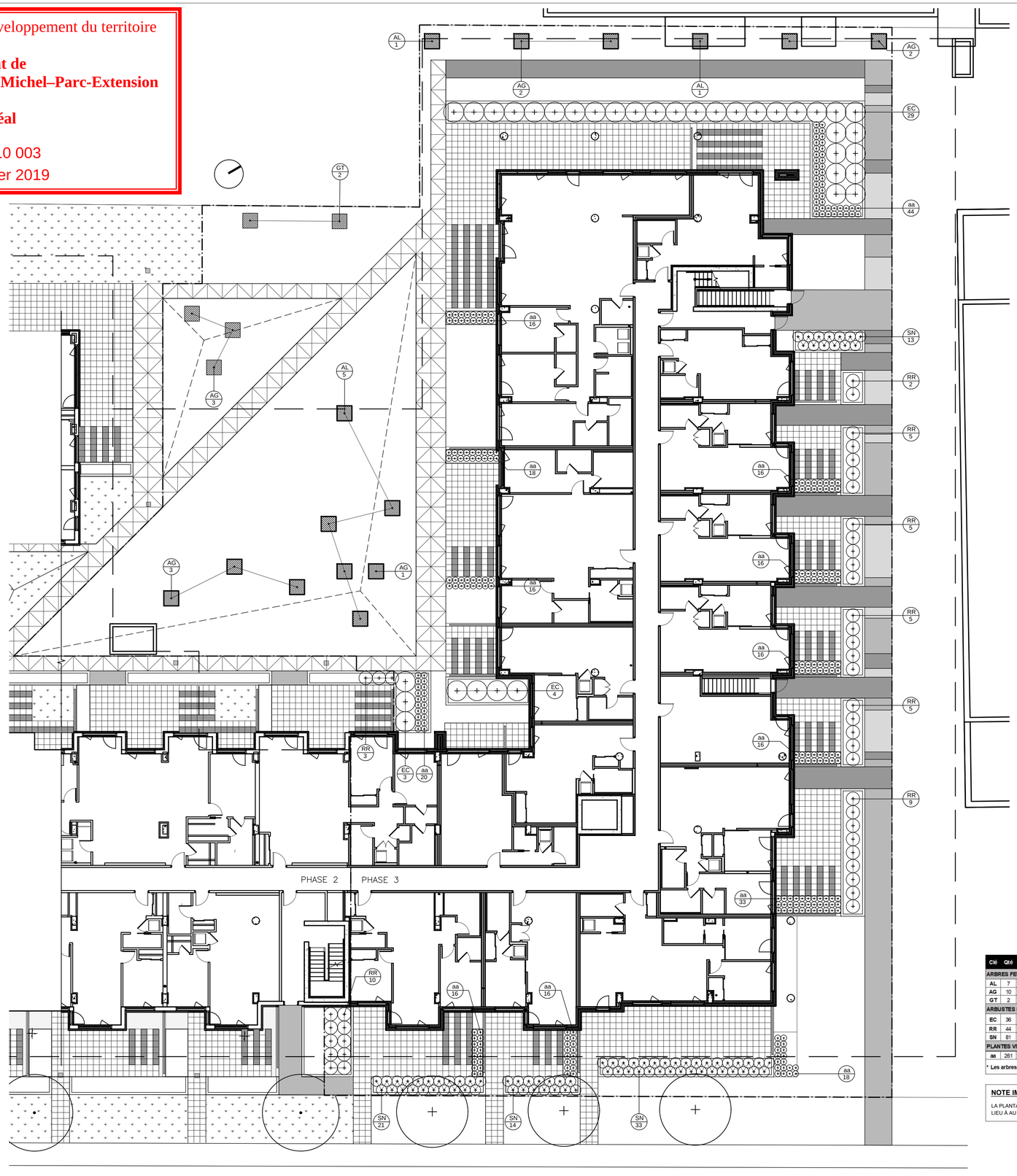

NOTES GÉNÉRALES:

1. LES DESSINS SONT EN SYSTÈME MÉTRIQUE.

2. SELON LES INFORMATIONS SOUMISES PAR LES ARCHITECTES LE NIVEAU DE RÉFÉRENCE 9 500 ÉQUIVAUT AU NIVEAU GÉODÉSIQUE DE 58 000.
LE NIVEAU DE LA DALLE JARDIN
POINT HAUT: 10 000 = 58 500
POINT BAS: 9 500 = 58 000

3. LE SOUS-TRAITANT EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES INFORMATIONS PROPOSÉES SUR LES PLANS ET LES COMPARER AVEC LES CONDITIONS ACTUELLES DU SITE. IL DOIT AVISER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE DE TOUTE INCOMPATIBILITÉ IDENTIFIÉE AFIN QUE CE DERNIER FASSE LES CORRECTIONS REQUISES AU LIEU D'EFFECTUER PAR LUI-MÊME LES AJUSTEMENTS QU'IL CROIT APPROPRIÉS, CAR UNE TELLE ACTION POURRA ENTRAÎNER LE REFUS DES OUVRAGES CONCERNÉS.

4. LE MOTIF DE POSE DE PAVÉS DE BÉTON PRÉFABRIQUÉS SUR LE PLAN EST À TITRE INFORMATIF SEULEMENT. UN ÉCHANTILLONNAGE DU MOTIF DE POSE SUR UNE SURFACE DE 2m x 2m DOIT ÊTRE PRÉALABLEMENT APPROUVÉ PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT LA MISE EN PLACE DES PAVÉS.

LÉGENDE:

- LIMITE DES TRAVAUX EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE – PHASE 3
- LIMITE DE LA DALLLE SOUTERRAINE DE STATIONNEMENT
- ARBRE PROPOSÉ HORS CONTRAT
- ARBRE EXISTANT
- SURFACE DE BÉTON COULÉ EN PLACE TYPE 1
- SURFACE DE BÉTON COULÉ EN PLACE TYPE 2
- SURFACE DE BÉTON COULÉ EN PLACE TYPE 3
- SURFACE EN DALLE DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ TYPE PRESTIGE DE BÉTON BOLDUC GRIS CALCAIRE, FINI LISSE 400x400x65mm
- SURFACE EN DALLE DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ TYPE PRESTIGE DE BÉTON BOLDUC IVOIRE, FINI GRENART 400x400x65mm
- SURFACE EN GALET DE RIVIÈRE STANDARD TYPE PÉPINIÈRE CITÉ DES JEUNES
- SURFACE DE GAZON EN PLAQUES
- ÉCRANS SÉPARATEURS EN ALUMINIUM ET VERRE GIVRÉ
  TYPE 1: 1.50m DE LONG
  TYPE 2: 2.925m DE LONG
  TYPE 3: 3.31m DE LONG
  TYPE 4: 4.10m DE LONG
- FOSSE DE PLANTATION POUR ARBRE FEUILLU AVEC TERRE DE CULTURE DE SAVARIA MÉLANGE NO.1 1000mm x 1000mm x 1000mm PROF.
- FOSSE DE PLANTATION POUR ARBRE FEUILLU AVEC TERRE DE CULTURE DE SAVARIA MÉLANGE NO.1 1000mm x 1000mm x 600mm PROF.
- ARBUSTES FEUILLUS ET PLANTES VIVACES AVEC TERRE DE CULTURE DE SAVARIA MÉLANGE NO.2
- XX (Clé) / 0 (Qté) — CODE DE PLANTATION / QUANTITÉ

Clé	Qté	Nom latin	Nom commun	Calibre	Distance de plantation c/c	Mode de plantation
ARBRES FEUILLUS						
AL	7	Amelanchier laevis (multi-troncs)	Amélanchier glabre (multi-troncs)	250 cm	voir plan	Pot 5 gal.*
AG	10	Acer ginnala	Érable de l'Amur	225 cm	voir plan	Pot 5 gal.*
GT	2	Gleditsia triacanthos var. inermis 'Sunburst'	Févier inerme Sunburst	50 mm	voir plan	P.B.*
ARBUSTES FEUILLUS						
EC	36	Euonymus alatus 'Compactus'	Fusain ailé Nain	3 gal.	150 cm	Pot
RR	44	Rosa rugosa 'Blanc Double de Coubert'	Rosier rugueux Blanc Double de Coubert	50 cm	90 cm	Pot
SN	81	Spiraea nipponica 'Snowmound'	Spirée Snowmound	50 cm	70 cm	Pot
PLANTES VIVACES ET GRAMINÉES						
aa	261	Astilbe arendsii 'Diamant'	Astilbe Diamant blanche	n/a	40 cm	Pot 15 cm

*** Les arbres doivent avoir une hauteur minimum de 1,5m lors de la plantation.**

NOTE IMPORTANTE

LA PLANTATION D'ARBUSTES ET DE PLANTES VIVACES EN FAÇADE DOIT AVOIR LIEU À AU MOINS 1,5m DES ARBRES SITUÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC.

DevMcGill.com
407, rue McGill, bureau 810
Montréal (Québec) H2Y 2G3
514.288.4737, www.devmcgill.com

TMSA

Plan Clé

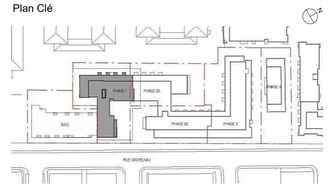

NOTES

- Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit vérifier les dimensions et les conditions de chantier et aviser immédiatement l'architecte de toutes les situations non conformes aux plans et devis.
- Ne jamais prendre de mesures à l'echelle sur les dessins
- Ce dessin pout être utilisé pour la construction seulement et seulement s'il a été: "EMIS POUR CONSTRUCTION"

numéro	émissions / révisions	date
01	POUR PERMIS	2018.11.28

sceau

ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC
BAO-CHÂU NGUYEN
1759

Architecture et architecture de paysage

PROVENCHER_ROY

PROVENCHER ROY ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.
276, RUE SAINT-JACQUES, BUREAU 710
MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H2Y 1N3
T 514 844.3938
F 514 844.6526
PROVENCHEROY.CA

Structure

LEROUX + CYR
Solutions structurales
500 boul. Gouin Est, bureau 105
Montréal, QC H3L 3R9
T: 438 381 7773
lerouxcyr.com

Mécanique

GeniMac Experts-conseils
6045, Christophe-Colomb
Montréal (Québec), H2S 2G3
514.523.8989, www.genimac.ca

Design

GAUVREAU DESIGN
2015, GILFORD
MONTREAL,QC,
H2H 1H2
T:514.596.0005

dessin

PLANTATION ET TABLEAU

échelle	dessiné par	date	
1 : 150	MPW	2018.11.28	
étape	approuvé par	date	
PERMIS	BCN	2018.11.28	
numéro du projet	numéro du dessin		révision
PRU 170382	AP101		

2.4 PLAN DE PLANTATION DE LA PHASE 3

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 003
Date : 21 février 2019

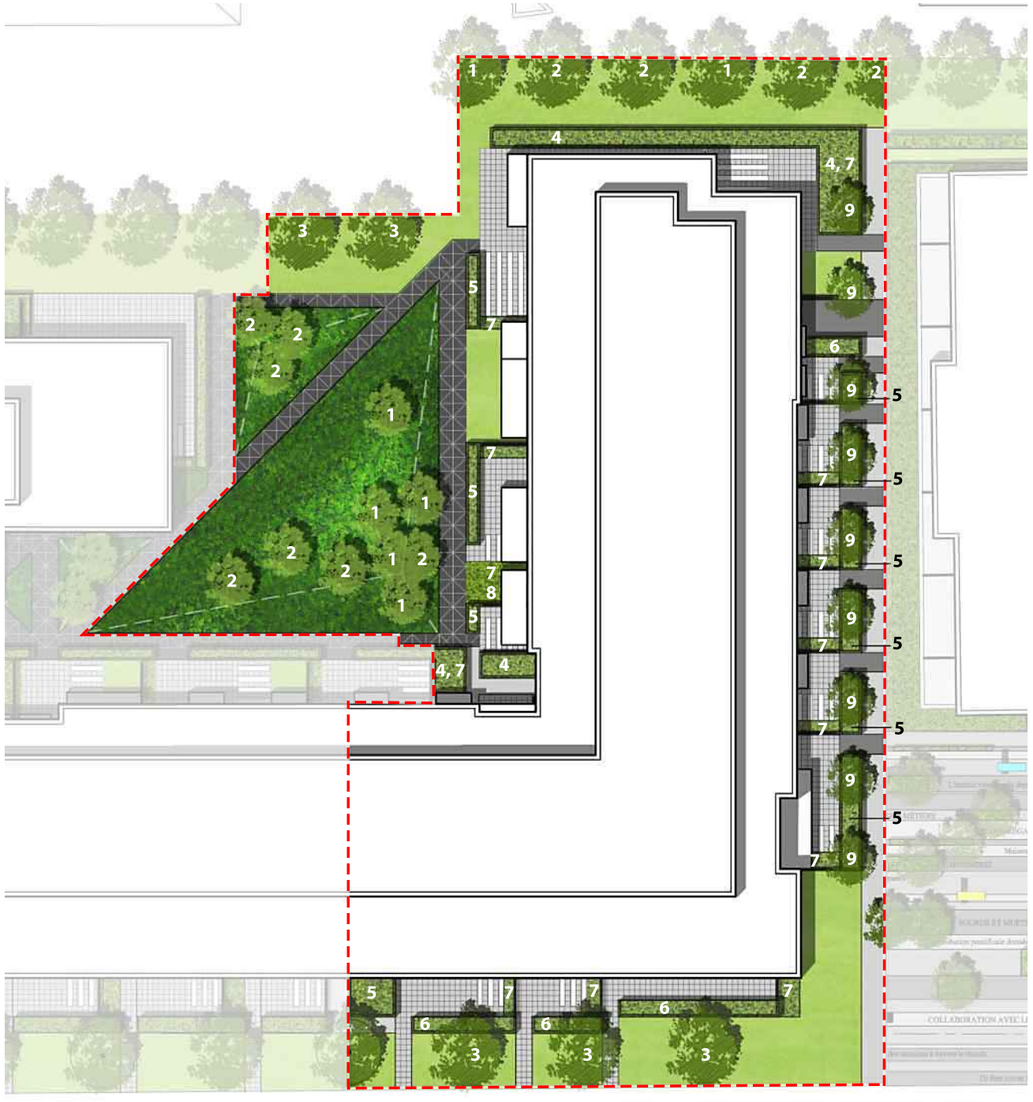

LÉGENDE

- ARBRE FEUILLU PROPOSÉ
- MASSIF DE PLANTATION ARBUSTIF OU PLANTES VIVACES
- SURFACE DE GAZON EN PLAQUES
- PAVÉS DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ
- TROTTOIR DE BÉTON TYPE 1
- TROTTOIR DE BÉTON TYPE 2
- SURFACE DE BÉTON AVEC MOTIF AU JET DE SABLE
- LIMITE DE LA PHASE 3

TAUX DE VERDISSEMENT POUR LES 4 PHASES DU PROJET

SUPERFICIE TOTALE DU LOT: 9925,3m2

SUPERFICIE TOTALE DE SURFACES VERTES: 3445 m2 (35 %)

SUPERFICIE TOTALE DE SURFACES MINÉRALES: 2212 m2 (22 %)

1

2

3

4

9

5

6

7

8

Code	Nom latin	Nom commun	Calibre	Distance de plantation c/c	Mode de plantation
ARBRES FEUILLUS					
1	Amelanchier laevis (multi-troncs)	Amélanchier glabre (multi-troncs)	250 cm	voir plan	Pot 5 gal.*
2	Acer ginnala	Érable de l'Amur	225 cm	voir plan	Pot 5 gal.*
3	Gleditsia triacanthos var.inermis 'Sunburst'	Févier inerme Sunburst	50 mm	voir plan	P.B.*
9	Caragana mic. 'Mangolian Silver Spires Tige'	Caraganier 'Mangolian Silver Spires' sur tige	7 gal	voir plan	pot
ARBUSTES FEUILLUS					
4	Euonymus alatus 'Compactus'	Fusain ailé Nain	3 gal.	150 cm	Pot
5	Rosa rugosa 'Blanc Double de Coubert'	Rosier rugueux Blanc Double de Coubert	50 cm	90 cm	Pot
6	Spireae nipponica 'Snowmound'	Spirée Snowmound	50 cm	70 cm	Pot
PLANTES VIVACES ET GRAMINÉES					
7	Astilbe arendsii 'Diamant'	Astilbe Diamant blanche	n/a	40 cm	Pot 15 cm
8	Calamagrostis 'Brachytricha'	Calamagrostide brachytricha	n/a	60 cm	Pot 15 cm

* Les arbres doivent avoir une hauteur minimum de 1,5m lors de la plantation.

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 003
Date : 21 février 2019

6.6. PIIA : 65-95, de Castelnau Ouest	
Présenté par	**Invités**
Clothilde-Béré Pelletier Conseillère en aménagement	Aucun
Objet	
Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la construction du projet de développement «Atelier Castelnau phase 3» sur la propriété située aux 65-95, rue de Castelnau Ouest.	
Commentaires	
Les commentaires ont porté sur : - Les points de vues non idéales pour la réflexion sur les condensateurs individuels au toit; - La possibilité de se munir d'une disposition particulière pour la gestion des déchets au niveau du Service de l'environnement; - La concentration des bacs à déchets à l'extérieur à un seul endroit.	
CCU2019-02-18-PIIA05	**Résultat : Favorable**
CONSIDÉRANT L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le règlement sur les PIIA; Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée. Il est proposé par Francis Grimard appuyé par Selma Laroussi ADOPTÉ à l'unanimité.	

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.06

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1191010001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7925, 18e Avenue et ses aménagements paysagers.

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement, les plans intitulés «Plan de site existant et nouveau», «Agrandissement», «Aménagement paysager», préparés par Michael Finkelstein architecte et Yarek Design Paysage Inc., estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 22 février 2019 et visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7925, 18e Avenue et ses aménagements paysagers à la condition suivante:
- que les aménagements paysagers soient réalisés dans un délai de 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-02-25 13:32

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1191010001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7925, 18e Avenue et ses aménagements paysagers.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis est déposée pour agrandir le bâtiment vacant situé au 7925, 18e Avenue.
Le site visé se situe dans la zone 22 en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension où tous travaux relatifs à l'agrandissement d'un bâtiment sont assujettis aux critères et aux objectifs de l'article 85.1. Puis, elle devra faire l'analyse en vertu de ceux relatifs aux agrandissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est (PPU)
Le 7925, 18e Avenue, se trouve à l'intérieur du territoire de l'arrondissement qui a fait l'objet d'une planification détaillée en 2013. Plus particulièrement, celui-ci se trouve dans le secteur des Avenues qui a été qualifié de «déstructuré» et pour lequel, à terme, l'arrondissement souhaite son changement de vocation et des interventions sur le domaine privé et public qui contribueront à rehausser son image.

Règlement de zonage 01-283
D'abord, le 7925, 18e Avenue se situe dans la zone 0475. Mais son agrandissement aura lieu dans la zone 0460. Dans chacune de ces deux zones, sont prévues les normes suivantes:

a) Zone 0475
- usages autorisés: C.3(9) - Pôle de bureaux autoroute Métropolitaine et I.3(5) - industrie en secteur désigné
- hauteur en étage: 8 à 10
- hauteur en mètres: 24 à 40
- taux d'implantation: 70-85%

- densité: 5.6-8.0

b) Zone 0460
- usages autorisés: I.3(5) - industrie en secteur désigné
- hauteur en étages: 4 à 8
- hauteur en mètres: 12 à 32
- taux d'implantation: 50 à 70%
- densité: 2.0 à 5.5

Propositions

Le requérant opère actuellement son entreprise de vente et de réparation d'alternateurs à Ville Mont-Royal. L'immeuble qu'il occupe fait toutefois l'objet d'expropriation dans le cadre du projet Royal-Mount, ce qui l'oblige à se relocaliser.

Conséquemment, l'année dernière, il a fait l'acquisition du 7925, 18e Avenue et des 2 terrains situés directement au nord pour lui permettre d'agrandir l'immeuble.

Le bâtiment visé est actuellement vacant et bénéficie de droit acquis quant à sa hauteur et son utilisation à des fins de commerce de marchandises en gros. Les dispositions sur les droits acquis du règlement de zonage permettent donc agrandir l'immeuble et l'usage de 100% leur superficie sans toutefois excéder les seuils maximaux prescrits pour la densité.

Ce que le requérant propose, est de démolir un peu moins de la moitié du bâtiment voisin, de remembrer les lots pour que chacun des bâtiments soit sur des propriétés distinctes, et d'agrandir le 7925, 18e Avenue. Les nouveaux terrains ainsi créés auront respectivement 556,9 et 808,8 mètres carrés de superficie.

L'agrandissement du bâtiment vacant aura lieu en hauteur et en largeur, sera en forme de L et il aura lieu en partie dans le prolongement des murs existants. Sa superficie sera doublée et il conservera son nombre d'étage. L'agrandissement en hauteur sera notamment pour construire une mezzanine à l'intérieur des lieux.

L'apparence de la nouvelle partie sera réalisée en contraste par rapport à celle existante qui est très fenestrée et qui s'apparente à celle d'un immeuble à bureau.

Le nouveau volume sera recouvert de parements métalliques de couleurs gris pâle et brun foncé. L'ensemble des nouvelles ouvertures seront de couleur noire.

L'aménagement de deux cases de stationnement intérieur est planifié sur le site. Leur accès se fera par la 18e Avenue.

Pour ce qui est des aménagements paysagers, il est planifié de verdir les espaces libres et d'ajouter des arbres.

JUSTIFICATION

Les critères et les objectifs en vertu desquels doit être faite l'analyse de la demande sont joints au présent document.
En se référant à ces objectifs et critères, la Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée pour les raisons suivantes:
- il s'agira de réutiliser un bâtiment qui est actuellement vacant;
- la partie de terrain qui est actuellement asphaltée sera verdie.

À sa séance du 18 février 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé d'accepter la demande telle que soumise mais recommandent ce qui suit:

- l'ajout de végétaux sur le site dont des arbres;
- l'ajout sur les plans des noms des végétaux qui seront plantés;
- que les aménagements paysagers soient réalisés dans un délai de 12 mois suivants la fin des travaux de construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût estimé des travaux: 300 000$
Coût du permis: 2 940$
Frais d'étude PIIA: 822$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ajout d'arbres sur le site est planifiée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report du dossier pourrait occasionner des retards dans le déménagement de l'entreprise

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la réglementation d'urbanisme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Marc-André HERNANDEZ

CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

Tél : 514 868-3495
Télécop. : 514-868-4706

Chef de division

Tél : 514.868.3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1191010001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7925, 18e Avenue et ses aménagements paysagers.

PIIA-objectifs et critères.pdf 7925, 18e Avenue-Étude circulation.pdf

7925, 18e Avenue-Plans étude circulation.pdf Localisation du site.png

Plans estampillés.pdf PV_2019-02-18_CCU.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

Tél : 514 868-3495
Télécop. : 514-868-4706

OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À LA ZONE 22

1º objectif 1: prévoir un remembrement de lot favorisant un environnement physique et visuel harmonisé.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, le critère d'évaluation ci-après énoncé s'applique :

a) la forme et la superficie du lot favorisent un développement cohérent.

2º objectif 2 : prévoir une architecture de bâtiment distinctive en lien avec la fonction du bâtiment.

Dans l'atteinte de l'objectif 2, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) une architecture contemporaine et distinctive est préconisée;
b) la facture architecturale du bâtiment est en lien avec la fonction du bâtiment;
c) un traitement particulier est prévu pour marquer les bâtiments de coin;
d) le rythme et l'articulation des façades rompent la monotonie notamment par le choix des matériaux de parement, des appareillages de briques, la construction de saillies et des jeux de volumes;
e) l'entrée principale est marquée par un traitement architectural contrastant avec le reste du bâtiment;
f) la construction de mur aveugle est minimisée;
g) l'agrandissement du bâtiment s'intègre à sa typologie, s'inscrit dans l'époque actuelle et est d'expression contemporaine;
h) la visibilité et les incidences des équipements liés au bâtiment sont atténuées.

3º objectif 3 : concevoir des aménagements paysagers et des aires de stationnement de qualité.

Dans l'atteinte de l'objectif 3, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) la superficie des surfaces minérale est minimisée;
b) lorsque l'espace au sol dégagé est restreint, le projet intègre des éléments de verdissement alternatif, comme des murs végétalisés et des plantations sur le toit;
c) les accès aux stationnements sont localisés et aménagés de manière à minimiser les impacts sur le site et sur le voisinage;
d) l'installation de mobilier favorisant le transport actif, collectif et écologique est planifiée;
e) lorsque située à l'extérieur du bâtiment, l'aire d'entreposage des matières résiduelles pour l'ensemble des usages est dissimulée, fonctionnelle et minimise les impacts sur le domaine public.

OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT

1° objectif 1 : favoriser un projet d'agrandissement qui s'intègre au bâtiment existant et au milieu d'insertion.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) l'agrandissement doit prendre en considération les caractéristiques architecturales dominantes du bâtiment existant et du milieu d'insertion;
b) l'échelle et les proportions de l'agrandissement doivent s'harmoniser au bâtiment existant et au gabarit des bâtiments environnants;
c) les matériaux de parement utilisés doivent être compatibles avec les matériaux de parement existants et favoriser une intégration harmonieuse de l'intervention;
d) lorsqu'il s'agit d'un agrandissement en hauteur qui ne consiste pas à ajouter une construction hors toit visée par l'article 9 du présent règlement, l'intervention doit contribuer à l'amélioration de la perspective de rue;
e) lorsqu'il s'agit d'un agrandissement dans une cour, le nouveau volume doit tendre à respecter les alignements de niveaux de plancher du bâtiment existant et à prendre en considération les caractéristiques paysagères du site.

2° objectif 2 : favoriser un projet d'agrandissement qui permet de distinguer les époques d'intervention tout en assurant la prédominance du bâtiment d'origine.

Dans l'atteinte de l'objectif 2, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) l'agrandissement doit adopter un langage contemporain et permettre de distinguer aisément le nouveau volume du bâtiment d'origine;
b) l'agrandissement doit, par l'utilisation de stratégies d'intégration, tendre à préserver et à mettre en valeur les caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine.

Montréal, le 6 décembre 2018

OBJET

Étude d'impact sur la circulation de l'agrandissement de l'immeuble situé au 7925, 18e Avenue à Montréal

INTRODUCTION

Un agrandissement du bâtiment localisé au 7925, 18e Avenue est en cours de planification, permettant d'y aménager un espace plus vaste destiné à la vente de moteurs électriques tournants.

En vertu des exigences en matière d'études d'impact sur les déplacements de la Ville de Montréal, une étude est nécessaire afin d'évaluer l'impact des déplacements additionnels qui seront générés par le projet sur les conditions de déplacement du secteur. L'étude permettra par ailleurs de confirmer que l'aménagement du site est réalisé de façon à desservir de manière adéquate les mouvements des employés, ceux des clients, ainsi que ceux des véhicules de livraison.

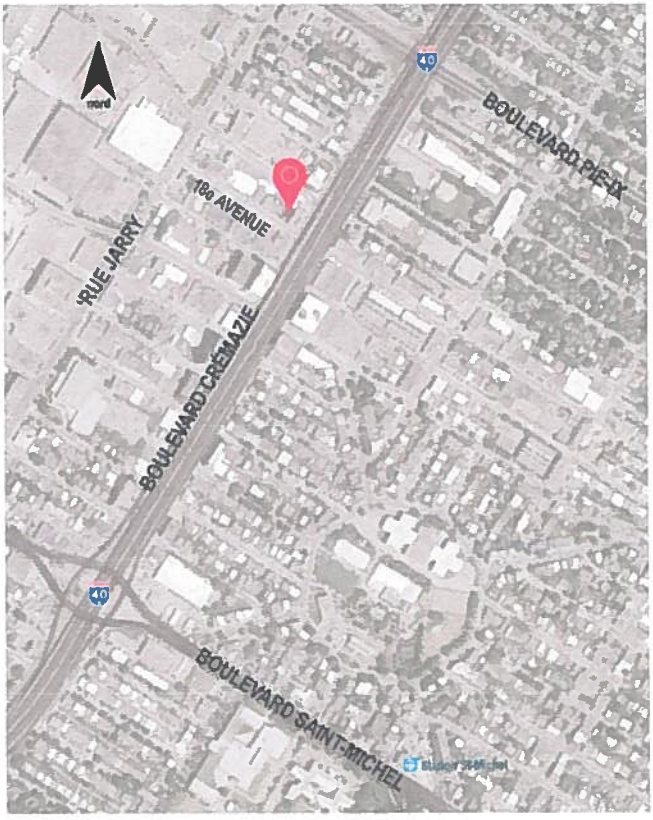

SECTEUR ENVIRONNANT ET DESSERTE DU PROJET

Réseau routier

Le projet est localisé sur la 18e Avenue au nord de l'autoroute métropolitaine, à l'intersection avec le boulevard Crémazie (voie de service de l'autoroute métropolitaine), tel qu'illustré à la photo aérienne ci-dessus.

La 18e Avenue dispose d'une voie de circulation et la circulation y est permise en sens unique dans la direction nord. Le stationnement est permis des deux côtés de la rue.

L'accès au bâtiment se fait exclusivement par la 18e Avenue.

Transport en commun

En raison de sa proximité avec le boulevard Crémazie, le nouveau projet serait très bien desservi par le réseau d'autobus de la STM. Par ailleurs, la station de métro Saint-Michel est localisée à une distance de 1 km (temps de parcours d'une dizaine de minutes à pied).

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS GÉNÉRÉES PAR LE PROJET

La fiche descriptive du projet et le plan d'aménagement du site sont présentés en annexe.

Déplacements des employés durant les périodes de pointe

Tel que présenté à la fiche descriptive, le bâtiment qui serait destiné à la vente en gros de moteurs électriques tournants auraient cinq employés dont deux se déplaceraient en voiture et disposeraient de cases réservées au stationnement à l'intérieur du bâtiment. Les autres employés emprunteraient le transport en commun (métro et/ou autobus) pour se rendre au bâtiment en période de pointe du matin et en période de pointe de l'après-midi.

Déplacements des clients

Il est estimé que trois clients se destineraient au bâtiment quotidiennement pour y déposer ou ramasser des produits pour une visite d'une durée approximative de 15 minutes. Ces clients se déplaceraient en voiture et pourraient utiliser l'allée menant au stationnement intérieur en guise de débarcadère. Par ailleurs, il est fort probable que les déplacements des clients se fassent à l'extérieur des périodes de pointe.

Livraisons mensuelles

Une livraison mensuelle de produits serait effectuée au bâtiment par camionnette (fourgonnette ou camion cube de 10 pieds à 12 pieds). Afin d'effectuer la livraison, la camionnette pourrait utiliser l'allée menant au stationnement intérieur permettant de se placer à proximité de la porte.

IMPACT SUR LES CONDITIONS DE DÉPLACEMENT

Circulation aux périodes de pointe

Avec les faibles volumes de circulation qui seraient générés par l'agrandissement de l'immeuble, l'impact sur les conditions de circulation actuelles serait négligeable. Par ailleurs, comme la 18e Avenue est à sens unique, les véhicules sortant du bâtiment n'emprunteront pas l'intersection avec le boulevard Crémazie et n'auront aucun impact sur la sécurité de l'intersection.

Stationnement

Les deux employés qui se déplaceront en voiture disposeront de cases de stationnement réservées, ce qui signifie qu'ils n'utiliseront pas le stationnement sur rue.

Virages des camions et sécurité

Des vérifications ont été réalisées à l'aide du logiciel AutoTurn afin de confirmer que les voitures et camionnettes de livraison sont en mesure d'effectuer leurs mouvements d'entrée et de sortie de façon sécuritaire. Les plans illustrant les manœuvres des véhicules sont présentés en annexe et confirment que les mouvements sont adéquats et peuvent être réalisés de façon sécuritaire.

CONCLUSION

L'agrandissement prévu du bâtiment localisé au 7925, 18e Avenue à Montréal afin d'y aménager un espace de vente de moteurs électriques tournant génèreraient peu de déplacements aux périodes de pointe. Les activités du bâtiment auraient un impact négligeable sur les conditions de circulation et sur le stationnement sur rue. Le secteur entourant le bâtiment est très bien desservi par le transport en commun (autobus et métro) et offrira des cases suffisantes de stationnement pour les deux employés qui s'y destineront en voiture. Finalement, l'étude a confirmé que les camionnettes qui effectueront la livraison mensuelle de produits seront en mesure de réaliser de façon sécuritaire leurs mouvements d'entrée et de sortie au bâtiment.

Raya Khalifé, ing. MBA
Vice-présidente
Groupe INTERVIA inc.
438 520-4803 | rkhalife@intervia.ca

Annexe A
Fiche descriptive du projet

DIVISION SECURITE ET AMENAGEMENT DU RESEAU ARTERIEL
FICHE DESCRIPTIVE DE PROJET POUR FIN DE CATEGORISATION

Titre du projet	Agrandissement de bâtiment existant
Promoteur	9360 – 9873 Quebec Inc.
Consultant	INTERVIA
Date	4 décembre, 2018

Type de projet : Immobilier

Description du projet :
Le bâtiment existant portant le numéro civique 7925 sur la 18e avenue sera modifié pour créer un bâtiment plus grand destiné à la vente de moteurs électriques tournants.

Une allée perpendiculaire à la 18e avenue permettra d'accéder au stationnement intérieur qui comporte un espace pour deux voitures.

L'allée servira également de débarcadère pour les clients qui se destinent au bâtiment en voiture pour déposer ou ramasser des produits, à une fréquence de trois fois par jour pour une visite courte ne dépassant pas les 15 minutes. Finalement, l'allée permettra d'effectuer la livraison qui se fera par camionnette (fourgonnette ou camion cube de 10 à 12 pieds) à une fréquence d'une fois par mois.

En raison des faibles volumes qui seront générés par l'activité du bâtiment, l'impact du développement sur la circulation de la 18e avenue et du secteur environnant devrait être négligeable.

Localisation :
7925 18e Avenue. Montréal, Québec

Statistiques du projet :

Usage :	Ventes en gros de moteurs électriques tournants
Superficie et nombre de planchers :	2890 pi^2 au rez-de-chaussée et 276 pi^2 sur mezzanine
Nombre de cases de stationnement Hors-rue :	2 (stationnement intérieur)
Autres caractéristiques :	5 employés, dont deux partagent une voiture. Les 3 autres utilisent le transport en commun.

Génération des déplacements bruts :

Matin :	Un maximum de deux voitures qui stationnent à l'intérieur de bâtiment
Durant le jour :	3 déplacements de clients en voiture (déposer ou ramasser des produits)
En fin de journée :	Départ des deux autos stationnées à l'intérieur du bâtiment
Une fois par mois :	1 livraison par camionnette (fourgonnette ou camion cube de 10 à 12 pieds).

CATEGORIE DU PROJET : A

Annexe B
Plan d'aménagement du site et manœuvres des véhicules

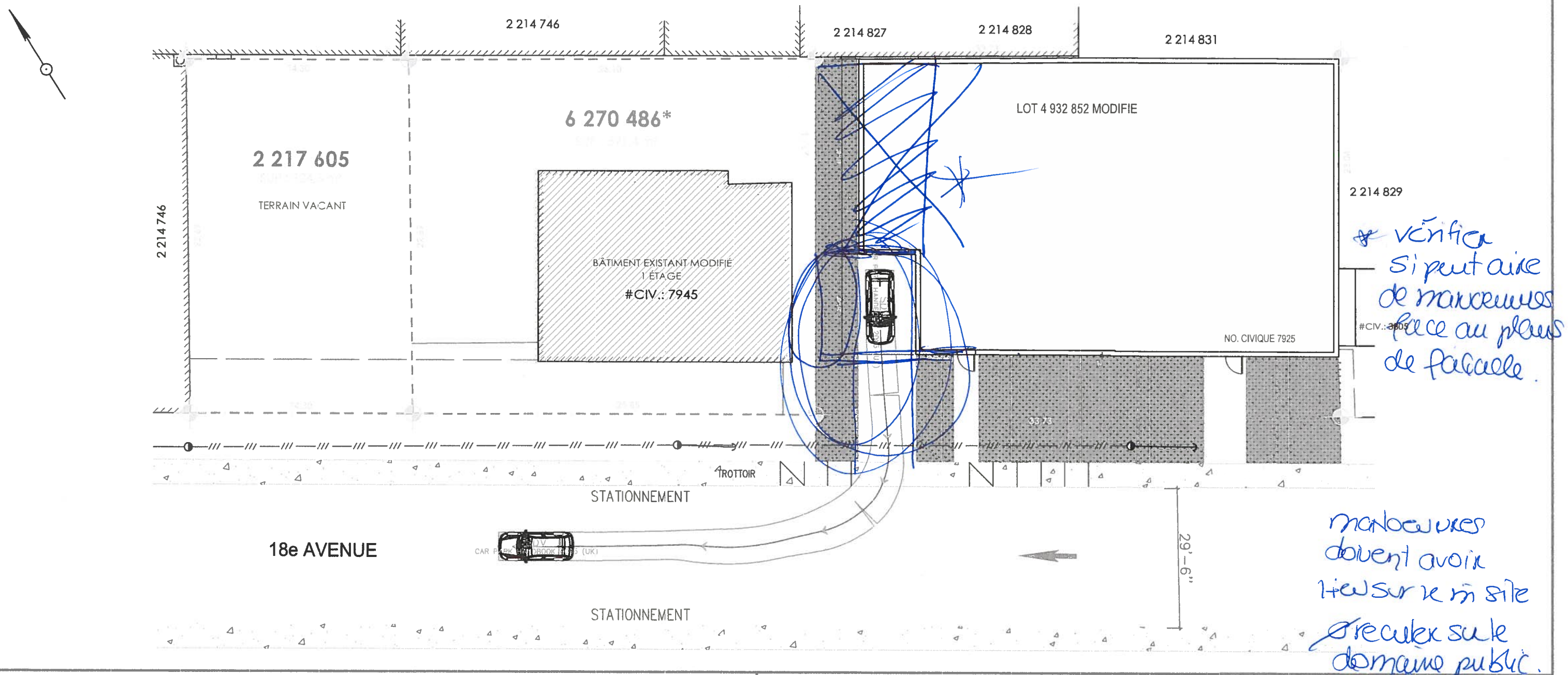

vérifier si peut faire manoeuvres face au plans de façade.

manoeuvres doivent avoir lieu sur le site & reculer sur le domaine public.

PROJET 7925, 18e Avenue, Montréal	**PROFIL** 189.0 35.4 114.2 SDV inches Width : 70.9 Track : 70.9 Lock to Lock Time : 6.0 Steering Angle : 37.8 Vitesse de simulation: 6 km/h
MANOEUVRE Voiture sortant du stationnement	**DATE** 2018-12-06
PROMOTEUR 9360-9873 Québec Inc.	**PAGE** 1/6

INTERVIA
SOLUTIONS EN CIRCULATION

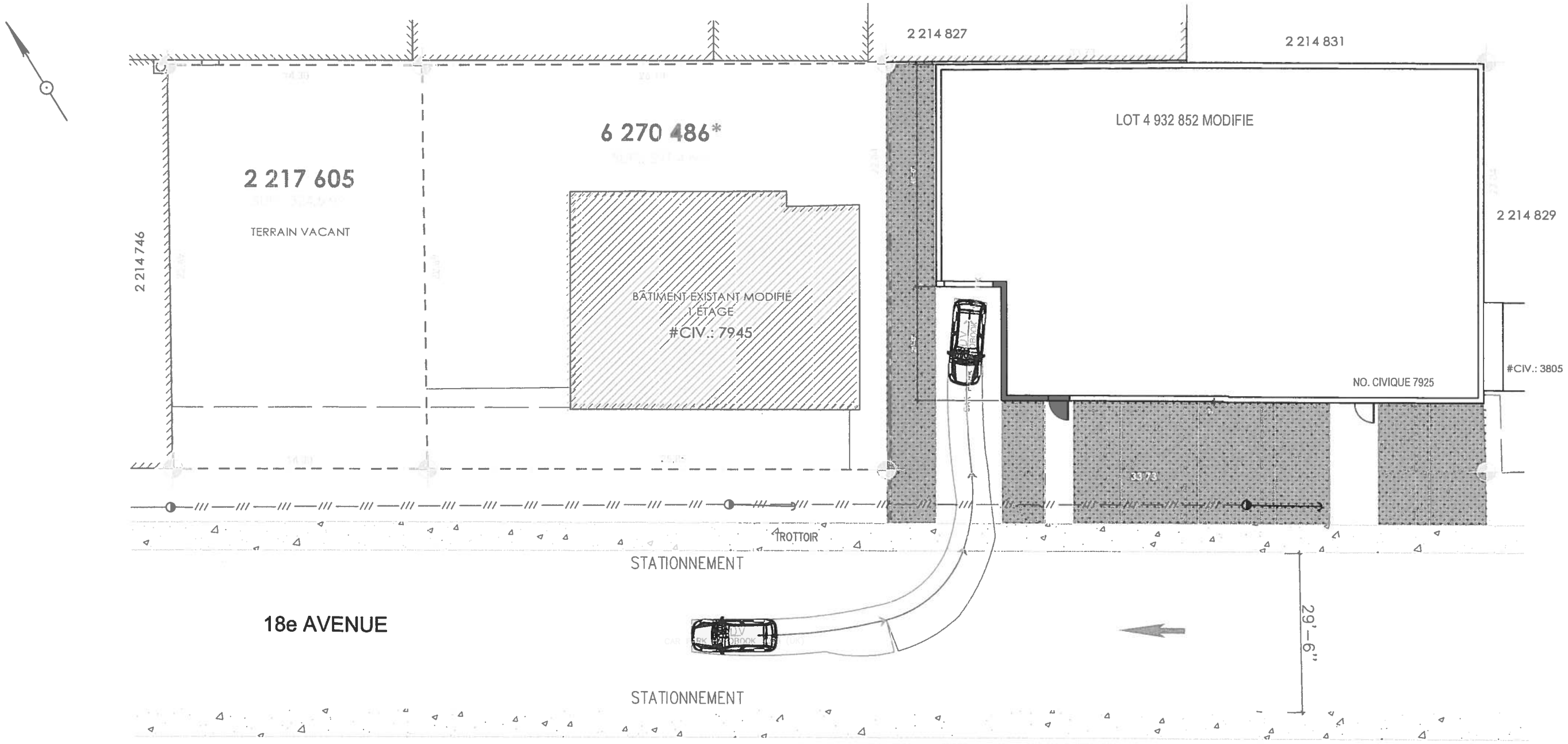

PROJET

7925, 18e Avenue, Montréal

MANOEUVRE

Voiture entrant au stationnement de reculons

PROMOTEUR

9360-9873 Québec Inc.

PROFIL

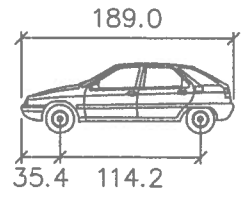

SDV

	inches
Width	: 70.9
Track	: 70.9
Lock to Lock Time	: 6.0
Steering Angle	: 37.8

Vitesse de simulation: 6 km/h

INTERVIA
SOLUTIONS EN CIRCULATION

DATE

2018-12-06

PAGE

2/6

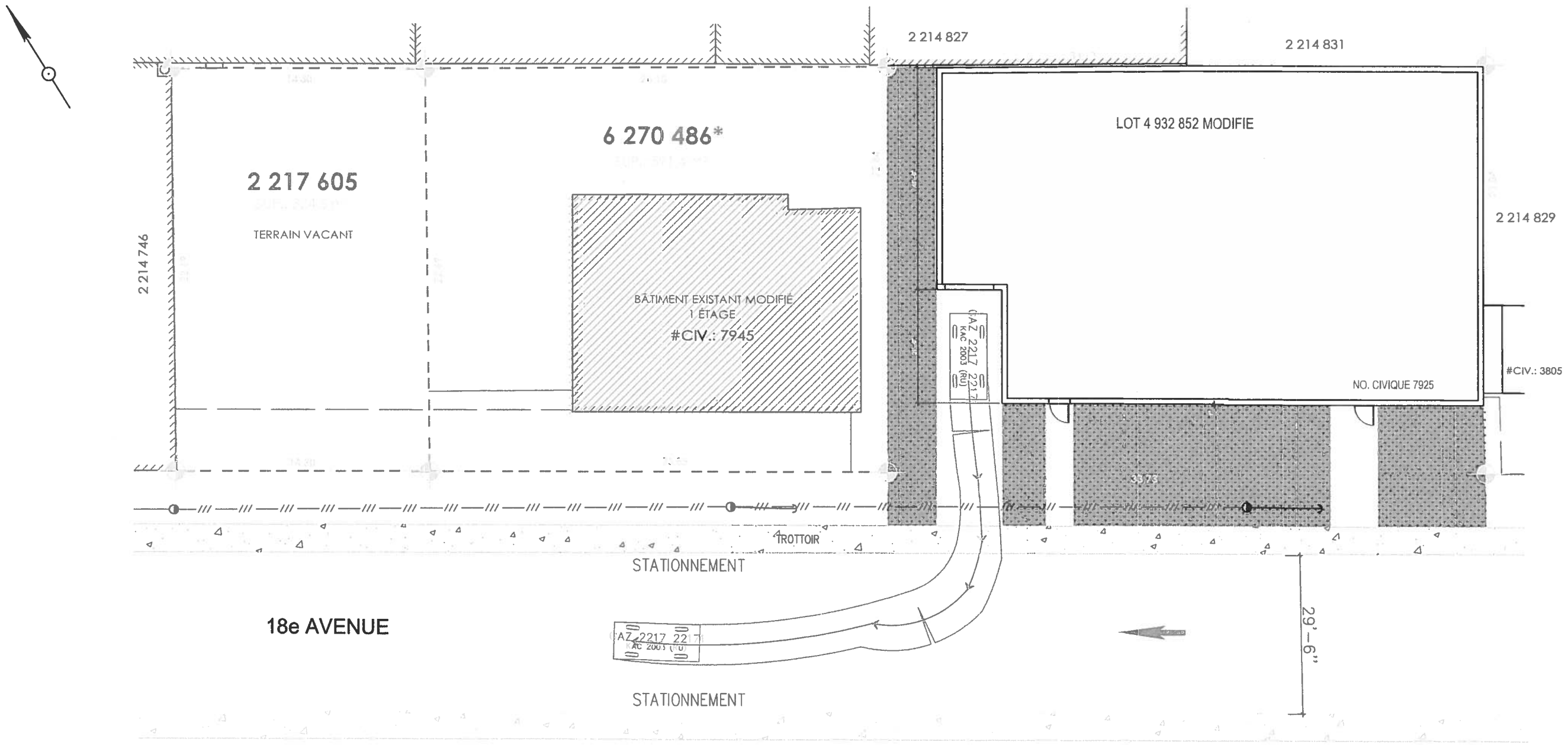

PROJET

7925, 18e Avenue, Montréal

MANOEUVRE

Fourgonnette sortant de l'allée

PROMOTEUR

9360-9873 Québec Inc.

PROFIL

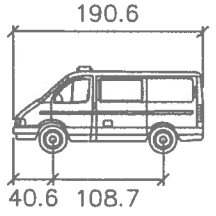

GAZ 2217 22171

	inches
Width	: 81.7
Track	: 66.9
Lock to Lock Time	: 6.0
Steering Angle	: 43.1

Vitesse de simulation: 6 km/h

INTERVIA
SOLUTIONS EN CIRCULATION

DATE

2018-12-06

PAGE

3/6

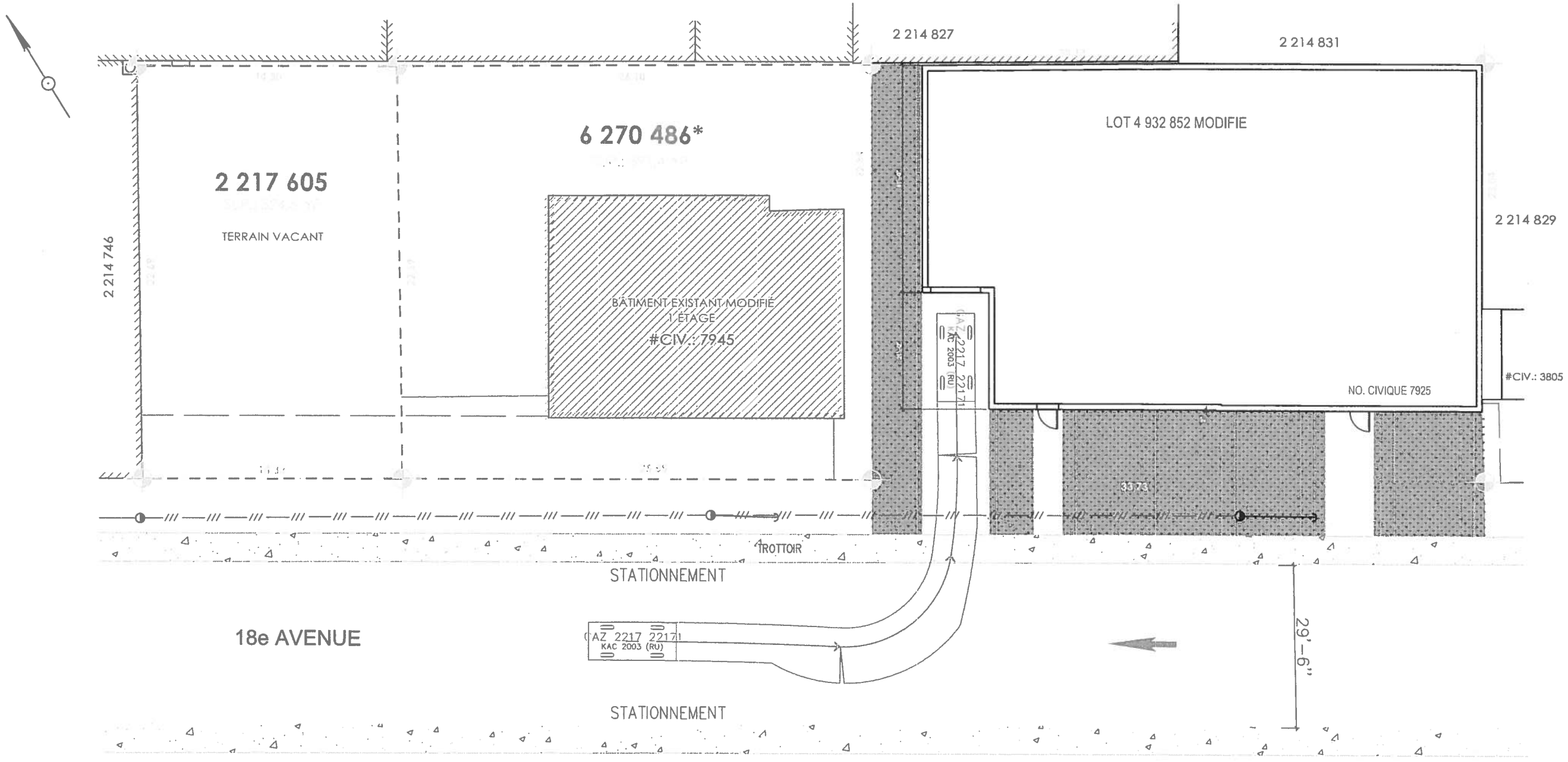

PROJET

7925, 18e Avenue, Montréal

MANOEUVRE

Fourgonnette entrant dans l'allée de reculons

PROMOTEUR

9360-9873 Québec Inc.

PROFIL

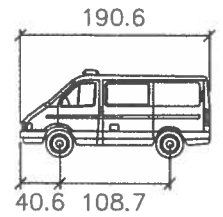

GAZ 2217 22171

	inches
Width	: 81.7
Track	: 66.9
Lock to Lock Time	: 6.0
Steering Angle	: 43.1

Vitesse de simulation: 6 km/h

INTERVIA
SOLUTIONS EN CIRCULATION

DATE

2018-12-06

PAGE

4/6

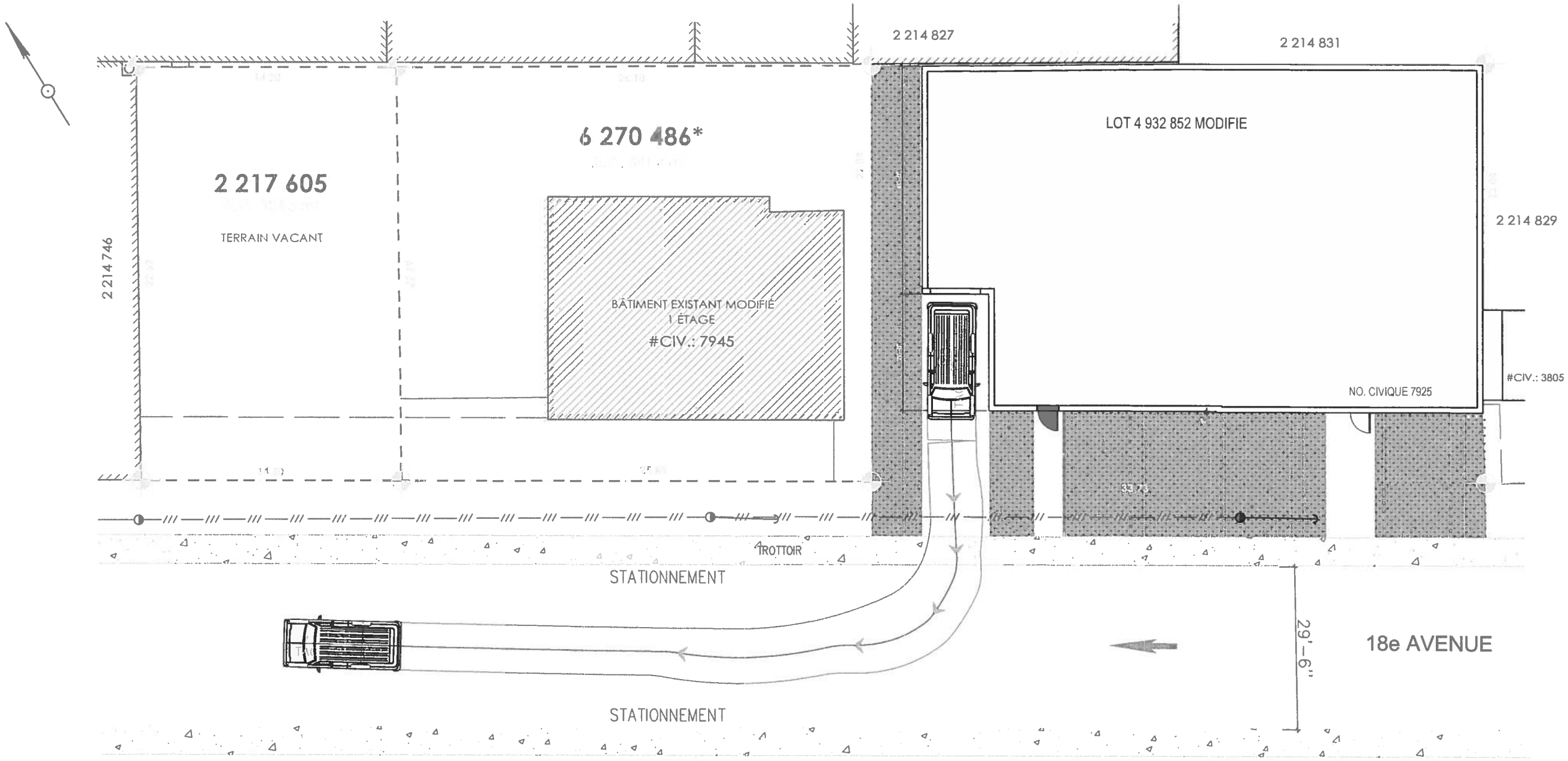

PROJET

7925, 18e Avenue, Montréal

MANOEUVRE

Camionnette sortant de l'allée

PROMOTEUR

9360-9873 Québec Inc.

PROFIL

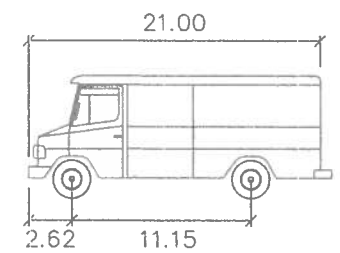

LSU

	feet
Width	: 8.53
Track	: 8.53
Lock to Lock Time	: 6.0
Steering Angle	: 40.3

Vitesse de simulation: 6 km/h

INTERVIA
SOLUTIONS EN CIRCULATION

DATE

2018-12-06

PAGE

5/6

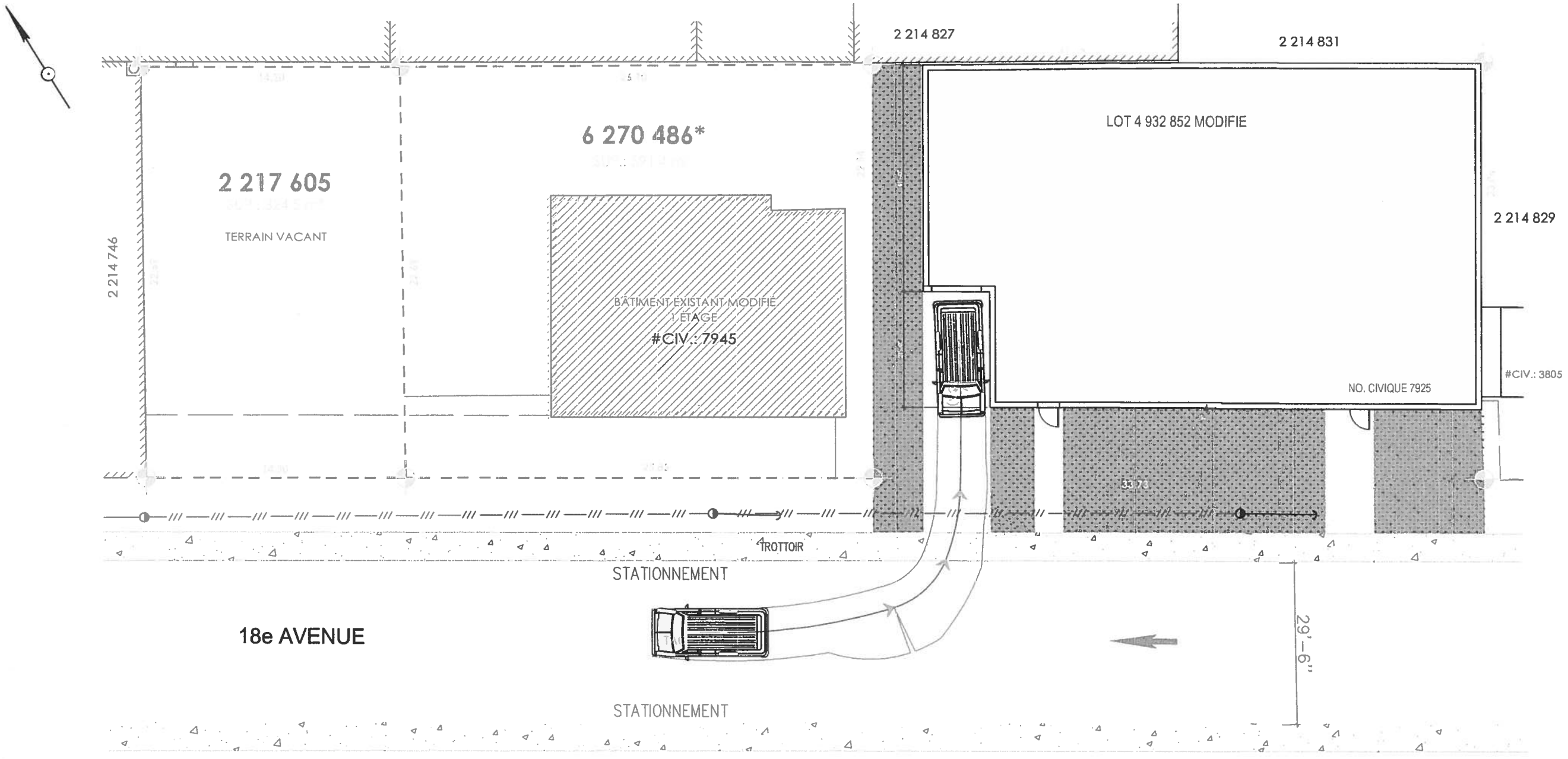

PROJET

7925, 18e Avenue, Montréal

MANOEUVRE

Camionnette entrant dans l'allée de reculons

PROMOTEUR

9360-9873 Québec Inc.

PROFIL

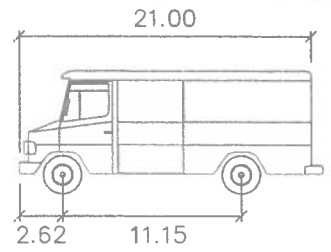

LSU

	feet
Width	: 8.53
Track	: 8.53
Lock to Lock Time	: 6.0
Steering Angle	: 40.3

Vitesse de simulation: 6 km/h

INTERVIA
SOLUTIONS EN CIRCULATION

DATE

2018-12-06

PAGE

6/6

Système d'information géographique et spatiale
rue Jarry Est
avenue Léonard De Vinci
17e avenue
20e avenue
19e avenue
autoroute 40
voie Montpetite
boulevard Cremazie Est
#3732
#3730
#3720-28
#3712-34
#3702-04
#3706-08A
#3725
#3726
#3724-26
#3722-24
#3720
#3718
#3716-18
#3714
#3712
#3710
#3708
#3706
#3704
#3702
#3700
#3700-02
#3698
#3696
#3694
#3692
#3690
#3688
#3686
#3684
#3682
#3680
#3678
#3676
#3674
#3672
#3670
#3668
#3666
#3664
#3662
#3660
#3658
#3656
#3654
#3652
#3650
#3648
#3646
#3644
#3642
#3640
#3638
#3636
#3634
#3632
#3630
#3628
#3626
#3624
#3622
#3620
#3618
#3616
#3614
#3612
#3610
#3608
#3606
#3604
#3602
#3600
#3598
#3596
#3594
#3592
#3590
#3588
#3586
#3584
#3582
#3580
#3578
#3576
#3574
#3572
#3570
#3568
#3566
#3564
#3562
#3560
#3558
#3556
#3554
#3552
#3550
#3548
#3546
#3544
#3542
#3540
#3538
#3536
#3534
#3532
#3530
#3528
#3526
#3524
#3522
#3520
#3518
#3516
#3514
#3512
#3510
#3508
#3506
#3504
#3502
#3500
#3498
#3496
#3494
#3492
#3490
#3488
#3486
#3484
#3482
#3480
#3478
#3476
#3474
#3472
#3470
#3468
#3466
#3464
#3462
#3460
#3458
#3456
#3454
#3452
#3450
#3448
#3446
#3444
#3442
#3440
#3438
#3436
#3434
#3432
#3430
#3428
#3426
#3424
#3422
#3420
#3418
#3416
#3414
#3412
#3410
#3408
#3406
#3404
#3402
#3400
#3398
#3396
#3394
#3392
#3390
#3388
#3386
#3384
#3382
#3380
#3378
#3376
#3374
#3372
#3370
#3368
#3366
#3364
#3362
#3360
#3358
#3356
#3354
#3352
#3350
#3348
#3346
#3344
#3342
#3340
#3338
#3336
#3334
#3332
#3330
#3328
#3326
#3324
#3322
#3320
#3318
#3316
#3314
#3312
#3310
#3308
#3306
#3304
#3302
#3300
#3298
#3296
#3294
#3292
#3290
#3288
#3286
#3284
#3282
#3280
#3278
#3276
#3274
#3272
#3270
#3268
#3266
#3264
#3262
#3260
#3258
#3256
#3254
#3252
#3250
#3248
#3246
#3244
#3242
#3240
#3238
#3236
#3234
#3232
#3230
#3228
#3226
#3224
#3222
#3220
#3218
#3216
#3214
#3212
#3210
#3208
#3206
#3204
#3202
#3200
#3198
#3196
#3194
#3192
#3190
#3188
#3186
#3184
#3182
#3180
#3178
#3176
#3174
#3172
#3170
#3168
#3166
#3164
#3162
#3160
#3158
#3156
#3154
#3152
#3150
#3148
#3146
#3144
#3142
#3140
#3138
#3136
#3134
#3132
#3130
#3128
#3126
#3124
#3122
#3120
#3118
#3116
#3114
#3112
#3110
#3108
#3106
#3104
#3102
#3100
#3098
#3096
#3094
#3092
#3090
#3088
#3086
#3084
#3082
#3080
#3078
#3076
#3074
#3072
#3070
#3068
#3066
#3064
#3062
#3060
#3058
#3056
#3054
#3052
#3050
#3048
#3046
#3044
#3042
#3040
#3038
#3036
#3034
#3032
#3030
#3028
#3026
#3024
#3022
#3020
#3018
#3016
#3014
#3012
#3010
#3008
#3006
#3004
#3002
#3000
#2998
#2996
#2994
#2992
#2990
#2988
#2986
#2984
#2982
#2980
#2978
#2976
#2974
#2972
#2970
#2968
#2966
#2964
#2962
#2960
#2958
#2956
#2954
#2952
#2950
#2948
#2946
#2944
#2942
#2940
#2938
#2936
#2934
#2932
#2930
#2928
#2926
#2924
#2922
#2920
#2918
#2916
#2914
#2912
#2910
#2908
#2906
#2904
#2902
#2900
#2898
#2896
#2894
#2892
#2890
#2888
#2886
#2884
#2882
#2880
#2878
#2876
#2874
#2872
#2870
#2868
#2866
#2864
#2862
#2860
#2858
#2856
#2854
#2852
#2850
#2848
#2846
#2844
#2842
#2840
#2838
#2836
#2834
#2832
#2830
#2828
#2826
#2824
#2822
#2820
#2818
#2816
#2814
#2812
#2810
#2808
#2806
#2804
#2802
#2800
#2798
#2796
#2794
#2792
#2790
#2788
#2786
#2784
#2782
#2780
#2778
#2776
#2774
#2772
#2770
#2768
#2766
#2764
#2762
#2760
#2758
#2756
#2754
#2752
#2750
#2748
#2746
#2744
#2742
#2740
#2738
#2736
#2734
#2732
#2730
#2728
#2726
#2724
#2722
#2720
#2718
#2716
#2714
#2712
#2710
#2708
#2706
#2704
#2702
#2700
#2698
#2696
#2694
#2692
#2690
#2688
#2686
#2684
#2682
#2680
#2678
#2676
#2674
#2672
#2670
#2668
#2666
#2664
#2662
#2660
#2658
#2656
#2654
#2652
#2650
#2648
#2646
#2644
#2642
#2640
#2638
#2636
#2634
#2632
#2630
#2628
#2626
#2624
#2622
#2620
#2618
#2616
#2614
#2612
#2610
#2608
#2606
#2604
#2602
#2600
#2598
#2596
#2594
#2592
#2590
#2588
#2586
#2584
#2582
#2580
#2578
#2576
#2574
#2572
#2570
#2568
#2566
#2564
#2562
#2560
#2558
#2556
#2554
#2552
#2550
#2548
#2546
#2544
#2542
#2540
#2538
#2536
#2534
#2532
#2530
#2528
#2526
#2524
#2522
#2520
#2518
#2516
#2514
#2512
#2510
#2508
#2506
#2504
#2502
#2500
#2498
#2496
#2494
#2492
#2490
#2488
#2486
#2484
#2482
#2480
#2478
#2476
#2474
#2472
#2470
#2468
#2466
#2464
#2462
#2460
#2458
#2456
#2454
#2452
#2450
#2448
#2446
#2444
#2442
#2440
#2438
#2436
#2434
#2432
#2430
#2428
#2426
#2424
#2422
#2420
#2418
#2416
#2414
#2412
#2410
#2408
#2406
#2404
#2402
#2400
#2398
#2396
#2394
#2392
#2390
#2388
#2386
#2384
#2382
#2380
#2378
#2376
#2374
#2372
#2370
#2368
#2366
#2364
#2362
#2360
#2358
#2356
#2354
#2352
#2350
#2348
#2346
#2344
#2342
#2340
#2338
#2336
#2334
#2332
#2330
#2328
#2326
#2324
#2322
#2320
#2318
#2316
#2314
#2312
#2310
#2308
#2306
#2304
#2302
#2300
#2298
#2296
#2294
#2292
#2290
#2288
#2286
#2284
#2282
#2280
#2278
#2276
#2274
#2272
#2270
#2268
#2266
#2264
#2262
#2260
#2258
#2256
#2254
#2252
#2250
#2248
#2246
#2244
#2242
#2240
#2238
#2236
#2234
#2232
#2230
#2228
#2226
#2224
#2222
#2220
#2218
#2216
#2214
#2212
#2210
#2208
#2206
#2204
#2202
#2200
#2198
#2196
#2194
#2192
#2190
#2188
#2186
#2184
#2182
#2180
#2178
#2176
#2174
#2172
#2170
#2168
#2166
#2164
#2162
#2160
#2158
#2156
#2154
#2152
#2150
#2148
#2146
#2144
#2142
#2140
#2138
#2136
#2134
#2132
#2130
#2128
#2126
#2124
#2122
#2120
#2118
#2116
#2114
#2112
#2110
#2108
#2106
#2104
#2102
#2100
#2098
#2096
#2094
#2092
#2090
#2088
#2086
#2084
#2082
#2080
#2078
#2076
#2074
#2072
#2070
#2068
#2066
#2064
#2062
#2060
#2058
#2056
#2054
#2052
#2050
#2048
#2046
#2044
#2042
#2040
#2038
#2036
#2034
#2032
#2030
#2028
#2026
#2024
#2022
#2020
#2018
#2016
#2014
#2012
#2010
#2008
#2006
#2004
#2002
#2000
#1998
#1996
#1994
#1992
#1990
#1988
#1986
#1984
#1982
#1980
#1978
#1976
#1974
#1972
#1970
#1968
#1966
#1964
#1962
#1960
#1958
#1956
#1954
#1952
#1950
#1948
#1946
#1944
#1942
#1940
#1938
#1936
#1934
#1932
#1930
#1928
#1926
#1924
#1922
#1920
#1918
#1916
#1914
#1912
#1910
#1908
#1906
#1904
#1902
#1900
#1898
#1896
#1894
#1892
#1890
#1888
#1886
#1884
#1882
#1880
#1878
#1876
#1874
#1872
#1870
#1868
#1866
#1864
#1862
#1860
#1858
#1856
#1854
#1852
#1850
#1848
#1846
#1844
#1842
#1840
#1838
#1836
#1834
#1832
#1830
#1828
#1826
#1824
#1822
#1820
#1818
#1816
#1814
#1812
#1810
#1808
#1806
#1804
#1802
#1800
#1798
#1796
#1794
#1792
#1790
#1788
#1786
#1784
#1782
#1780
#1778
#1776
#1774
#1772
#1770
#1768
#1766
#1764
#1762
#1760
#1758
#1756
#1754
#1752
#1750
#1748
#1746
#1744
#1742
#1740
#1738
#1736
#1734
#1732
#1730
#1728
#1726
#1724
#1722
#1720
#1718
#1716
#1714
#1712
#1710
#1708
#1706
#1704
#1702
#1700
#1698
#1696
#1694
#1692
#1690
#1688
#1686
#1684
#1682
#1680
#1678
#1676
#1674
#1672
#1670
#1668
#1666
#1664
#1662
#1660
#1658
#1656
#1654
#1652
#1650
#1648
#1646
#1644
#1642
#1640
#1638
#1636
#1634
#1632
#1630
#1628
#1626
#1624
#1622
#1620
#1618
#1616
#1614
#1612
#1610
#1608
#1606
#1604
#1602
#1600
#1598
#1596
#1594
#1592
#1590
#1588
#1586
#1584
#1582
#1580
#1578
#1576
#1574
#1572
#1570
#1568
#1566
#1564
#1562
#1560
#1558
#1556
#1554
#1552
#1550
#1548
#1546
#1544
#1542
#1540
#1538
#1536
#1534
#1532
#1530
#1528
#1526
#1524
#1522
#1520
#1518
#1516
#1514
#1512
#1510
#1508
#1506
#1504
#1502
#1500
#1498
#1496
#1494
#1492
#1490
#1488
#1486
#1484
#1482
#1480
#1478
#1476
#1474
#1472
#1470
#1468
#1466
#1464
#1462
#1460
#1458
#1456
#1454
#1452
#1450
#1448
#1446
#1444
#1442
#1440
#1438
#1436
#1434
#1432
#1430
#1428
#1426
#1424
#1422
#1420
#1418
#1416
#1414
#1412
#1410
#1408
#1406
#1404
#1402
#1400
#1398
#1396
#1394
#1392
#1390
#1388
#1386
#1384
#1382
#1380
#1378
#1376
#1374
#1372
#1370
#1368
#1366
#1364
#1362
#1360
#1358
#1356
#1354
#1352
#1350
#1348
#1346
#1344
#1342
#1340
#1338
#1336
#1334
#1332
#1330
#1328
#1326
#1324
#1322
#1320
#1318
#1316
#1314
#1312
#1310
#1308
#1306
#1304
#1302
#1300
#1298
#1296
#1294
#1292
#1290
#1288
#1286
#1284
#1282
#1280
#1278
#1276
#1274
#1272
#1270
#1268
#1266
#1264
#1262
#1260
#1258
#1256
#1254
#1252
#1250
#1248
#1246
#1244
#1242
#1240
#1238
#1236
#1234
#1232
#1230
#1228
#1226
#1224
#1222
#1220
#1218
#1216
#1214
#1212
#1210
#1208
#1206
#1204
#1202
#1200
#1198
#1196
#1194
#1192
#1190
#1188
#1186
#1184
#1182
#1180
#1178
#1176
#1174
#1172
#1170
#1168
#1166
#1164
#1162
#1160
#1158
#1156
#1154
#1152
#1150
#1148
#1146
#1144
#1142
#1140
#1138
#1136
#1134
#1132
#1130
#1128
#1126
#1124
#1122
#1120
#1118
#1116
#1114
#1112
#1110
#1108
#1106
#1104
#1102
#1100
#1098
#1096
#1094
#1092
#1090
#1088
#1086
#1084
#1082
#1080
#1078
#1076
#1074
#1072
#1070
#1068
#1066
#1064
#1062
#1060
#1058
#1056
#1054
#1052
#1050
#1048
#1046
#1044
#1042
#1040
#1038
#1036
#1034
#1032
#1030
#1028
#1026
#1024
#1022
#1020
#1018
#1016
#1014
#1012
#1010
#1008
#1006
#1004
#1002
#1000
#998
#996
#994
#992
#990
#988
#986
#984
#982
#980
#978
#976
#974
#972
#970
#968
#966
#964
#962
#960
#958
#956
#954
#952
#950
#948
#946
#944
#942
#940
#938
#936
#934
#932
#930
#928
#926
#924
#922
#920
#918
#916
#914
#912
#910
#908
#906
#904
#902
#900
#898
#896
#894
#892
#890
#888
#886
#884
#882
#880
#878
#876
#874
#872
#870
#868
#866
#864
#862
#860
#858
#856
#854
#852
#850
#848
#846
#844
#842
#840
#838
#836
#834
#832
#830
#828
#826
#824
#822
#820
#818
#816
#814
#812
#810
#808
#806
#804
#802
#800
#798
#796
#794
#792
#790
#788
#786
#784
#782
#780
#778
#776
#774
#772
#770
#768
#766
#764
#762
#760
#758
#756
#754
#752
#750
#748
#746
#744
#742
#740
#738
#736
#734
#732
#730
#728
#726
#724
#722
#720
#718
#716
#714
#712
#710
#708
#706
#704
#702
#700
#698
#696
#694
#692
#690
#688
#686
#684
#682
#680
#678
#676
#674
#672
#670
#668
#666
#664
#662
#660
#658
#656
#654
#652
#650
#648
#646
#644
#642
#640
#638
#636
#634
#632
#630
#628
#626
#624
#622
#620
#618
#616
#614
#612
#610
#608
#606
#604
#602
#600
#598
#596
#594
#592
#590
#588
#586
#584
#582
#580
#578
#576
#574
#572
#570
#568
#566
#564
#562
#560
#558
#556
#554
#552
#550
#548
#546
#544
#542
#540
#538
#536
#534
#532
#530
#528
#526
#524
#522
#520
#518
#516
#514
#512
#510
#508
#506
#504
#502
#500
#498
#496
#494
#492
#490
#488
#486
#484
#482
#480
#478
#476
#474
#472
#470
#468
#466
#464
#462
#460
#458
#456
#454
#452
#450
#448
#446
#444
#442
#440
#438
#436
#434
#432
#430
#428
#426
#424
#422
#420
#418
#416
#414
#412
#410
#408
#406
#404
#402
#400
#398
#396
#394
#392
#390
#388
#386
#384
#382
#380
#378
#376
#374
#372
#370
#368
#366
#364
#362
#360
#358
#356
#354
#352
#350
#348
#346
#344
#342
#340
#338
#336
#334
#332
#330
#328
#326
#324
#322
#320
#318
#316
#314
#312
#310
#308
#306
#304
#302
#300
#298
#296
#294
#292
#290
#288
#286
#284
#282
#280
#278
#276
#274
#272
#270
#268
#266
#264
#262
#260
#258
#256
#254
#252
#250
#248
#246
#244
#242
#240
#238
#236
#234
#232
#230
#228
#226
#224
#222
#220
#218
#216
#214
#212
#210
#208
#206
#204
#202
#200
#198
#196
#194
#192
#190
#188
#186
#184
#182
#180
#178
#176
#174
#172
#170
#168
#166
#164
#162
#160
#158
#156
#154
#152
#150
#148
#146
#144
#142
#140
#138
#136
#134
#132
#130
#128
#126
#124
#122
#120
#118
#116
#114
#112
#110
#108
#106
#104
#102
#100
#98
#96
#94
#92
#90
#88
#86
#84
#82
#80
#78
#76
#74
#72
#70
#68
#66
#64
#62
#60
#58
#56
#54
#52
#50
#48
#46
#44
#42
#40
#38
#36
#34
#32
#30
#28
#26
#24
#22
#20
#18
#16
#14
#12
#10
#8
#6
#4
#2
#0
JMap
21/26
0 10 20 30 m

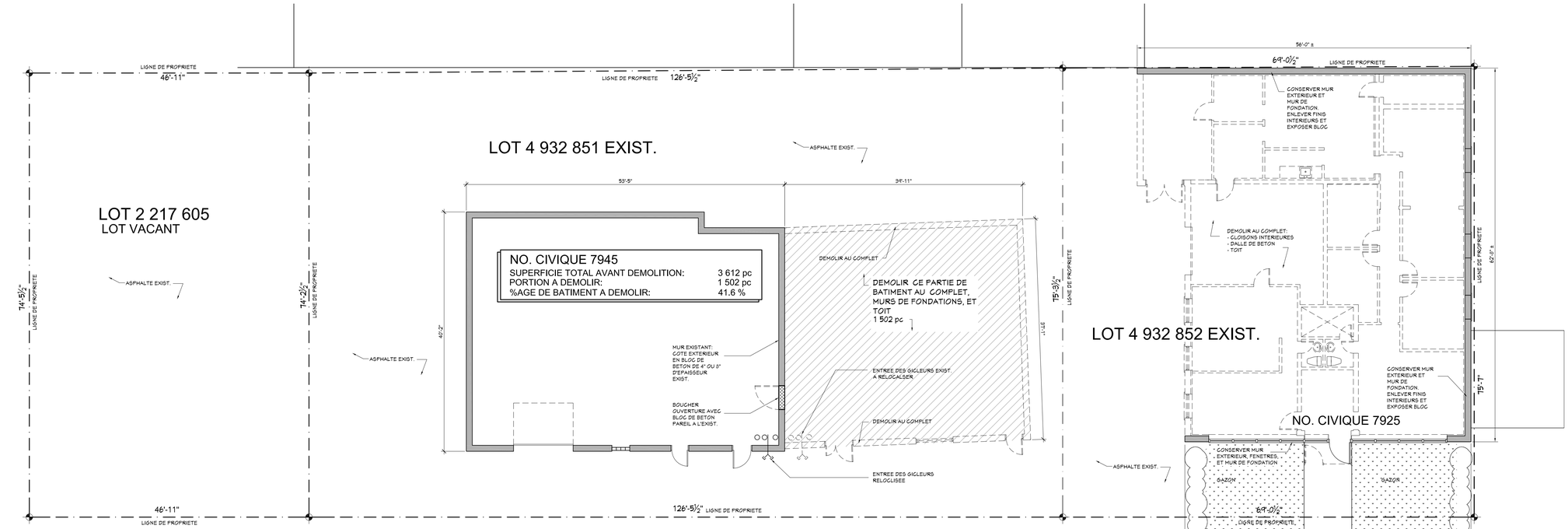

NOTES GENERALES:

1- TOUT TRAVAIL EN CONFORMITE AVEC GODE DE CONSTRUCTION ET TOUT REGLEMENT APPLICABLE

2- PREVOIR BASES EN VINYL 4" POUR TOUS LES BASES DES GLOISONS ET MURS EN GYPSE

1 / A-01 PLAN DE SITE EXISTANT SUR NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE AVEC DEMOLITION
ECHELLE: 1/8" = 1'-0"

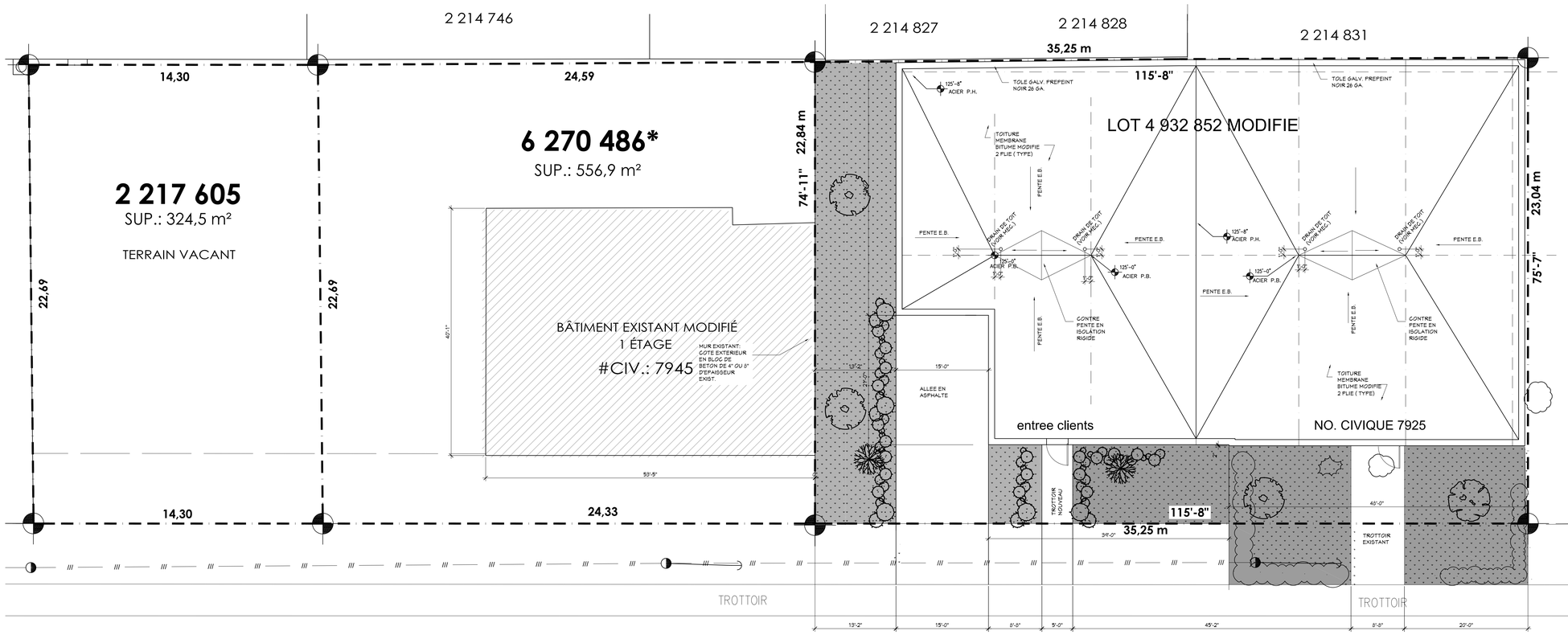

2 / A-01 PLAN DE SITE ET TOITS NOUVEAU
ECHELLE: 1/8" = 1'-0"

ASSEMBLAGES DE CONSTRUCTION

M1 — MUR EXTERIEUR EN ACIER ISOLE: ULC DESIGN W605 (1 HRE ULC):
- PROFILE VICWEST CORRUGUE 7/8", 24 GA., FINI ARGENT 7500, INSTALLE VERTICALEMENT.
- BARRE EN Z, 6" PROFOND, 12 GA., @ 48" C.C. VERT.
- PROTECTION EN CERAMIQUE , 1/2" EPAIS, SUR Z BARS EN CONFORMITE AVEC ULC W605
- 2 EPAISSEURS D' ISOLATION ROXUL FIREWALL 3", JOINTS CHEVAUCHES
- LINER PANEL INTERIEUR VICWEST L-500 24 GA.

M2 — MUR EXTERIEUR EN ACIER ISOLE: ULC DESIGN W605 (1 HRE ULC) AVEC PAREMENT HORIZONTAL:
- PROFILE VICWEST CORRUGUE 7/8", 24 GA., FINI ARGENT 7500, INSTALLE HORIZONTALEMENT.
- BARRES EN Z GALV. VERT. @ 24" C.C. ENTRE RAINURES DE PROFILE VICWEST (VOIR DESSOUS)
- PROFILE VICWEST CL 458 OU EQUIV., 0.46 mm VERTICALE POUR SATISFIER DESIGN W605
- BARRE EN Z, 6" PROFOND, 12 GA., @ 48" C.C. VERT.
- PROTECTION EN CERAMIQUE , 1/2" EPAIS, SUR Z BARS EN CONFORMITE AVEC ULC W605
- 2 EPAISSEURS D' ISOLATION ROXUL FIREWALL 3", JOINTS CHEVAUCHES
- LINER PANEL INTERIEUR VICWEST L-500 24 GA.

M3 — MUR EXTERIEUR EN ACIER ISOLE: ULC DESIGN W605 (1 HRE ULC) AVEC PAREMENT " PANFAB ":
- PROFILE PANFAB PS-200 OU EQUIV. NOIR AVEC RETRAITS 1" (SI PAREMENT EST EN ALUMINIUM PREVOIR SEPARATION EN RUBAN DI-ELECTRIQUE INSULANT)
- BARRES EN Z GALV. VERT. @ 24" C.C. ENTRE

M4 —
- ISOLANT RIGIDE POLYISOCYANURATE 3"
- COUPE VAPEUR EN POLYETHYLENE 6 MIL
- TABLIER D'ACIER: VOIR STRUCTURE

P1 — DALLE SUR SOL:
- DALLE DE BETON RENFORCE (VOIR STRUCT.)
- PIERRE CONCASSE (0-3/4" 12" PROFOND COMPACTE 95 % PROCTOR MOD.

P2 — MEZZANINE :
- BETON SUR TABLIER D'ACIER (VOIR STRUCT.)
- SOLIVES STRUCTURELS (VOIR STRUCT.)

A — GLOISON TYPE:
- GYPSE 5/8" , JOINTS TIRES ET SABLES, FEINT
- GOLOMBAGES EN ACIER 3-5/8 " @ 16 " C.C.
- GYPSE 5/8" TYPE X FIRECODE, JOINTS TIRES ET SABLES, FEINT

B — GLOISON SOUFFLE
- GYPSE 5/8" , JOINTS TIRES ET SABLES, FEINT
- GOLOMBAGES EN ACIER 6 " @ 16 " C.C.
- ESPACE D'AIR
- URETHANE GICLE 3" ±
- MUR EXTERIEUR EXISTANT EN MAÇONNERIE

C — GLOISON HAUT
- GYPSE 5/8" , JOINTS TIRES ET SABLES, FEINT
- GOLOMBAGES EN ACIER 6 " @ 16 " C.C.
- GYPSE 5/8" , JOINTS TIRES ET SABLES, FEINT

ZONAGE:

superficie de lot	8 703 pc
superficie de batiment	6 056 pc
% age occupation	69.6 %
superficie de batiment exist.	3 166 pc
superficie d'aggrandissement	2 890 pc
superficie mezzanine	276 pc
superficie total	3 166 pc
marge avant	aligner avec exist.
marge de cote	1.5 m
marge arriere	3.0 m
superficie espace vert	2 901 pc ==> 34.8 %

LEGENDE

espace vert: gazon

arbustes

arbre

arbre Thuya

Notes:
Verifier dimensions et conditions sur chantier avant de commencer les travaux.
Ne prendre pas dessin par l'echelle.
Ne utiliser pas pour construction sans sceau d'architecte.
- Verify conditions on site prior to starting work.
- Do not scale the drawings.
- Do not use for construction unless stamped by the architect.

LEGENDE

LUMINAIRE DE SORTIE AVEC LUMINAIRE D'URGENCE A BATTERIE INTEGRE

101 NO. DE PORTE

A TYPE D'ASSEMBLAGE DE CONSTRUCTION

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 001
Date : 22 février 2019

Revisions

Rev.	Description	Date
05	LOT 4932852 MODIFIE	30-01-19
04	POUR PERMIS	11-01-19
03	REVISION GENERAL	09-01-19
02	EMIS POUR PERMIS	11-06-18
Issue	Description	Date

Projet:
AGRANDISSEMENT
7925 18 e AVENUE
MONTREAL, QUEBEC

Michael Finkelstein architecte

Architecte:
Michael Finkelstein architecte
6525 Boulevard Decarie
Suite 205
Montreal, Quebec
H3W 3E3
(514) 731-9022

Titre de dessin:
PLAN DE SITE EXISTANT ET NOUVEAU

ECHELLE:
1/8" = 1'-0"

Sceau:
Ordre des architectes du Québec
MICHAEL B. FINKELSTEIN ARCHITECT

2018-17 REV 5
11-01-19

A-01

ASSEMBLAGES DE CONSTRUCTION

M1 — MUR EXTERIEUR EN ACIER ISOLE: ULC DESIGN W605 (1 HRE ULC):
- PROFILE VIGNEST CORRUGUÉ 7/8" , 24 GA., FINI ARGENT T500, INSTALLE VERTICALEMENT.
- BARRE EN Z, 6" PROFOND, 12 GA., @ 48" C.C. VERT.
- PROTECTION EN CERAMIQUE , 1/2" EPAIS, SUR Z BARS EN CONFORMITE AVEC ULC W605
- 2 EPAISSEURS D' ISOLATION ROXUL FIREWALL 5", JOINTS CHEVAUCHES
- LINER PANEL INTERIEUR VIGNEST L-500 24 GA.

M2 — MUR EXTERIEUR EN ACIER ISOLE: ULC DESIGN W605 (1 HRE ULC) AVEC PAREMENT HORIZONTAL:
- PROFILE VIGNEST CORRUGUÉ 7/8" , 24 GA., FINI ARGENT T500, INSTALLE HORIZONTALEMENT.
- BARRES EN Z GALV. VERT. @ 24" C.C. ENTRE RAINURES DE PROFILE VIGNEST (VOIR DESSOUS)
- PROFILE VIGNEST CL 458 OU EQUIV. 0.46 mm VERTICALE POUR SATISFIER DESIGN W605
- BARRE EN Z, 6" PROFOND, 12 GA., @ 48" C.C. VERT.
- PROTECTION EN CERAMIQUE , 1/2" EPAIS, SUR Z BARS EN CONFORMITE AVEC ULC W605
- 2 EPAISSEURS D' ISOLATION ROXUL FIREWALL 5", JOINTS CHEVAUCHES
- LINER PANEL INTERIEUR VIGNEST L-500 24 GA.

M3 — MUR EXTERIEUR EN ACIER ISOLE: ULC DESIGN W605 (1 HRE ULC) AVEC PAREMENT " PANFAB ":
- PROFILE PANFAB PS-200 OU EQUIV. NOIR AVEC RETRAITS 1". (SI PAREMENT EST EN ALUMINUM PREVOIR SEPARATION EN RUBAN DIELECTRIQUE INSULANT)
- BARRES EN Z GALV. VERT. @ 24" C.C. ENTRE RAINURES DE PROFILE VIGNEST (VOIR DESSOUS)
- PROFILE VIGNEST CL 458 OU EQUIV. 0.46 mm VERTICALE POUR SATISFIER DESIGN W605
- BARRE EN Z, 6" PROFOND, 12 GA., @ 48" C.C. VERT.
- PROTECTION EN CERAMIQUE , 1/2" EPAIS, SUR Z BARS EN CONFORMITE AVEC ULC W605
- 2 EPAISSEURS D' ISOLATION ROXUL FIREWALL 5", JOINTS CHEVAUCHES
- LINER PANEL INTERIEUR VIGNEST L-500 24 GA.

M4 — PAREMENT CORRUGE SUR MUR EXIST.
- PROFILE VIGNEST CORRUGUÉ 7/8" , 24 GA., FINI NOIR, INSTALLE HORIZONTALEMENT.
- BARRES EN Z VERT. @ 24 " C.C.
- PARE AIR AIRBLOC
- BLOC DE BETON EXIST.

T-1 — TOIT:
- MEMBRANE BITUME MODIFIE 2 PLIS
- FIBRE DE BOIS 1"
- ISOLANT RIGIDE POUR PENTES
- ISOLANT POLYISOCYANURATE 3"
- COUPE VAPEUR EN POLYETHYLENE 6 MIL.
- TABLIER D'ACIER: VOIR STRUCTURE

P-1 — DALLE SUR SOL:
- DALLE DE BETON RENFORCE (VOIR STRUCT.)
- PIERRE CONCASSE (0-3/4") 12" PROFOND COMPACTE 98 % PROCTOR MOD.

P-2 — MEZZANINE :
- BETON SUR TABLIER D'ACIER (VOIR STRUCT.)
- SOLIVES STRUCTURELS (VOIR STRUCT.)

A — CLOISON TYPE:
- GYPSE 5/8" , JOINTS TIRES ET SABLES, PEINT
- COLOMBAGES EN ACIER 3-5/8 " @ 16 " C.C.
- GYPSE 5/8" TYPE X FIREGODE, JOINTS TIRES ET SABLES, PEINT

B — CLOISON SOUFFLE
- GYPSE 5/8" , JOINTS TIRES ET SABLES, PEINT
- COLOMBAGES EN ACIER 6 " @ 16 " C.C.
- ESPACE D'AIR
- URETHANE GICLE 3" ±
- MUR EXTERIEUR EXISTANT EN MAÇONNERIE

C — CLOISON HAUT
- GYPSE 5/8" , JOINTS TIRES ET SABLES, PEINT
- COLOMBAGES EN ACIER 6 " @ 16 " C.C.
- GYPSE 5/8" , JOINTS TIRES ET SABLES, PEINT

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 001
Date : 22 février 2019

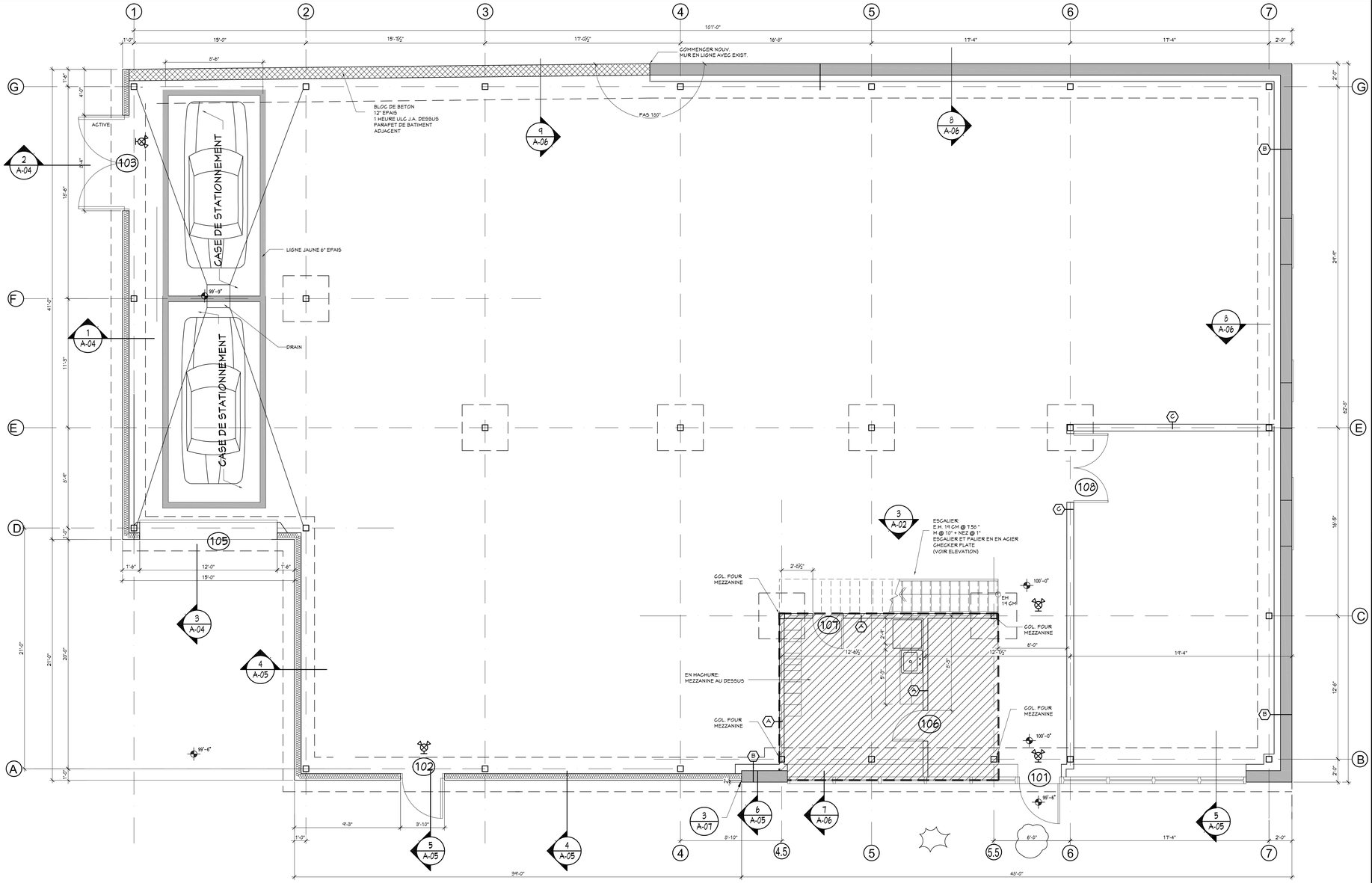

1 / A-02 PLAN DE REZ-DE-CHAUSSEE
ECHELLE: 1/8" = 1'-0"

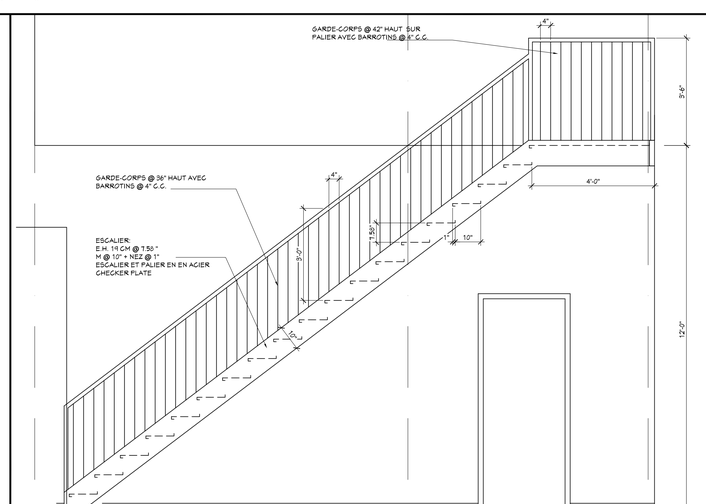

3 / A-02 ELEVATION D'ESCALIER
ECHELLE: 1/8" = 1'-0"

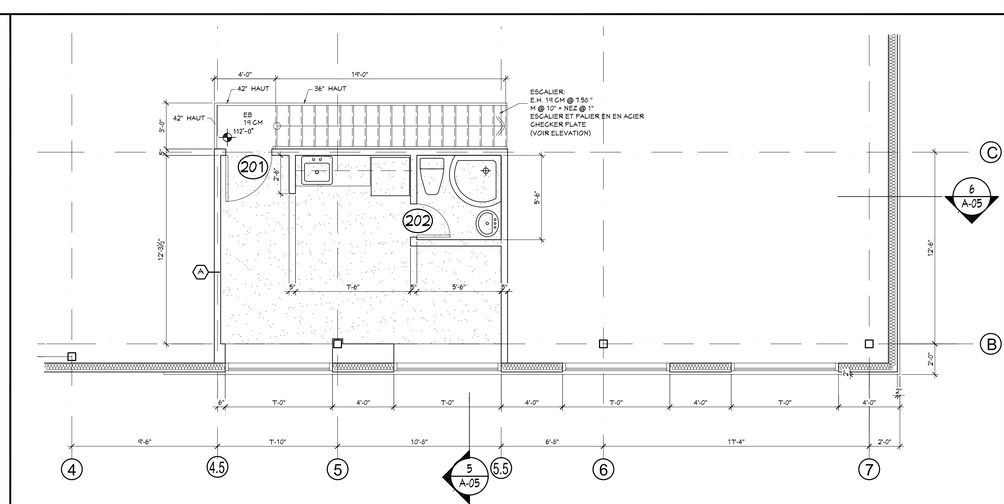

2 / A-02 PLAN DE MEZZANINE
ECHELLE: 1/8" = 1'-0"

Notes:
- Verifier dimensions et conditions sur chantier avant de commencer les travaux.
- Ne prendre pas dessin par l'echelle.
- Ne utiliser pas pour construction sans sceau d'architecte.
- Verify conditions on site prior to starting work.
- Do not scale the drawings.
- Do not use for construction unless stamped by the architect.

LEGENDE

LUMINAIRE DE SORTIE AVEG LUMINAIRE D'URGENCE A BATTERIE INTEGRE

101 NO. DE PORTE

A TYPE D'ASSEMBLAGE DE CONSTRUCTION

Revisions

Rev.	Description	Date

Issue	Description	Date
03	POUR PERMIS	11-01-19
02	REVISION GENERAL	09-01-19

Projet:
AGRANDISSEMENT
7925 18 e AVENUE
MONTREAL, QUEBEC

Michael Finkelstein architecte

Architecte:
Michael Finkelstein architecte
6525 Boulevard Decarie
Suite 205
Montreal, Quebec
H3W 3E3
(514) 731-9022

Titre de dessin:
PLANS ET DETAILS

ECHELLE:
1/8" = 1'-0"

Sceau:
Ordre des architectes du Québec
MICHAEL B. FINKELSTEIN ARCHITECT

2018-17 REV 3
11-01-19

A-02

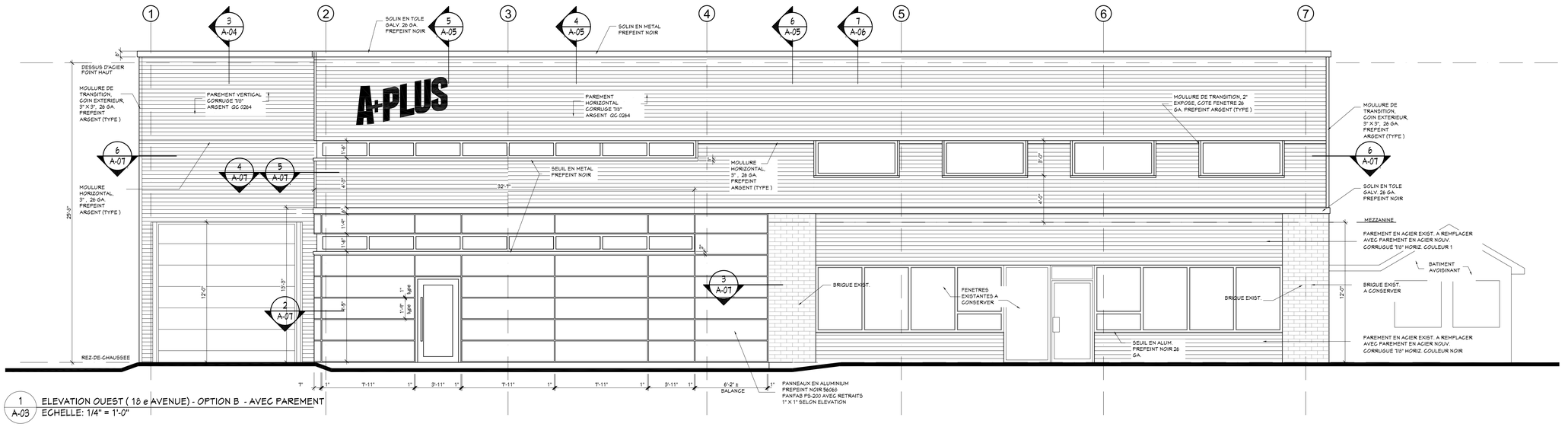

1 / A-03 ELEVATION OUEST (18 e AVENUE) - OPTION B - AVEC PAREMENT
ECHELLE: 1/4" = 1'-0"

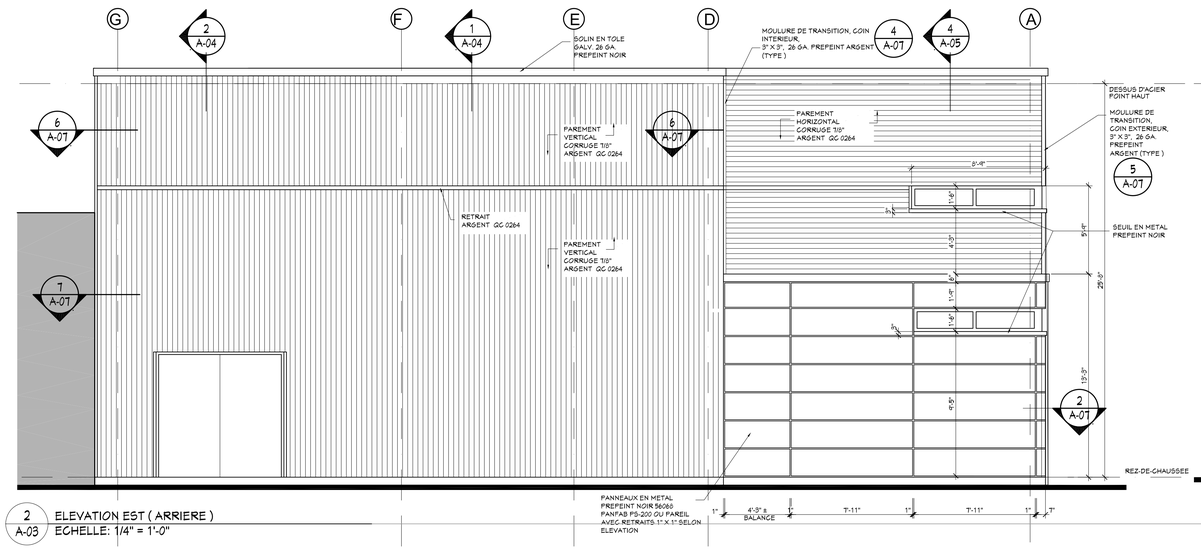

2 / A-03 ELEVATION EST (ARRIERE)
ECHELLE: 1/4" = 1'-0"

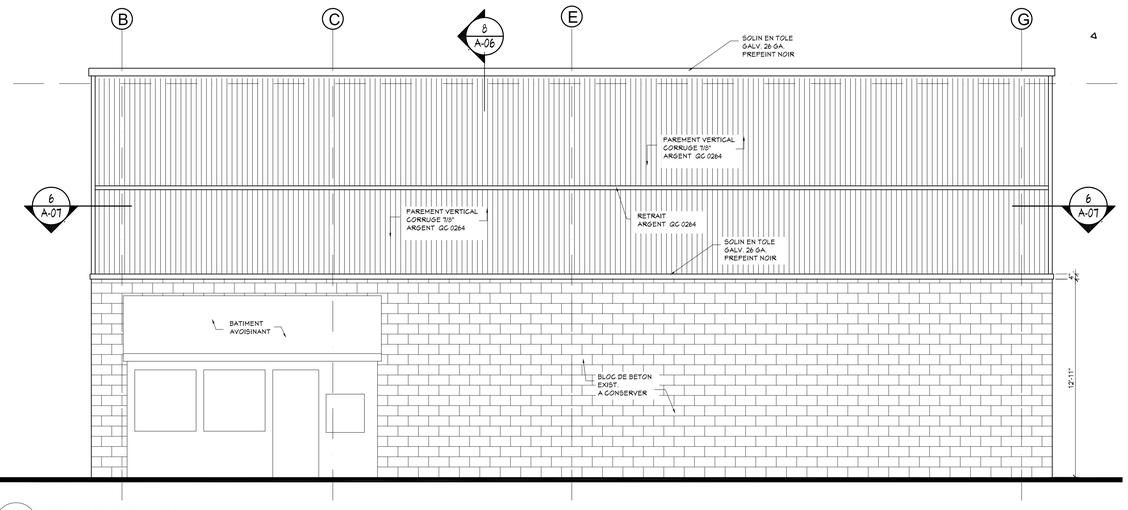

3 / A-03 ELEVATION SUD (COTE)
ECHELLE: 1/4" = 1'-0"

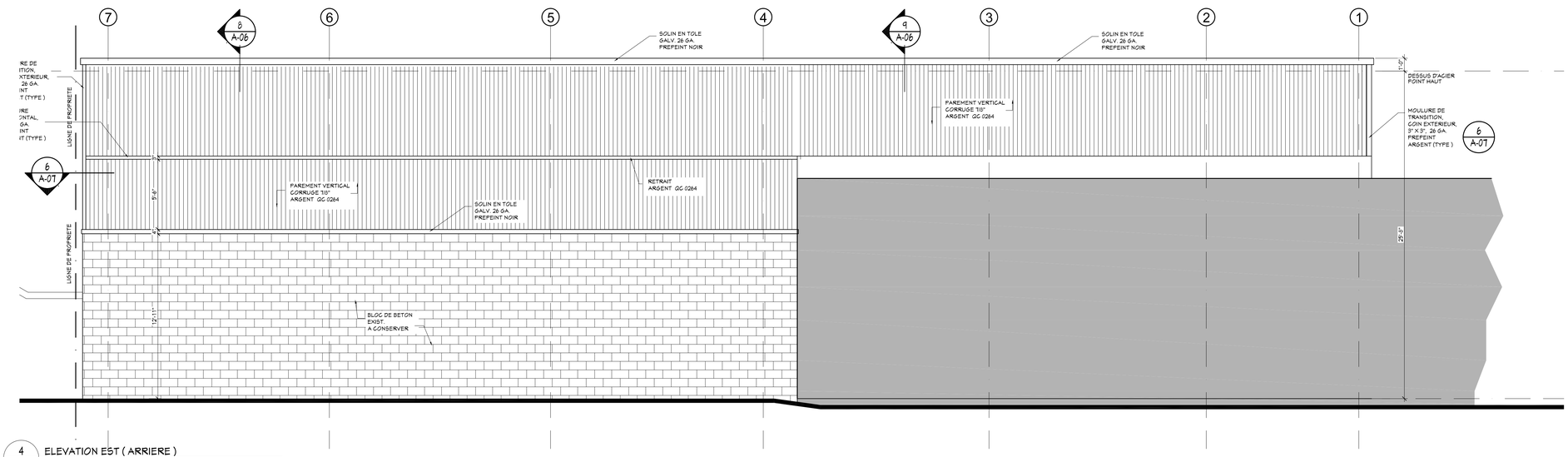

4 / A-03 ELEVATION EST (ARRIERE)
ECHELLE: 1/4" = 1'-0"

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 001
Date : 22 février 2019

Notes:
- Verifier dimensions et conditions sur chantier avant de commencer les travaux.
- Ne prendre pas dessin par l'echelle.
- Ne utiliser pas pour construction sans sceau d'architecte.
- Verify conditions on site prior to starting work.
- Do not scale the drawings.
- Do not use for construction unless stamped by the architect.

LEGENDE

LUMINAIRE DE SORTIE AVEC LUMINAIRE D'URGENCE A BATTERIE INTEGRE

101 NO. DE PORTE

A TYPE D'ASSEMBLAGE DE CONSTRUCTION

Revisions

Rev.	Description	Date

Issue	Description	Date
01	POUR PERMIS	11-01-19

Projet:
AGRANDISSEMENT
7925 18 e AVENUE
MONTREAL, QUEBEC

Michael Finkelstein architecte

Architecte:
Michael Finkelstein architecte
6525 Boulevard Decarie
Suite 205
Montreal, Quebec
H3W 3E3
(514) 731-9022

Titre de dessin:
ELEVATIONS

ECHELLE:
1/8" = 1'-0"

Sceau:
Ordre des architectes du Québec
MICHAEL B. FINKELSTEIN ARCHITECT

2018-17 REV 1
11-01-19

A-03

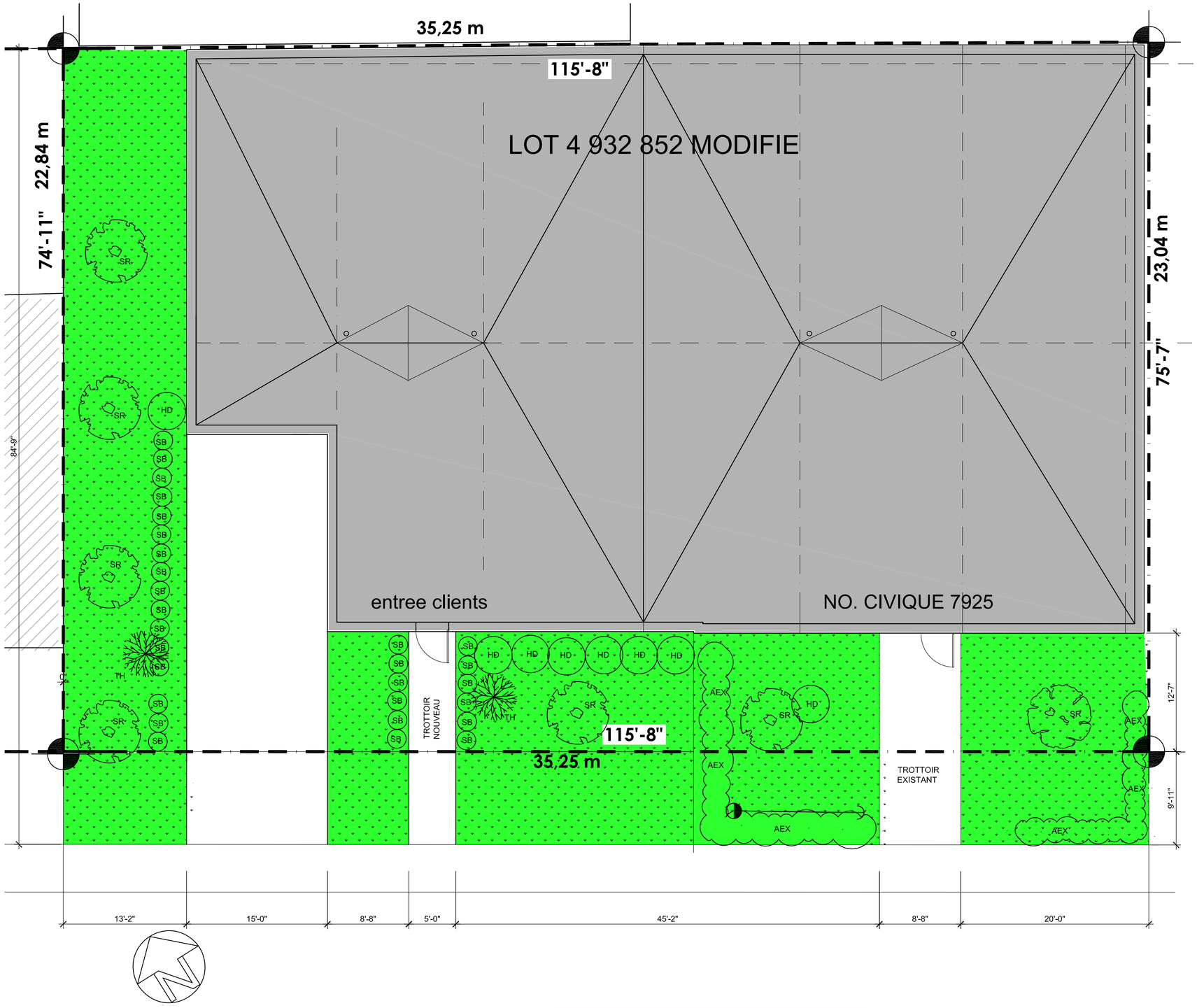

LEGENDE

Espace vert: gazon

Arbustes

HD - Hydrangea Paniculata "Pink Diamond"

SB - Spirea Bumalda "Gold flame"

AEX - Arbustes existantes

Arbre

SR - Syringa reticulata "Ivory silk"

TH - Thuja occidentalis "Brandon"

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 001
Date : 22 février 2019

AMENAGEMENT PAYSAGER
ECHELLE: 1/8" = 1'-0"

7925 18 e AVENUE
MONTREAL, QUEBEC

YAREK DESIGN PAYSAGE INC.
1395 ST. REGIS, ST. ISIDORE, QUEBEC
514-992-9092

21-02-19

6.7. PIIA : 7925, 18e Avenue	
Présenté par	**Invités**
Clothilde-Béré Pelletier Conseillère en aménagement	Aucun
Objet	
Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7925, 18e Avenue.	
Commentaires	
Les commentaires ont porté sur : - Les essences d'arbres : o Leur déploiement; o Leur résistance.	
CCU2019-02-18-PIIA06	**Résultat : Favorable**
CONSIDÉRANT L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le règlement sur les PIIA; Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée, aux conditions suivantes : - Que des végétaux soient ajoutés sur le site, dont des arbres; - Que l'essence des végétaux soit indiquée sur les plans; - Que les aménagements paysagers soient réalisés dans un délai de 12 mois suivants la fin des travaux de construction. Il est proposé par Selma Laroussi appuyé par Francis Grimard ADOPTÉ à l'unanimité.	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.07

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1191010002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans visant la construction d'un bâtiment institutionnel de 3 étages et pour l'installation d'une stèle sur la propriété située au 2950, rue Jarry Est.

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement, les plans préparés par BBBL- Birtz, Bastien, Beaudoin, Laforest architectes, NIPPAYSAGE et la Commission Scolaire de Montréal, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 27 février 2019 et visant la construction d'un bâtiment institutionnel de 3 étages et l'installation d'une stèle sur la propriété située au 2950, rue Jarry Est.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-02-27 17:14

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1191010002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans visant la construction d'un bâtiment institutionnel de 3 étages et pour l'installation d'une stèle sur la propriété située au 2950, rue Jarry Est.

CONTENU

CONTEXTE

La Commission scolaire de Montréal (ci-après CSDM) a déposé sa demande de permis de construction pour redévelopper leur site situé au 2950, rue Jarry Est. L'organisme propose la construction d'une nouvelle école primaire de 3 étages, d'une capacité de 460 étudiants, pour répondre à la demande croissante du nombre d'élèves dans le secteur de Saint-Michel. En novembre et en décembre dernier, le conseil municipal et le conseil d'arrondissement ont adopté des règlements visant à enlever le bâtiment démoli de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial des règlements d'urbanisme.

En plus, certaines règles du règlement de zonage ont été modulées pour les adapter au projet de la nouvelle école.

Actuellement, pour pallier au manque de classes, la CSDM a fait installer des bâtiments temporaires dans la cour d'école de l'école primaire située directement au sud de la propriété visée, l'école Saint-Bernardin (7900, 8e Avenue). Ainsi, lorsque le nouvel établissement sera construit, les classes seront réparties entre ces deux institutions.

Le projet doit faire l'objet d'analyse en vertu des critères et des objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration relatifs aux nouvelles constructions et à la zone 37.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0583 - 8 mai 2013 - Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'académie Bélair (2950, rue Jarry Est, arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension).
CA18 14 0369 - 6 novembre 2018 - Adopter le Règlement 01-283-105 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement visant à ajuster certaines normes réglementaires au projet de construction d'une nouvelle école dans la zone 0422.

CA18 14 0370 - 6 novembre 2018 - Adopter le Règlement RCA06-14001-17 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001) visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-

Sienne, école des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement.

CM 18 1545 - 17 décembre 2018 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de retirer la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, École des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

DESCRIPTION

2950, rue Jarry Est

La propriété visée se trouve dans le secteur de Saint-Michel, au nord de l'autoroute Métropolitaine. Elle a une superficie de 6 811,2 mètres carrés et se situe en tête d'îlot par rapport à la rue Jarry, entre les 6e et 8e Avenues. Elle est localisée à l'intérieur d'un noyau institutionnel qui regroupe le CHSLD Saint-Michel, l'école primaire Saint-Bernardin, l'église du même nom et la garderie Le Petit Cheval.

Sur le terrain était implanté jusqu'à tout récemment un bâtiment divisé en deux parties, reliées par un passage couvert, construites à des époques différentes. La partie constituée de l'ancienne école a été démolie au printemps 2018 étant donné son état de dangerosité et ses risques d'effondrement.

Plan d'urbanisme

Au plan d'urbanisme, le 2950, rue Jarry Est est inscrit à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle (en cours de modification) et est localisé à l'intérieur d'un secteur d'activités diversifiées, dans le secteur planification 26T-20, où sont prescrites les densités suivantes:

- bâti de deux à trois étages hors-sol;
- taux d'implantation faible ou moyen.

Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est (PPU)

La propriété se situe dans un secteur stratégique pour lequel l'arrondissement a élaboré un Programme particulier d'urbanisme (ci-après PPU) qui établit la vision de l'arrondissement pour la revitalisation de la portion de la rue Jarry Est située entre la rue d'Iberville et le boulevard Pie-IX. Ainsi, il définit les interventions requises pour soutenir cette vision puisque cette artère a subi diverses transformations au cours des années tant sur le plan économique, social, qu'environnemental.

Aux fins de cette étude, le territoire a été subdivisé en secteur de planification. L'ancienne Académie Bélair se trouve dans le secteur *Le Coeur du quartier* qui est caractérisé par la forte présence de bâtiments institutionnels. Pour ce secteur, l'arrondissement précise vouloir maintenir ce noyau institutionnel, mais indique qu'elle veut bonifier la vitalité commerciale de cette zone en favorisant la création de nouveaux logements.

Pour l'ensemble du territoire à l'étude, l'arrondissement propose diverses interventions sur les domaines publics et privés dans le but d'améliorer le cadre général de la rue. Pour ce faire, elle suggère notamment l'élargissement des trottoirs et le verdissement du domaine public et propose le redéveloppement de certaines têtes d'îlot, qui sont actuellement sous-utilisées, en collaboration avec leurs propriétaires. Cette orientation vise à humaniser la rue

et à créer des lieux de détente sur cette artère qui est actuellement dépourvue de ce type d'espace et de végétation. La cour avant de l'ancienne Académie Bélair est ciblée par cette orientation visant le réaménagement des domaines privés et publics.

Règlement de zonage

Des modifications au règlement de zonage ont été apportées dans le but de moduler les normes en fonction de la construction d'un bâtiment institutionnel dans la zone. Les paramètres réglementaires applicables sur le site sont les suivants:

- les usages prescrits: écoles primaires, préscolaire et secondaire et garderie;

- la hauteur des bâtiments: 3 à 14,5 mètres et de 1 à 3 étages;

- le taux d'implantation au sol maximal: 35%;

- l'alignement de construction: règles d'insertion;

- l'alignement de construction: plus de 40% de la superficie d'une façade peut être construite devant l'alignement de construction et cet avant-corps peut faire saillie de plus de 1,5 mètre;

- le pourcentage de maçonnerie: une façade doit être revêtue de maçonnerie dans une proportion d'au moins 35% de sa surface;

- la superficie des ouvertures d'une façade: peut excéder 40% de la superficie de cette façade sans être supérieure à 60%;

- le nombre minimum d'arbres à planter sur le site: doit correspondre à 1 par 150 mètres carrés de terrain non construit;

- l'unité de chargement: aucune unité de chargement n'est exigé;

- le nombre de case de stationnement requise sur le site: aucune.

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - séance du 13 août 2018 (plans préliminaires)

Les plans de la nouvelle école ont été présentés pour avis préliminaire à la séance du CCU du 13 août 2018. Les membres ont émis un avis favorable et ont émis les commentaires suivants en vue de l'analyse du dossier en PIIA:

1) De prévoir la mise en place d'un ou de plusieurs éléments pour commémorer l'ancienne école et l'ancien noyau villageois.

Réponse de la CSDM: la CSDM a pris la décision de ne pas récupérer la croix qui surmontait le pignon central de l'ancienne école dû à son mauvais état. Elle indique cependant que l'implantation de l'école, en partie en retrait de la rue Jarry, représente une partie de l'héritage du passé et de son ancien noyau villageois.

2) Que le rehaussement de la hauteur permise dans la zone profite aux étudiants et qu'elle ne soit pas pour faciliter l'installation des équipements mécaniques et ainsi que la hauteur des classes demeure similaire à celle démontrée sur les plans (plus ou moins 3 mètres) ou qu'elle soit plus élevée.

Réponse de la CSDM: Le rehaussement de la hauteur permise demandé à la révision réglementaire du projet bénéficiera d'abord et avant tout à l'ensemble des élèves qui fréquenteront cette école pour les générations à venir, en permettant d'intégrer à la vie

intérieure de l’école une hauteur plafond suffisante et au profit de leur mieux-être.

La hauteur proposée des classes est de 2,7 mètres.

En second lieu, le rehaussement de la hauteur demandé profitera à l’ensemble de la communauté de l’arrondissement en permettant de construire un bâtiment institutionnel public à l’échelle de son statut et capable de mieux affirmer son rôle et sa présence sur la rue Jarry.

3) De regarder la possibilité d'aménager des toitures vertes ou du moins, que la toiture du gymnase soit verte étant donné sa hauteur moins élevée que le bâtiment principal.

Réponse de la CSDM: il n’est pas ni du budget ni du standard de la CSDM de réaliser des toitures vertes sur ses bâtiments, tant pour des raisons de coût de construction que pour des raisons d’entretien et de coût d’entretien. Cependant, il est du standard de la CSDM de faire leur toiture en membrane blanche. Ainsi donc, la toiture de l’ensemble de l’école ainsi que de cette partie basse du gymnase sera blanche, contribuant ainsi à réduire l’ilot de chaleur qu’elles représentent.

Projet de remplacement (plans révisés)

Subdivision du lot

Dans le cadre du redéveloppement du site, la CSDM subdivisera son lot de façon à ce que le bâtiment où se trouve le CPE et la nouvelle école soient sur des terrains distincts.

Le terrain de la garderie aura une superficie approximative de 1 115,9 mètres carrés et celui de l'école, 5 695,3 mètres carrés.

L'établissement d'une servitude de passage de 1,5 mètre de largeur, au bénéfice de la CSDM, est planifié sur le site du CPE pour permettre l'évacuation des lieux en cas d'urgence.

Nouveau bâtiment

Le nouveau bâtiment sera en forme de L. Le volume le plus reculé de la rue Jarry aura trois étages et 13,40 mètres de haut. La portion basse sera construite en saillie du corps principal et abritera un gymnase double. Celle-ci aura 8,3 mètres de hauteur. En somme, la superficie au sol de la nouvelle construction sera approximativement de 1 925 mètres carrés et aura une capacité d'accueil de 460 étudiants.

Relativement avec les orientations du PPU, il est proposé d'implanter une partie du nouveau bâtiment à 21,67 mètres de la rue Jarry Est pour permettre l'aménagement d'une «placette publique» en cour avant. La portion «gymnase» sera construite à 2,54 mètres de l'emprise de la voie publique.

En ce qui a trait à l'implantation de la nouvelle école par rapport aux Avenues, elle a été déterminée en collaboration avec la Division des parcs de l'arrondissement pour minimiser la coupe d'arbres sur le domaine public.

La nouvelle école sera d'architecture relativement simple avec de petits jeux volumétriques pour animer le bâtiment. Une portion fenestrée est prévue au centre de la façade principale, sur deux étages, pour créer une transparence vers la cour d'école. Elle sera pourvue d'un revêtement de maçonnerie de couleur beige-gris de format modulaire métrique et d'un parement métallique en plaque de couleur anodisé clair.

Puis, en lien avec la fonction des lieux, des insertions de lattes métalliques colorées sont planifiées pour créer un environnement ludique.

L'ensemble des ouvertures sera de couleur anodisée claire.

Dans le but de rendre le bâtiment universellement accessible, l'installation d'un ascenseur avec appentis, est planifiée et la moitié des portes sera pourvues de bouton poussoir avec opérateur.

Aménagements extérieurs

En conformité avec les orientations du PPU, un espace sur le site sera réservé à la réalisation d'un projet éducatif et communautaire. Plus particulièrement, la CSDM travaillera en partenariat avec l'organisme Vivre Saint-Michel en santé (ci-après VSMS) à la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine sur la propriété. Les modalités et la forme que prendra ce projet demeurent encore à définir par contre.

En ce qui a trait aux aménagements extérieurs ils se composeront d'espaces de détente et d'aire de jeux. La réalisation de lits de plantations constitués de plantes vivaces est projetée. En plus, 25 nouveaux arbres seront plantés, pour un ratio équivalent à un arbre par 150 mètres carrés de terrain non construit.

Arbres sur le domaine public

Les arbres situés en bordure de la 8e Avenue et de la rue Jarry, sur le domaine public, pourront être conservés.

Stationnement et débarcadères

Aucune case de stationnement n'est planifiée sur le site. Le service des études techniques de l'arrondissement appuie cette proposition en indiquant que le stationnement sur rue ne constitue pas une contrainte dans ce secteur.

En ce qui a trait aux débarcadères pour les autobus scolaires, la CSDM a adressé une demande à la division des études techniques de l'arrondissement pour prévoir des espaces dédiés aux autobus en bordure de la 8e Avenue.

Gestion des déchets

L'installation d'un enclos à déchet est prévue à l'extérieur. Sur les plans, il apparaît en cour avant, face à la 8e Avenue mais la réglementation ne le permet pas à cet endroit. Dès lors, leur implantation doit être révisée.

Pour ce qui est des matières recyclables, elles seront entreposées à l'intérieur dans des bacs roulants.

Éléments mécaniques

Des éléments mécaniques seront installés sur le toit. Ceux-ci seront implantés à plus de 2 fois leur hauteur par rapport au mur de façade et selon les perspectives, ils ne seront pas visibles des voies publiques.

Stèle

L'installation d'une stèle identifiant l'établissement scolaire est planifiée face à la rue Jarry.

Celle-ci sera aux couleurs de la CSDM et aura 3,67 mètres de hauteur en incluant sa base de béton.

JUSTIFICATION

Les critères et les objectifs en vertu desquels doit être effectuée l'analyse de la demande sont joints au présent document.
En se référant aux objectifs et critères, la Direction du développement du territoire est d'avis que cette demande est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée pour les raisons suivantes :
- la construction de la nouvelle école permettra l'enlèvement des modulaires sur le site de l'école Saint-Bernardin;
- la construction de la nouvelle école est essentielle pour répondre à la croissance de la population dans le secteur de Saint-Michel;
- le projet est conforme aux orientations du PPU de la rue Jarry Est par l'aménagement d'une placette publique en façade;
- la CSDM, en collaboration avec l'organisme VSMS, réalisera un projet d'agriculture urbaine sur le site;
- l'implantation du bâtiment respecte les périmètres de protection prescrits pour préserver les arbres sur le domaine public.

La Direction recommande toutefois que la localisation des conteneurs à déchets soit révisée pour qu'elle soit conforme à la réglementation et qu'un enclos soit construit autour de ces conteneurs pour qu'ils ne soient pas visibles de la voie publique.

À sa séance du 18 février 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé d'accepter la demande telle que soumise mais recommandent ce qui suit:
- de relocaliser les conteneurs à déchets conformément à la réglementation et de construire un enclos autour de ces derniers pour éviter qu'ils ne soient visibles de la voie publique;
- d'ajouter des supports à vélos.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût estimé des travaux: 12 678 235$;
Coût du permis: 124 335,98$;
Coût d'analyse de la demande: 3 343$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plus d'une vingtaine de nouveaux arbres seront plantés sur le site et le pourcentage de verdure sur le site sera bonifié par rapport à la situation existante.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report du dossier pourrait générer des retards dans la réalisation des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la réglementation d'urbanisme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

Tél : 514 868-3495
Télécop. : 514-868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Tél : 514.868.3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1191010002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans visant la construction d'un bâtiment institutionnel de 3 étages et pour l'installation d'une stèle sur la propriété située au 2950, rue Jarry Est.

Lettre_Partenariat_agriculture urbaine_VSMS-CSDM.pdf
Localisation du site.pdf
PIIA-objectifs et critères.pdf
PV_2018-08-13_CCU_final.pdf
Annexe 1 tableau des caractéristiques-2950 Jarry_m-a-j 16-05-2018.doc
Localisation arbres domaine public.pdf
PIIA-objectifs et critères.pdf
PV_2019-02-18_CCU.pdf
Plan estampillé_infos ouvertures-maçonnerie.pdf
Plans estampillés_bâtiment.pdf
Plans estampillés_stèle.pdf
Plans estampillés_aménagements paysagers.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clothilde-Béré PELLETIER
CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT

Tél : 514 868-3495
Télécop. : 514-868-4706

École Saint-Bernardin

7900, 8e Avenue
Montréal (Québec) H1Z 2V9
Téléphone : 514 596-5020
Télécopieur : 514 596-4276

Alexandre De Courcy
Directeur
École Saint-Bernardin
Montréal, Québec
H1Z 2V9

7 décembre 2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet d'agrandissement, l'école Saint-Bernardin s'engage à établir un partenariat avec l'organisme Vivre Saint-Michel en Santé concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet pilote d'agriculture urbaine. Ce projet pédagogique aura lieu à l'intérieur des heures de classe

Les modalités du partenariat sont encore à définir.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Alexandre De Courcy
Directeur
École Saint-Bernardin

c.c. Julie Langlois, chargée des concertations (VSMS)

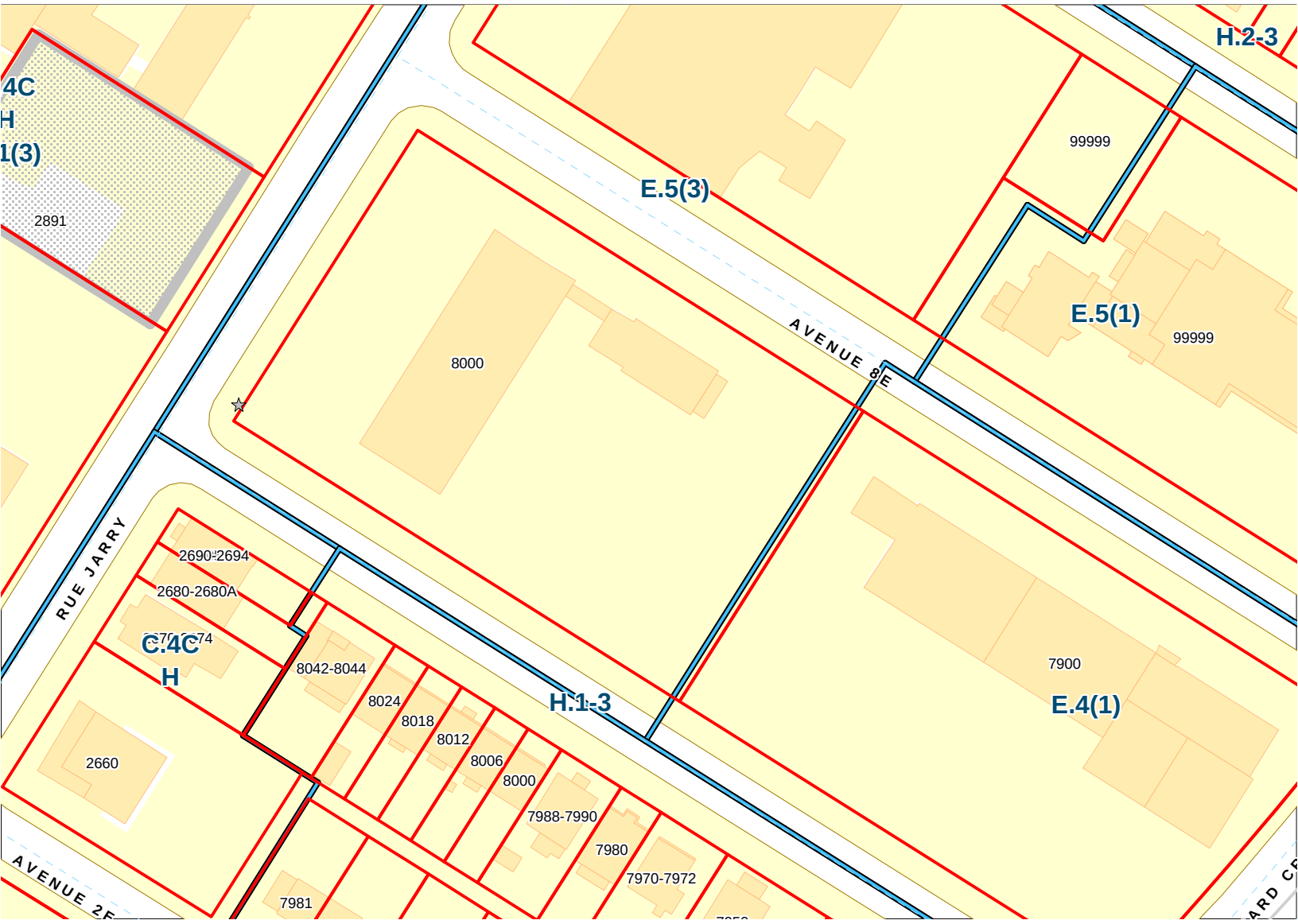
4C
H
1(3)
2891
H.2-3
99999
E.5(3)
E.5(1)
99999
8000
AVENUE 8E
RUE JARRY
2690-2694
2680-2680A
C.4C
H
8042-8044
8024
8018
8012
8006
8000
H.1-3
7900
E.4(1)
2660
7988-7990
7980
7970-7972
7981
AVENUE 2E

OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT

1° objectif 1 : favoriser un projet de construction qui s'intègre adéquatement au milieu d'insertion, qui contribue à la définition de la rue et qui améliore le cadre bâti existant.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) l'immeuble projeté doit contribuer à assurer une continuité et une consolidation du cadre bâti existant;

b) le gabarit du nouvel immeuble doit s'harmoniser au gabarit des bâtiments environnants;

c) l'implantation et l'alignement de la nouvelle construction doivent refléter les caractéristiques des bâtiments présents dans le milieu d'insertion;

d) l'aménagement de la cour avant du bâtiment doit contribuer au paysage de rue et favoriser le verdissement ainsi qu'une expérience piétonne continue et enrichissante;

e) le projet doit prendre en considération le caractère des bâtiments existants dans le milieu d'insertion, notamment en ce qui a trait aux niveaux des planchers, aux matériaux de parement, aux couronnements, aux saillies, à la localisation et aux types d'escaliers et d'accès au bâtiment, ainsi qu'aux ouvertures;

f) le traitement architectural d'une nouvelle construction doit s'inspirer des caractéristiques architecturales dominantes du secteur tout en adoptant un langage architectural contemporain;

g) lorsque le bâtiment est projeté sur un terrain de coin, il doit être pensé de manière à marquer et dynamiser l'intersection;

h) la maçonnerie doit être privilégiée comme matériau de parement pour les façades visibles de la voie publique;

i) les caractéristiques des espaces libres du bâtiment (notamment : balcons, loggias et terrasses) doivent êtres compatibles à celles des bâtiments que l'on retrouve dans le milieu d'insertion;

j) pour un nouveau bâtiment à vocation mixte, la forme et le traitement architectural de l'immeuble doivent s'inspirer des caractéristiques des autres bâtiments de même nature, notamment en ce qui a trait aux proportions des vitrines et à la hauteur du rez-de-chaussée;

k) pour un nouveau bâtiment à vocation mixte, le traitement de la transition entre le rez-de-chaussée commercial et les logements à l'étage doit être articulé de manière à en permettre une lecture efficace.

2° objectif 2 : le nouveau bâtiment doit être conçu de manière à limiter ses impacts sur le voisinage.

Dans l'atteinte de l'objectif 2, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) lorsqu'applicable, l'aménagement des cours latérales et arrière doit préconiser le verdissement en plus de s'intégrer à celles des bâtiments voisins au niveau des dimensions et de la forme (notamment : courettes);

b) les impacts liés au gabarit du nouveau bâtiment et ses effets sur l'éclairage naturel et l'ensoleillement des propriétés voisines doivent êtres minimisés;

c) lorsqu'applicable, la nouvelle construction doit tendre à protéger et mettre en valeur les composantes paysagères liées au site (notamment : présence d'arbres et aménagements paysager) de manière à préserver la qualité des milieux de vie;

d) l'ajout de tout équipement mécanique sur une façade latérale, arrière ou au toit, doit se faire de manière à respecter la quiétude du voisinage et à en limiter les impacts visuels;

e) les accès aux aires de stationnement doivent êtres localisés et aménagés de manière à minimiser les impacts sur la propriété et dans le voisinage;

f) lorsque requis, un espace suffisant dédié à la collecte des matières résiduelles doit être prévu sur la propriété privée.

OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À LA ZONE 37

1º objectif 1: préconiser une implantation qui met en valeur la fonction institutionnelle.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) l'implantation renforce la monumentalité du lieu;
b) l'implantation permet le verdissement d'espaces résiduels en cour avant;
c) la coupe d'arbres situés sur le domaine public est minimisée;
d) l'aménagement de sentiers piétonniers qui impliquent la coupe d'arbre est limité.

2º objectif 2: prévoir une architecture en lien avec la fonction du bâtiment.

Dans l'atteinte de l'objectif 2, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) la réutilisation d'éléments architecturaux significatifs du bâtiment d'origine dans la nouvelle construction est favorisée;
b) l'entrée principale est marquée par un traitement architectural contrastant avec le reste du bâtiment;
c) un rythme et une articulation des ouvertures en cohérence avec la fonction intérieure des lieux sont préconisés;
d) la monotonie des façades est brisée par l'insertion de jeux volumétriques et l'utilisation de parements de couleurs différentes;
e) l'utilisation de matériaux de parement de qualité résistants aux projections de sel est planifiée;
f) la composition des murs et des ouvertures favorise la réduction du niveau de bruit provenant de l'autoroute;
g) l'agrandissement du bâtiment s'intègre à sa typologie, s'inscrit dans l'époque actuelle et est d'expression contemporaine;
h) la visibilité des éléments mécaniques, électriques et de télécommunication depuis les voies publiques est minimisée.

3º objectif 3: aménager la cour d'école comme lieu de jeux actifs, d'apprentissage et de détente.

Dans l'atteinte de l'objectif 3, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) l'espace est aménagé de façon à favoriser les jeux individuels, de groupe et éducatifs;
b) l'utilisation d'un marquage au sol coloré pour délimiter les espaces de jeux est préconisée;
c) l'aménagement d'espaces de repos est planifié;
d) des zones naturelles végétalisées visant à réduire les îlots de chaleur sont créées;
e) l'utilisation de matériaux perméables est préconisée.

4º objectif 4: concevoir des aménagements paysagers contribuant à l'animation du site.

Dans l’atteinte de l’objectif 4, les critères d’évaluation ci-après énoncés s’appliquent :

a) des aménagements paysagers comportant des espèces végétales variées sont préconisés;
b) les aménagements paysagers contribuent à la mise en valeur des lieux et du bâtiment.

5º objectif 5: minimiser la visibilité d’une aire de stationnement et d’une aire de chargement.

Dans l’atteinte de l’objectif 5, les critères d’évaluation ci-après énoncés s’appliquent :

a) l’implantation de l’aire de stationnement minimise les impacts dans le secteur avoisinant;
b) le nombre d’accès véhiculaire est limité;
c) l’installation de mobilier favorisant le transport actif, collectif et écologique est planifié;
d) l’impact visuel du stationnement et les îlots de chaleurs sont minimisés en maximisant les surfaces végétalisées à l’intérieur et au pourtour de l’aire de stationnement, et en procurant des surfaces ombragées;
e) l’aménagement d’îlots plantés pourvus d’arbres à l’intérieur de l’aire de stationnement est planifié

6.3. PIIA : 2950, rue Jarry Est	
Présenté par	**Invités**
Clothilde-Béré Pelletier Conseillère en aménagement	Maryse Laberge, architecte M. Mathieu Casavant, architecte paysagiste

Objet

Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, École des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- Les aménagements paysagers et les espaces prévues pour la cour d'école
- La participation de la communauté des acteurs dans l'entretien des espaces voué au projet d'agriculture urbaine
- L'application des principes de développement durable au niveau de l'aménagement des espaces extérieurs, de la toiture, de l'aménagement des espaces intérieurs, de la ventilation du bâtiment
- L'utilisation de plusieurs technologies pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment (chauffage, climatisation, insonorisation, etc.)
- L'utilisation de la géothermie prévue pour réduire les impacts écologiques du bâtiment
- L'éclairage naturel des salles de classes et le gymnase
- La conception générale du bâtiment avec structure d'acier et le choix des revêtements extérieurs
- La hauteur assez élevée des étages par rapport à l'obligation de prévoir des espaces suffisamment haut pour installer les équipements mécaniques
- La disponibilité des espaces de stationnement sur rue étant donné qu'il n'y aura pas d'unité de stationnement d'aménager sur le site
- L'unification des deux cours d'école
- La récupération des éléments architecturaux du bâtiment démoli afin de les intégrer au nouveau projet
- La possibilité de proposer un aménagement, d'installer une œuvre d'art à l'extérieur et/ou d'intégrer des éléments à l'architecture du bâtiment pour faire un rappel historique de l'ancienne école et de l'ancien noyau villageois
- Les accès piétons du site par rapport à la circulation automobile importante sur la rue Jarry
- La présence du gymnase à proximité de la rue Jarry
- La relation du gymnase avec la rue étant donné son importante fenestration
- L'alignement des façades par rapport aux deux autres bâtiments de coin
- Le dégagement avant perdu du bâtiment projeté
- La conservation du bâtiment où la CPE se trouve
- Le retrait du bâtiment démoli dans la liste des bâtiments patrimoniaux hors secteur
- Les autres exemples d'écoles construites dans les dernières années dans le secteur et autres arrondissements
- Pourcentage d'ouvertures excédant le pourcentage autorisé
- La possibilité d'utiliser l'espace au toit au-dessus du gymnase ou de convertir le toit en espace vert (toit vert)

CCU2018-08-13-PIIA03	Résultat : Favorable

CONSIDÉRANT

Les membres du comité sont favorables aux propositions déposées et recommandent les modifications demandées à la réglementation.

Ils émettent toutefois les commentaires suivant en vue de l'analyse du dossier en PIIA :

- de prévoir la mise en place d'un ou de plusieurs éléments pour commémorer l'ancienne école et l'ancien noyau villageois;
- que le rehaussement de la hauteur permise dans la zone bénéficie aux étudiants et non pas qu'elle soit pour faciliter l'installation des équipements mécanique et ainsi que la hauteur des classes demeure similaire à celle démontrée (3 mètres) sur les plans ou qu'elle plus élevée;
- de regarder la possibilité d'aménager des toitures vertes ou du moins, que la toiture du gymnase soit verte étant donné sa hauteur moins élevée que le bâtiment principal.

Il est proposé par Robert Lavoie

appuyé par Esther St-Louis

ADOPTÉ à l'unanimité.

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

ANNEXE 1
Tableau des caractéristiques des arbres

PROJET 2950 Jarry est

No	Essence (français)	Essence (latin)	DHP	Propriété	Arbre à conserver	Limite des zones (m) **d'excavation et installation de clôture**	Rayon d'implantation par rapport à l'arbre à conserver (m)
1	Érable argenté	Acer saccharinum	66	Public	oui	8	7
2	Abattu						à remplacer
3	Érable argenté	Acer saccharinum	48	Public	oui	5.4	5.5
4	Érable rouge	Acer rubrum	49	Public	oui	5.4	5.5
5	Érable argenté	Acer saccharinum	61	Public	oui	8	7
6	Érable argenté	Acer saccharinum	64	Public	oui	7	7
7	Abattu						à remplacer
8	Pin sylvestre	Pinus sylvestris	55	Public	oui	5	7
9	Érable rouge	Acer rubrum	46	Public	oui	5	7
10	Érable argenté	Acer saccharinum	58	Public	oui	7.29	7
11	Érable rouge	Acer rubrum	44	Public	oui	4.8	7
12	Pin sylvestre	Pinus sylvestris	45	Public	oui	3.6	7
13	Érable argenté	Acer saccharinum	53	Public	oui	6.9	7
14	Érable argenté	Acer saccharinum	67	Public	oui	8.9	7
15	Érable argenté	Acer saccharinum	54	Public	oui	7.2	7

Préparé Sylvie Bélair
Agente technique en
horticulture et arboriculture

Mise à jour le 16-05-2018 par Véronique Gariépy
Agente technique en
horticulture et arboriculture

16	Érable argenté	Acer saccharinum	53	Public	oui	6.9	7
17	Érable argenté	Acer saccharinum	56	Public	oui	7.4	7
18	Érable argenté	Acer saccharinum	55	Public	oui	7.3	7
19	Orme Homestead	Ulmus Homestead	17	Public	oui	0.66	1
20	Abattu						à remplacer
21	Chicot du Canada	Gymnocladus dioïcus	14	Public	oui	0.8	2
22	Chicot du Canada	Gymnocladus dioïcus	19	Public	oui	1.0	2
23	Chicot du Canada	Gymnocladus dioïcus	21	Public	oui	1.1	2
24	Chicot du Canada	Gymnocladus dioïcus	11	Public	oui	0.6	2
25	Frene de Pennsylvanie	Fraxinus pennsylvanica	43	Public	oui	3.4	7
26	Frene de Pennsylvanie	Fraxinus pennsylvanica	39	Public	oui	3.4	7
27	Frene de Pennsylvanie	Fraxinus pennsylvanica	39	Public	oui	3.5	7
28	Abattu						à remplacer
29	Frene de Pennsylvanie	Fraxinus pennsylvanica	50	Public	oui	4.1	7
30	Frene de Pennsylvanie	Fraxinus pennsylvanica	50	Public	oui	4.0	7
31	Abattu						à remplacer
32	Abattu						à remplacer
33	Frene de Pennsylvanie	Fraxinus pennsylvanica	42	Public	oui	3.4	7
34	Marronnier de l'Ohio	Aesculus glabra	18	Public	oui	1.2	3
35	Abattu						à remplacer
36	Marronnier de l'Ohio	Aesculus glabra	13	Public	oui	1.1	7
37	Frene de Pennsylvanie	Fraxinus pennsylvanica	39	Public	oui	3.5	7
38	Abattage						à remplacer

39	Frene de Pennsylvanie	Fraxinus pennsylvanica	53	Public	oui	4.4	5
40	Marronnier de l'Ohio	Aesculus glabra	17	Public	oui	1.6	3
41	Marronnier de l'Ohio	Aesculus glabra	119	Public	oui	1.9	3
42	Marronnier de l'Ohio	Aesculus glabra	18	Public	oui	1.8	3
43	Marronnier de l'Ohio	Aesculus glabra	16	Public	oui	1.4	3
44	Marronnier de l'Ohio	Aesculus glabra	14	Public	oui	1.3	3

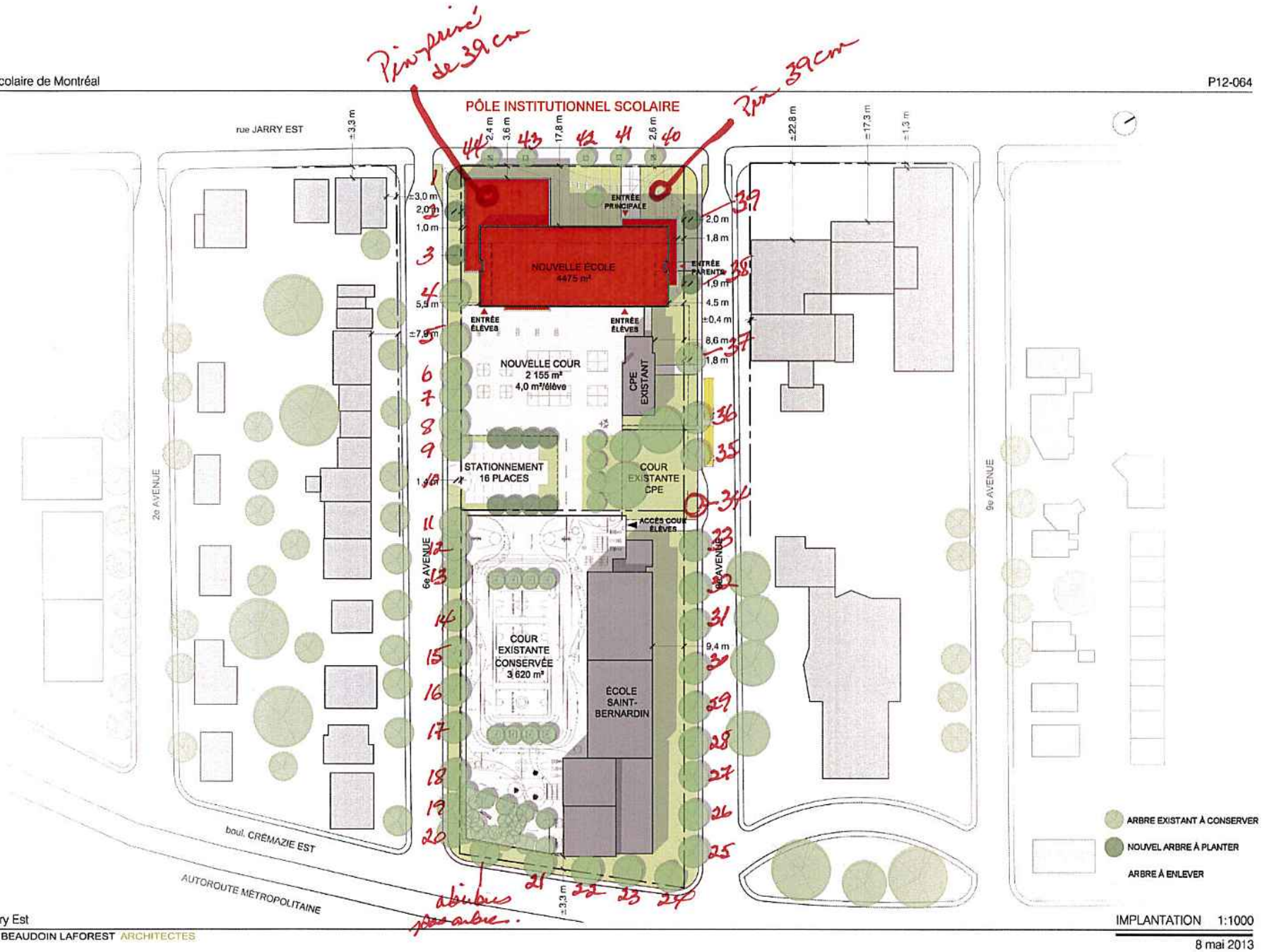

École 2950 Jarry Est

BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES

IMPLANTATION 1:1000

8 mai 2013

6.5. PIIA : 2950, rue Jarry Est	
Présenté par	**Invités**
Clothilde-Béré Pelletier Conseillère en aménagement	Aucun

Objet

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment institutionnel de 3 étages sur la propriété située au 2950, rue Jarry Est.

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- La hauteur des plafonds des classes;
- Les échantillons de revêtement de couleur fournis ne constituant pas du métal;
- La couleur extérieure précédente de l'école démolie;
- L'emplacement du débarcadère et son empiètement dans le débarcadère du CPE
- Les essences d'arbres choisis pour la cour d'école :
    - Leur taille à maturité
    - La résistance aux piétinements et la durabilité des arbres choisis pour la cour d'école;
- La largeur du passage d'issue et sa conformité et sa fonctionnalité en cas d'évacuation d'urgence des lieux;
- L'accès à la cour d'école pour les personnes à mobilité réduite;
- L'aménagement intérieur des classes désuet et le guide de conception des écoles du Ministère qui devrait être mis à jour;
- La possibilité d'ajouter un panneau de commémoration dans la placette à l'entrée pour un rappel patrimonial ou sur l'emprise publique;
- Le nombre de support à vélos qui semble être insuffisant;
- Les exigences sur la climatisation du gymnase;
- L'insonorisation des classes et la conformité aux normes du Ministère;
- L'impact visuel de l'épaisseur du couronnement;
- La localisation des conteneurs à déchet et la nécessité de construire un enclos pour qu'ils ne soient pas visibles de la voie publique.

CCU2019-02-18-PIIA04	**Résultat : Favorable**

CONSIDÉRANT

L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le règlement sur les PIIA;

Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée aux conditions suivantes :

- Que les conteneurs à déchet soient relocalisés conformément à la réglementation et un enclos soit construit pour éviter qu'ils ne soient visibles de la voie publique.
- Que des supports à vélos soient ajoutés.

Il est proposé par Katherine Routhier

appuyé par Françis Grimard

ADOPTÉ à l'unanimité.

PROPORTION D'OUVRANTS RELATIVE À LA SURFACE DE CHAQUE LOCAL DISPOSANT D'UNE OU PLUSIEURS OUVERTURES

NUMÉRO	DESCRIPTION	% FENESTRATION	% D'OUVRANT
NIVEAU 1			
R-03	BUREAU ADJOINT	20,8	12,8
R-04	BUREAU DIRECTION	34	21
R-05	SALLE CONFERENCE	14,6	9
R-10	SALON PERSONNEL	39,8	8,4
R-11	RESSOURCE 1	26	16,9
R-12	ARTS PLASTIQUES	16	7,1
R-16	SALLE POLYVALENTE 3	26,8	12,1
R-17	SALLE POLYVALENTE 2	28,6	12
R-18	SALLE POLYVALENTE 1	26,6	12
R-19	SDG 2	29,4	12,3
R-20	SDG 1	29,1	12,5
R-22	BUREAU SDG	17,3	4,4
R-27-R-28	GYMNASE DOUBLE	95,6	5,9
R-32	SALLE DE LECTURE	64,9	7,9
NIVEAU 2			
E1-12	BUREAU PNE	28	7,3
E1-15	CLASSE 4	10,4	5,4
E1-16	CLASSE 3	10,4	5,4
E1-17	CLASSE 2	11,5	5,8
E1-18	RESSOURCE 2	15,4	4
E1-19	CLASSE 1	21,2	10,9
E1-07	MATERNELLE 5	11,5	6
E1-08	MATERNELLE 4	11,3	5,9
E1-09	MATERNELLE 3	11,3	5,9
E1-10	MATERNELLE 2	11,5	6
E1-11	MATERNELLE 1	11,6	6
NIVEAU 3			
E2-13	BUREAU PNE	23,3	6,1
E2-14	CLASSE 18	17	11,1
E2-15	CLASSE 17	10,5	5,4
E2-16	CLASSE 16	10,7	5,6
E2-17	CLASSE 15	10,5	5,4
E2-18	CLASSE 14	10,4	5,4
E2-19	CLASSE 13	10,5	5,4
E2-20	CLASSE 12	10,5	5,4
E2-21	CLASSE 11	13,9	6,2
E2-22	RESSOURCE 3	27,7	18
E2-23	CLASSE 10	15,9	7,1
E2-07	CLASSE 9	10,6	5,5
E2-08	CLASSE 8	10,5	5,4
E2-09	CLASSE 7	10,4	5,4
E2-10	CLASSE 6	10,6	5,5
E2-11	CLASSE 5	10,6	5,5
E2-12	LOCAL DETENTE	34,2	8,9

POURCENTAGE D'OUVERTURES
Tableau 1:100 05

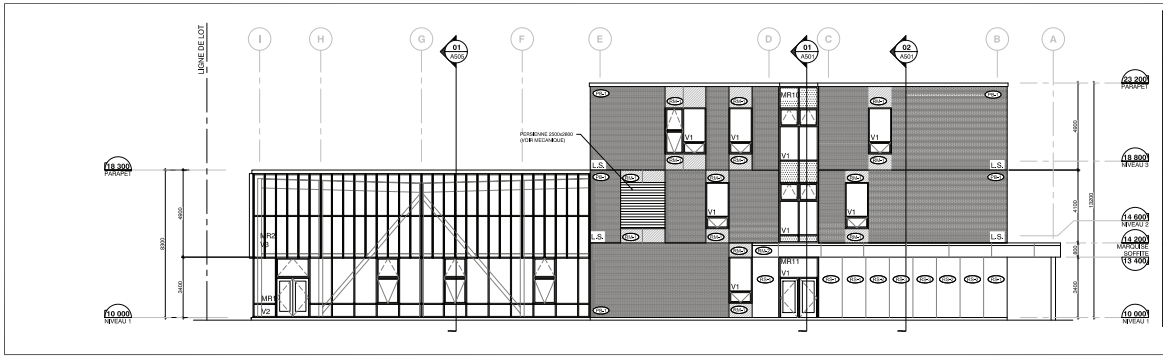

SUPERFICIE ÉCOLE : 317 mc | SUPERFICIE GYM. : 161 mc
MURS : 84,2% | MUR RIDEAU : 93%
FENÊTRES : 15,8% | LATTES : 7%

SUPERFICIE TOTALE : 477 mc

MURS 281.5 mc 58.9 %
BRIQUES : 38.7 %
RM1 (AUTOUR FENÊTRE): 4,2%
RM2 (MARQUISE) : 2,9%
RM3 (PARE SOLEIL) : 1,8%
RS (RDC) : 8,6 %
MR9 (TYMPAN) : 1,3%
PERSIENNE : 1,4 %

FENESTRATION 196.7 mc 41,1 %
MR1 : 14%
MR2 : 17,9%
MR10 : 2,8%
MR11 : 1,6%
FENÊTRES : 4,8%

HAUTEUR PARTIE HAUTE EN MÈTRES : 13,2 m
HAUTEUR DE BÂTIMENT : PRÉVOIR 14,3 m PAR
RAPPORT AU TROTTOIR LE PLUS HAUT À 48,96 m
HAUTEUR GYMNASE EN MÈTRES: 8,3m PRÉVOIR 9,5m

HAUTEUR PARTIE HAUTE EN ÉTAGE : 3 étages
HAUTEUR GYMNASE EN EN ÉTAGE : 1 étage

ÉLÉVATION DROITE
8ÈME AVENUE
Plan 1:100 04

SUPERFICIE ÉCOLE : 317 mc | SUPERFICIE GYM. : 161 mc
MURS : 72% | MUR RIDEAU : 93%
FENÊTRES : 28% | LATTES : 7%

SUPERFICIE TOTALE : 479 mc

MURS 239 mc 50 %
BRIQUES : 38%
RM1 (AUTOUR FENÊTRE): 7 %
RM2 (MARQUISE) : 1%
RM3 (PARE SOLEIL) : 1%
MR5 TYMPAN : 1,5%
MR6 TYMPAN :1,5%

FENESTRATION 240 mc 50%
MR1 : 14%
MR2 : 19 %
MR5 : 4 %
MR6 : 2,5 %
MR7 : 1,5 %
FENÊTRES : 9%

HAUTEUR PARTIE HAUTE EN MÈTRES : 13,2 m
HAUTEUR DE BÂTIMENT : PRÉVOIR 14,3 m PAR
RAPPORT AU TROTTOIR LE PLUS HAUT À 48,96 m
HAUTEUR GYMNASE EN MÈTRES: 8,3m PRÉVOIR 9,5m

HAUTEUR PARTIE HAUTE EN ÉTAGE : 3 étages
HAUTEUR GYMNASE EN EN ÉTAGE : 1 étage

ÉLÉVATION GAUCHE
8ÈME AVENUE
Plan 1:100 03

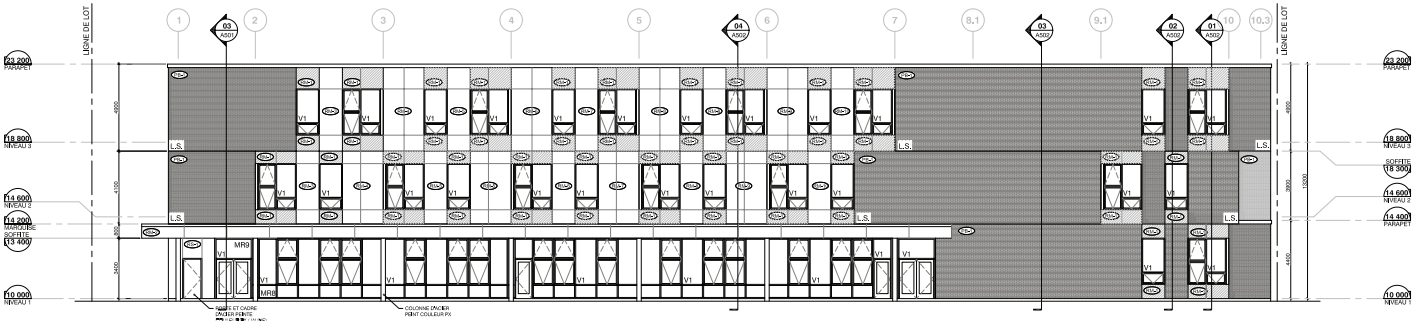

SUPERFICIE ÉCOLE : 830 mc

MURS : 69%
FENÊTRES : 31%

SUPERFICIE TOTALE : 830 mc

MURS 575 mc 69 %
BRIQUES : 38%
RM1 (MATERNELLE): 10%
RM2 (MARQUISE) : 4 %
RM9 (MATERNELLE): 17%

FENESTRATION 255 mc 31 %
MR6 : 17%
FENÊTRES : 14%

HAUTEUR PARTIE HAUTE EN MÈTRES : 13,2 m
HAUTEUR DE BÂTIMENT : PRÉVOIR 14,3 m PAR
RAPPORT AU TROTTOIR LE PLUS HAUT À 48,96 m
HAUTEUR GYMNASE EN MÈTRES: 8,3m PRÉVOIR 9,5m

HAUTEUR PARTIE HAUTE EN ÉTAGE : 3 étages
HAUTEUR GYMNASE EN EN ÉTAGE : 1 étage

ÉLÉVATION ARRIÈRE
COUR
Plan 1:100 02

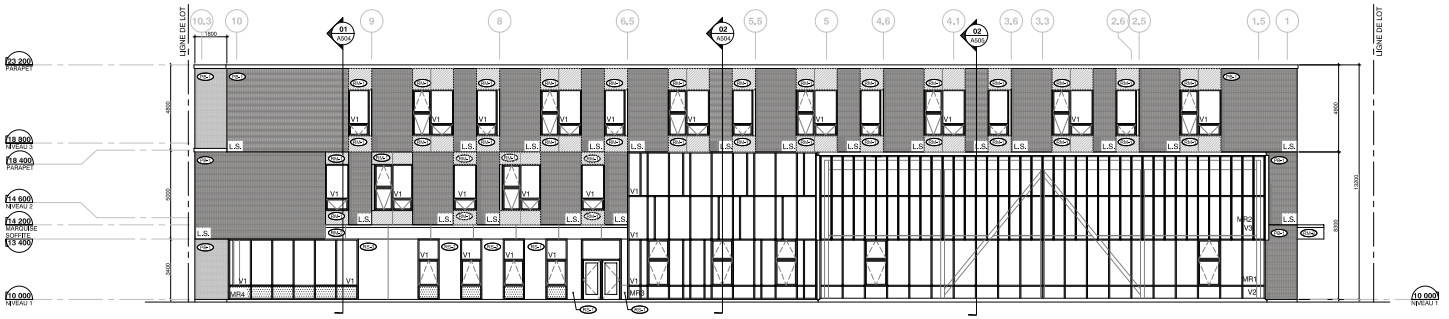

SUPERFICIE ÉCOLE : 616 mc | SUPERFICIE GYM. : 212 mc
MURS : 65% | MUR RIDEAU : 96%
FENÊTRES : 35% | LATTES : 4%

SUPERFICIE TOTALE : 828 mc

MURS 410 mc 49 %
BRIQUES : 37%
RM1 (AUTOUR FENÊTRE): 8%
RM2 (MARQUISE) : 2%
RM3 (PARE SOLEIL) : 1%
MR4 TYMPAN : 1%

FENESTRATION 418 mc 51 %
MR1 : 11%
MR2 : 14 %
MR3 : 11%
MR4 : 3 %
FENÊTRES : 12%

HAUTEUR PARTIE HAUTE EN MÈTRES : 13,2 m
HAUTEUR DE BÂTIMENT : PRÉVOIR 14,3 m PAR
RAPPORT AU TROTTOIR LE PLUS HAUT À 48,96 m
HAUTEUR GYMNASE EN MÈTRES: 8,3m PRÉVOIR 9,5m

HAUTEUR PARTIE HAUTE EN ÉTAGE : 3 étages
HAUTEUR GYMNASE EN EN ÉTAGE : 1 étage

ÉLÉVATION AVANT
RUE JARRY EST
Plan 1:100 01

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

EXÉCUTION 60%	2019-11-29	MJ
PRÉLIMINAIRE 40% - partie 2	2019-07-19	MJ
PRÉLIMINAIRE 40% - partie 1	2019-07-11	MJ

BBBL
BIRTZ BATDEN BEAUDOIN LAPOREST ARCHITECTES
7255 rue Alexandra bureau 201 Montréal Québec H2R 2Y8 T.514-270-3213
18606 rue Lapalme bureau 600A Mirabel Québec J7J 0S2 T.450-419-5080

PROJET PROJ.
PROJET PROJ. 139-A900
CONCEPTION MJ
DESSIN A-G
VÉRIFICATION MJ
APPROBATION C.B

Commission scolaire de Montréal
Service des ressources matérielles
3700, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H1X 1Y6

ÉCHELLE 1:100
PROJET CSDM 139-A900

ANNEXE ÉLÉVATIONS

A901 /

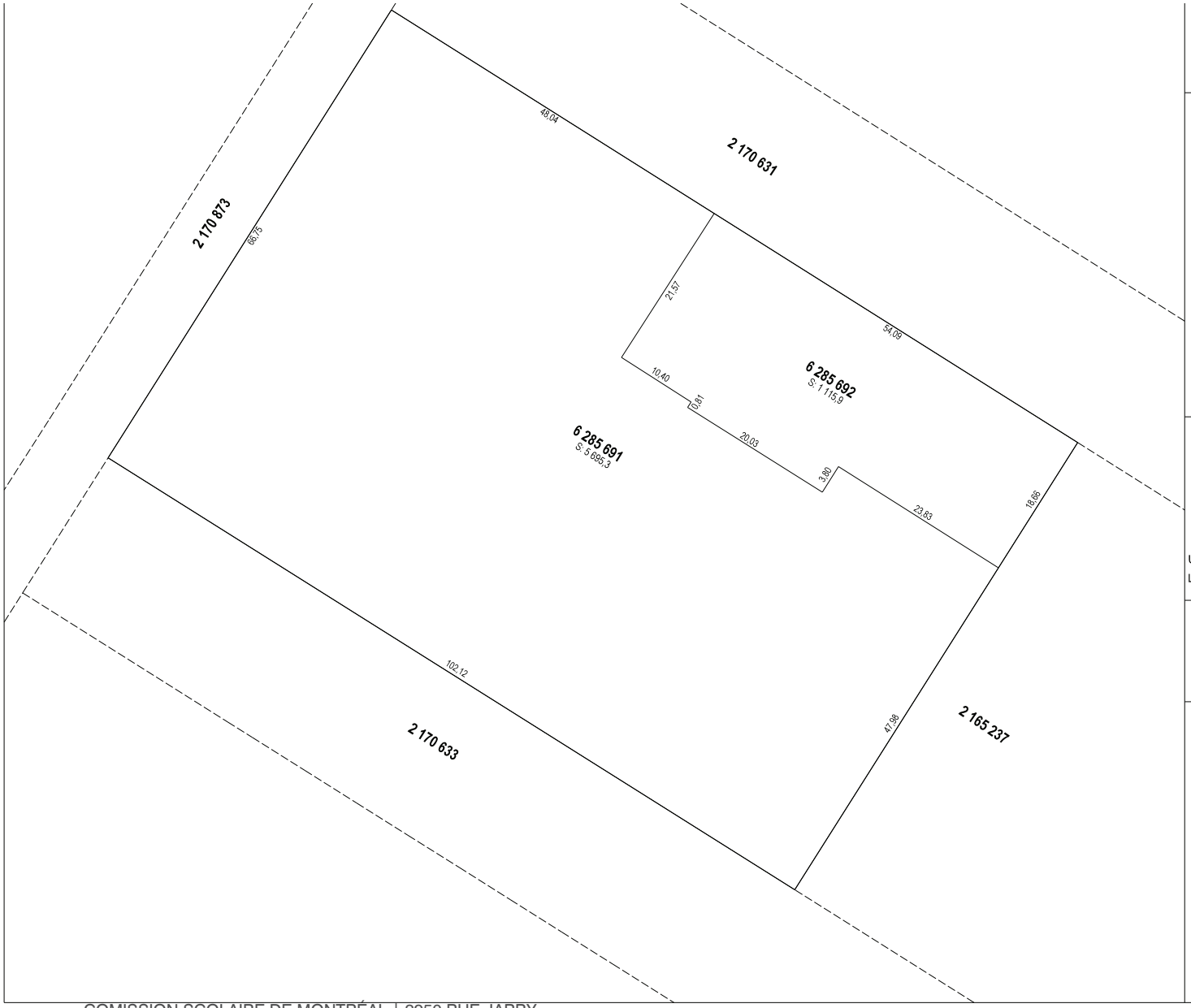

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Robert GENDRON, représentant

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

Dossier cadastral: 1228719
L'échelle de traçage est de 1:500

Un document joint complète ce plan cadastral.
Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unité du système international.

Référence au(x) feuillet(s) cartographique(s)

31H12-005-2063

Projection: MTM
Fuseau: 8

Échelle: 1 : 1000

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription Foncière: Montréal

Municipalité (s): Ville de Montréal

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Montréal , le 30 octobre 2018

Par: _____
Jean-Philippe Giguère
arpenteur-géomètre

Minute: 768

Dossier AG: 0801-23

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

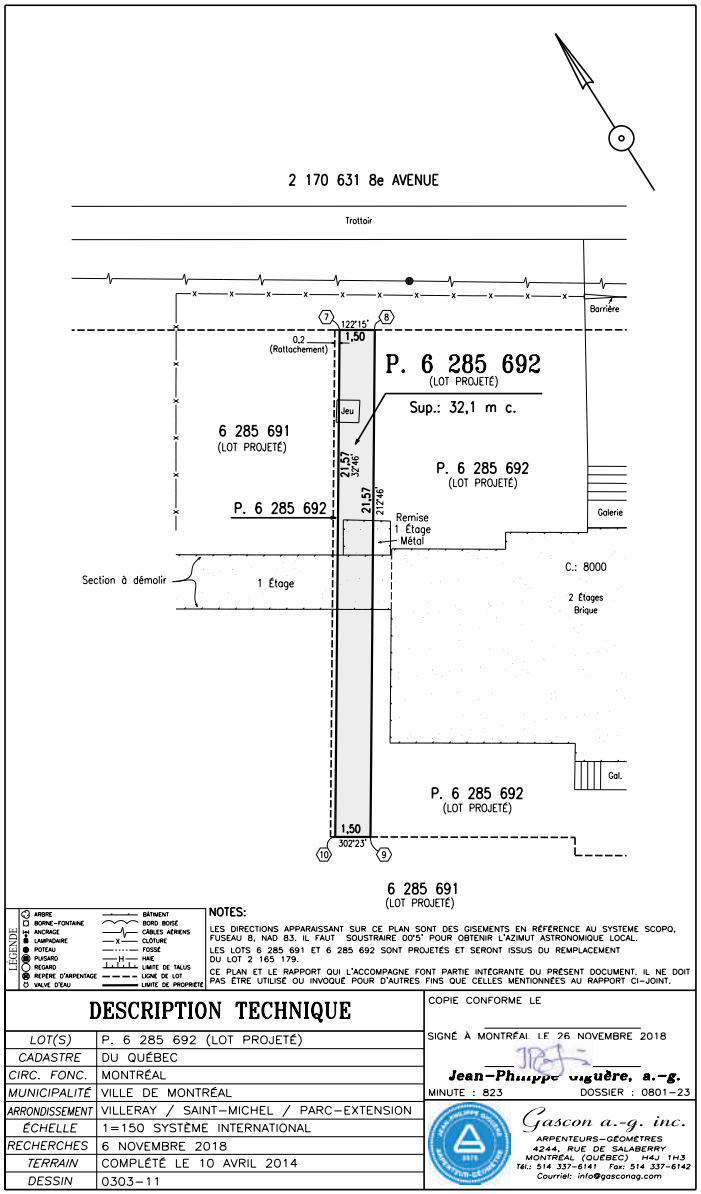

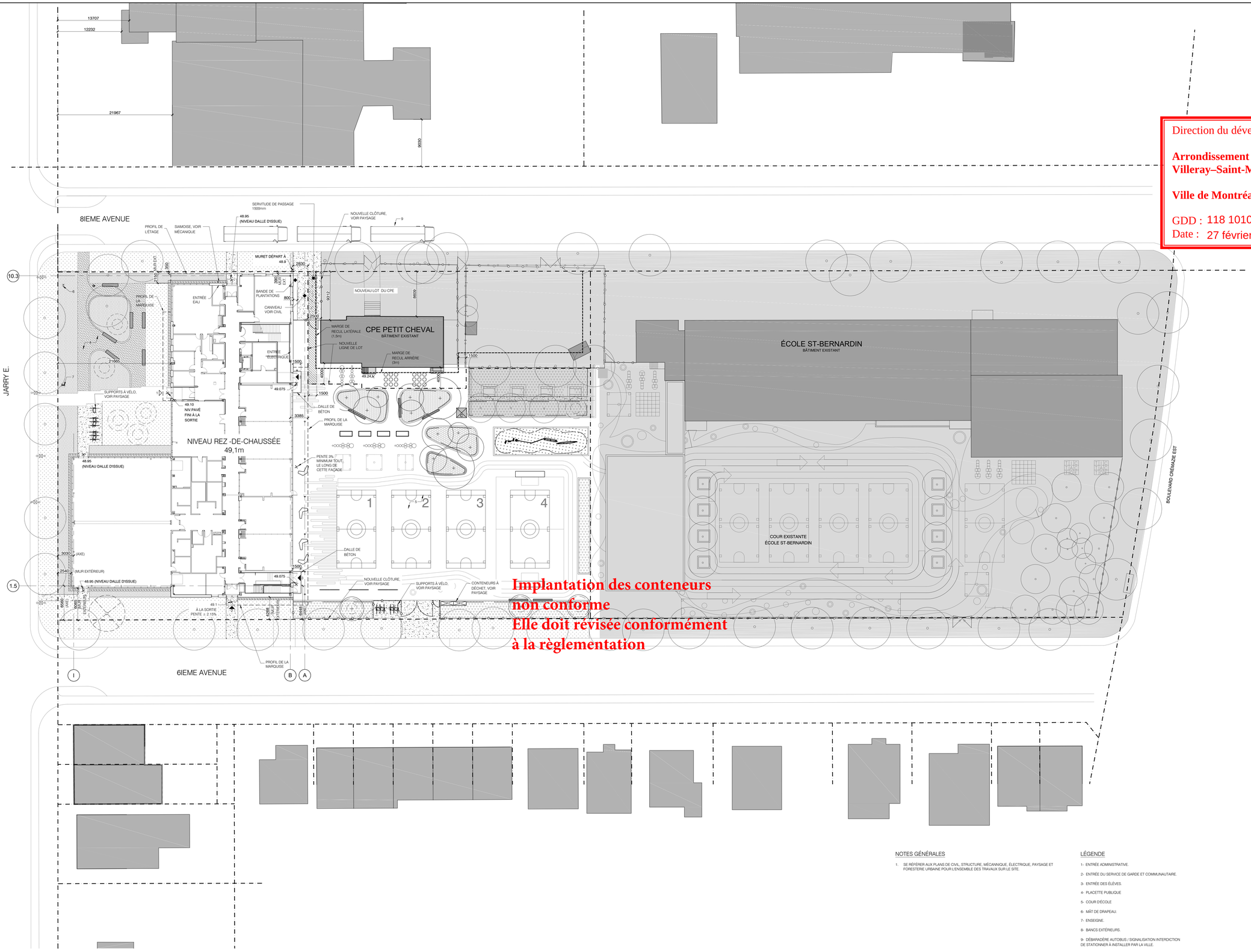

Implantation des conteneurs
non conforme
Elle doit révisée conformément
à la règlementation

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

NOTES GÉNÉRALES

1. SE RÉFÉRER AUX PLANS DE CIVIL, STRUCTURE, MÉCANNIQUE, ÉLECTRIQUE, PAYSAGE ET FORESTERIE URBAINE POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX SUR LE SITE.

LÉGENDE

1- ENTRÉE ADMINISTRATIVE.
2- ENTRÉE DU SERVICE DE GARDE ET COMMUNAUTAIRE.
3- ENTRÉE DES ÉLÈVES.
4- PLACETTE PUBLIQUE
5- COUR D'ÉCOLE
6- MÂT DE DRAPEAU.
7- ENSEIGNE.
8- BANCS EXTÉRIEURS.
9- DÉBARADÈRE AUTOBUS / SIGNALISATION INTERDICTION DE STATIONNER À INSTALLER PAR LA VILLE.

PLAN D'IMPLANTATION
Plan 1:250 01

NOTES GÉNÉRALES

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE	GBi - Services d'ingénierie
STRUCTURE / CIVIL	GBi - Services d'ingénierie
ARCHITECTES PAYSAGISTES	NIPPAYSAGE

AUTRES INTERVENANTS

DÉFINITIF 100%	2019-01-18	M.L.
POUR PERMIS	2018-12-20	M.L.
DÉFINITIF 60% REV.	2018-11-14	M.L.
EXÉCUTION 60%	2018-11-09	M.L.
PRÉLIMINAIRE 40% - partie 2	2018-07-19	M.L.
PRÉLIMINAIRE 40% - partie 1	2018-07-11	M.L.

ÉMISSIONS

BBBL
BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES
7255 rue Alexandra bureau 201 Montréal Québec H2R 2Y9 T.514-273-4373
18005 rue Lapointe bureau 600A Mirabel Québec J7J 0G2 T.450-419-3300

ARCHITECTURE

PROJET PROF.	P16-046
FICHIER PROF.	139-A001
CONCEPTION	M.L.
DESSIN	J.G.- A.G.
VÉRIFICATION	M.L.
APPROBATION	C.B.

Ordre des architectes du Québec
MARYSE LABERGE
ARCHITECTE

PROFESSIONNELS

Commission scolaire de Montréal
Service des ressources matérielles
3700, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H1X 1Y6

ÉCOLE 2950 JARRY EST
Montréal (Québec)

PROJET

ÉCHELLE	1:250
FICHIER CSDM	139-A001

PLAN D'IMPLANTATION

A001 / 51

PAGE

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

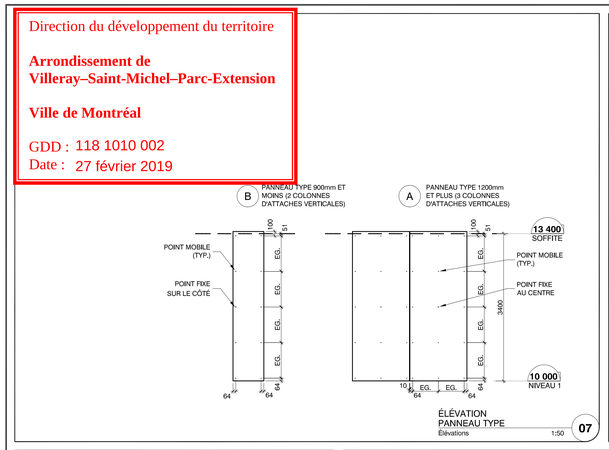

ÉLÉVATION PANNEAU TYPE
Élévations 1:50 **07**

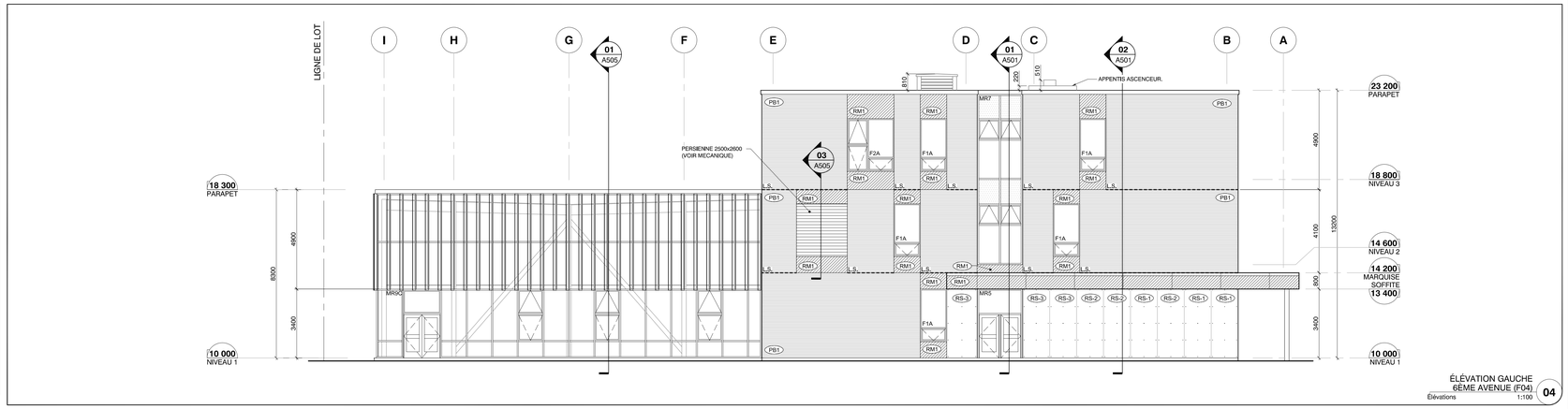

ÉLÉVATION GAUCHE
6ÈME AVENUE (F04)
Élévations 1:100 **04**

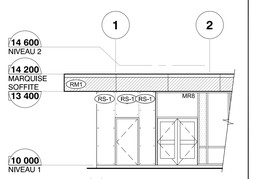

ÉLÉVATION PANNEAUX DERRIÈRE COLONNES
Élévations 1:100 **06**

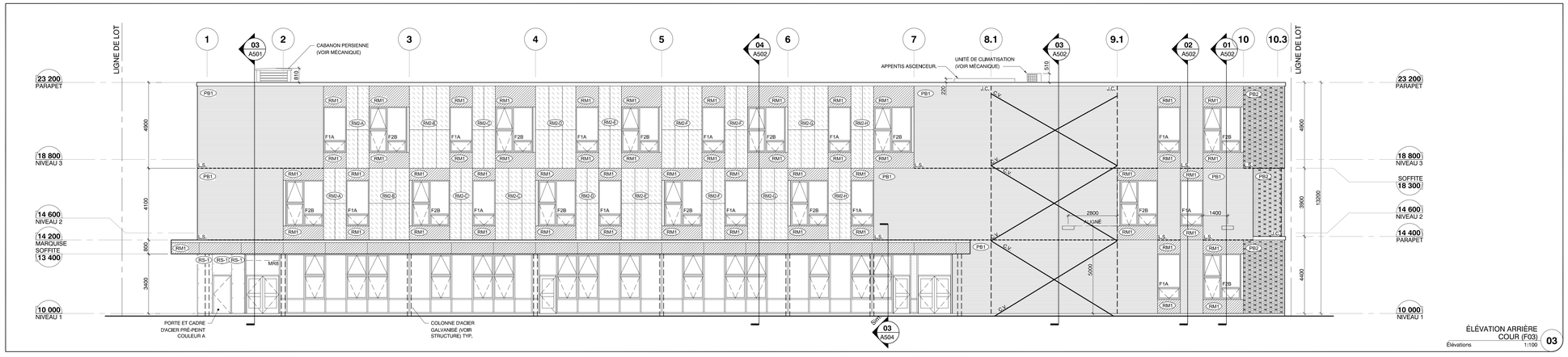

ÉLÉVATION ARRIÈRE
COUR (F03)
Élévations 1:100 **03**

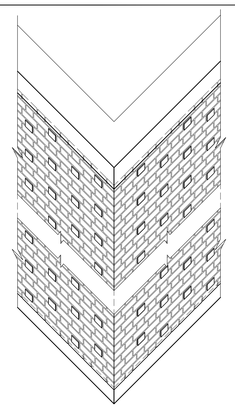

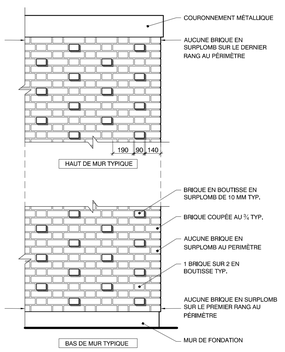

PRINCIPE DE POSE - PB2
ANGLE DE MUR TYPIQUE
Élévations 1:20 **05**

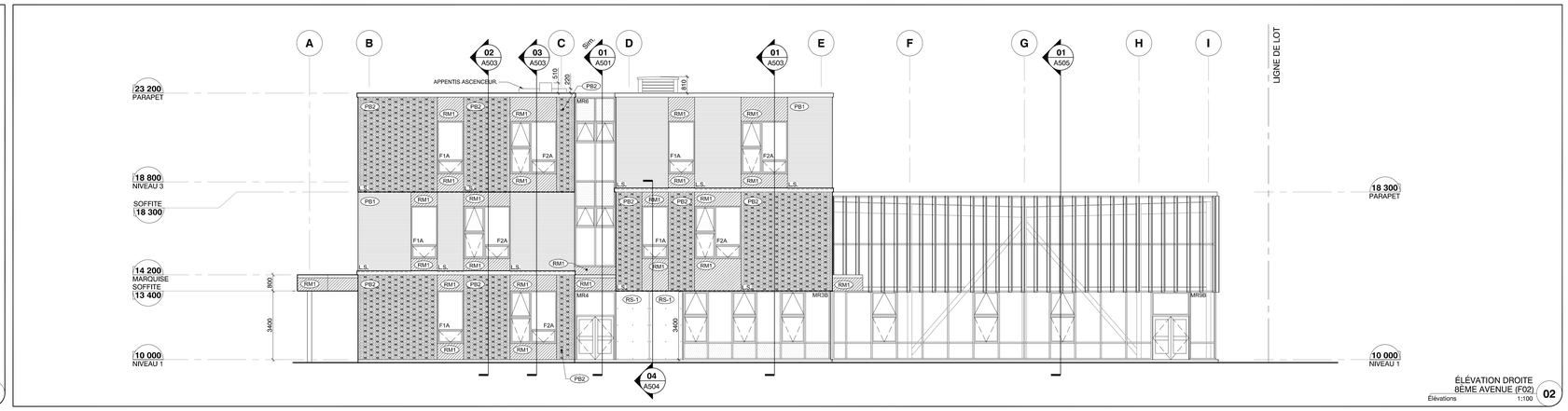

ÉLÉVATION DROITE
8ÈME AVENUE (F02)
Élévations 1:100 **02**

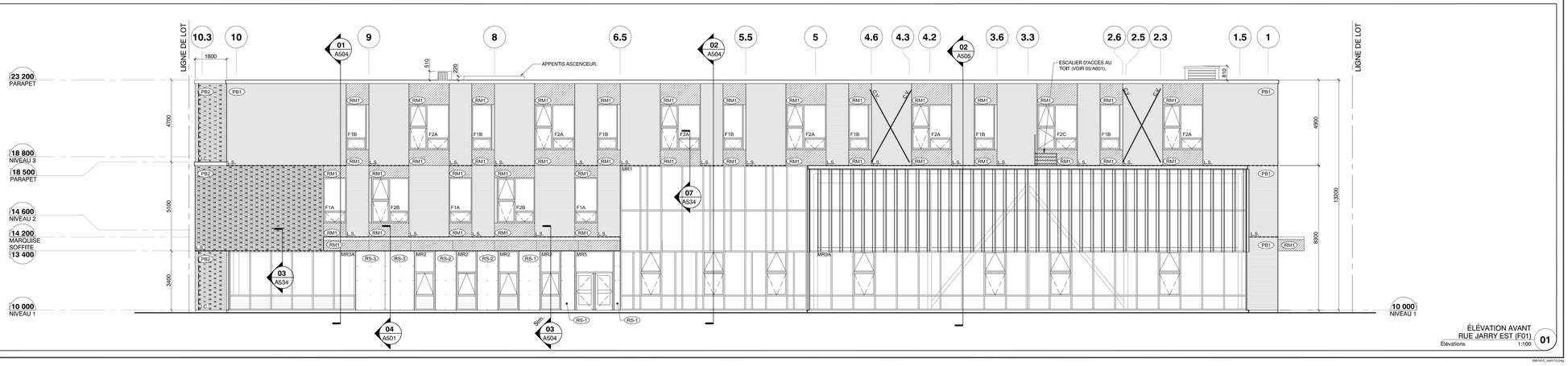

ÉLÉVATION AVANT
RUE JARRY EST (F01)
Élévations 1:100 **01**

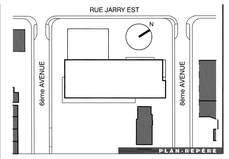

LÉGENDE ÉLÉVATIONS

PAREMENT DE BRIQUES :

- PB1 — PAREMENT DE BRIQUE BRIQUE TYPE 1 (VOIR DEVIS)
- PB2 — PAREMENT DE BRIQUE AVEC BRIQUES EN BOUTISSES, VOIR 05-A301 POUR APPAREILLAGE BRIQUE TYPE 1 (VOIR DEVIS)

REVÊTEMENTS MÉTALLIQUES :

- RM1 — REVÊTEMENT MÉTALLIQUE EN PLAQUES - PRÉ-PEINT COULEUR ALUMINIUM NATUREL (COULEUR RAL#9006 - ALUMINIUM BLANC)
- RM2-x — REVÊTEMENT MÉTALLIQUE PLIÉ PRÉ-PEINT COULEUR TEL QU'INDIQUÉ

PEINTURE APPLIQUÉE SUR MÉTAL :

A : COULEUR RAL#1018 - JAUNE ZINC
B: COULEUR RAL#2003 - ORANGER PASTEL
C: COULEUR RAL#3002 - ROUGE CARMIN
D : COULEUR RAL#4003 - VIOLET BRUYÈRE
E : COULEUR RAL#4001 - LILAS ROUGE
F : COULEUR RAL#5015 - BLEU CIEL
G : COULEUR RAL#6027 - VERT CLAIR
H : COULEUR RAL#6018 - VERT JAUNE

REVÊTEMENTS PANNEAUX STRATIFIÉSPHÉNOLIQUES :

- RS-1 — PANNEAU DE STRATIFIÉ PHÉNOLIQUE TRESPA METEON 10 MM ÉP. COULEUR #K04,0,5 JAUNE ZINC
- RS-2 — PANNEAU DE STRATIFIÉ PHÉNOLIQUE TRESPA METEON 10 MM ÉP. COULEUR #K10,1,6 ROUGE ORANGÉ
- RS-3 — PANNEAU DE STRATIFIÉ PHÉNOLIQUE TRESPA METEON 10 MM ÉP. COULEUR #12,3,7 ROUGE CARMIN

- LL — LINTEAU LIBRE.
- L.S. — LINTEAU STRUCTURAL (VOIR STRUCTURE).
- J.C. — JOINT DE CONTRÔLE
- FX — FENÊTRE TYPE 1, 2, 3, ETC, (VOIR DÉTAILS XX).
- MR — MUR-RIDEAU TYPE 1, 2 ,3, ETC. (VOIR DÉTAIL XX).
- PANNEAU TYMPAN

NOTES :

1. TOUT LE PAREMENT DE BRIQUE EST DE TYPE PB1 SAUF INDICATION CONTRAIRE.
2. TOUS LES OUVRAGES EN ACIER APPARENTS SONT GALVANISÉ (VOIR PLANS INGÉNIEUR)
3. TOUS LES SOLINS MÉTALLIQUES SONT PRÉ-PEINTS COULEUR ALUMINIUM NATUREL (COULEUR RAL#9006 - ALUMINIUM BLANC)

NOTES GÉNÉRALES

AUTRES INTERVENANTS

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE	GBI - Services d'ingénierie
STRUCTURE / CIVIL	GBI - Services d'ingénierie
ARCHITECTES PAYSAGISTES	NIPPAYSAGE

ÉMISSIONS

8		
7		
6 **DÉFINITIF 100%**	2019-01-18	M.L
5 **POUR PERMIS**	2018-12-20	M.L.
4 **DÉFINITIF 60% REV.**	2018-11-14	M.L.
3 **EXÉCUTION 60%**	2018-11-09	M.L.
2 **PRÉLIMINAIRE 40% - partie 2**	2018-07-19	M.L.
1 **PRÉLIMINAIRE 40% - partie 1**	2018-07-11	M.L.

BBBL
BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES
OSBL inc.
7255 rue Alexandra bureau 201 Montréal Québec H2R 2Y9 T.514-273-4373
18005 rue Lapointe bureau 600A Mirabel Québec J7J 0G2 T.450-419-3300

PROFESSIONNELS

ARCHITECTURE	
PROJET PROF.	**P16-046**
FICHIER PROF.	**139-A301**
CONCEPTION	**M.L**
DESSIN	**A.G**
VÉRIFICATION	**M.L**
APPROBATION	**C.B**

Ordre des architectes du Québec — CLÉMENT BASTIEN #2018(13)

Commission scolaire de Montréal

Service des ressources matérielles
3700, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H1X 1Y6

PROJET

ÉCOLE 2950 JARRY EST
Montréal (Québec)

ÉCHELLE	1:100
FICHIER CSDM	139-A301

ÉLÉVATIONS

A301 / 51

PROJ

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

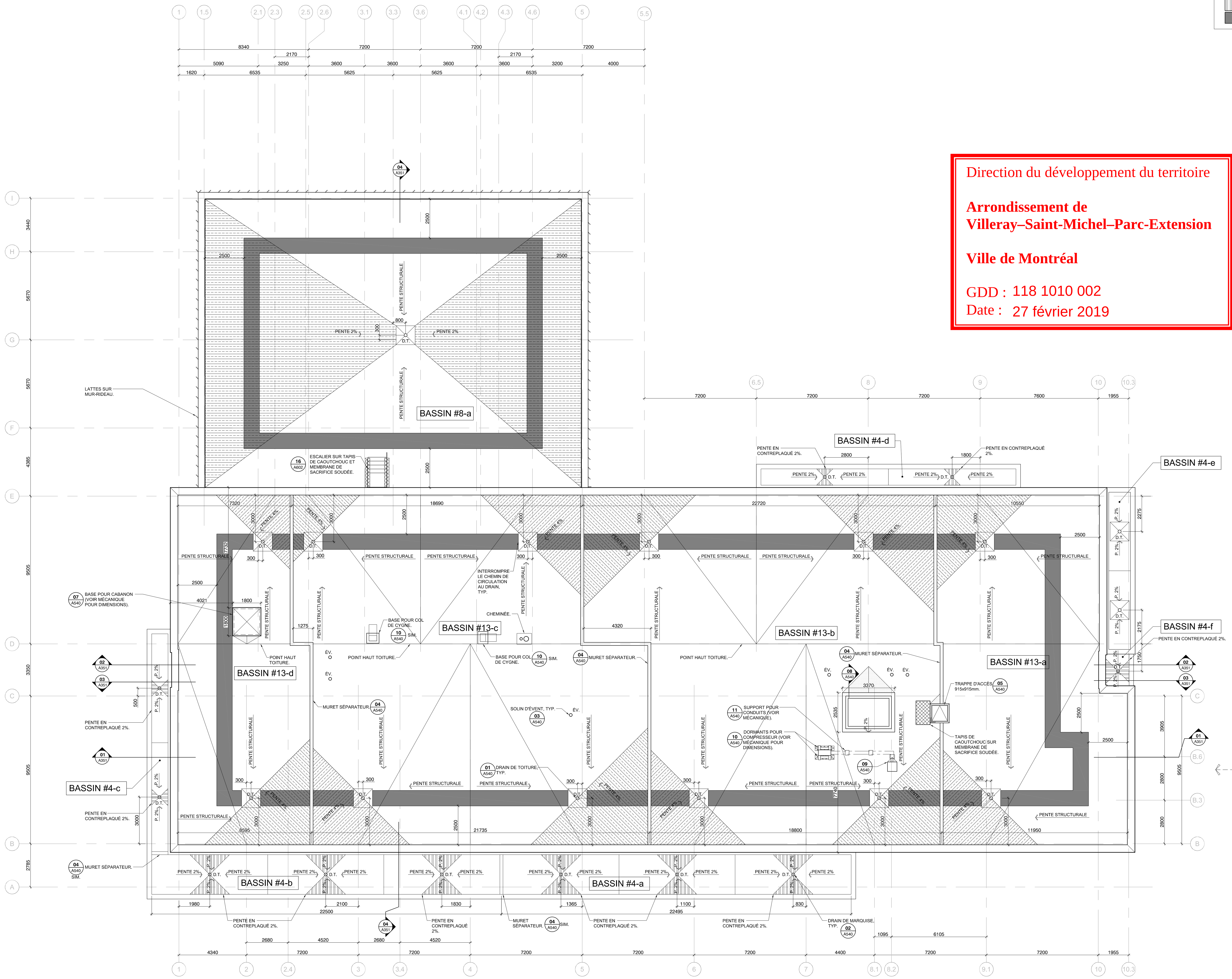

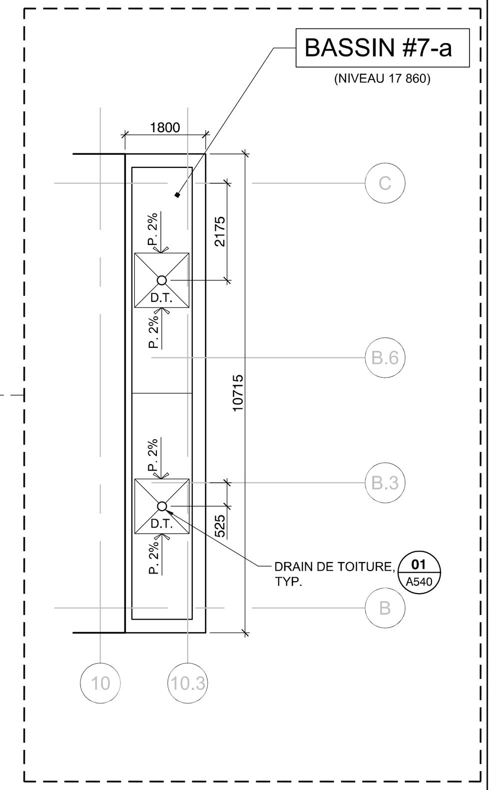

PLAN DE TOIT
Plan 1:100
01

NOTES ET LÉGENDES :

LÉGENDE :

D.T. DRAIN DE TOIT
EV. ÉVENT DE TOIT

ISOLANT EN PENTE (2% OU 4%)
CRIQUET AVEC PENTE 4%
PENTE EN CONTREPLAQUÉ 2%
CHEMIN DE CIRCULATION

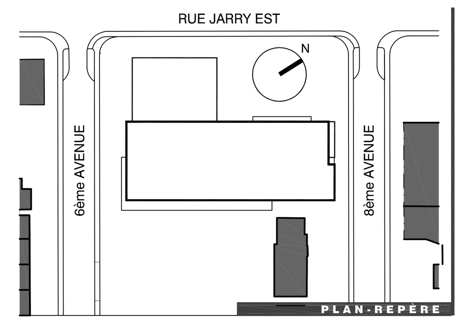

PLAN-REPÈRE

NOTES GÉNÉRALES

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE	GBi - Services d'ingénierie
STRUCTURE / CIVIL	GBi - Services d'ingénierie
ARCHITECTES PAYSAGISTES	NIPPAYSAGE

AUTRES INTERVENANTS

8			
7			
6	DÉFINITIF 100%	2019-01-18	M.L
5	POUR PERMIS	2018-12-20	M.L.
4	DÉFINITIF 60% REV.	2018-11-14	M.L.
3	EXÉCUTION 60%	2018-11-09	M.L.
2	PRÉLIMINAIRE 40% - partie 2	2018-07-19	M.L.
1	PRÉLIMINAIRE 40% - partie 1	2018-07-11	M.L.

ÉMISSIONS

BBBL
BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES (BBBL) INC.
7255 rue Alexandra bureau 201 Montréal Québec H2R 2Y9 T.514-273-4373
18005 rue Lapointe bureau 600A Mirabel Québec J7J 0G2 T.450-419-3300

ARCHITECTURE

PROJET PROF.	P16-046
FICHIER PROF.	139-A151
CONCEPTION	M.L
DESSIN	A.G
VÉRIFICATION	M.L
APPROBATION	C.B

Ordre des architectes du Québec — CLÉMENT BASTIEN ARCHITECTE

PROFESSIONNELS

Commission scolaire de Montréal

Service des ressources matérielles
3700, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H1X 1Y6

ÉCOLE 2950 JARRY EST
Montréal (Québec)

PROJET

ÉCHELLE	1:100
FICHIER CSDM	139-A151

PLAN DE TOIT

A151 / 51

PAGE

058-A0-C_csdm13.dwg

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

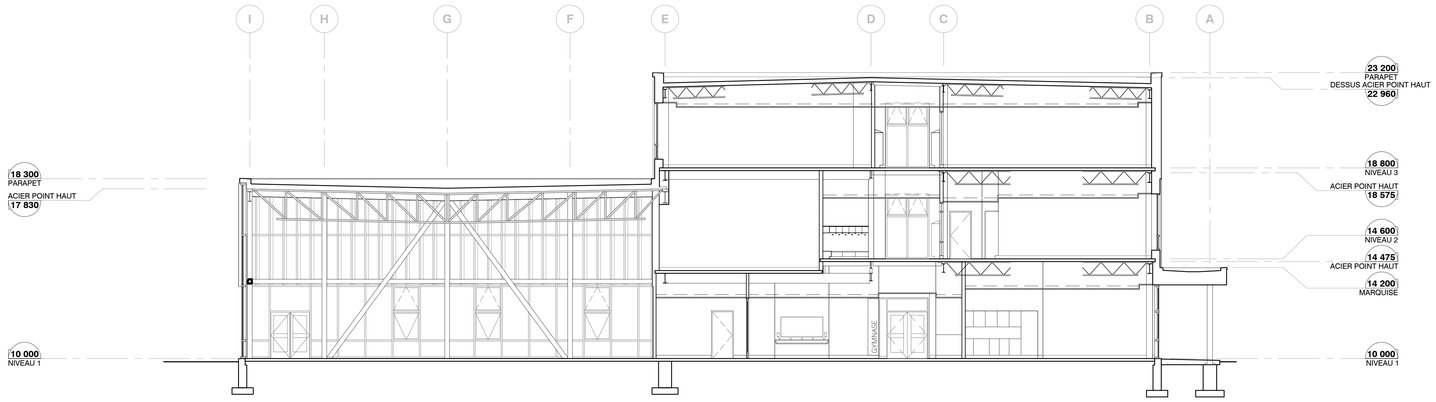

COUPE DD 04
Plan 1:100

COUPE CC 03
Plan 1:100

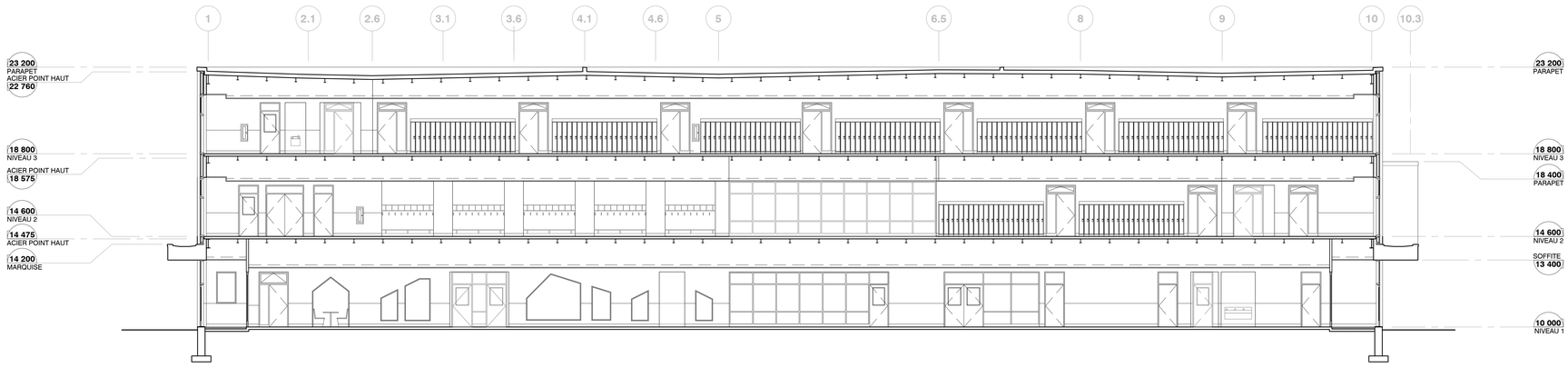

COUPE BB 02
Plan 1:100

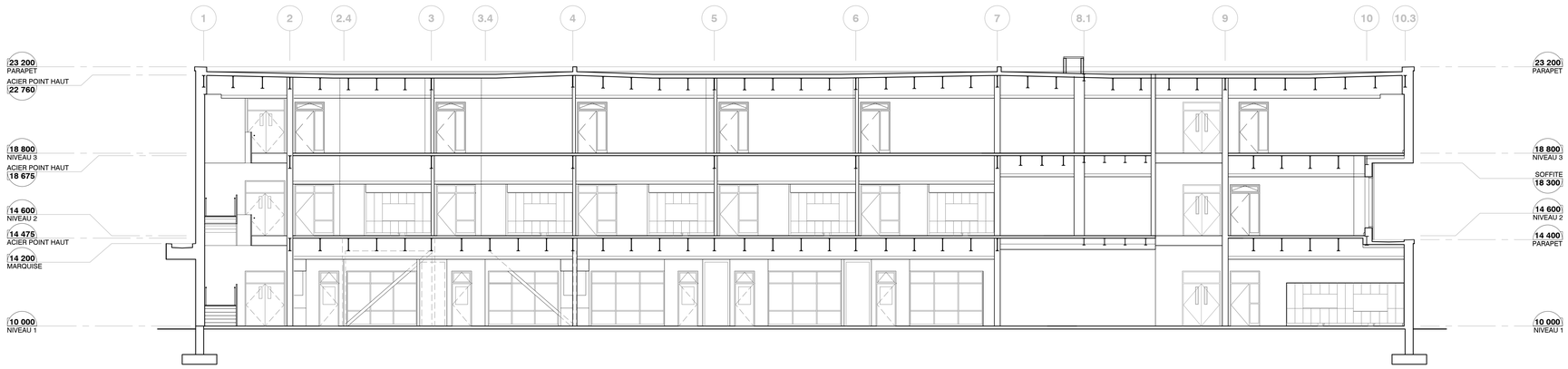

COUPE AA 01
Plan 1:100

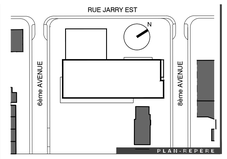

NOTES GENERALES

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE	GBi - Services d'ingénierie
STRUCTURE / CIVIL	GBi - Services d'ingénierie
ARCHITECTES PAYSAGISTES	NIPPAYSAGE

AUTRES INTERVENANTS

8			
7			
6	DÉFINITIF 100%	2019-01-18	M.L
5	POUR PERMIS	2018-12-20	M.L.
4	DÉFINITIF 60% REV.	2018-11-14	M.L.
3	EXÉCUTION 60%	2018-11-09	M.L.
2	PRÉLIMINAIRE 40% - partie 2	2018-07-19	M.L.
1	PRÉLIMINAIRE 40% - partie 1	2018-07-11	M.L.

EMISSIONS

BBBL
BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES
BBBL inc.
7255 rue Alexandra bureau 201 Montréal Québec H2R 2Y9 T.514-273-4373
18005 rue Lapointe bureau 600A Mirabel Québec J7J 0G2 T.450-419-3300

ARCHITECTURE

PROJET PROF.	P16-046
FICHIER PROF.	139-A101
CONCEPTION	M.L
DESSIN	J.G - A.G
VÉRIFICATION	M.L
APPROBATION	C.B

Ordre des architectes du Québec
MARYSE LABERGE
ARCHITECTE

PROFESSIONNELS

Commission scolaire de Montréal

Service des ressources matérielles
3700, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H1X 1Y6

ÉCOLE 2950 JARRY EST
Montréal (Québec)

PROJET

ÉCHELLE	1:100
FICHIER CSDM	139-A101

COUPES GÉNÉRALES ET ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES

A351 / 51

PAGE

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

RAL 2003 RAL 3028 RAL 4003 RAL 4001 RAL 5015 RAL 6027 RAL 6018 RAL 1018

LATTES ET REVÊTEMENT MÉTALLIQUE COLORÉS (GYMNASE ET FAÇADE ARRIÈRE)

REVÊMENT MÉTALLIQUE EN PLAQUE ET FENÊTRES DE COULEUR ANODISÉ CLAIR

BRIQUE GREY BLEND

JAUNE ZINC

ROUGE ORANGÉ

CARMINE RED

PANNEAUX TRESPA (RDC)

NOTE : LES ÉCHANTILLONS SUIVANTS SONT FOURNIR EN PIÈCES-JOINTES :

- BRIQUES GREY BLEND
- PANNEAUX TRESPA (3 COULEURS)

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

975_DX-Stele-historique_141211_r01

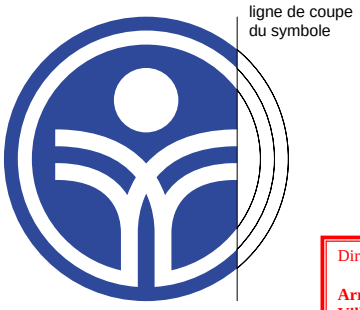

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

Les stèles qui se trouvent devant les établissements de la Commission scolaire de Montréal doivent être clairement identifiées aux couleurs de l'institution.

Le symbole
Sur la stèle, le symbole est coupé ; ceci représente une exception et ne doit pas se répéter ailleurs que sur les applications spécialement mentionnées dans ce cahier.

Le symbole doit être coupé de la façon illustrée ci-dessus.

Le logotype
Sur la stèle, le logotype « Commission scolaire de Montréal » est dissocié du symbole ; ceci représente une exception et ne doit pas se répéter ailleurs que sur les applications spécialement mentionnées dans ce cahier.

Le nom de l'établissement

Typographie	Helvetica gras
Corps	160 pts
Interligne	192 pts
Couleur	Blanc

Le bleu officiel
Le bleu officiel de la signature doit correspondre à la couleur bleu saphir de 3M®.

Le vert officiel
Le vert officiel de la signature doit correspondre à la couleur vert pomme de 3M®.

Stèle
Capsule historique

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

Typo 66/79 points
Helvetica regulier
Bleu officiel
doit correspondre
à la couleur
bleu saphir de 3M®
(texte maximum 450 caractères
avec espace ou 60 mots)

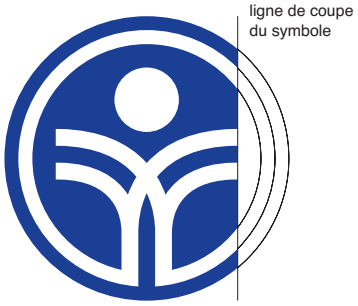

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

STELE (Commission Scolaire de Montréal)

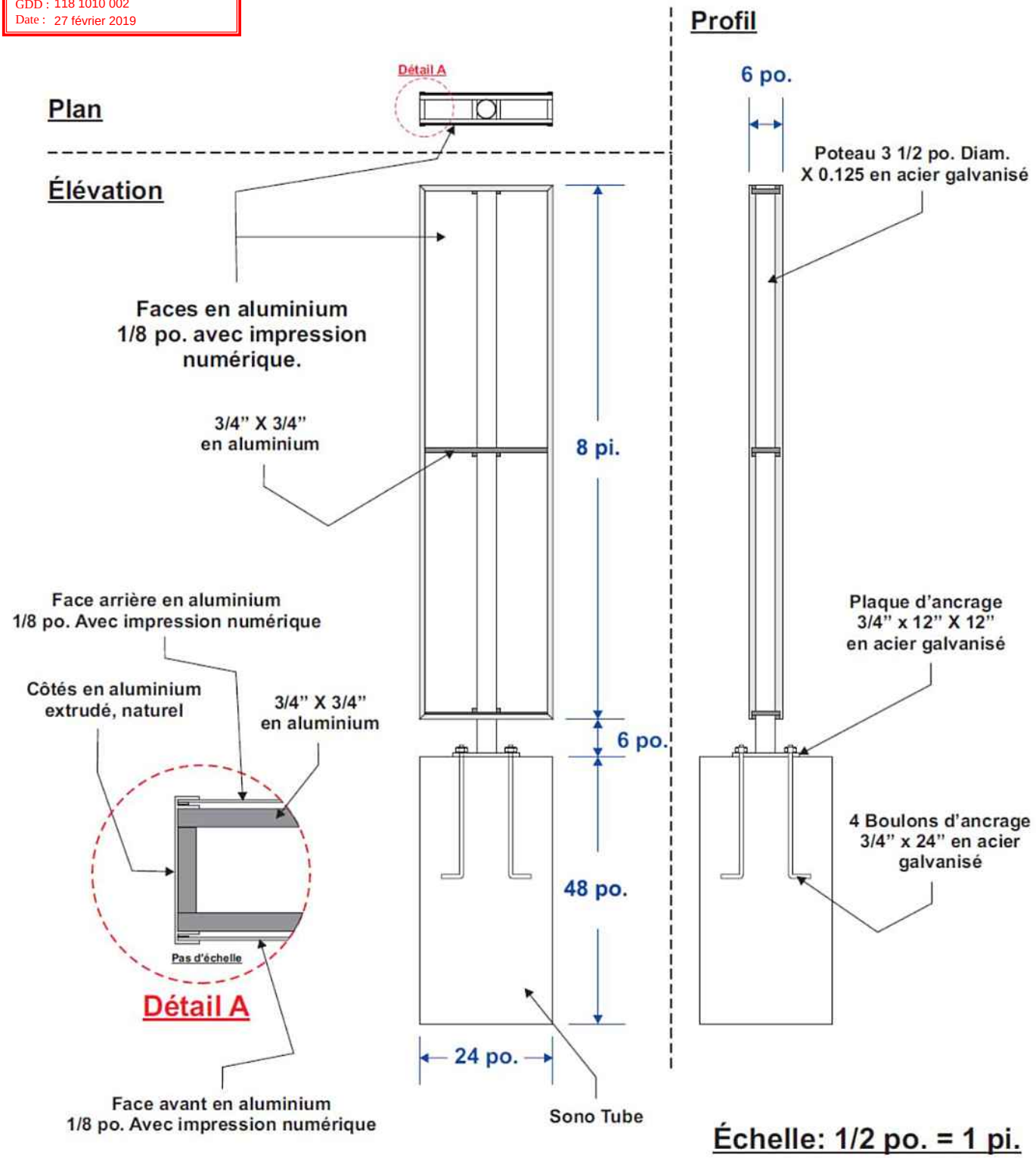

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

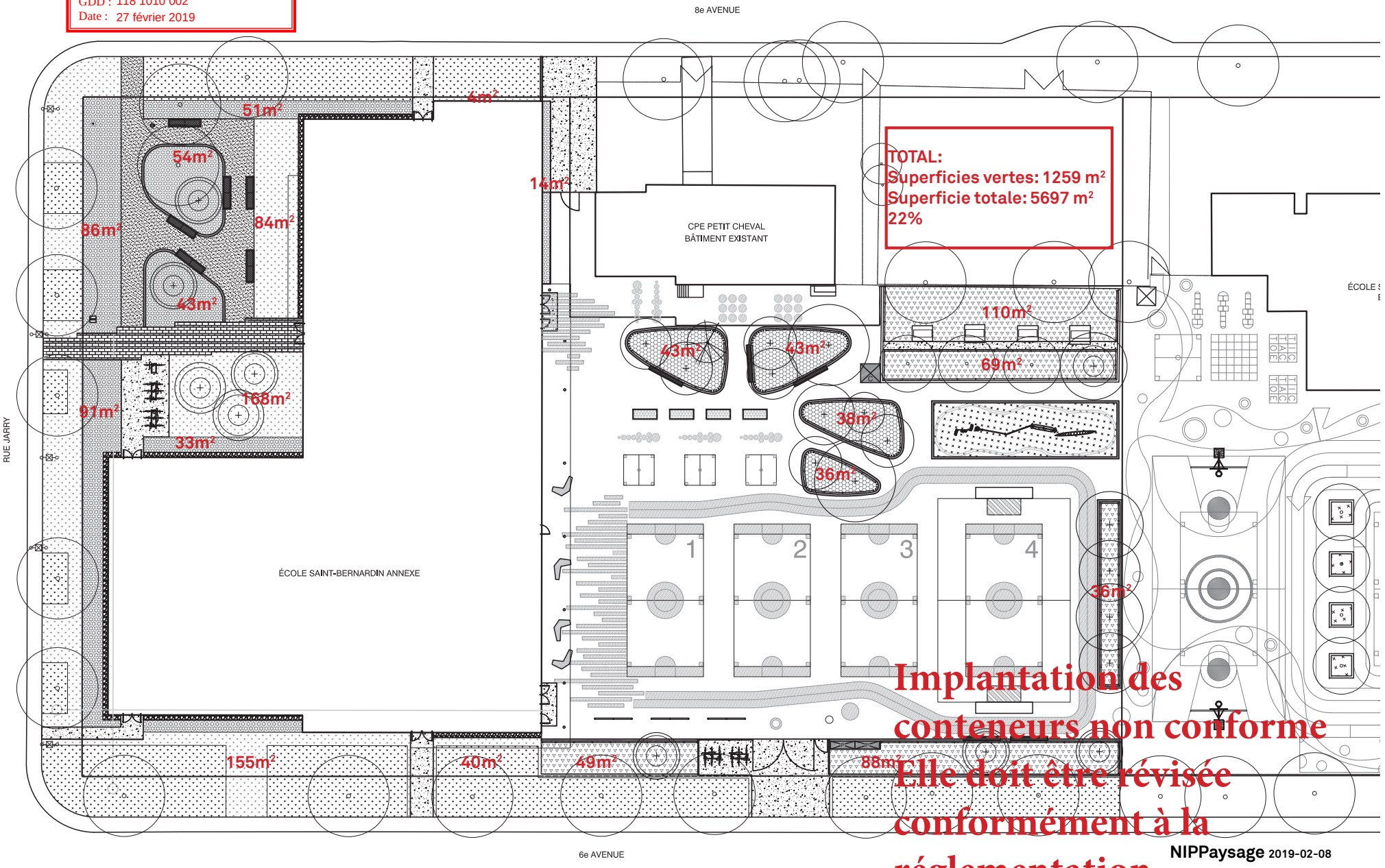

Implantation des conteneurs non conforme Elle doit être révisée conformément à la réglementation

NIPPaysage 2019-02-08

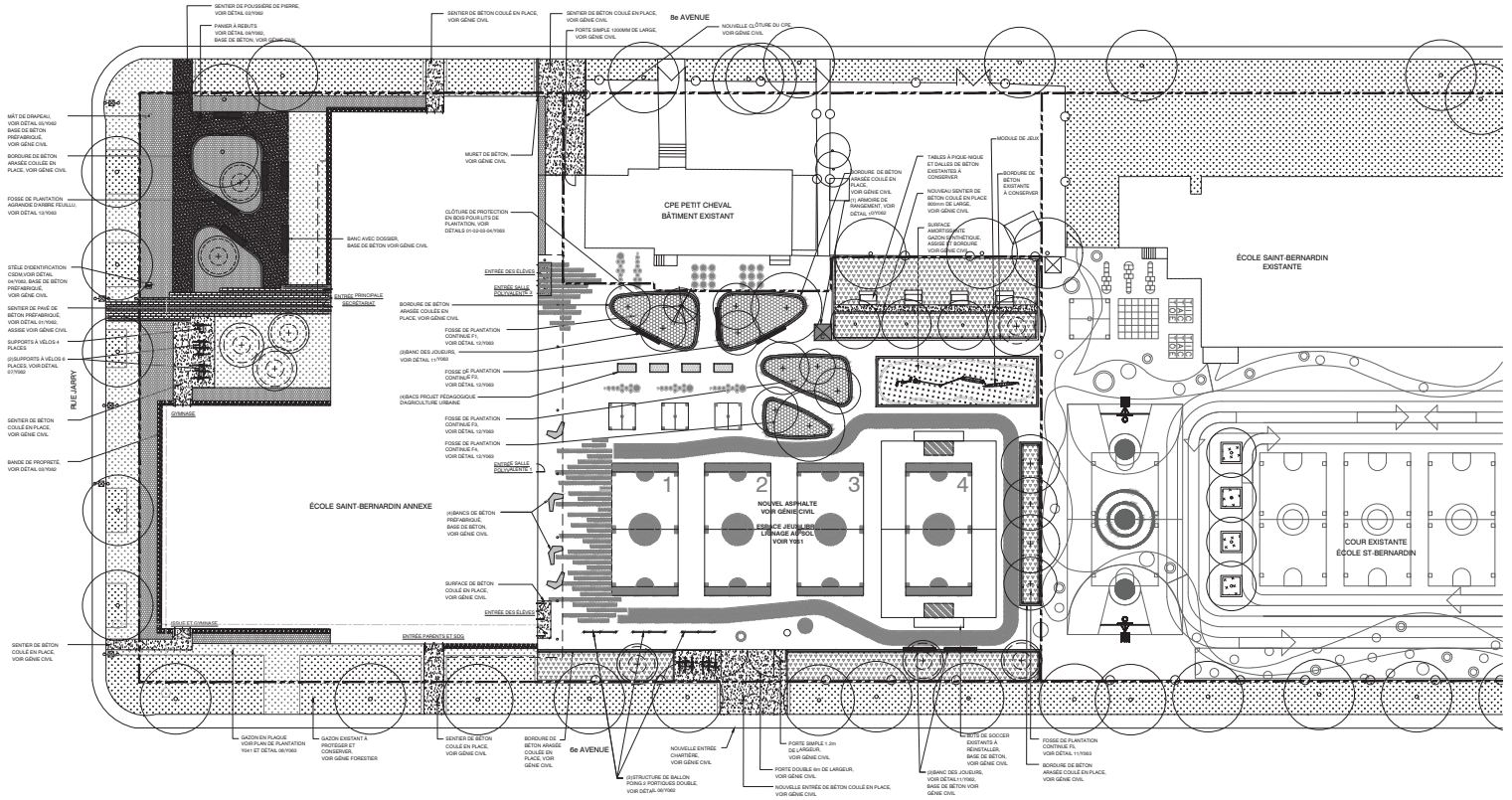

LÉGENDE DE DESCRIPTION DES TRAVAUX

DESCRIPTION

- LIMITE DE PROPRIÉTÉ CSDM

ÉLÉMENT DE BOIS EXTÉRIEUR
VOIR DEVIS SECTION 02 15 00
VOIR PLAN D'IMPLANTATION 1031

- CLÔTURE DE PROTECTION EN BOIS POUR LITS DE PLANTATION TYPE 1 - VOIR DÉTAIL 01-02-04/Y063
- CLÔTURE DE PROTECTION EN BOIS POUR LITS DE PLANTATION TYPE 2 - VOIR DÉTAIL 03-04/Y063

MÂT DE DRAPEAU
VOIR DEVIS SECTION 10 75 00

- MAT DRAPEAU, VOIR DÉTAIL 05/Y062, BASE DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ VOIR GÉNIE CIVIL

ÉLÉMENT DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ
VOIR DEVIS SECTION 32 14 13
VOIR IMPLANTATION VOIR Y031

- ZONE PAVÉS PRÉFABRIQUÉS 100 X 200 X 600 mm, GRIS ARGENTÉ FINI GRENAT, VOIR DÉTAIL 01/Y062
- ZONE PAVÉS PRÉFABRIQUÉS 100 X 300 X 600 mm, GRIS GRANITE FINI LISSE, VOIR DÉTAIL 01/Y062

REVÊTEMENT DE SOL EN PIERRE
VOIR SECTION DE DEVIS 32 15 40

- SENTIER EN POUSSIÈRE DE PIERRE, VOIR DÉTAIL 02/Y062
- BANDE DE PROPRETÉ, VOIR DÉTAIL 03/Y062

MARQUAGE DE CHAUSSÉ
VOIR SECTION DE DEVIS 32 17 23
VOIR PLAN Y031

- LIGNE MARQUAGE AU SOL
- MARQUAGE AU SOL PLEIN

RECOUVREMENT DE SOL POUR AIRE DE JEUX
VOIR SECTION DE DEVIS 32 18 22 43

- ZONE GAZON SYNTHÉTIQUE AMORTISSANT POUR AIRE DE JEUX

ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS ET ÉQUIPEMENTS DE JEU
VOIR SECTION DE DEVIS 32 31 00

- BANC EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ, BASE DE BÉTON VOIR GÉNIE CIVIL
- PANIER À REBUTS, VOIR DÉTAIL 04/Y062, BASE DE BÉTON VOIR GÉNIE CIVIL
- BANC DES JOUEURS, VOIR DÉTAIL 11/Y062, BASE DE BÉTON VOIR GÉNIE CIVIL
- BANC AVEC DOSSIER ÉQUIPARC, BASE DE BÉTON VOIR GÉNIE CIVIL
- STRUCTURE DE BALLON PONG 2 PORTIQUES DOUBLE, VOIR DÉTAIL 06/Y062, BASE DE BÉTON VOIR GÉNIE CIVIL

TERRE VÉGÉTALE
VOIR SECTION DE DEVIS 32 91 19.13

- FOSSE AGRANDIE DE PLANTATION D'ARBRE, VOIR DÉTAIL 13/Y063

ENSEMENCEMENT MÉCANIQUE
VOIR SECTION DE DEVIS 32 92 19.13
VOIR PLAN DE PLANTATION Y041

- ZONE D'ENSEMENCEMENT D'HERBACÉES

GAZONNEMENT
VOIR SECTION DE DEVIS 32 92 23
VOIR PLAN DE PLANTATION Y041

- GAZON EN PLAQUES - VOIR DÉTAIL 08/Y063

ARBRES, ARBUSTES ET COUVRES-SOLS VÉGÉTAUX
VOIR SECTION DE DEVIS 32 92 10
VOIR PLAN DE PLANTATION Y041

- LIT DE PLANTATION D'ARBUSTES, VOIR DÉTAIL 07/Y063
- LIT DE PLANTATION DE VIVACES, VOIR DÉTAIL 09-10/Y063
- ARBRE FEUILLU PROPOSÉ
- ARBRE CONIFÈRE PROPOSÉ

PROTECTION DES ARBRES EXISTANTS
VOIR INGÉNIEUR FORESTIER

- ARBRE EXISTANT À PROTÉGER ET CONSERVER
- GAZON EXISTANT À PROTÉGER ET CONSERVER

CLÔTURE À MAILLE DE CHAÎNE
VOIR GÉNIE CIVIL

- CLÔTURE À MAILLE DE CHAÎNE AVEC PORTE SIMPLE
- CLÔTURE À MAILLE DE CHAÎNE AVEC PORTE DOUBLE
- CLÔTURE AVEC PORTE DOUBLE EXISTANTE À CONSERVER ET PROTÉGER PENDANT LES TRAVAUX
- CLÔTURE AVEC PORTE SIMPLE EXISTANTE À CONSERVER ET PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX

OUVRAGE DE BÉTON
VOIR GÉNIE CIVIL

- BORDURE DE BÉTON COULÉE EN PLACE
- DALLE DE BÉTON COULÉE EN PLACE

NOTES DE DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER SES TRAVAUX AVEC TOUT SES SOUS-CONTRACTANTS.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LES MATÉRIAUX EN QUANTITÉS SUFFISANTES POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX TELS QU'INDIQUÉS SUR LES PLANS.
3. POUR LE BÉTON, COULEUR, FINIS ET TYPES DE BÉTON, VOIR GÉNIE CIVIL.
4. IMPLANTER TOUS LES ÉLÉMENTS CONSTRUITS SELON LE PLAN Y031, INFORMER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE DE TOUTE DISCORDANCE.

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

8e Avenue

6e Avenue

A. NE PAS MESURER À PARTIR DE CES DESSINS.
B. L'ENTREPRENEUR DOIT CONFIRMER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS AU CHANTIER ET AVISER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE DE TOUTE DISCORDANCE AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.
C. L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS SONT RESPONSABLES DE RÉVISER TOUS LES DESSINS, LES NOTES ET LES DEVIS AFIN DE DÉTECTER TOUT CE QUI PEUT DES RÉPERCUSSIONS SUR LEUR TRAVAIL.
D. L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER DE TOUT DOMMAGE LES PERSONNES ET PROPRIÉTÉS À PROXIMITÉ DES TRAVAUX. IL DOIT PROTÉGER LES ARBRES, LES ARBUSTES, LES PLANTATIONS, BRANCHES ET ZONES RADICULAIRES DES ARBRES À CONSERVER. LES COÛTS DE RÉPARATION, DE RESTAURATION OU DE REMPLACEMENT D'ÉLÉMENTS ENDOMMAGÉS DURANT LES TRAVAUX SERONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.
E. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA COORDINATION AVEC TOUTE ENTREPRISE DE SERVICES (INFO-EXCAVATION, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE, GAZ, ÉGOUTS, ETC) AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX. LES COÛTS DE RÉPARATION, DE RESTAURATION OU DE REMPLACEMENT D'INFRASTRUCTURES ENDOMMAGÉES DURANT LES TRAVAUX SERONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.
F. L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER LA SÉCURITÉ DES USAGERS DU BÂTIMENT DE LA CSDM TOUT AU LONG DES TRAVAUX.

10		
9		
8		
7		
6	ÉMIS POUR PERMIS	2019-03-26 NP
5	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	2019-02-22 NP
4	ÉMIS AVANCEMENT 100%	2019-01-18 NP
3	DEMANDE DE PERMIS	2018-12-20 NP
2	ÉMIS AVANCEMENT 60%	2018-12-20 NP
1	ÉMIS AVANCEMENT 40%	2018-07-17 NP

CIVIL
MÉCANIQUE - ÉLECTRIQUE
STRUCTURE
ARCHITECTE

NIPPAYSAGE
ARCHITECTES PAYSAGISTES
LANDSCAPE ARCHITECTS

6666, Boul. Di Iberville, suite 3
MONTRÉAL, QUÉBEC
CANADA, H2S 2E8
T 514 272 6636
WWW.NIPPAYSAGE.CA

Architecture de paysage

FICHIER PROJ.	P16-066
	139-Y011
CONCEPTION	M.C.
DESSIN	A.S.A.
VÉRIFICATION	M.C.
APPROBATION	00

Service des ressources matérielles
3700, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H1X 1Y6

ÉCOLE 2950 JARRY EST
2950, rue Jarry Est, Montréal, QC

139 000 780

ÉCHELLE 1:200
FICHIER GNU CSDM 139-Y011.DWG

PLAN DESCRIPTION DES TRAVAUX

Y011/ 7

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

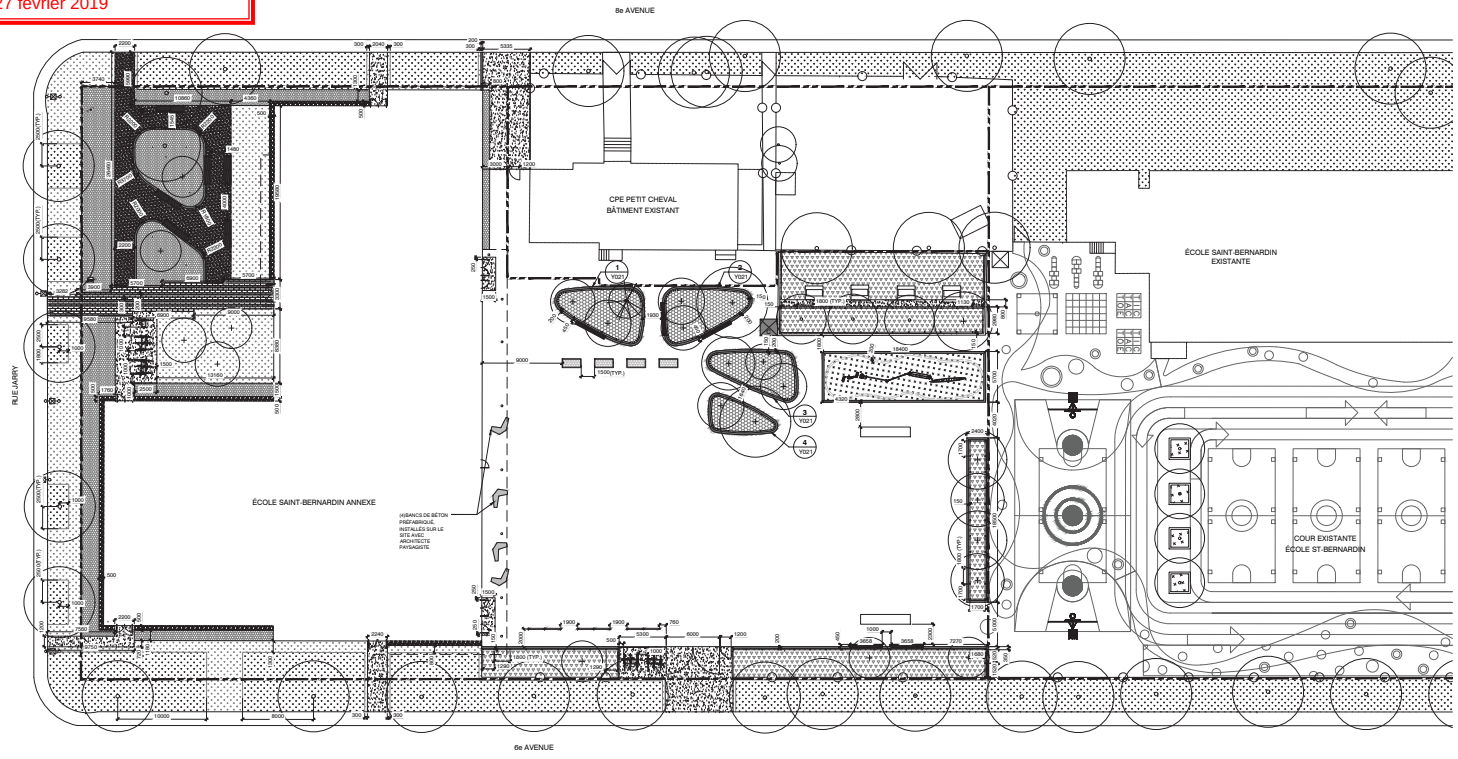

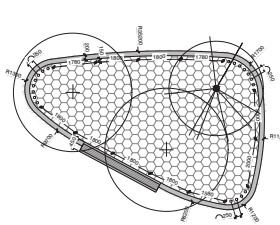

1 Clôture de protection des végétaux fosse F1
1:75

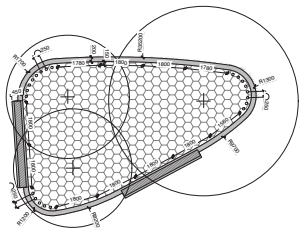

2 Clôture de protection des végétaux fosse F2
1:75

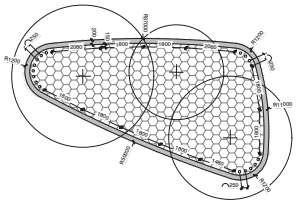

3 Clôture de protection des végétaux fosse F3
1:75

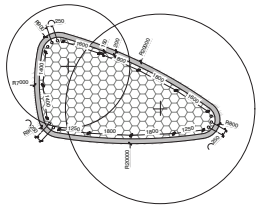

4 Clôture de protection des végétaux fosse F4
1:75

NOTES DE DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER SES TRAVAUX AVEC TOUT SES SOUS-CONTRACTANTS.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LES MATÉRIAUX EN QUANTITÉS SUFFISANTES POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX TELS QU'INDIQUÉS SUR LES PLANS.
3. POUR LE BÉTON, COULEUR, FINS ET TYPES DE BÉTON, VOIR GÉNIE CIVIL.
4. IMPLANTER TOUS LES ÉLÉMENTS CONSTRUITS SELON LE PLAN Y021

LÉGENDE IMPLANTATION

DESCRIPTION

LIMITE DE PROPRIÉTÉ CSDM

ÉLÉMENT DE BOIS EXTÉRIEUR
VOIR DEVIS SECTION 06 15 00
VOIR PLAN D'IMPLANTATION Y021

CLÔTURE DE PROTECTION EN BOIS POUR LITS DE PLANTATION TYPE 1 - VOIR DÉTAIL 01-02-04/Y060
CLÔTURE DE PROTECTION EN BOIS POUR LITS DE PLANTATION TYPE 2 - VOIR DÉTAIL 02/Y060

MÂT DE DRAPEAU
VOIR DEVIS SECTION 10 75 00

MAT DRAPEAU, VOIR DÉTAIL 05/Y060
BASE DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ VOIR GÉNIE CIVIL

ÉLÉMENT DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ
VOIR DEVIS SECTION 32 14 13
VOIR IMPLANTATION VOIR Y021

ZONE PAVÉS PRÉFABRIQUÉS 100 X 200 X 600 mm, GRIS ARGENTÉ FINI GRENAIT, VOIR DÉTAIL 01/Y062
ZONE PAVÉS PRÉFABRIQUÉS 100 X 300 X 600 mm, GRIS GRANITE FINI LISSE, VOIR DÉTAIL 01/Y062

REVÊTEMENT DE SOL EN PIERRE
VOIR SECTION DE DEVIS 32 15 40

SENTIER EN POUSSIÈRE DE PIERRE, VOIR DÉTAIL 02/Y062
BANDE DE PROPRETÉ, VOIR DÉTAIL 03/Y062

RECOUVREMENT DE SOL POUR AIR DE JEUX
VOIR SECTION DE DEVIS 32 18 20 43

ZONE GAZON SYNTHÉTIQUE AMORTISSANT POUR AIRE DE JEUX

ÉQUIPEMENTS EXTÉRIEURS ET ÉQUIPEMENTS DE JEU
VOIR SECTION DE DEVIS 32 31 00

BANC EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ, BASE DE BÉTON VOIR GÉNIE CIVIL
PANIER À REBUTS, VOIR DÉTAIL 06/Y060, BASE DE BÉTON VOIR GÉNIE CIVIL
BANC DES JOUEURS, VOIR DÉTAIL 11/Y060, BASE DE BÉTON VOIR GÉNIE CIVIL
BANC AVEC DOSSIER ÉQUIPARC, BASE DE BÉTON VOIR GÉNIE CIVIL
STRUCTURE DE BALLON-PONG 2 PORTIQUES DOUBLE, VOIR DÉTAIL 06/Y062, BASE DE BÉTON VOIR GÉNIE CIVIL
MODULE DE JEU ET SON AIRE DE PROTECTION, BASE DE BÉTON VOIR GÉNIE CIVIL
CABANON DE RANGEMENT DE SOUFFLEUSE, AVEC ÉTAGÈRES INTÉGRÉES, VOIR DÉTAIL 10/Y060, BASE DE BÉTON VOIR GÉNIE CIVIL
NOUVEAU CONTENEUR / POUBELLE VOIR DÉTAIL 08/Y060, BASE DE BÉTON VOIR GÉNIE CIVIL
SUPPORT À VÉLO 6 PLACES, VOIR DÉTAIL 07/Y060 BASE DE BÉTON VOIR GÉNIE CIVIL
SUPPORT À VÉLO 4 PLACES, BASE DE BÉTON VOIR GÉNIE CIVIL
BAC DE BOIS POUR PROJET D'AGRICULTURE URBAINE
STÈLE D'IDENTIFICATION, VOIR DÉTAIL 04/Y062, BASE DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ VOIR GÉNIE CIVIL

ENSEMENCEMENT MÉCANIQUE
VOIR SECTION DE DEVIS 32 92 19
VOIR PLAN DE PLANTATION Y041

ZONE D'ENSEMENCEMENT D'HERBACÉES

GAZONNEMENT
VOIR SECTION DE DEVIS 32 92 23
VOIR PLAN DE PLANTATION Y041

GAZON EN PLAQUES - VOIR DÉTAIL 06/Y063

ARBRES, ARBUSTES ET COUVRES-SOLS VÉGÉTAUX
VOIR SECTION DE DEVIS 32 93 10
VOIR PLAN DE PLANTATION Y041

LIT DE PLANTATION D'ARBUSTES, VOIR DÉTAIL 07/Y060
LIT DE PLANTATION DE VIVACES, VOIR DÉTAIL 09-10/Y060
ARBRE FEUILLU PROPOSÉ
ARBRE CONIFÈRE PROPOSÉ

PROTECTION DES ARBRES EXISTANTS
VOIR INGÉNIEUR FORESTIER

ARBRE EXISTANT À PROTÉGER ET CONSERVER
GAZON EXISTANT À PROTÉGER ET CONSERVER

CLÔTURE À MAILLE DE CHAÎNE
VOIR GÉNIE CIVIL

CLÔTURE À MAILLE DE CHAÎNE AVEC PORTE SIMPLE
CLÔTURE À MAILLE DE CHAÎNE AVEC PORTE DOUBLE
CLÔTURE AVEC PORTE DOUBLE EXISTANTE À CONSERVER ET PROTÉGER PENDANT LES TRAVAUX
CLÔTURE AVEC PORTE SIMPLE EXISTANTE À CONSERVER ET PROTÉGER DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX

OUVRAGE DE BÉTON
VOIR GÉNIE CIVIL

BORDURE DE BÉTON COULÉE EN PLACE
DALLE DE BÉTON COULÉE EN PLACE

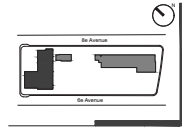

A. NE PAS MESURER À PARTIR DE CES DESSINS.
B. L'ENTREPRENEUR DOIT CONFIRMER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS AU CHANTIER ET AVISER L'ARCHITECTE-PAYSAGISTE DE TOUTE DISCORDANCE AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.
C. L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS SONT RESPONSABLES DE RÉVISER TOUS LES DESSINS, LES NOTES ET LES DEVIS AFIN DE DÉTECTER TOUT CE QUI PEUT DES RÉPERCUSSIONS SUR LEUR TRAVAIL.
D. L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER DE TOUT DOMMAGE LES PERSONNES ET PROPRIÉTÉS À PROXIMITÉ DES TRAVAUX. IL DOIT PROTÉGER LES ARBRES, LES ARBUSTES, LES PLANTATIONS, BRANCHES ET ZONES RADICULAIRES DES ARBRES À CONSERVER. LES COÛTS DE RÉPARATION, DE RESTAURATION OU DE REMPLACEMENT DES ÉLÉMENTS ENDOMMAGÉS DURANT LES TRAVAUX SERONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.
E. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA COORDINATION AVEC TOUTE ENTREPRISE DE SERVICES (INFO-EXCAVATION, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE, GAZ, ÉGOUTS, ETC) AVANT LE COMMENCEMENT DES TRAVAUX. LES COÛTS DE RÉPARATION, DE RESTAURATION OU DE REMPLACEMENT D'INFRASTRUCTURES ENDOMMAGÉES DURANT LES TRAVAUX SERONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.
F. L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER LA SÉCURITÉ DES USAGERS DU BÂTIMENT DE LA CSDM TOUT AU LONG DES TRAVAUX.

10		
9		
8		
7		
6	ÉMIS POUR PERMIS	2019-03-26 NP
5	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	2019-02-22 NP
4	ÉMIS AVANCEMENT 100%	2019-01-18 NP
3	DEMANDE DE PERMIS	2018-12-20 NP
2	ÉMIS AVANCEMENT 60%	2018-12-20 NP
1	ÉMIS AVANCEMENT 40%	2018-07-17 NP

CIVIL
MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ
STRUCTURE
ARCHITECTE

NIPPAYSAGE
ARCHITECTES PAYSAGISTES
LANDSCAPE ARCHITECTS
6666, Boul. Di Iberville, suite 3
MONTRÉAL, QUÉBEC
CANADA, H2G 2E8
T 514 272 6626
WWW.NIPPAYSAGE.CA

Architecture de paysage

PROJET	P16-066
FICHIER PROF.	139-Y021
CONCEPTION	M.C.
DESSIN	A.B.A.
VÉRIFICATION	M.C.
APPROBATION	00

Commission scolaire de Montréal
Service des ressources matérielles
3700, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H1X 1Y6

ÉCOLE 2950 JARRY EST
2950, rue Jarry Est, Montréal, QC

139 000 780

ÉCHELLE	1:200
FICHIER DWG CSDM	139-Y021.DWG

PLAN D'IMPLANTATION

Y021/ 7

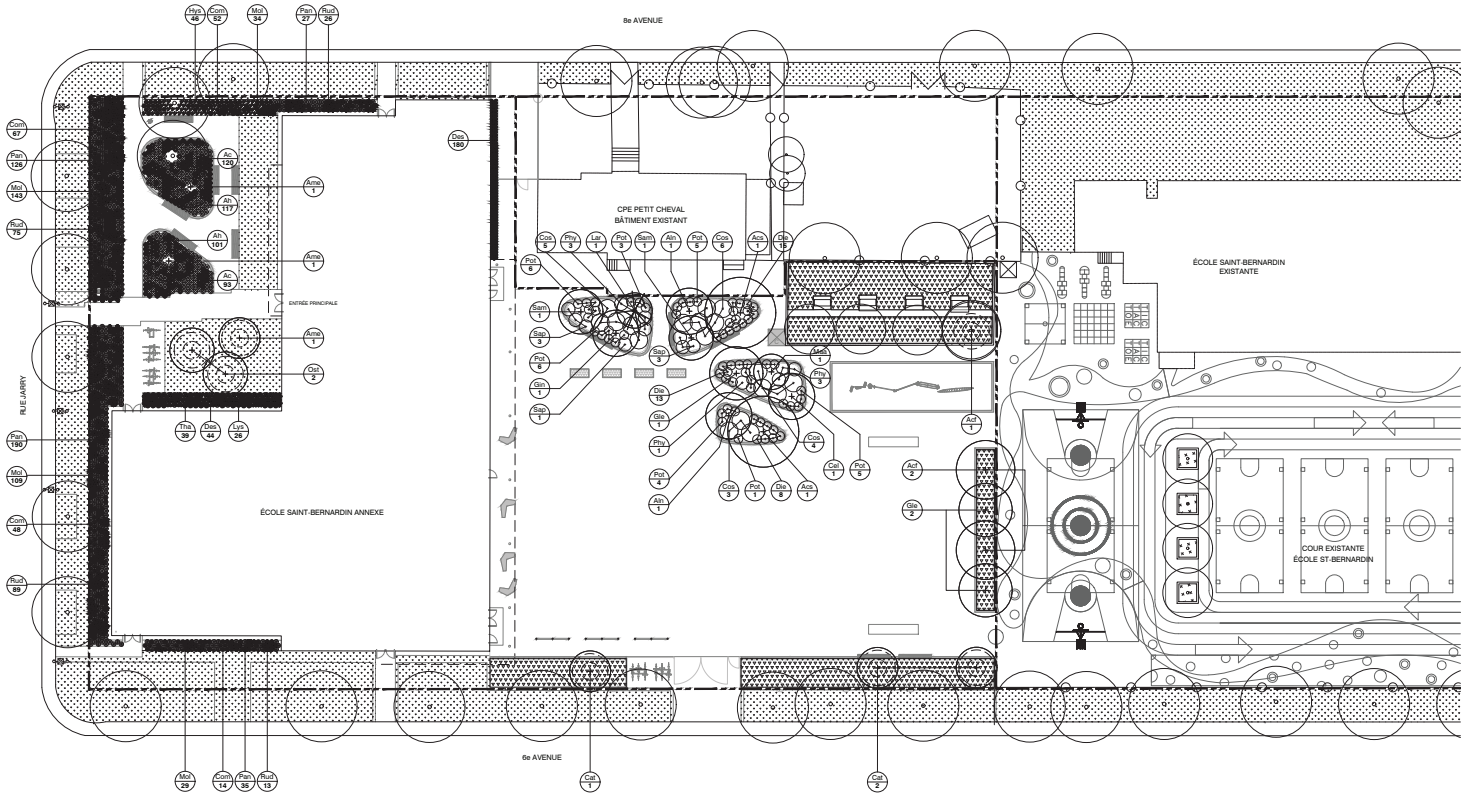

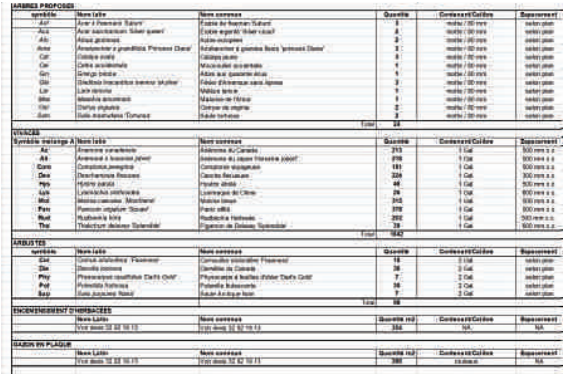

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

LÉGENDE PLANTATION

DESCRIPTION

LIMITE DE PROPRIÉTÉ CSDM

CLEF D'IDENTIFICATION DE LA PLANTATION ET DES QUANTITÉS, VOIR TABLEAU DE PLANTATION

ÉLÉMENT DE BOIS EXTÉRIEUR
VOIR DEVIS SECTION 32 13 00
VOIR PLAN D'IMPLANTATION Y021

CLÔTURE DE PROTECTION EN BOIS POUR LITS DE PLANTATION TYPE 1, VOIR DÉTAIL 01-02-04/Y063

CLÔTURE DE PROTECTION EN BOIS POUR LITS DE PLANTATION TYPE 2, VOIR DÉTAIL 03-04/Y063

EQUIPEMENT EXTÉRIEUR ET ÉQUIPEMENT DE JEU
VOIR DEVIS SECTION 32 27 00 OU 31 28 33 43

BAC DE BOIS POUR PROJET D'AGRICULTURE URBAINE REMPLI DE TERRE VÉGÉTALE MÉLANGE 02

TERRE VÉGÉTALE
VOIR DEVIS SECTION 32 91 19.13

FOSSE AGRANDIE DE PLANTATION D'ARBRE, VOIR DÉTAIL 13/Y063

ENSEMENCEMENT MÉCANIQUE
VOIR DEVIS SECTION 32 92 19 13

ZONE D'ENSEMENCEMENT D'HERBACÉES

GAZONNEMENT
VOIR DEVIS SECTION 32 92 23

ZONE ENGAZONNÉE GAZON EN PLAQUE

ARBRES, ARBUSTES ET COUVRE-SOLS VÉGÉTAUX
VOIR DEVIS SECTION 32 93 10

ANEMONE CANADENSIS
ANÉMONE DU CANADA

ANEMONE X HONORINE JOBERT
ANÉMONE DU JAPON 'HONORINE JOBERT'

COMPTONIA PEREGRINA
COMPTONIE VOYAGEUSE

DESCHAMPSIA FLEXUOSA
CANCHE FLEXUEUSE

HYSTRIX PATULA
HYSTRIX ÉTOILÉ

LYSIMACHIA CLETHROIDES
LYSIMAQUE DE CHINE

MOLINIA CAERULA 'MOORFLAME'
MOLINIE BLEUE

PANICUM VIRGATUM SQUAW
PANIC ÉRIGÉ

RUBECKIA HIRTA
RUDBECKIE HÉRISSÉE

THALICTRUM DELAVI 'SPLENDIDE'
PIGAMON DELAVAY 'SPLENDIDE'

ARBUSTE PROPOSÉ

ARBRE FEUILLU PROPOSÉ

ARBRE CONIFÈRE PROPOSÉ

PROTECTION DES ARBRES EXISTANTS
VOIR INGÉNIEUR FORESTIER

ARBRE EXISTANT À PROTÉGER ET CONSERVER

GAZON EXISTANT À PROTÉGER ET CONSERVER

NOTES DE PLANTATION

1. FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE LA TERRE VÉGÉTALE DES LITS ET FOSSES DE PLANTATION, VOIR DEVIS 32 91 19.13
2. L'ENTREPRENEUR DOIT IMPLANTER TOUS LES ARBRES SUR LE SITE À L'AIDE DE PIEUX.
3. OBTENIR L'APPROBATION DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE DÉBUTER LES PLANTATIONS.
4. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LE MATÉRIEL VÉGÉTAL EN QUANTITÉS SUFFISANTES POUR COMPLÉTER LES PLANTATIONS INDIQUÉES AU PLAN ET TABLEAU DE PLANTATION.
5. TOUT LE MATÉRIEL VÉGÉTAL SERA FOURNI EN POTS DE PLASTIQUE, EN POTS DE FIBRES DE TOURBE PRESSÉE OU EN PANIER DE BROCHE, SAUF SI INDICATION CONTRAIRE, VOIR DEVIS SECTION 32 93 10.
6. INSTALLER UNE MEMBRANE GÉOTEXTILE SUR LA TERRE IMMÉDIATEMENT APRÈS LA MISE EN PLACE DE LA TERRE VÉGÉTALE JUSQU'AU MOMENT DE LA PLANTATION, DE MANIÈRE À EVITER LA CONTAMINATION DU SUBSTRAT PAR LES MAUVAISES HERBES, VOIR DEVIS SECTION 32 93 10.
7. TOUTE SUBSTITUTION DE VÉGÉTAUX DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR ÉCRIT PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE.
8. FOURNITURE ET MISE EN PLACE DU PAILLIS CONFORMÉMENT AU DEVIS SECTION 32 93 10.
9. TOUTES LES FOSSES DE PLANTATIONS D'ARBRES SONT EN CONTINU. EXCAVER 900mm DE PROFONDEUR MINIMUM SUR TOUTE LA SURFACE SAUF SI INDICATION CONTRAIRE DE L'INGÉNIEUR FORESTIER OU DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE.

A. NE PAS MESURER À PARTIR DE CES DESSINS.

B. L'ENTREPRENEUR DOIT CONFIRMER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS AU CHANTIER ET AVISER L'ARCHITECTE IMMÉDIATEMENT DE TOUTE DISCORDANCE AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.

C. L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS SONT RESPONSABLES DE RÉVISER TOUS LES DESSINS, LES NOTES ET LES DEVIS AFIN DE DÉTERMINER CEUX QUI ONT DES RÉPERCUSSIONS SUR LEUR TRAVAIL.

D. L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER DE TOUT DOMMAGE LES PERSONNES ET PROPRIÉTÉS À PROXIMITÉ DES TRAVAUX. LES ARBRES, ARBUSTES, HAIES, GAZONS, PLATES-BANDES, PLANTATIONS, BRANCHES ET ZONES RADICULAIRES DES ARBRES À CONSERVER. LES COÛTS DE RÉPARATION, DE RESTAURATION OU DE REMPLACEMENT DES ÉLÉMENTS ENDOMMAGÉS DURANT LES TRAVAUX SERONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.

E. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA COORDINATION AVEC TOUTE ENTREPRISE DE SERVICES (INFO-EXCAVATION, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE, GAZ, ÉGOUTS, ETC) AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. LES COÛTS DE LA RÉPARATION, DE RESTAURATION OU DE REMPLACEMENT D'INFRASTRUCTURES ENDOMMAGÉES DURANT LES TRAVAUX SERONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.

F. L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER LA SÉCURITÉ DES USAGERS DU BÂTIMENT DE LA CSDM TOUT AU LONG DES TRAVAUX.

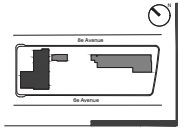

10		
9		
8		
7		
6	ÉMIS POUR PERMIS	2019-03-26 NP
5	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	2019-02-22 NP
4	ÉMIS AVANCEMENT 100%	2019-01-18 NP
3	DEMANDE DE PERMIS	2018-12-20 NP
2	ÉMIS AVANCEMENT 60%	2018-12-20 NP
1	ÉMIS AVANCEMENT 40%	2018-07-17 NP

CIVIL
MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE
STRUCTURE
ARCHITECTE

NIPPAYSAGE
ARCHITECTES PAYSAGISTES
LANDSCAPE ARCHITECTS
6666, Boul. Di Iberville, suite 3
MONTRÉAL, QUÉBEC
CANADA, H2S 2E8
T 514 272 6626
WWW.NIPPAYSAGE.CA

Architecture de paysage

DOSSIER PROF.	P16-066
FICHIER PROF.	139-Y041
CONCEPTION	M.C.
DESSIN	A.B.A.
VÉRIFICATION	M.C.
APPROBATION	00

Service des ressources matérielles
3700, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H1X 1Y6

ÉCOLE 2950 JARRY EST
2950, rue Jarry Est, Montréal, QC

139 000 780

ÉCHELLE 1:200
FICHIER DWG CSDM 139-Y041.DWG

PLAN DE PLANTATION

Y041/ 7

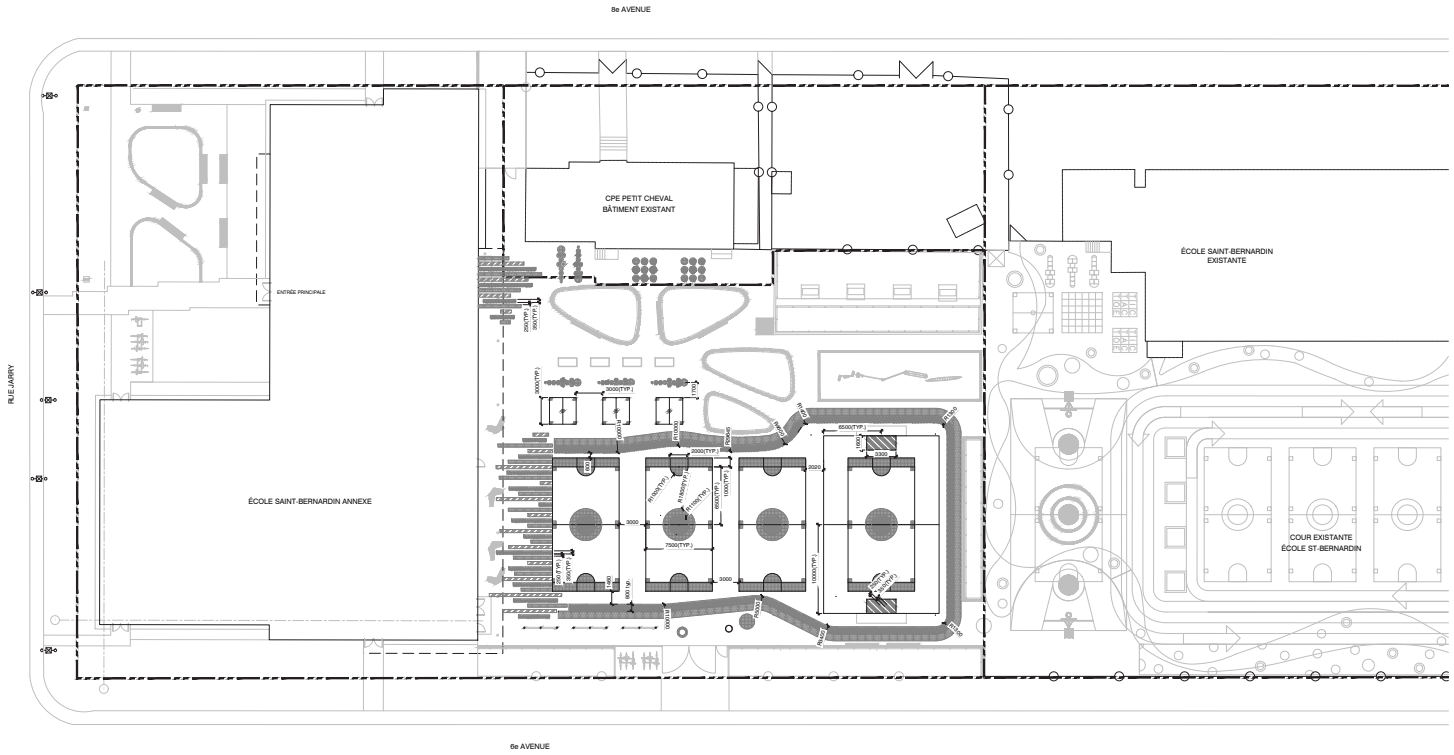

LÉGENDE ITEMS DE MARQUAGE AU SOL

DESCRIPTION

LIMITE DE PROPRIÉTÉ CSDM

MARQUAGE DE CHAUSSÉE
VOIR SECTION DE DEVIS 32 17 23

LIGNE MARQUAGE AU SOL,
COULEUR 1, BLANC STANDARD

MARQUAGE AU SOL PLEIN,
COULEUR 1, BLANC STANDARD

MARQUAGE AU SOL PLEIN,
COULEUR 2, BLEU "ICE BLUE"

MARQUAGE AU SOL PLEIN,
COULEUR 3, ORANGE

MARQUAGE AU SOL PLEIN,
COULEUR 4, MAGENTA

MARQUAGE AU SOL PLEIN,
COULEUR 5, VERT "REGARDEZ-MOI"

MARELLE TYPE
FAIT DE CERCLES PLEINS,
x 9600mm X 1000mm

MINI QUATRE COINS,
3000mm X 3000mm
COULEUR 1, BLANC STANDARD

TIC-TAC-TOE TYPE,
FAIT DE CERCLES PLEINS
x 2715mm X 2715mm

NUMÉROTATION TERRAIN SPORTIF
COULEUR 1, BLANC STANDARD

NOTES DE MARQUAGE:
VOIR DEVIS 32 17 23 MARQUAGE DE CHAUSSÉE

1. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE L'ENSEMBLE DES SURFACES ASPHALTÉES À PEINDRE SONT PARFAITEMENT PROPRES ET SÉCHÉS AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE LIGNAGE.

2. TOUTES LES DIMENSIONS DES LIGNES SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF. IMPLANTER LE MOTIF DE LIGNAGE À LA CRAIE POUR APPROBATION PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT D'ENTREPRENDRE LE MARQUAGE.

3. TOUS LES ANGLES DES TERRAINS SPORTIFS SONT DE 90 DEGRÉS, SAUF SI INDICATION CONTRAIRE DU DEVIS OU L'IMPLANTATION SUR LE SITE.

4. TOUS LES CHANGEMENTS PROPOSÉS AUX DIMENSIONS INDIQUÉES SUR LE PLAN DE LIGNAGE DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

5. L'ENSEMBLE DU LIGNAGE ET DES SURFACES SERA FAIT D'ENDUIT ACRYLIQUE ANTI-DÉRAPANT AUX COULEURS SUIVANTES:

COULEUR 1 : BLANC STANDARD (LIGNES DIVERSES ET SURFACES PLEINES)
COULEUR 2 : BLEU "ICE BLUE" (SURFACES PLEINES)
COULEUR 3 : ORANGE (SURFACES PLEINES)
COULEUR 4 : MAGENTA (SURFACES PLEINES)
COULEUR 5 : VERT "REGARDEZ-MOI" (SURFACES PLEINES)

6. UN PLAN COULEUR SERA FOURNI À L'ENTREPRENEUR À L'OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DU LIGNAGE AU SOL.

7. RESPECTER LES SUPERPOSITIONS ILLUSTRÉS AU PLAN COULEUR.

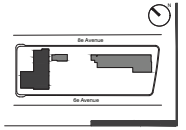

A. NE PAS MESURER À PARTIR DE CES DESSINS.

B. L'ENTREPRENEUR DOIT CONFIRMER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS AU CHANTIER ET AVISER L'ARCHITECTE IMMÉDIATEMENT DE TOUTE DISCORDANCE AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.

C. L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS SONT RESPONSABLES DE RÉVISER TOUS LES DESSINS, LES NOTES ET LES DEVIS AFIN DE DÉTERMINER LES ÉLÉMENTS QUI ONT DES RÉPERCUSSIONS SUR LEUR TRAVAIL.

D. L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER DE TOUT DOMMAGE LES PERSONNES ET PROPRIÉTÉS À PROXIMITÉ DES TRAVAUX. LES ARBRES, LES ARBUSTES, LES HAIES, LES PLATES-BANDES, PLANTATIONS, BRANCHES ET ZONES RADICULAIRES DES ARBRES À CONSERVER. LES COÛTS DE RÉPARATION, DE RESTAURATION OU DE REMPLACEMENT DES ÉLÉMENTS ENDOMMAGÉS DURANT LES TRAVAUX SERONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.

E. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA COORDINATION AVEC TOUTE ENTREPRISE DE SERVICES (INFO-EXCAVATION, ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONE, GAZ, ÉGOUTS, ETC) AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. LES COÛTS DE RÉPARATION, DE RÉPARATION, DE RESTAURATION OU DE REMPLACEMENT D'INFRASTRUCTURES ENDOMMAGÉES DURANT LES TRAVAUX SERONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.

F. L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER LA SÉCURITÉ DES USAGERS DU BÂTIMENT DE LA CSDM TOUT AU LONG DES TRAVAUX.

10		
9		
8		
7		
6	ÉMIS POUR PERMIS	2019-03-26 NP
5	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	2019-02-22 NP
4	ÉMIS AVANCEMENT 100%	2019-01-18 NP
3	DEMANDE DE PERMIS	2018-12-20 NP
2	ÉMIS AVANCEMENT 60%	2018-12-20 NP
1	ÉMIS AVANCEMENT 30%	2018-07-17 NP

CIVIL
MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ
STRUCTURE
ARCHITECTE

NIPPAYSAGE
ARCHITECTES PAYSAGISTES
LANDSCAPE ARCHITECTS
6666, Boul. St-Laurent, suite 3
MONTRÉAL, QUÉBEC
CANADA, H2S 3C6
T 514 272 6636
WWW.NIPPAYSAGE.CA

Architecture de paysage

PROJET	P16-046
FICHIER PROF.	139-Y051
CONCEPTION	M.C.
DESSIN	A.S.A.
VÉRIFICATION	M.C.
APPROBATION	GD

Service des ressources matérielles
3700, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H1X 1Y6

ÉCOLE 2950 JARRY EST
2950, rue Jarry Est, Montréal, QC

139 000 780

ÉCHELLE	1:200
FICHIER DWG CSDM	139-Y051.DWG

PLAN DE MARQUAGE

Y051/ 7

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 118 1010 002
Date : 27 février 2019

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.08

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1196996001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7981, rue Saint-André.

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les pages 2 et 6 des plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7981, rue Saint-André, estampillés en date du 18 février 2019.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-02-28 12:46

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196996001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7981, rue Saint-André.

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande porte sur l'agrandissement en cour latérale d'un bâtiment de deux étages comportant 2 logements, afin de construire un 3e logement sur 2 étages. Cette demande est assujettie à l'article 4.2 du Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement visant les agrandissement visibles de la voie publique.
À sa séance du 18 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme a étudié la proposition et lui a donné un avis favorable. Les plans sont donc acheminés pour approbation, le cas échéant, au conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

La propriété se situe dans un secteur résidentiel permettant les habitations de 2 à 3 logements (H.2-3). Une hauteur de 2 à 3 étages, ainsi qu'un taux d'implantation de 70% sont autorisés. De plus, les bâtiments doivent être implantés en contiguïté. Le projet proposé vient d'ailleurs corriger la non-conformité du bâtiment existant par rapport au mode d'implantation prescrit.
Le duplex existant comporte un faible taux d'implantation, soit d'environ 37,5%, car il est implanté sur un lot "double" (2 x 25 pieds de largeur). Une opération cadastrale afin de scinder le lot en deux parties aurait pour effet d'obliger les requérants à construire un bâtiment d'au moins 2 logements sur le lot vacant, tel que prescrit au règlement de zonage. Or, les requérants désirent plutôt aménager une maison unifamiliale sur deux étages. Il proposent donc d'implanter cette maison dans la cour latérale du duplex sans procéder à un lotissement. L'aménagement intérieur des logements existants sera revu, ainsi que l'aménagement de la cour arrière (démolition des galeries fermées et construction de nouveaux balcons). Étant donné que l'espace de stationnement accessible depuis la rue Saint-André sera condamné par la construction du nouveau projet, on propose d'aménager deux unités de stationnement en cour arrière, tel que requis par la réglementation. Le logement figurant dans la nouvelle partie est aménagé sur 3 étages, incluant le sous-sol, et possède 3 chambres à coucher.

L'agrandissement comporte deux étages, ainsi qu'une hauteur de toiture identique à celle du bâtiment existant. L'implantation de cette nouvelle construction est alignée en façade avec la propriété actuelle, sauf pour la porte d'entrée qui est en retrait. Son traitement architectural prends un parti résolument contemporain, de par sa composition et sa coloration. La façade est ponctuée par une grande baie vitrée au rez-de-chaussée qui éclaire également le sous-sol, puisque le plancher du rez-de-chaussée est en retrait par rapport au mur de façade (présence d'un escalier). Au 2e étage, une porte intégrée à la généreuse fenestration permet d'accéder à un balcon. La façade est revêtue de briques de couleur raisin et de format métrique. Afin de marquer l'entrée, des briques de couleur gris foncé, seront installées en insertion et en relief sur une portion du mur du 2e étage. La hauteur du parapet, l'alignement des niveaux des ouvertures, ainsi que le choix d'un format de brique patrimonial traduisent un effort d'intégration avec le bâtiment existant et le milieu d'insertion.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire estime que la présente requête est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée, et ce, considérant les éléments suivants :
- le gabarit, la hauteur ainsi que l'alignement de la nouvelle construction correspondent aux caractéristiques du cadre bâti existant;
- l'agrandissement est traité dans un parti contemporain, ce qui permet de le distinguer du bâtiment existant;
- le projet permet de densifier le lot en aménageant un logement pouvant accueillir une famille (3 chambres à coucher);
- l'entrée véhiculaire donnant sur la rue Drolet sera éliminée, grâce à l'aménagement d'une aire de stationnement en cour arrière, accessible par la ruelle.

À sa séance du 18 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement a donné un avis favorable, sous condition, à la présente proposition. Les membres ont toutefois demandé à ce qu'un aménagement paysager soit réalisé en cour avant, vis-à-vis la fenêtre du rez-de-chaussée, afin de procurer plus d'intimité aux occupants du logement. L'architecte concepteur du projet a donc modifié le pan d'implantation en y ajoutant une bande de plantation en cour avant, composée de Calamagrostide à fleurs étroites (graminés). La Direction est d'avis que cette modification répond à la demande du CCU et transmet la demande pour approbation, le cas échéant, au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût des travaux : 544 830$
Coût du permis : 5 339,33$
Coût du P.I.I.A. : 822$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien qu'une partie gazonnée du terrain sera éliminée lors de la réalisation du projet, l'agrandissement sera revêtu d'une toiture blanche, et les nouvelles unités de stationnement en cour arrière seront réalisées en pavés alvéolés plutôt qu'en asphalte, tel qu'existant. Un arbre sera également planté sur la propriété, en remplacement de l'arbre existant qui devra être abattu pour laisser place à la construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de transformation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet est conforme aux dispositions du Règlement de zonage de l'arrondissement et atteint les objectifs du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement applicables aux agrandissements visibles de la voie publique.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Agente de recherche

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Marc-André HERNANDEZ
c/d urb.<<arr.>60000>>

Tél : 514-868-3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1196996001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7981, rue Saint-André.

Localisation du site.pdf Normes réglementaires.pdf PV_2019-02-18_CCU.pdf

PIIA-Objectifs et critères.doc Plans estampillés.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Agente de recherche

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

RUE BOYER
RUE SAINT-ANDRÉ
H.2-3
C.2A
H
8014-8016
8008-8010
8002-8004
7996-8000
7980-7982
7970-7972
7960-7964
7940-7942
7930-7932
7900
975-979
7995-7997
7989-7991
7985-7987
7981-7983
7967-7971
915
8037-8039
8031-8033
8025-8027
8015-8017
8005-8007
7949-7951
7943-7947
7937
7925-7927
7915-7917
7890
8016-8018
8000-8002
7992-7994
7986-7988
7982-7984
7976-7978
7970-7972
7964-7966
7954-7956
8013-8017
8001-8007
7989
7979
7965
7945
7925
7905
7891-7895
7887-7889
7877-7879
7871-7873
7890-7892
7882
7876-7878

Emplacement

Localisation: 681476-02 (OASIS) - 7981 à 7983 rue Saint-Andre (MTL)

Informations réglementaires

No Zone	Surface	Message
0220	118mc	

Règlement : 01-283 Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

	Min	Max				
Hauteur :	N/A	12.5 m	**Surhauteur :**	Non	**Alignement construction :**	Voir plan
Étage :	2	3	**Étage sous les combles :**	Non	**Mode implantation :**	C
Densité :	N/A	N/A			**Marge latérale minimum :**	1.5 m
Taux implant. au sol :	N/A	70%			**Marge arrière minimum :**	3.0 m

Secteur patrimonial :
Zone PIIA : 01
Plan de site : Non
Parc : Non
Bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural : Non
Grande propriété à caractère institutionnel : Non
Code SMR /AHN :
Unité de paysage :
Vieux Mtl :

Bois et écoterritoires :
Statuts patrimoniaux : Non
Plan d'ensemble : Non

Catégorie(s) d'usage : H.2-3
Dispositions particulières :
Note :

********** **M I S E E N G A R D E** **********

Ces normes réglementaires sont valides en date du 2019-02-06 **et doivent être utilisées en complément du règlement d'urbanisme.**

Si ces normes réglementaires s'avéraient différentes de celles apparaissant au règlement d'urbanisme ; le règlement d'urbanisme prévaudrait dans tous les cas.

Impression demandée par : Robitaille, Annie

6.8. PIIA : 7981, rue Saint-André	
Présenté par	**Invités**
Annie Robitaille Agente de recherche	Aucun

Objet

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7981, rue Saint-André.

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- La conformité du pourcentage d'ouvertures;
- La fenestration plutôt imposante au rez-de-chaussée;
- La possibilité d'ajouter un aménagement paysager en façade, devant la baie vitrée du rez-de-chaussée, afin de créer plus d'intimité pour les occupants du logement;
- La fenestration du rez-de-chaussée qui est comparable à une vitrine commerciale;
- L'absence d'une élévation claire représentant le bâtiment voisin;
- La couleur du parement proposé pour l'agrandissement par rapport au bâtiment existant;
- La volonté de différencier les deux constructions et de les traiter comme deux bâtiments distincts;
- Le traitement de l'entrée en alcôve et l'absence de balcon au rez-de-chaussée.

CCU2019-02-18-PIIA07	**Résultat : Favorable**

CONSIDÉRANT

L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le règlement sur les PIIA;

Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée, à la condition suivante :

- Qu'un aménagement paysager soit proposé en cour avant, afin de mitiger la vue direct sur l'intérieur de l'espace de vie et de créer de l'intimité pour les occupants du bâtiment ainsi que les passants sur la rue.

Il est proposé par Katherine Routhier

appuyé par Francis Grimard

ADOPTÉ à l'unanimité.

OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX AGRANDISSEMENTS VISIBLES DE LA VOIE PUBLIQUE

30.2. Une intervention visée à l'article 4.2 doit répondre aux objectifs et critères suivants :

1° Objectif 1 : favoriser un projet d'agrandissement qui s'intègre au bâtiment existant et au milieu d'insertion.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) l'agrandissement doit prendre en considération les caractéristiques architecturales dominantes du bâtiment existant et du milieu d'insertion;

b) l'échelle et les proportions de l'agrandissement doivent s'harmoniser au bâtiment existant et au gabarit des bâtiments environnants;

c) les matériaux de parement utilisés doivent être compatibles avec les matériaux de parement existants et favoriser une intégration harmonieuse de l'intervention;

d) lorsqu'il s'agit d'un agrandissement en hauteur qui ne consiste pas à ajouter une construction hors toit visée par l'article 9 du présent règlement, l'intervention doit contribuer à l'amélioration de la perspective de rue;

e) lorsqu'il s'agit d'un agrandissement dans une cour, le nouveau volume doit tendre à respecter les alignements de niveaux de plancher du bâtiment existant et à prendre en considération les caractéristiques paysagères du site.

2° Objectif 2 : favoriser un projet d'agrandissement qui permet de distinguer les époques d'intervention tout en assurant la prédominance du bâtiment d'origine.

Dans l'atteinte de l'objectif 2, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) l'agrandissement doit adopter un langage contemporain et permettre de distinguer aisément le nouveau volume du bâtiment d'origine;

b) l'agrandissement doit, par l'utilisation de stratégies d'intégration, tendre à préserver et à mettre en valeur les caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine.

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 6996 001
Date : 18 février 2019

PLAN IMPLANTATION

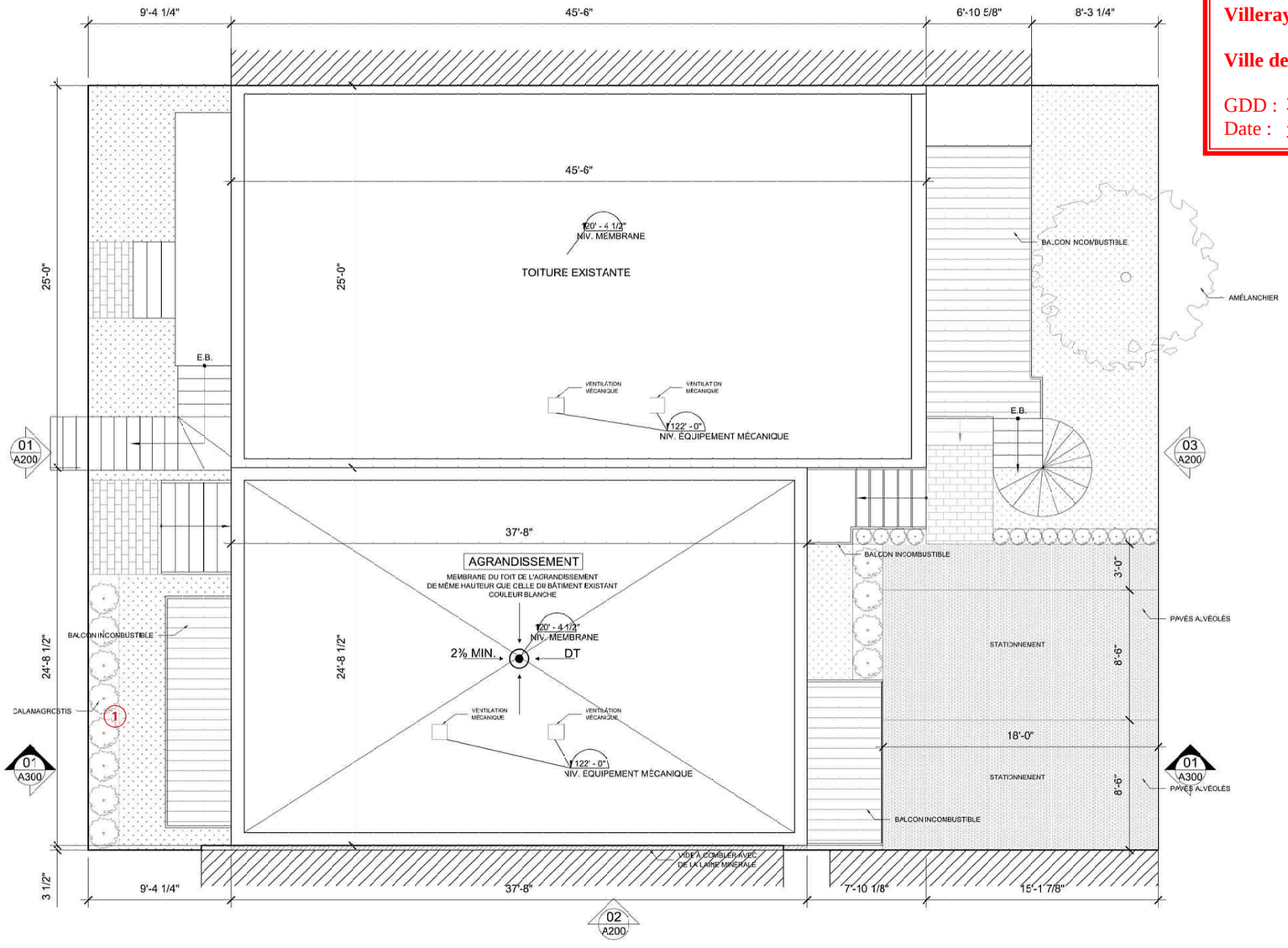

DONNÉES DU PROJET

TERRAIN	
NUMÉRO DE LOT	3 456 884
SUPERFICIE DU TERRAIN	324.1 m² (3489 sq.ft)
NOMBRE DE RUES	2
IMPLANTATION	
AIRE DE BÂTIMENT	192.1 m² (2068 sq.ft)
TAUX D'IMPLANTATION	59.3 %
VERDISSEMENT	
SUPERFICIE DE VERDISSEMENT	91.7 m² (987 sq.ft)
POURCENTAGE DE VERDISSEMENT	28.3 %
LOGEMENTS	
NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS	3

CALAMAGROSTIS ACUTIFLORA KARL FOERSTER
calamagrostide à fleurs étroites
Hauteur : 90-120cm
Largeur : 50-75cm
Exposition : soleil
1

ÉCHELLE: 1/8''=1'-0''

DONNÉES DU PROJET

ÉLÉVATION AVANT	
SUPERFICIE DE LA FAÇADE	118,0 m² (1270 sq.ft)
SUPERFICIE D'OUVERTURE	37,1 m² (399,5 sq.ft)
POURCENTAGE D'OUVERTURE	31,4 %
SUPERFICIE DE FAÇADE LIBRE	80,9 m² (870,5 sq.ft)
SUPERFICIE DE MAÇONNERIE	75,8 m² (815,4 sq.ft)
POURCENTAGE DE MAÇONNERIE	93,7 %
SUPERFICIE DE REVÊTEMENT LÉGER	5.1 m² (55.1 sq.ft)
POURCENTAGE DE REVÊTEMENT LÉGER	6.3 %
SUPERFICIE À L'ALIGNEMENT	114.6 m² (1234 sq.ft)
POURCENTAGE D'ALIGNEMENT	97,1 %

ÉLÉVATION AVANT (NOUVELLE CONSTRUCTION)	
SUPERFICIE DE LA FAÇADE	57.8 m² (622.05 sq.ft)
SUPERFICIE D'OUVERTURE	23.12 m² (248.82 sq.ft)
POURCENTAGE D'OUVERTURE	40 %

LÉGENDE - REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

01. BRIQUE D'ARGILE, FORMAT MODULAIRE MÉTRIQUE, DE COULEUR RAISIN, TEL QUE BELDEN RUM RAISIN VELOUR.
02. BRIQUE D'ARGILE MODULAIRE MÉTRIQUE TEL QUE SHAW BRIQUE - TAPESRY MAGANESE DARK RANGE
03. CADRES ET MENEAUX DES PORTES ET FENÊTRES EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE PRÉPEINTS GRIS ANTHRACITE TEL QUE VICWEST FUSAIN (QC-56072)
04. GARDE-CORPS EN VERRE
05. INSERTION MÉTALLIQUE GRIS ANTHRACITE TEL QUE VICWEST FUSAIN (QC-56072)
06. SOLIN EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE PRÉPEINT GRIS ANTHRACITE TEL QUE VICWEST FUSAIN (QC-56072)
07. ESCALIER MÉTALLIQUE GRIS ANTHRACITE TEL QUE VICWEST FUSAIN (QC-56072)
08. GARDE-CORPS MÉTALLIQUE GRIS ANTHRACITE TEL QUEVICWEST FUSAIN (QC-56072)
09. REVÊTEMENT MÉTALLIQUE
10. REVÊTEMENT DE PANNEAUX MÉTALLIQUES VERTICAUX - AD 300

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 6996 001
Date : 18 février 2019

ÉLÉVATION 2
RUE SAINT-ANDRÉ

ÉCHELLE: 3/16''=1'-0''

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.09

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1191385001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la réfection partielle des façades de l'école Barclay au 7941, avenue Wiseman.

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans estampillés le 19 février 2019 visant la réfection partielle des façades de l'école Barclay au 7941, avenue Wiseman.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-02-26 16:33

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1191385001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la réfection partielle des façades de l'école Barclay au 7941, avenue Wiseman.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'assurer la pérennité de l'école Barclay, située au 7941, avenue Wiseman, la Commission scolaire de Montréal souhaite entreprendre des travaux de réfection ponctuels sur les trois façades du bâtiment.
Ce bâtiment est inclus dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle. Selon l'article 15 du Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, tout permis de transformation relatif à la modification d'un élément architectural visible de la voie publique d'un bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural doit être approuvé conformément au Règlement sur les P.I.I.A.

Le conseil d'arrondissement est donc appelé à se prononcer sur ce dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Ce bâtiment est situé dans une zone de 2 à 3 étages d'un maximum de 12,5 mètres, où les usages des équipements collectifs et institutionnels E.4(1) sont autorisés. Le mode d'implantation est la règle d'insertion et le taux d'implantation maximal est de 35%.
Construite à l'origine en 1932 par les architectes Gordon et Ramsay, l'école Barclay accueillait 744 élèves. En 2014, le nombre grandissant de nouveaux élèves ainsi que le besoin en installations sportives adéquates ont amené la Commission scolaire de Montréal, à agrandir ce bâtiment sur trois étages afin d'y aménager de nouvelles salles de classe, une salle polyvalente, un gymnase et de nouvelles toilettes. L'agrandissement s'est fait dans le prolongement du bâtiment vers la rue Jarry.

Actuellement, les travaux prévus sont principalement des travaux de restauration qui visent la conservation de l'enveloppe du bâtiment d'origine. Les travaux de maçonnerie seront constitués de rejointoiement, de réancrage et de reconstruction ponctuelle d'éléments

détériorés. Tous les pilastres, situés au niveau du 2e et du 3e étage, seront démontés pour installer de nouveaux ancrages. La brique existante sera réinstallée par la suite. Advenant l'impossibilité de la récupérer, un agencement de plusieurs briques sera utilisé afin de préserver l'harmonie dans la maçonnerie.

Certaines pierres endommagées seront réparées à l'aide d'un mortier créé spécialement pour la restauration. Le mortier employé reproduira la couleur et le style existants.

Le solin en cuivre, abîmé sur certaines sections sera ragréé ou remplacé par un nouveau solin en cuivre similaire. De plus, vu l'absence actuel d'un solin sur le bandeau de pierres situé au-dessus des fenêtres du 3e étage, un nouveau solin en cuivre y sera installé.

Au niveau des fondations, les fissures présentes seront réparées et le crépi abîmé sera refait avec une couleur similaire à celle existante.

Les allèges au rez-de-chaussée et au 2e étage sont actuellement composées d'un assemblage de briques en soldat et présentent plusieurs signes de détérioration facilitant l'infiltration d'eau. Les architectes souhaitent les remplacer par des allèges en béton préfabriquées identiques aux allèges du 3e étage qui ont été remplacées en 2006. Selon ces derniers, la composition en un bloc des allèges permettra une continuité du joint de scellant et assurera une meilleure protection contre les infiltrations. Ceci permettra aussi une meilleure harmonie de l'ensemble des allèges.

Les trois portes d'entrées principales en chêne sont actuellement en mauvais état. Elles seront remplacées par de nouvelles portes en chêne vernies identiques à celles existantes. Les cadres et impostes en bois seront conservés, restaurés et repeints en rouge tel qu'à l'origine. Les deux portes d'entrées secondaires en acier sur l'avenue d'Outremont seront remplacées par de nouvelles portes en acier identiques de couleur grise.

Finalement, pour des raisons de sécurité, des travaux de bonification de l'éclairage extérieur sont prévus sur le bâtiment d'origine. Des luminaires identiques à ceux installés sur l'agrandissement de l'école seront installés. Le mur extérieur sera percé ponctuellement par de petites ouvertures de 30 mm. Ces luminaires seront de couleur argent sur le revêtement de pierre et de couleur bronze sur le revêtement de brique.

JUSTIFICATION

En se référant aux objectifs et critères joints en annexe, la Direction du développement du territoire est d'avis que le choix du requérant est justifié et qu'une suite favorable devrait lui être accordée puisque les travaux de réhabilitation se font dans l'esprit de l'architecture d'origine. Par contre, notre Direction exprime des réserves quant au choix des allèges en béton préfabriqué et souhaite plutôt que les nouvelles allèges soient composées de briques en soldat tel qu'à l'origine.
Lors de sa séance du 18 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable par rapport à la demande, à condition que les nouvelles allèges soient composées de briques en soldat tel qu'à l'origine. Le requérant a donc modifié ses plans en conséquence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût du projet: 1 043 777,00$
Coût du permis: 10 140,80$
Coût du PIIA: 282,00$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au règlement sur les P.I.I.A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roula HEUBRI
Architecte- Planification.

Tél : 868-3494
Télécop. : 868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-22

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Tél : 514.868.3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1191385001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la réfection partielle des façades de l'école Barclay au 7941, avenue Wiseman.

Localisation du site.pdf
Normes réglementaires.pdf
PIIA-Objectifs et critères.doc
École Barclay-plans-estampillés.pdf
PV_2019-02-18_CCU.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roula HEUBRI
Architecte- Planification.

Tél : 868-3494
Télécop. : 868-4706

OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX ZONES 5, 6, 10, 11, 13, 15, 17, 27 ET POUR UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET ARCHITECTURAL HORS SECTEUR.

Objectifs:

1° protéger les caractéristiques architecturales et paysagères des secteurs d'intérêt patrimonial;

2° intégrer les nouveaux bâtiments et les modifications aux bâtiments existants à leur contexte.

Critères:

1° la compatibilité des caractéristiques architecturales d'un bâtiment modifié avec ce bâtiment et avec les bâtiments adjacents de part et d'autres, lorsque ceux-ci ont préservé leurs caractéristiques architecturales d'origine, tout en pouvant être d'expression contemporaine lorsque le contexte le permet;

2° l'intégration d'une modification à une avancée existante située dans une cour avant, au caractère du bâtiment;

3° la compatibilité d'une cour anglaise avec les caractéristiques du côté d'îlot où elle est située;

4° le traitement des enseignes avec sobriété quant au nombre, aux dimensions, aux couleurs et à leur localisation et leur harmonisation avec l'architecture du bâtiment.

En plus des critères décrits ci-dessus, une intervention à une grande propriété à caractère institutionnel identifiée à la liste de l'annexe B intitulée «Liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle», est assujettie à un examen selon les critères suivants :

1° la sauvegarde du caractère unique et distinctif des bâtiments et la protection de chacune de leurs parties ou de leurs caractéristiques architecturales;

2° la mise en valeur du bâtiment, d'une percée visuelle ou d'un autre élément urbain caractéristique;

3° le maintien des caractéristiques paysagères du site;

4° le respect de l'implantation existante;

5° l'intégration au caractère du site d'une grille, d'un mur, d'une clôture, d'un massif ou d'un alignement d'arbres;

6° la conservation du caractère d'origine d'une grille, d'un mur, d'une clôture d'intérêt architectural, d'un massif ou d'un alignement d'arbres.

En plus des critères décrits ci-dessus, une intervention à un bâtiment occupé par une catégorie d'usages de la famille commerce visée au Règlement de zonage de l'arrondissement, est assujettie à un examen selon les critères suivants :

1° la fenestration du rez-de-chaussée, en forte proportion;

2° la compatibilité d'un matériau d'une partie non fenêtrée avec le matériau de parement principal et sa disposition en continuité avec les surfaces non fenêtrées des étages supérieurs;

3° le marquage de la transition, par un élément architectural de type corniche ou bandeau, entre le rez-de-chaussée et le niveau supérieur.

7941 Avenue Wiseman

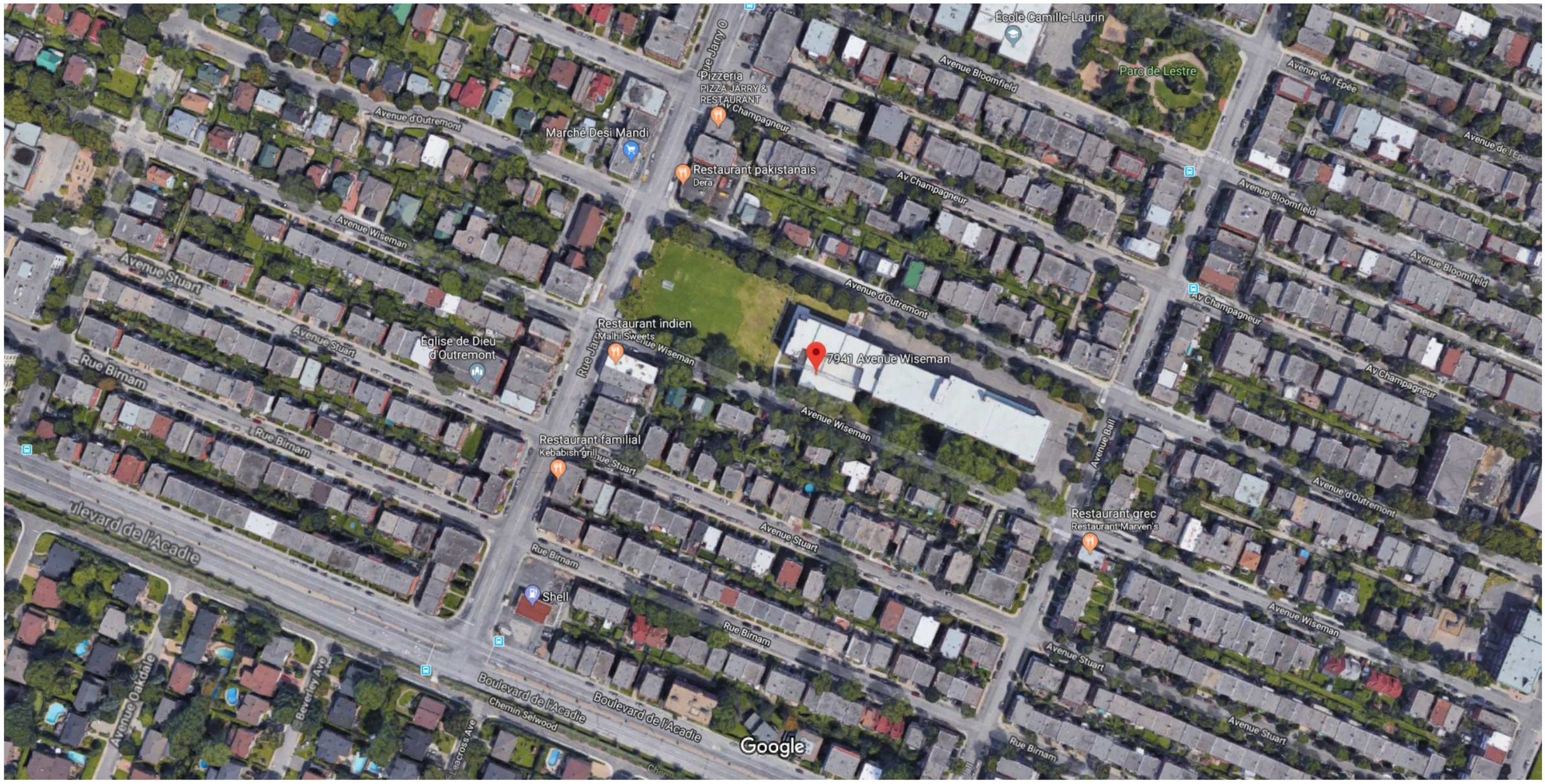

Images ©2019 Google, Données cartographiques ©2019 Google 20 m

7941 Avenue Wiseman

Montréal, QC H3N 2P2

G9H7+HQ Montréal, Québec

À cet endroit

École Barclay

4,5 ★★★★½ (12)

École primaire · 7941 Avenue Wiseman

Emplacement

Localisation: 581261-00 (OASIS) - 7941 avenue Wiseman (MTL)

Informations réglementaires

No Zone	Surface	Message
0079	2065mc	Terrain situé dans plus d'un secteur de zonage - Vérifier plans annexes

Règlement : 01-283 Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

	Min	Max				
Hauteur :	N/A	12.5 m	**Surhauteur :**	Non	**Alignement construction :**	Voir plan
Étage :	2	3	**Étage sous les combles :**	Non	**Mode implantation :**	RI
Densité :	N/A	N/A			**Marge latérale minimum :**	1.5 m
Taux implant. au sol :	N/A	35%			**Marge arrière minimum :**	3.0 m

Secteur patrimonial : A
Zone PIIA : 34
Plan de site : Non
Parc : Non

Bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural : Oui
Grande propriété à caractère institutionnel : Non
Code SMR /AHN :
Unité de paysage :
Vieux Mtl :

Bois et écoterritoires :
Statuts patrimoniaux : Non
Plan d'ensemble : Non

Catégorie(s) d'usage : E.4(1)
Dispositions particulières :
Note :

********** **M I S E E N G A R D E** **********

Ces normes réglementaires sont valides en date du 2018-05-08 **et doivent être utilisées en complément du règlement d'urbanisme.**

Si ces normes réglementaires s'avéraient différentes de celles apparaissant au règlement d'urbanisme ; le règlement d'urbanisme prévaudrait dans tous les cas.

Impression demandée par : Heubri, Roula

Emplacement

Localisation: 581261-00 (OASIS) - 7941 avenue Wiseman (MTL)

Informations réglementaires

No Zone	Surface	Message
0079	85mc	Terrain situé dans plus d'un secteur de zonage - Vérifier plans annexes

Règlement : 01-283 Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

	Min	Max				
Hauteur :	N/A	12.5 m	**Surhauteur :**	Non	**Alignement construction :**	Voir plan
Étage :	2	3	**Étage sous les combles :**	Non	**Mode implantation :**	RI
Densité :	N/A	N/A			**Marge latérale minimum :**	1.5 m
Taux implant. au sol :	N/A	35%			**Marge arrière minimum :**	3.0 m

Secteur patrimonial : A
Zone PIIA : 34
Plan de site : Non
Parc : Non

Bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural : Oui
Grande propriété à caractère institutionnel : Non
Code SMR /AHN :
Unité de paysage :
Vieux Mtl :

Bois et écoterritoires :
Statuts patrimoniaux : Non
Plan d'ensemble : Non

Catégorie(s) d'usage : E.4(1)
Dispositions particulières :
Note :

********** **M I S E E N G A R D E** **********

Ces normes réglementaires sont valides en date du 2018-05-08 **et doivent être utilisées en complément du règlement d'urbanisme.**

Si ces normes réglementaires s'avéraient différentes de celles apparaissant au règlement d'urbanisme ; le règlement d'urbanisme prévaudrait dans tous les cas.

Impression demandée par : Heubri, Roula

INTERVENTIONS ARCHITECTURALES - RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE

Le parement de maçonnerie datant de la construction d'origine (1932) présente diverses déficiences auxquelles il est nécessaire de remédier afin d'assurer la pérennité du bâtiment. Les principales interventions seront la correction de déformations ponctuelles par le démontage et la reconstruction d'une section, la réparation ponctuelle de certaines pierres, le rejointoiement, le remplacement et l'ajout de solins en cuivre, la correction de fissures dans les fondations, le réancrage ponctuel de la maçonnerie, le remplacement des allèges et le remplacement de certaines portes et fenêtres extérieures.

À court terme, si ces situations ne sont pas corrigées, elles pourront représenter un danger pour la sécurité des occupants et risqueront d'endommager irrémédiablement l'enveloppe du bâtiment.

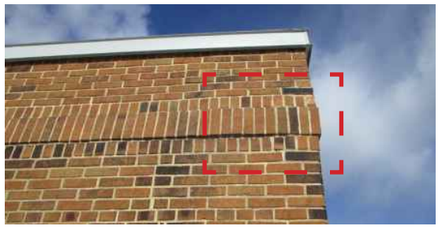

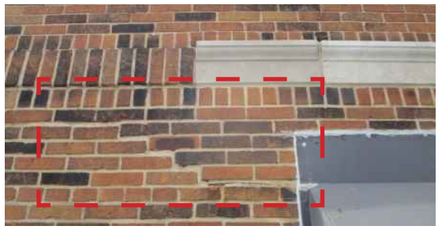

01 - DÉFORMATIONS DE LA MAÇONNERIE ET DES BANDEAUX DE PIERRE

01
Les parements de maçonnerie et bandeaux de pierre dont la déformation (déplacement, présence de fissures...) doit être corrigée seront démontés avec précaution afin de conserver la maçonnerie existante. La maçonnerie sera alors réinstallée de manière à corriger la déformation.

02 - CORRECTION DES PIERRES DE GRÈS

02
Les pierres en grès, ponctuellement endommagées, seront réparées à l'aide d'un mortier créé spécialement pour la restauration et la reconstitution des pierres de taille d'origine gréseuse. Afin de garantir un agencement de couleur parfait, des essais seront réalisés pour reproduire le pigment exact et ainsi assurer une esthétique harmonieuse.

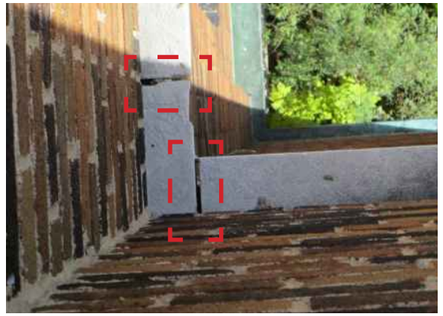

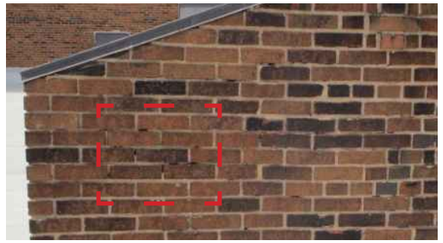

03 - REJOINTOIEMENT

03
Le mortier sera ponctuellement rejointoyé sur les façades de maçonnerie, ainsi que sur les bandeaux de pierre. Une attention particulière sera portée quant au choix du type de mortier qui sera employé. En effet, puisque le mortier existant date de 1932, sa composition est différente des mortiers employés aujourd'hui.

Afin d'obtenir une intégration réussie, des essais seront réalisés pour reproduire la couleur existante.

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 001
Date : 19 février 2019

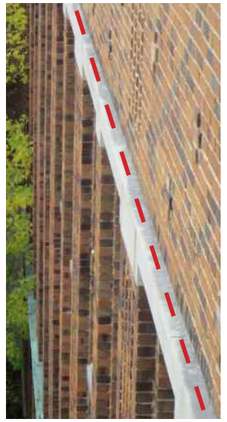

04 - CORRECTION ET POSE D'UN NOUVEAU SOLIN EN CUIVRE

04
Le solin en cuivre, abîmé sur certaines sections sera soit remplacé par un nouveau solin en cuivre ou ragréé.

En outre, nous avons noté l'absence d'un solin sur le bandeau de pierres supérieur situé au-dessus des fenêtres du 3e étage. Un nouveau solin de cuivre étamé sera installé sur ce replat afin d'en assurer la pérennité.

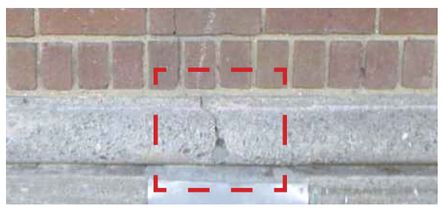

05 - CORRECTION DES PIERRES DE GRÈS

05
Les fissures présentes dans le mur de fondation seront injectées de manière à assurer la stabilité de l'ouvrage.

Le crépi, abîmé, sera refait. La couleur sera choisie de manière à s'agencer avec l'existant.

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 001
Date : 19 février 2019

INTERVENTIONS ARCHITECTURALES - RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE (SUITE)

06
L'intervention la plus importante sera la correction de la déformation des pilastres situés au 2e et au 3e étage. À la suite de percements exploratoires, il s'est avéré qu'aucun ancrage ne permettait de retenir le parement en place. Afin de remédier à cette situation, la maçonnerie sera démontée ponctuellement à tous les neuf rangs pour y installer de nouveaux ancrages. La maçonnerie, existante conservée, sera par la suite réinstallée. Un agencement de la couleur du mortier existant sera réalisé pour assurer l'intégration visuelle de l'intervention.

01 - PHOTOGRAPHIE DES PILASTRES (CONSTAT DES DÉFICIENCES)

02 - PHOTOGRAPHIE D'UN PILASTRE

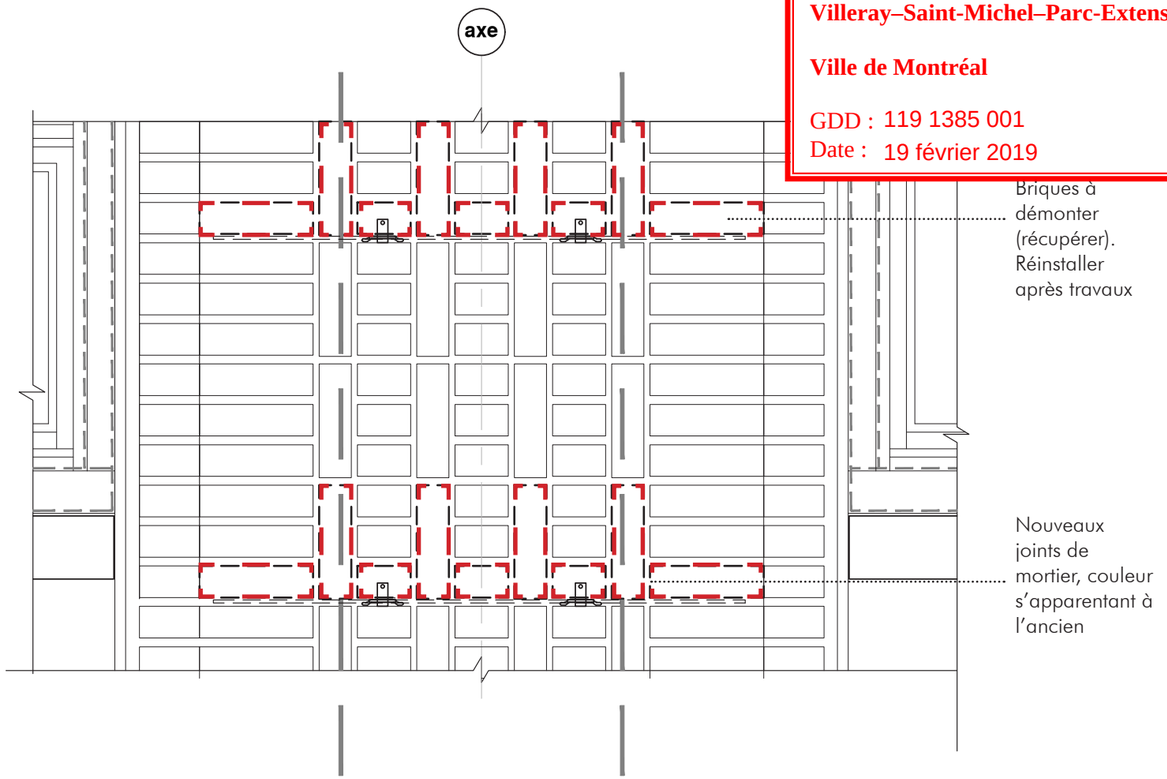

03 - ÉLÉVATION DE L'INTERVENTION

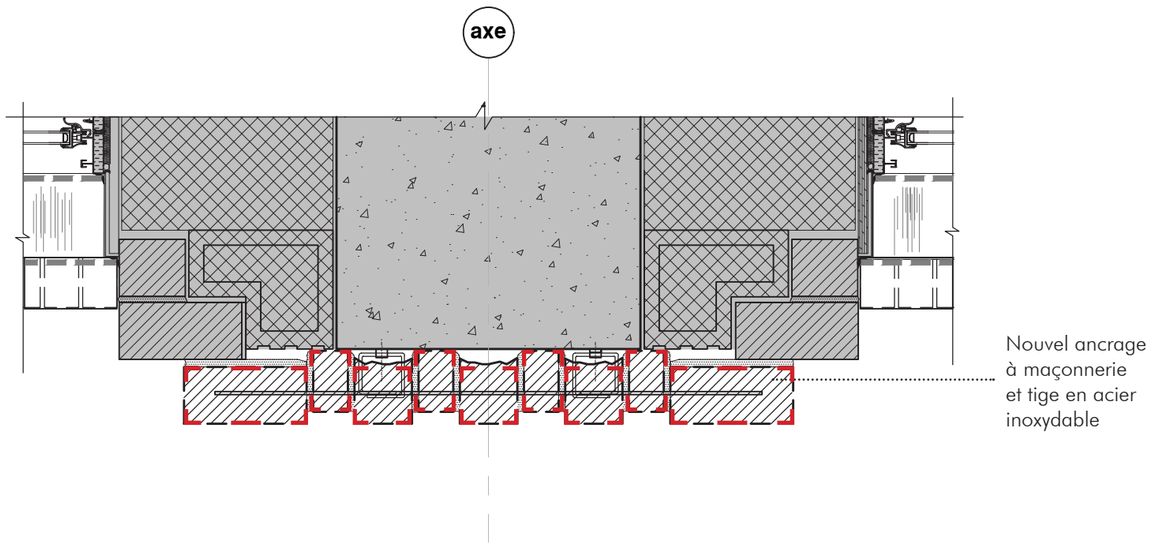

04 - DÉTAIL DE LA RÉFECTION DES PILASTRES

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 001
Date : 19 février 2019

INTERVENTIONS ARCHITECTURALES - RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE (SUITE)

BRIQUES DE REMPLACEMENT

Étant donné qu'il s'agit d'un projet de réfection, une attention spéciale sera portée au démontage des briques existantes afin que celles-ci puissent être réutilisées. La construction étant toutefois imprévisible, des choix pour des couleurs de briques de remplacement ont été prévus. Afin de reproduire le mélange de couleurs subtil de la façade, les couleurs *Harvest Blend* et *Nevada Blend* de la marque Belden seront utilisées.

Pour la brique de couleur plus foncée présente sur les pilastres ainsi que divers
la brique de couleur *Cobalt Matt* de la marque Meridian comme remplaceme

NOM: *HARVEST BLEND*
MARQUE : BELDEN
DIMENSIONS : 2 1/4'' x 7 5/8''

NOM: *NEVADA BLEND*
MARQUE : BELDEN
DIMENSIONS : 2 1/4'' x 7 5/8''

NOM: *COBALT MATT*
MARQUE : MERIDIAN
DIMENSIONS : 2 1/4'' X 7 1/2''

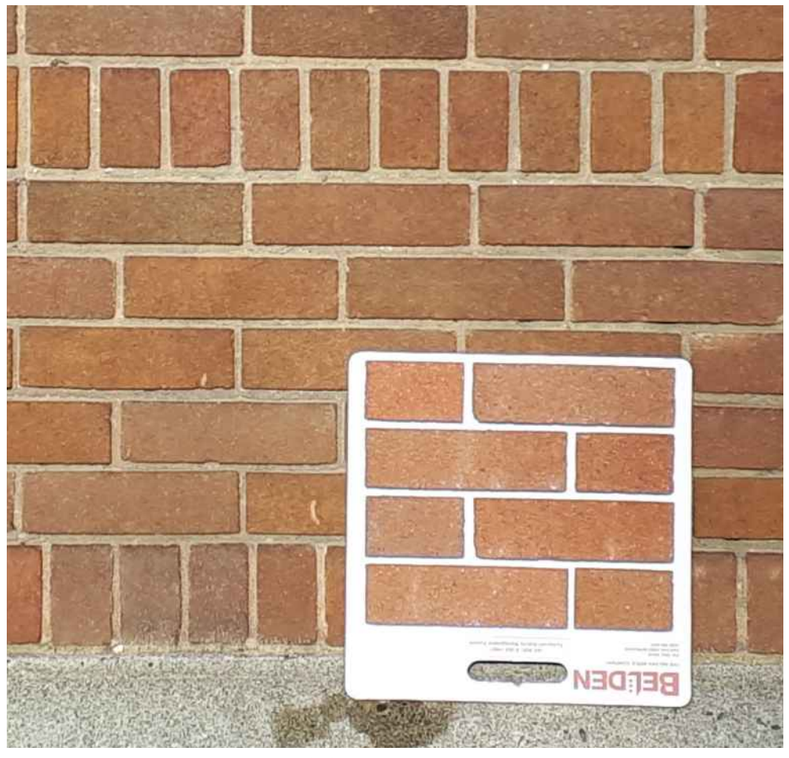

01 - BRIQUE *HARVEST BLEND* SUPERPOSÉE À LA FAÇADE

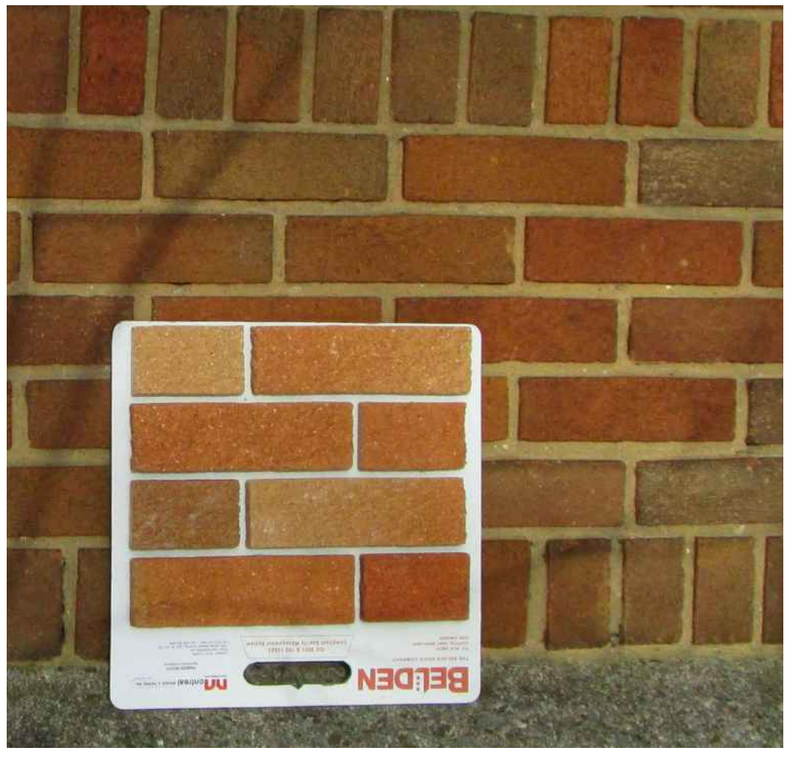

02 - BRIQUE *NEVADA BLEND* SUPERPOSÉE À LA FAÇADE

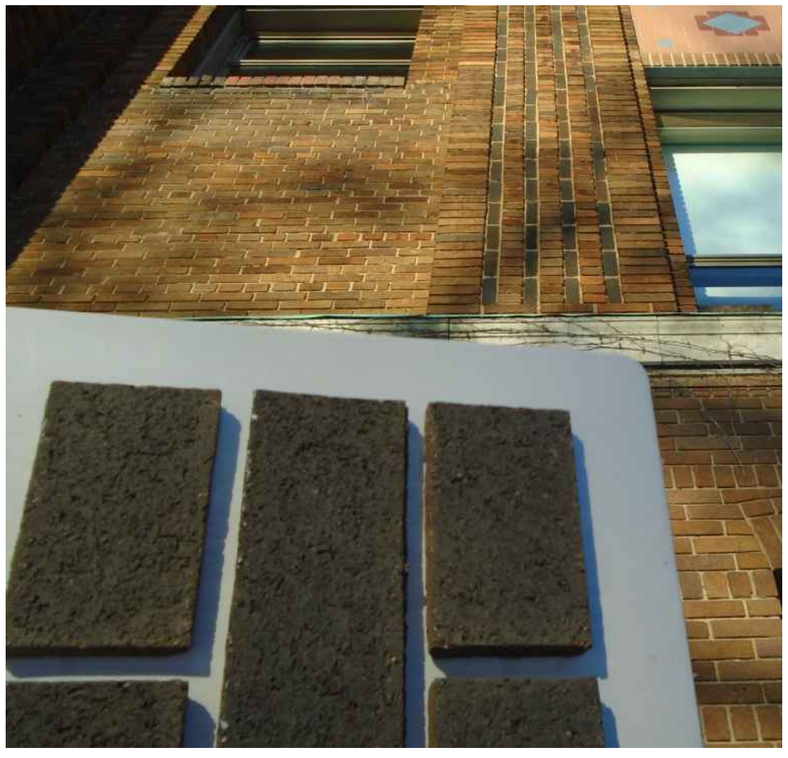

03 - BRIQUE *COBALT MATT* SUPERPOSÉE À LA FAÇADE

INTERVENTIONS ARCHITECTURALES - RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE (SUITE)

07

Les allèges du rez-de-chaussée ainsi que du 2e étage, faites d'un assemblage de briques en soldat, sont en très mauvais état. Sur la plupart, les briques sont éclatées ou fissurées et le mortier est évidé ce qui facilite l'infiltration d'eau. Au 3e étage du bâtiment, les allèges ont été remplacées lors de travaux de réfection en 2006, par des allèges de béton préfabriquées. Étant donné qu'elles sont en excellent état, aucun travail ne sera réalisé sur ces allèges dans le cadre de ce projet.

Briques fissurées sur certaines portions

Briques fissurées sur certaines portions

Mortier évidé alors que les briques sont saines

01 - CONSTAT DE L'ÉTAT DES ALLÈGES (REZ-DE-CHAUSSÉE ET 2E ÉTAGE)

Béton préfabriqué (2006)

Briques en soldat (origine)

Briques en soldat (origine)

02 - COMPOSITION DE LA FAÇADE

Afin de rester dans un esprit de restauration, les allèges endommagées seront remplacées par de nouvelles allèges faites de briques en soldat tel que l'existant. Les nouvelles briques se composeront d'un mélange de Harvest Blend et de Nevada Blend et comporteront le même nombre de briques que l'allège existante. Les joints de mortier seront d'une couleur s'apparentant à l'existant et seront à ras avec la brique pour éviter la création de points de faiblesse pour l'infiltration de l'eau. De plus, pour assurer la perennité des assemblages, un scellant au silane (transparent) sera posé sur toutes les surfaces exposées de l'allège.

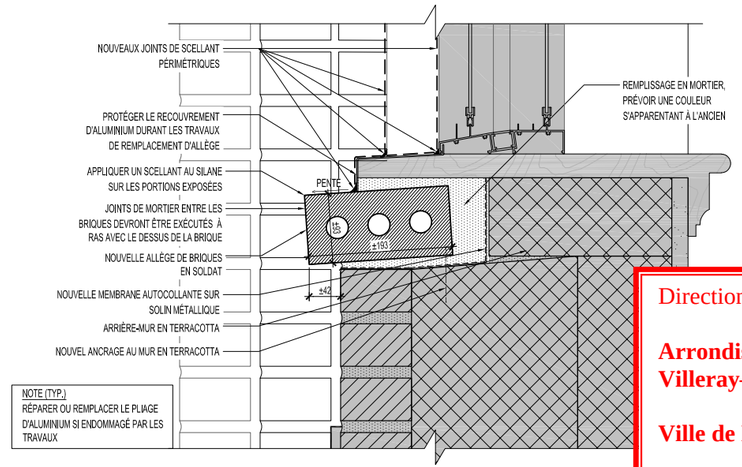

03 - DÉTAIL DES NOUVELLES ALLÈGES (2E ÉTAGE)

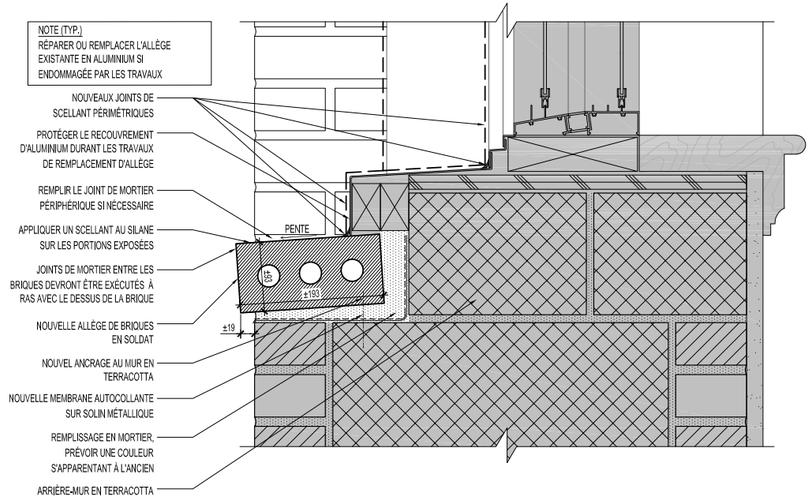

04 - DÉTAIL DES NOUVELLES ALLÈGES (REZ-DE-CHAUSSÉE)

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 001
Date : 19 février 2019

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 001
Date : 19 février 2019

INTERVENTIONS ARCHITECTURALES - RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE (SUITE)

LOCALISATION DES TRAVAUX

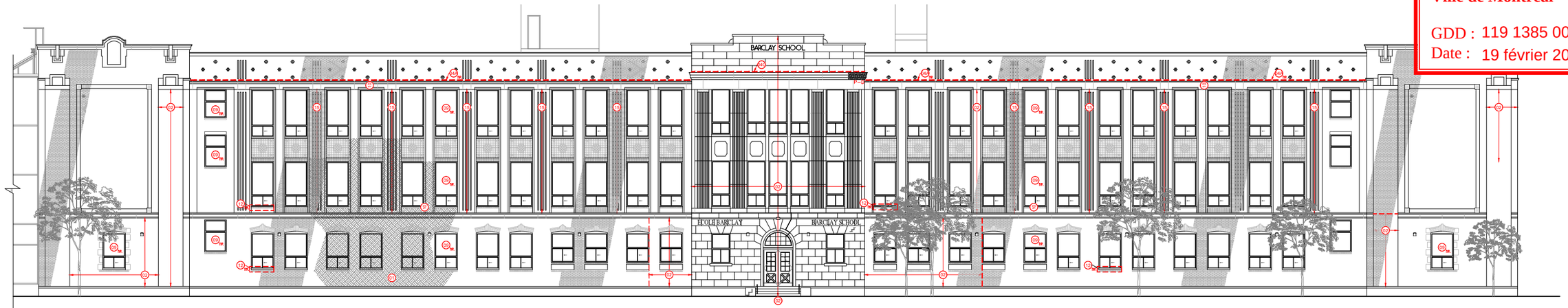

01 - ÉLÉVATION AVENUE WISEMAN

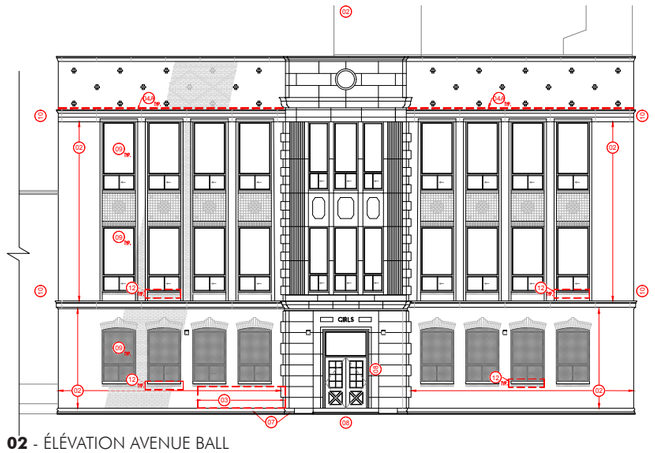

02 - ÉLÉVATION AVENUE BALL

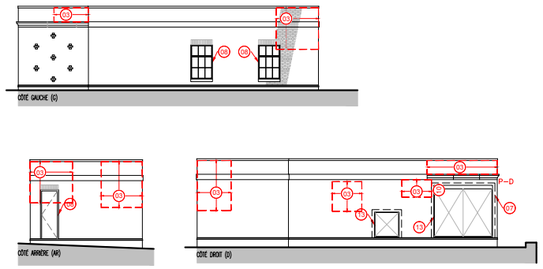

03 - ÉLÉVATIONS APPENTIS EN TOITURE

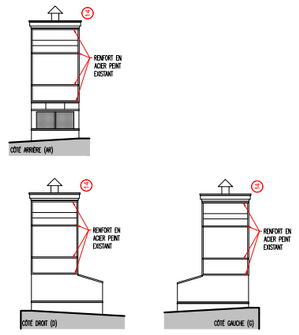

04 - ÉLÉVATIONS CHEMINÉE

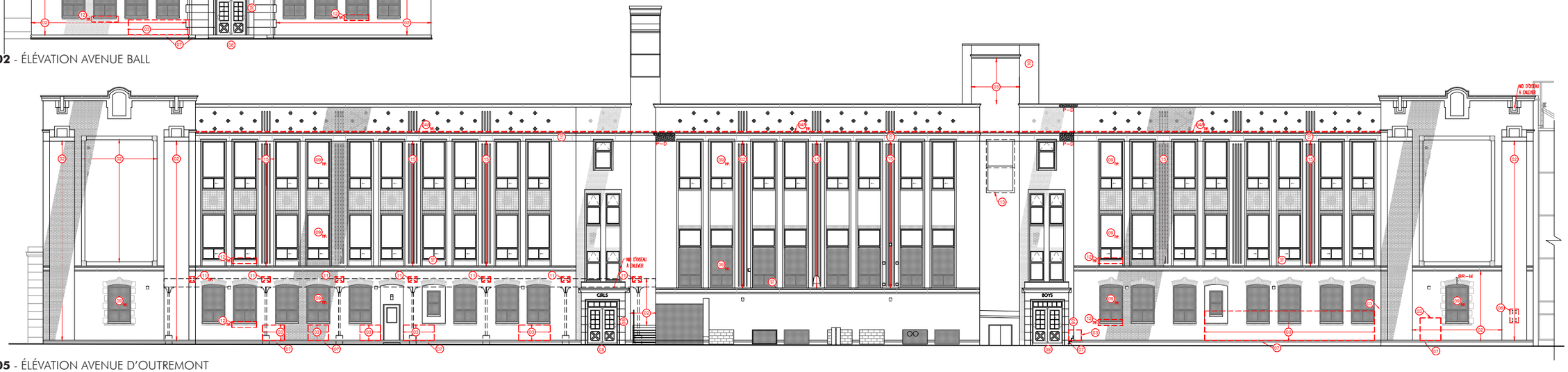

05 - ÉLÉVATION AVENUE D'OUTREMONT

LÉGENDE

01 Nettoyage de la vigne sur la façade
02 Parement de maçonnerie à rejointoyer
03 Section de parement de maçonnerie à démonter et reconstruire
04 Solin de cuivre (nouveau ou à remplacer)
05 Section de parement de maçonnerie à démonter et reconstruire
06 Petites ouvertures à obturer
07 Fissures dans le béton à injecter
08 Fenêtre, porte à remplacer
09 Joint de scellant au pourtour des fenêtres à refaire
10 Bandeau de pierre à rejointoyer
11 Section de parement de maçonnerie à démonter et reconstruire
12 Allège de fenêtre à remplacer par une nouvelle allège de briques en soldat
13 Joint de scellant au pourtour de la ventilation à refaire
14 Couronne en pierre à démanteler et réinstaller
15 Section de parement de maçonnerie à démonter et reconstruire

INTERVENTIONS ARCHITECTURALES - REMPLACEMENT DES PORTES PRINCIPALES EN BOIS

Les portes extérieures principales, en chêne, ornées de panneaux ouvragés sont en mauvais état. Tel que constaté sur les lieux, la portion basse de plusieurs portes est usée et rongée par les sels de déglaçage. Étant donné le caractère patrimonial de ces portes, elles seront retirées puis remplacées par de nouvelles portes identiques en bois massif, réalisées dans un atelier d'ébénisterie. Les cadres et impostes en bois seront conservés. Ceux-ci subiront des interventions de restauration et remise à neuf ponctuelles.

01 - CONSTAT DE L'ÉTAT DES PORTES

02 - CONSTAT DE L'ÉTAT DES PORTES (SUITE)

03 - PIGMENT D'ORIGINE

Lors des relevés effectués, il nous a été possible de dénoter sous la peinture de couleur bleue, des pigments de couleur rouge. La couleur rouge nous apparaît ainsi être la couleur d'origine. Dans le cadre de la remise à neuf des portes, les cadres et impostes seront repeints de couleur rouge, alors que les portes en chêne seront vernies pour conserver le grain du bois.

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 001
Date : 19 février 2019

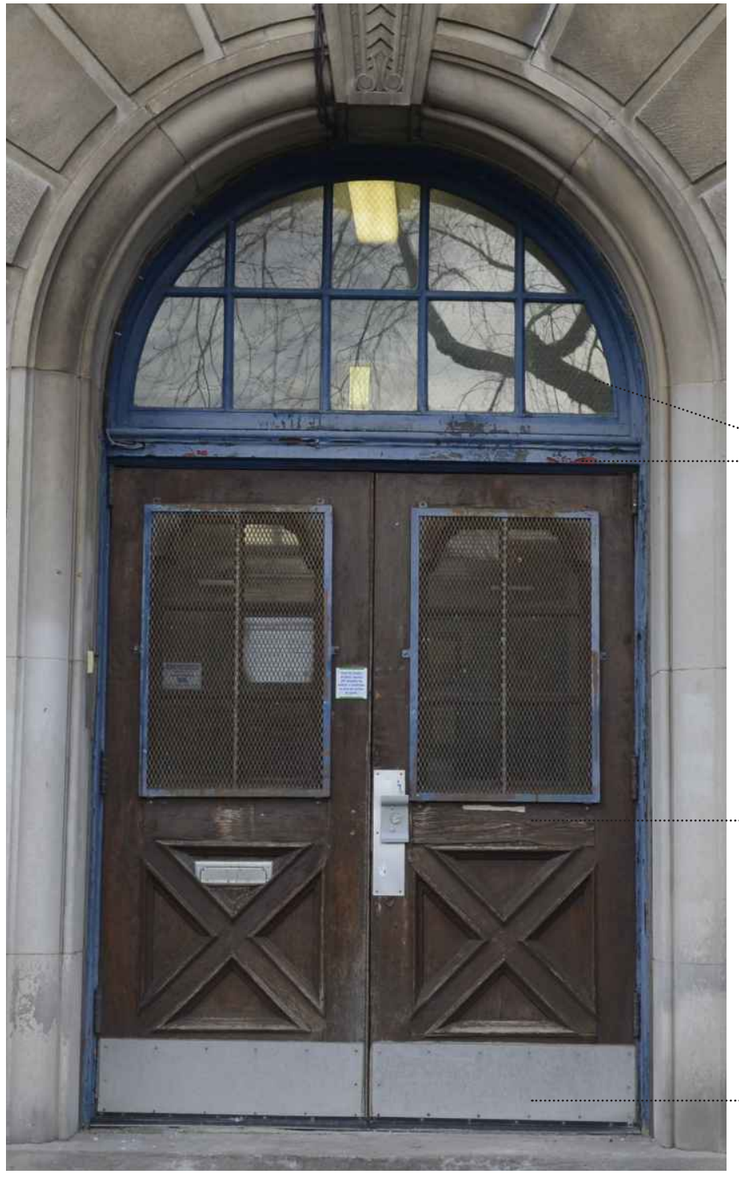

03 - ÉLÉVATION DE LA PORTE (AVENUE WISEMAN)

INTERVENTIONS ARCHITECTURALES - REMPLACEMENT DES PORTES PRINCIPALES EN BOIS (SUITE)

Résumé des interventions
1 - Remplacement des portes par de nouvelles portes en chêne;
2 - Réparations ponctuelles des cadres en bois;
3 - Décapage de la peinture existante;
4 - Peinture des portes et cadres;
5 - Installation d'une plaque métallique au bas des portes pour protéger le bois;

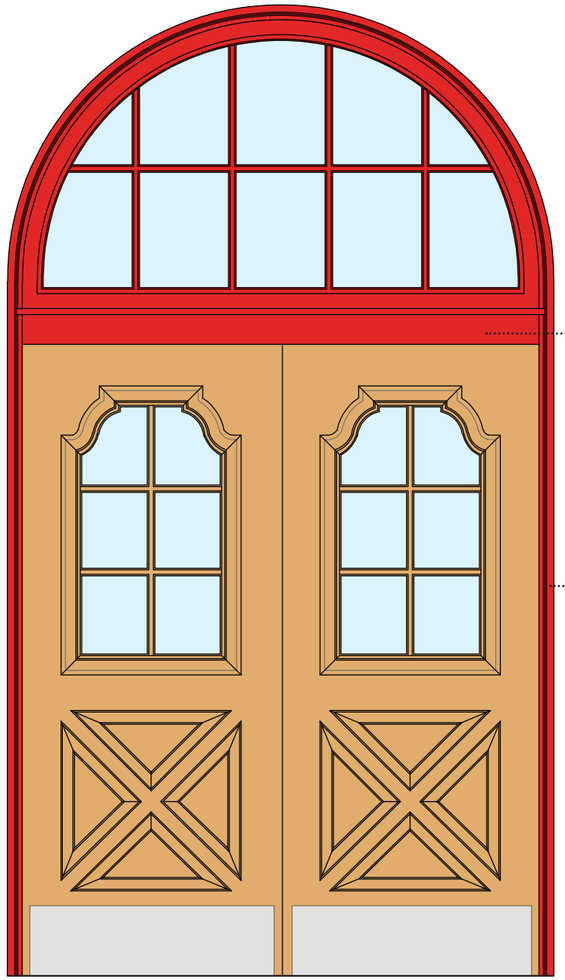

01 - ÉLÉVATION PORTE AVENUE WISEMAN

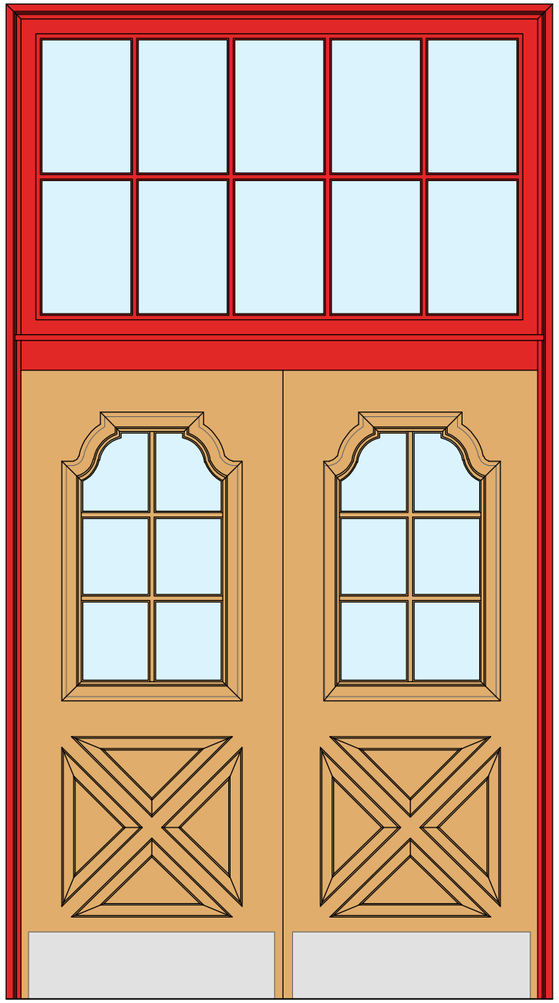

02 - ÉLÉVATION PORTE AVENUE BALL

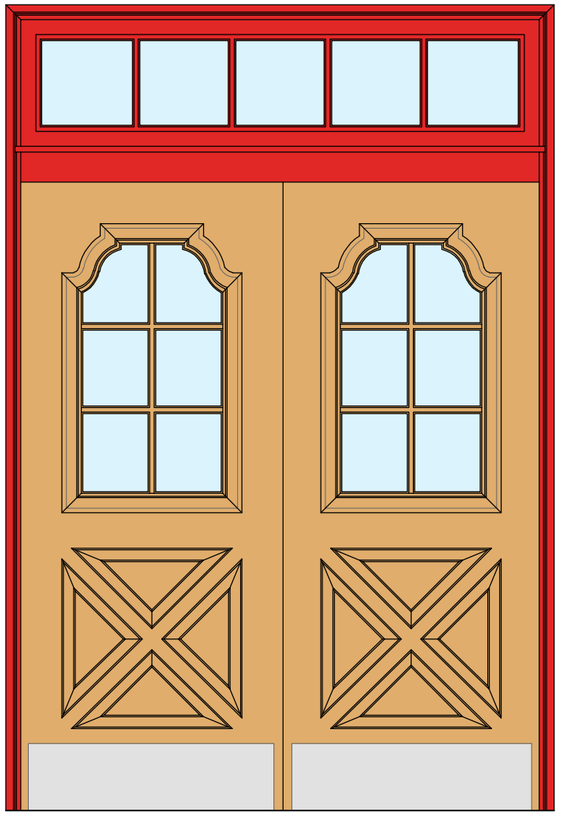

03 - ÉLÉVATION PORTES AVENUE D'OUTREMONT

INTERVENTIONS ARCHITECTURALES - REMPLACEMENT DES PORTES SECONDAIRES ET FENÊTRES DE L'APPENTIS

Les portes extérieures secondaires, plus rarement utilisées, seront en acier tel que l'existant. La porte 01, que l'on retrouve sur la façade avenue d'Outremont ne date pas de la construction d'origine et sera donc remplacée par une nouvelle porte identique en acier. Son cadre sera conservé. La porte 02 ne sert que très rarement comme accès au sous-sol situé sous le gymnase. Puisqu'elle est située dans la cour d'école, elle est susceptible d'être facilement endommagée. Afin d'assurer sa durabilité, elle sera remplacée par une porte en acier et aura un nouveau cadre en acier. La porte 03 sera remplacée par une nouvelle porte en acier. Puisque les portes sont secondaires, elles seront repeintes d'une couleur neutre (gris) ce qui mettra en valeur les portes principales en bois.

Les fenêtres de l'appentis seront remplacées par de nouvelles fenêtres fixes en aluminium. Puisque ces dernières ne sont pas visibles de la rue et dans un espace auquel on accède rarement, les détails de la fenêtre seront simplifiés et sa couleur sera grise tel que l'existant.

01 - PORTE EXISTANTE - AVENUE D"OUTREMONT

02 - PORTE EXISTANTE - AVENUE D"OUTREMONT

03 - PORTE EXISTANTE - APPENTIS AU TOIT

07 - FENÊTRE EXISTANTE - APPENTIS AU TOIT

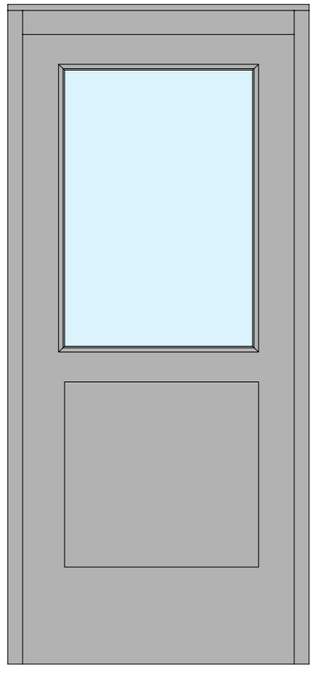

04 - NOUVELLE PORTE - AVENUE D'OUTREMONT

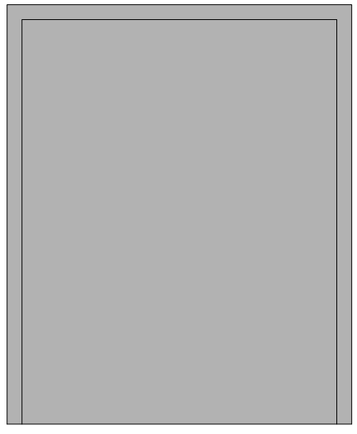

05 - NOUVELLE PORTE - AVENUE D'OUTREMONT

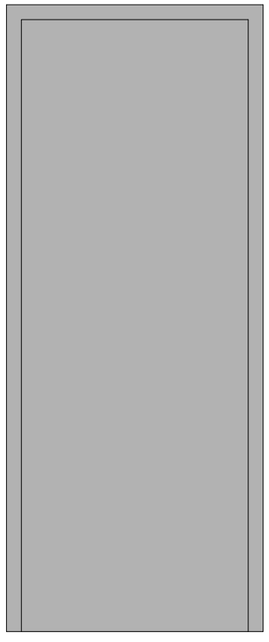

06 - NOUVELLE PORTE - APPENTIS AU TOIT

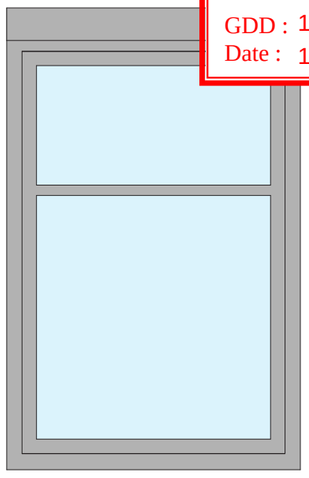

08 - ÉLÉVATION DE LA FENÊTRE À L'APPENTIS

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 001
Date : 19 février 2019

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 001
Date : 19 février 2019

INTERVENTIONS ARCHITECTURALES - EMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES MODIFIÉES

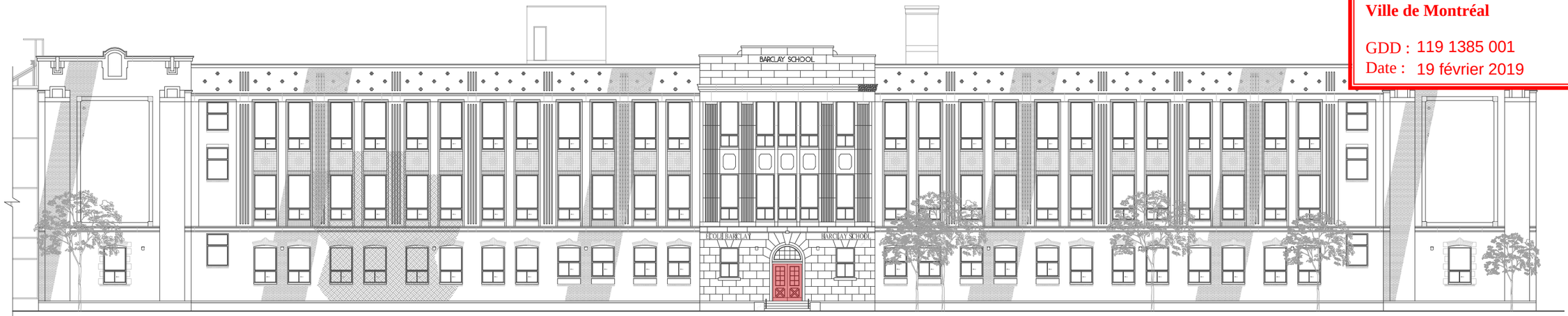

01 - ÉLÉVATION AVENUE WISEMAN

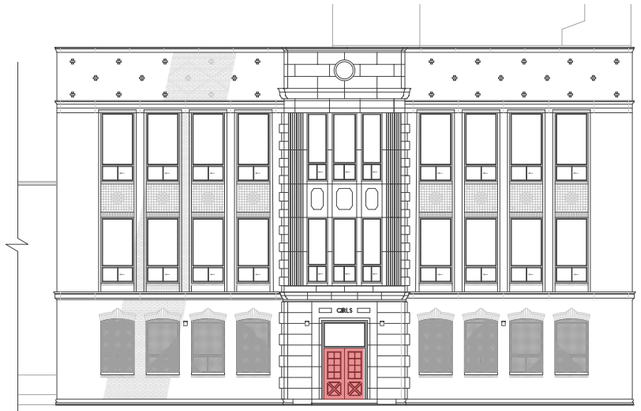

02 - ÉLÉVATION AVENUE BALL

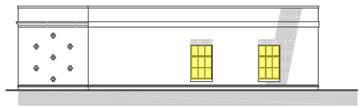

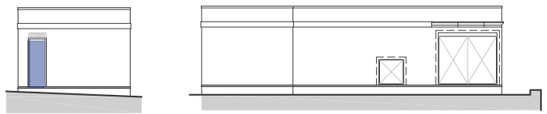

03 - ÉLÉVATIONS APPENTIS EN TOITURE

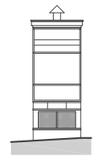

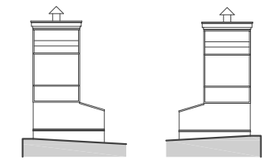

04 - ÉLÉVATIONS CHEMINÉE

LÉGENDE

- NOUVELLES PORTES EN BOIS
- NOUVELLES PORTES EN ACIER
- NOUVELLES FENÊTRES

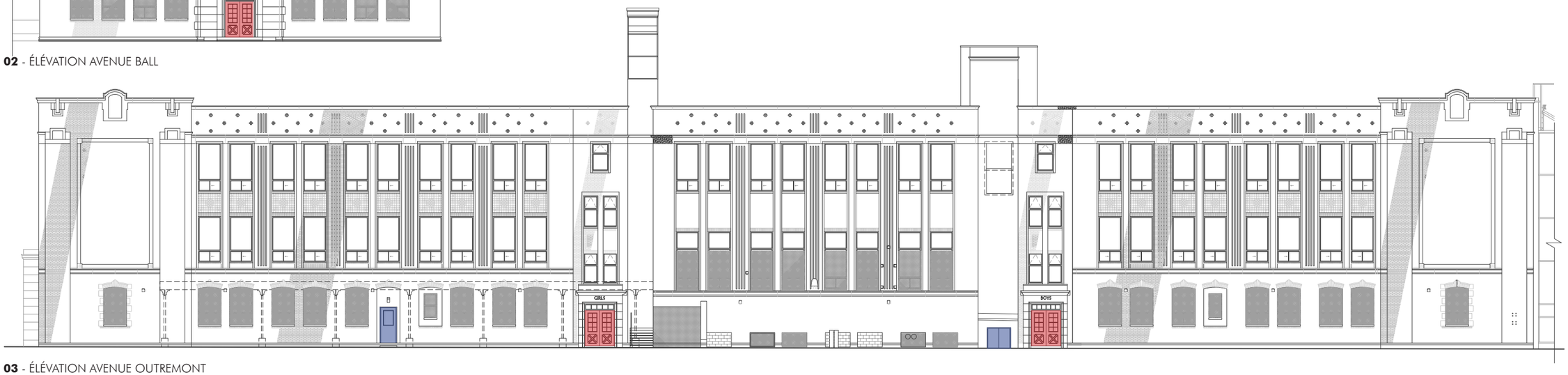

03 - ÉLÉVATION AVENUE OUTREMONT

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 001
Date : 19 février 2019

DESCRIPTIF DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

À la demande de la direction de l'école Barclay, des travaux de bonification de l'éclairage extérieur sont prévus dans le cadre d'un projet de réfection du parement de maçonnerie. En raison de l'absence de lumière, l'école subit depuis des années de la délinquance sur son site en dehors des heures de classe. Dans le but d'assurer la sécurité du personnel, des élèves et des résidents du quartier, nous souhaitons bonifier l'éclairage en ajoutant des luminaires sur les façades du bâtiment d'origine de 1930.

Par souci d'intégration, le luminaire choisi est identique à celui déjà installé sur l'agrandissement de l'école, réalisé en 2014 par la firme d'architecture NFOE. Les luminaires de petites dimensions sont discrets et permettent d'éclairer ponctuellement les abords immédiats de l'école tout en limitant des flux lumineux vers le voisinage grâce à des paralumes.

Afin de conserver l'aspect patrimonial de la façade, nous préférons opter pour une méthode d'installation qui viendra ponctuellement percer le mur extérieur. Des petites ouvertures d'environ 30mm seront forées dans la maçonnerie pour le passage du filage électrique. Cette stratégie évite l'installation inesthétique de conduits électriques apparents sur les façades de ce bâtiment d'intérêt patrimonial. Dans le même ordre d'idée, ces nouveaux travaux d'éclairage permettront de réduire les conduits électriques existants qui sont posés présentement en surface du parement de pierre.

01 - ÉTUDES PHOTOMÉTRIQUES RÉALISÉES PAR EXP. INGÉNIERIE

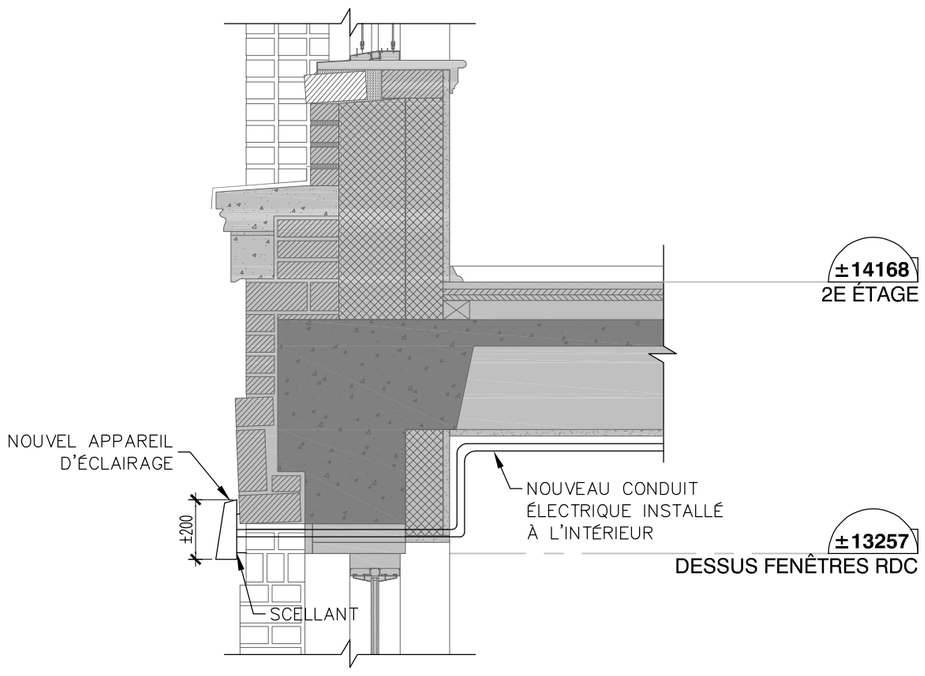

02 - DÉTAIL D'INSTALLATION

03 - PHOTOGRAPHIES DE L'AGRANDISSEMENT (JOUR ET SOIR) - (SOURCES NFOE.COM & HTTP://WWW.AAPPQ.QC.CA/PROJETS-DES-MEMBRES/AGRANDISSEMENT-DE-L-ECOLE-BARCLAY)

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 001
Date : 19 février 2019

DESCRIPTIF DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR (SUITE)

PRÉSENTATION DE L'EXISTANT ET BONIFICATIONS

01 - CONTRASTE
VUE DE LA FAÇADE SUR AVENUE OUTREMONT (SOURCE : HTTP://WWW.AAPPQ.QC.CA/PROJETS-DES-MEMBRES/AGRANDISSEMENT-DE-L-ECOLE-BARCLAY)

02 - LUMINAIRE
PHOTOGRAPHIES DU LUMINAIRE

03 - ENTRÉE
CHANGEMENT DU TYPE DE LUMINAIRE AFIN DE RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE FILS ÉLECTRIQUES EN FAÇADE

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 001

Date : 19 février 2019

Lumark

Catalog #		**Type**	
Project			
Comments		**Date**	
Prepared by			

DESCRIPTION

The patented Lumark Crosstour™ LED Wall Pack Series of luminaries provides an architectural style with super bright, energy efficient LEDs. The low-profile, rugged die-cast aluminum construction, universal back box, stainless steel hardware along with a sealed and gasketed optical compartment make the Crosstour impervious to contaminants. The Crosstour wall luminaire is ideal for wall/surface, inverted mount for façade/canopy illumination, post/bollard, site lighting, floodlight and low level pathway illumination including stairs. Typical applications include building entrances, multi-use facilities, apartment buildings, institutions, schools, stairways and loading docks test.

SPECIFICATION FEATURES

Construction
Slim, low-profile LED design with rugged one-piece, die-cast aluminum hinged removable door and back box. Matching housing styles incorporate both a small and medium design. The small housing is available in 12W, 18W and 26W. The medium housing is available in the 38W model. Patented secure lock hinge feature allows for safe and easy tool-less electrical connections with the supplied push-in connectors. Back box includes three half-inch, NPT threaded conduit entry points. The universal back box supports both the small and medium forms and mounts to standard 3-1/2" to 4" round and octagonal, 4" square, single gang and masonry junction boxes. Key hole gasket allows for adaptation to junction box or wall. External fin design extracts heat from the fixture surface. One-piece silicone gasket seals door and back box. Minimum 5" wide pole for site lighting application. Not recommended for car wash applications.

Optical
Silicone sealed optical LED chamber incorporates a custom engineered mirrored anodized reflector providing high-efficiency illumination. Optical assembly includes impact-resistant tempered glass and meets IESNA requirements for full cutoff compliance. Available in seven lumen packages; 5000K, 4000K and 3000K CCT.

Electrical
LED driver is mounted to the die-cast housing for optimal heat sinking. LED thermal management system incorporates both conduction and natural convection to transfer heat rapidly away from the LED source. 12W, 18W, 26W and 38W series operate in -40°C to 40°C [-40°F to 104°F]. High ambient 50°C models available. Crosstour luminaires maintain greater than 89% of initial light output after 72,000 hours of operation. Three half-inch NPT threaded conduit entry points allow for thru-branch wiring. Back box is an authorized electrical wiring compartment. Integral LED electronic driver incorporates surge protection. 120-277V 50/60Hz or 347V 60Hz models.

Finish
Crosstour is protected with a Super durable TGIC carbon bronze or summit white polyester powder coat paint. Super durable TGIC powder coat paint finishes withstand extreme climate conditions while providing optimal color and gloss retention of the installed life.

Warranty
Five-year warranty.

XTOR
CROSSTOUR LED

APPLICATIONS:
WALL / SURFACE
POST / BOLLARD
LOW LEVEL
FLOODLIGHT
INVERTED
SITE LIGHTING

DIMENSIONS

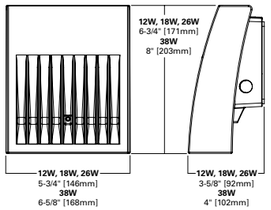

ESCUTCHEON PLATES

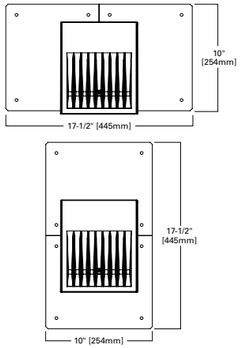

CERTIFICATION DATA

UL/cUL Wet Location Listed
LM79 / LM80 Compliant
ROHS Compliant
ADA Compliant
NOM Compliant Models
IP66 Ingressed Protection Rated
Title 24 Compliant
DesignLights Consortium® Qualified*

TECHNICAL DATA

40°C Maximum Ambient Temperature
External Supply Wiring 90°C Minimum

EPA

Effective Projected Area (Sq. Ft.):
XTOR1B, XTOR2B, XTOR3B=0.34
XTOR4B=0.45

SHIPPING DATA:

Approximate Net Weight:
3.7 – 5.25 lbs. [1.7 – 2.4 kgs.]

EATON
Powering Business Worldwide

*www.designlights.org

TD514013EN
September 17, 2018 3:02 PM

POWER AND LUMENS BY FIXTURE MODEL

LED Information	XTOR1B	XTOR1B-W	XTOR1B-Y	XTOR2B	XTOR2B-W	XTOR2B-Y	XTOR3B	XTOR3B-W	XTOR3B-Y	XTOR4B	XTOR4B-W	XTOR4B-Y
Delivered Lumens (Wall Mount)	1,418	1,396	1,327	2,135	2,103	1,997	2,751	2,710	2,575	4,269	4,205	3,995
Delivered Lumens (With Flood Accessory Kit) [1]	1,005	990	940	1,495	1,472	1,399	2,099	2,068	1,965	3,168	3,121	2,965
B.U.G. Rating [2]	B1-U0-G0	B1-U0-G0	B1-U0-G0	B1-U0-G0	B1-U0-G0	B1-U0-G0	B1-U0-G0	B1-U0-G0	B1-U0-G0	B2-U0-G0	B2-U0-G0	B2-U0-G0
CCT (Kelvin)	5,000	4,000	3,000	5,000	4,000	3,000	5,000	4,000	3,000	5,000	4,000	3,000
CRI (Color Rendering Index)	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Power Consumption (Watts)	12W	12W	12W	18W	18W	18W	26W	26W	26W	38W	38W	38W

NOTES: 1 Includes shield and visor. **2** B.U.G. Rating does not apply to floodlighting.

LUMEN MAINTENANCE

Ambient Temperature	TM-21 Lumen Maintenance (72,000 Hours)	Theoretical L70 (Hours)
XTOR1B Model		
25°C	> 90%	255,000
40°C	> 89%	234,000
50°C	> 88%	215,000
XTOR2B Model		
25°C	> 89%	240,000
40°C	> 88%	212,000
50°C	> 87%	196,000
XTOR3B Model		
25°C	> 89%	240,000
40°C	> 88%	212,000
50°C	> 87%	196,000
XTOR4B Model		
25°C	> 89%	222,000
40°C	> 87%	198,000
50°C	> 87%	184,000

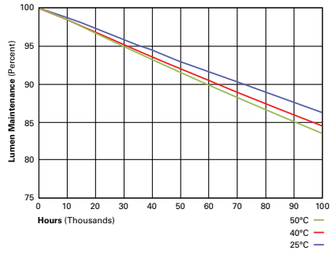

CURRENT DRAW

Voltage	Model Series			
	XTOR1B	XTOR2B	XTOR3B	XTOR4B
120V	0.103A	0.15A	0.22A	0.34A
208V	0.060A	0.09A	0.13A	0.17A
240V	0.053A	0.08A	0.11A	0.17A
277V	0.048A	0.07A	0.10A	0.15A
347V	0.039A	0.06A	0.082A	0.12A

EATON

Eaton
1121 Highway 74 South
Peachtree City, GA 30269

Specifications and

TD514013EN

ORDERING INFORMATION

Sample Number: XTOR2B-W-WT-PC1

Series [1]	**LED Kelvin Color**	**Housing Color**	**Options** (Add as Suffix)	**Accessories** (Order Separately)
XTOR1B=Small Door, 12W **XTOR2B**=Small Door, 18W **XTOR3B**=Small Door, 26W **XTOR4B**=Medium Door, 38W	**[Blank]**=Bright White (Standard), 5000K **W**=Neutral White, 4000K **Y**=Warm White, 3000K	**[Blank]**=Carbon Bronze (Standard) **WT**=Summit White **BK**=Black **BZ**=Bronze **AP**=Grey **GM**=Graphite Metallic **DP**=Dark Platinum	**PC1**=Photocontrol 120V [2] **PC2**=Photocontrol 208-277V [2,3] **347V**=347V [4] **HA**=50°C High Ambient [4]	**WG/XTOR**=Wire Guard [5] **XTORFLD-KNC**=Knuckle Floodlight Kit [6] **XTORFLD-TRN**=Trunnion Floodlight Kit [6] **XTORFLD-KNC-WT**=Knuckle Floodlight Kit, Summit White [6] **XTORFLD-TRN-WT**=Trunnion Floodlight Kit, Summit White [6] **EWP/XTOR**=Escutcheon Wall Plate, Carbon Bronze **EWP/XTOR-WT**=Escutcheon Wall Plate, Summit White

NOTES:
1. DesignLights Consortium® Qualified and classified for both DLC Standard and DLC Premium, refer to www.designlights.org for details.
2. Photocontrols are factory installed.
3. Order PC2 for 347V models.
4. Thru-branch wiring not available with HA option or with 347V. XTOR3B not available with HA and 347V or 120V combination.
5. Wire guard for wall/surface mount. Not for use with floodlight kit accessory.
6. Floodlight kit accessory supplied with knuckle (KNC) or trunnion (TRN) base, small and large top visors and small and large impact shields.

STOCK ORDERING INFORMATION

12W Series	18W Series	26W Series	38W Series
XTOR1B=12W, 5000K, Carbon Bronze	**XTOR2B**=18W, 5000K, Carbon Bronze	**XTOR3B**=26W, 5000K, Carbon Bronze	**XTOR4B**=38W, 5000K, Carbon Bronze
XTOR1B-WT=12W, 5000K, Summit White	**XTOR2B-W**=18W, 4000K, Carbon Bronze	**XTOR3B-W**=26W, 4000K, Carbon Bronze	**XTOR4B-W**=38W, 4000K, Carbon Bronze
XTOR1B-PC1=12W, 5000K, 120V PC, Carbon Bronze	**XTOR2B-WT**=18W, 5000K, Summit White	**XTOR3B-WT**=26W, 5000K, Summit White	**XTOR4B-WT**=38W, 5000K, Summit White
XTOR1B-W=12W, 4000K, Carbon Bronze	**XTOR2B-PC1**=18W, 5000K, 120V PC, Carbon Bronze	**XTOR3B-PC1**=26W, 5000K, 120V PC, Carbon Bronze	**XTOR4B-PC1**=38W, 5000K, 120V PC, Carbon Bronze
	XTOR2B-W-PC1=18W, 4000K, 120V PC, Carbon Bronze	**XTOR3B-W-PC1**=26W, 4000K, 120V PC, Carbon Bronze	**XTOR4B-W-PC1**=38W, 4000K, 120V PC, Carbon Bronze
	XTOR2B-347V=18W, 5000K, Carbon Bronze, 347V	**XTOR3B-347V**=26W, 5000K, Carbon Bronze, 347V	**XTOR4B-347V**=38W, 5000K, Carbon Bronze, 347V
	XTOR2B-WT-PC1=18W, 5000K, 120V PC, Summit White	**XTOR3B-PC2**=26W, 5000K, 208-277V PC, Carbon Bronze	

EATON

Eaton
1121 Highway 74 South
Peachtree City, GA 30269

Specifications and

TD514013EN

DESCRIPTIF DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR (SUITE)

LOCALISATION DES NOUVEAUX LUMINAIRES

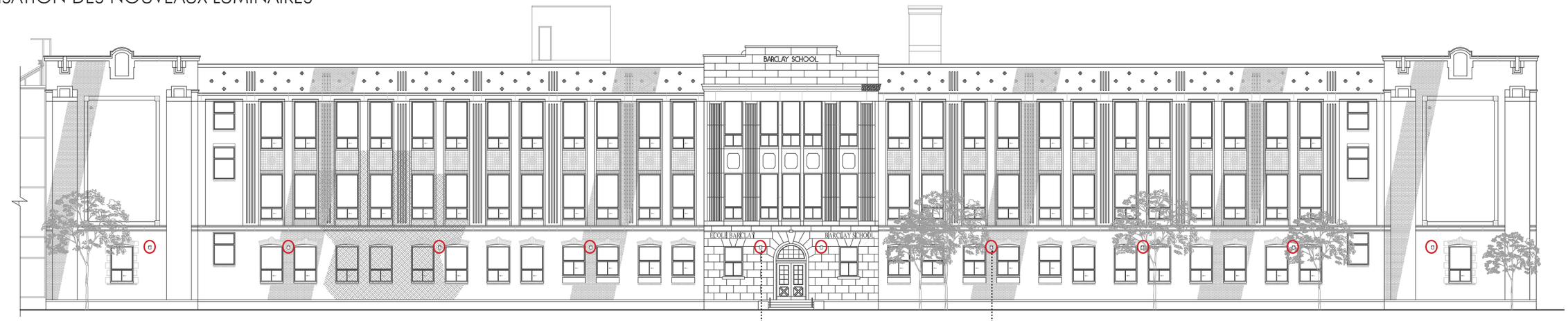

01 - ÉLÉVATION AVENUE WISEMAN

Sur le parement en pierre, le luminaire sera de la couleur *Dark platinum*

Sur le parement en maçonnerie, le luminaire sera de la couleur *Carbon bronze*

LÉGENDE

NOUVEAU LUMINAIRE

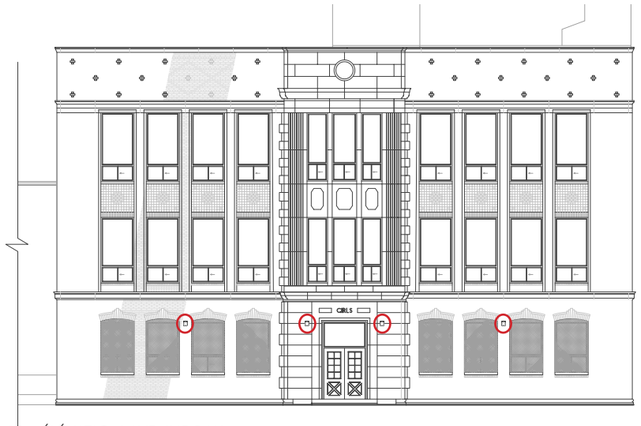

02 - ÉLÉVATION AVENUE BALL

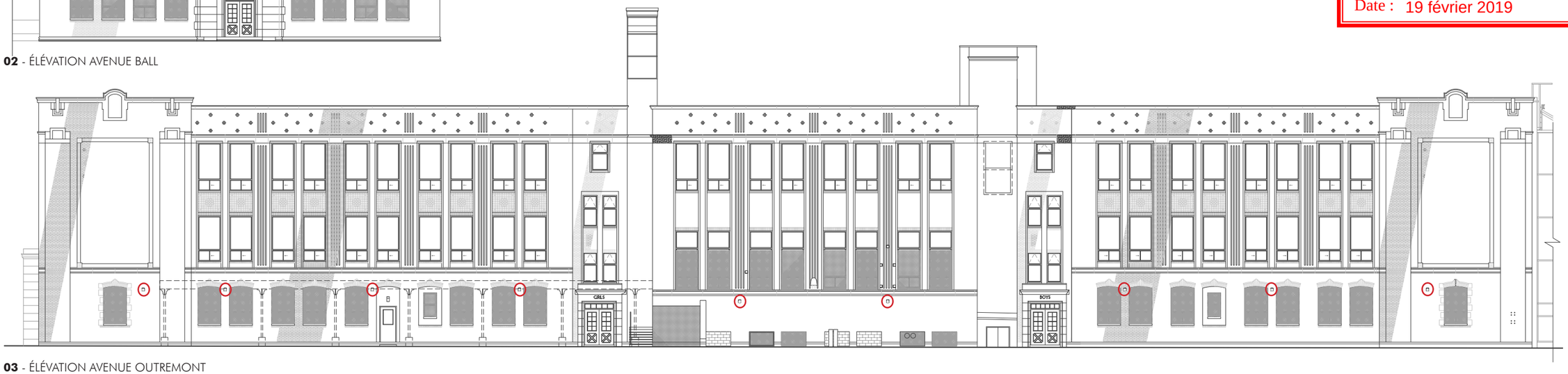

03 - ÉLÉVATION AVENUE OUTREMONT

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 1385 001
Date : 19 février 2019

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le 18 février 2019, à 18h30

Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Sylvain Ouellet, président du comité et conseiller de la ville – district François-Perrault

Katherine Routhier
Selma Laroussi
Francis Grimard

Marc-André Hernandez, chef de division urbanisme et services aux entreprises
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Clothilde-Béré Pelletier, conseillère en aménagement
Annie Robitaille, agente de recherche
Cynthia Kabis-Plante, inspectrice du cadre bâti

Absents :
Esther St-Louis
Véronique Lamarre
Anh Truong

1. Ouverture de la séance

À 18h30, le président Sylvain Ouellet, débute la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francis Grimard

appuyé par Selma Laroussi

d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ à l'unanimité.

3. Déclaration d'intérêt

Katherine Routhier déclare que l'école située au 2950, rue Jarry Est est l'école prisée pour ses enfants.

4. Adoption de procès-verbaux

Aucun procès-verbal n'a été adopté. Le procès-verbal de la séance du 11 février 2019 sera adopté lors du prochain CCU.

5. Suivi des dossiers

Aucun suivi de dossier

6.2. PIIA: 7941, avenue Wiseman	
Présenté par	**Invités**
Mitchell Lavoie Conseiller en aménagement	Aucun

Objet

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la réfection partielle des façades de l'école Barclay au 7941, avenue Wiseman.

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- Les allèges :
  - L'uniformité des allèges sur l'ensemble du bâtiment;
  - L'année de remplacement des autres allèges de briques en soldats pour des allèges en béton;
  - La durabilité des allèges en béton.
  - La nécessité ou non d'une dérogation au règlement de zonage pour permettre le remplacement des allèges en briques par des allèges en béton;
- La grande qualité du projet et le souhait des membres de féliciter la CSDM et leurs architectes;

CCU2019-02-18-PIIA02	**Résultat : Favorable**

CONSIDÉRANT

L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le règlement sur les PIIA;

Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée, à la condition suivante :

- Que les nouvelles allèges soient composées de briques en soldat tel qu'à l'origine.

Il est proposé par Selma Laroussi

appuyé par Katherine Routhier

ADOPTÉ à l'unanimité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.10

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1196495001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte de 20 logements incluant un commerce au rez-de-chaussée, sur la propriété sise au 7215, boulevard Saint-Michel.

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement, les plans datés du 19 février 2019, pages A001, A003, A201, A202, A203 et A204 , préparés par Jean-Lou Hamelin architecte, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 25 février 2019 et visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte de 20 logements incluant un commerce au rez-de-chaussée, sur la propriété sise au 7215, boulevard Saint-Michel.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-02-26 16:30

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196495001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte de 20 logements incluant un commerce au rez-de-chaussée, sur la propriété sise au 7215, boulevard Saint-Michel.

CONTENU

CONTEXTE

Le nouveau propriétaire du 7215 et du 7225-7229, boul. Saint-Michel désire construire un nouveau bâtiment mixte de 20 logements et un commerce au rez-de-chaussée sur l'ensemble des deux terrains. Le comité de démolition a statué favorablement sur la démolition des 2 bâtiments existants lors de la séance publique du 11 février 2019 (CD19-01)
Le projet de nouvelle construction est assujetti aux articles 4.1 et 30.1 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001).

Le projet est donc soumis au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation et, par la suite, au conseil d'arrondissement pour approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

NA

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un nouveau bâtiment de 13 mètres de haut comportant 3 étages et une construction hors toit. Le taux d'implantation est de 84%.
Le bâtiment est conforme à la réglementation en vigueur qui autorise les bâtiments de 3 étages d'un maximum de 13 mètres et un taux d'implantation de 100% pour les terrains de coin. Les usages autorisés sont le commercial C.2C et le résidentiel H (aucune limite dans le nombre de logements).

Le nouveau bâtiment comporte 20 logements, un commerce au rez-de-chaussée, 10 cases de stationnement au sous-sol, 20 espaces à vélo et un local à déchet. La typologie des logements se répartie comme suit:

- 1 studio
- 5 x 3 1/2

- 10 x 4 1/2
- 4 x 5 1/2

Le commerce a une superficie de 709 pieds carrés. Il n'y a aucune obligation commerciale au rez-de-chaussée dans cette zone.

L'architecture proposée est de type contemporain. Les finis proposés pour le corps principal du bâtiment sont de la brique d'argile White Velour et Ebonite satin de la compagnie Sioux (format métrique). Des panneaux métalliques (acier laminé sur contreplaqué) couleur Blé mur assortis aux cadres de fenêtres et Gris Charbon sont également proposés en insertion sur les façades Saint-Michel et Jean-Talon. Originalement prévus en bois, les colonnes ainsi que les dessous des fenêtres du rez-de-chaussée seront également en métal couleur Blé mur afin d'uniformiser les matériaux de la façade. Le revêtement de la construction hors toit est un fini métallique de marque VicWest horizontal couleur Vanille. Les garde-corps des balcons sont en acier prépeint Gris charbon ou Vanille selon la façade sur laquelle ils se trouvent. Le rez-de-chaussée donnant sur la rue Jean-Talon est légèrement en retrait afin de minimiser l'impact de l'achalandage de la rue sur les logements.

Le lampadaire et l'arrêt d'autobus qui empiètent sur la propriété privée seront déplacés.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis que cette demande devrait recevoir une suite favorable, et ce, considérant les éléments suivants:

- l'architecture proposée est de style contemporain;
- le gabarit du bâtiment s'intègre dans le milieu et contribue à la définition de la rue;
- la hauteur du rez-de-chaussée et l'implantation du bâtiment respectent le cadre bâti existant;
- un retrait est proposé sur la rue Jean-Talon pour la portion résidentielle;

Lors de la séance du 11 février 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont émis un avis favorable au projet aux conditions suivantes:

- compléter les balcons de coins de façon similaire à ceux sur la façade Jean-Talon
- d’uniformiser les matériaux en choisissant soit le parement métallique Blé mur ou le bois pour l’ensemble des éléments décoratifs (colonnes, dessous de fenêtre et insertion).

Le comité a également émis la suggestion de retirer l'insertion métallique au niveau du 3e étage mais ne l'ont pas exigé comme condition à l'approbation du projet.

Le projet a été corrigé pour les éléments conditionnels (balcons et uniformisation des matériaux) mais le fini métallique a été conservé au 3e étage. Les plans estampillés reflètent les modifications.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût des travaux: 2 890 126 $
Coût du permis: 28 323$
Coût du PIIA: 1639 $
Coût permis démolition: 3 558$

Frais de parc (étude): 1 150$
Frais de parc (développement): 100 000$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de démolition et du permis de construction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet déposé est conforme au règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7932
Télécop. : 514 868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-25

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

Tél : 514.868.3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1196495001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte de 20 logements incluant un commerce au rez-de-chaussée, sur la propriété sise au 7215, boulevard Saint-Michel.

Extrait_PV_2019-02-11_CCU_final_7215 Saint-Michel.pdf

18-856-20190221-PERMIS_plans estampillés.pdf

PIIA Objectifs et critères Construction neuve.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève BOUCHER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7932
Télécop. : 514 868-4706

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le 11 février 2019, à 18h30

Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Sylvain Ouellet, président du comité et conseiller de la ville – district François-Perrault

Esther St-Louis
Katherine Routhier
Véronique Lamarre
Anh Truong
Françis Grimard

Marc-André Hernandez, chef de division urbanisme et services aux entreprises
Olivier Gauthier, conseiller en aménagement
Geneviève Boucher, conseillère en aménagement
Eric Laplante, inspecteur du cadre bâti

Absents :
Aucun absent

6.1. PIIA: 7215-7225, Boul. Saint-Michel	
Présenté par	**Invités**
Geneviève Boucher Conseillère en aménagement	Aucun

Objet

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment mixte de 20 logements incluant un commerce au rez-de-chaussée, sur la propriété sise au 7215, boulevard Saint-Michel.

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- L'implantation du bâtiment en retrait au niveau du rez-de-chaussée par rapport aux étages supérieurs du côté de Jean-Talon
- La couleur et le type de revêtements extérieurs et le choix d'un revêtement de bois pour les colonnes du rez-de-chaussée
- Le positionnement des portes et des entrées principales sur les deux façades sur rue
- Les toitures de balcons pour ceux donnant sur les façades Saint-Michel et Shelley

CCU2019-02-11-PIIA01	**Résultat : Favorable sous conditions**

CONSIDÉRANT

L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le règlement sur les PIIA;

Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée, aux conditions suivantes :

- compléter les balcons de coins de façon similaire à ceux sur la façade Jean-Talon
- d'uniformiser les matériaux en choisissant soit le parement métallique Blé mur ou le bois pour l'ensemble des éléments décoratifs (colonnes, dessous de fenêtre et insertion)

et suggère de : retirer le parement métallique de couleur Blé mur sur le coin du bâtiment

Il est proposé par Katherine Routhier

appuyé par Anh Truong

ADOPTÉ à l'unanimité.

LÉGENDE

100'-0" RDC — Niveau du plancher fini

109'-0" Plafond — Niveau du plafond fini

Niveau du sol (implantation)

Indique vers le haut dans un escalier

Panneau d'électrique. L'électricien sera responsable de localiser les équipements électriques dans tout l'immeuble.

C — Chauffe-eau avec bac au-dessous et relié au drain de plancher

VRC — Installer un ventilateur / récupérateur de chaleur conforme à la section 9.32 du code de construction du Québec

Extracteur de ventilation (hotte, sécheuse, WC). Prévoir clapet extérieur de type R2000. Isoler le conduit sur le premier 10'-0" à partir de l'extérieur. Aucune sortie mécanique en façade sur rue

Prise d'air frais. Prévoir clapet extérieur de type R2000. Isoler les 10 premiers pieds à partir de l'extérieur. Aucune sortie mécanique en façade sur rue

ABBRÉVIATIONS

WC	=	Salle de bain
L	=	Laveuse
S	=	Sécheuse
H	=	Hotte de cuisinière
MO	=	Four à micro-ondes
LV	=	Lave-vaisselle
GM	=	Garde-manger
D.T.	=	Drain de toit
C.S.	=	Colonne sanitaire
E	=	Évent de plomberie
V.F.	=	Verre fixe
V.T.	=	Verre trempé
V.L.	=	Verre laminé
M.	=	Giron de marche
CM	=	Hauteur de contremarche
D.R.F.	=	Degré de résistance au feu
D.P.F.	=	Degré pare-flamme
I.P.F.	=	Indice de propagation de la flamme
I.T.S.	=	Indice de transmission du son
I.I.C.	=	Indice typique d'isolation d'impact

LÉGENDE SPÉCIFIQUE À LA CONSTRUCTION / AMÉNAGEMENT

Nouvelle cloison sans degré de résistance au feu. Voir composition typiques

Nouvelle cloison avec degré de résistance au feu. Voir composition typiques

Local / Room / 131 — Description et numéro de local

P-# — Référence de nouvelle porte. Voir bordereau de portes

F-# — Référence de nouvelle fenêtre. Voir bordereau de fenêtre

C-# — Référence de nouvelle cloison. Voir compositions typiques

XX — Référence de note. Voir Notes de construction

RF.1 / Ba / 100-0" — Référence de finition pour le plancher et les plinthes (voir design d'intérieur)
Référence de plinthe
Niveau de plancher fini
Référence de plancher

PF.1 / 108'-2" — Référence de finition de plafond (voir design d'intérieur)
Référence de fini de plafond
Niveau du plafond

Aligner les surfaces les unes aux autres

Nouveau mobilier d'ébénisterie (Voir design d'intérieur). Tout le mobilier sera fixé au sol, sauf indication contraire

Aligner au centre

LÉGENDE PROTECTION INCENDIE

U — Extincteur portatif de catégorie minimale 2-A : 20-B : C

L — Éclairage urgence permettant de maintenir un éclairage d'au moins 10 lux et capable de fonctionner 30 minutes de manière autonome.

AF — Nouvel avertisseur de fumée relié au panneau électrique de l'espace desservi. Prévoir avertisseurs interreliés si plus d'un avertisseur desservant l'espace.

CO — Nouveau détecteur de monoxyde de carbone relié au panneau électrique

SORTIE — Enseigne lumineuse avec le symbole « green running man »

FICHE BÂTIMENT

Bâtiment de la loi sur le bâtiment;
Code national du bâtiment 2005 modifié Québec utilisé avec RRVM 11-018.

-	Usage principal :	C - Habitation - 20 logements
-	Autres usages principaux :	F3 - Garage au sous-sol
-	Hauteur du bâtiment :	3 étages + sous-sol + mezzanine selon 11-018
-	Aire de bâtiment :	566,3 m.c.
-	Façades sur rue :	1
-	Classification CCO :	9.10 (combustible, DRF 60 minutes, non giclé)
-	Parcours sans obstacles requis :	non requis, car entrées > 24" des aires de plancher
-	Façades de rayonnement :	voir calculs
-	Type de construction :	combustible avec éléments incombustibles
-	Gicleurs requis :	non requis
-	Système de détection et d'alarme incendie :	non requis
-	Partie 10 :	non applicable
-	Partie 11 :	applicable

Résistances au feu minimales exigées par le C.C.O.

-	Plancher typique :	60 minutes
-	Murs, poteaux et arcs porteurs :	60 minutes
-	Mur adjacent limite propriété :	60 minutes
-	Logement / logement :	45 minutes si non porteur, 60 minutes si porteur
-	Logement sur 2 niveaux :	60 minutes
-	Toiture terrasse :	45 minutes
-	Local électrique :	45 minutes
-	Local de rangement :	45 minutes
-	Issue / autre usage :	45 minutes si non porteur, 60 minutes si porteur

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 6495 001

Date : 25 février 2019

NOTES DE CONSTRUCTION

1.1 Le premier 1,2 m mesuré à partir de la ligne de propriété de toutes les saillies doit être de construction incombustible tel que le béton, l'acier ou le fibrociment.

3.1 Crépi cimentaire, couleur naturelle

4.1 Brique d'argile, format modulaire métrique, White Velour de la compagnie Sioux City Brick. Appareillage en panneresse 1/2. Mortier de type N, tel que Daubois 1540S30 (os). Joints affleurants.

4.2 Brique d'argile, format modulaire métrique, Ebonite Satin de la compagnie Sioux City Brick. Appareillage en panneresse 1/2. Mortier de type N, tel que Daubois 1513ès30 (gris ardoise). Joints affleurants.

5.1 Nouveaux linteaux libres en acier galvanisé supportant la maçonnerie. Prévoir solin intra-mural tel que Blueskin SA de Henry sur le dessus. Les longueurs suivantes sont valables pour une maçonnerie de 3 1/2" d'épaisseur.

3 1/2" x 3 1/2" x 1/4"	=	au plus 97" de longueur libre
4" x 3 1/2" x 1/4"	=	au plus 104" de longueur libre
5" x 3 1/2" x 5/16"	=	au plus 130" de longueur libre
5" x 3 1/2" x 7/16"	=	au plus 137" de longueur libre

5.2 Cadre autour des fenêtres des logements du RDC en aluminium de couleur Blé mûr #543 de la compagnie Gentek tel que la couleur des fenêtres. En partie basse, insertion d'un panneau de bois telle que décrit à la note 6.6.

5.3 Allèges sous les ouvertures en aluminium extrudé prépeint telle que la couleur des ouvertures adjacentes.

5.4 Soins métalliques de courennement du bâtiment en tôle couleur galvanisé.

5.5 Insertion de panneaux en acier laminé sur contreplaqué de type extérieur de couleur Vanille #540 de la compagnie Gentek.

5.6 Nouveaux balcons en ossature d'acier peint couleur Vanille #540 de la compagnie Gentek avec pontage en extrusions d'aluminium anodisé avec membrures intermédiaires de fixation. Voir ingénieur et recommandations du manufacturier. Fascia en acier de couleur Vanille #540 de la compagnie Gentek.

5.7 Garde-corps des balcons en acier prépeint de couleur Vanille #540 de la compagnie Gentek. Posé à l'anglaise. Hauteur 42". Aucune partie favorisant l'escalade entre 4" et 36" de hauteur.

5.8 Colonne de support des balcons en acier peint couleur Vanille #540 de la compagnie Gentek.

5.9 Nouveaux balcons en ossature d'acier peint couleur gris charbon #55174 du nuancier WXL de Vicwest avec pontage en extrusions d'aluminium anodisé avec membrures intermédiaires de fixation. Voir ingénieur et recommandations du manufacturier. Fascia en acier de couleur Noir #525 de la compagnie Gentek.

5.10 Garde-corps des balcons en acier prépeint de couleur gris charbon #55174 du nuancier WXL de Vicwest. Posé à l'anglaise. Hauteur 42". Aucune partie favorisant l'escalade entre 4" et 36" de hauteur.

5.11 Panneaux en acier laminé sur contreplaqué de type extérieur de couleur gris charbon #55174 du nuancier WXL de Vicwest. Voir dessin en élévation pour le calepinage.

5.12 Insertion de panneaux en acier laminé sur contreplaqué de type extérieur de couleur Blé mûr #543 de la compagnie Gentek.

5.13 Parement en acier de la mezzanine avec attaches dissimulées tel que AD300SR de la compagnie VicWest et posé à l'horizontale. Couleur Vanille #540 de la compagnie Gentek. Prévoir moulures dans la série 1100 de VicWest.

5.14 Soins métalliques de courennement de la mezzanine en tôle de couleur Vanille #540 de la compagnie Gentek.

5.15 Marquise métallique en aluminium prépeint de 2" d'épaisseur de couleur Blé mûr #543 de la compagnie Gentek. Prévoir une pente minimum permettant l'écoulement des eaux de ruissellement. Un panneau métallique de même section et même couleur est fixé verticalement dans l'épaisseur du renfoncement de l'entrée du côté de la brique White Velour uniquement.

5.16 Panneaux en acier laminé de couleur gris charbon #55174 du nuancier WXL de Vicwest formant une bordure pour une plate-bande végétale. Hauteur visible d'environ 1'-0". Les végétaux seront plantés en pleine terre.

5.17 Garde-corps des terrasses en verre trempé avec cadre en aluminium prépeint de couleur Vanille #540. Hauteur 42". Aucune partie favorisant l'escalade entre 4" et 36" de hauteur. Les garde-corps en verre doivent résister aux charges latérales prescrites par le code de la construction.

5.18 Porte de garage métallique type Standard+, uni de la compagnie Garaga, couleur s'apparentant à la couleur Blé mûr #543 de la compagnie Gentek.

5.19 Garde-corps des aires communes intérieures de 42" de hauteur aux paliers et de 36" aux escaliers avec barreaudins @ 4" c/c en acier. Aucune partie favorisant l'escalade entre 4" et 36" de hauteur.

5.20 Colonnes HSS en acier 8" x 8" carré avec fondation sur pieu. La base de la colonne sera à environ 10" au-dessus du niveau du sol. Voir ingénieur pour dimensionnement et pieux. Colonnes peintes couleur tel que Blé mûr #543 de la compagnie Gentek (le code Sico ou Benjamin Moore sera fourni ultérieurement), 2 couches de finition et 1 couche d'apprêt rouge oxyde. Produit recommandé : Rust-O-Leum à deux composantes.

6.1 Nouvelle terrasse au toit. Pontage en bois traité. Ossature en 2" x 8" @ 24" c/c en bois traité déposé sur plots de caoutchouc. Prévoir trappe d'accès au drain de toit pour entretien.

6.2 Nouvel escalier intérieur largeur nette référée au plan. Garde-corps de 36" de hauteur avec barreaudins @ 4" c/c. Aucune partie favorisant l'escalade entre 4" et 36" de hauteur. Échappée minimale de 2,05m (81") requise. Si aucun garde-corps, prévoir main courante sur un côté du mur et installée à une hauteur de 36".

6.3 Parapet du bâtiment principal d'environ 12" de hauteur. Remplir les cavités dans l'ossature d'isolant en nattes. Le parapet peut être en contreplaqué (dessus et face intérieure) sur tous les côtés, sauf mitoyen.

6.4 Main-courante installée à une hauteur de 36". Prévoir fond de vissage en contreplaqué 5/8" minimum. Au moins une main courante par escalier doit se prolonger d'au moins 12" horizontalement dans le haut et le bas de l'escalier.

6.5 Garde-corps à l'intérieur des logements de 36" de hauteur avec barreaudins @ 4" c/c en acier, en bois ou en verre, au choix du promoteur. Aucune partie favorisant l'escalade entre 4" et 36" de hauteur. Les gardes-corps en verre et en bois doivent résister aux charges latérales prescrites par le code de construction.

7.1 Joint de contrôle de maçonnerie. Scellant sur fond de joint. Prévoir couleur du scellant s'apparentant avec la couleur du mortier adjacent. Prévoir un joint à tous les 25 pieds.

7.2 Ventilateurs de la toiture tels que modèle 101-12 (modèle actif - NE PAS INSTALLER LE MODÈLE PASSIF À UNE SEULE PALE) de la compagnie Maximum. Surface nette de ventilation requise par appareil = 100 po.ca. Installer à au moins 24" de tout élément de la toiture (typique). Prévoir hauteur de manière à ce que l'ailette la plus basse surplombe tout parapet ou contre-mur se trouvant à moins de 48" du ventilateur d'au moins 6". Prévoir panne de plastique dans l'entretoit sous les ventilateurs.

7.3 Nouveau drain de toit de cuivre tel que l'avaloir de toit Ultra Dome de Murphco avec crépine en aluminium.

7.4 Isoler les premiers 4'-0" autour de la dalle de plancher avec isolant de polystyrène extrudé type 3 ou 4, épaisseur = 1 1/2" (R7,5). Au droit des murs de fondations, isoler les premiers 8'-0". Isoler la face intérieure du mur de fondation dans le sol.

7.5 Isoler le mur de fondation entre la semelle de fondation et la dalle sur sol sur tout le périmètre de la dalle sur sol du garage avec isolant de polystyrène extrudé type 3 ou 4, épaisseur 2" (R10).

10.1 Casiers postaux. S'assurer que le degré de résistance au feu du mur soit préservé si les boîtes sont encastrées dans le mur.

12.1 Espaces de rangement au sous-sol.

22.1 Drain français 4" avec perforations. Prévoir un minimum de 12" de pierre concassée et envelopper avec membrane géotextile. Diriger les eaux vers la fosse de captation pluviale.

22.2 Fosse de captation des eaux pluviales. Confirmer la position finale avec le plombier.

22.3 Sortie d'eau extérieure. Prévoir robinet anti-gel avec valve intérieure.

23.1 Prévoir ventilation pour les nouveaux appareils d'extraction (ventilateurs de WC ou hotte) avec conduits rigides en acier galvanisé et sorties extérieures de type R2000 (avec clapet) au toit. Les connexions seront des conduits souples en acier galvanisé. Aucune sortie mécanique ne sera autorisé en façade. Voir ventilation.

23.2 Compresseurs des climatiseurs installés sur la toiture. Prévoir base résiliente afin de limiter les vibrations. Passer les conduits de climatisation dans le puits technique vertical.

26.1 Nouvelle entrée électrique. Prévoir distances de sécurité selon les codes et normes en vigueur. Voir électricité.

32.1 Murs de soutènement de la descente de garage en blocs talus. Descente de garage en pavé-uni. Spécification et choix par le propriétaire. Au bas de la descente de garage, prévoir canveau relié au système de drainage de l'édifice. Prévoir garde-corps sur les murs de soutènement lorsque la dénivellation excède 24" en acier peint noir 42" de haut avec barreaudins verticaux @ 4"c/c. Aucune partie favorisant l'escalade entre 4" et 36" de hauteur. Pavage de la descente en pavé-uni de couleur grise avec indice de réflectance d'au moins 29.

COMPOSITIONS TYPES DES MURS EXTÉRIEURS

Voir les détails de jonctions à la page A501

M1 — MUR EXTÉRIEUR / MAÇONNERIE
C.N.B. EW1a, DRF 60 minutes
Isolation R25 requise, dont R4 en coupure des ponts thermiques
- Brique d'argile (voir notes de construction)
- Espace d'air 1"
- Isolant de polyuréthane giclé 1" R6
- Panneau O.S.B. 1/2" (voir ingénieur)
- Montants de bois 2" x 6" avec entremises (voir ingénieur)
- Isolant de fibre de verre R20
- Pare-vapeur de polyéthylène 6mil à joints scellés
- Fourrures de bois 1" @ 16" c/c
- Gypse 5/8" type X

M11 — MUR EXTÉRIEUR / MAÇONNERIE RECOUVERTE
C.N.B. EW1a, DRF 60 minutes
Isolation R25 requise, dont R4 en coupure des ponts thermiques
- Parement métallique (voir notes de construction)
- Fourrures métalliques 1"
- Blocs de béton 4"
- Espace d'air 1"
- Isolant de polyuréthane giclé 1" R6
- Panneau O.S.B. 1/2" (voir ingénieur)
- Montants de bois 2" x 6" avec entremises (voir ingénieur)
- Isolant de fibre de verre R20
- Pare-vapeur de polyéthylène 6mil à joints scellés
- Fourrures de bois 1" @ 16" c/c
- Gypse 5/8" type X

M11 — MUR EXTÉRIEUR NAIN SOUS-SOL
C.N.B. EW1b modifié, DRF 60 minutes
Isolation R25 requise, dont R4 en coupure des ponts thermiques
- Brique d'argile
- Espace d'air 1"
- Membrane pare-air Tyvek HomeWrap avec joints scellés
- Isolant de polystyrène expansé HD 1" R5 tel que Isolofoam HD
- Panneau O.S.B. (voir ingénieur)
- Montants de bois 2" x 6" (voir ingénieur)
- Isolant de fibre de verre R20
- Montants de bois 2" x 4" @ 24" c/c
- Isolant de fibre de verre R12
- Pare-vapeur de polyéthylène 6mil à joints chevauchés
- Gypse 5/8" type X

M2 — MUR EXTÉRIEUR / PAREMENT LÉGER
C.N.B. EW1a, DRF 60 minutes
Isolation R25 requise, dont R4 en coupure des ponts thermiques
- Parement métallique (voir notes de construction)
- Fourrures métalliques 1"
- Isolant de polystyrène expansé tel que Isoclad 1" avec membrane pare-air laminée
- Panneau O.S.B. 1/2" (voir ingénieur)
- Montants de bois 2" x 6" avec entremises (voir ingénieur)
- Isolant de fibre de verre R20
- Pare-vapeur de polyéthylène 6mil à joints scellés
- Fourrures de bois 1" @ 16" c/c
- Gypse 5/8" type X

COMPOSITIONS TYPES DES FONDATIONS

Voir les détails de jonctions à la page A501

M3 — MUR DE FONDATION / APPARENT / LOGEMENT
C.N.B. Annexe D, DRF 60 minutes, aucun ITS
Isolation R17 requise, dont R4 en coupure des ponts thermiques
- Crépi cimentaire (partie hors-sol)
- Émulsion asphaltique (partie enfouie)
- Mur de fondation DRF 60 minutes / enrobage armature de 3/4" min. (voir structure)
- Cavité de 1" entre la fondation et les colombages
- Colombage de bois 2" x 4" @ 16" c/c
- Isolant de polyuréthane giclé 3" R18
- Pare-vapeur de polyéthylène 6mil à joints scellés
- Fourrures de bois 1" @ 16" c/c
- Gypse 5/8" type X

M3 — MUR DE FONDATION / NON-APPARENT / LOGEMENT
C.N.B. Annexe D, DRF 60 minutes, aucun ITS
Isolation R17 requise, dont R4 en coupure des ponts thermiques
- Crépi cimentaire (partie hors-sol)
- Émulsion asphaltique (partie enfouie)
- Mur de fondation DRF 60 minutes / enrobage armature de 3/4" min. (voir structure)
- Cavité de 1" entre la fondation et les colombages
- Colombage de bois 2" x 4" @ 16" c/c
- Isolant de polyuréthane giclé 3" R18
- Pare-vapeur de polyéthylène 6mil à joints scellés
- Fourrures de bois 1" @ 16" c/c
- Gypse 5/8" type X

M3 — MUR DE FONDATION ESPACE NON-EXCAVÉ
C.N.B. Annexe D, DRF 60 minutes, aucun ITS
Isolation R17 facultative, dont R4 en coupure des ponts thermiques

M4 — PARAPET RÉGULIER / MAÇONNERIE
- Brique d'argile (voir notes de construction)
- Espace d'air 1"
- Isolant de polyuréthane giclé 1" R6
- Panneau O.S.B. 1/2" (voir ingénieur)
- Montants de bois 2" x 6" avec entremises (voir ingénieur)
- Isolant de fibre de verre R20
- Contreplaqué 5/8", type extérieur
- Membrane de sous-couche pour parapet avec apprêt
- Membrane de finition

M4 — PARAPET RÉGULIER / PAREMENT LÉGER
- Parement métallique (voir notes de construction)
- Espace d'air 1"
- Isolant de polyuréthane giclé 1" R6
- Panneau O.S.B. 1/2" (voir ingénieur)
- Montants de bois 2" x 6" avec entremises (voir ingénieur)
- Isolant de fibre de verre R20
- Contreplaqué 5/8", type extérieur
- Membrane de sous-couche pour parapet avec apprêt
- Membrane de finition

COMPOSITIONS TYPES DES TOITURES

Voir les détails de jonctions à la page A501

T1 — TOITURE TERRASSE
C.N.B R1, DRF 45 minutes, Isolation R42 requise
- Terrasses de bois avec supports pour membrane là où terrasses
- Membrane de finition Soprastar Flam HD GR de couleur blanche
- Membrane de sous-couche Colvent Base 830
- Apprêt Elastocol Stick
- Panneau de copeaux orientés (OSB) 3/4" avec H clips, type extérieur
- Espace d'air ventilé selon C.N.B.
- Isolant de fibre de verre R42
- Fermes de toit, hauteur 24" (voir fabricant et ingénieur)
- Pare-vapeur de polyéthylène 6mil à joints scellés
- Fourrures de bois 1" @ 16" c/c
- 2 pygses 1/2" type X

T2 — TOITURE APPENTIS
C.N.B R1, DRF aucun, Isolation R42 requise
- Membrane bi-couche de bitume modifié, couleur blanche (IRS 84) telle que :
  - Membrane de finition = SopraStar Flam HD GR (thermosoudure)
  - Membrane de sous-couche (toiture) = Colvent Base 830 (autocollant)
  - Membrane de sous-couche (parapets) = Soprafiash autocollant
  - Apprêt = Elastocol Stick
- Isolant Sopra-Iso Plus 7" (R42) avec adhésif Duotack
- Pare-vapeur Sopravap'r
- Contreplaqué 5/8" avec H clips, type extérieur
- Fermes de toit (voir fabricant et ingénieur)
- Isolant de polyuréthane giclé 4" (R24) sur les rives
- Fourrures de bois 1" @ 16" c/c
- Gypse 5/8" type X

T3 — TOITURE TERRASSE / BASSE
C.N.B R1, DRF 45 minutes, Isolation R42 requise
- Terrasses de bois avec supports pour membrane là où terrasses
- Membrane de finition Soprastar Flam HD GR de couleur blanche
- Membrane de sous-couche Colvent Base 830
- Apprêt Elastocol Stick
- Panneau de copeaux orientés (OSB) 3/4" avec H clips, type extérieur
- Fermes de toit, hauteur 24" (voir fabricant et ingénieur)
- Uréthane giclé dans la cavité
- Pare-vapeur de polyéthylène 6mil à joints scellés
- Fourrures de bois 1" @ 16" c/c
- 2 pygses 1/2" type X

COMPOSITION TYPES DES PLANCHERS

Voir les détails de jonctions à la page A501

F1 — PLANCHER DU SOUS-SOL / GARAGE
Aucun DRF
Isolation R5 requise sous toute la dalle OU isolation R7,5 sur le premier 48"
- Dalle de béton avec armature (voir ingénieur)
- Pare-vapeur de polyéthylène 10mil à joints chevauchés
- Isolant rigide 1 1/2" (R7,5) sur les premiers 48" du pourtour de la dalle de béton
- Pierre concassée 0-3/4", 8" min. compacté 95% proctor certifié sous dalle
- Sol non remanié

F2 — PLANCHER LOGEMENTS / GARAGE
C.N.B.F38g, DRF 90 minutes, ITS 69, IIC 44
Isolation R25 requise aux rives
- Plancher de bois franc 3/4" OU
- Plancher de céramique avec contreplaqué de finition 3/8"
- Panneau O.S.B. 5/8" avec arêtes droites
- Membrane acoustique Dura 1/8" lorsque plancher de bois franc
- Chape de béton 1 1/2"
- Panneau O.S.B. 5/8" embouveté
- Poutrelles de bois (voir ingénieur)
- Isolant de polyuréthane giclé 4" (R24) sur les rives
- Laine soufflée pleine hauteur
- Pare-vapeur de polyéthylène 6 mil à joints scellés
- Barres résilientes @ 16" c/c
- 2 pygses 5/8" type X

F3 — PLANCHERS LOGEMENTS / LOGEMENTS
C.N.B. F38g, DRF 60 minutes, ITS 67, IIC 44
Isolation R25 requise aux rives
- Plancher de bois franc 3/4" OU
- Plancher de céramique avec contreplaqué de finition 3/8"
- Panneau O.S.B. 5/8" avec arêtes droites lorsque plancher bois franc
- Membrane acoustique Dura 1/8" lorsque plancher de bois franc
- Chape de béton 1 1/2"
- Panneau Dryguard Enhanced OSB 23/32" embouveté
- Poutrelles de bois (voir ingénieur)
- Isolant de polyuréthane giclé 4" (R24) sur les rives
- Laine soufflée pleine hauteur
- Barres résilientes @ 16" c/c
- 2 pygses 5/8" type X

F4 — PLANCHERS INTÉRIEUR LOGEMENT
C.N.B. F28g, DRF 60 minutes, ITS 51, IIC 44
Isolation R25 requise aux rives
- Plancher de bois franc 3/4" OU
- Plancher de céramique avec contreplaqué de finition 3/8"
- Panneau O.S.B. 5/8" avec arêtes droites lorsque plancher bois franc
- Membrane acoustique Dura 1/8" lorsque plancher de bois franc
- Panneau Dryguard Enhanced OSB 23/32" embouveté
- Poutrelles de bois (voir ingénieur) - composition P3.2
- Poutrelles de bois 24" (voir ingénieur) - composition P3.2x
- Isolant de polyuréthane giclé 4" (R24) sur les rives
- Barres résilientes @ 16" c/c
- 2 pygses 5/8" type X

F5 — PLANCHER PALIERS
C.N.B. F6e, DRF 60 minutes, ITS 38, IIC 30
Isolation R25 requise aux rives
- Plancher de céramique avec contreplaqué de finition 3/8"
- Panneau Dryguard Enhanced OSB. 23/32" embouveté
- Solives de bois 2" x 8" @ 16" c/c requis (voir ingénieur)
- Isolant de polyuréthane giclé 4" (R24) sur les rives
- Fourrures métalliques requises @ 16" c/c
- 2 pygses 5/8" type X Ultralight

COMPOSITIONS TYPES DES CLOISONS INTÉRIEURES

Voir les détails de jonctions à la page A501

C1 — CLOISON RÉGULIÈRE
C.N.B. W1d, DRF 60 minutes
Cloison plancher à plafond
- Gypse 5/8" type X
- Colombage de bois 2" x 4" @ 16" c/c
- Gypse 5/8" type X

C1 — CLOISON DE PLOMBERIE
C.N.B. W1d, DRF 60 minutes
Cloison plancher à plafond
- Gypse 5/8" type X
- Colombage de bois 2" x 6" @ 16" c/c
- Gypse 5/8" type X

C11 — CLOISON / SÉPARATION COUPE-FEU 1 HEURE
C.N.B. W1d, DRF 60 minutes
Cloison plancher à plancher
Sceller le haut de la cloison avec scellant coupe-feu homologué
Plâtrer les joints de la cloison dans le plénum ou les vides de construction
- Gypse 5/8" type X
- Colombage de bois 2" x 6" (voir ingénieur)
- Gypse 5/8" type X

C11 — CLOISON ISSUE / AUTRE USAGE
C.N.B. W6a, DRF 60 minutes, ITS 55
Cloison plancher à plancher
Sceller le haut de la cloison avec scellant coupe-feu homologué
Plâtrer les joints de la cloison dans le plénum ou les vides de construction
- 2 gypses 5/8" type X
- Colombage de bois 2" x 6" (voir ingénieur)
- Laine acoustique 6"
- Barres résilientes @ 16" c/c côté logement
- 2 pygses 5/8" type X

Note :
a. Tous les câbles électriques se trouvant dans la cloison et desservant le logement adjacent à l'issue doivent être gainés en acier et tous les boîtiers électriques doivent être protégés par une niche comportant deux épaisseurs de gypse 5/8" type X.
b. Le percement dans la niche pour le passage du câble gainé doit ensuite être scellé avec scellant coupe-feu homologué.

C12 — CLOISON LOGEMENT / LOGEMENT
C.N.B. W15a, DRF 60 minutes requis, ITS 66
Cloison plancher à plancher
Sceller le haut de la cloison avec scellant coupe-feu homologué
Plâtrer les joints de la cloison dans le plénum ou les vides de construction
- 2 pygses 5/8" type X
- Barre résiliente @ 16" c/c
- Colombage de bois 2" x 4" (voir ingénieur)
- Laine acoustique 3 1/2"
- Espace d'air 1/2"
- Laine acoustique 3 1/2"
- Colombage de bois 2" x 4" (voir ingénieur)
- Barre résiliente @ 16" c/c
- 2 pygses 5/8" type X

Note : tous les boîtiers électriques doivent être se trouvant dans la cloison ne doivent pas être installés dos à dos, mais espacés d'au moins 16".

C13 — CLOISON DESCENTE / GARAGE
DRF 90 minutes requis
Cloison plancher à plancher
Sceller le haut de la cloison avec scellant coupe-feu homologué
- Bloc de béton 8" autoportant
- Espace d'air 1"
- Colombage de bois 2" x 4" (voir ingénieur)
- Laine acoustique 3 1/2"
- Pare-vapeur de polyéthylène 6mil à joints scellés (côté garage)
- 2 pygses 5/8" type X

C13 — CLOISON ISSUE / GARAGE
Cloison plancher à plancher
Sceller le haut de la cloison avec scellant coupe-feu homologué
- 2 gypses 5/8" type X
- Pare-vapeur de polyéthylène 6mil à joints scellés (côté garage)
- Colombage de bois 2" x 4" (voir ingénieur)
- 2 pygses 5/8" type X

C1.1 — CLOISON LOGEMENT / VIDE DE CONSTRUCTION
Cloison plancher à plancher
Sceller le haut de la cloison avec scellant coupe-feu homologué
- 2 pygses 5/8" type X (côté logement)
- Barre résiliente @ 16" c/c
- Colombage de bois 2" x 4" (voir ingénieur)
- Gypse 5/8" type X

NE PAS CONSTRUIRE AVEC CES PLANS

Rouge architecture
6750, avenue de l'Esplanade, espace 215, Montréal (Québec) H2V 4M1
www.rouge.archi T. 514.658.8035 F. 514.658.8037 C. info@rouge.archi

MAÎTRE D'OUVRAGE
Devimmo HABITATIONS
RBQ # 5602-8871-01
1255, boulevard Laird, suite 365
Ville Mont-Royal (Québec) H3P 2T3
T 514.591.4444 T 514.374.3000

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
Avnish Rughani & Associés
experts-conseils en structure
3767 Thimens, Suite 204
St-Laurent, Québec H4R 1W4
Téléphone: 514.802.1676
Courriel: avnish@rughani.ca

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE
ÉQUIPE SP INC.
Ingénierie du bâtiment
Groupe de gestion
196 Jean-Bruchési, Boucherville, Qc J4B 2L9
T: 514.795.0264 F: 450.449.2734
sp.ing@videotron.ca

RÉVISIONS

#	ÉMISSION	DATE
01	émis pour permis de construction	14/11/18
02	émis pour permis de construction révisé	24/01/19
03	émis pour permis de construction révisé	25/01/19
04	émis pour permis de construction révisé	04/02/19
05	émis pour permis de construction révisé	21/02/19

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions des dessins et les conditions de chantier, ainsi que d'aviser les professionnels de toute divergence, omission ou erreur aux documents de construction

Aucune dimension ne doit être mesurée à l'échelle sur le plan.

Ce dessin ne pourra être utilisé pour construction qu'après avoir été signé et scellé par l'architecte et porter l'indication « pour construction ».

Ce document ne peut être transmis, téléchargé ou reproduit, sous aucune forme imprimée ou électronique que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite du titulaire du droit d'auteur. © rouge architecture inc.

Ordre des architectes du Québec — A 4240 — JEAN-LOU HAMELIN — ARCHITECTE

NOM DU PROJET

HABITATIONS JEAN-TALON/SAINT-MICHEL

nouvelle construction

intersection rue Jean-Talon E et boulevard Saint-Michel
Montréal (Québec)

TITRE DU DESSIN

RÉAMÉNAGEMENT

notes de construction

ÉMISSION

PERMIS RÉVISÉ

21 février 2019

NUMÉRO DE PROJET: 18-856

CONCEPTION: J-L Hamelin

VÉRIFICATION: J-L Hamelin

NUMÉRO DE PAGE: A001

NB DE PAGES: 18

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 6495 001
Date : 25 février 2019

NE PAS CONSTRUIRE AVEC CES PLANS

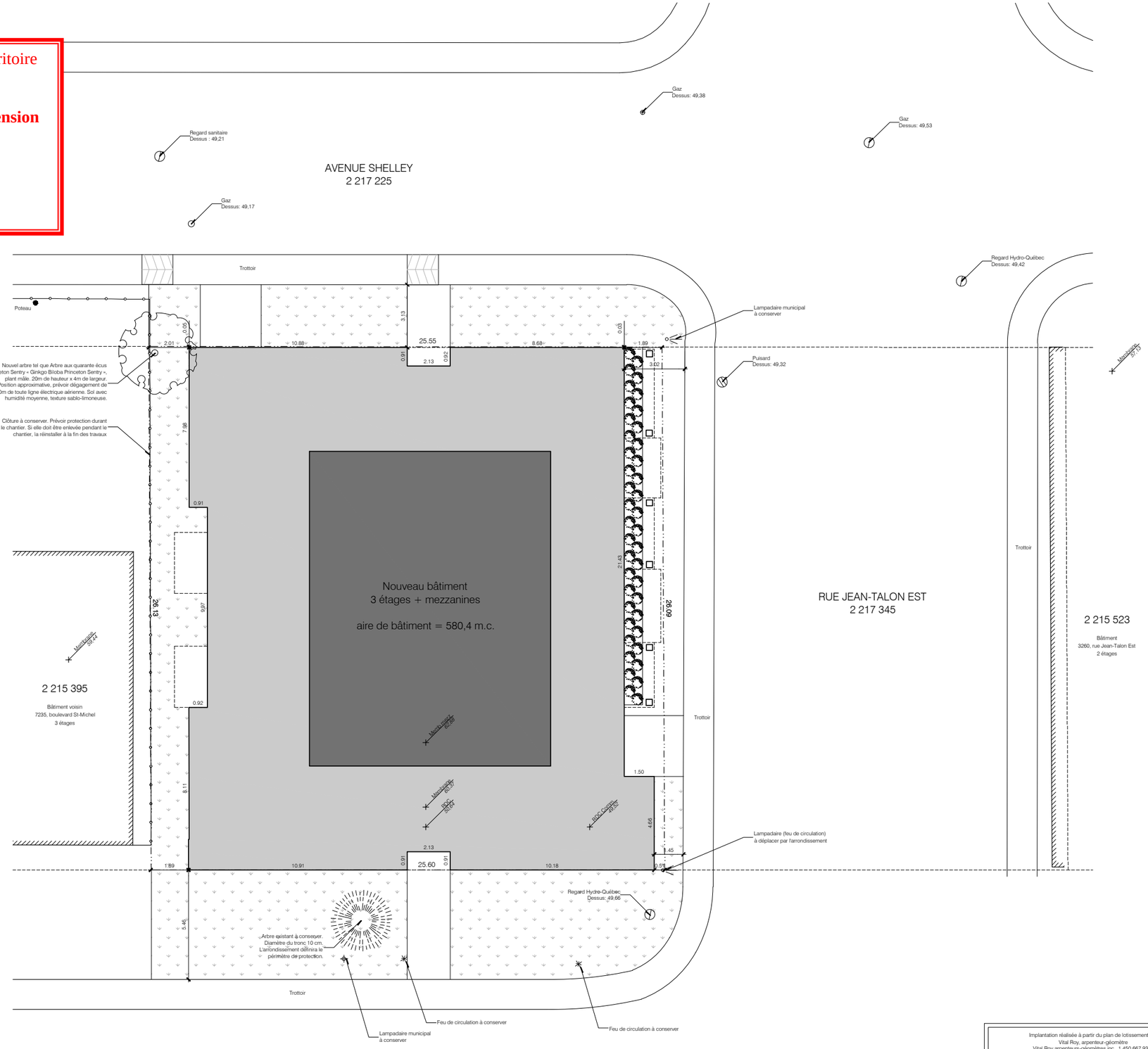

1 IMPLANTATION GÉNÉRALE
1/8" = 1'-0"

Implantation réalisée à partir du plan de lotissement de:
Vital Roy, arpenteur-géomètre
Vital Roy arpenteurs-géomètres inc., t.450.667.9329
Minute #50661, Dossier #28921-00, le 5 juin 2018

Les informations de lotissement indiquées sur les plans d'architecture ne sont qu'à titre indicatif. Veuillez vous référer au plan de lotissement de l'arpenteur-géomètre pour les mesures exactes ainsi que l'implantation du bâtiment sur le lot.

Correspondance des niveaux = 49,37 m (arpenteur) = 100'-0" (architecte)

Rouge architecture
6750, avenue de l'Esplanade, espace 215, Montréal (Québec) H2V 4M1
www.rouge.archi T. 514.658.8035 F. 514.658.8037 C. info@rouge.archi

MAÎTRE D'OUVRAGE
Devimmo HABITATIONS
RBQ # 5602-8871-01
1255, boulevard Laird, suite 365
Ville Mont-Royal (Québec) H3P 2T3
T 514.591.4444 T 514.374.3000

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
Avnish Rughani & Associés
experts-conseils en structure
3767 Thimens, Suite 204
St-Laurent, Québec H4R 1W4
Téléphone: 514.802.1676
Courriel: avnish@rughani.ca

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE
ÉQUIPE SP INC.
Ingénierie du bâtiment
Groupe de gestion
196 Jean-Bruchési, Boucherville, Qc J4B 2L9
T: 514.795.0264 F: 450.449.2734
sp.ing@videotron.ca

RÉVISIONS

#	ÉMISSION	DATE
01	émis pour permis de construction	14/11/18
02	émis pour permis de construction révisé	24/01/19
03	émis pour permis de construction révisé	25/01/19
04	émis pour permis de construction révisé	04/02/19
05	émis pour permis de construction révisé	21/02/19

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions des dessins et les conditions de chantier, ainsi que d'aviser les professionnels de toute divergence, omission ou erreur aux documents de construction

Aucune dimension ne doit être mesurée à l'échelle sur le plan.

Ce dessin ne pourra être utilisé pour construction qu'après avoir été signé et scellé par l'architecte et porter l'indication « pour construction ».

Ce document ne peut être transmis, téléchargé ou reproduit, sous aucune forme imprimée ou électronique que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite du titulaire du droit d'auteur. © rouge architecture inc.

Ordre des architectes du Québec
A 4240
JEAN-LOU HAMELIN
ARCHITECTE

NOM DU PROJET

HABITATIONS JEAN-TALON/SAINT-MICHEL

nouvelle construction

intersection rue Jean-Talon E et boulevard Saint-Michel
Montréal (Québec)

TITRE DU DESSIN

IMPLANTATION

proposée

ÉMISSION

PERMIS RÉVISÉ

21 février 2019

NUMÉRO DE PROJET
18-856

CONCEPTION
J-L Hamelin

VÉRIFICATION
J-L Hamelin

NUMÉRO DE PAGE
A003

NB DE PAGES
18

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 6495 001
Date : 25 février 2019

NE PAS CONSTRUIRE AVEC CES PLANS

1 ÉLÉVATION SAINT-MICHEL
1/4" = 1'-0"

rouge architecture
6750, avenue de l'Esplanade, espace 215, Montréal (Québec) H2V 4M1
www.rouge.archi T. 514.658.8035 F. 514.658.8037 C. info@rouge.archi

MAÎTRE D'OUVRAGE
Devimmo HABITATIONS
RBQ # 5602-8871-01
1255, boulevard Laird, suite 365
Ville Mont-Royal (Québec) H3P 2T3
T 514.591.4444 T 514.374.3000

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
Avnish Rughani & Associés
experts-conseils en structure
3767 Thimens, Suite 204
St-Laurent, Québec H4R 1W4
Téléphone: 514.802.1676
Courriel: avnish@rughani.ca

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE
ÉQUIPE SP INC.
Ingénierie du bâtiment
Groupe de gestion
196 Jean-Bruchési, Boucherville, Qc J4B 2L9
T: 514.795.0264 F: 450.449.2734
sp.ing@videotron.ca

RÉVISIONS

#	ÉMISSION	DATE
01	émis pour permis de construction	14/11/18
02	émis pour permis de construction révisé	24/01/19
03	émis pour permis de construction révisé	25/01/19
04	émis pour permis de construction révisé	04/02/19
05	émis pour permis de construction révisé	21/02/19

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions des dessins et les conditions de chantier, ainsi que d'aviser les professionnels de toute divergence, omission ou erreur aux documents de construction

Aucune dimension ne doit être mesurée à l'échelle sur le plan.

Ce dessin ne pourra être utilisé pour construction qu'après avoir été signé et scellé par l'architecte et porter l'indication « pour construction ».

Ce document ne peut être transmis, téléchargé ou reproduit, sous aucune forme imprimée ou électronique que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite du titulaire du droit d'auteur. © rouge architecture inc.

Ordre des architectes du Québec
A 4240
JEAN-LOU HAMELIN
ARCHITECTE

NOM DU PROJET

HABITATIONS JEAN-TALON/SAINT-MICHEL

nouvelle construction

intersection rue Jean-Talon E et boulevard Saint-Michel
Montréal (Québec)

TITRE DU DESSIN

ÉLÉVATION

Saint-Michel

ÉMISSION

PERMIS RÉVISÉ

21 février 2019

NUMÉRO DE PROJET
18-856

CONCEPTION
J-L Hamelin

VÉRIFICATION
J-L Hamelin

NUMÉRO DE PAGE
A201

NB DE PAGES
18

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 6495 001
Date : 25 février 2019

NE PAS CONSTRUIRE AVEC CES PLANS

1 ÉLÉVATION JEAN-TALON
1/4" = 1'-0"

Rouge architecture
6750, avenue de l'Esplanade, espace 215, Montréal (Québec) H2V 4M1
www.rouge.archi T. 514.658.8035 F. 514.658.8037 C. info@rouge.archi

MAÎTRE D'OUVRAGE
Devimmo HABITATIONS
RBQ # 5602-8871-01
1255, boulevard Laird, suite 365
Ville Mont-Royal (Québec) H3P 2T3
T 514.591.4444 T 514.374.3000

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
Avnish Rughani & Associés
experts-conseils en structure
3767 Thimens, Suite 204
St-Laurent, Québec H4R 1W4
Téléphone: 514.802.1676
Courriel: avnish@rughani.ca

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE
ÉQUIPE SP INC.
Ingénierie du bâtiment
Groupe de gestion
196 Jean-Bruchési, Boucherville, Qc J4B 2L9
T: 514.795.0264 F: 450.449.2734
sp.ing@videotron.ca

RÉVISIONS

#	ÉMISSION	DATE
01	émis pour permis de construction	14/11/18
02	émis pour permis de construction révisé	24/01/19
03	émis pour permis de construction révisé	25/01/19
04	émis pour permis de construction révisé	04/02/19
05	émis pour permis de construction révisé	21/02/19

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions des dessins et les conditions de chantier, ainsi que d'aviser les professionnels de toute divergence, omission ou erreur aux documents de construction

Aucune dimension ne doit être mesurée à l'échelle sur le plan.

Ce dessin ne pourra être utilisé pour construction qu'après avoir été signé et scellé par l'architecte et porter l'indication « pour construction ».

Ce document ne peut être transmis, téléchargé ou reproduit, sous aucune forme imprimée ou électronique que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite du titulaire du droit d'auteur. © rouge architecture inc.

Ordre des architectes du Québec
A 4240
JEAN-LOU HAMELIN
ARCHITECTE

NOM DU PROJET

HABITATIONS JEAN-TALON/SAINT-MICHEL

nouvelle construction

intersection rue Jean-Talon E et boulevard Saint-Michel
Montréal (Québec)

TITRE DU DESSIN

ÉLÉVATION

Jean-Talon

ÉMISSION

PERMIS RÉVISÉ

21 février 2019

NUMÉRO DE PROJET
18-856

CONCEPTION
J-L Hamelin

VÉRIFICATION
J-L Hamelin

NUMÉRO DE PAGE
A202

NB DE PAGES
18

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 6495 001
Date : 25 février 2019

NE PAS CONSTRUIRE AVEC CES PLANS

1 ÉLÉVATION SHELLEY
1/4" = 1'-0"

Rouge architecture
6750, avenue de l'Esplanade, espace 215, Montréal (Québec) H2V 4M1
www.rouge.archi T. 514.658.8035 F. 514.658.8037 C. info@rouge.archi

MAÎTRE D'OUVRAGE
Devimmo HABITATIONS
RBQ # 5602-8871-01
1255, boulevard Laird, suite 365
Ville Mont-Royal (Québec) H3P 2T3
T 514.591.4444 T 514.374.3000

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
Avnish Rughani & Associés
experts-conseils en structure
3767 Thimens, Suite 204
St-Laurent, Québec H4R 1W4
Téléphone: 514.802.1676
Courriel: avnish@rughani.ca

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE
ÉQUIPE SP INC.
Ingénierie du bâtiment
Groupe de gestion
196 Jean-Bruchési, Boucherville, Qc J4B 2L9
T: 514.795.0264 F: 450.449.2734
sp.ing@videotron.ca

RÉVISIONS

#	ÉMISSION	DATE
01	émis pour permis de construction	14/11/18
02	émis pour permis de construction révisé	24/01/19
03	émis pour permis de construction révisé	25/01/19
04	émis pour permis de construction révisé	04/02/19
05	émis pour permis de construction révisé	21/02/19

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions des dessins et les conditions de chantier, ainsi que d'aviser les professionnels de toute divergence, omission ou erreur aux documents de construction

Aucune dimension ne doit être mesurée à l'échelle sur le plan.

Ce dessin ne pourra être utilisé pour construction qu'après avoir été signé et scellé par l'architecte et porter l'indication « pour construction ».

Ce document ne peut être transmis, téléchargé ou reproduit, sous aucune forme imprimée ou électronique que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite du titulaire du droit d'auteur. © rouge architecture inc.

Ordre des architectes du Québec
A 4240
JEAN-LOU HAMELIN
ARCHITECTE

NOM DU PROJET

HABITATIONS JEAN-TALON/SAINT-MICHEL

nouvelle construction

intersection rue Jean-Talon E et boulevard Saint-Michel
Montréal (Québec)

TITRE DU DESSIN

ÉLÉVATION

Shelley

ÉMISSION

PERMIS RÉVISÉ

21 février 2019

NUMÉRO DE PROJET
18-856

CONCEPTION
J-L Hamelin

VÉRIFICATION
J-L Hamelin

NUMÉRO DE PAGE
A203

NB DE PAGES
18

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 6495 001
Date : 25 février 2019

NE PAS CONSTRUIRE AVEC CES PLANS

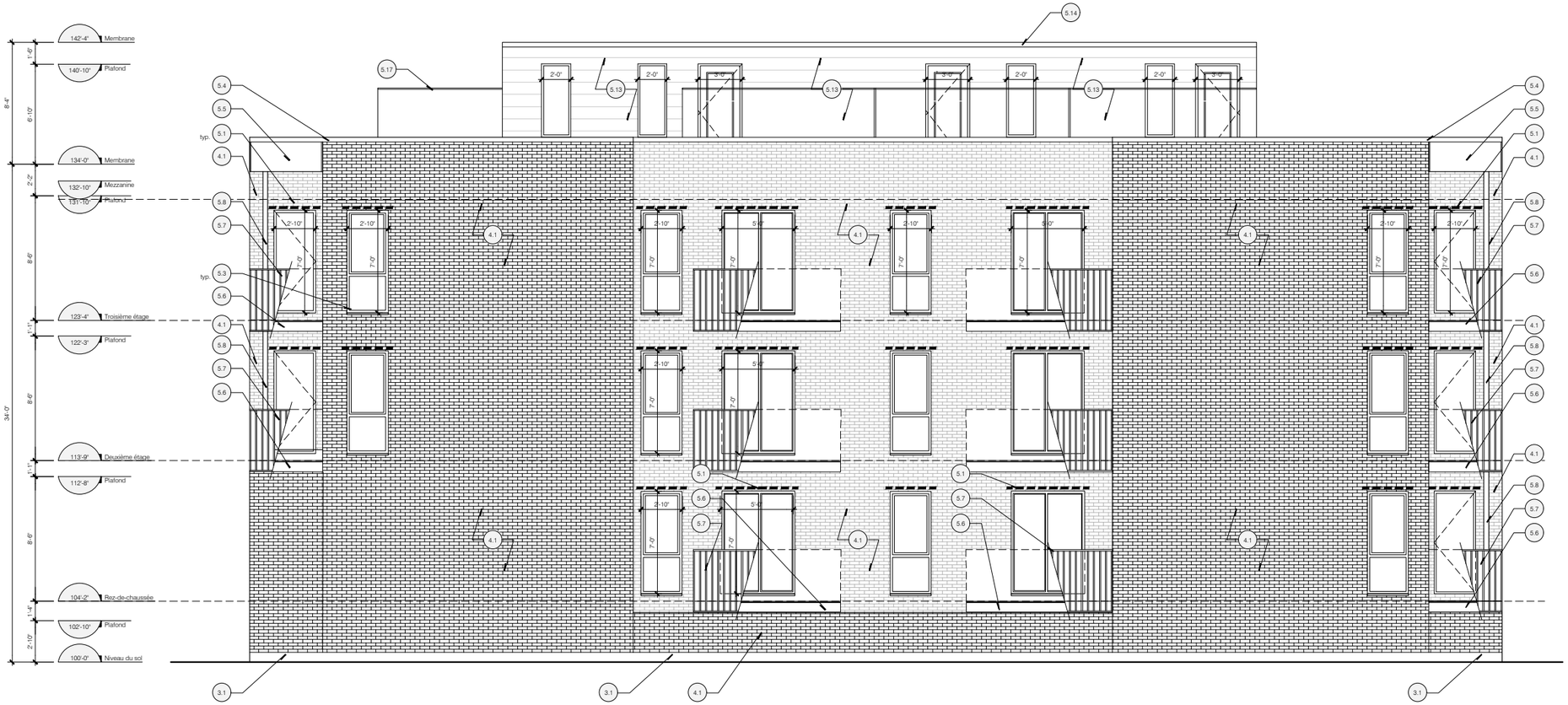

1 ÉLÉVATION LATÉRALE
1/4" = 1'-0"

Rouge architecture
6750, avenue de l'Esplanade, espace 215, Montréal (Québec) H2V 4M1
www.rouge.archi T. 514.658.8035 F. 514.658.8037 C. info@rouge.archi

MAÎTRE D'OUVRAGE
Devimmo HABITATIONS
RBQ # 5602-8871-01
1255, boulevard Laird, suite 365
Ville Mont-Royal (Québec) H3P 2T3
T 514.591.4444 T 514.374.3000

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
Avnish Rughani & Associés
experts-conseils en structure
3767 Thimens, Suite 204
St-Laurent, Québec H4R 1W4
Téléphone: 514.802.1676
Courriel: avnish@rughani.ca

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE
ÉQUIPE SP INC.
Ingénierie du bâtiment
Groupe de gestion
196 Jean-Bruchési, Boucherville, Qc J4B 2L9
T: 514.795.0264 F: 450.449.2734
sp.ing@videotron.ca

RÉVISIONS

#	ÉMISSION	DATE
01	émis pour permis de construction	14/11/18
02	émis pour permis de construction révisé	24/01/19
03	émis pour permis de construction révisé	25/01/19
04	émis pour permis de construction révisé	04/02/19
05	émis pour permis de construction révisé	21/02/19

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions des dessins et les conditions de chantier, ainsi que d'aviser les professionnels de toute divergence, omission ou erreur aux documents de construction

Aucune dimension ne doit être mesurée à l'échelle sur le plan.

Ce dessin ne pourra être utilisé pour construction qu'après avoir été signé et scellé par l'architecte et porter l'indication « pour construction ».

Ce document ne peut être transmis, téléchargé ou reproduit, sous aucune forme imprimée ou électronique que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite du titulaire du droit d'auteur. © rouge architecture inc.

Ordre des architectes du Québec
A 4240
JEAN-LOU HAMELIN
ARCHITECTE

NOM DU PROJET

HABITATIONS JEAN-TALON/SAINT-MICHEL

nouvelle construction

intersection rue Jean-Talon E et boulevard Saint-Michel
Montréal (Québec)

TITRE DU DESSIN

ÉLÉVATION

latérale

ÉMISSION

PERMIS RÉVISÉ

21 février 2019

NUMÉRO DE PROJET
18-856

NUMÉRO DE PAGE
A204

CONCEPTION
J-L Hamelin

VÉRIFICATION
J-L Hamelin

NB DE PAGES
18

Objectif et critère pour les constructions neuves

4.1. À l'intérieur d'une zone du territoire de l'arrondissement, pour tout permis de construction relatif à un nouveau bâtiment principal selon les dispositions du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), à l'exception d'un bâtiment destiné à accueillir un usage de la famille industrie telle que définie dans le Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283).

30.1. Une intervention visée à l'article 4.1 doit répondre aux objectifs et critères suivants :

1° objectif 1 : favoriser un projet de construction qui s'intègre adéquatement au milieu d'insertion, qui contribue à la définition de la rue et qui améliore le cadre bâti existant.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) l'immeuble projeté doit contribuer à assurer une continuité et une consolidation du cadre bâti existant;

b) le gabarit du nouvel immeuble doit s'harmoniser au gabarit des bâtiments environnants;

c) l'implantation et l'alignement de la nouvelle construction doivent refléter les caractéristiques des bâtiments présents dans le milieu d'insertion;

d) l'aménagement de la cour avant du bâtiment doit contribuer au paysage de rue et favoriser le verdissement ainsi qu'une expérience piétonne continue et enrichissante;

e) le projet doit prendre en considération le caractère des bâtiments existants dans le milieu d'insertion, notamment en ce qui a trait aux niveaux des planchers, aux matériaux de parement, aux couronnements, aux saillies, à la localisation et aux types d'escaliers et d'accès au bâtiment, ainsi qu'aux ouvertures;

f) le traitement architectural d'une nouvelle construction doit s'inspirer des caractéristiques architecturales dominantes du secteur tout en adoptant un langage architectural contemporain;

g) lorsque le bâtiment est projeté sur un terrain de coin, il doit être pensé de manière à marquer et dynamiser l'intersection;

h) la maçonnerie doit être privilégiée comme matériau de parement pour les façades visibles de la voie publique;

i) les caractéristiques des espaces libres du bâtiment (notamment : balcons, loggias et terrasses) doivent êtres compatibles à celles des bâtiments que l'on retrouve dans le milieu d'insertion;

j) pour un nouveau bâtiment à vocation mixte, la forme et le traitement architectural de l'immeuble doivent s'inspirer des caractéristiques des autres

bâtiments de même nature, notamment en ce qui a trait aux proportions des vitrines et à la hauteur du rez-de-chaussée;

k) pour un nouveau bâtiment à vocation mixte, le traitement de la transition entre le rez-de-chaussée commercial et les logements à l'étage doit être articulé de manière à en permettre une lecture efficace.

2° objectif 2 : le nouveau bâtiment doit être conçu de manière à limiter ses impacts sur le voisinage.

Dans l'atteinte de l'objectif 2, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) lorsqu'applicable, l'aménagement des cours latérales et arrière doit préconiser le verdissement en plus de s'intégrer à celles des bâtiments voisins au niveau des dimensions et de la forme (notamment : courettes);

b) les impacts liés au gabarit du nouveau bâtiment et ses effets sur l'éclairage naturel et l'ensoleillement des propriétés voisines doivent êtres minimisés;

c) lorsqu'applicable, la nouvelle construction doit tendre à protéger et mettre en valeur les composantes paysagères liées au site (notamment : présence d'arbres et aménagements paysager) de manière à préserver la qualité des milieux de vie;

d) l'ajout de tout équipement mécanique sur une façade latérale, arrière ou au toit, doit se faire de manière à respecter la quiétude du voisinage et à en limiter les impacts visuels;

e) les accès aux aires de stationnement doivent êtres localisés et aménagés de manière à minimiser les impacts sur la propriété et dans le voisinage;

f) lorsque requis, un espace suffisant dédié à la collecte des matières résiduelles doit être prévu sur la propriété privée.».

Objectif et critère pour les constructions hors toits

39. Une intervention visée à l'article 9 doit répondre à l'objectif suivant :

1o favoriser l'intégration d'une construction hors toit avec le cadre bâti environnant.

40. Les critères d'évaluation énoncés ci-après permettent une appréciation uniformisée des P.I.I.A. et une intervention énumérée à l'article 9 est assujettie à un examen selon ces critères :

1o l'intégration au bâtiment concerné et aux bâtiments voisins en ce qui a trait aux éléments architecturaux sur une façade, à la configuration du toit et à l'installation d'un garde-corps;
2o la réduction de l'impact visuel, à partir de la rue, par la hauteur, le gabarit et la localisation d'une construction hors toit.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.11

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1198053001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06 -14001), les plans visant la construction d'un bâtiment commercial de deux étages sur des lots et une partie d'un lot en bordure du boulevard Pie-IX près de la rue Bélair.

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans estampillés le 26 février 2019 visant la construction d'un bâtiment commercial de 2 étages sur un lot projeté composé des lots 2 217 077 et 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 en bordure du boulevard Pie-IX.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-02-27 17:17

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1198053001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment commercial de deux étages sur des lots et une partie d'un lot en bordure du boulevard Pie-IX près de la rue Bélair.

CONTENU

CONTEXTE

Suivant la démolition d'un bâtiment commercial vétuste de 2 étages portant l'adresse civique 7001, boulevard Pie-IX en 2017, le propriétaire du terrain a déposé une demande de permis pour y construire un nouveau bâtiment commercial de 2 étages comprenant un restaurant au rez-de-chaussée et des bureaux à l'étage. La forme irrégulière et la petite superficie des deux lots existants mènent à la nécessité d'effectuer une opération cadastrale qui regrouperait ces derniers et engloberait une partie du lot voisin qui appartient au même propriétaire. La résolution PP18-14011 adoptée en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA04-14003) permet au projet de déroger à certaines dispositions du *Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray –Saint-Michel–Parc-Extension* (01-283), dont la superficie autorisée pour un usage spécifique de la catégorie C.2, le mode d'implantation d'un bâtiment, la localisation d'un café-terrasse et les dispositions régissant la localisation et l'aménagement d'une unité de chargement.
Les articles 4.1 et 30.1 du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA06-14001) stipulent qu'une nouvelle construction doit être approuvé conformément à ce règlement.

La demande est donc soumise au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation et au conseil d'arrondissement pour approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

PP18-14011 (12 mars 2019) - D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 46, 49, 183, 352, 541, 547, 548 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), la résolution à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment commercial sur un lot projeté composé des lots 2 217 077 et 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 en bordure du boulevard Pie-IX.

CD15-09 (13 octobre 2015) - D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 7001, boulevard Pie-IX, suite à la demande de permis de démolition portant le numéro 3001034149, déposée le 17 juillet 2015**,** conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA04-14007).

DESCRIPTION

Le terrain visé est localisé sur le boulevard Pie-IX adjacent à une voie d'accès dans le prolongement de la rue Bélair, à proximité du centre commercial Le Boulevard. Présentement vacant, il était occupé auparavant par un bâtiment commercial abritant un restaurant qui a été démoli en 2017. Le propriétaire a déposé une demande de permis visant à construire sur ce terrain un nouveau bâtiment commercial de deux étages comprenant un restaurant au rez-de-chaussée et des bureaux à l'étage. La résolution de projet particulier PP18-14011 (voir dossier 1188053010) permet au projet de déroger à certaines dispositions du règlement de zonage, notamment à la superficie de plancher d'un usage spécifique de la catégorie C.2, au mode d'implantation, à la localisation d'un café-terrasse et à l'aménagement d'une unité de chargement.
Le bâtiment précédent occupait les lots 2 217 077 et 2 789 650, mais l'irrégularité et la dépendance de ces lots sur la voie d'accès du centre commercial voisin les rendent difficilement développables à eux seuls. Ainsi, le projet du requérant est proposé sur un terrain regroupant ces deux lots, ainsi qu'une partie du lot 2 217 641 correspondant à une partie de l'aire de stationnement du centre commercial Le Boulevard, tous détenus par le requérant. Les usages des catégories C.2C et H y sont autorisés, de même que les bâtiments de 2 à 3 étages d'une hauteur maximale de 11 mètres et d'un taux d'implantation maximal de 70%.

Le projet vise la construction d'un bâtiment commercial isolé de deux étages d'une superficie de plancher de 932 m^2 comprenant un restaurant d'une superficie de 396,9 m^2 au rez-de-chaussée et des bureaux à l'étage. La bâtiment sera de facture architecturale contemporaine et comprend trois façades animées dotées d'une grande fenestration. Le restaurant au rez-de-chaussée sera accessible de l'aire de stationnement par une porte double et du boulevard Pie-IX par une porte vitrée protégée par une petite marquise. Les bureaux à l'étage seront quand à eux accessibles par un vestibule accessible par le boulevard Pie-IX. Les façades sont composées principalement de blocs de béton architecturaux en deux tons de gris ayant les dimensions suivantes : 3 1/2'' x 3 1/8'' x 10 1/8''. L'orientation du terrain fait que la façade latérale nord du bâtiment sera la plus visible. À cet endroit, le volume est couronné d'un parapet et est revêtu de blocs de couleur gris pâle pour donner un caractère prédominant à l'entrée principale des bureaux. Des insertions et des marquises composées de panneaux d'acier noirs et jaunes fractionnent les plans de façade. L'utilisation du parement d'acier jaune reflète l'image de marque de la bannière devant occuper le rez-de-chaussée, le restaurant "Allô Mon Coco", mais ce parement pourra être changé pour une autre couleur en fonction des besoins d'un locataire futur. Les équipements mécaniques sur le toit sont reculés de façon importante par rapport à la façade sur le boulevard Pie-IX, ce qui en diminue leur visibilité. Toutefois, comme leur impact visuel sera important depuis l'arrière du bâtiment en conséquence, un écran métallique semi-ajouré est proposé pour les dissimuler.

Une terrasse en pavés de béton préfabriqués épousera le coin nord-est du bâtiment près de l'entrée du restaurant, dans les cours arrière et latérale. Ce dernier sera délimité par des bacs de plantation rectangulaires. Une unité de chargement sera localisée à l'arrière du bâtiment pour permettre les livraisons et la récupération des déchets. Cette unité de chargement sera dissimulée par une clôture pleine et opaque en cèdre d'une hauteur de 2 mètres, ainsi qu'un aménagement paysager en pleine terre composé d'arbres et d'arbustes conifères. Une partie des aménagements paysagers seront localisés sur le terrain voisin, mais une condition de la résolution de projet particulier PP18-14011 stipule qu'une

demande de permis visant le réaménagement d'une partie de ce terrain devra être déposée avant l'émission de tout permis visant la présente demande. Six arbres sont proposés sur le terrain du projet et le pourcentage de verdissement sera de 31%. Les quatre unités de stationnement requises seront localisées dans l'aire de stationnement existante du centre commercial voisin qui est détenue par le même propriétaire. Conformément à l'article 608 du Règlement de zonage, une servitude devra être enregistrée pour ces unités de stationnement et ces dernières seront localisées à moins de 150 mètres du terrain visé. Cette servitude ne portera pas atteinte à la conformité du nombre d'unités de stationnement desservant le centre commercial. De plus, l'irrégularité du terrain fait en sorte que les manoeuvres nécessaires pour atteindre l'unité de chargement devront se faire sur le terrain du centre commercial, ce qui nécessitera une servitude de passage en faveur du terrain visé.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à cette demande pour les raisons suivantes :

- Une résolution de projet particulier permettra au projet de déroger à certaines normes du règlement de zonage 01-283;
- La proposition finale répond aux commentaires formulés par le CCU dans le cadre de l'approbation du PPCMOI;
- Aucun commentaire sur la proposition n'a été formulé lors de l'assemblée publique de consultation dans le cadre de l'approbation du PPCMOI;
- Le bâtiment proposé est d'expression contemporaine et s'intègre harmonieusement au contexte environnant;
- Le projet permet de poursuivre le front bâti sur le boulevard Pie-IX;
- L'implantation du bâtiment plus près de la rue et l'aménagement d'un café-terrasse confèrent au projet une échelle humaine;
- Les grandes ouvertures proposées contribuent au dynamisme et à la perméabilité des façades;
- L'architecture et l'aménagement intérieur du bâtiment sont adaptables aux besoins de différents locataires et types de commerces;
- L'écran proposé en bordure de l'aire de chargement contribuera à limiter les nuisances occasionnées par les activités sur le terrain.

Toutefois, elle est d'avis que la condition suivante devrait être respectée :

- Que l'écran prévu au toit pour dissimuler les équipements mécaniques fasse le tour complet de ces derniers.

Lors de sa séance du 18 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable par rapport à la demande, et ce, à la même condition que celle recommandée par la Direction. À la lumière de cette recommandation, le requérant a modifié ses plans afin de respecter la condition édictée ci-dessus. Il propose désormais un écran de part et d'autre des équipements mécaniques. Celui plus près de la façade sur le boulevard Pie-IX comporte un dégagement par rapport aux équipements, et ce, compte tenu de la présence des drains de toit et pour faciliter l'entretien et le déneigement. Également, le comité a suggéré de prévoir un dégagement plus important entre certains arbres et les murs du bâtiment. Cet ajustement sera effectué par le requérant sur les plans émis pour permis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût du PIIA : 1 672,00 $
Coût du permis : 15 763,87 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Répond aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Marc-André HERNANDEZ
c/d urb.<<arr.>60000>>

Tél : 514-868-3512
Télécop. : 514-868-4706

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn JOBIDON
Directeur du développement du territoire
Tél : 514 868-3450
Approuvé le : 2019-02-27

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1198053001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06 -14001), les plans visant la construction d'un bâtiment commercial de deux étages sur des lots et une partie d'un lot en bordure du boulevard Pie-IX près de la rue Bélair.

Localisation.pdf PIIA-Nouvelles constructions.pdf Normes réglementaires.pdf

2019-02-26-Plans-estampillés.pdf 2019-02-26-Plan-paysage-estampillé.pdf

PV_2019-02-18_CCU-rev.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-868-4706

Google Maps 7001 Pie-IX Blvd

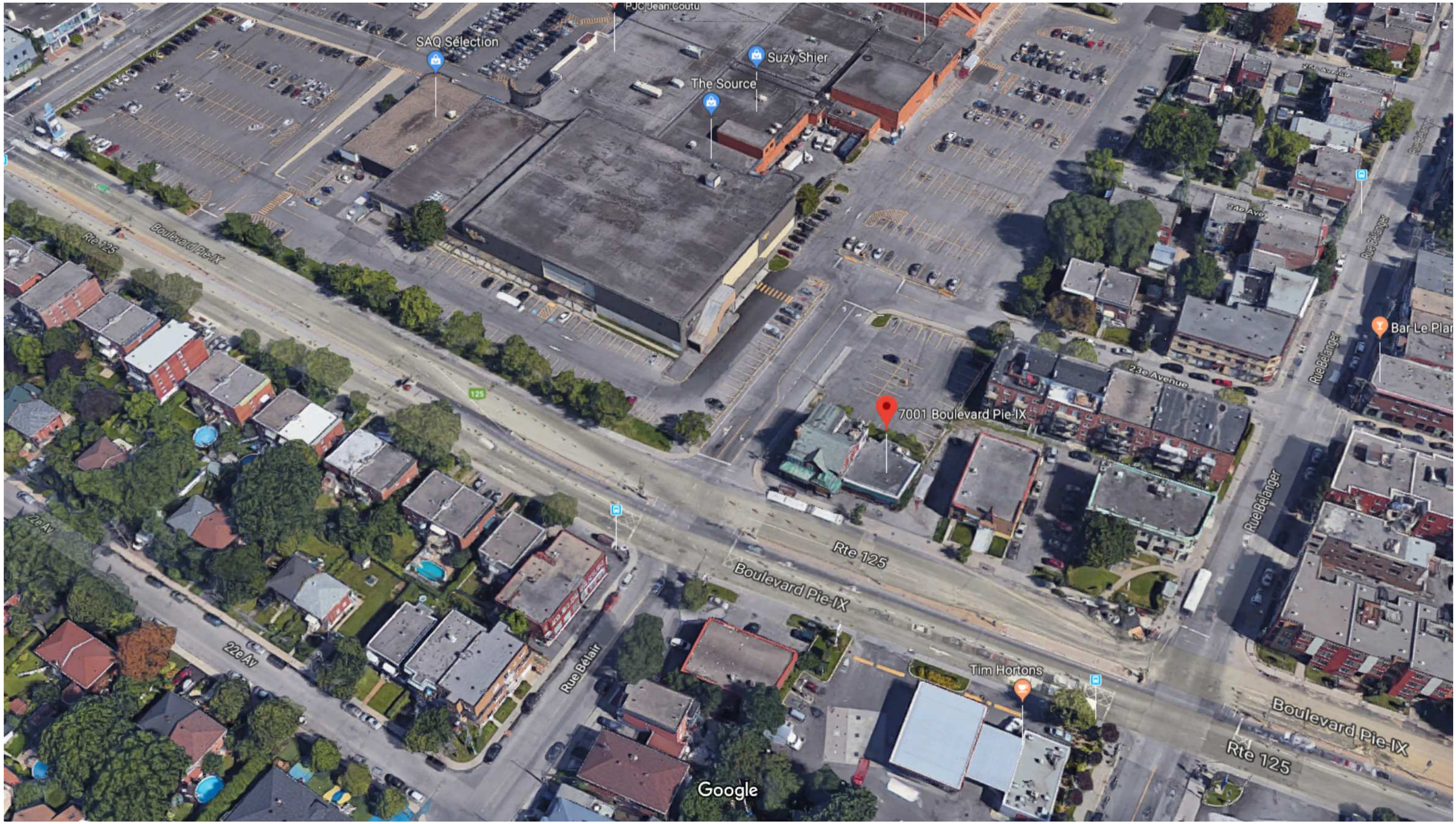

Imagery ©2018 Google, Map data ©2018 Google 20 m

7001 Pie-IX Blvd

Montreal, QC H2A 2G3

HC86+5Q Montreal, Quebec

SECTION I.I
OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX NOUVELLES CONSTRUCTIONS

30.1. Une intervention visée à l'article 4.1 doit répondre aux objectifs et critères suivants :
1° objectif 1 : favoriser un projet de construction qui s'intègre adéquatement au milieu d'insertion, qui contribue à la définition de la rue et qui améliore le cadre bâti existant.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) l'immeuble projeté doit contribuer à assurer une continuité et une consolidation du cadre bâti existant;

b) le gabarit du nouvel immeuble doit s'harmoniser au gabarit des bâtiments environnants;

c) l'implantation et l'alignement de la nouvelle construction doivent refléter les caractéristiques des bâtiments présents dans le milieu d'insertion;

d) l'aménagement de la cour avant du bâtiment doit contribuer au paysage de rue et favoriser le verdissement ainsi qu'une expérience piétonne continue et enrichissante;

e) le projet doit prendre en considération le caractère des bâtiments existants dans le milieu d'insertion, notamment en ce qui a trait aux niveaux des planchers, aux matériaux de parement, aux couronnements, aux saillies, à la localisation et aux types d'escaliers et d'accès au bâtiment, ainsi qu'aux ouvertures;

f) le traitement architectural d'une nouvelle construction doit s'inspirer des caractéristiques architecturales dominantes du secteur tout en adoptant un langage architectural contemporain;

g) lorsque le bâtiment est projeté sur un terrain de coin, il doit être pensé de manière à marquer et dynamiser l'intersection;

h) la maçonnerie doit être privilégiée comme matériau de parement pour les façades visibles de la voie publique;

i) les caractéristiques des espaces libres du bâtiment (notamment : balcons, loggias et terrasses) doivent être compatibles à celles des bâtiments que l'on retrouve dans le milieu d'insertion;

j) pour un nouveau bâtiment à vocation mixte, la forme et le traitement architectural de l'immeuble doivent s'inspirer des caractéristiques des autres bâtiments de même nature, notamment en ce qui a trait aux proportions des vitrines et à la hauteur du rez-de-chaussée;

k) pour un nouveau bâtiment à vocation mixte, le traitement de la transition entre le rez-de-chaussée commercial et les logements à l'étage doit être articulé de manière à en permettre une lecture efficace.

2° objectif 2 : le nouveau bâtiment doit être conçu de manière à limiter ses impacts sur le voisinage.

Dans l’atteinte de l’objectif 2, les critères d’évaluation ci-après énoncés s’appliquent :

a) lorsqu’applicable, l’aménagement des cours latérales et arrière doit préconiser le verdissement en plus de s’intégrer à celles des bâtiments voisins au niveau des dimensions et de la forme (notamment : courettes);

b) les impacts liés au gabarit du nouveau bâtiment et ses effets sur l’éclairage naturel et l’ensoleillement des propriétés voisines doivent être réduits;

c) lorsqu’applicable, la nouvelle construction doit tendre à protéger et mettre en valeur les composantes paysagères liées au site (notamment : présence d’arbres et aménagements paysager) de manière à préserver la qualité des milieux de vie;

d) l’ajout de tout équipement mécanique sur une façade latérale, arrière ou au toit, doit se faire de manière à respecter la quiétude du voisinage et à en limiter les impacts visuels;

e) les accès aux aires de stationnement doivent êtres localisés et aménagés de manière à réduire les impacts sur la propriété et dans le voisinage;

f) lorsque requis, un espace suffisant dédié à la collecte des matières résiduelles doit être prévu sur la propriété privée.

Emplacement

Localisation: 770240-50 (OASIS) - 99999 boulevard Pie-IX (MTL+MTN+SLN)

Informations réglementaires

No Zone	Surface	Message
0563	443mc	

Règlement : 01-283 Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

	Min	Max				
Hauteur :	N/A	11 m	**Surhauteur :**	Non	**Alignement construction :**	Voir plan
Étage :	2	3	**Étage sous les combles :**	Non	**Mode implantation :**	RI
Densité :	N/A	N/A			**Marge latérale minimum :**	1.5 m
Taux implant. au sol :	N/A	70%			**Marge arrière minimum :**	3.0 m

Secteur patrimonial :
Zone PIIA : 01
Plan de site : Non
Parc : Non

Bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural : Non
Grande propriété à caractère institutionnel : Non
Code SMR /AHN :
Unité de paysage :
Vieux Mtl :

Bois et écoterritoires :
Statuts patrimoniaux : Non
Plan d'ensemble : Non

Catégorie(s) d'usage : C.2C, H
Dispositions particulières :
Note :

********** **M I S E E N G A R D E** **********

Ces normes réglementaires sont valides en date du 2018-08-08 **et doivent être utilisées en complément du règlement d'urbanisme.**

Si ces normes réglementaires s'avéraient différentes de celles apparaissant au règlement d'urbanisme ; le règlement d'urbanisme prévaudrait dans tous les cas.

Impression demandée par : Pelletier, Clothilde-Bere

REVÊTEMENTS	VERRES	SYSTÈME DE FENESTRATION
(1a) PAREMENT DE BRIQUE MANUFACTURIER: TECHO–BLOC MODELE: GRIFFINTOWN FORMAT: 3 1/2"x 3 1/8" x 10 1/8" COULEUR: BLANC ÉLÉGANT	(20a) VERRE CLAIR MANUFACTURIER: Old Castle Glass Industries CONTACT: Pierre Papineau 514–640–5355	(40a) CADRE: COULEUR: ALUMINIUM ANODISÉ NOIR
(1b) PAREMENT DE BRIQUE MANUFACTURIER: TECHO–BLOC MODELE: GRIFFINTOWN FORMAT: 3 1/2"x 3 1/8" x 10 1/8" COULEUR: PERLE NOIR	SOLIN, BANDES DECORATIVES, ALLEGES	(40b) FEUILLE D'ALUMINIUM SUR CONTREPLAQUÉ: COULEUR: ALUMINIUM ANODISÉ NOIR
(3a) PAREMENT METALLIQUE MANUFACTURIER: VIC WEST MODELE: CORRUGUE FORMAT: 7/8 COULEUR: NOIR (QC 56068)	(30a) SOLIN ET/OU BANDE MANUFACTURIER: VIC WEST MODELE: ACIER PLAT (FLAT STOCK) FORMAT: CALIBRE 22 COULEUR: BLANC OS	PEINTURES
(3b) PAREMENT METALLIQUE MANUFACTURIER: À CONFIRMER COULEUR: JAUNE (ALLÔ! MON COCO)	(30b) SOLIN ET/OU BANDE MANUFACTURIER: VIC WEST MODELE: ACIER PLAT (FLAT STOCK) FORMAT: CALIBRE 22 COULEUR: NOIR (QC 56068)	(50a) ... sur substrat de MÉTAL NOIR: DOS DE PINGOUIN SICO 6209–83
	(30c) SOLIN ET/OU BANDE MANUFACTURIER: MODELE: ACIER PLAT (FLAT STOCK) FORMAT: CALIBRE 22 COULEUR: JAUNE (ALLÔ! MON COCO)	

FAÇADE AVANT
SUPERFICIE DE LA FAÇADE : 3 000 p^2 – OUVERTURES 1 048 p^2 = 1 952 p^2
SUPERFICIE DE MAÇONNERIE : 1 564 p^2
% DE MAÇONNERIE REQUIS : 80%
% DE MAÇONNERIE RÉELLE : 80% CONFORME

FAÇADE GAUCHE
SUPERFICIE DE LA FAÇADE : 1 332 p^2 – OUVERTURES 361 p^2 = 971 p^2
SUPERFICIE DE MAÇONNERIE : 779 p^2
% DE MAÇONNERIE REQUIS : 80%
% DE MAÇONNERIE RÉELLE : 80% CONFORME

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 8053 001
Date : 26 février 2019

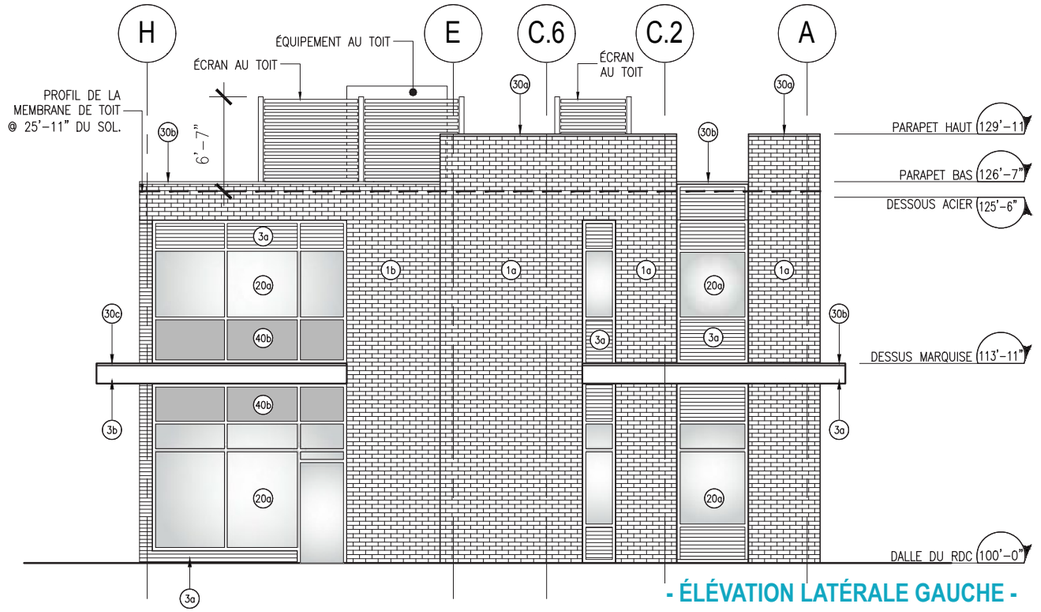

- ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE -

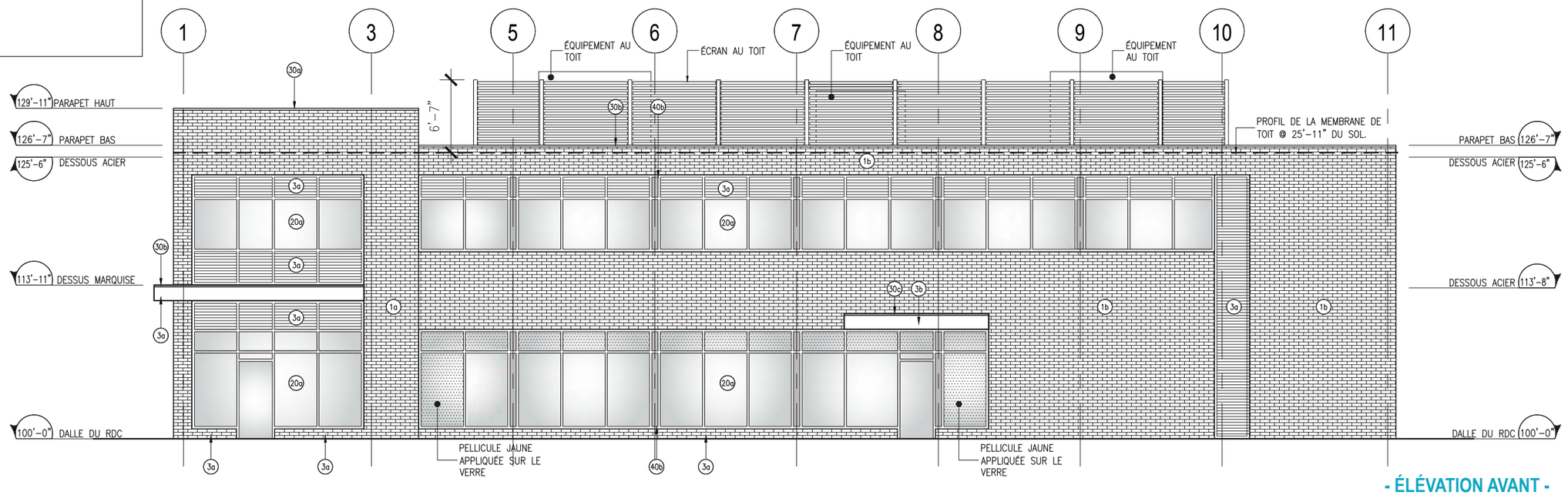

- ÉLÉVATION AVANT -

ÉLÉVATIONS

ÉCHELLE : 3/32''=1'-0''

REVÊTEMENTS

1a PAREMENT DE BRIQUE
MANUFACTURIER: TECHO-BLOC
MODELE: GRIFFINTOWN
FORMAT: 3 1/2"x 3 1/8" x 10 1/8"
COULEUR: BLANC ÉLÉGANT

1b PAREMENT DE BRIQUE
MANUFACTURIER: TECHO-BLOC
MODELE: GRIFFINTOWN
FORMAT: 3 1/2"x 3 1/8" x 10 1/8"
COULEUR: PERLE NOIR

3a PAREMENT METALLIQUE
MANUFACTURIER: VIC WEST
MODELE: CORRUGUE
FORMAT: 7/8
COULEUR: NOIR (QC 56068)

3b PAREMENT METALLIQUE
MANUFACTURIER: À CONFIRMER
COULEUR: JAUNE (ALLÔ! MON COCO)

VERRES

20a VERRE CLAIR
MANUFACTURIER: Old Castle Glass Industries
CONTACT: Pierre Papineau
514-640-5355

SOLIN, BANDES DECORATIVES, ALLEGES

30a SOLIN ET/OU BANDE
MANUFACTURIER: VIC WEST
MODELE: ACIER PLAT (FLAT STOCK)
FORMAT: CALIBRE 22
COULEUR: BLANC OS

30b SOLIN ET/OU BANDE
MANUFACTURIER: VIC WEST
MODELE: ACIER PLAT (FLAT STOCK)
FORMAT: CALIBRE 22
COULEUR: NOIR (QC 56068)

30c SOLIN ET/OU BANDE
MANUFACTURIER:
MODELE: ACIER PLAT (FLAT STOCK)
FORMAT: CALIBRE 22
COULEUR: JAUNE (ALLÔ! MON COCO)

SYSTÈME DE FENESTRATION

40a CADRE:
COULEUR: ALUMINIUM ANODISÉ NOIR

40b FEUILLE D'ALUMINIUM SUR CONTREPLAQUÉ:
COULEUR: ALUMINIUM ANODISÉ NOIR

PEINTURES

50a ... sur substrat de
MÉTAL NOIR: DOS DE PINGOUIN
SICO 6209-83

FAÇADE ARRIÈRE
SUPERFICIE DE LA FAÇADE : 2 961p² – OUVERTURES 1 022 p² = 1 939 p²
SUPERFICIE DE MAÇONNERIE : 1 608 p²
% DE MAÇONNERIE REQUIS : 80%
% DE MAÇONNERIE RÉELLE : 83% CONFORME

FAÇADE DROITE
SUPERFICIE DE LA FAÇADE : 1 255p² – OUVERTURES 25 p² = 1 230 p²
SUPERFICIE DE MAÇONNERIE : 1 230 p²
% DE MAÇONNERIE REQUIS : 80%
% DE MAÇONNERIE RÉELLE : 100% CONFORME

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 8053 001
Date : 26 février 2019

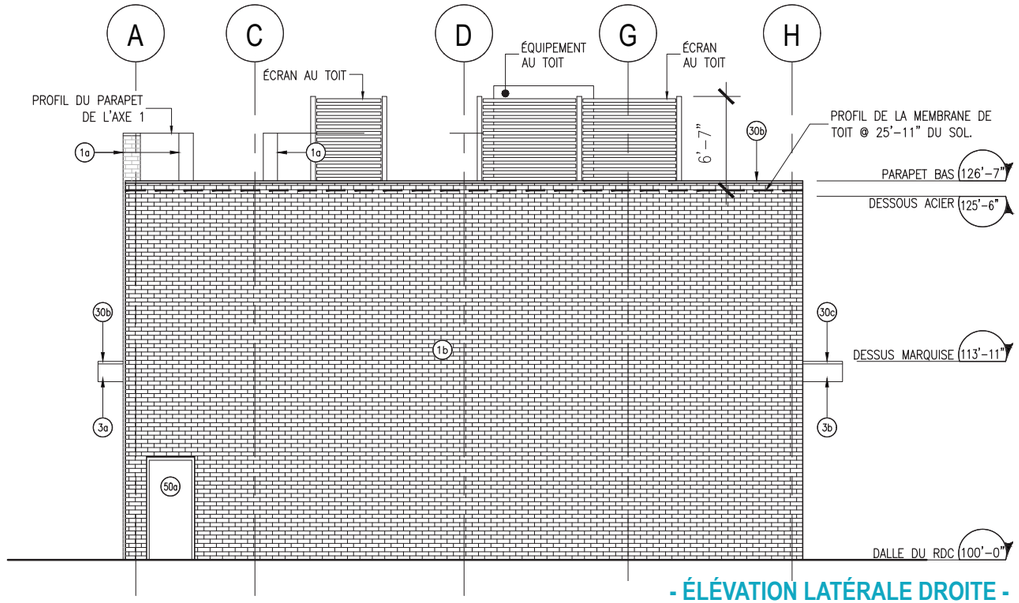

- ÉLÉVATION LATÉRALE DROITE -

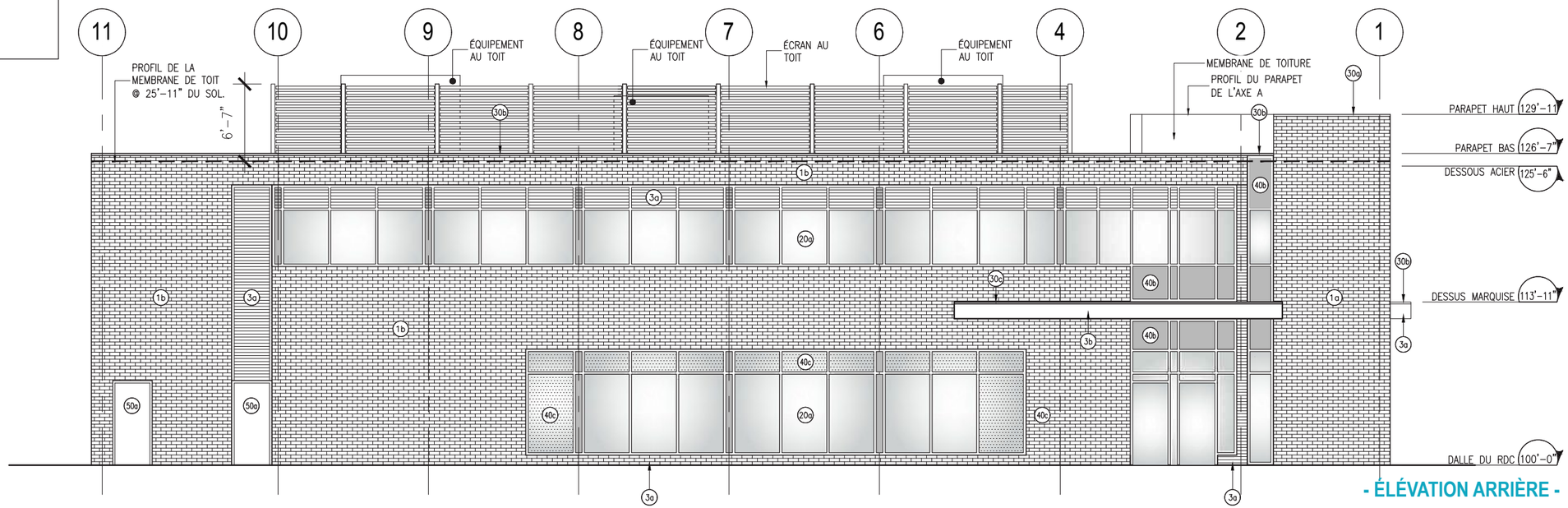

- ÉLÉVATION ARRIÈRE -

ÉLÉVATIONS

ÉCHELLE : 3/32''=1'-0''

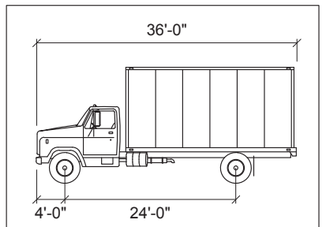

SU	inches
Width	: 96.0
Track	: 96.0
Lock to Lock Time	: 6.0
Steering Angle	: 31.8

LÉGENDE
Limite de propriété
Marge de recul

23e Avenue

CENTRE COMMERCIAL LE BOULEVARD
BÂTIMENT EXISTANT
(LA BAIE)

Voir façade "A"

27,43
[89,99']

197,3in

4 CASES DE STATIONNEMENT TOUCHÉE PAR LA SERVITUDE DE STATIONNEMENT.

Bâtiment
No. Civ. 6992

Bâtiment
No. Civ. 6969

BOULEVARD PIE-IX

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 8053 001
Date : 26 février 2019

PLAN D'IMPLANTATION GÉNÉRAL

ÉCHELLE : N/A

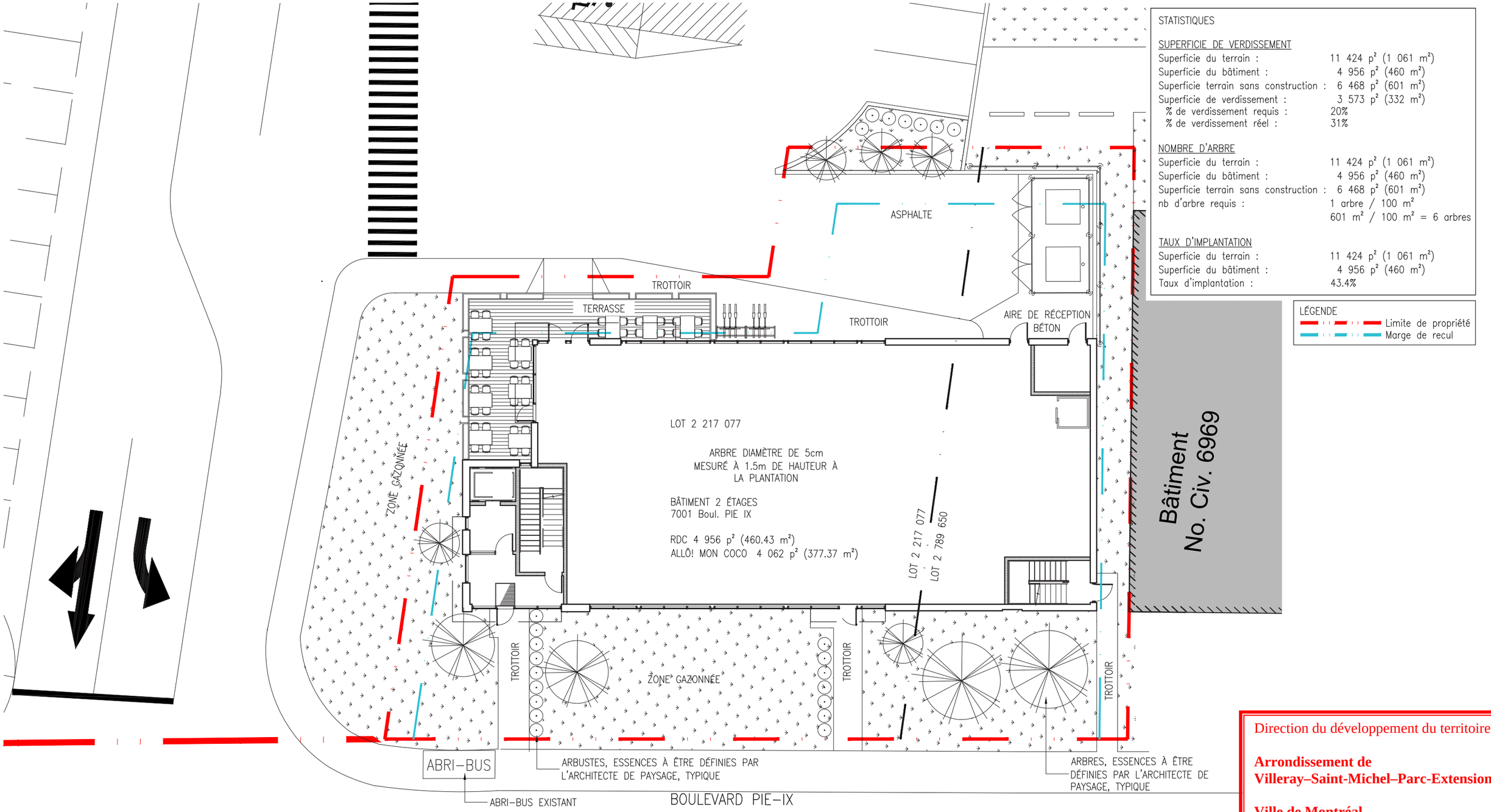

STATISTIQUES

SUPERFICIE DE VERDISSEMENT

Superficie du terrain :	11 424 p² (1 061 m²)
Superficie du bâtiment :	4 956 p² (460 m²)
Superficie terrain sans construction :	6 468 p² (601 m²)
Superficie de verdissement :	3 573 p² (332 m²)
% de verdissement requis :	20%
% de verdissement réel :	31%

NOMBRE D'ARBRE

Superficie du terrain :	11 424 p² (1 061 m²)
Superficie du bâtiment :	4 956 p² (460 m²)
Superficie terrain sans construction :	6 468 p² (601 m²)
nb d'arbre requis :	1 arbre / 100 m²
	601 m² / 100 m² = 6 arbres

TAUX D'IMPLANTATION

Superficie du terrain :	11 424 p² (1 061 m²)
Superficie du bâtiment :	4 956 p² (460 m²)
Taux d'implantation :	43.4%

LÉGENDE

Limite de propriété
Marge de recul

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 8053 001
Date : 26 février 2019

PLAN D'IMPLANTATION

ÉCHELLE : 3/32''=1'-0''

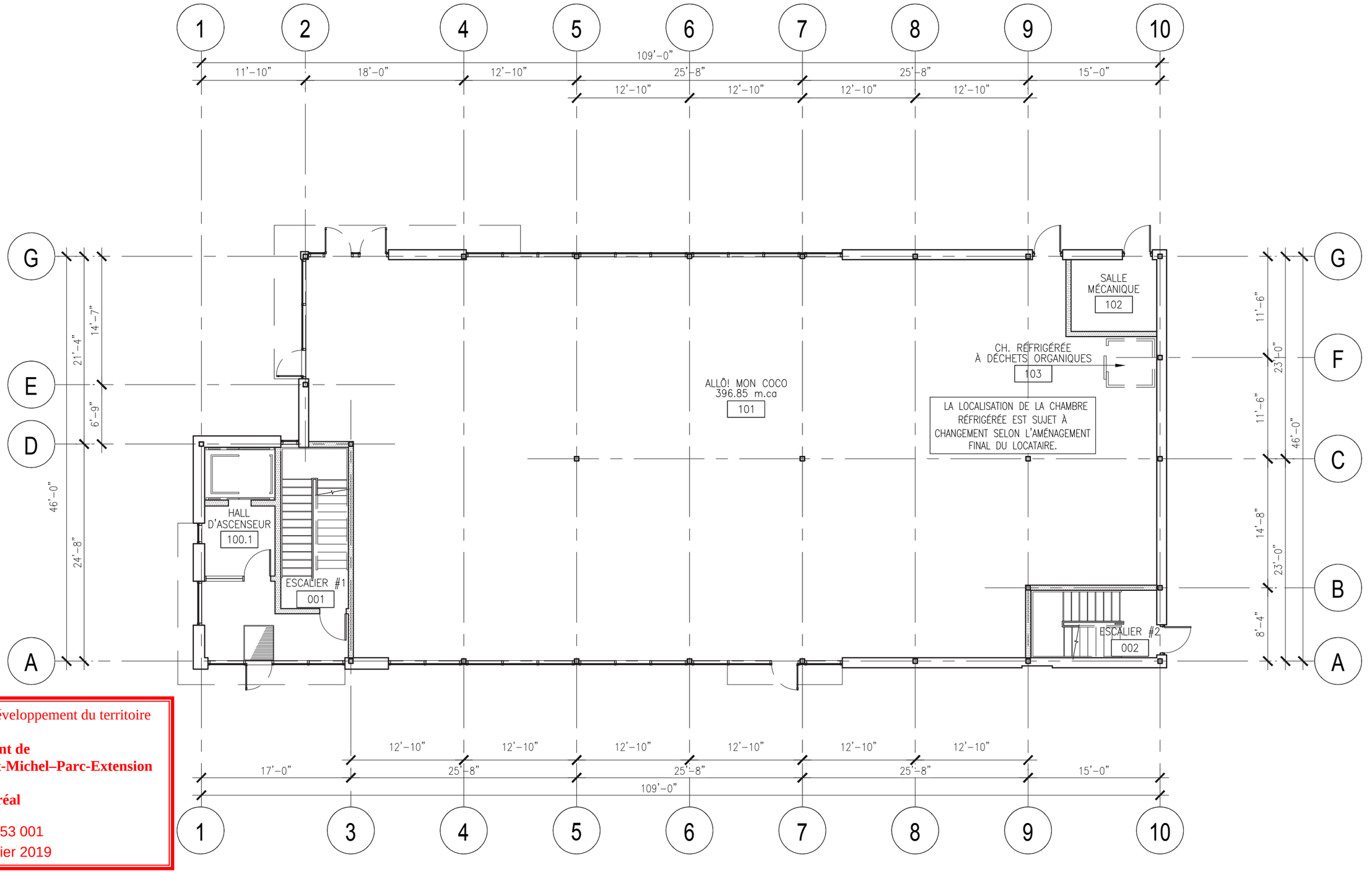

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 8053 001
Date : 26 février 2019

PLAN DU RDC

ÉCHELLE : 3/32''=1'-0''

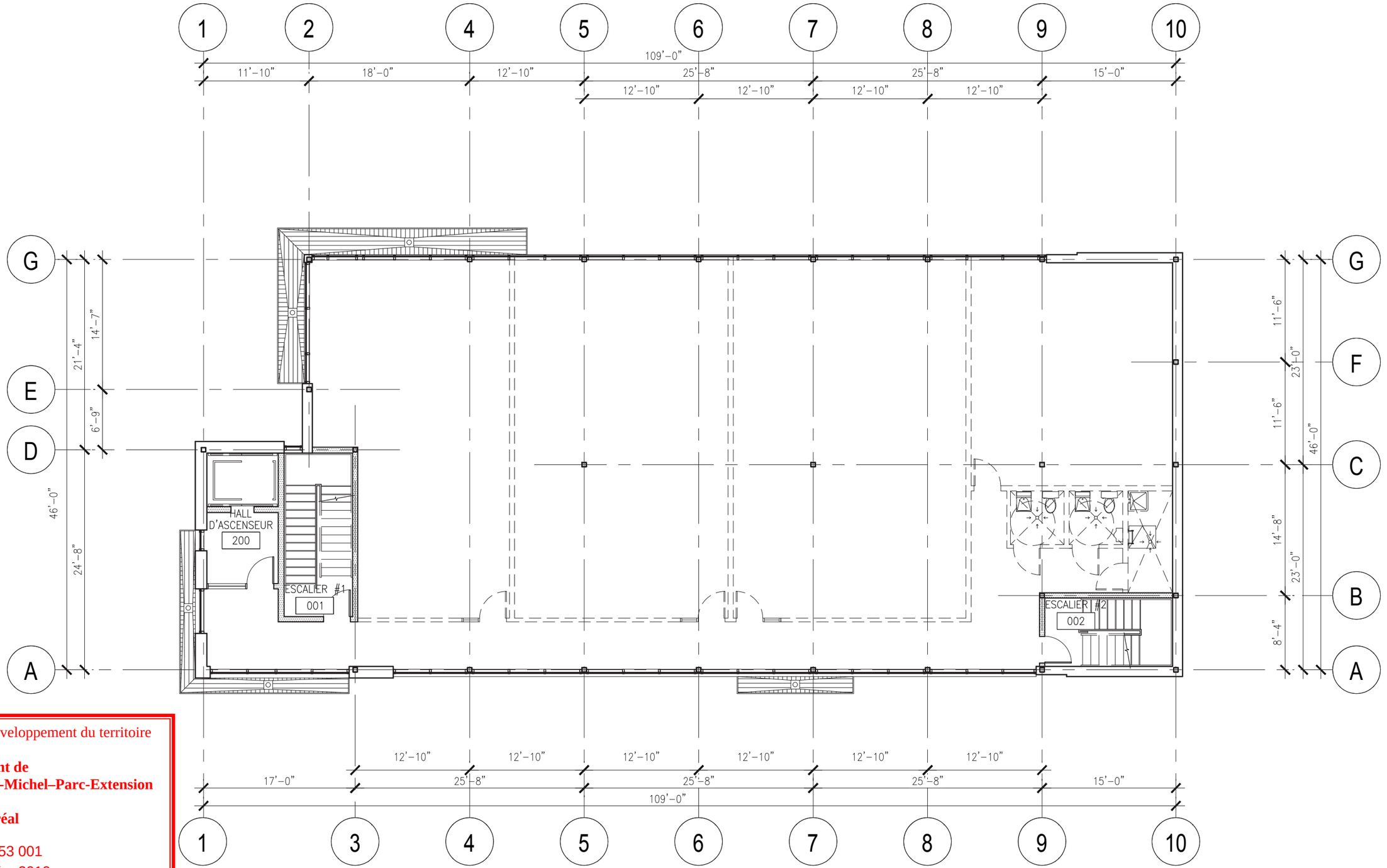

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 8053 001
Date : 26 février 2019

PLAN DE L'ÉTAGE

ÉCHELLE : 3/32"=1'-0"

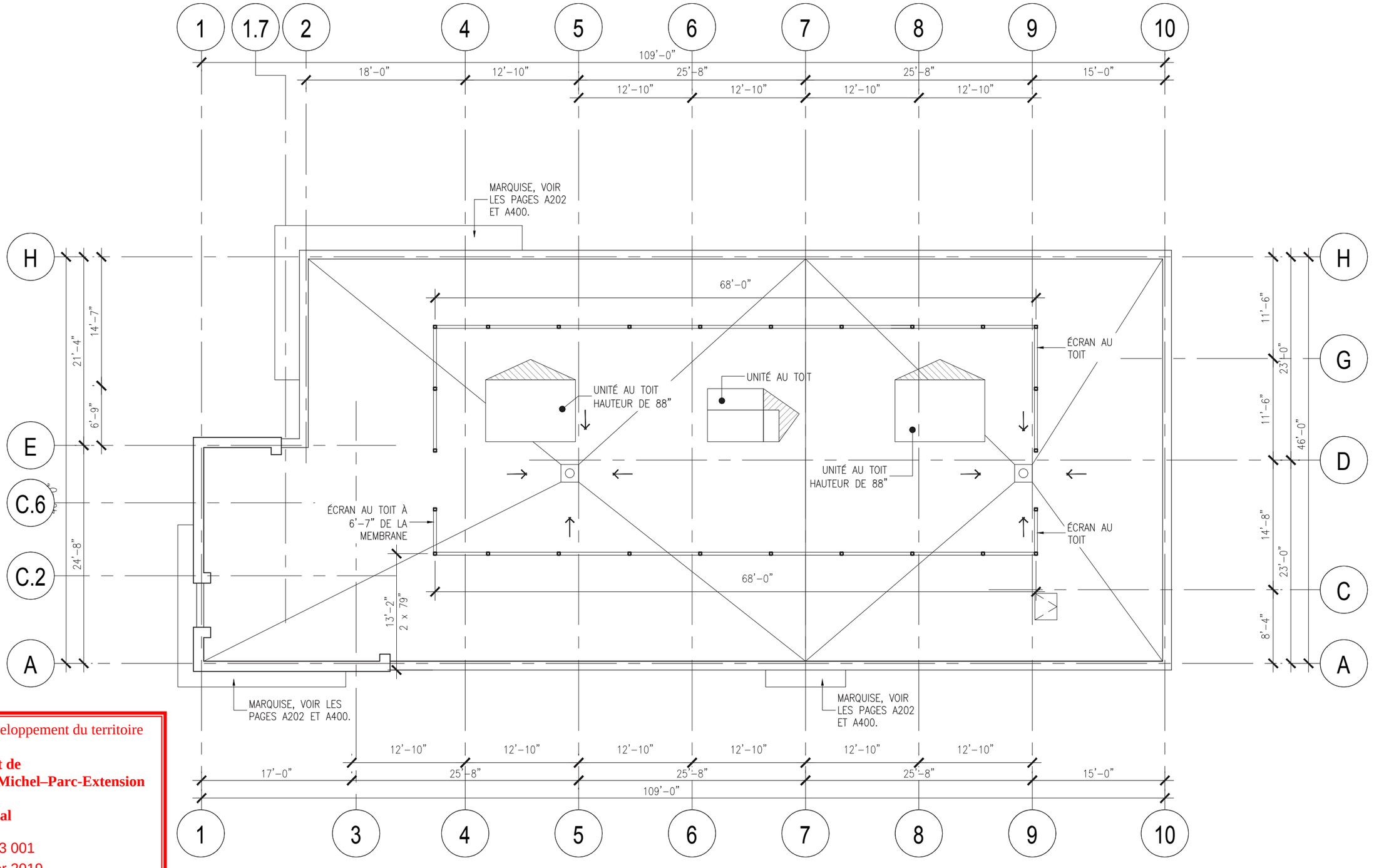

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 8053 001
Date : 26 février 2019

PLAN DE TOITURE

ÉCHELLE : 3/32''=1'-0''

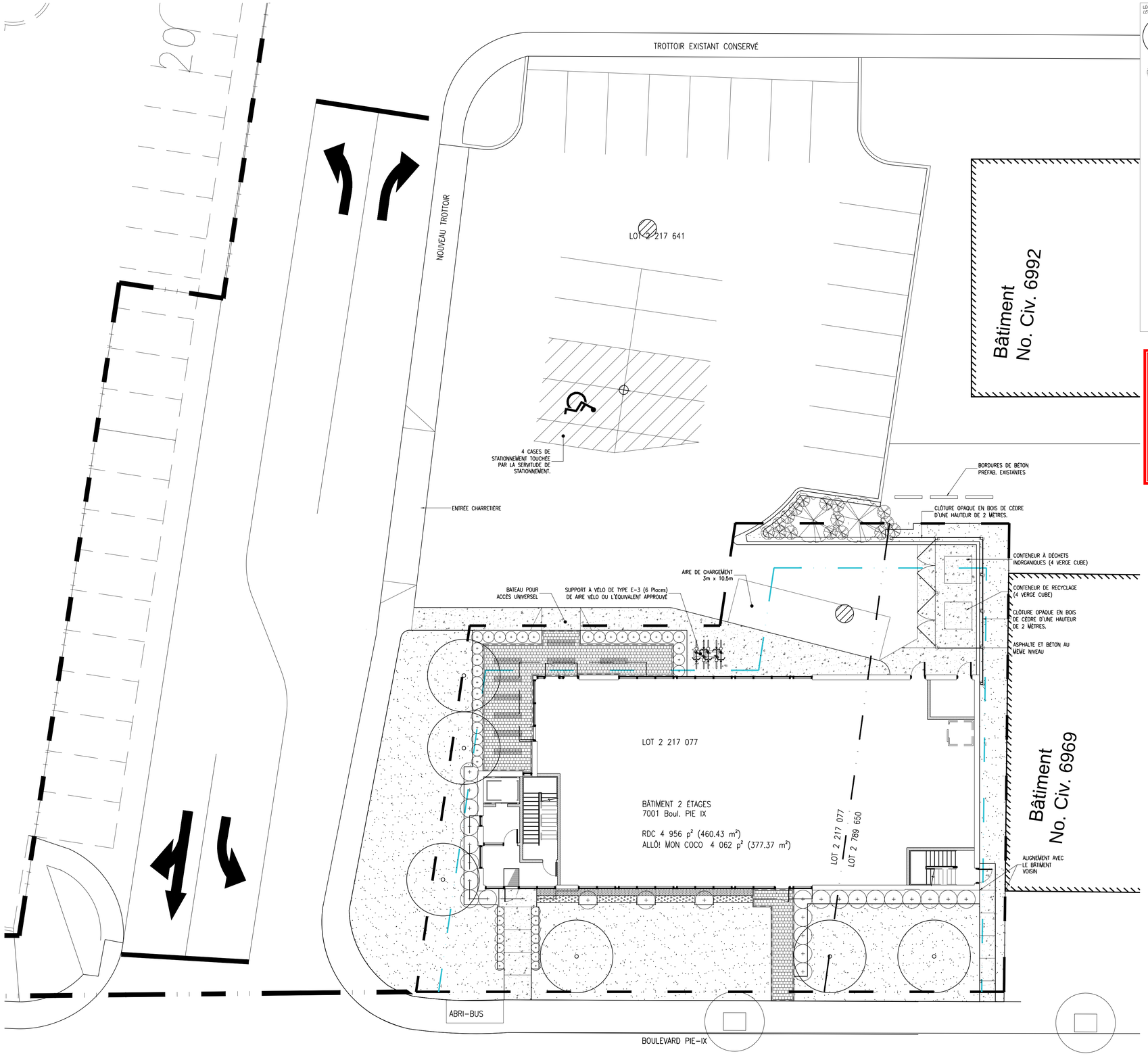

LÉGENDE
LEGEND

- ARBRE FEUILLU PROPOSÉ
- ARBRES ET ARBUSTES CONIFÈRES PROPOSÉS
- ARBUSTES FEUILLUS PROPOSÉS
- VIVACES PROPOSÉES
- SURFACE EN BÉTON COULÉ AVEC JOINTS
- PAVÉ DE BÉTON MODÈLE PRESTIGE 65, TEL QUE DISTRIBUÉ PAR BOLDUC OU L'ÉQUIVALENT APPROUVÉ, FORMAT 200x200, 65mm D'ÉPAIS, COULEUR GRIS GRANITE
- PAVÉ DE BÉTON MODÈLE PRESTIGE 65, TEL QUE DISTRIBUÉ PAR BOLDUC OU L'ÉQUIVALENT APPROUVÉ, FORMAT 200x200, 65mm D'ÉPAIS, COULEUR ANTHRACITE
- PAVÉ DE BÉTON MODÈLE PRESTIGE 65, TEL QUE DISTRIBUÉ PAR BOLDUC OU L'ÉQUIVALENT APPROUVÉ, FORMAT 100x200, 65mm D'ÉPAIS, COULEUR ANTHRACITE
- ZONE DE PLANTATION
- GAZON EN PLAQUES
- BANDE DE PROPRETÉ (PAILLIS D'ARDOISE)

Direction du développement du territoire

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 119 8053 001
Date : 26 février 2019

NOTES GÉNÉRALES General Notes

Ne pas mesurer sur les plans. Vérifier les cotes et mesures sur le chantier et ce à toutes les étapes de la construction. Aviser l'Architecte paysagiste de toute divergence ou conflit avant de procéder. Faire approuver par l'Architecte paysagiste toute implantation avant de débuter les travaux de construction. L'Entrepreneur ne doit éliminer aucune végétation existante sur le site sans l'approbation de l'Architecte paysagiste.

Do not measure on plans. Check dimensions and measurements on site at all stages of constructions. Notify the Landscape Architect of any divergence or conflict before proceeding. The Landscape Architect has to approve all layouts before beginning construction work. The Contractor shall not remove any existing vegetation on site without the approval of the Landscape Architect.

LIMITE DE LOT

LIMITE DES TRAVAUX

INGÉNIEUR CIVIL
BES
4235, rue Iberville, Montréal (Québec) H2H 2L5
T 514.393.1500

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
BES
4235, rue Iberville, Montréal (Québec) H2H 2L5
T 514.393.1500

INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANIQUE
BPa
1699, boulevard Le Corbusier, bureau 310
T 514.383.3747

ARCHITECTES Architect
NEUF architect(e)s SENCRL
630, boul. René-Lévesque O. 32e étage, Montréal QC H3B 1S6
T 514 847 1117 NEUFarchitectes.com

SCEAU Seal

Montréal inc.
Architecture de Paysage, Urbanisme, Design Urbain

CLIENT Client

Kodem

CLIENT Client

crofton moore

OUVRAGE Project

Nouveau bâtiment Allô! mon Coco

EMPLACEMENT Location
Montréal, Qc.

NO PROJET No.
1905

NO	RÉVISION	DATE (aa.mm.jj)
01	Émis pour CCU	2019.01.30

Préliminaire NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

DESSINÉ PAR Drawn by
N.M. / A.C.

VÉRIFIÉ PAR Checked by
A.C.

DATE (aa.mm.jj)
19.01.30

ÉCHELLE Scale
3/32"=1'-0"

TITRE DU DESSIN Drawing Title

Plan d'aménagement

RÉVISION Revision
01

NO. DESSIN Dwg Number
AP-01

M:\2019\1905 Allo Mon Coco Pie-IX\Dessins\Travail\wAMC-Pie-IX.dwg

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le 18 février 2019, à 18h30

Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Sylvain Ouellet, président du comité et conseiller de la ville – district François-Perrault

Katherine Routhier
Selma Laroussi
Francis Grimard

Marc-André Hernandez, chef de division urbanisme et services aux entreprises
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Clothilde-Béré Pelletier, conseillère en aménagement
Annie Robitaille, agente de recherche
Cynthia Kabis-Plante, inspectrice du cadre bâti

Absents :
Esther St-Louis
Véronique Lamarre
Anh Truong

1. Ouverture de la séance

À 18h30, le président Sylvain Ouellet, débute la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francis Grimard

appuyé par Selma Laroussi

d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ à l'unanimité.

3. Déclaration d'intérêt

Katherine Routhier déclare que l'école située au 2950, rue Jarry Est est l'école prisée pour ses enfants.

4. Adoption de procès-verbaux

Aucun procès-verbal n'a été adopté. Le procès-verbal de la séance du 11 février 2019 sera adopté lors du prochain CCU.

5. Suivi des dossiers

Aucun suivi de dossier

6.1. PIIA: 7001, boul. Pie-IX	
Présenté par	**Invités**
Mitchell Lavoie Conseiller en aménagement	Aucun

Objet

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment commercial de 2 étages sur un lot projeté composé des lots 2 217 077 et 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 en bordure du boulevard Pie-IX.

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- La visibilité des équipements hors toit pour les bâtiments de l'autre côté du boulevard Pie-IX et à proximité dudit bâtiment;
- L'emplacement des arbres et la proximité de certains d'entre eux au bâtiment et à la terrasse;
- La faible visibilité de la porte d'entrée au restaurant face au boulevard Pie IX;
- L'accessibilité du site :
    - L'arrivée prochaine du SRB Pie-IX et l'emplacement des portes du bâtiment,
    - Le peu de cases de stationnement réservées uniquement au restaurant;
- L'emplacement de la terrasse et l'animation de la façade sur le boulevard Pie-IX.

CCU2019-02-18-PIIA01	**Résultat : Favorable**

CONSIDÉRANT

L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le règlement sur les PIIA;

Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée, en ajoutant la condition suivante :

- Que l'écran prévu au toit pour dissimuler les équipements mécanique fasse le tour complet de ces derniers.

Les membres du comité désirent également émettre la suggestion suivante :

- Que des arbres colonnaires soient privilégiés le long du mur du bâtiment avec un dégagement minimal de 1,5 m par rapport à ce mur.

Il est proposé par Katherine Routhier

appuyé par Francis Grimard

ADOPTÉ à l'unanimité.

Dossier # : 1188053010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) sur un lot projeté composé des lots 2 217 077 et 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 en bordure du boulevard Pie-IX.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 46, 49, 183, 352, 541, 547, 548 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le deuxième projet de résolution à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment commercial sur un lot projeté composé des lots 2 217 077 et 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 en bordure du boulevard Pie-IX aux conditions suivantes :

- Que la superficie de plancher occupée par un usage spécifique « restaurant, traiteur » de la catégorie C.2 soit limitée à 400 m^2 ;
- Qu'un restaurant soit muni d'une salle à déchets réfrigérée;
- Que seules les matières résiduelles non putrescibles soient entreposées dans des conteneurs à l'extérieur du bâtiment;
- Qu'une unité de chargement d'une longueur minimale de 10,5 mètres et d'une largeur minimale de 3 mètres soit aménagée sur le terrain du projet;
- Qu'une clôture pleine et opaque d'une hauteur de 2 mètres soit installée entre les conteneurs à déchets et la limite des lots 2 784 703 et 2 784 704. Une clôture en mailles de chaîne n'est pas autorisée;
- Qu'un îlot de plantation composé de conifères soit aménagé en bordure de l'unité de chargement à la limite du lot 2 217 641 dans le prolongement de la clôture pleine et opaque;
- Que toute demande de permis d'enseigne soit soumise à une révision architecturale par le comité consultatif d'urbanisme en fonction des critères suivants :
    - Le traitement des enseignes doit être effectué avec sobriété quant au nombre, aux dimensions, aux couleurs, à leur

localisation et à leur harmonisation avec l'architecture du bâtiment;
    - Les enseignes s'intègrent harmonieusement à l'architecture du bâtiment.
- Que, préalablement à l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté, une opération cadastrale soit réalisée pour créer un lot d'une superficie maximale de 1 500 m^2 composé des lots 2 217 077, 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641.
- Que, préalablement à l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté, un acte de servitude de passage en faveur du terrain du projet pour l'utilisation de la voie d'accès et des voies de circulation sur le lot 2 217 078 à des fins de manoeuvres de chargement et d'accès au stationnement soit déposé;
- Que, préalablement à l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté, une demande de permis visant le réaménagement partiel de l'aire de stationnement sise sur le lot 2 217 641 soit ouverte;
- Que les travaux visés par la présente autorisation soient réalisés dans un délai maximal de 36 mois suivant l'adoption finale de la présente résolution de projet particulier.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-01-03 10:40

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1188053010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) sur un lot projeté composé des lots 2 217 077 et 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 en bordure du boulevard Pie-IX.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda a pour but de déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 décembre 2018.
Comme mentionné lors de l'assemblée publique de consultation, une modification administrative a été apportée à la recommandation afin d'énoncer clairement les dérogations permises par la résolution de projet particulier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

514-868-8716
Tél :
Télécop. : 514-886-4706

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES ADDENDA AU DOSSIER

Dossier # : 1188053010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) sur un lot projeté composé des lots 2 217 077 et 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 en bordure du boulevard Pie-IX.

PV_ Projets particuliers PP18-14011, PP18-14012 et PP18-14013 _ final _.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-886-4706

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée de consultation publique tenue le mardi 18 décembre 2018 à 18 h 00, au 405, avenue Ogilvy relative aux premiers projets de résolution numéros PP18-14011, PP18-14012 et PP18-14013

1. Ouverture de l'assemblée

Assistent à cette assemblée :
Sylvain Ouellet conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Roula Heubri, architecte – planification
Marc-André Hernandez, chef de division urbanisme et services aux entreprises

Citoyens
Douglas Alford
Marie-France Peterson
Guy Caron
Mitchell Moss
Benjamin Sternthal

2. Présentation et contexte du premier projet de résolution PP18-14011

Le projet de résolution a été lu, et aucun commentaire n'a été formulé par les citoyens pour ce dossier.

Mitchell Lavoie présente le dossier.

3. Période de questions et de commentaires des citoyens

Aucun commentaire n'a été formulé pour ce dossier.

4. Présentation et contexte du premier projet de résolution PP18-14012

Le projet de résolution a été lu, et aucun commentaire n'a été formulé par les citoyens pour ce dossier.

Roula Heubri présente le dossier.

5. Période de questions et de commentaires des citoyens

Aucun commentaire n'a été formulé pour ce dossier.

6. Présentation et contexte du premier projet de résolution PP18-14013

Le projet de résolution a été lu, et aucun commentaire n'a été formulé par les citoyens pour ce dossier.

Roula Heubri présente le dossier.

7. Période de questions et de commentaires des citoyens

Aucun commentaire n'a été formulé pour ce dossier.

À 18 h 20, l'assemblée de consultation publique est levée.

Signé à Montréal, ce e jour du mois de décembre 2018.

_____	_____
Sylvain Ouellet	Eric Laplante
Conseiller de la ville - district de François-Perrault	Secrétaire de l'assemblée

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 février 2019	Résolution: CA19 14 0021

Adopter le second projet de résolution PP18-14011 visant une demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) sur des lots et une partie d'un lot en bordure du boulevard Pie-IX près de la rue Bélair et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 décembre 2018.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution PP18-14011 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 décembre 2018 visant une demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage sur des lots et une partie d'un lot en bordure du boulevard Pie-IX près de la rue Bélair, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 18 décembre 2018, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau accès Montréal de l'arrondissement, le 5 décembre 2018;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 décembre 2018;

2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 46, 49, 183, 352, 541, 547 et 548 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), le second projet de résolution PP18-14011 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage sur un lot projeté composé des lots 2 217 077 et 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 en bordure du boulevard Pie-IX, et ce, aux conditions suivantes :

   Que la superficie de plancher occupée par l'usage spécifique « restaurant, traiteur » de la catégorie C.2 soit limitée à 400 m^2 ;

   Qu'un restaurant soit muni d'une salle à déchets réfrigérée;

   Que seules les matières résiduelles non putrescibles soient entreposées dans des conteneurs à l'extérieur du bâtiment;

Qu'une unité de chargement d'une longueur minimale de 10,5 mètres et d'une largeur minimale de 3 mètres soit aménagée sur le terrain du projet;

Qu'une clôture pleine et opaque d'une hauteur de 2 mètres soit installée entre les conteneurs à déchets et la limite des lots 2 784 703 et 2 784 704. Une clôture en mailles de chaîne n'est pas autorisée;

Qu'un îlot de plantation composé de conifères soit aménagé en bordure de l'unité de chargement à la limite du lot 2 217 641 dans le prolongement de la clôture pleine et opaque;

Que toute demande de permis d'enseigne soit soumise à une révision architecturale par le comité consultatif d'urbanisme en fonction des critères suivants :

- le traitement des enseignes doit être effectué avec sobriété quant au nombre, aux dimensions, aux couleurs, à leur localisation et à leur harmonisation avec l'architecture du bâtiment;
- les enseignes s'intègrent harmonieusement à l'architecture du bâtiment;

Que, préalablement à l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté, une opération cadastrale soit réalisée pour créer un lot d'une superficie maximale de 1 500 m^2 composé des lots 2 217 077, 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641;

Que, préalablement à l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté, un acte de servitude de passage en faveur du terrain du projet pour l'utilisation de la voie d'accès et des voies de circulation sur le lot 2 217 078 à des fins de manœuvres de chargement et d'accès au stationnement soit déposé;

Que, préalablement à l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté, une demande de permis visant le réaménagement partiel de l'aire de stationnement sise sur le lot 2 217 641 soit ouverte;

Que les travaux visés par la présente autorisation soient réalisés dans un délai maximal de 36 mois suivant l'adoption finale de la présente résolution de projet particulier.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1188053010

Giuliana FUMAGALLI
_____
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 6 février 2019

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 décembre 2018	Résolution: CA18 14 0417

Adopter le premier projet de résolution PP18-14011 visant une demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) sur des lots et partie de lot en bordure du boulevard Pie-IX près de la rue Bélair.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder, par un premier projet de résolution, la demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) sur un lot projeté composé des lots 2 217 077 et 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 en bordure du boulevard Pie-IX, et ce, aux conditions suivantes :

   Que la superficie de plancher occupée par l'usage spécifique « restaurant, traiteur » de la catégorie C.2 soit limitée à 400 m^2 ;

   Qu'un restaurant soit muni d'une salle à déchets réfrigérée;

   Que seules les matières résiduelles non putrescibles soient entreposées dans des conteneurs à l'extérieur du bâtiment;

   Qu'une unité de chargement d'une longueur minimale de 10,5 mètres et d'une largeur minimale de 3 mètres soit aménagée sur le terrain du projet;

   Qu'une clôture pleine et opaque d'une hauteur de 2 mètres soit installée entre les conteneurs à déchets et la limite des lots 2 784 703 et 2 784 704. Une clôture en mailles de chaîne n'est pas autorisée;

   Qu'un îlot de plantation composé de conifères soit aménagé en bordure de l'unité de chargement à la limite du lot 2 217 641 dans le prolongement de la clôture pleine et opaque;

   Que toute demande de permis d'enseigne soit soumise à une révision architecturale par le comité consultatif d'urbanisme en fonction des critères suivants :

   - Le traitement des enseignes doit être effectué avec sobriété quant au nombre, aux dimensions, aux couleurs, à leur localisation et à leur harmonisation avec l'architecture du bâtiment;

- Les enseignes s'intègrent harmonieusement à l'architecture du bâtiment.

    - Que, préalablement à l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté, une opération cadastrale soit réalisée pour créer un lot d'une superficie maximale de 1 500 m^2 composé des lots 2 217 077, 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641.

    - Que, préalablement à l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté, un acte de servitude de passage en faveur du terrain du projet pour l'utilisation de la voie d'accès et des voies de circulation sur le lot 2 217 078 à des fins de manoeuvres de chargement et d'accès au stationnement soit déposé;

    - Que, préalablement à l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté, une demande de permis visant le réaménagement partiel de l'aire de stationnement sise sur le lot 2 217 641 soit ouverte;

    - Que les travaux visés par la présente autorisation soient réalisés dans un délai maximal de 36 mois suivant l'adoption finale de la présente résolution de projet particulier.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1188053010

Giuliana FUMAGALLI
_____
Mairesse d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 décembre 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.12

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1188053010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) sur un lot projeté composé des lots 2 217 077 et 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 en bordure du boulevard Pie-IX.

D'accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) sur un lot projeté composé des lots 2 217 077 et 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 en bordure du boulevard Pie-IX, et ce, aux conditions suivantes :

- Que la superficie de plancher occupée par l'usage spécifique « restaurant, traiteur » de la catégorie C.2 soit limitée à 400 m^2 ;
- Qu'un restaurant soit muni d'une salle à déchets réfrigérée;
- Que seules les matières résiduelles non putrescibles soient entreposées dans des conteneurs à l'extérieur du bâtiment;
- Qu'une unité de chargement d'une longueur minimale de 10,5 mètres et d'une largeur minimale de 3 mètres soit aménagée sur le terrain du projet;
- Qu'une clôture pleine et opaque d'une hauteur de 2 mètres soit installée entre les conteneurs à déchets et la limite des lots 2 784 703 et 2 784 704. Une clôture en mailles de chaîne n'est pas autorisée;
- Qu'un îlot de plantation composé de conifères soit aménagé en bordure de l'unité de chargement à la limite du lot 2 217 641 dans le prolongement de la clôture pleine et opaque;
- Que toute demande de permis d'enseigne soit soumise à une révision architecturale par le comité consultatif d'urbanisme en fonction des critères suivants :
    - Le traitement des enseignes doit être effectué avec sobriété quant au nombre, aux dimensions, aux couleurs, à leur

localisation et à leur harmonisation avec l'architecture du bâtiment;
    - Les enseignes s'intègrent harmonieusement à l'architecture du bâtiment.
- Que, préalablement à l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté, une opération cadastrale soit réalisée pour créer un lot d'une superficie maximale de 1 500 m^2 composé des lots 2 217 077, 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641.
- Que, préalablement à l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté, un acte de servitude de passage en faveur du terrain du projet pour l'utilisation de la voie d'accès et des voies de circulation sur le lot 2 217 078 à des fins de manoeuvres de chargement et d'accès au stationnement soit déposé;
- Que, préalablement à l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté, une demande de permis visant le réaménagement partiel de l'aire de stationnement sise sur le lot 2 217 641 soit ouverte;
- Que les travaux visés par la présente autorisation soient réalisés dans un délai maximal de 36 mois suivant l'adoption finale de la présente résolution de projet particulier.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2018-11-27 16:07

Signataire : Jocelyn JOBIDON

_____

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1188053010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) sur un lot projeté composé des lots 2 217 077 et 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 en bordure du boulevard Pie-IX.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la démolition d'un bâtiment commercial vétuste de 2 étages portant l'adresse civique 7001, boulevard Pie-IX en 2017, le propriétaire du terrain souhaite y construire un nouveau bâtiment commercial de 2 étages comprenant un restaurant au rez-de-chaussée et des bureaux à l'étage. La forme irrégulière et la petite superficie des deux lots existants mènent à la nécessité d'effectuer une opération cadastrale qui regrouperait ces derniers et engloberait une partie du lot voisin qui appartient au même propriétaire. Le projet visé serait dérogatoire à certaines dispositions du *Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (01-283), dont la superficie autorisée pour un usage spécifique de la catégorie C.2, le mode d'implantation d'un bâtiment, la localisation d'un café-terrasse et les dispositions régissant la localisation et l'aménagement d'une unité de chargement. La présente demande de projet particulier vise à autoriser ces dérogations. En vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA04-14003), une demande projet particulier doit être soumise au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation préalablement à l'adoption d'un premier projet de résolution par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CD15-09 (13 octobre 2015) - D'autoriser la démolition du bâtiment situé au 7001, boulevard Pie-IX, suite à la demande de permis de démolition portant le numéro 3001034149, déposée le 17 juillet 2015**,** conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA04-14007).

DESCRIPTION

Le terrain visé est localisé sur le boulevard Pie-IX adjacent à une voie d'accès dans le prolongement de la rue Bélair, à proximité du centre commercial Le Boulevard. Présentement vacant, il était occupé auparavant par un bâtiment commercial abritant un restaurant qui a été démoli en 2017. Ainsi, le propriétaire a déposé la présente demande de projet particulier visant à construire sur ce terrain un nouveau bâtiment commercial de deux étages qui serait dérogatoire en termes de superficie de plancher d'un usage spécifique de la catégorie C.2, de mode d'implantation, de localisation d'un café-terrasse et d'aménagement d'une unité de chargement.
Le bâtiment précédent occupait les lots 2 217 077 et 2 789 650, mais leur irrégularité et leur dépendance sur la voie d'accès du centre commercial voisin les rendent difficilement développables à eux seuls. Ainsi, le projet du requérant est proposé sur un terrain regroupant ces deux lots, ainsi qu'une partie du lot 2 217 641 correspondant à une partie de l'aire de stationnement du centre commercial Le Boulevard, tous de la propriété du requérant. Les usages des catégories C.2C et H y sont autorisés, de même que les bâtiments de 2 à 3 étages d'une hauteur maximale de 11 mètres et d'un taux d'implantation maximal de 70%. La règle d'insertion prévaut pour l'implantation d'un bâtiment, ce qui implique qu'il doit être jumelé à son voisin dans le cas présent. La catégorie d'usages C.2 limite la superficie d'une grande partie des usages spécifiques autorisés, notamment les restaurants, à 200 m^2.

Le projet proposé vise la construction d'un bâtiment commercial isolé de deux étages d'une superficie de plancher de 932 m^2 comprenant un restaurant d'environ 378 m^2 au rez-de-chaussée et des bureaux à l'étage. Un café-terrasse permanent épouserait le coin nord-est du bâtiment près de l'entrée du restaurant, dans les cours arrière et latérale. Une unité de chargement serait localisée à l'arrière du bâtiment pour permettre les livraisons et la récupération des déchets. Cette dernière serait dissimulée par une clôture pleine et opaque d'une hauteur de 2 mètres, ainsi que des aménagements paysagers en pleine terre. Les quatre unités de stationnement requises seraient localisées dans l'aire de stationnement existante du centre commercial voisin qui est détenu par le même propriétaire. Conformément à l'article 608 du Règlement de zonage, une servitude devra être enregistrée pour ces unités de stationnement et ces dernières seront localisées à moins de 150 mètres du terrain visé. Cette servitude n'aura pas l'effet de rendre non conforme le nombre d'unités de stationnement rattachées au centre commercial par rapport au minimum requis. Toutefois, le projet entraînera le réaménagement d'une partie de l'aire de stationnement du centre commercial, notamment le retrait de 14 unités de stationnement, le déplacement d'une voie de circulation et d'un trottoir, ainsi que la création d'un nouvel îlot de plantation. De plus, l'irrégularité du terrain fait en sorte que les manoeuvres nécessaires pour atteindre l'unité de chargement devront se faire sur le terrain du centre commercial, ce qui nécessitera une servitude de passage en faveur du terrain visé.

La bâtiment proposée est de facture architecturale contemporaine et comprendra trois façades animées dotées d'une grande fenestration. Les façades sont composées principalement de blocs de béton architecturaux longs et étroits dans deux tons de gris. L'orientation du terrain fait en sorte que la façade latérale nord du bâtiment sera la plus visible. Ainsi, un volume en blocs de couleur gris pâle renfermant l'entrée principale des bureaux, l'ascenseur et la cage d'escalier se démarque du volume principal du bâtiment. Des insertions et des marquises composées de parements métalliques noirs et jaunes fractionnent les plans de façade autrement dominés par les blocs de béton architecturaux. L'utilisation du parement métallique jaune reflète l'image de marque de la bannière devant occuper le rez-de-chaussée, le restaurant "Allô Mon Coco", mais ce parement pourra être changé pour une autre couleur en fonction des besoins d'un locataire futur. Il est à noter qu'un concept d'affichage détaillé devra être déposé et que ce dernier sera assujetti à une évaluation du comité consultatif d'urbanisme selon certains critères énoncés à même la résolution de projet particulier.

En résumé, la présente demande vise à accorder des dérogations aux dispositions suivantes du règlement de zonage 01-283 pour permettre la réalisation du projet proposé :

- Art. 46 et 49 - Mode d'implantation assujetti à la règle d'insertion comme indiqué aux plans intitulés « Modes d'implantation » à l'annexe A;
- Art. 183 - Limite de 200 m^2 pour un usage spécifique de la catégorie C.2;
- Art. 352 - Localisation d'un café-terrasse lorsqu'un terrain est adjacent à un secteur résidentiel;
- Art. 541 - Exigence de localiser une aire de chargement sur le même terrain que l'usage qu'il dessert;
- Art. 547 - Interdiction d'aménager une aire de chargement à moins de 3 mètres d'un terrain situé dans une zone d'habitation;
- Art. 548 - Exigence d'installer une clôture pleine et opaque pour isoler une aire de chargement d'une zone d'habitation.

En vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* des dérogations aux dispositions des articles 46, 49, 183, 352, 541 et 547 du règlement de zonage sont susceptibles d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le bâtiment proposé est d'expression contemporaine et s'intègre harmonieusement au contexte environnant.
- Le projet permet de poursuivre le front bâti sur le boulevard Pie-IX.
- L'implantation du bâtiment voisin, la nature des activités qui s'y trouvent et la configuration des lots ne se prêtent pas à un mode d'implantation jumelé tel qu'exigé par la règle d'insertion applicable au bâtiment projeté. Un mode d'implantation isolé est plus approprié dans ce contexte.
- La limite de 200 m^2 pour un usage spécifique de la catégorie C.2 est très restrictive dans ce contexte où les commerces artériels et les centres commerciaux sont prédominants. Un restaurant d'une superficie de 460,43 m^2 s'intégrerait au contexte et générerait peu de nuisances dans le voisinage considérant l'achalandage déjà apporté par les autres commerces du secteur.
- Le terrain de stationnement du centre commercial, correspondant au lot 2 217 641, est localisé en grande partie dans une zone où seuls les usages résidentiels sont autorisés et serait donc en situation de droits acquis. Ainsi, une partie de la limite arrière du terrain visé est techniquement adjacente à un zone d'habitation malgré l'absence d'usages résidentiels en bordure de cette limite. Cela a pour effet de proscrire les café-terrasses dans une cour arrière ou latérale sur le terrain visé. Toutefois, l'emplacement proposé du café-terrasse est à plus de 25 mètres de l'immeuble résidentiel le plus proche et correspond à la localisation la plus logique considérant la circulation importante sur le boulevard Pie-IX.
- L'aire de chargement proposée serait localisée dans la même zone que le bâtiment projeté (C.2C, H), mais à moins de 3 mètres de la zone d'habitation adjacente. Comme la limite de la zone d'habitation longe l'arrière du terrain visé, il est impossible de respecter cette exigence à moins d'aménager l'aire de chargement en cour avant, en bordure du boulevard Pie-IX, ce qui n'est pas souhaitable du point de vue de l'intégration urbaine. De plus, puisque le projet comprendra une salle à déchets réfrigérée, seules les matières recyclables et non putrescibles seront entreposées dans des conteneurs à l'extérieur du bâtiment.

- L'irrégularité du terrain visé fait en sorte que les manoeuvres de chargement devront se faire par servitude sur le terrain voisin par le biais de la voie d'accès du centre commercial. La seule alternative, soit des livraisons en bordure du boulevard Pie-IX, n'est pas faisable compte tenu de la présence future du service rapide par bus et du réaménagement du domaine public qui y est rattaché.
- La longueur de clôture pleine et opaque requise entre l'aire de chargement et la zone d'habitation (environ 12 mètres) est très importante et aurait l'effet de créer une barrière visuelle et physique importante. Du point de vue esthétique, il est préférable d'aménager une clôture dans la zone immédiatement adjacente aux conteneurs à déchets et de prévoir un aménagement paysager dans son prolongement pour dissimuler l'aire de chargement.

Toutefois, la Direction est d'avis que le projet devrait respecter les conditions suivantes :

- Que la superficie de plancher occupée par l'usage spécifique « restaurant, traiteur » de la catégorie C.2 soit limitée à 400 m^2 ;
- Qu'un restaurant soit muni d'une salle à déchets réfrigérée;
- Que seules les matières résiduelles non putrescibles soient entreposées dans des conteneurs à l'extérieur du bâtiment;
- Qu'une unité de chargement d'une longueur minimale de 10,5 mètres et d'une largeur minimale de 3 mètres soit aménagée sur le terrain du projet;
- Qu'une clôture pleine et opaque d'une hauteur de 2 mètres soit installée entre les conteneurs à déchets et la limite des lots 2 784 703 et 2 784 704. Une clôture en mailles de chaîne n'est pas autorisée;
- Qu'un écran visuel composé de conifères soit aménagé en bordure de l'unité de chargement à la limite du lot 2 217 641 dans le prolongement de la clôture pleine et opaque;
- Que toute demande de permis d'enseigne soit soumise à une révision architecturale par le comité consultatif d'urbanisme en fonction des critères suivants :
    - Le traitement des enseignes doit être effectué avec sobriété quant au nombre, aux dimensions, aux couleurs, à leur localisation et à leur harmonisation avec l’architecture du bâtiment;
    - Les enseignes s'intègrent harmonieusement à l'architecture du bâtiment.
- Que les travaux visés par la présente autorisation soient réalisés dans un délai maximal de 36 mois suivant l'adoption finale de la présente résolution de projet particulier.

De plus, elle est d'avis que les conditions suivantes devraient être respectées avant l'émission de tout permis de construction visant le bâtiment projeté :

- Qu'une opération cadastrale visant la création d'un lot d'une superficie maximale de 1 500 m^2 composé des lots 2 217 077, 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 soit réalisée.
- Qu'un acte de servitude de passage en faveur du terrain du projet pour l'utilisation de la voie d'accès et des voies de circulation sur le lot 2 217 078 à des fins de manoeuvres de chargement et d'accès au stationnement soit déposé;
- Qu'une demande de permis visant le réaménagement partiel de l'aire de stationnement sise sur le lot 2 217 641 soit ouverte.

Lors de sa séance du 26 novembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'arrondissement de donner une suite favorable à la demande, et ce, aux conditions énumérées ci-haut.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Frais d'étude de la demande de projet particulier : 8 323,00 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage du projet sur le terrain visé;

- Publication d'un avis annonçant une assemblée publique de consultation;
- Publication d'un avis décrivant le mécanisme d'approbation référendaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'un premier projet de résolution;

- Assemblée publique de consultation;
- Adoption d'un deuxième projet de résolution;
- Avis public portant sur la démarche d'approbation référendaire;
- Adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-21

Marc-André HERNANDEZ
c/d urb.<<arr.>60000>>

Tél : 514-868-3512
Télécop. : 514-868-4706

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1188053010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) sur un lot projeté composé des lots 2 217 077 et 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 en bordure du boulevard Pie-IX.

Localisation.pdfExtrait-SIGS.JPGNormes réglementaires.pdf

11870 DOCUMENT DE PRÉSENTATION 181121.pdf

11870.01 Nouveau batiment commercial Allo mon Coco.pdf46354-Plan-S (V1).pdf

Imprimer Vue 1_ Propriétés et cadastre rénové.pdfPV_2018-11-26_CCU (final).pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-868-4706

Google Maps 7001 Pie-IX Blvd

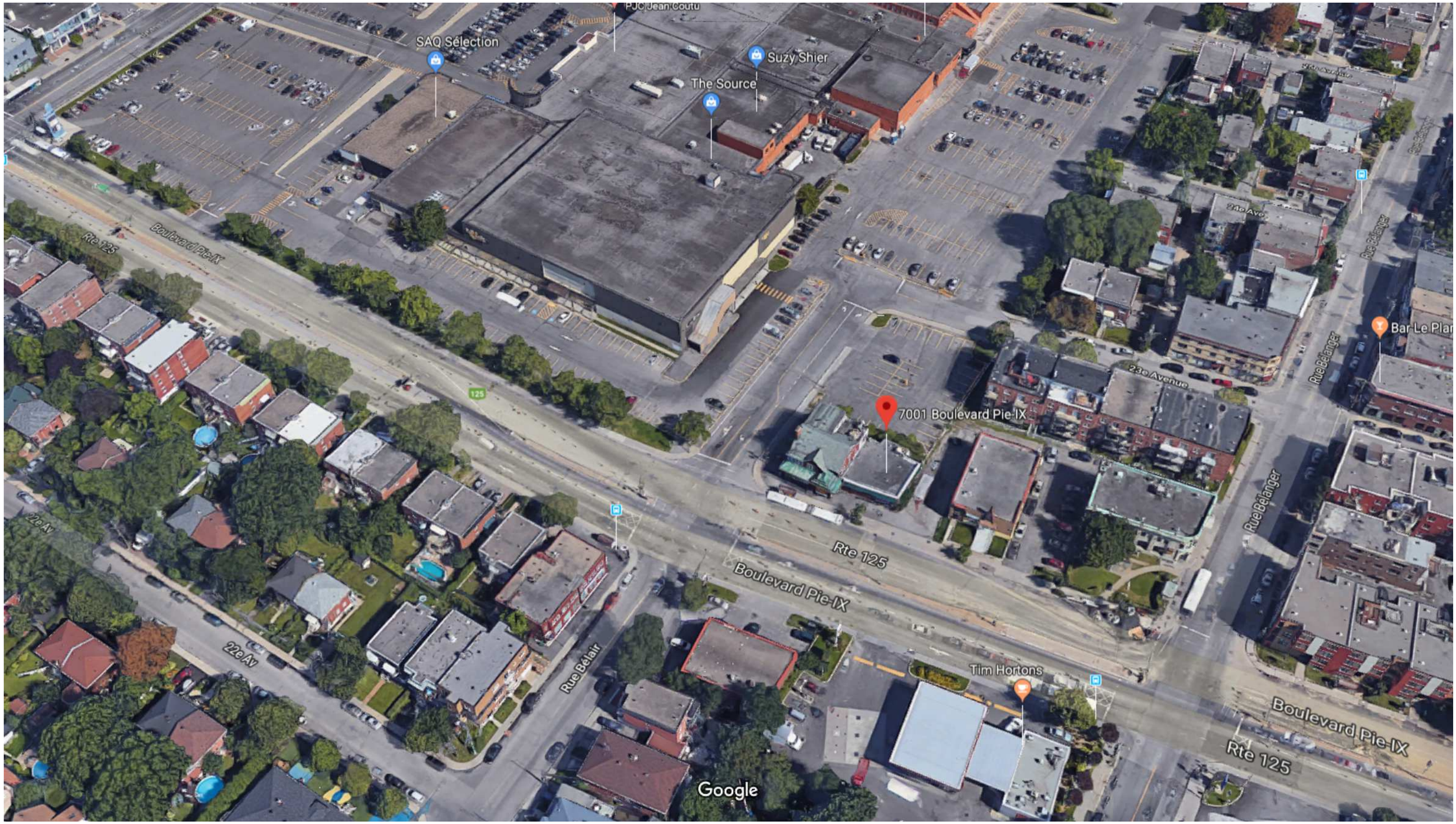

Imagery ©2018 Google, Map data ©2018 Google 20 m

7001 Pie-IX Blvd

Montreal, QC H2A 2G3

HC86+5Q Montreal, Quebec

Emplacement

Localisation: 770240-50 (OASIS) - 99999 boulevard Pie-IX (MTL+MTN+SLN)

Informations réglementaires

No Zone	Surface	Message
0563	443mc	

Règlement : 01-283 Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

	Min	Max				
Hauteur :	N/A	11 m	**Surhauteur :**	Non	**Alignement construction :**	Voir plan
Étage :	2	3	**Étage sous les combles :**	Non	**Mode implantation :**	RI
Densité :	N/A	N/A			**Marge latérale minimum :**	1.5 m
Taux implant. au sol :	N/A	70%			**Marge arrière minimum :**	3.0 m

Secteur patrimonial :
Zone PIIA : 01
Plan de site : Non
Parc : Non

Bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural : Non
Grande propriété à caractère institutionnel : Non
Code SMR /AHN :
Unité de paysage :
Vieux Mtl :

Bois et écoterritoires :
Statuts patrimoniaux : Non
Plan d'ensemble : Non

Catégorie(s) d'usage : C.2C, H
Dispositions particulières :
Note :

********** **M I S E E N G A R D E** **********

Ces normes réglementaires sont valides en date du 2018-08-08 **et doivent être utilisées en complément du règlement d'urbanisme.**

Si ces normes réglementaires s'avéraient différentes de celles apparaissant au règlement d'urbanisme ; le règlement d'urbanisme prévaudrait dans tous les cas.

Impression demandée par : Pelletier, Clothilde-Bere

NEUF

ARCHITECT(E)S

NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL – Allô! mon coco

Le 21 NOVEMBRE 2018

PROJET 1187.01 / CHOPTIN MOORE

TABLE DES MATIÈRES

PERSPECTIVES ET ÉLÉVATIONS 3

PERSPECTIVE CÔTÉ STATIONNEMENT 4

PERSPECTIVE CÔTÉ RUE 5

ÉLÉVATIONS 6

ÉLÉVATIONS 7

ÉTUDE DE VISIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS 8

PRSPECTIVE ET POINT DE VUE 9

PLANS 10

PLAN MAÎTRE 11

IMPLANTATION PROPOSÉE 12

PLAN DE VERDISSEMENT 13

PLAN DU RDC 14

PLAN D'ÉTAGE 15

01

PERSPECTIVES ET ÉLÉVATIONS

PERSPECTIVE CÔTÉ STATIONNEMENT

ÉCHELLE : N/A

PERSPECTIVE CÔTÉ RUE

ÉCHELLE : N/A

REVÊTEMENTS	VERRES	SYSTÈME DE FENESTRATION
1a PAREMENT DE BRIQUE MANUFACTURIER: TECHO-BLOC MODELE: GRIFFINTOWN FORMAT: 3 1/2"x 3 1/8" x 10 1/8" COULEUR: BLANC ÉLÉGANT	20a VERRE CLAIR MANUFACTURIER: Old Castle Glass Industries CONTACT: Pierre Papineau 514-640-5355	40a CADRE: COULEUR: ALUMINIUM ANODISÉ NOIR
1b PAREMENT DE BRIQUE MANUFACTURIER: TECHO-BLOC MODELE: GRIFFINTOWN FORMAT: 3 1/2"x 3 1/8" x 10 1/8" COULEUR: PERLE NOIR	SOLIN, BANDES DECORATIVES, ALLEGES	40b FEUILLE D'ALUMINIUM SUR CONTREPLAQUÉ: COULEUR: ALUMINIUM ANODISÉ NOIR
3a PAREMENT METALLIQUE MANUFACTURIER: VIC WEST MODELE: CORRUGUE FORMAT: 7/8 COULEUR: NOIR (QC 56068)	30a SOLIN ET/OU BANDE MANUFACTURIER: VIC WEST MODELE: ACIER PLAT (FLAT STOCK) FORMAT: CALIBRE 22 COULEUR: BLANC OS	PEINTURES
3b PAREMENT METALLIQUE MANUFACTURIER: À CONFIRMER COULEUR: JAUNE (ALLÔ! MON COCO)	30b SOLIN ET/OU BANDE MANUFACTURIER: VIC WEST MODELE: ACIER PLAT (FLAT STOCK) FORMAT: CALIBRE 22 COULEUR: NOIR (QC 56068)	50a ... sur substrat de MÉTAL NOIR: DOS DE PINGOUIN SICO 6209-83
	30c SOLIN ET/OU BANDE MANUFACTURIER: MODELE: ACIER PLAT (FLAT STOCK) FORMAT: CALIBRE 22 COULEUR: JAUNE (ALLÔ! MON COCO)	

FAÇADE AVANT
SUPERFICIE DE LA FAÇADE : 3 004 p² – OUVERTURES 1 074 p² = 1 930 p²
SUPERFICIE DE MAÇONNERIE : 1 583 p²
% DE MAÇONNERIE REQUIS : 80%
% DE MAÇONNERIE RÉELLE : 82% CONFORME

FAÇADE GAUCHE
SUPERFICIE DE LA FAÇADE : 1 332 p² – OUVERTURES 439 p² = 893 p²
SUPERFICIE DE MAÇONNERIE : 779 p²
% DE MAÇONNERIE REQUIS : 80%
% DE MAÇONNERIE RÉELLE : 87% CONFORME

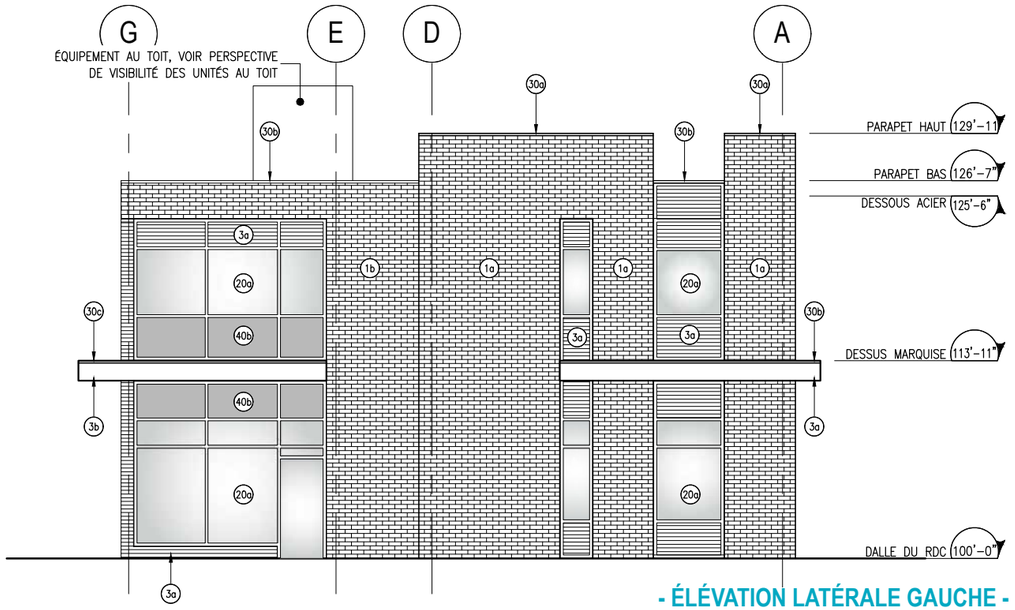

- ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE -

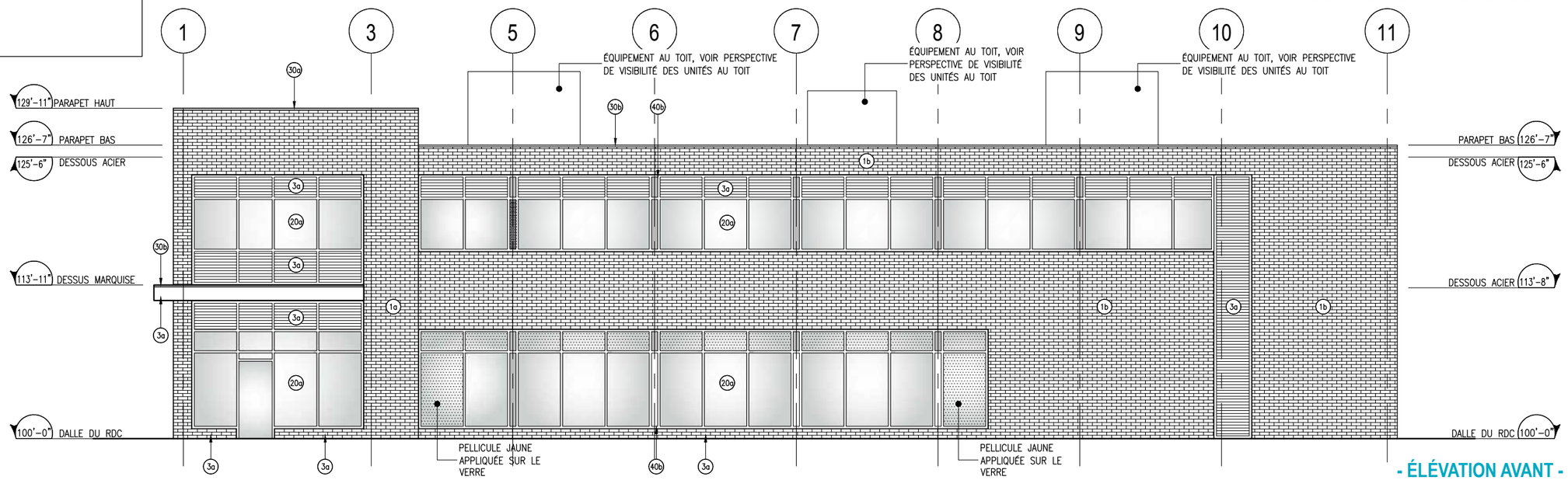

- ÉLÉVATION AVANT -

ÉLÉVATIONS

ÉCHELLE : 3/32"=1'-0"

REVÊTEMENTS	VERRES	SYSTÈME DE FENESTRATION
(1a) PAREMENT DE BRIQUE MANUFACTURIER: TECHO-BLOC MODELE: GRIFFINTOWN FORMAT: 3 1/2"x 3 1/8" x 10 1/8" COULEUR: BLANC ÉLÉGANT	(20a) VERRE CLAIR MANUFACTURIER: Old Castle Glass Industries CONTACT: Pierre Papineau 514-640-5355	(40a) CADRE: COULEUR: ALUMINIUM ANODISÉ NOIR
(1b) PAREMENT DE BRIQUE MANUFACTURIER: TECHO-BLOC MODELE: GRIFFINTOWN FORMAT: 3 1/2"x 3 1/8" x 10 1/8" COULEUR: PERLE NOIR	SOLIN, BANDES DECORATIVES, ALLEGES	(40b) FEUILLE D'ALUMINIUM SUR CONTREPLAQUÉ: COULEUR: ALUMINIUM ANODISÉ NOIR
(3a) PAREMENT METALLIQUE MANUFACTURIER: VIC WEST MODELE: CORRUGUE FORMAT: 7/8 COULEUR: NOIR (QC 56068)	(30a) SOLIN ET/OU BANDE MANUFACTURIER: VIC WEST MODELE: ACIER PLAT (FLAT STOCK) FORMAT: CALIBRE 22 COULEUR: BLANC OS	PEINTURES
(3b) PAREMENT METALLIQUE MANUFACTURIER: À CONFIRMER COULEUR: JAUNE (ALLÔ! MON COCO)	(30b) SOLIN ET/OU BANDE MANUFACTURIER: VIC WEST MODELE: ACIER PLAT (FLAT STOCK) FORMAT: CALIBRE 22 COULEUR: NOIR (QC 56068)	(50a) ... sur substrat de MÉTAL NOIR: DOS DE PINGOUIN SICO 6209-83
	(30c) SOLIN ET/OU BANDE MANUFACTURIER: MODELE: ACIER PLAT (FLAT STOCK) FORMAT: CALIBRE 22 COULEUR: JAUNE (ALLÔ! MON COCO)	

FAÇADE ARRIÈRE
SUPERFICIE DE LA FAÇADE : 2 961p² – OUVERTURES 1 112 p² = 1849 p²
SUPERFICIE DE MAÇONNERIE : 1 608 p²
% DE MAÇONNERIE REQUIS : 80%
% DE MAÇONNERIE RÉELLE : 87% CONFORME

FAÇADE DROITE
SUPERFICIE DE LA FAÇADE : 1 255p² – OUVERTURES 25 p² = 1 230 p²
SUPERFICIE DE MAÇONNERIE : 1 230 p²
% DE MAÇONNERIE REQUIS : 80%
% DE MAÇONNERIE RÉELLE : 100% CONFORME

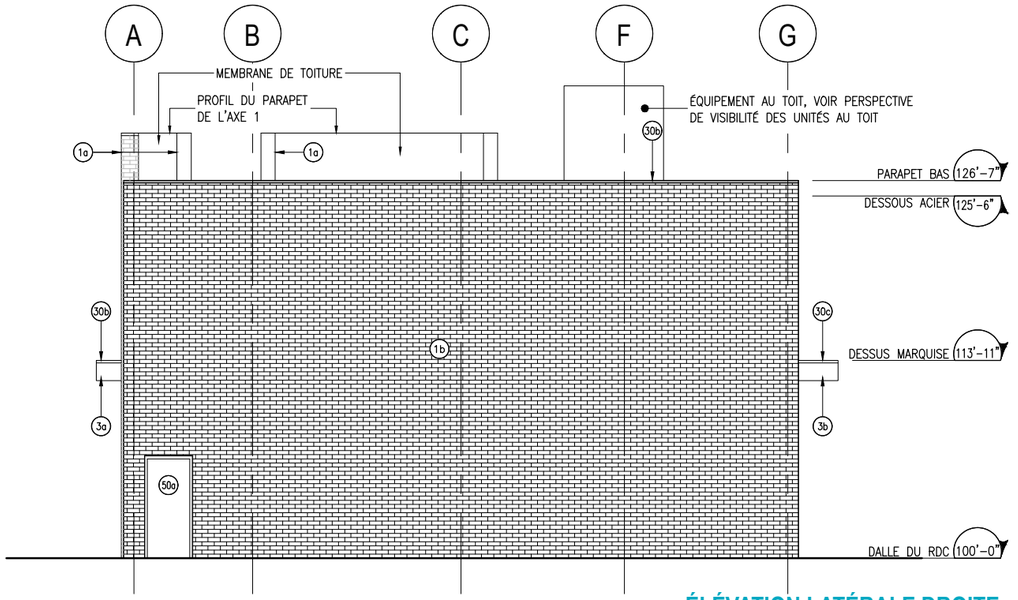

- ÉLÉVATION LATÉRALE DROITE -

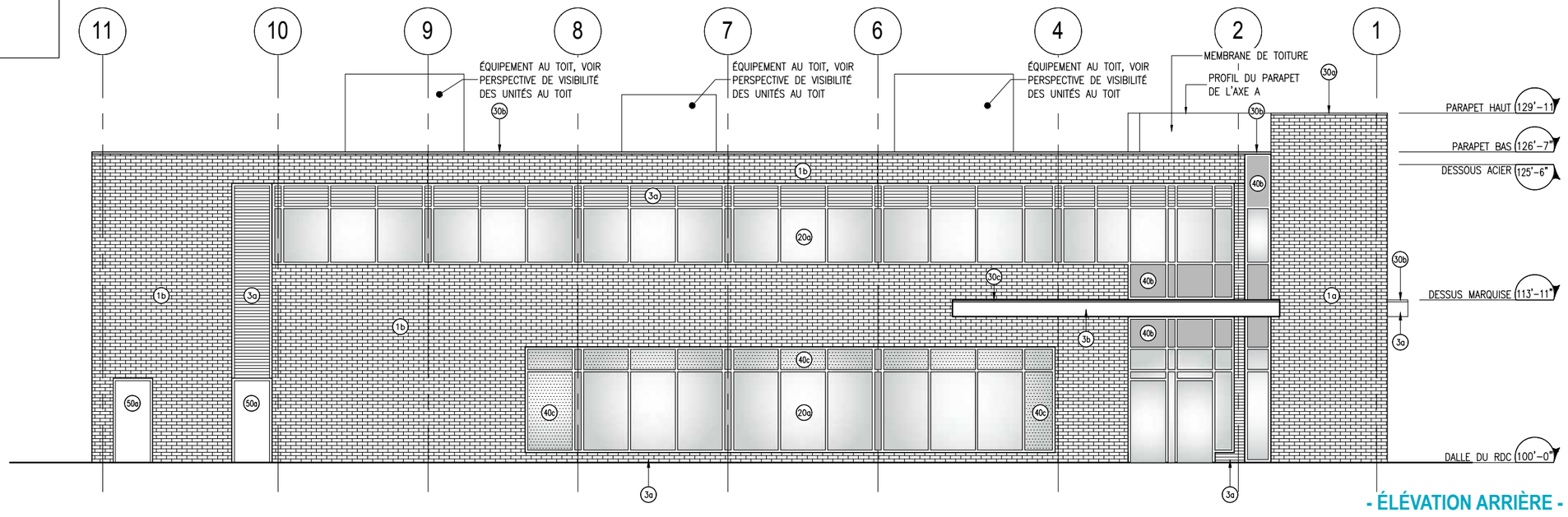

- ÉLÉVATION ARRIÈRE -

ÉLÉVATIONS

ÉCHELLE : 3/32"=1'-0"

02

ÉTUDE DE VISIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS

Perspective pour visibilité des unités au toit seulement

Les dimensions et hauteurs des unités correspondent aux renseignements fournis par l'ingénieurs en mécanique

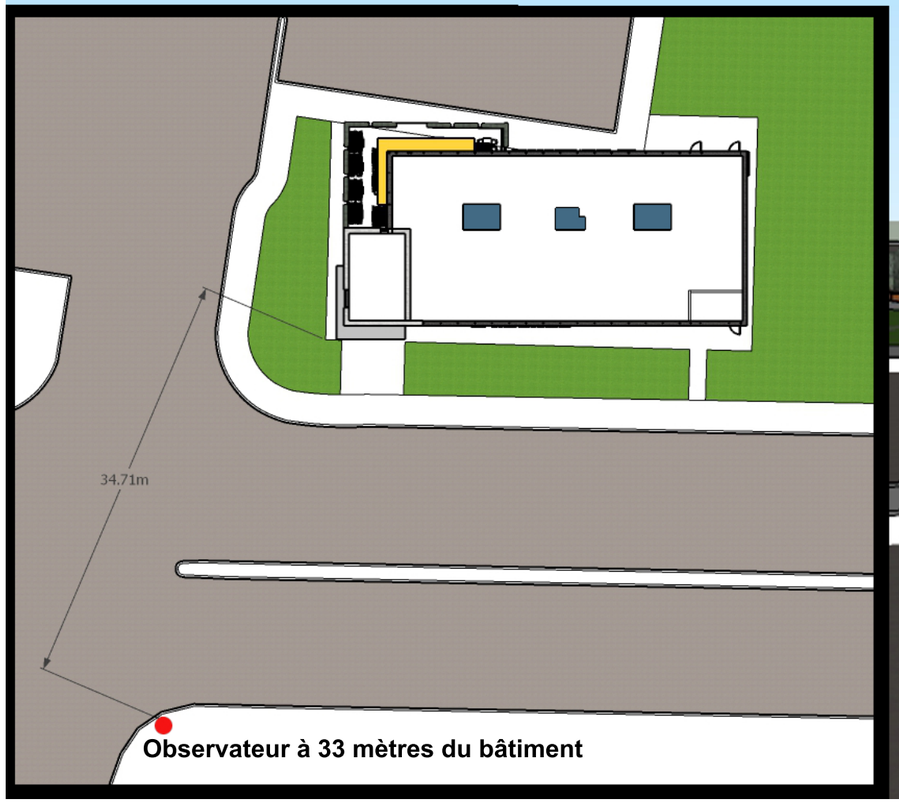

PERSPECTIVE D'ÉTUDE DE VISIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS

ÉCHELLE : N/A

02

PLAN D’IMPLANTATION

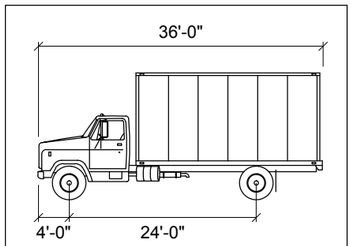

SU	inches
Width	: 96.0
Track	: 96.0
Lock to Lock Time	: 6.0
Steering Angle	: 31.8

LÉGENDE
Limite de propriété
Marge de recul

23e Avenue

CENTRE COMMERCIAL LE BOULEVARD
BÂTIMENT EXISTANT
(LA BAIE)

Voir façade "A"

4 CASES DE STATIONNEMENT TOUCHÉE PAR LA SERVITUDE DE STATIONNEMENT.

197.3m²

Bâtiment
No. Civ. 6992

Bâtiment
No. Civ. 6969

27,43
[89,99']

BOULEVARD PIE-IX

PLAN D'IMPLANTATION GÉNÉRAL

ÉCHELLE : N/A

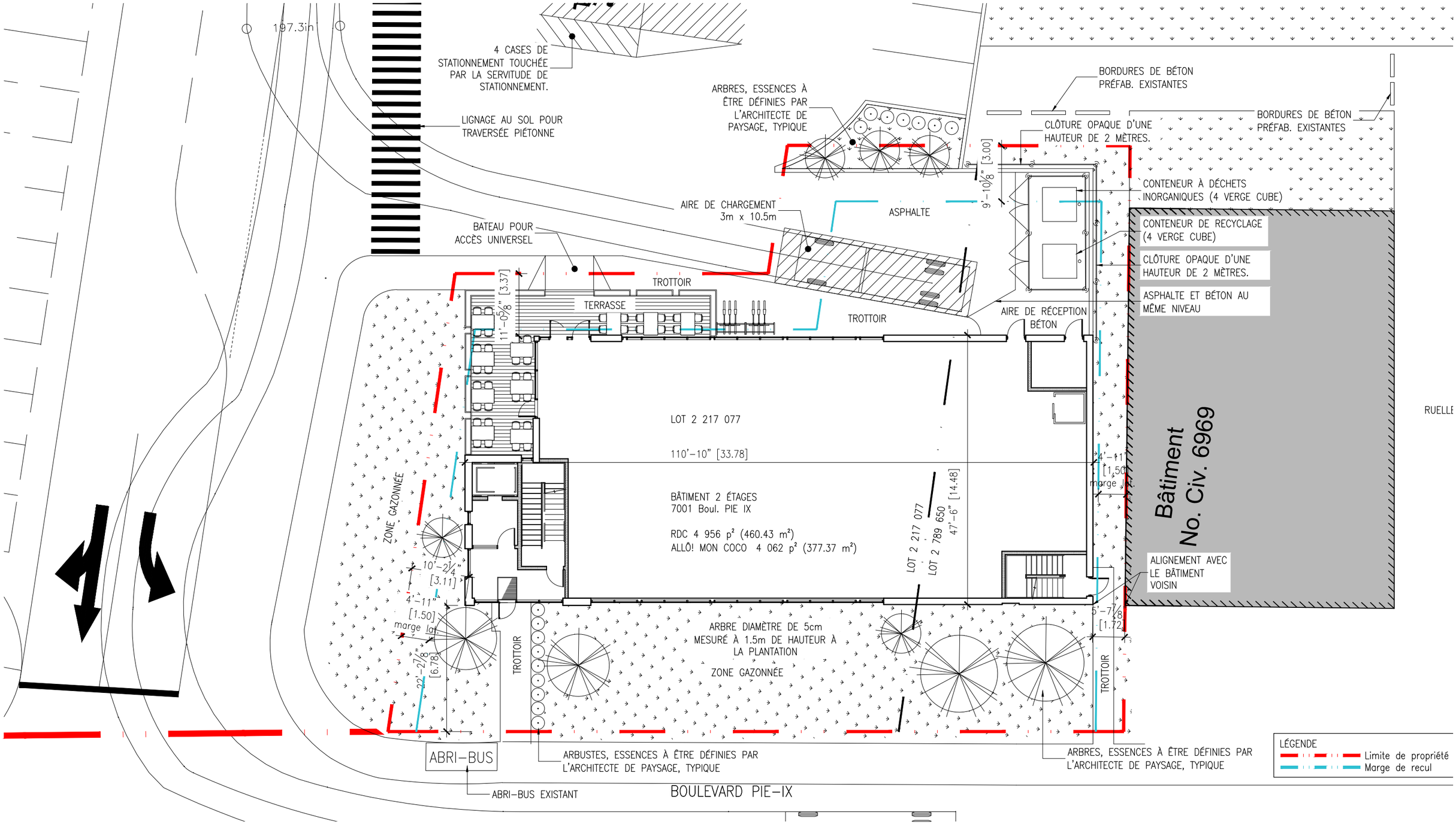

PLAN D'IMPLANTATION

ÉCHELLE : 3/32''=1'-0''

STATISTIQUES

SUPERFICIE DE VERDISSEMENT

Superficie du terrain :	11 424 p² (1 061 m²)
Superficie du bâtiment :	4 956 p² (460 m²)
Superficie terrain sans construction :	6 468 p² (601 m²)
Superficie de verdissement :	3 701 p² (344 m²)
% de verdissement requis :	20%
% de verdissement réel :	32%

NOMBRE D'ARBRE

Superficie du terrain :	11 424 p² (1 061 m²)
Superficie du bâtiment :	4 956 p² (460 m²)
Superficie terrain sans construction :	6 468 p² (601 m²)
nb d'arbre requis :	1 arbre / 100 m² 601 m² / 100 m² = 6 arbres

TAUX D'IMPLANTATION

Superficie du terrain :	11 424 p² (1 061 m²)
Superficie du bâtiment :	4 956 p² (460 m²)
Taux d'implantation :	43.4%

LÉGENDE

Limite de propriété
Marge de recul

PLAN DE VERDISSEMENT

ÉCHELLE : 3/32''=1'-0''

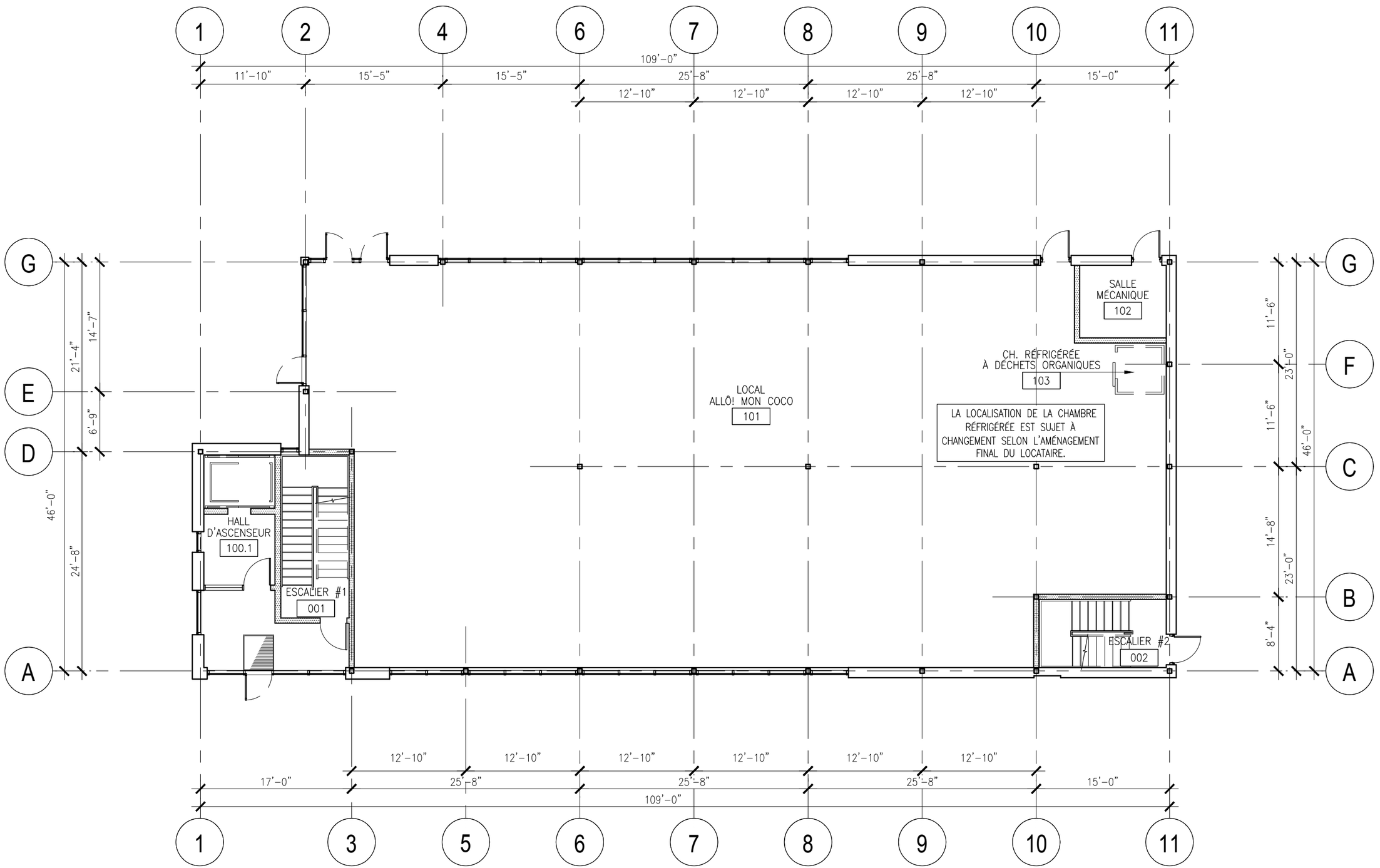

PLAN DU RDC

ÉCHELLE : 3/32''=1'-0''

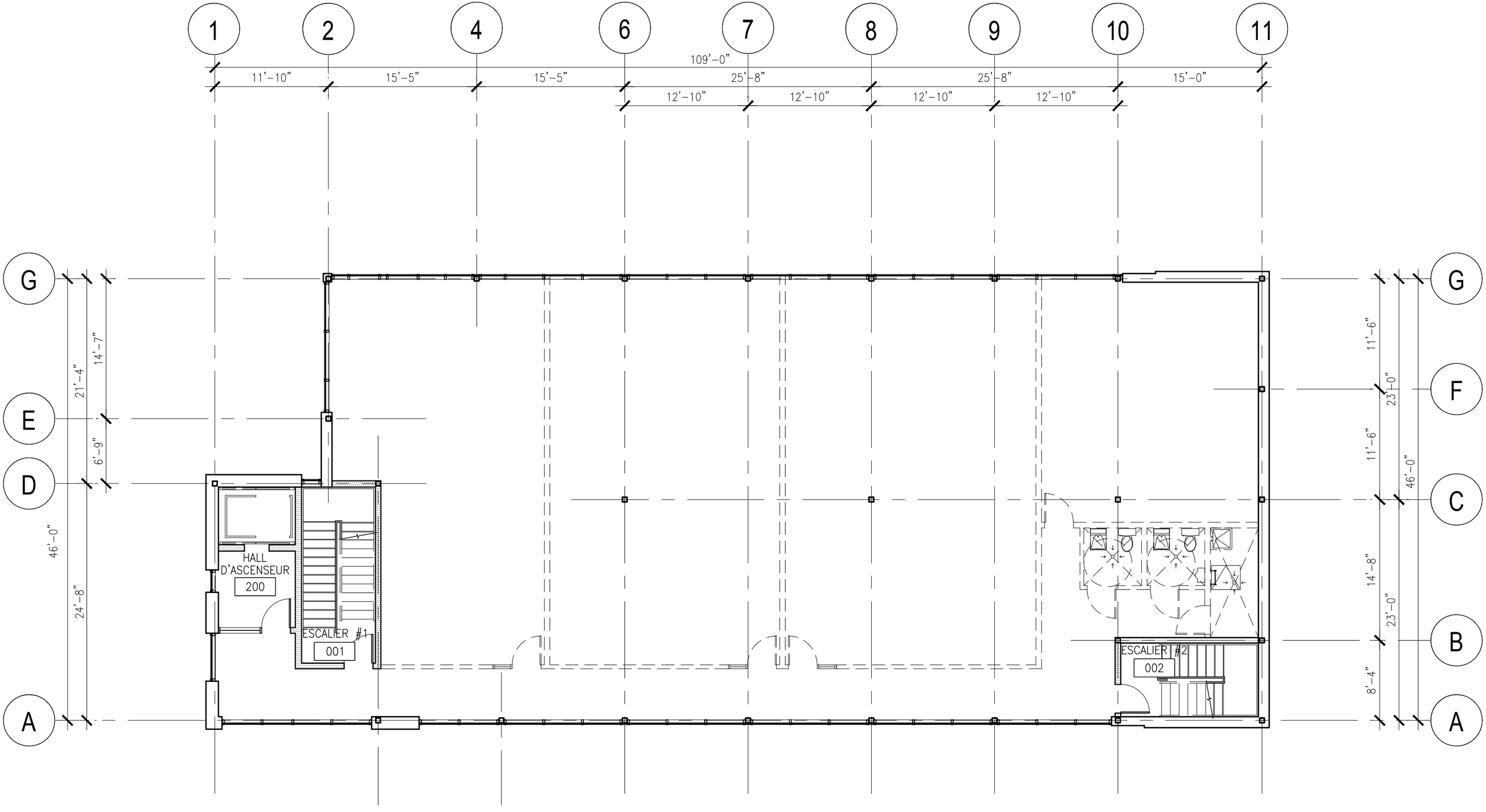

PLAN DE L'ÉTAGE

ÉCHELLE : 3/32''=1'-0''

RENDU D'ARTISTE Artists Render

EMISSION DES DOCUMENTS

A	2018.07.20	Émis pour Estimation BUDGÉTAIRE
B	2018.10.10	Émis pour COORDINATION
C	2018.10.12	Émis pour PROJET PARTICULIER
D	2018.11.15	Émis pour RÉVISION PROJET PARTICULIER

LISTE DES DOCUMENTS

A001	PLAN D'IMPLANTATION
A002	PLAN D'IMPLANTATION AGRANDI
A201	PLAN DE CONSTRUCTION RDC
A202	PLAN DE CONSTRUCTION ÉTAGE
A210	PLAN DE TOITURE
A400	ÉLÉVATIONS EXTÉRIEURES

PARTIE 1

Nouveau bâtiment commercial
Allô! mon Coco
Montréal, QC.
CLIENT : Crofton Moore

NEUF
ARCHITECT(E)S

- **ESTIMATION** Budget **2018.07.20**
- **PROJET PARTICULIER - 2018.10.12 - RÉV.1 2018.11.15**
- **PERMIS** Permit
- **SOUMISSION** Tender
- **CONSTRUCTION** Construction
- **FIN DES TRAVAUX** Record Drawings

11870.01

LÉGENDE
Limite de propriété
Marge de recul

ASPHALTE

9'-10⅛" [3.00]

TROTTOIR

TERRASSE

11'-5⅝" [3.37]

9'-10⅛" [3.00]

TROTTOIR

AIRE DE RÉCEPTION
BÉTON

LOT 2 217 077

110'-10" [33.78]

BÂTIMENT 2 ÉTAGES
7001 Boul. PIE IX

RDC 4 956 p² (460.43 m²)
ALLÔ! MON COCO 4 062 p² (377.37 m²)

47'-6" [14.48]

LOT 2 217 077

LOT 2 789 650

4'-11"
[1.50]
marge lot

Bâtiment
No. Civ. 6969

ZONE GAZONNÉE

10'-2¼"
[3.11]

4'-11"
[1.50]
marge lot

22'-7⅞"
[6.78]

TROTTOIR

ZONE GAZONNÉE

5'-7⅞"
[1.72]

TROTTOIR

ABRI-BUS

BOULEVARD PIE-IX

I:\P_11800\11870.01\CAD\11870-01 A100 Plan D'implantation.dwg

NOTES GÉNÉRALES General Notes

1. Ces documents d'architecture sont la propriété exclusive de NEUF architect(e)s et ne pourront être utilisés, reproduits ou copiés sans autorisation écrite au préalable. / These architectural documents are the exclusive property of NEUF architect(e)s and cannot be used, copied or reproduced without written pre-authorisation.
2. Les dimensions apparaissant aux documents devront êtres vérifiées par l'entrepreneur avant le début des travaux. / All dimensions which appear on the documents must be verify by the contractor before starting the work.
3. Veuillez aviser l'architecte de toute dimension erreur et/ou divergences entre ces documents et ceux des autres professionnels. / The architect must be notified of all errors, omissions and discrepances between these documents and those of other professionnals.
4. Les dimensions sur ces documents doivent être lues et non mesurées. / The dimensions on these documents must be read and not measured.

INGÉNIEUR CIVIL
BES
4235, rue Iberville, Montréal (Québec) H2H 2L5
T 514.393.1500

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
BES
4235, rue Iberville, Montréal (Québec) H2H 2L5
T 514.393.1500

INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANIQUE
BPa
1699, boulevard Le Corbusier, bureau 310
T 514.383.3747

ARCHITECTES Architect
NEUF architect(e)s SENCRL
630, boul. René-Lévesque O. 32e étage, Montréal QC H3B 1S6
T 514 847 1117 NEUFarchitectes.com

SCEAU Seal

NEUF
ARCHITECT(E)S

CLIENT Client
Kodem

CLIENT Client
crofton moore

OUVRAGE Project

Projet 1
Nouveau bâtiment comm.

EMPLACEMENT Location
Montréal

NO PROJET No.
11870.01

Allo mon Coco

NO	RÉVISION	DATE (aa.mm.jj)
A	Émis pour Estimation BUDGÉTAIRE	2018.07.20
B	Émis pour COORDINATION	2018.10.10
C	Émis pour PROJET PARTICULIER	2018.10.12
D	Émis pour RÉVISION	2018.11.15

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

DESSINÉ PAR Drawn by
VL

VÉRIFIÉ PAR Checked by
GC

DATE (aa.mm.jj)
18.11.15

ÉCHELLE Scale
INDIQUÉE

TITRE DU DESSIN Drawing Title

Plan d'implantation

RÉVISION Revision
D

NO. DESSIN Dwg Number
A001

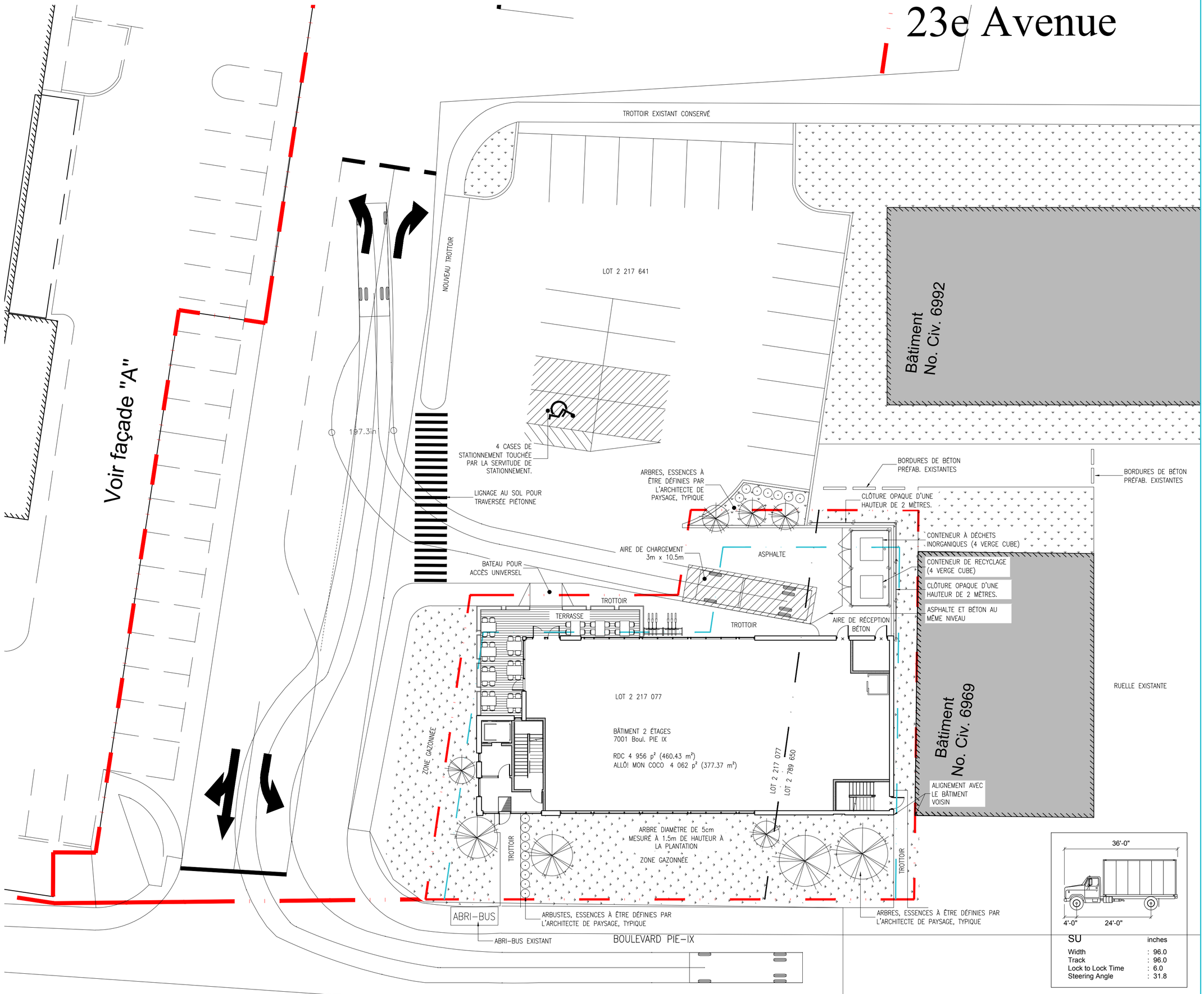

I:\P_11800\11870.01\CAD\11870-01 A100 Plan D'implantation.dwg

NOTES GÉNÉRALES General Notes

1. Ces documents d'architecture sont la propriété exclusive de NEUF architect(e)s et ne pourront être utilisés, reproduits ou copiés sans autorisation écrite au préalable. / These architectural documents are the exclusive property of NEUF architect(e)s and cannot be used, copied or reproduced without written pre-authorisation.
2. Les dimensions apparaissant aux documents devront êtres vérifiées par l'entrepreneur avant le début des travaux. / All dimensions which appear on the documents must be verify by the contractor before starting the work.
3. Veuillez aviser l'architecte de toute dimension erreur et/ou divergences entre ces documents et ceux des autres professionnels. / The architect must be notified of all errors, omissions and discrepancies between these documents and those of other professionnals.
4. Les dimensions sur ces documents doivent être lues et non mesurées. / The dimensions on these documents must be read and not measured.

INGÉNIEUR CIVIL
BES
4235, rue Iberville, Montréal (Québec) H2H 2L5
T 514.393.1500

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
BES
4235, rue Iberville, Montréal (Québec) H2H 2L5
T 514.393.1500

INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANIQUE
BPa
1699, boulevard Le Corbusier, bureau 310
T 514.383.3747

ARCHITECTES Architect
NEUF architect(e)s SENCRL
630, boul. René-Lévesque O. 32e étage, Montréal QC H3B 1S6
T 514 847 1117 NEUFarchitectes.com

SCEAU Seal

NEUF ARCHITECT(E)S

CLIENT Client

Kodem

CLIENT Client

crofton moore

OUVRAGE Project

Projet 1
Nouveau bâtiment comm.

EMPLACEMENT Location: Montréal
NO PROJET No.: 11870.01

Allo mon Coco

NO	RÉVISION	DATE (aa.mm.jj)
C	Émis pour PROJET PARTICULIER	2018.10.12
D	Émis pour RÉVISION	2018.11.15

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

DESSINÉ PAR Drawn by: VL
VÉRIFIÉ PAR Checked by: GC
DATE (aa.mm.jj): 18.11.15
ÉCHELLE Scale: INDIQUÉE

TITRE DU DESSIN Drawing Title

Plan d'implantation

RÉVISION Revision: D
NO. DESSIN Dwg Number: A002

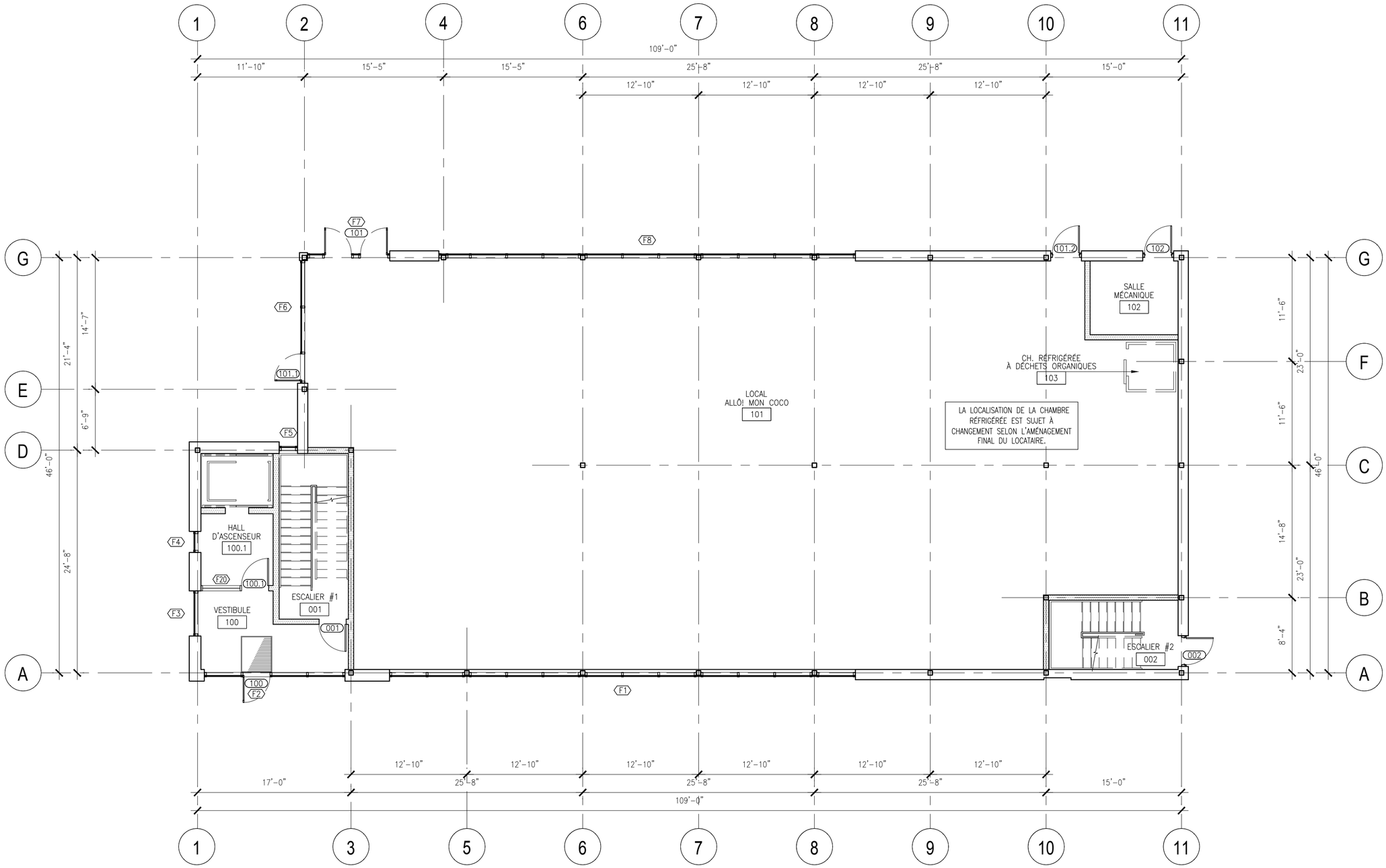

NOTES GÉNÉRALES General Notes

1. Ces documents d'architecture sont la propriété exclusive de NEUF architect(e)s et ne pourront être utilisés, reproduits ou copiés sans autorisation écrite au préalable. / These architectural documents are the exclusive property of NEUF architect(e)s and cannot be used, copied or reproduced without written pre-authorisation.
2. Les dimensions apparaissant aux documents devront êtres vérifiées par l'entrepreneur avant le début des travaux. / All dimensions which appear on the documents must be verify by the contractor before starting the work.
3. Veuillez aviser l'architecte de toute dimension erreur et/ou divergences entre ces documents et ceux des autres professionnels. / The architect must be notified of all errors, omissions and discrepancies between these documents and those of other professionnals.
4. Les dimensions sur ces documents doivent être lues et non mesurées. / The dimensions on these documents must be read and not measured.

INGÉNIEUR CIVIL
BES
4235, rue Iberville, Montréal (Québec) H2H 2L5
T 514.393.1500

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
BES
4235, rue Iberville, Montréal (Québec) H2H 2L5
T 514.393.1500

INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANIQUE
BPa
1699, boulevard Le Corbusier, bureau 310
T 514.383.3747

ARCHITECTES Architect
NEUF architect(e)s SENCRL
630, boul. René-Lévesque O. 32e étage, Montréal QC H3B 1S6
T 514 847 1117 NEUFarchitectes.com

SCEAU Seal

NEUF
ARCHITECT(E)S

CLIENT Client
Kodem

CLIENT Client
crofton moore

OUVRAGE Project

Projet 1
Nouveau bâtiment comm.

EMPLACEMENT Location
Montréal

NO PROJET No.
11870.01

Allo mon Coco

NO	RÉVISION	DATE (aa.mm.jj)
A	Émis pour Estimation BUDGÉTAIRE	2018.07.20
B	Émis pour COORDINATION	2018.10.10
C	Émis pour PROJET PARTICULIER	2018.10.12
D	Émis pour RÉVISION	2018.11.15
----	----	----

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

DESSINÉ PAR Drawn by
VL

VÉRIFIÉ PAR Checked by
GC

DATE (aa.mm.jj)
18.11.15

ÉCHELLE Scale
INDIQUÉE

TITRE DU DESSIN Drawing Title

Plan de Construction
RDC

RÉVISION Revision
D

NO. DESSIN Dwg Number
A201

LÉGENDE:

XX — IDENTIFICATION DES TYPES DE CLOISONS
X — IDENTIFICATION DE LA HAUTEUR
IDENTIFICATION DE LA RÉSISTANCE AU FEU EN HEURE

A. JUSQU'A LA DALLE ET OU PONTAGE
B. JUSQU'AU PLAFOND
C. POUR HAUTEUR VOIR ÉLÉVATION ET DÉTAIL

MUR NOUVEAU
MUR AVEC RAF
DP DRAIN DE PLANCHER

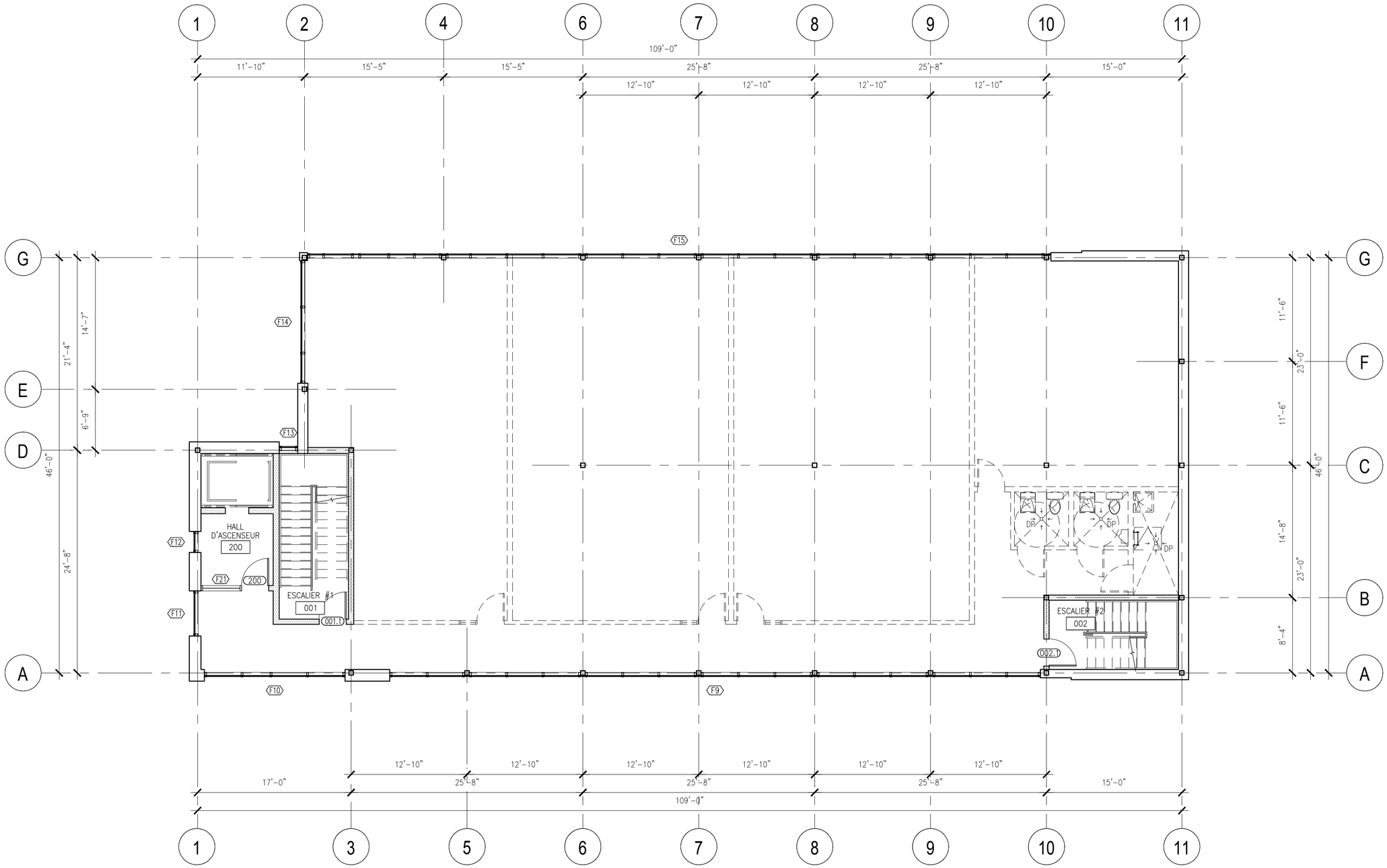

NOTES GÉNÉRALES General Notes

1. Ces documents d'architecture sont la propriété exclusive de NEUF architect(e)s et ne pourront être utilisés, reproduits ou copiés sans autorisation écrite au préalable. / These architectural documents are the exclusive property of NEUF architect(e)s and cannot be used, copied or reproduced without written pre-authorisation.
2. Les dimensions apparaissant aux documents devront êtres vérifiées par l'entrepreneur avant le début des travaux. / All dimensions which appear on the documents must be verify by the contractor before starting the work.
3. Veuillez aviser l'architecte de toute dimension erreur et/ou divergences entre ces documents et ceux des autres professionnels. / The architect must be notified of all errors, omissions and discrepancies between these documents and those of other professionnals.
4. Les dimensions sur ces documents doivent être lues et non mesurées. / The dimensions on these documents must be read and not measured.

INGÉNIEUR CIVIL
BES
4235, rue Iberville, Montréal (Québec) H2H 2L5
T 514.393.1500

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
BES
4235, rue Iberville, Montréal (Québec) H2H 2L5
T 514.393.1500

INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANIQUE
BPa
1699, boulevard Le Corbusier, bureau 310
T 514.383.3747

ARCHITECTES Architect
NEUF architect(e)s SENCRL
630, boul. René-Lévesque O. 32e étage, Montréal QC H3B 1S6
T 514 847 1117 NEUFarchitectes.com

SCEAU Seal

NEUF
ARCHITECT(E)S

CLIENT Client
Kodem

CLIENT Client
crofton moore

OUVRAGE Project
Projet 1
Nouveau bâtiment comm.

EMPLACEMENT Location
Montréal

NO PROJET No.
11870.01

Allo mon Coco

NO	RÉVISION	DATE (aa.mm.jj)
A	Émis pour Estimation BUDGÉTAIRE	2018.07.20
B	Émis pour COORDINATION	2018.10.10
C	Émis pour PROJET PARTICULIER	2018.10.12
D	Émis pour RÉVISION	2018.11.15

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

DESSINÉ PAR Drawn by
VL

VÉRIFIÉ PAR Checked by
GC

DATE (aa.mm.jj)
18.11.15

ÉCHELLE Scale
INDIQUÉE

TITRE DU DESSIN Drawing Title
Plan de Construction
Étage

RÉVISION Revision
D

NO. DESSIN Dwg Number
A202

I:\P_11800\11870.01\CAD\11870-01 A201 Plan De Construction Etage.dwg

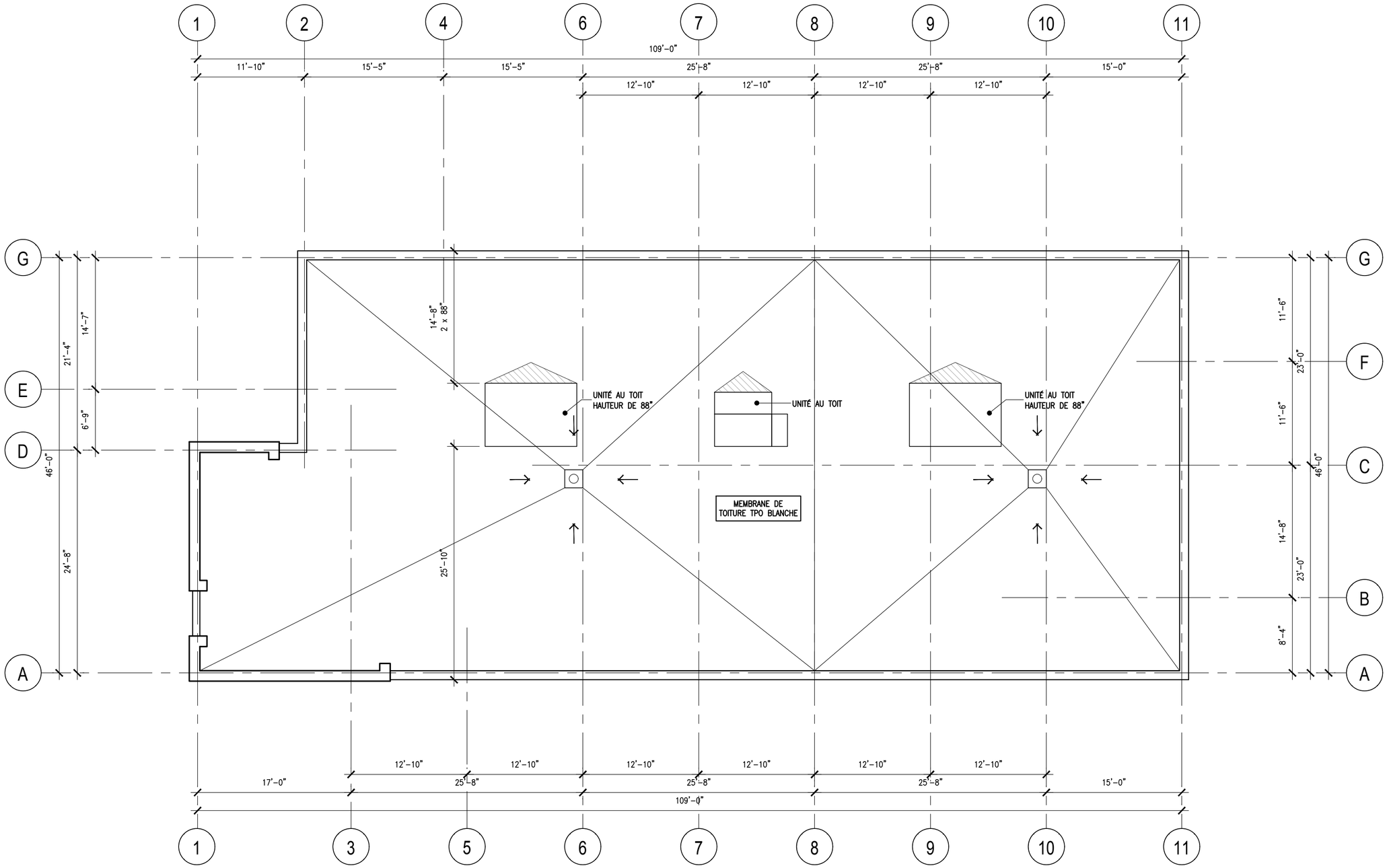

NOTES GÉNÉRALES General Notes

1. Ces documents d'architecture sont la propriété exclusive de NEUF architect(e)s et ne pourront être utilisés, reproduits ou copiés sans autorisation écrite au préalable. / These architectural documents are the exclusive property of NEUF architect(e)s and cannot be used, copied or reproduced without written pre-authorisation.
2. Les dimensions apparaissant aux documents devront êtres vérifiées par l'entrepreneur avant le début des travaux. / All dimensions which appear on the documents must be verify by the contractor before starting the work.
3. Veuillez aviser l'architecte de toute dimension erreur et/ou divergences entre ces documents et ceux des autres professionnels. / The architect must be notified of all errors, omissions and discrepancies between these documents and those of other professionnals.
4. Les dimensions sur ces documents doivent être lues et non mesurées. / The dimensions on these documents must be read and not measured.

INGÉNIEUR CIVIL
BES
4235, rue Iberville, Montréal (Québec) H2H 2L5
T 514.393.1500

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
BES
4235, rue Iberville, Montréal (Québec) H2H 2L5
T 514.393.1500

INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANIQUE
BPa
1699, boulevard Le Corbusier, bureau 310
T 514.383.3747

ARCHITECTES Architect
NEUF architect(e)s SENCRL
630, boul. René-Lévesque O. 32e étage, Montréal QC H3B 1S6
T 514 847 1117 NEUFarchitectes.com

SCEAU Seal

NEUF
ARCHITECT(E)S

CLIENT Client

Kodem

CLIENT Client

crofton moore

OUVRAGE Project

Projet 1
Nouveau bâtiment comm.

EMPLACEMENT Location
Montréal

NO PROJET No.
11870.01

Allo mon Coco

NO	RÉVISION	DATE (aa.mm.jj)
B	Émis pour COORDINATION	2018.09.21
C	Émis pour PROJET PARTICULIER	2018.10.12
D	Émis pour RÉVISION	2018.11.15

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

DESSINÉ PAR Drawn by
VL

VÉRIFIÉ PAR Checked by
GC

DATE (aa.mm.jj)
18.11.15

ÉCHELLE Scale
INDIQUÉE

TITRE DU DESSIN Drawing Title

Plan de Toiture

RÉVISION Revision
D

NO. DESSIN Dwg Number
A210

I:\P_11800\11870.01\CAD\11870-01 A201 Plan De Toiture.dwg

REVÊTEMENTS	
1a	PAREMENT DE BRIQUE MANUFACTURIER: TECHO–BLOC MODELE: GRIFFINTOWN FORMAT: 3 1/2"x 3 1/8" x 10 1/8" COULEUR: BLANC ÉLÉGANT
1b	PAREMENT DE BRIQUE MANUFACTURIER: TECHO–BLOC MODELE: GRIFFINTOWN FORMAT: 3 1/2"x 3 1/8" x 10 1/8" COULEUR: PERLE NOIR
3a	PAREMENT METALLIQUE MANUFACTURIER: VIC WEST MODELE: CORRUGUE FORMAT: 7/8 COULEUR: NOIR (QC 56068)
3b	PAREMENT METALLIQUE MANUFACTURIER: À CONFIRMER COULEUR: JAUNE (ALLÔ! MON COCO)
VERRES	
20a	VERRE CLAIR MANUFACTURIER: Old Castle Glass Industries CONTACT: Pierre Papineau 514–640–5355
SOLIN, BANDES DECORATIVES, ALLEGES	
30a	SOLIN ET/OU BANDE MANUFACTURIER: VIC WEST MODELE: ACIER PLAT (FLAT STOCK) FORMAT: CALIBRE 22 COULEUR: BLANC OS
30b	SOLIN ET/OU BANDE MANUFACTURIER: VIC WEST MODELE: ACIER PLAT (FLAT STOCK) FORMAT: CALIBRE 22 COULEUR: NOIR (QC 56068)
30c	SOLIN ET/OU BANDE MANUFACTURIER: MODELE: ACIER PLAT (FLAT STOCK) FORMAT: CALIBRE 22 COULEUR: JAUNE (ALLO MON COCO)
SYSTÈME DE FENESTRATION	
40a	CADRE: COULEUR: ALUMINIUM ANODISÉ NOIR
40b	FEUILLE D'ALUMINIUM SUR CONTREPLAQUÉ: COULEUR: ALUMINIUM ANODISÉ NOIR
PEINTURES	
50a	... sur substrat de MÉTAL NOIR: DOS DE PINGOUIN SICO 6209–83

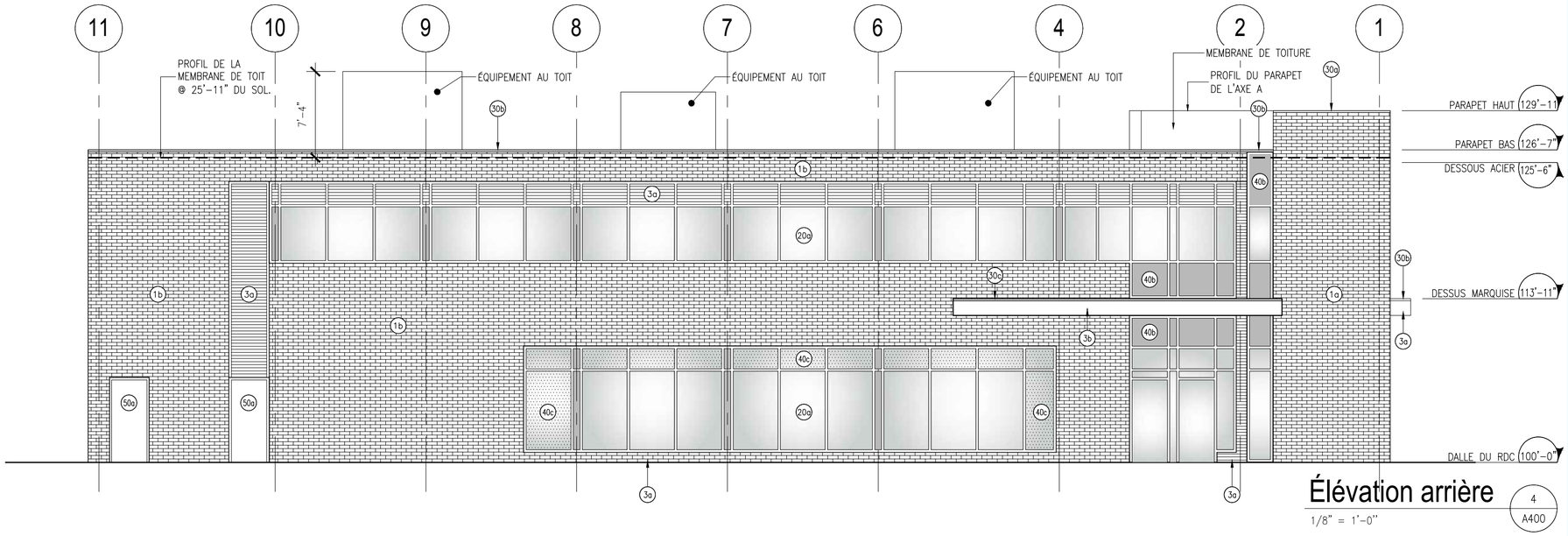

Élévation arrière

1/8" = 1'–0"

4 / A400

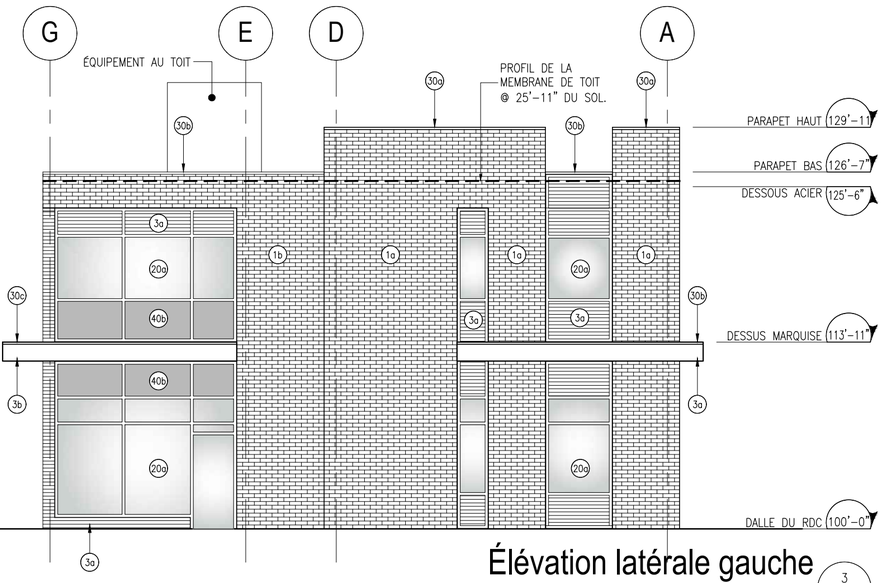

Élévation latérale gauche

1/8" = 1'–0"

3 / A400

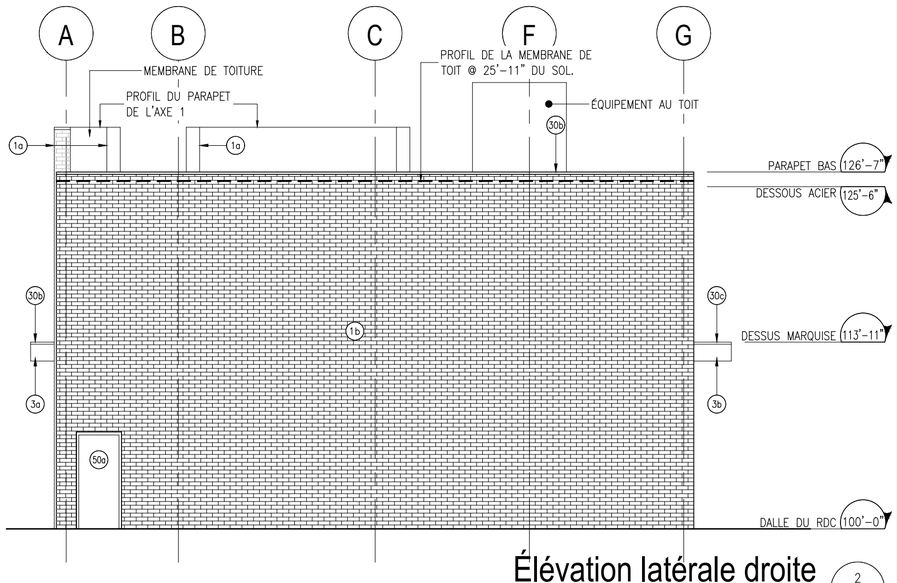

Élévation latérale droite

1/8" = 1'–0"

2 / A400

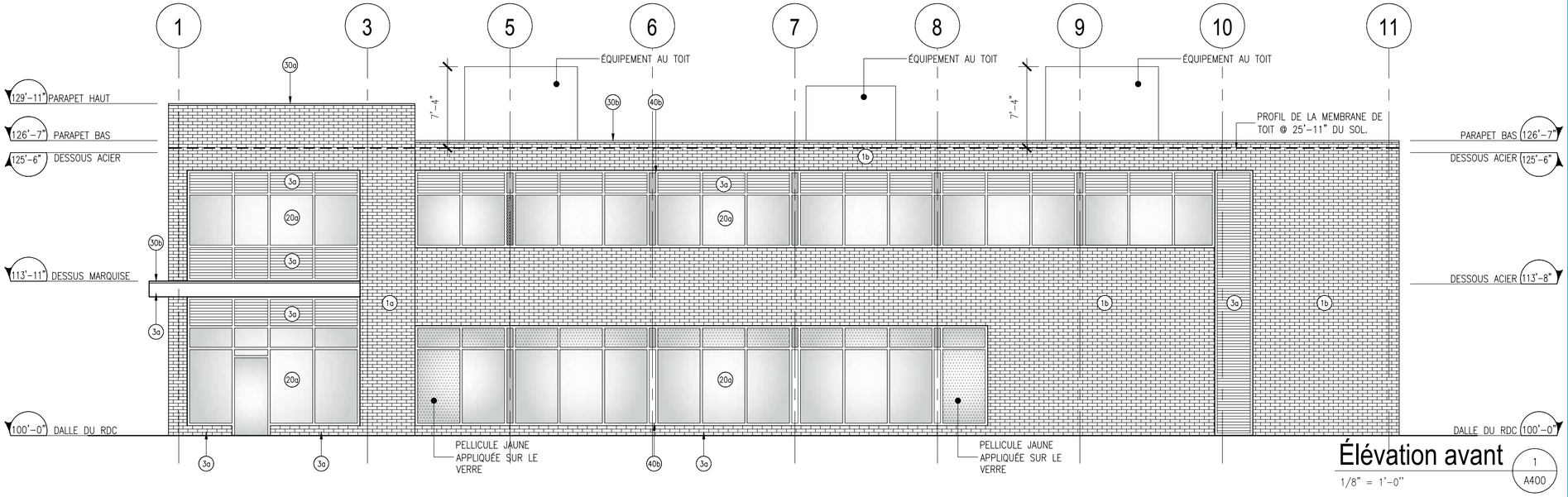

Élévation avant

1/8" = 1'–0"

1 / A400

NOTES GÉNÉRALES General Notes

1. Ces documents d'architecture sont la propriété exclusive de NEUF architect(e)s et ne pourront être utilisés, reproduits ou copiés sans autorisation écrite au préalable. / These architectural documents are the exclusive property of NEUF architect(e)s and cannot be used, copied or reproduced without written pre-authorisation.
2. Les dimensions apparaissant aux documents devront êtres vérifiées par l'entrepreneur avant le début des travaux. / All dimensions which appear on the documents must be verify by the contractor before starting the work.
3. Veuillez aviser l'architecte de toute dimension erreur et/ou divergences entre ces documents et ceux des autres professionnels. / The architect must be notified of all errors, omissions and discrepancies between these documents and those of other professionnals.
4. Les dimensions sur ces documents doivent être lues et non mesurées. / The dimensions on these documents must be read and not measured.

INGÉNIEUR CIVIL
BES
4235, rue Iberville, Montréal (Québec) H2H 2L5
T 514.393.1500

INGÉNIEUR EN STRUCTURE
BES
4235, rue Iberville, Montréal (Québec) H2H 2L5
T 514.393.1500

INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANIQUE
BPa
1699, boulevard Le Corbusier, bureau 310
T 514.383.3747

ARCHITECTES Architect
NEUF architect(e)s SENCRL
630, boul. René-Lévesque O. 32e étage, Montréal QC H3B 1S6
T 514 847 1117 NEUFarchitectes.com

SCEAU Seal

NEUF
ARCHITECT(E)S

CLIENT Client

Kodem

CLIENT Client

crofton moore

OUVRAGE Project

Projet 1
Nouveau bâtiment comm.

EMPLACEMENT Location: Montréal
NO PROJET No.: 11870.01

Allo mon Coco

NO	RÉVISION	DATE (aa.mm.jj)
A	Émis pour Estimation BUDGÉTAIRE	2018.07.20
B	Émis pour COORDINATION	2018.10.10
C	Émis pour PROJET PARTICULIER	2018.10.12
D	Émis pour RÉVISION	2018.11.15

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

DESSINÉ PAR Drawn by: VL
VÉRIFIÉ PAR Checked by: GC
DATE (aa.mm.jj): 18.11.15
ÉCHELLE Scale: INDIQUÉE

TITRE DU DESSIN Drawing Title

Élévations

RÉVISION Revision: D
NO. DESSIN Dwg Number: A400

I:\P_11800\11870.01\CAD\11870-01 A400 Elevations.dwg

"CENTRE D'ACHATS DU BOULEVARD"

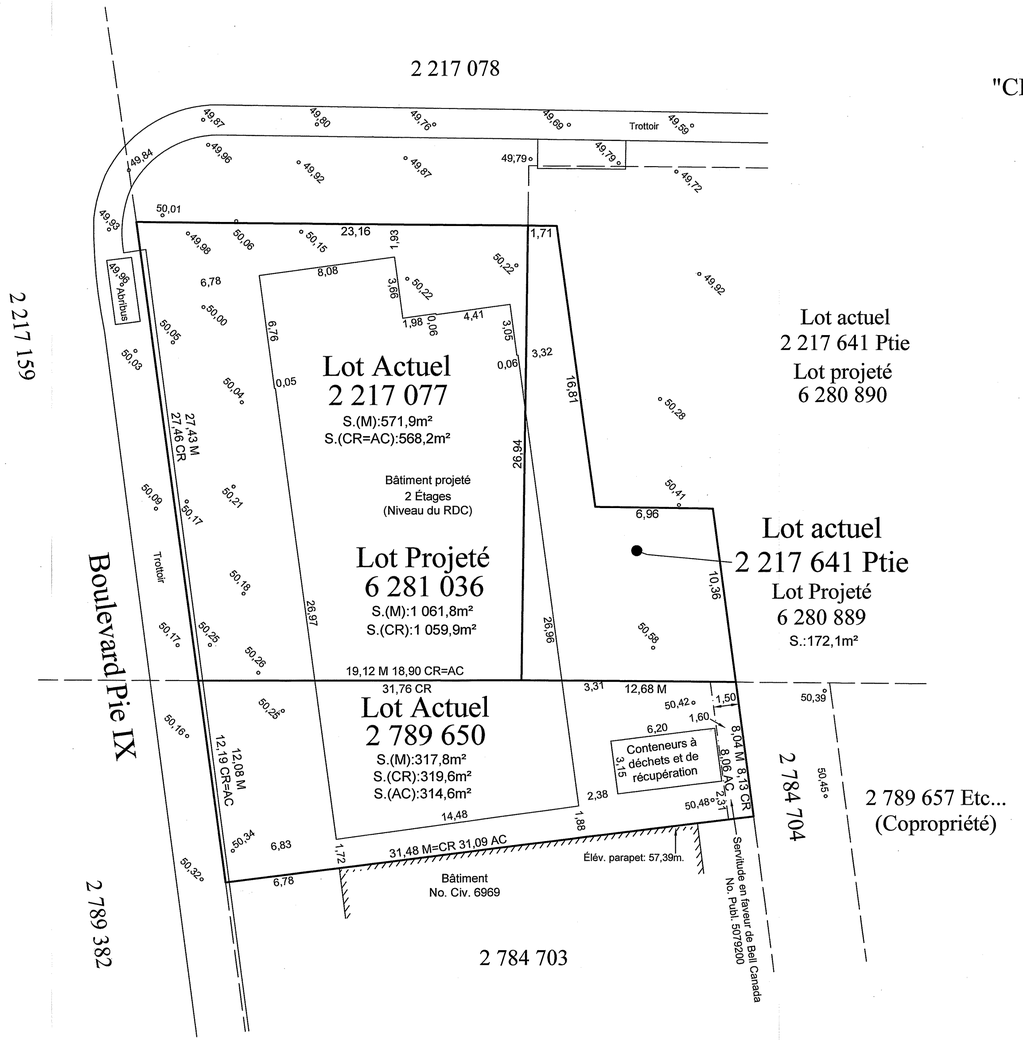

Le Groupe Conseil T.T. Katz

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
INGÉNIEURS-CONSEILS
LAND SURVEYORS
CONSULTING ENGINEERS

3901 o. Jean-Talon, bureau 300
Montréal, Québec H3R 2G4
Tél: 514 341-3408
Fax: 514 341-0058
info@katz.qc.ca

blain + paquin
arpenteurs-géomètres

N.B.
Le présent plan d'implantation a été préparé à l'aide des plans de: Neuf Arcitect(e)s
Numéro du plan: A001, dossier 11870-01
Daté du: 2018-11-21
Avant d'entreprendre tout projet de construction cette implantation doit être approuvée et/ou confirmée par:
• Le Propriétaire • la Municipalité • l'auteur des plans de référence

Plan d'implantation et lotissement projeté (V1)

Date	12 octobre 2018
Dossier File	46354
Projet Project	2817
Plan Drawing	91

Échelle Scale	1:200 Mesure Métrique	Chef d'équipe Crew chief	Calcul par Computed by: S.P.
Lot(s) no.	2 217 077, 2 789 650 et une partie du lot 2 217 641	Dessiné par Drawn by: S.P.	Vérifié par Verified by: RK
Cadastre	Québec		
Circonscription foncière Registration division	Montréal		
Municipalité Municipality	Ville de Montréal		

Signé à Montréal
Robert Katz
No. Minute: 10500 A.G. Ing. Q.L.S. Eng.

Notes

Nonobstant les servitudes pouvant être indiquées au présent plan, cette propriété doit faire l'objet d'une recherche notariale pour compléter et/ou confirmer les titres et les servitudes l'affectant.

Toute reproduction de ce plan est interdite en vertu des dispositions de la loi sur les droits d'auteur R.S.C., C-30, S1.

Avant l'excavation le contracteur devra vérifier tous les services souterrains.

Les marges de recul sont à vérifier avec la municipalité avant d'entreprendre les travaux de construction.

Toutes les élévations indiquées sur ce plan sont en référence au système géodésique (SCOPQ).

S.I.U.R.S. MONTRÉAL

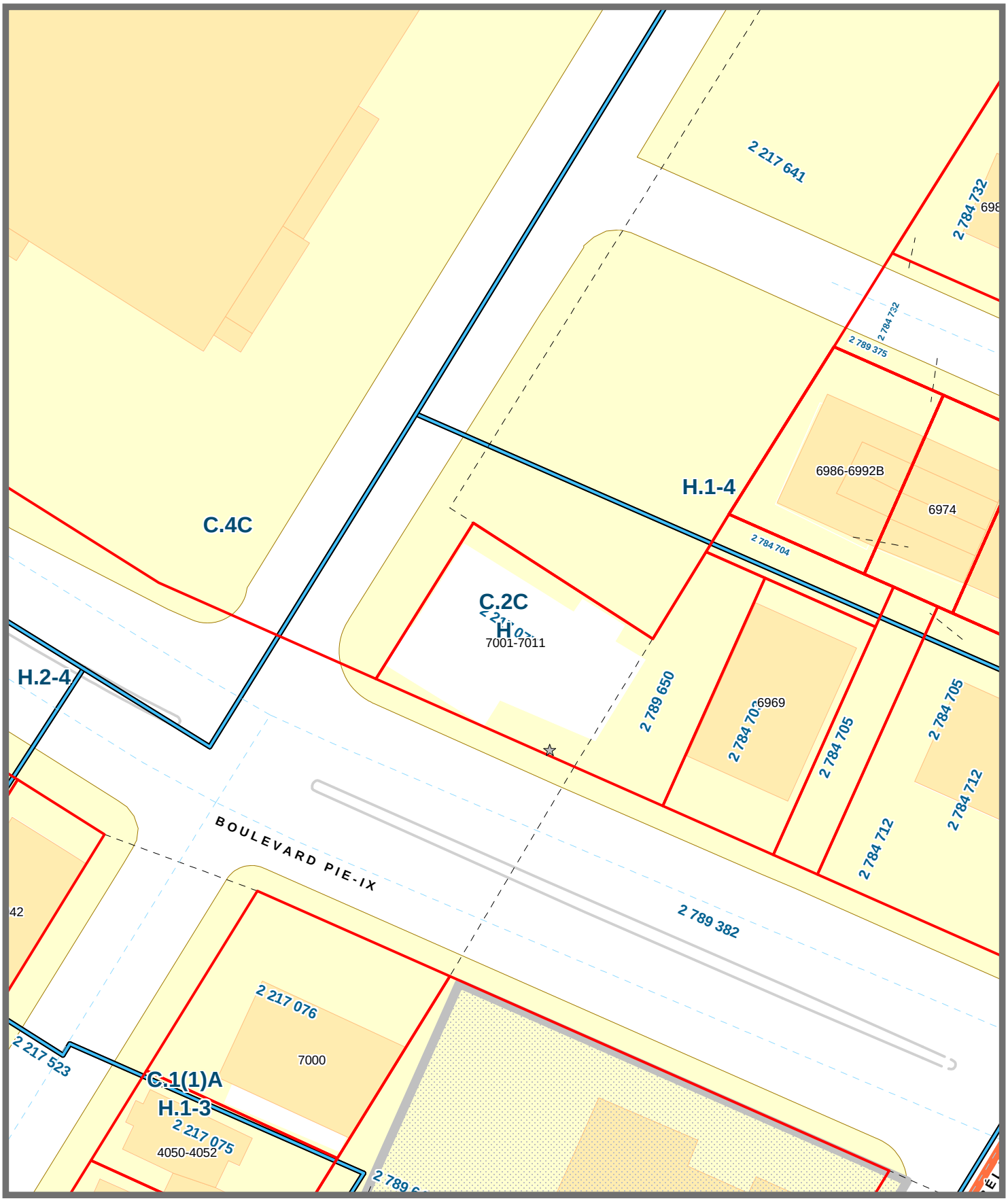

Ville de Montréal

Ce document à été produit pour des besoins internes d'information et ne possède aucune valeur légale.

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le 26 novembre 2018, à 19h00

Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Sylvain Ouellet, président du comité et conseiller de la ville – district François-Perrault

Robert Lavoie
Esther St-Louis
Katherine Routhier

Marc-André Hernandez, chef de division urbanisme et services aux entreprises
Olivier Gauthier, conseiller en aménagement
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Roula Heubri, architecte - planification
Eric Laplante, inspecteur du cadre bâti

Absents :
Christophe-Hubert Joncas
Claude Couillard

1. Ouverture de la séance

À 19h05, le président Sylvain Ouellet, débute la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Katherine Routhier

appuyé par Esther St-Louis

d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ à l'unanimité.

3. Déclaration d'intérêt

Katherine Routhier déclare travailler dans le bâtiment voisin au #8566-8580, avenue de l'Esplanade qui a été acheté par la compagnie Redbourne

4. Adoption de procès-verbaux

Il est proposé par Katherine Routhier

appuyé par Esther St-Louis

d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018

ADOPTÉ à l'unanimité.

5. Suivi des dossiers

Aucun suivi de dossier

6.13. PPCMOI : 7001, boul. Pie-IX	
Présenté par	**Invités**
Mitchell Lavoie Conseiller en aménagement	Aucun

Objet

Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) sur un lot projeté composé des lots 2 217 077 et 2 789 650 et d'une partie du lot 2 217 641 en bordure du boulevard Pie-IX.

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- L'emplacement du site à proximité d'un terrain résidentiel sur la 23e avenue
- L'emplacement et le nombre de cases de stationnement prévu pour les espaces 'bureau' et 'restaurant'
- L'entrée principale (restaurant) du bâtiment qui se situe du côté du stationnement, mais aucune entrée prévue du côté de Pie-IX
- L'impact des conteneurs en cour arrière/latérale par rapport aux nuisances possibles (odeurs, impacts visuels, etc.)

CCU2018-11-26-PPCMOI03	**Résultat : Favorable**

CONSIDÉRANT

L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le PPCMOI;

Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée.

Il est proposé par Esther St-Louis
appuyé par Robert Lavoie

ADOPTÉ à l'unanimité.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.13

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1188053009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'aménagement d'une école en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) sur la propriété située au 7110, 8e Avenue.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 81, 119, 384, 413.0.1, 413.0.3 et 566 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'autoriser l'aménagement d'une école sur la propriété située au 7110, 8e Avenue aux conditions suivantes :

- Que le pourcentage de maçonnerie sur la façade principale ne soit pas inférieur à 40%;
- Qu'un revêtement autre que la maçonnerie présente sur plus de 30% d'une façade doit être un panneau métallique prépeint sans vis apparentes d'une épaisseur minimale de 3,0 mm;
- Que le devis de protection des arbres publics réalisé par Nadeau foresterie urbaine en date du 16 novembre 2018 soit respecté pendant les travaux de décontamination, de réfection du bâtiment et d'aménagement paysager et que les arbres publics 1 et 2 identifiés au plan 1 de ce document soient conservés;
- Qu'un maximum de deux unités de stationnement soit aménagé en cour avant et que ces dernières soient localisées à l'extrémité nord du terrain;
- Que le pourcentage de verdissement de la cour avant ne soit pas inférieur à 25%;
- Que le pourcentage de verdissement du terrain ne soit pas inférieur à 16,5%;
- Qu'au moins 23 arbres soient plantés sur le terrain;
- Que tout arbre dans la ruelle verte derrière la propriété devant être déplacé en raison des travaux prévus soit replanté ailleurs dans cette ruelle;
- Qu'une clôture en métal ornemental soit installée entre la cour d'école et la limite avant du terrain.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-01-23 14:25

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1188053009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'aménagement d'une école en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) sur la propriété située au 7110, 8e Avenue.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire addenda a pour but de déposer le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 février 2019.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

514-868-8716
Tél :
Télécop. : 514-886-4706

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES ADDENDA AU DOSSIER

Dossier # : 1188053009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'aménagement d'une école en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) sur la propriété située au 7110, 8e Avenue.

PV Projet particulier PP19-14001.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-886-4706

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée de consultation publique tenue le lundi 18 février 2019 à 18 h 00, au 405, avenue Ogilvy relative au premier projet de résolution numéro PP19-14001

1. Ouverture de l'assemblée

Assistent à cette assemblée :
Sylvain Ouellet conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Marc-André Hernandez, chef de division urbanisme et services aux entreprises

Citoyens
Aucun citoyen ne s'est présenté

2. Présentation et contexte du premier projet de résolution PP19-14001

Le projet de résolution a été lu.

Mitchell Lavoie présente le dossier.

Aucun commentaire n'a été formulé par les citoyens pour ce dossier.

3. Période de questions et de commentaires des citoyens

Aucun commentaire n'a été formulé pour ce dossier.

À 18 h 15, l'assemblée de consultation publique est levée.

Signé à Montréal, ce 21e jour du mois de février 2019.

_____	_____
Sylvain Ouellet	Cynthia Kabis Plante
Conseiller de la ville - district de François-Perrault	Secrétaire de l'assemblée

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 février 2019	Résolution: CA19 14 0020

Adopter le premier projet de résolution PP19-14001 visant une demande d'autorisation pour l'aménagement d'une école en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) sur la propriété située au 7110, 8e Avenue.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 81, 119, 384, 413.0.1, 413.0.3 et 566 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), le premier projet de résolution PP19-14001 à l'effet d'autoriser l'aménagement d'une école sur la propriété située au 7110, 8e Avenue, aux conditions suivantes :
   - que le pourcentage de maçonnerie sur la façade principale ne soit pas inférieur à 40 %;
   - qu'un revêtement autre que la maçonnerie présent sur plus de 30 % d'une façade doit être un panneau métallique prépeint sans vis apparentes d'une épaisseur minimale de 3,0 mm;
   - que le devis de protection des arbres publics réalisé par *Nadeau foresterie urbaine* en date du 16 novembre 2018 soit respecté pendant les travaux de décontamination, de réfection du bâtiment et d'aménagement paysager et que les arbres publics 1 et 2 identifiés au plan 1 de ce document soient conservés;
   - qu'un maximum de deux unités de stationnement soit aménagées en cour avant et que ces dernières soient localisées à l'extrémité nord du terrain;
   - que le pourcentage de verdissement de la cour avant ne soit pas inférieur à 25 %;
   - que le pourcentage de verdissement du terrain ne soit pas inférieur à 16,5 %;
   - qu'au moins 23 arbres soient plantés sur le terrain;
   - que tout arbre dans la ruelle verte derrière la propriété devant être déplacé en raison des travaux prévus soit replanté ailleurs dans cette ruelle;
   - qu'une clôture en métal ornemental soit installée entre la cour d'école et la limite avant du terrain.

   Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1188053009

Giuliana FUMAGALLI
_____
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 6 février 2019

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1188053009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'aménagement d'une école en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) sur la propriété située au 7110, 8e Avenue.

CONTENU

CONTEXTE

La Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui est propriétaire de l'immeuble situé au 7110, 8e Avenue, compte réaliser une transformation de ce dernier pour y accueillir un pavillon annexé à l'école primaire Saint-Mathieu. Toutefois, seuls les usages de la catégorie E.2(1) y sont présentement autorisés alors que seule la catégorie d'usages E.4(1) permet l'exploitation d'une école. Vacant depuis la fermeture du Centre communautaire Saint-Mathieu en 2015, l'immeuble requière des travaux de réfection majeurs et la cour doit être réaménagée selon les standards de la CSDM. Ainsi, la présente demande de projet particulier vise à permettre sur ce terrain la catégorie d'usages E.4(1) ainsi que certaines dérogations aux normes de verdissement, de plantation d'arbres, de revêtements de façade et de stationnement en cour avant, pour répondre aux exigences et objectifs de la commission scolaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Dans son Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2018-2021, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a identifié plusieurs de ses propriétés dans l'arrondissement devant faire l'objet de travaux de rénovation, d'agrandissement ou de reprises à des fins de scolarisation. Parmi ces propriétés, elle a identifié l'immeuble portant le numéro civique 7110, 8e Avenue qu'elle compte exploiter en tant qu'école primaire. Toutefois, les usages de la catégorie E.4(1), incluant notamment les écoles primaires et secondaires, ne sont pas autorisés au sens du règlement de zonage sur cette propriété, et ce, malgré la vocation scolaire du bâtiment à l'origine. La réglementation actuelle permet uniquement les usages de la catégorie E.2(1) et des constructions de 2 à 3 étages d'une hauteur maximale de 11 m. Le taux d'implantation maximal est de 35% et aucune densité n'est prescrite. Présentement vacant, l'immeuble en question était loué par la Ville de

Montréal pour l'exploitation du Centre Saint-Mathieu jusqu'à ce que cet établissement ferme ses portes en 2015.
La CSDM compte effectuer des rénovations importantes au bâtiment construit en 1951 pour y accueillir l'école Saint-Mathieu - Annexe qui sera administrée par l'école du même nom. Cependant, la structure, la hauteur de deux étages et l'aire d'implantation occupant environ 30% du terrain seront maintenues. Le pavillon comptera 12 classes, soit trois préscolaires, trois de première année et trois de deuxième année, ainsi que des espaces administratifs, une salle d'activités, des locaux spécialisés et une salle pour le service de garde. Une nouvelle entrée sera aménagée sur la façade principale à l'usage de ce service. Le bâtiment sera chauffé par géothermie et la performance de l'enveloppe sera rehaussée par une isolation et des revêtements de façade performants. Le projet prévoit également le réaménagement de la cour qui est présentement asphaltée sur la quasi-totalité de sa superficie. Des îlots de verdure, une vingtaine d'arbres et des aménagements ludiques adaptés à des enfants d'âge primaire y sont notamment prévus.

L'entretien du bâtiment a été minimal au cours des dernières années, ce qui mène à la nécessité de démolir et de remodeler son enveloppe. Les architectes comptent profiter de cette situation pour donner une facture architecturale plus contemporaine au bâtiment tout en améliorant son efficacité énergétique tel que demandé par la CSDM. Au rez-de-chaussée, les briques d'origine sont remplacées par des briques noires avec un fini métallique de format Norman de la compagnie Sioux City Brick. À l'étage, des ondulations géométriques apportent un certain dynamisme aux façades. Ces ondulations sont revêtues de panneaux d'aluminium de la compagnie Panfab de forme trapézoïdale en quatre tons argentés. Cela a pour effet de rendre dérogatoire le pourcentage minimal de maçonnerie sur la façade principale. Toutefois, l'utilisation de ce revêtement donne un caractère tectonique et polychrome aux façades qui rompt avec la sobriété du rez-de-chaussée et apporte une légèreté au bâtiment.

Le réaménagement des cours permettra d'augmenter de façon significative les espaces verts et perméables sur le terrain. La cour avant demeurera gazonnée en grande partie, mais accueillera de larges sentiers piétonniers menant aux entrées du bâtiment et une partie des surfaces de jeu asphaltées. La disposition du règlement de zonage concernant le verdissement de la cour avant ne pourra donc être respectée. Le réseau racinaire des arbres matures plantés sur les domaines public et privé sera protégé et pris en compte dans la conception des espaces extérieurs. Les cours latérale et arrière accueilleront des jeux destinés aux enfants d'âge préscolaire. Elles comprendront, entre autres, des surfaces asphaltées dotées de marquages colorés, une zone revêtue de copeaux de bois dotée de modules de jeux, ainsi que des îlots de verdure plantés d'arbres et d'arbustes. Des bancs en plastique recyclé ou en béton coulé sur place, des pierres de grande taille et des billots de bois serviront à la fois d'assises, d'éléments décoratifs et de barrières physiques aux différentes surfaces de la cour. Enfin, la cour de récréation et la majorité du terrain seront ceinturées d'une clôture en acier ornemental, sauf entre le bâtiment et la voie publique. La cour de récréation sera accessible depuis la 8e Avenue et depuis la ruelle à travers un portail. Ce portail sera rendu possible grâce au déplacement de deux jeunes arbres plantés dans le cadre de l'aménagement d'une ruelle verte au printemps 2018.

En vertu du règlement de zonage, le verdissement minimal du terrain est de 20% et le nombre minimal d'arbres à planter est de 26. Or le projet prévoit du verdissement sur 16,5% de la superficie du terrain non construit et la plantation de 23 arbres. Considérant la nécessité d'offrir aux enfants des espaces dégagés et minéralisés qui se prêtent à des activités sportives, il serait difficile de respecter ces normes. De plus, les zones végétalisées doivent être ceinturées d’une clôture pour protéger la végétation du piétinement. Une superficie plus grande de surfaces vertes dans cette cour limiterait donc encore plus les surfaces de jeu disponibles pour les enfants. Notons également que la zone de jeu perméable non végétalisée en copeaux de bois représente près de 11% de la surface aménageable du projet. Si l'on ajoute cette superficie à celle des espaces verts, c'est 27.5%

du terrain qui est recouvert de couvre-sols perméables. Enfin, le nombre d'arbres pouvant être planté est dicté en grande partie par les contraintes indiquées précédemment. Les arbres publics, autant ceux en cour avant que ceux plantés récemment dans la ruelle verte, favoriseront néanmoins le développement d'une canopée dense. Ainsi, des dérogations au pourcentage de verdissement d'un terrain et au nombre d'arbres à planter seraient justifiées.

Deux unités de stationnement, dont une sera réservée aux personnes à mobilité réduite, sont prévues en cour avant. Malgré une exemption prévue au règlement pour les écoles accueillant moins de 500 élèves, ces unités sont proposées pour faciliter les opérations de l'école. Leur implantation en cour avant est dérogatoire, mais l'emplacement proposé servait déjà de stationnement et permet d'éliminer la circulation véhiculaire sur la majeure partie du terrain.

En résumé, les dérogations suivantes au règlement de zonage sont requises pour permettre la réalisation de ce projet :

- Usages prescrits (Article 119 et plan des usages à l'annexe A);
- Pourcentage minimal de maçonnerie en façade (Article 81);
- Verdissement d'une cour avant (Article 413.0.1);
- Pourcentage minimal de verdissement d'un terrain (Article 413.0.3);
- Nombre minimal d'arbres à planter (Article 384);
- Stationnement en cour avant (Article 566).

En vertu de l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* une disposition visant la réalisation d'un projet d'équipement collectif n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Lors de sa séance du 14 janvier 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable par rapport au projet particulier. Ainsi, ce dernier est soumis au conseil d'arrondissement pour l'adoption d'un premier projet de résolution.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à cette demande de projet particulier pour les raisons suivantes :

- L'immeuble visé est la propriété de la CSDM et la reconversion de ce dernier en école permettra de pallier en partie le manque criant de classes dans le quartier;
- L'immeuble a été conçu en tant qu'école et a été exploité à cette fin pendant de nombreuses années;
- L'état de dégradation de l'enveloppe et le faible intérêt architectural du bâtiment justifient la réfection de ses façades;
- La proposition architecturale est de facture contemporaine et conserve les grandes lignes de l'implantation et de la volumétrie du bâtiment d'origine;
- Le plan d'aménagement paysager proposé favorise le verdissement et la plantation de la cour et l'intégration de composantes ludiques qui seront accessibles à tous les résidents du quartier;
- La plantation de 23 arbres permettra d'ombrager les surfaces asphaltées sans priver les élèves de grands espaces dégagés dans la cour de récréation;
- Les deux unités de stationnement prévues sont localisées là où il y avait déjà des unités de stationnement et cela permet d'éliminer la circulation véhiculaire sur la vaste majorité du terrain.

Toutefois, la Direction est d'avis que les conditions suivantes devraient être respectées :

- Que le pourcentage de maçonnerie sur la façade principale ne soit pas inférieur à 40%;
- Qu'un revêtement autre que la maçonnerie présente sur plus de 30% d'une façade doit être un panneau métallique prépeint sans vis apparentes d'une épaisseur minimale de 3,0 mm;
- Que le devis de protection des arbres publics réalisé par Nadeau foresterie urbaine en date du 16 novembre 2018 soit respecté pendant les travaux de décontamination, de réfection du bâtiment et d'aménagement paysager et que les arbres publics 1 et 2 identifiés au plan 1 de ce document soient conservés;
- Qu'un maximum de deux unités de stationnement soit aménagé en cour avant et que ces dernières soient localisées à l'extrémité nord du terrain;
- Que le pourcentage de verdissement de la cour avant ne soit pas inférieur à 25%;
- Que le pourcentage de verdissement du terrain ne soit pas inférieur à 16,5%;
- Qu'au moins 23 arbres soient plantés sur le terrain;
- Que tout arbre dans la ruelle verte derrière la propriété devant être déplacé en raison des travaux prévus soit replanté ailleurs dans cette ruelle;
- Qu'une clôture en métal ornemental soit installée entre la cour d'école et la limite avant du terrain.

Le projet particulier a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 14 janvier 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût d'étude de la demande de projet particulier : 8 323,00 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans une perspective de développement durable, le projet prévoit le verdissement de la cour et la plantation de 23 arbres. De plus, il contribuera au désengorgement des établissements scolaires du quartier, et ce, au bénéfice des élèves et des enseignants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Affichage du projet sur le terrain visé;

- Publication d'un avis annonçant une assemblée publique de consultation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'un premier projet de résolution;

- Assemblée publique de consultation;
- Adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.
Conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-868-4706

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-19

Marc-André HERNANDEZ
c/d urb.<<arr.>60000>>

Tél : 514-868-3512
Télécop. : 514-868-4706

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1188053009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'aménagement d'une école en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) sur la propriété située au 7110, 8e Avenue.

Localisation.pdfNormes-réglementaires.pdfExtrait-PIIA.pdf

2018-12-17_Demande de permis_rev4.pdf18-0404_PrésentationCCU_2019-01-10.pdf

18-0404_LAYOUTS_COMPLET_2019-01-10.pdf

VilleraySt MichelParcExtension_8Avenue7110_DevisProtectionArbres2.pdf

PV_2019-01-14_CCU__final_.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mitchell LAVOIE
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-8716
Télécop. : 514-868-4706

Google Maps 7110 8e Avenue

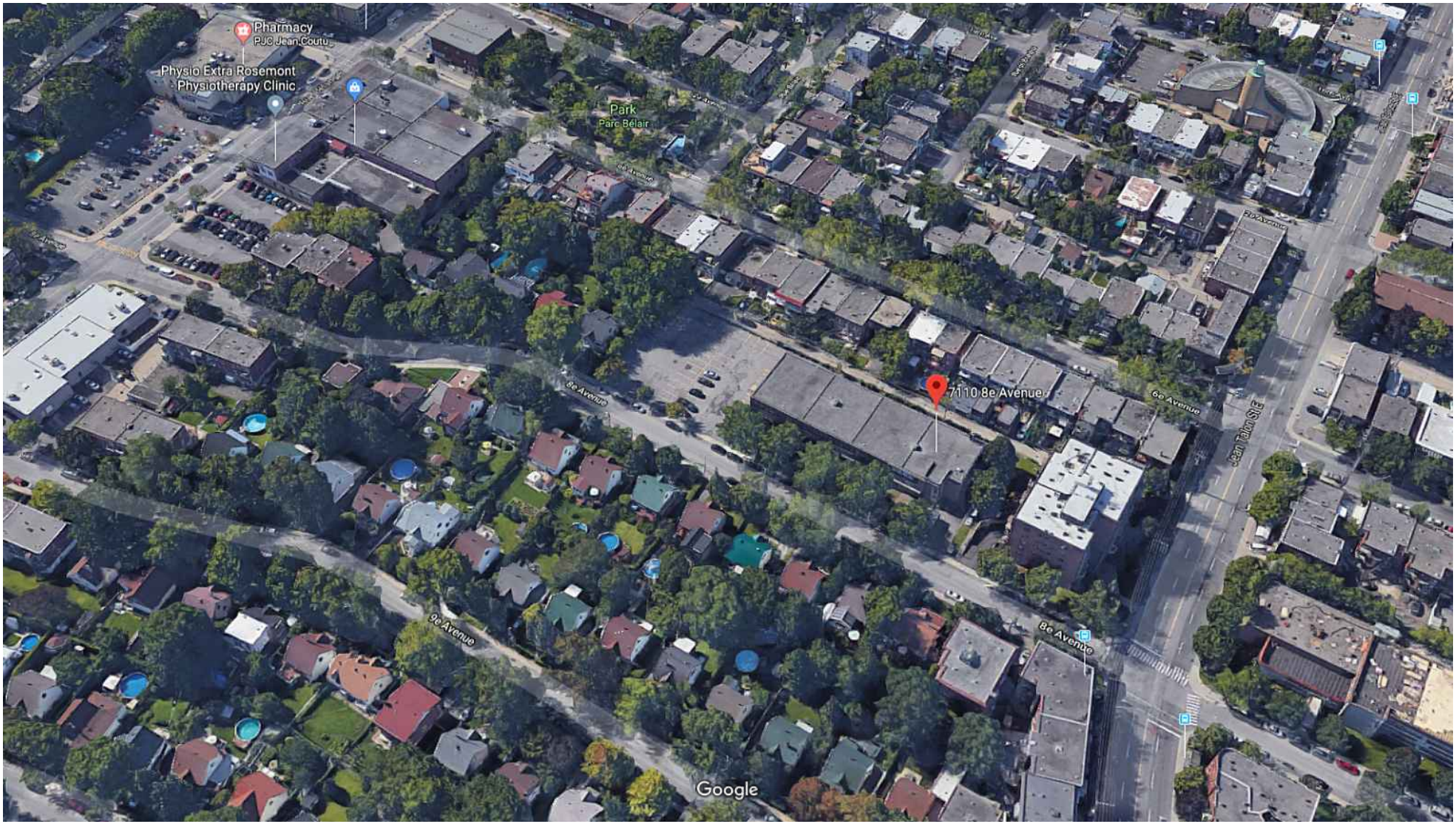

Imagery ©2018 Google, Map data ©2018 Google 20 m

Emplacement

Localisation: 772871-00 (OASIS) - 7110 8e Avenue (MTL)

Informations réglementaires

No Zone	Surface	Message
0535	1152mc	

Règlement : 01-283 Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

	Min	Max				
Hauteur :	N/A	11 m	**Surhauteur :**	Non	**Alignement construction :**	Voir plan
Étage :	2	3	**Étage sous les combles :**	Non	**Mode implantation :**	I
Densité :	N/A	N/A			**Marge latérale minimum :**	1.5 m
Taux implant. au sol :	N/A	35%			**Marge arrière minimum :**	3.0 m

Secteur patrimonial :
Zone PIIA : 01
Plan de site : Non
Parc : Non

Bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural : Non
Grande propriété à caractère institutionnel : Non
Code SMR /AHN :
Unité de paysage :
Vieux Mtl :

Bois et écoterritoires :
Statuts patrimoniaux : Non
Plan d'ensemble : 5304, 5399

Catégorie(s) d'usage : E.2(1)
Dispositions particulières :
Note :

********** **M I S E E N G A R D E** **********

Ces normes réglementaires sont valides en date du 2018-11-15 **et doivent être utilisées en complément du règlement d'urbanisme.**

Si ces normes réglementaires s'avéraient différentes de celles apparaissant au règlement d'urbanisme ; le règlement d'urbanisme prévaudrait dans tous les cas.

Impression demandée par : Lavoie, Mitchell

EXTRAIT DU RÈGLEMENT SUR LES P.I.I.A. (RCA06-14001)

AGRANDISSEMENTS VISIBLES DE LA VOIE PUBLIQUE

4.2. À l'intérieur d'une zone du territoire de l'arrondissement, pour tout permis de transformation relatif à l'agrandissement d'un bâtiment principal visible de la voie publique, à l'exception d'un bâtiment destiné à accueillir un usage de la famille industrie telle que définie dans le Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283).

Objectifs et critères

30.2. Une intervention visée à l'article 4.2 doit répondre aux objectifs et critères suivants :

1° Objectif 1 : favoriser un projet d'agrandissement qui s'intègre au bâtiment existant et au milieu d'insertion.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) l'agrandissement doit prendre en considération les caractéristiques architecturales dominantes du bâtiment existant et du milieu d'insertion;
b) l'échelle et les proportions de l'agrandissement doivent s'harmoniser au bâtiment existant et au gabarit des bâtiments environnants;
c) les matériaux de parement utilisés doivent être compatibles avec les matériaux de parement existants et favoriser une intégration harmonieuse de l'intervention;
d) lorsqu'il s'agit d'un agrandissement en hauteur qui ne consiste pas à ajouter une construction hors toit visée par l'article 9 du présent règlement, l'intervention doit contribuer à l'amélioration de la perspective de rue;
e) lorsqu'il s'agit d'un agrandissement dans une cour, le nouveau volume doit tendre à respecter les alignements de niveaux de plancher du bâtiment existant et à prendre en considération les caractéristiques paysagères du site.

2° Objectif 2 : favoriser un projet d'agrandissement qui permet de distinguer les époques d'intervention tout en assurant la prédominance du bâtiment d'origine.

Dans l'atteinte de l'objectif 2, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

a) l'agrandissement doit adopter un langage contemporain et permettre de distinguer aisément le nouveau volume du bâtiment d'origine;
b) l'agrandissement doit, par l'utilisation de stratégies d'intégration, tendre à préserver et à mettre en valeur les caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine.

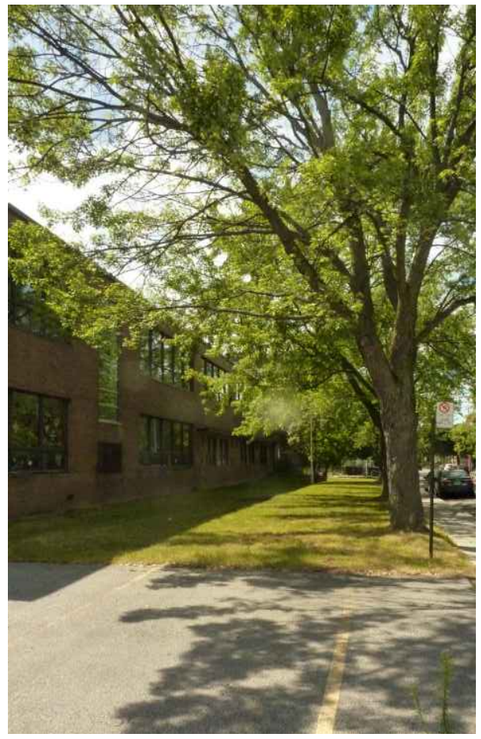

École primaire St-Mathieu / Annexe, CSDM

Montréal

---

agence RELIEFDESIGN

Concept d'aménagement / Présentation CCU

ARCHITECTURE DE PAYSAGE / 10 JANVIER 2019

Situation existante

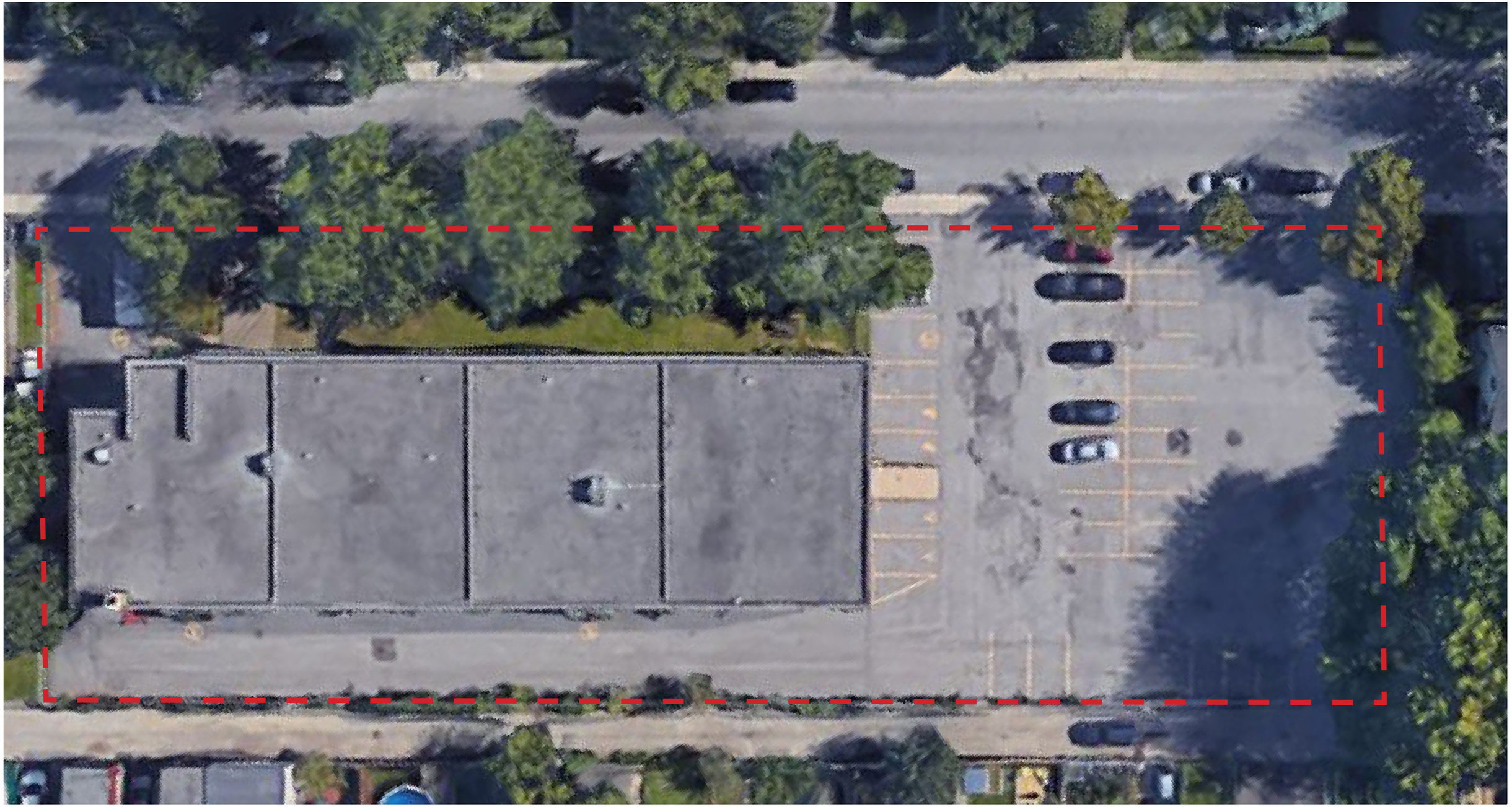

Plan des conditions existantes

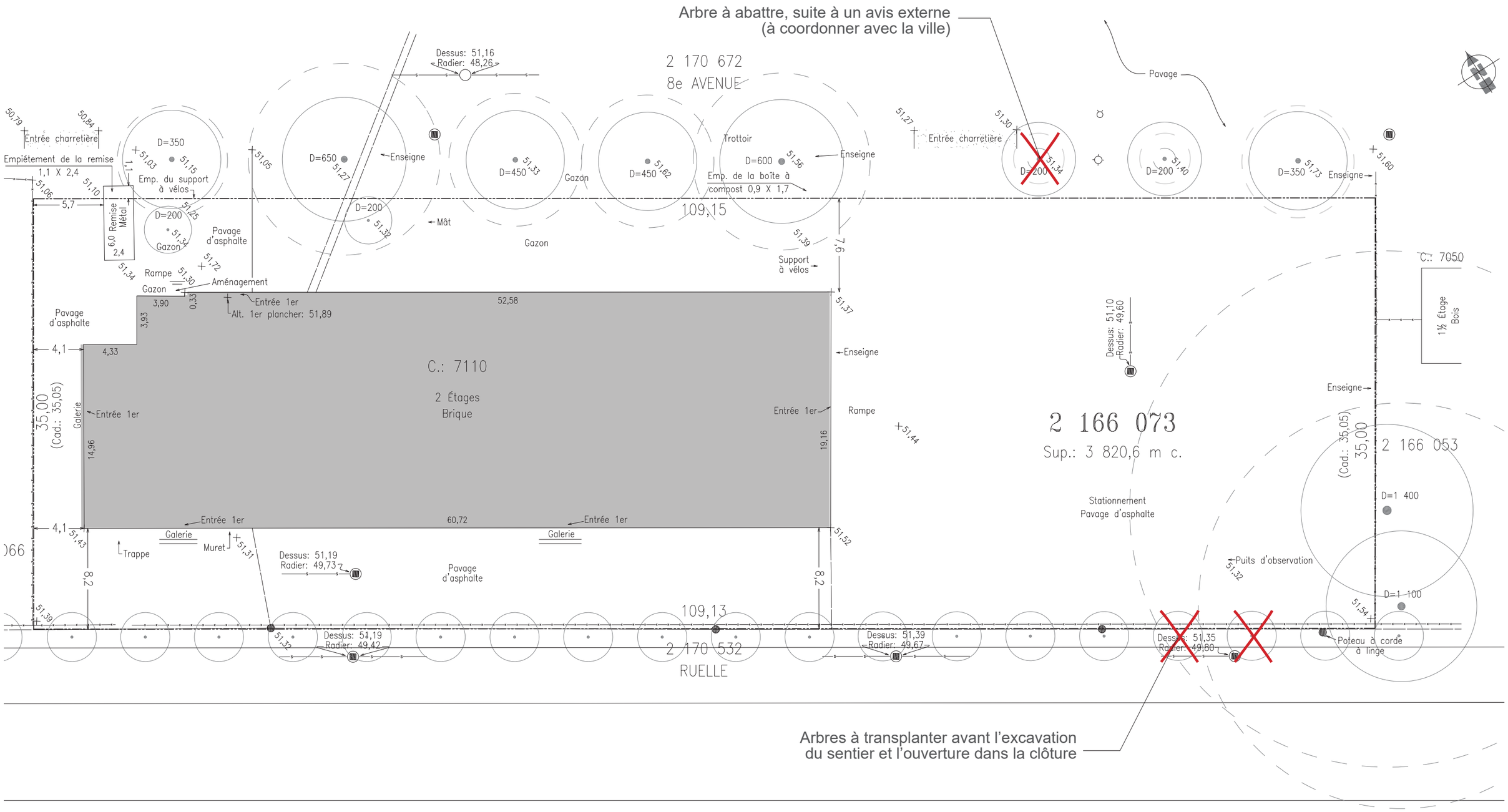

Plan de présentation

Surface aménageable (intérieur ligne de lot): 2670 m^2

Surfaces végétalisées: 440.50 m^2 (16.5%)

Surfaces perméables: 286.50 m^2 (11%)

Nombre d'arbres total sur le terrain: 23

Superficie totale de jeu: 1865m2 (RATIO +- 3.8m2/enfant OU +-7.6m2/enfant si deux récréations)

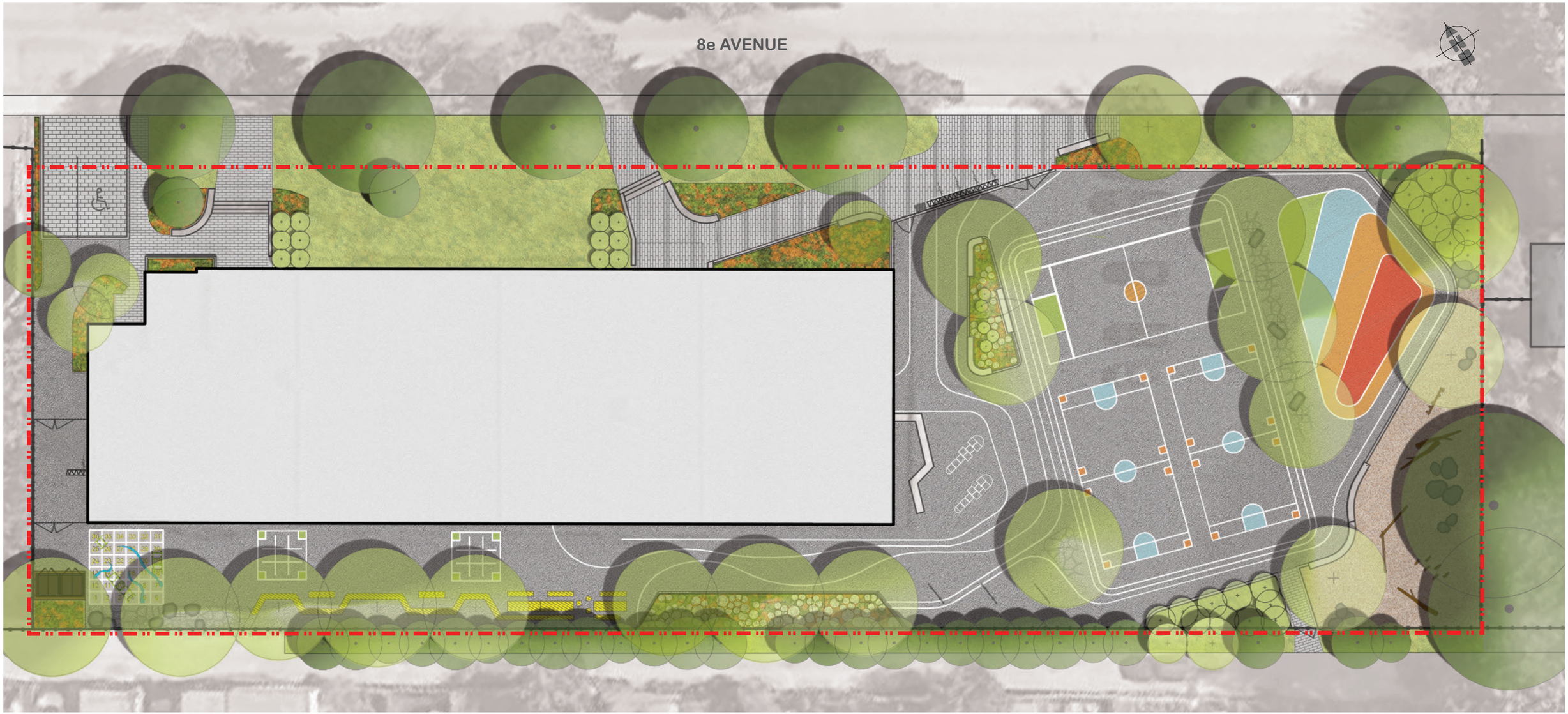

Jardin d’accueil

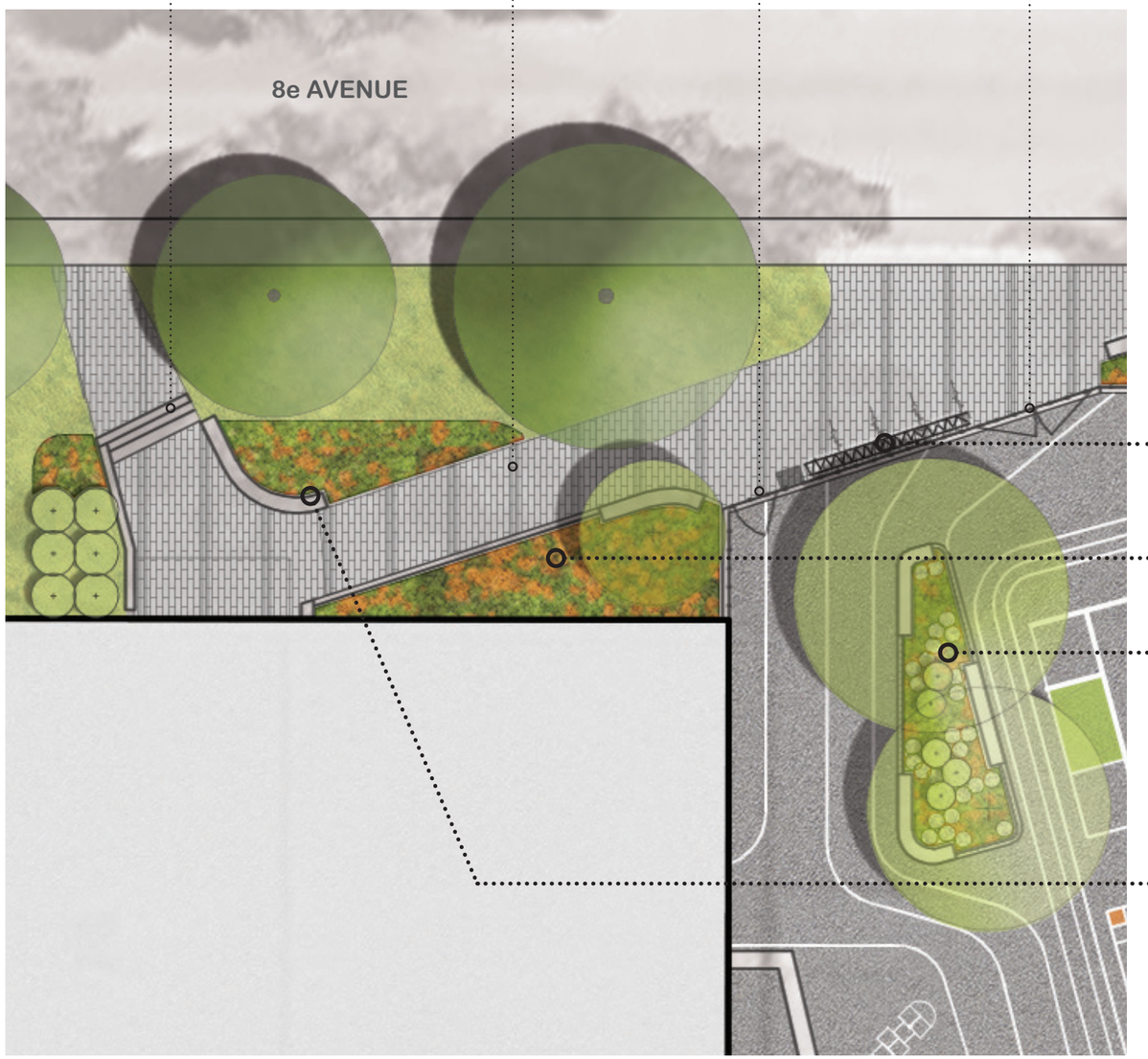

Supports à vélos (16 places)

Croque-livre

Jardin d’accueil

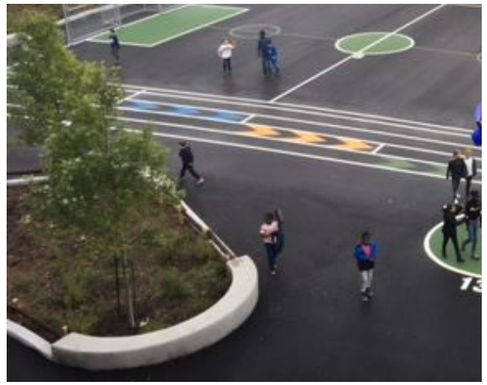

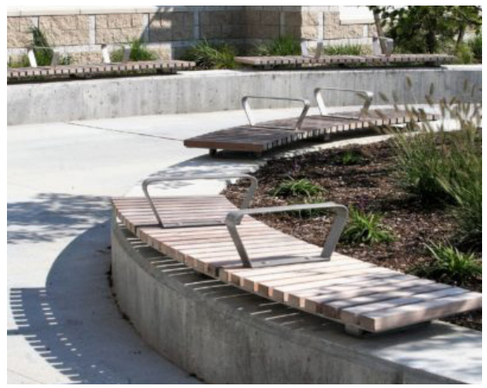

Mobilier extérieur entrée service de garde

Jardin de pluie

Aire de jeu

Disparition de la rampe officielle au profit d'une modulation de sol plus naturelle et intégrée

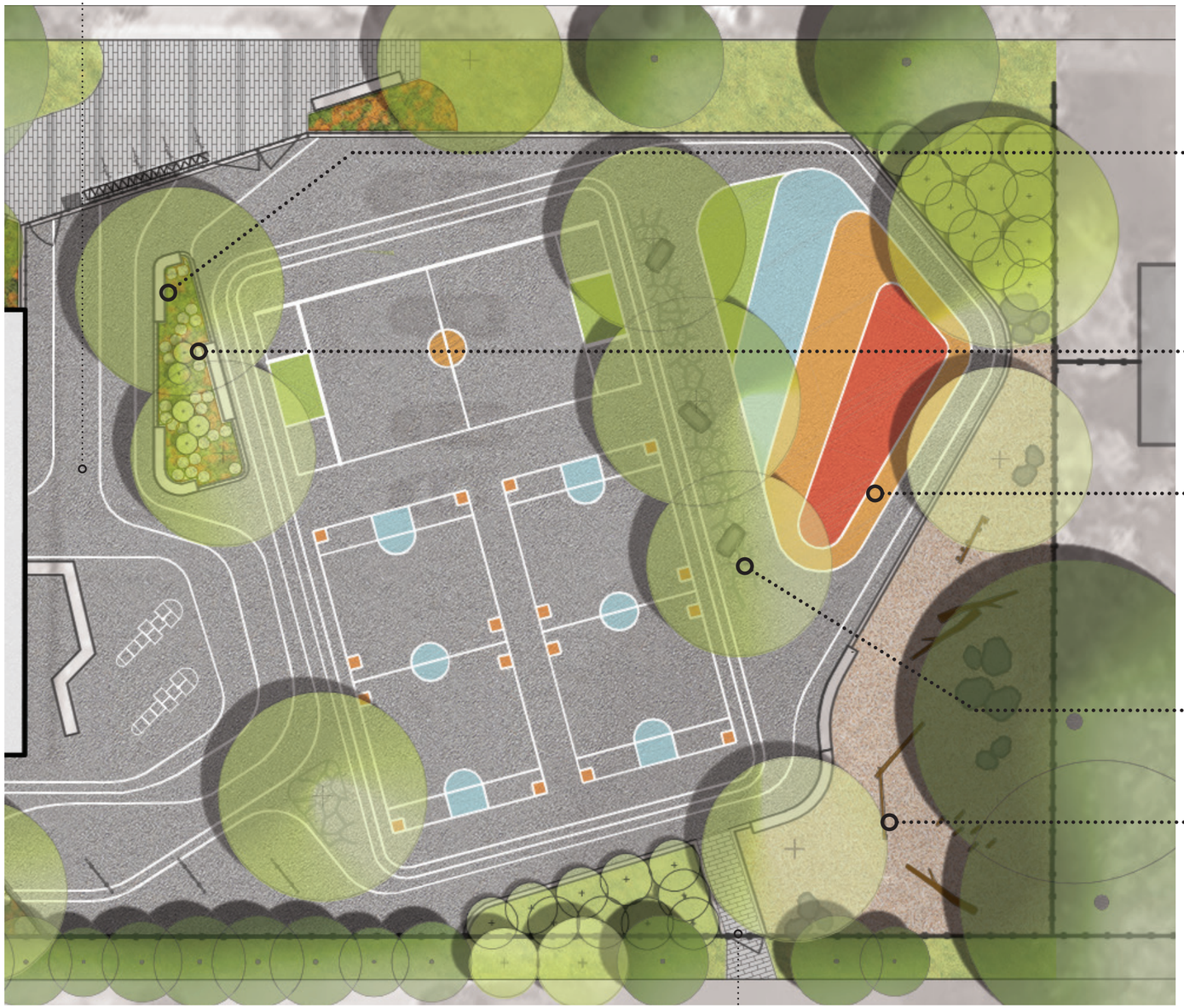

Accès depuis la ruelle (pour résidents)

Banc/muret

Protection de la végétation

Marquage ludique au sol avec modulation douce (plan incliné)

Surface de pierre de silice

Structures de jeu en bois et jeu libre

Zone de socialisation et mobilier dynamique

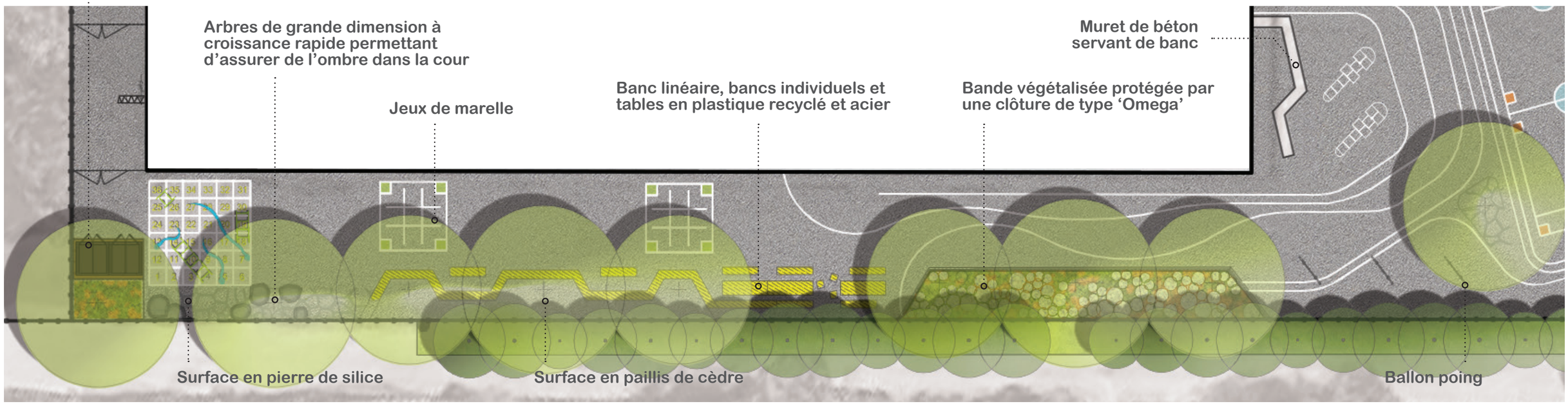

Mobilier dynamique en plastique recyclé et acier

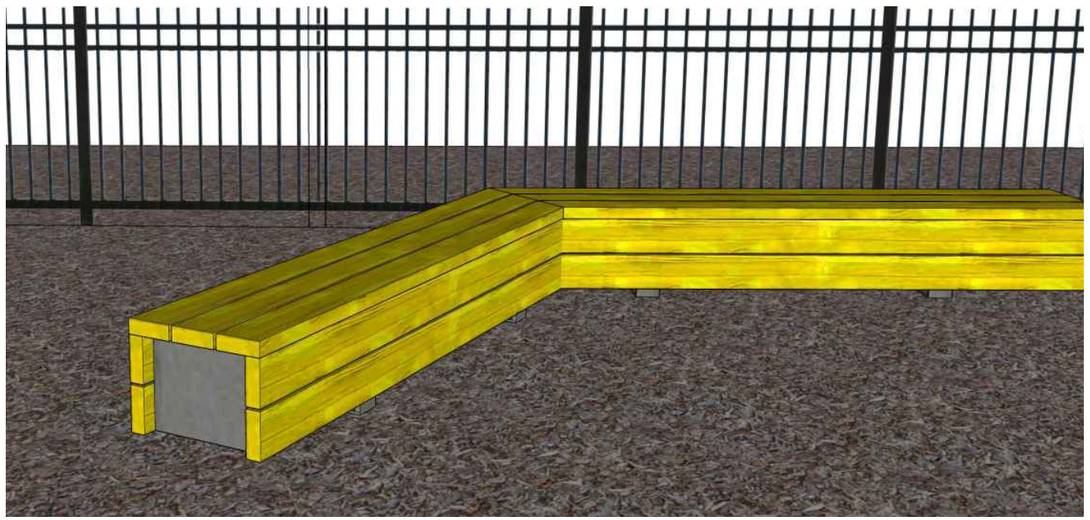

Jeu au sol (marquage)

Bande végétalisée le long de la clôture

Matériaux et textures

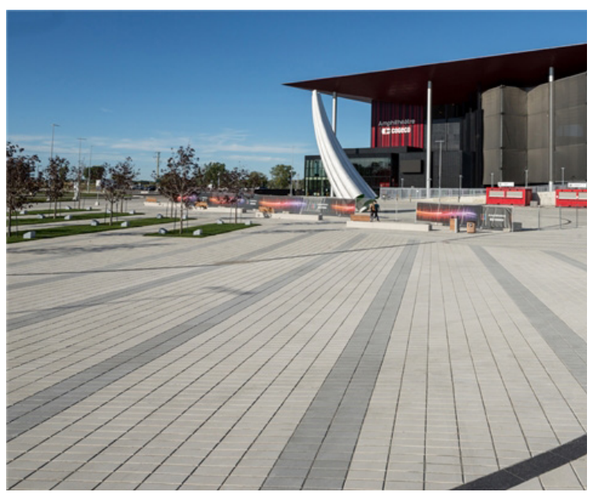

Surface de pavé de béton préfabriqué, type ‘Avenue’ de la cie Bolduc (gris clair et beige brûlé)

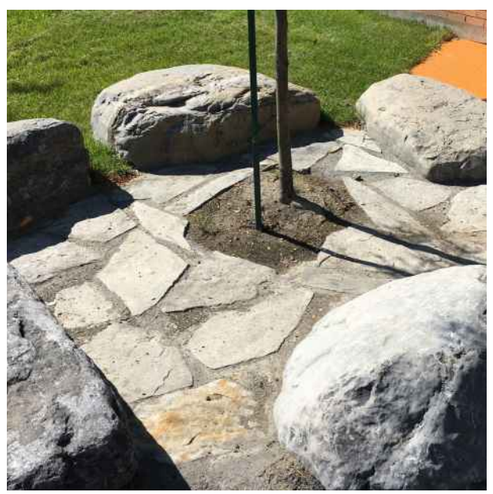

Surface en pierre de silice

Surface amortissante en fibres de bois déchiquetées

Surface de béton bitumineux et marquage au sol

Banc et bordure de béton coulé en place

Pierre granitique décorative

Clôture de protection des végétaux, type Oméga ou autre (1,2m de hauteur)

Clôture ornementale (côté 8e avenue), type Oméga ‘Architecturale’ (1,8m de hauteur)

Sélection végétale

ARBRES FEUILLUS

Acer freemanii ‘Autumn Blaze’

Amelanchier grandifolia ‘Autumn Brillance’

Gleditsia triacanthos ‘Skyline’

Quercus palustris

Ostrya virginiana

Tilia flavescens ‘Glenleven’

Ulmus x ‘Frontier’

ARBRES ET ARBUSTES FEUILLUS

Aronia prunifolia ‘Viking’

Caragana arborescens

Myrica gale

GRAMINÉES

Deschampsia caespitosa ‘tardiflora’

Miscanthus sinensis ‘Purpurascens’

Panicum virgatum ‘Shenandoah’

Schizachyrium scoparium ‘Prairie munchkin’

Liste de plantation

VIVACES HERBACÉES

Aruncus dioicus

Aster nova-angliae

Anemone vitifolia ‘Robustissima’

Geranium ‘Rozanne’

Hemerocallis fulva

Iris pseudacorus

Iris sibirica ‘Ruffled Velvet’

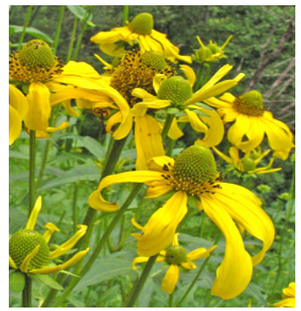
Rudbeckia laciniata

Vernonia gigantea

LISTE DE PLANTATION

Clé	Qté	Nom latin	Calibre
		ARBRES FEUILLUS	
AFI	4	Acer freemanii 'Autumn Blaze'	60mm
AGA	4	Amelanchier grandifolia 'Autumn Brilliance'	225cm
GTK	5	Gleditsia triacanthos'Skyline'	60mm
QPA	2	Quercus palustris	60mm
OVI	2	Ostrya virginiana	60mm
TGL	3	Tilia flavescens 'Glenleven'	70mm
UXF	3	Ulmus x 'Frontier'	70mm
		ARBUSTES FEUILLUS	
ARP	33	Aronia prunifolia Viking	60cm
CAR	21	Caragana arborescens	150cm
MGA	5	Myrica gale	45cm
		GRAMINÉES	
dct	23	Deschampsia caespi. 'Tardiflora'	pot 1 litre
msi	18	Miscanthus sinens.'Purpurascens'	pot 1 litre
pvs	43	Panicum virgatum 'Shenandoah'	pot 1 litre
spk	215	Schizachyrium scoparium 'Prairie Munchkin'	pot 1 litre
		VIVACES	
adi	90	Aruncus dioicus	pot 1 litre
ano	30	Aster novae-angliae	pot 10cm
anr	36	Anemone vitifolia 'Robustissima'	pot 10cm
grz	125	Geranium 'Rozanne'	pot 1 litre
hfl	90	Hemerocallis 'Fulva'	pot 1 litre
ips	20	Iris pseudacorus	pot 1 litre
isv	22	Iris sibirica 'Ruffled Velvet'	pot 1 litre
rla	13	Rudbeckia laciniata	pot 10cm
vng	9	Vernonia gigantea	pot 1 litre

agence RELIEFDESIGN
5795, Avenue De Gaspé, Suite 207, Montréal, Québec H2S 2X3. T: 514.500.3605, F: 514.317.9320, www.reliefdesign.ca

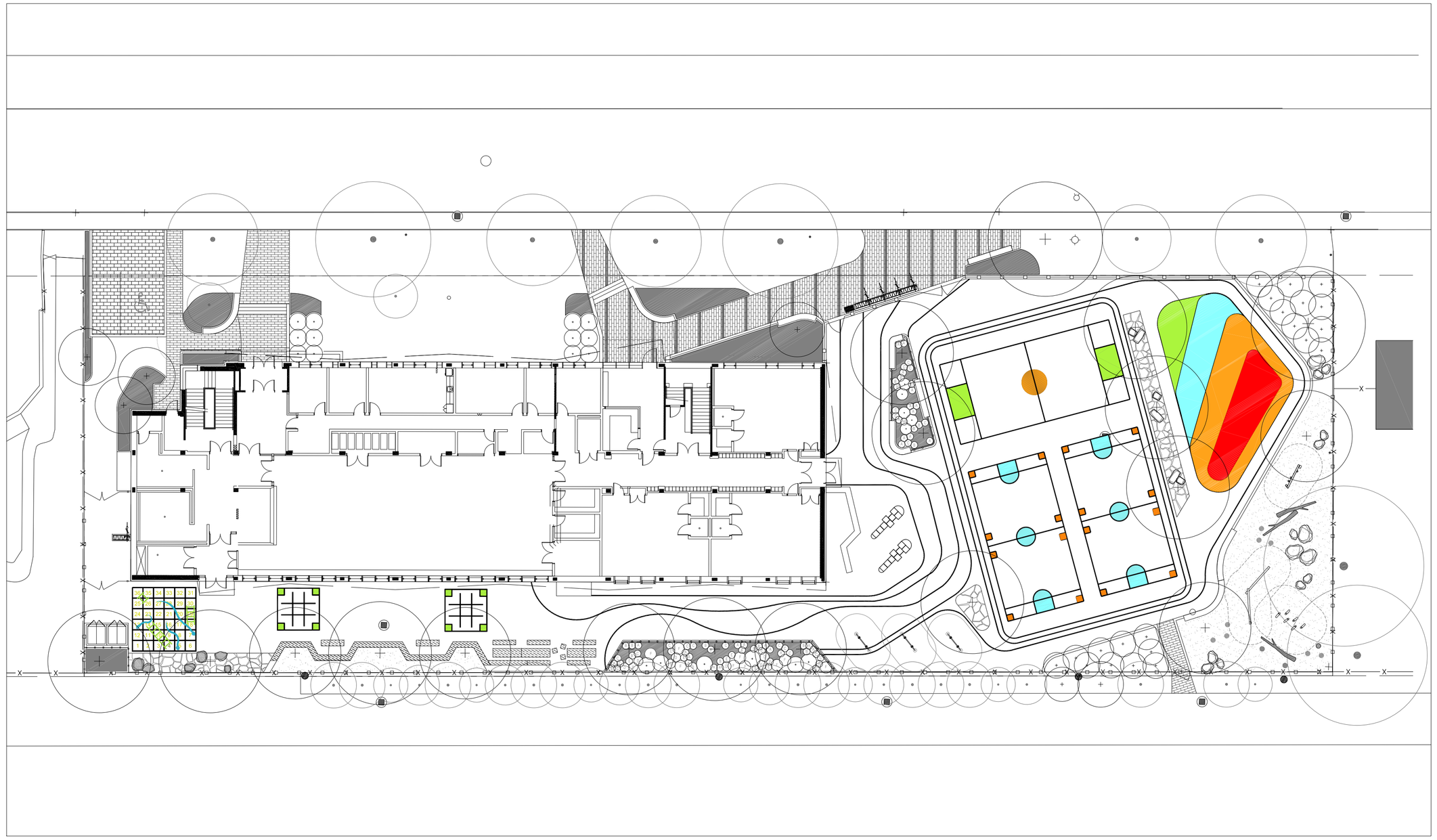

PROJET

ÉCOLE SAINT-MATHIEU

ANNEXE

7110, 8e AVENUE

CLIENT

COMMISSION SCOLAIRE
DE MONTRÉAL (CSDM)

CONSULTANT(S)

ARCHITECTURE

INGÉNIERIE

STRUCTURE

LISTE DES PLANS

FEUILLE NO.	TITRE DU DESSIN	ÉCHELLE	RÉVISION
AP-00	PAGE COUVERTURE	N.A.E	-
AP-01	PLAN D'ENSEMBLE	1:150	-
AP-02	PLAN DES CONDITIONS EXISTANTES ET DÉMOLITION	1:150	-
AP-03	PLAN D'IMPLANTATION - À VENIR	1:150	-
AP-04	PLAN DE DESCRIPTION DES TRAVAUX ET NIVELLEMENT	1:150	-
AP-05	PLAN DE PLANTATION	1:150	-
AP-06a	DÉTAILS DE CONSTRUCTION	INDIQUÉE	-
AP-06b	DÉTAILS DE CONSTRUCTION	INDIQUÉE	-
AP-06c	DÉTAILS DE CONSTRUCTION	INDIQUÉE	-
AP-06d	DÉTAILS DE CONSTRUCTION	INDIQUÉE	-

PLAN CLÉ - NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

ÉMISSION : Émis pour coordination

DATE : 2018-12-19

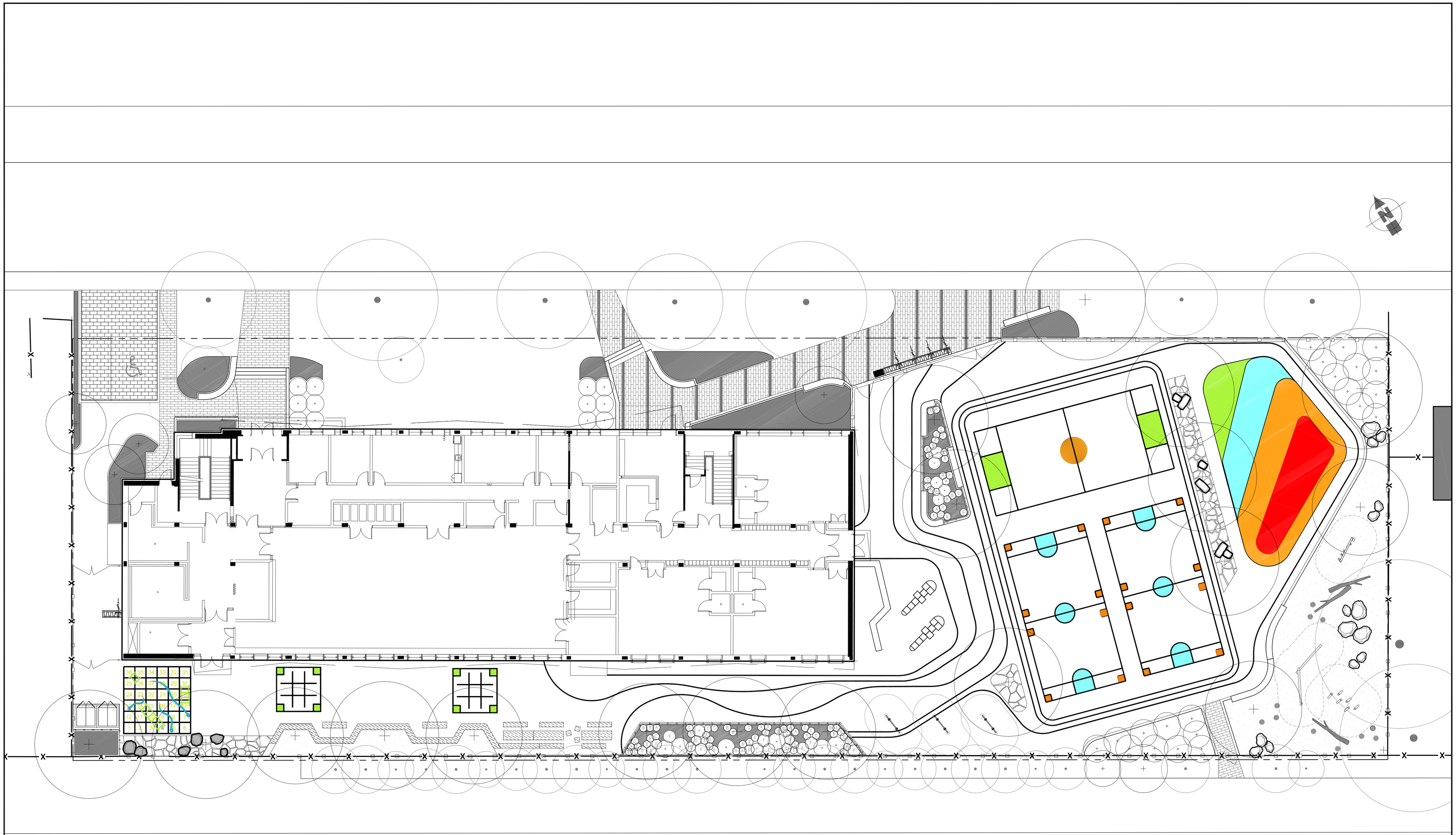

DIMENSIONS :
Toutes les dimensions sont en mètre, sauf lorsque contre indiqué.
Ne pas mesurer à partir de ce dessin.
Vérifier toutes les dimensions sur le site avant de débuter les travaux.

TRAVAUX D'ARCHITECTURE, CIVILS, ÉLECTRIQUES, HYDRAULIQUES, STRUCTURAUX ET/OU AUTRES SPÉCIALISTES IMPLIQUÉS:
Toute information, provenant de consultants ou spécialistes impliqués, contenue, mentionnée ou dérivée a l'intérieur de ce document n'est représentée qu'a titre indicatif seulement.
En aucun cas ces informations ne doivent être utilisées à des fins de construction ou de certification.
Se référer aux documents des consultants et spécialistes mentionnés pour connaître l'étendue des travaux.

PROJET:

ÉCOLE SAINT-MATHIEU / ANNEXE

CLIENT:

COMMISSION SCOLAIRE
DE MONTRÉAL

agence RELIEFDESIGN
3795, Avenue De Gaspé, Suite 207, Montréal, Québec H2B 2K3, T: 514.568.3605, F: 514.317.3320, www.reliefdesign.ca

SCEAU

Émission	Description	Par	Appr.	Date
01	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-10-30
02	ÉMIS POUR COORDINATION- 40%	FPS	ESP	2018-12-03
03	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-12-19

TITRE DU DESSIN

Plan d'ensemble

Dessiné par : FPS
Crée par : ESP - FPS
Projet No. : 18-0404

Nord

Échelle: 1:150

FEUILLE NO.
AP-01

RÉVISION
-

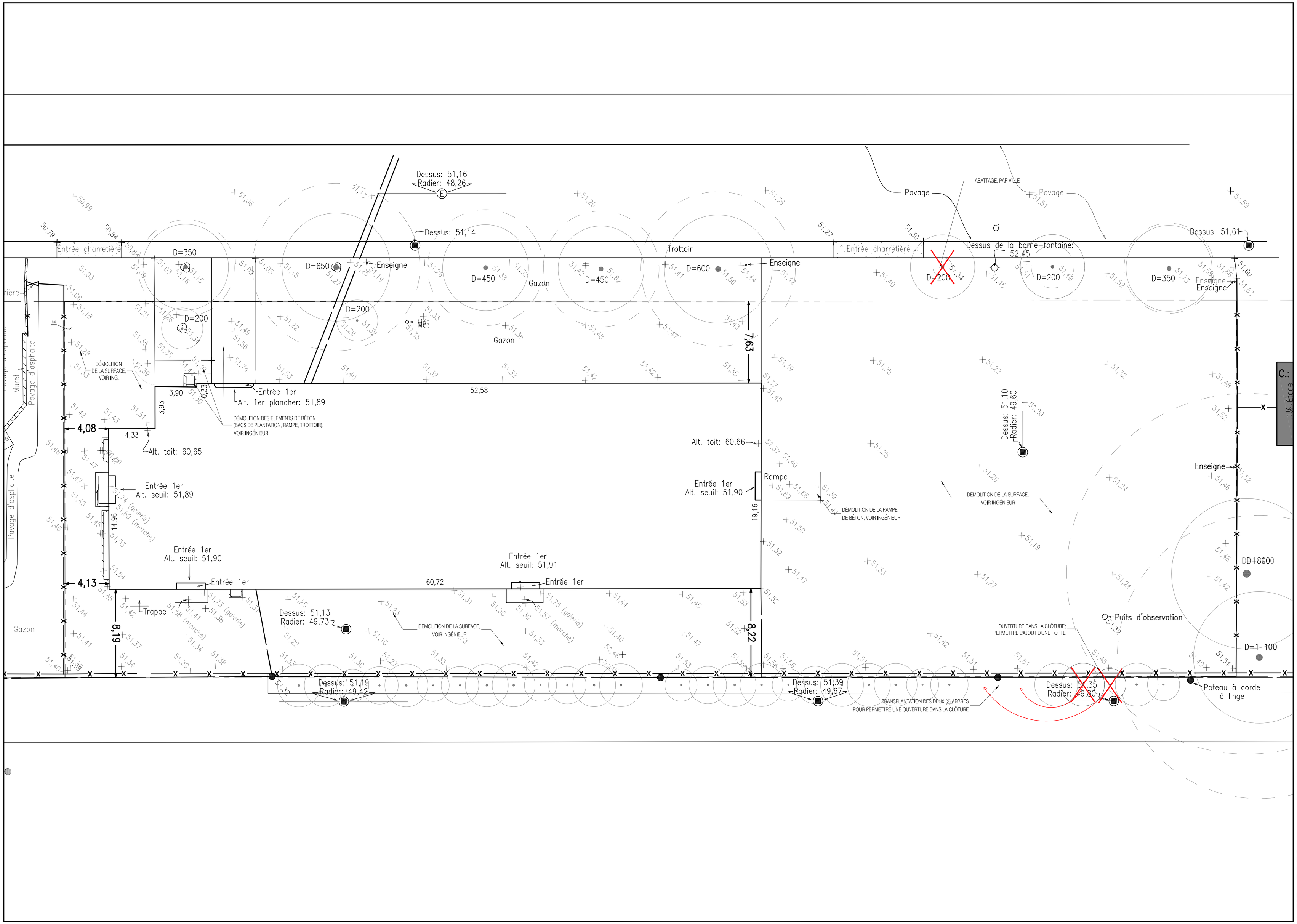

DIMENSIONS :
Toutes les dimensions sont en mètre, sauf lorsque contre indiqué.
Ne pas mesurer à partir de ce dessin.
Vérifier toutes les dimensions sur le site avant de débuter les travaux.

TRAVAUX D'ARCHITECTURE, CIVILS, ÉLECTRIQUES, HYDRAULIQUES, STRUCTURAUX ET/OU AUTRES SPÉCIALISTES IMPLIQUÉS:
Toute information, provenant de consultants ou spécialistes impliqués, contenue, mentionnée ou dérivée a l'intérieur de ce document n'est représentée qu'a titre indicatif seulement.
En aucun cas ces informations ne doivent être utilisées à des fins de construction ou de certification.
Se référer aux documents des consultants et spécialistes mentionnés pour connaître l'étendue des travaux.

PROJET:

ÉCOLE SAINT-MATHIEU / ANNEXE

CLIENT:

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

agence RELIEFDESIGN
3795, Avenue De Gaspé, Suite 207, Montréal, Québec H2S 2K1, T: 514.598.3605, F: 514.317.3335, www.reliefdesign.ca

SCEAU

Émission	Description	Par	Appr.	Date
01	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-10-30
02	ÉMIS POUR COORDINATION- 40%	FPS	ESP	2018-12-03
03	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-12-19

TITRE DU DESSIN

Plan des conditions existantes et démolition

Dessiné par : FPS
Crée par : ESP - FPS
Projet No. : 18-0404

Nord

Échelle: 1:150

FEUILLE NO. AP-02

RÉVISION -

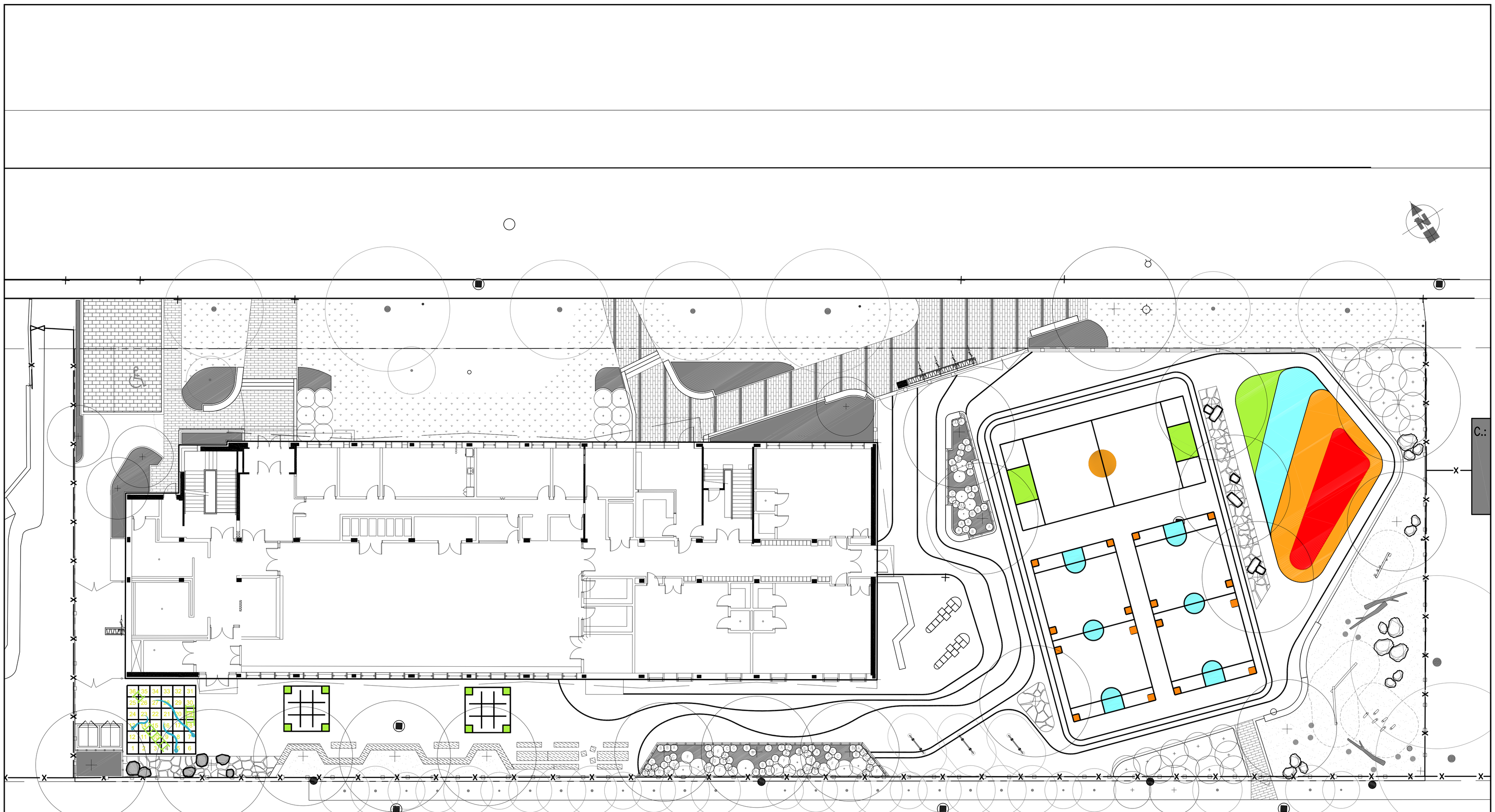

DIMENSIONS :
Toutes les dimensions sont en mètre, sauf lorsque contre indiqué.
Ne pas mesurer à partir de ce dessin.
Vérifier toutes les dimensions sur le site avant de débuter les travaux.

TRAVAUX D'ARCHITECTURE, CIVILS, ÉLECTRIQUES, HYDRAULIQUES, STRUCTURAUX ET/OU AUTRES SPÉCIALISTES IMPLIQUÉS:
Toute information, provenant de consultants ou spécialistes impliqués, contenue, mentionnée ou dérivée a l'intérieur de ce document n'est représentée qu'a titre indicatif seulement.
En aucun cas ces informations ne doivent être utilisées à des fins de construction ou de certification.
Se référer aux documents des consultants et spécialistes mentionnés pour connaître l'étendue des travaux.

PROJET:

ÉCOLE SAINT-MATHIEU / ANNEXE

CLIENT:

COMMISSION SCOLAIRE
DE MONTRÉAL

agence RELIEFDESIGN
3795, Avenue De Gaspé, Suite 207, Montréal, Québec H2S 2E3, T: 514.568.3605, F: 514.317.3335, www.reliefdesign.ca

SCEAU

Émission	Description	Par	Appr.	Date
01	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-10-30
02	ÉMIS POUR COORDINATION- 40%	FPS	ESP	2018-12-03
03	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-12-19

TITRE DU DESSIN

Plan d'implantation

Dessiné par : FPS
Crée par : ESP - FPS
Projet No. : 18-0404

Nord

Échelle: 1:150

FEUILLE NO.
AP-03

RÉVISION
-

493 ENFANTS

SUPERFICIE TOTALE DE JEU: 1865m2

RATIO ±3.8m2/ENFANT (±7.6m2/ENFANT SI DEUX RÉCRÉATIONS)

8e AVENUE

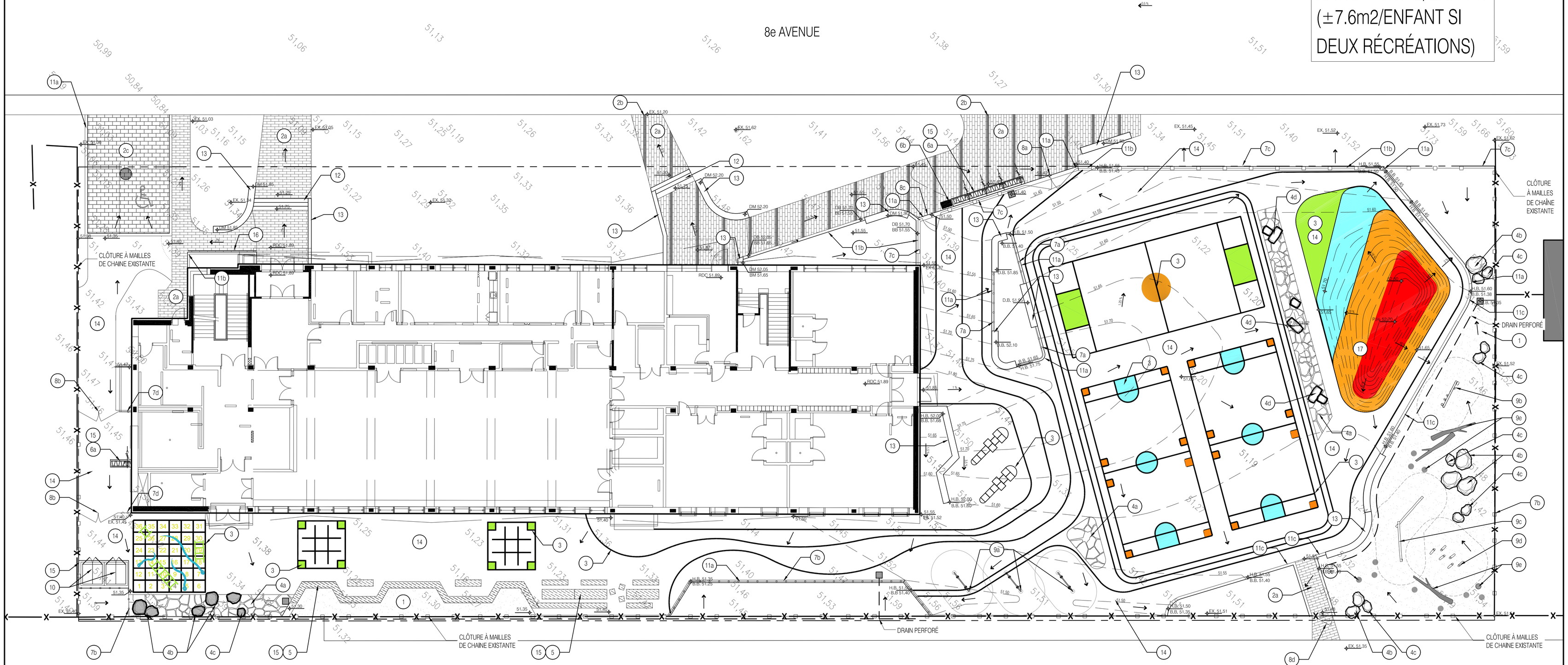

RUELLE VERTE

LÉGENDE DESCRIPTION DES TRAVAUX

1	Surface de fibres de bois déchiquetées Couleur naturelle VOIR DÉTAIL AP-06
2a	Pavés de béton préfabriqués, type Avenue, gris clair, de la cie BOLDUC, dim.: 100x200x600mm VOIR DÉTAIL AP-06
2b	Pavés de béton préfabriqués, type Avenue, beige brûlé, de la cie BOLDUC, dim.: 100x200x600mm VOIR DÉTAIL AP-06
2c	Pavés de béton préfabriqués, type Avenue, gris clair, de la cie BOLDUC, dim.: 100x300x600mm VOIR DÉTAIL AP-06
3	Marquage au sol, lignage ou surface (peinture type acrylique) VOIR DEVIS
4a	Surface perméable de pierre de silice pour fosse de plantation charbre (800mm @ 1200mm) VOIR DÉTAIL AP-06
4b	Pierre décorative granitique (1@1,5 m²) VOIR DÉTAIL AP-06
4c	Pierre décorative granitique (0.75@1m²) VOIR DÉTAIL AP-06
4d	Banc en pierre rectangulaire VOIR DÉTAIL AP-06
5	Bancs et table en bois VOIR DÉTAIL AP-06
6	Support à vélos Type et couleur à valider VOIR DÉTAIL AP-06
6b	Boîte Croque-Livres PAR CNLITRES, VOIR DEVIS
7a	Clôture de protection pour zones de plantation, 750mm hauteur, VOIR DÉTAIL AP-06
7b	Clôture de protection de la cie Omega ou équivalent approuvé, 1,2m hauteur, modèle à déterminer, VOIR DEVIS
7c	Clôture de la cie Omega ou équivalent approuvé, 1,8m de hauteur, modèle à déterminer, VOIR DEVIS
7d	Clôture à mailles de chaîne, 1,8m de hauteur, VOIR DEVIS
8a	Porte à double battant de la cie Omega ou équivalent approuvé, H: 1,8m, L: 4m, modèle à déterminer, VOIR DEVIS
8b	Porte à double battant, type clôture à mailles de chaîne, H: 1,8m, L: 1,8m, modèle à déterminer, VOIR DEVIS
8c	Porte à simple battant de la cie Omega ou équivalent approuvé, H: 1,8m, L:0,9m, modèle à déterminer, VOIR DEVIS
8d	Porte à simple battant, type clôture à mailles de chaîne, H: 1,8m, L:0,9m, modèle à déterminer, VOIR DEVIS
9a	Jeu de ballon-poing VOIR DÉTAIL AP-06
9b	Module de jeu en bois TYPE 1 de la cie ESKair aménagement ou équivalent approuvé, VOIR DEVIS
9c	Module de jeu en bois TYPE 2 de la cie ESKair aménagement ou équivalent approuvé, VOIR DEVIS
9d	Module de jeu en bois TYPE 3 de la cie ESKair aménagement ou équivalent approuvé VOIR DEVIS
9e	Billots de bois et troncs de la cie ESKair aménagement ou équivalent approuvé VOIR DEVIS
10	Contenue à déchets/soufflleuse FOURNI PAR CSDM; VOIR DEVIS
11a	Bordure de béton coulée en place arasée VOIR AP-06 (VOIR INGL.)
11b	Bordure de béton coulée en place 150mm hauteur VOIR AP-06 (VOIR INGL.)
11c	Bordure de béton coulé en place 300mm hauteur (zone avec pallis) VOIR AP-06 (VOIR INGL.)
11d	Bordure de béton coulé en place 300mm hauteur (fosse de plantation) VOIR AP-06 (VOIR INGL.)
12	Marche de béton coulé en place VOIR INGÉNIERIE
13	Mur/Muret en béton coulé en place VOIR AP-06 (VOIR INGL.)
14	Surface d'asphalte VOIR INGÉNIERIE
15	Dalle de béton coulé en place VOIR INGÉNIERIE
16	Main courante en acier VOIR AP-06
17	Plan incliné VOIR AP-06
	Puisard VOIR INGÉNIERIE
	Regard VOIR INGÉNIERIE

DIMENSIONS :
Toutes les dimensions sont en mètre, sauf lorsque contre Indiqué.
Ne pas mesurer à partir de ce dessin.
Vérifier toutes les dimensions sur le site avant de débuter les travaux.

TRAVAUX D'ARCHITECTURE, CIVILS, ÉLECTRIQUES, HYDRAULIQUES, STRUCTURAUX ET/OU AUTRES SPÉCIALISTES IMPLIQUÉS:
Toute information, provenant de consultants ou spécialistes impliqués, contenue, mentionnée ou dérivée a l'intérieur de ce document n'est représentée qu'a titre indicatif seulement.
En aucun cas ces informations ne doivent être utilisées à des fins de construction ou de certification.
Se référer aux documents des consultants et spécialistes mentionnés pour connaître l'étendue des travaux.

PROJET:

ÉCOLE SAINT-MATHIEU / ANNEXE

CLIENT:

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

agence RELIEFDESIGN
3755, Avenue De Gaspé, Suite 207, Montréal, Québec H2S 2E3, T: 514.560.5005, F: 514.197.3320, www.reliefdesign.ca

SCEAU

Emission	Description	Par	Appr.	Date
01	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-10-30
02	ÉMIS POUR COORDINATION- 40%	FPS	ESP	2018-12-03
03	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-12-19

TITRE DU DESSIN

Plan de description des travaux et nivellement

Dessiné par : FPS
Crée par : ESP - FPS
Projet No. : 18-0404

Nord

Échelle: 1:150

FEUILLE NO. AP-04

RÉVISION -

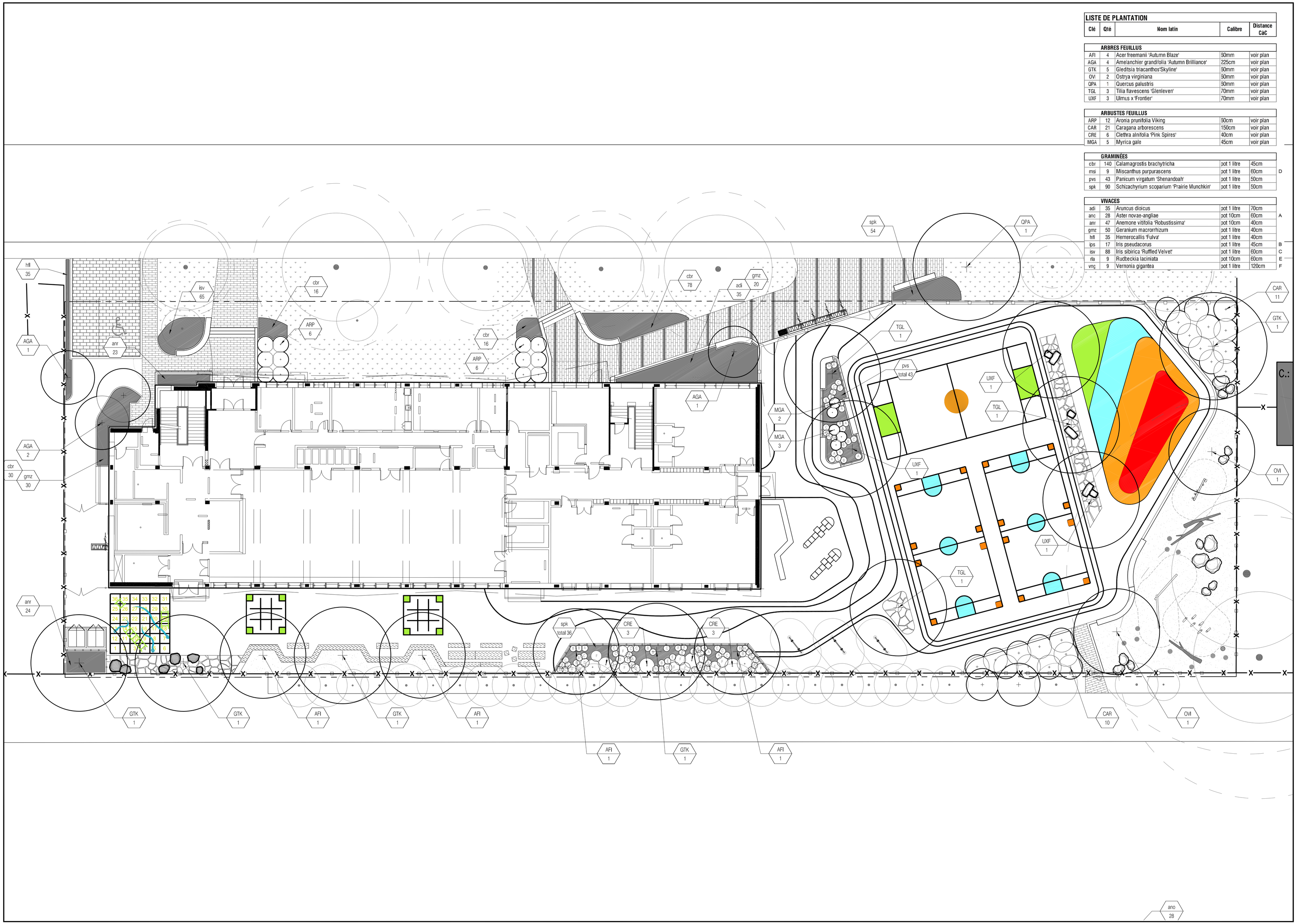

LISTE DE PLANTATION

Clé	Qté	Nom latin	Calibre	Distance CaC	
ARBRES FEUILLUS					
AFI	4	Acer freemanii 'Autumn Blaze'	50mm	voir plan	
AGA	4	Amelanchier grandiflolia 'Autumn Brilliance'	225cm	voir plan	
GTK	5	Gleditsia triacanthos'Skyline'	50mm	voir plan	
OVI	2	Ostrya virginiana	50mm	voir plan	
QPA	1	Quercus palustris	50mm	voir plan	
TGL	3	Tilia flavescens 'Glenleven'	70mm	voir plan	
UXF	3	Ulmus x 'Frontier'	70mm	voir plan	
ARBUSTES FEUILLUS					
ARP	12	Aronia prunifolia Viking	50cm	voir plan	
CAR	21	Caragana arborescens	150cm	voir plan	
CRE	6	Clethra alnifolia 'Pink Spires'	40cm	voir plan	
MGA	5	Myrica gale	45cm	voir plan	
GRAMINÉES					
cbr	140	Calamagrostis brachytricha	pot 1 litre	45cm	
msi	9	Miscanthus purpurascens	pot 1 litre	60cm	D
pvs	43	Panicum virgatum 'Shenandoah'	pot 1 litre	50cm	
spk	90	Schizachyrium scoparium 'Prairie Munchkin'	pot 1 litre	50cm	
VIVACES					
adi	35	Aruncus dioicus	pot 1 litre	70cm	
ano	28	Aster novae-angliae	pot 10cm	60cm	A
anr	47	Anemone vitifolia 'Robustissima'	pot 10cm	40cm	
gmz	50	Geranium macrorrhizum	pot 1 litre	40cm	
hfl	35	Hemerocallis 'Fulva'	pot 1 litre	40cm	
ips	17	Iris pseudacorus	pot 1 litre	45cm	B
isv	88	Iris sibirica 'Ruffled Velvet'	pot 1 litre	60cm	C
rla	9	Rudbeckia laciniata	pot 10cm	60cm	E
vng	9	Vernonia gigantea	pot 1 litre	120cm	F

DIMENSIONS :
Toutes les dimensions sont en mètre, sauf lorsque contre indiqué.
Ne pas mesurer à partir de ce dessin.
Vérifier toutes les dimensions sur le site avant de débuter les travaux.

TRAVAUX D'ARCHITECTURE, CIVILS, ÉLECTRIQUES, HYDRAULIQUES, STRUCTURAUX ET/OU AUTRES SPÉCIALISTES IMPLIQUÉS:
Toute information, provenant de consultants ou spécialistes impliqués, contenue, mentionnée ou dérivée a l'intérieur de ce document n'est représentée qu'a titre indicatif seulement.
En aucun cas ces informations ne doivent être utilisées à des fins de construction ou de certification.
Se référer aux documents des consultants et spécialistes mentionnés pour connaître l'étendue des travaux.

PROJET:

ÉCOLE SAINT-MATHIEU / ANNEXE

CLIENT:

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

LÉGENDE

- Arbres ou Arbrisseaux feuillus — VOIR DÉTAIL AP-07
- Arbres conifères — VOIR DÉTAIL AP-07
- Arbustes feuillus — VOIR DÉTAIL AP-07
- Vivaces herbacées, couvre-sol — VOIR DÉTAIL AP-07
- Gazon en plaque type 'Vert à vie - faible entretien' de Groupe Richer — VOIR DEVIS
- AAA 000 — Code de plantation Espèce / Quantitée

LÉGENDE DE VIVACES

- A — ano (Aster novae-angliae)
- B — ips (Iris pseudacorus)
- C — isv (Iris sibirica 'Ruffled Velvet')
- D — msi (Miscanthus purpurascens
- E — rla (Rudbeckia laciniata)
- F — vng (Vernonia gigantea)

agence RELIEFDESIGN
5795, Avenue De Gaspé, Bulle 207, Montréal, Québec H2S 2K3, T: 514.568.3605, F: 514.517.5220, www.reliefdesign.ca

SCEAU

Émission	Description	Par	Appr.	Date
01	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-10-30
02	ÉMIS POUR COORDINATION- 40%	FPS	ESP	2018-12-03
03	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-12-19

TITRE DU DESSIN

Plan de plantation

Dessiné par : FPS
Crée par : ESP - FPS
Projet No. : 18-0404

Nord

Échelle: 1:150

FEUILLE NO. AP-05

RÉVISION -

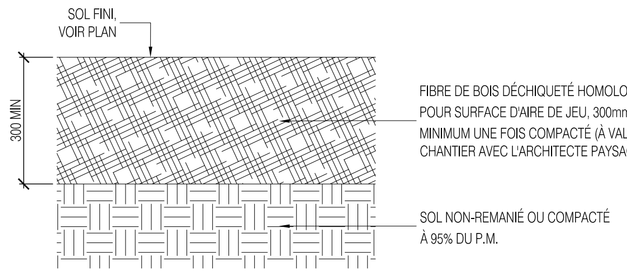

1 SURFACE DE FIBRE DE BOIS DÉCHIQUETÉ
Échelle 1:10

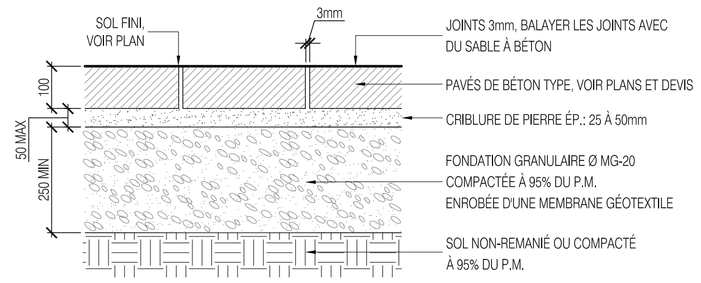

2 SURFACE DE PAVÉ DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ
Échelle 1:10

NOTE:
-INSTALLER LA SURFACE LISSE DES PIERRES VERS LE HAUT
-ÉLIMINER LES ASPÉRITÉS À L'AIDE D'UN CISEAU À FROID

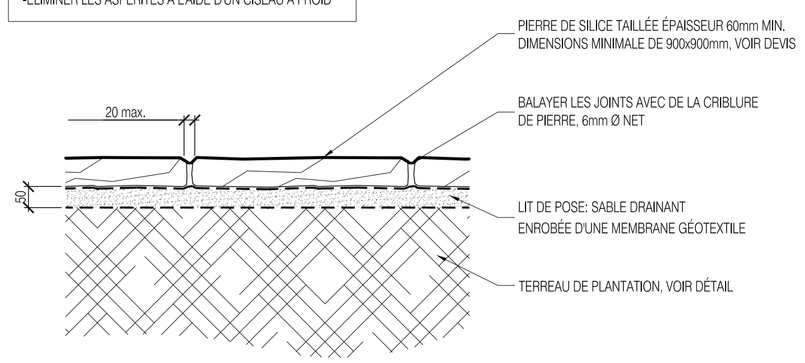

4a SURFACE PERMÉABLE DE PIERRE DE SILICE POUR FOSSE DE PLANTATION D'ARBRE
ÉCHELLE 1:10

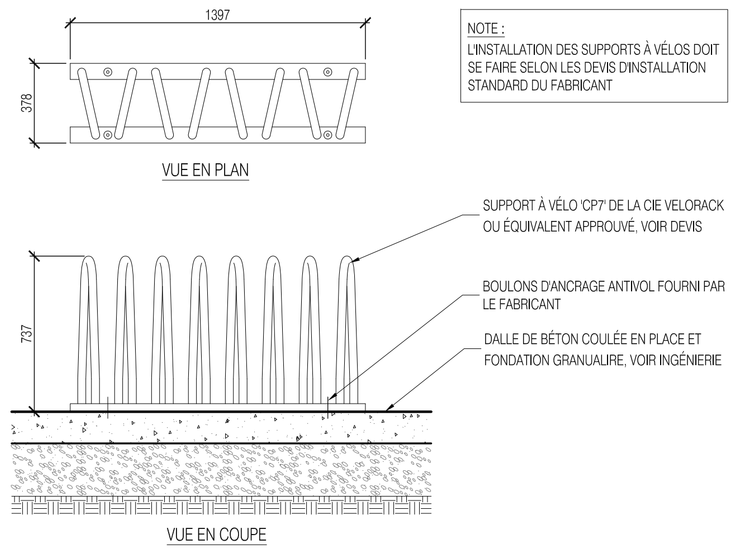

NOTE :
L'INSTALLATION DES SUPPORTS À VÉLOS DOIT
SE FAIRE SELON LES DEVIS D'INSTALLATION
STANDARD DU FABRICANT

6a SUPPORT À VÉLOS (SUR DALLE DE BÉTON)
ÉCHELLE: 1:20

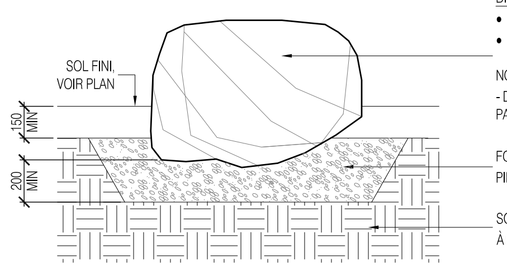

4b 4c PIERRE DÉCORATIVE GRANITIQUE
Échelle 1:20

NOTE :
- LA SURFACE DE LA PIERRE DOIT ÊTRE RELATIVEMENT PLATE
POUR POUVOIR S'ASSEOIR ET LES CÔTÉS DE LA PIERRE NE
DOIVENT PAS PERMETTRE DE S'AGRIPPER POUR LA SOULEVER.
- L'ENTREPRENEUR DOIT METTRE EN PLACE LES PIERRES
AVANT L'INSTALLATION DES SURFACES DE FINITION.

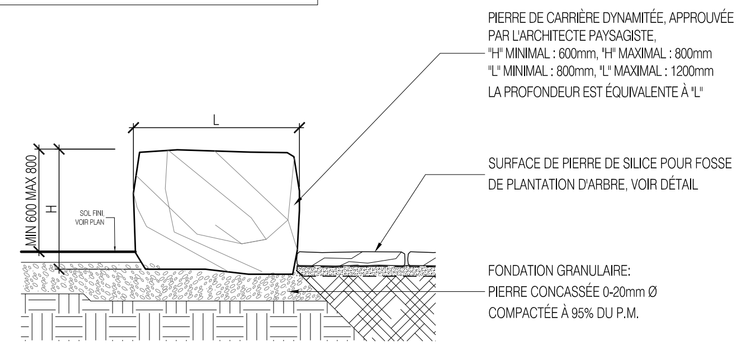

4d BANC EN PIERRE RECTANGULAIRE
ÉCHELLE: 1:20

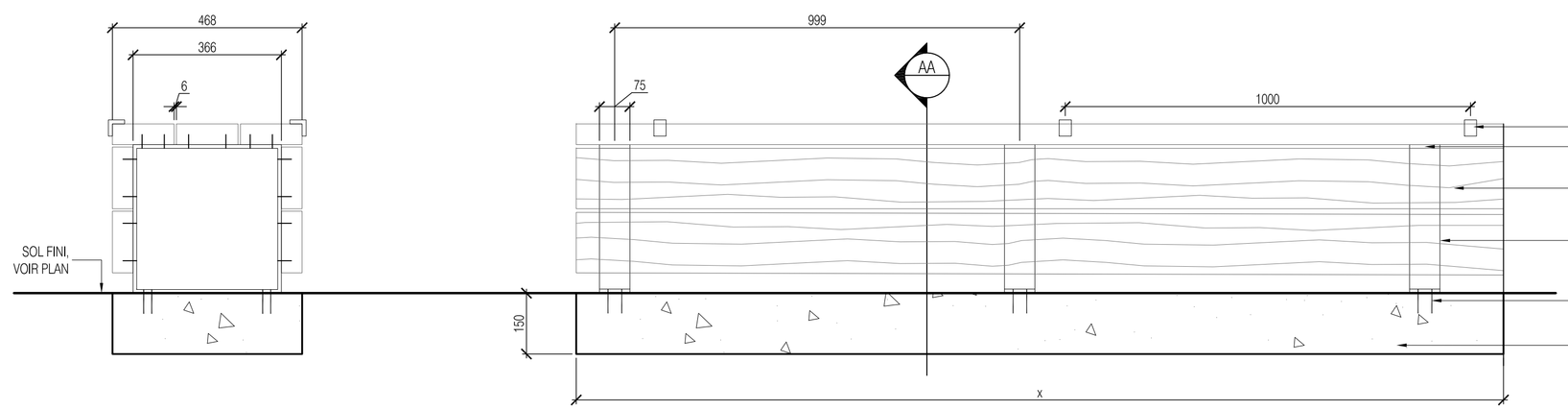

NOTES :
- TOUTE LA QUINCAILLERIE UTILISÉE À LA CONFECTION DE LA TABLE EST EN
ACIER GALVANISÉ À CHAUD.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER POUR APPROBATION
AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

COUPE AA ÉLÉVATION

5 BANC DE PLASTIQUE RECYCLÉ
Échelle 1:10

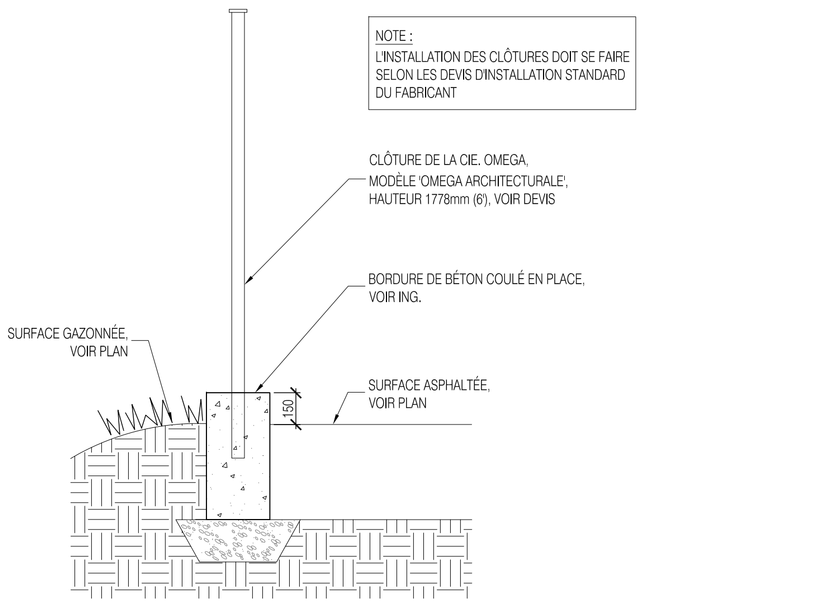

7c FIXATION DE LA CLÔTURE SUR BORDURE DE BÉTON SURDIMENSIONNÉE
ÉCHELLE: 1:20

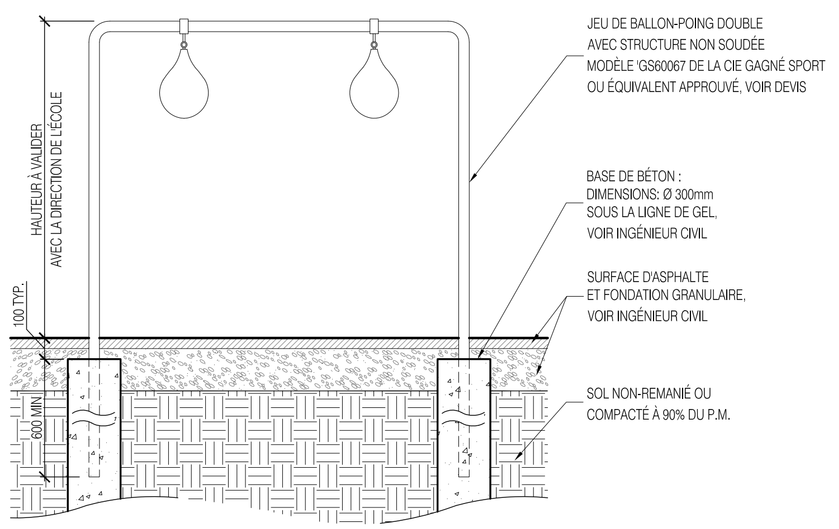

9a JEU DE BALLON-POING (SUR BASES DE BÉTON)
ÉCHELLE: 1:20

DIMENSIONS :
Toutes les dimensions sont en mètre, sauf lorsque contre Indiqué.
Ne pas mesurer à partir de ce dessin.
Vérifier toutes les dimensions sur le site avant de débuter les travaux.

TRAVAUX D'ARCHITECTURE, CIVILS, ÉLECTRIQUES, HYDRAULIQUES, STRUCTURAUX ET/OU AUTRES SPÉCIALISTES IMPLIQUÉS:
Toute information, provenant de consultants ou spécialistes impliqués, contenue, mentionnée ou dérivée à l'intérieur de ce document n'est représentée qu'a titre indicatif seulement.
En aucun cas ces informations ne doivent être utilisées à des fins de construction ou de certification.
Se référer aux documents des consultants et spécialistes mentionnés pour connaître l'étendue des travaux.

PROJET:

ÉCOLE SAINT-MATHIEU / ANNEXE

CLIENT:

COMMISSION SCOLAIRE
DE MONTRÉAL

agence RELIEFDESIGN
3700, Avenue De Gaspe, Suite 207, Montréal, Québec H2A 1X1, T: 514.560.5885, F: 514.277.3150, www.reliefdesign.ca

SCEAU

Émission	Description	Par	Appr.	Date
01	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-10-30
02	ÉMIS POUR COORDINATION- 40%	FPS	ESP	2018-12-03
03	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-12-19

TITRE DU DESSIN

Détails de construction

Dessiné par : FPS
Crée par : ESP - FPS
Projet No. : 18-0404

Nord

Échelle: INDIQUÉE

FEUILLE NO. AP-06a

RÉVISION -

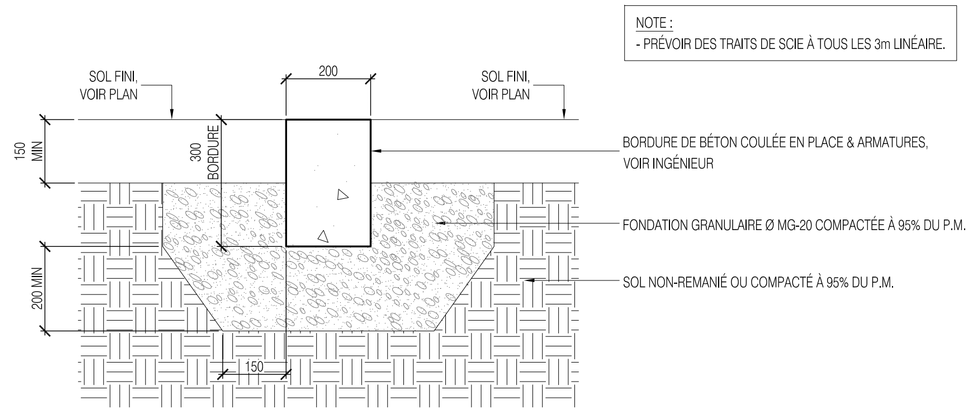

NOTE :
- PRÉVOIR DES TRAITS DE SCIE À TOUS LES 3m LINÉAIRE.

11a BORDURE DE BÉTON ARASÉE COULÉE EN PLACE
Échelle 1:10

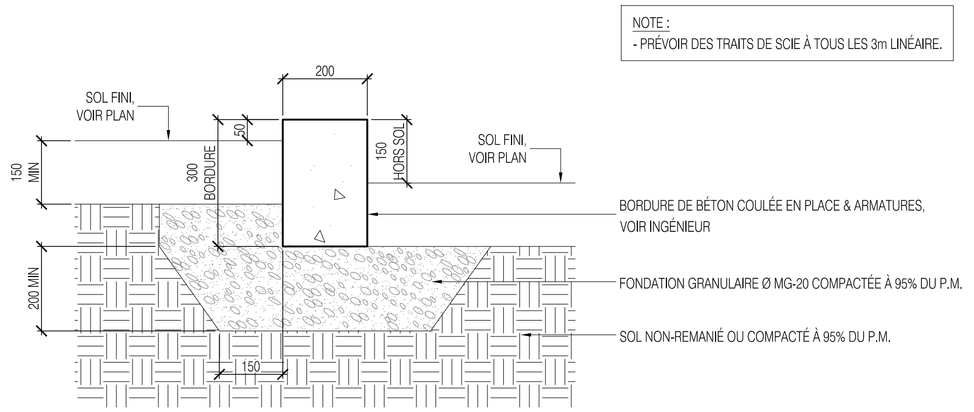

NOTE :
- PRÉVOIR DES TRAITS DE SCIE À TOUS LES 3m LINÉAIRE.

11b BORDURE DE BÉTON COULÉE EN PLACE
Échelle 1:10

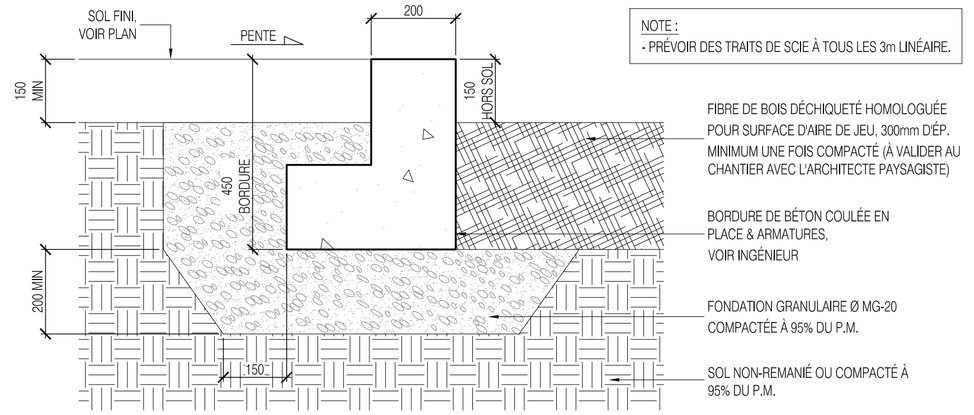

NOTE :
- PRÉVOIR DES TRAITS DE SCIE À TOUS LES 3m LINÉAIRE.

11c BORDURE DE BÉTON COULÉE EN PLACE
Échelle 1:10

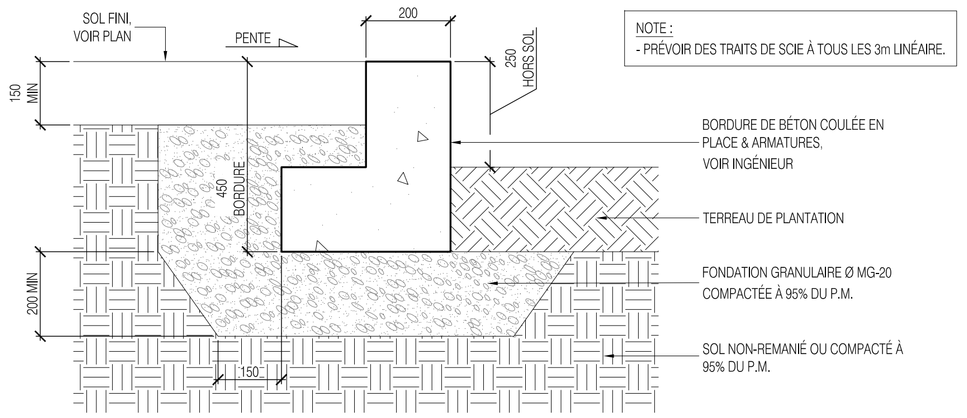

NOTE :
- PRÉVOIR DES TRAITS DE SCIE À TOUS LES 3m LINÉAIRE.

11d BORDURE DE BÉTON COULÉE EN PLACE
Échelle 1:10

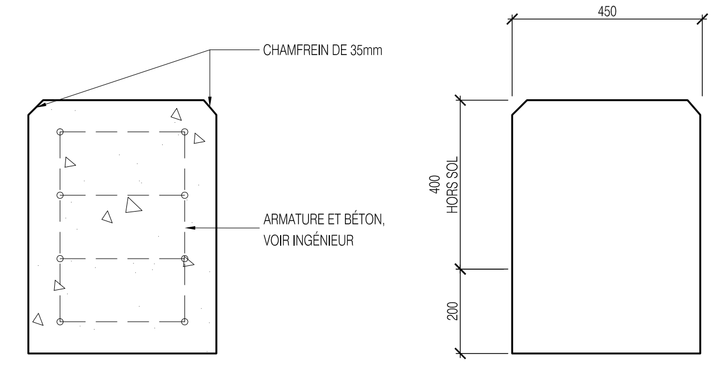

COUPE MURET-BANC BÉTON

PROFIL LATÉRAL MURET-BANC BÉTON

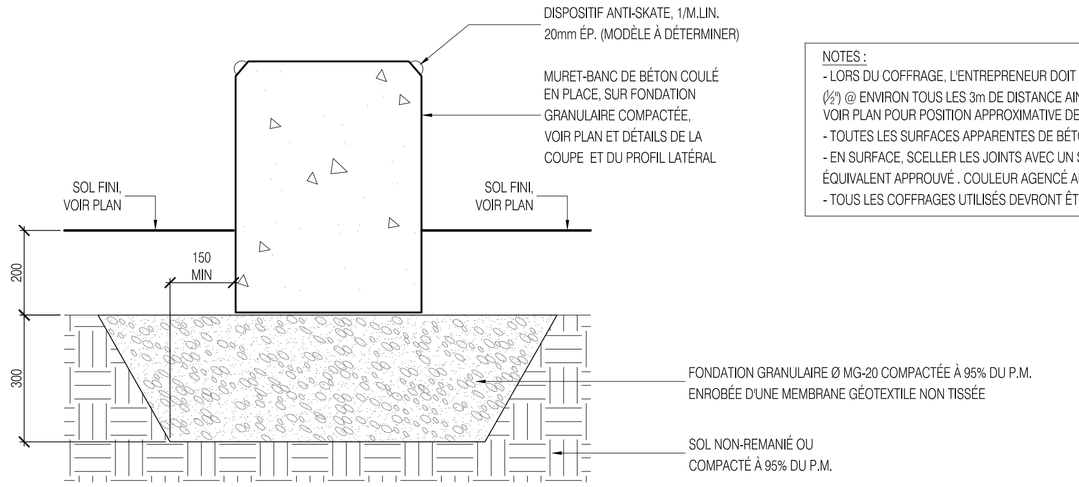

NOTES :
- LORS DU COFFRAGE, L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR DES JOINTS DE CONTRÔLE DE 13mm (½") @ ENVIRON TOUS LES 3m DE DISTANCE AINSI QU'AUX CHANGEMENTS DE DIRECTION. VOIR PLAN POUR POSITION APPROXIMATIVE DES JOINTS DE CONTRÔLE.
- TOUTES LES SURFACES APPARENTES DE BÉTON SONT FINIES AU JET DE SABLE LÉGER.
- EN SURFACE, SCELLER LES JOINTS AVEC UN SCELLANT ÉLASTOMÈRE DE TYPE SIKAFLEX OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ . COULEUR AGENCÉ AU BÉTON MÛRIT.
- TOUS LES COFFRAGES UTILISÉS DEVRONT ÊTRE NEUF.

COUPE

13 MURET-BANC DE BÉTON COULÉ EN PLACE
Échelle 1:10

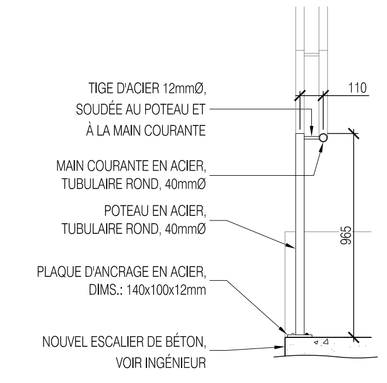

MAIN COURANTE SIMPLE - CÔTÉ GAUCHE - COUPE AA
QUANTITÉ : 1 UNITÉ

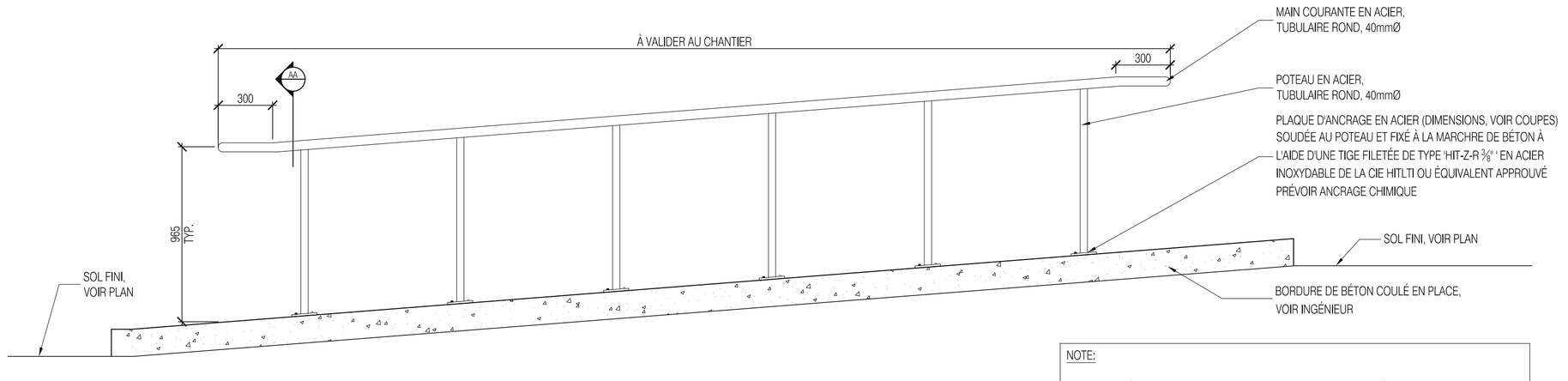

ÉLÉVATION LATÉRALE

NOTE:

- AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR À L'ARCHITECTE PAYSAGISTE DES DESSINS D'ATELIER COMPLETS À DES FINS D'APPROBATION.
- TOUT L'ACIER UTILISÉ EST DE L'ACIER GALVANISÉ À CHAUD PEINT NOIR.
- TOUTE LES SOUDURES DOIVENT ÊTRE MEULÉES AVANT LE PROCESSUS DE GALVANISATION ET DE PEINTURE.

16 MAIN COURANTE EN ACIER (TUBULAIRE ROND)
ÉCHELLE: 1:20

DIMENSIONS :
Toutes les dimensions sont en mètre, sauf lorsque contre Indiqué.
Ne pas mesurer à partir de ce dessin.
Vérifier toutes les dimensions sur le site avant de débuter les travaux.

TRAVAUX D'ARCHITECTURE, CIVILS, ÉLECTRIQUES, HYDRAULIQUES, STRUCTURAUX ET/OU AUTRES SPÉCIALISTES IMPLIQUÉS:
Toute information, provenant de consultants ou spécialistes impliqués, contenue, mentionnée ou dérivée à l'intérieur de ce document n'est représentée qu'a titre indicatif seulement.
En aucun cas ces informations ne doivent être utilisées à des fins de construction ou de certification.
Se référer aux documents des consultants et spécialistes mentionnés pour connaître l'étendue des travaux.

PROJET:

ÉCOLE SAINT-MATHIEU / ANNEXE

CLIENT:

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

agence RELIEFDESIGN
3755, Avenue De Gaspé, Suite 207, Montréal, Québec H2S 2X3, T: 514.596.5885, F: 514.317.3336, www.reliefdesign.ca

SCEAU

Émission	Description	Par	Appr.	Date
01	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-10-30
02	ÉMIS POUR COORDINATION- 40%	FPS	ESP	2018-12-03
03	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-12-19

TITRE DU DESSIN

Détails de construction

Dessiné par : FPS
Crée par : ESP - FPS
Projet No. : 18-0404

Nord

Échelle: INDIQUÉE

FEUILLE NO. AP-06b

RÉVISION -

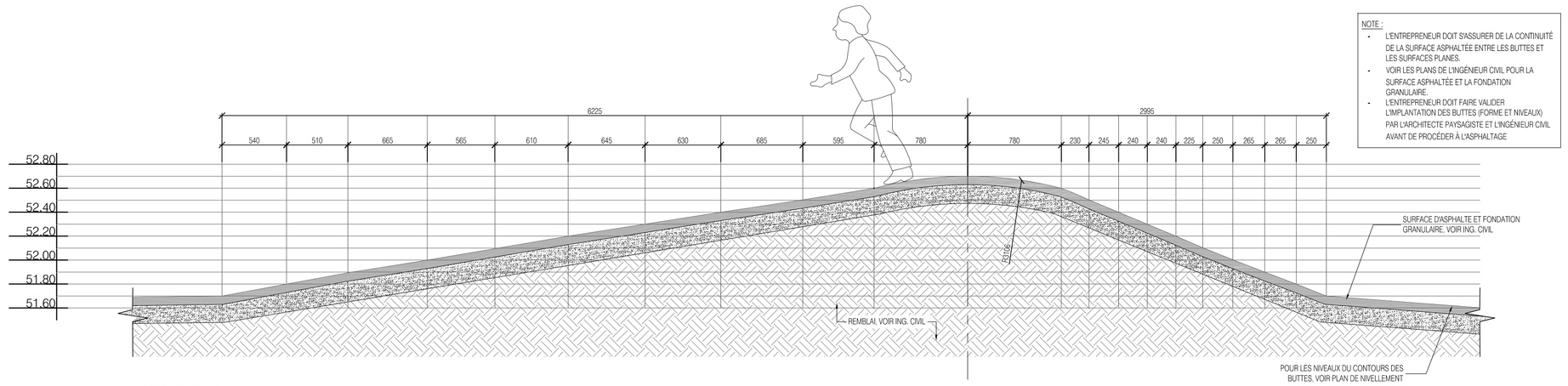

COUPE TRANSVERSALE - AA
échelle 1:30

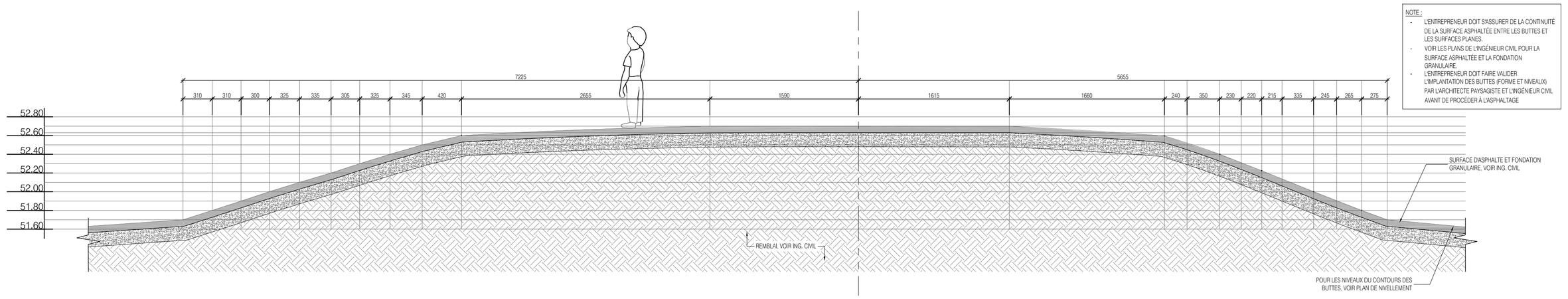

COUPE LONGITUDINALE - BB
échelle 1:30

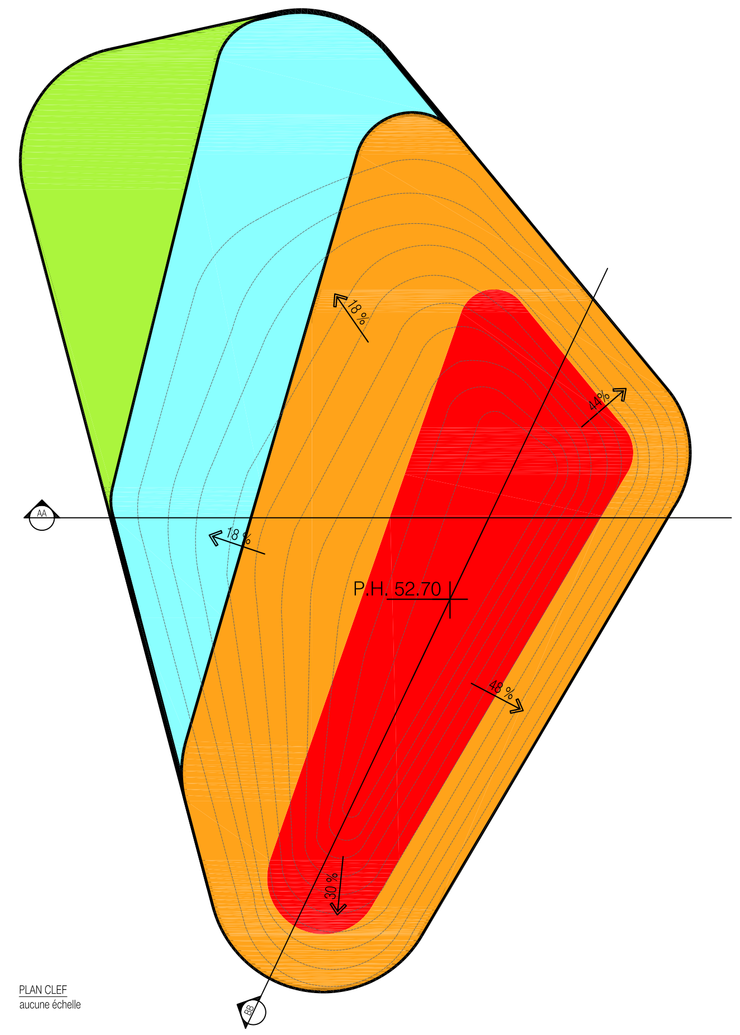

PLAN CLEF
aucune échelle

DIMENSIONS :
Toutes les dimensions sont en mètre, sauf lorsque contre indiqué.
Ne pas mesurer à partir de ce dessin.
Vérifier toutes les dimensions sur le site avant de débuter les travaux.

TRAVAUX D'ARCHITECTURE, CIVILS, ÉLECTRIQUES, HYDRAULIQUES, STRUCTURAUX ET/OU AUTRES SPÉCIALISTES IMPLIQUÉS:
Toute information, provenant de consultants ou spécialistes impliqués, contenue, mentionnée ou dérivée a l'intérieur de ce document n'est représentée qu'a titre indicatif seulement.
En aucun cas ces informations ne doivent être utilisées à des fins de construction ou de certification.
Se référer aux documents des consultants et spécialistes mentionnés pour connaître l'étendue des travaux.

PROJET:

ÉCOLE SAINT-MATHIEU / ANNEXE

CLIENT:

COMMISSION SCOLAIRE
DE MONTRÉAL

agence RELIEFDESIGN
3795, Avenue De Gaspé, Suite 207, Montréal, Québec H2B 2E3, T: 514.566.3005, F: 514.317.0335, www.reliefdesign.ca

SCEAU

Émission	Description	Par	Appr.	Date
01	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-10-30
02	ÉMIS POUR COORDINATION- 40%	FPS	ESP	2018-12-03
03	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-12-19

TITRE DU DESSIN

Détails de construction

Dessiné par : FPS
Crée par : ESP - FPS
Projet No. : 18-0404

Nord

Échelle: INDIQUÉE

FEUILLE NO. AP-06c

RÉVISION -

NOTES :
- LA FOSSE DE PLANTATION DOIT AVOIR UN DIAMÈTRE DE 500mm MINIMUM.
- TRAVAUX DE PLANTATIONS CONFORMES AUX NORMES DU B.N.Q.
- VOIR PLAN POUR AUTRE TYPE DE TUTEUR, SI NÉCESSAIRE.
- LORSQUE L'ARBRE EST PLANTÉ DANS L'ENCEINTE DE LA COUR D'ÉCOLE, L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR UN TUYAU DE PVC OU D'ABS DE 70mmØ INTÉRIEUR. UNE FENTE DANS LA PORTION SUPÉRIEURE PERMET L'INSTALLATION DE LA SELLETTE. UN CAPUCHON DOIT ÊTRE COLLÉ (COLLE PL) AU BOUT POUR EMPÊCHER LE TOUT D'ÊTRE ENLEVÉ PAR DES ENFANTS.

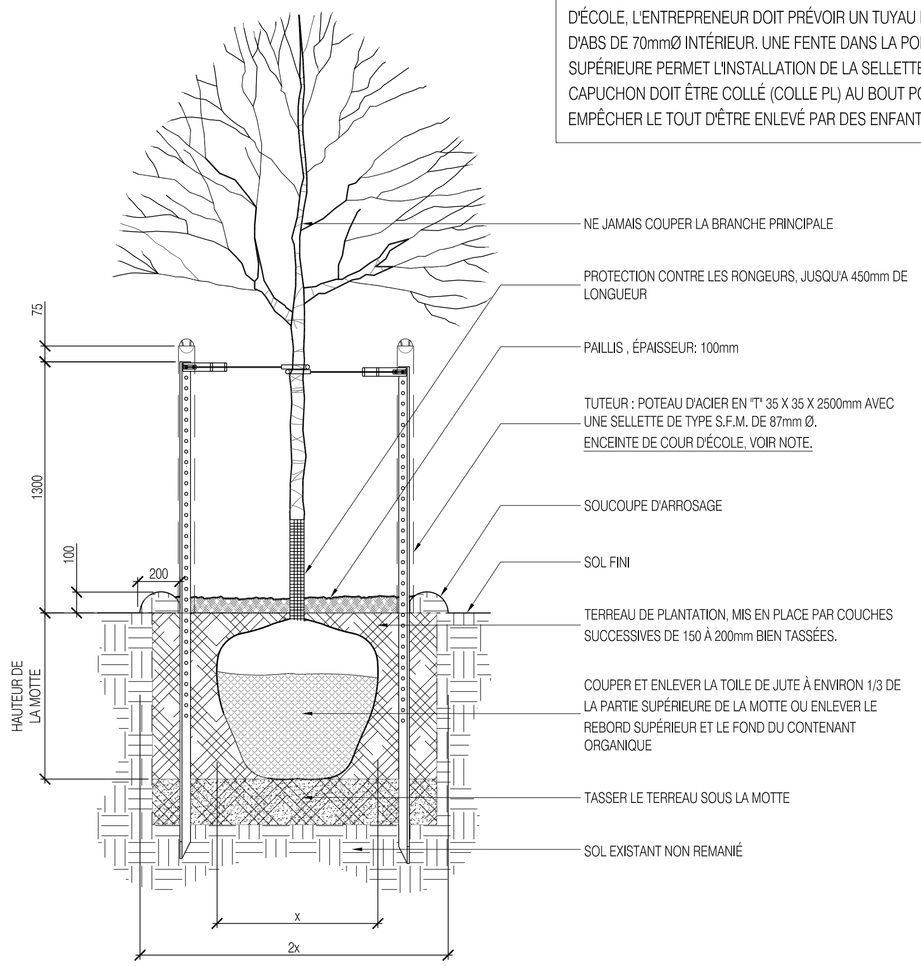

00 PLANTATION DE FEUILLUS EN MOTTE OU EN POT
Échelle N.A.E

DISTANCE DE PLANTATION

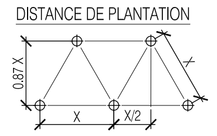

NOTES :
- FOSSE INDIVIDUELLE DE PLANTATION CONFORMES AUX NORMES DU B.N.Q.
- LA FOSSE DE PLANTATION DOIT AVOIR UN DIAMÈTRE DE 500mm MINIMUM.
- LA FOSSE COMMUNE DE PLANTATION DOIT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES DU B.N.Q.

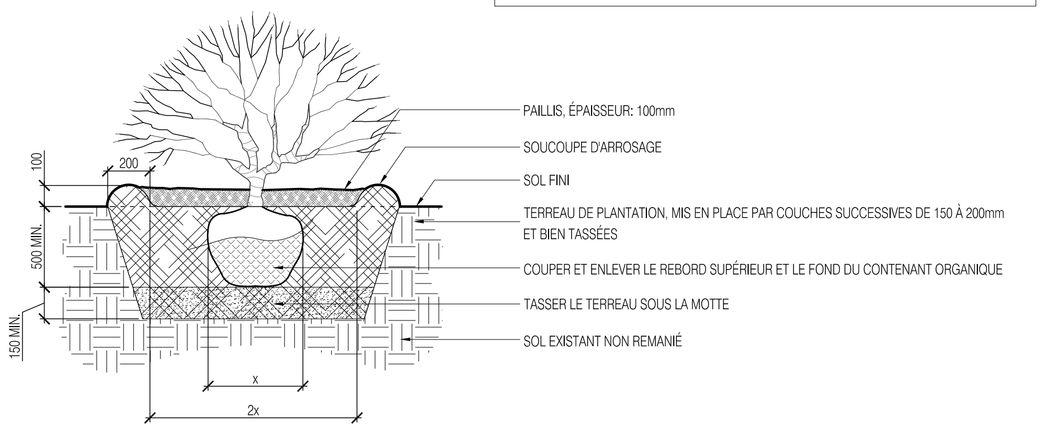

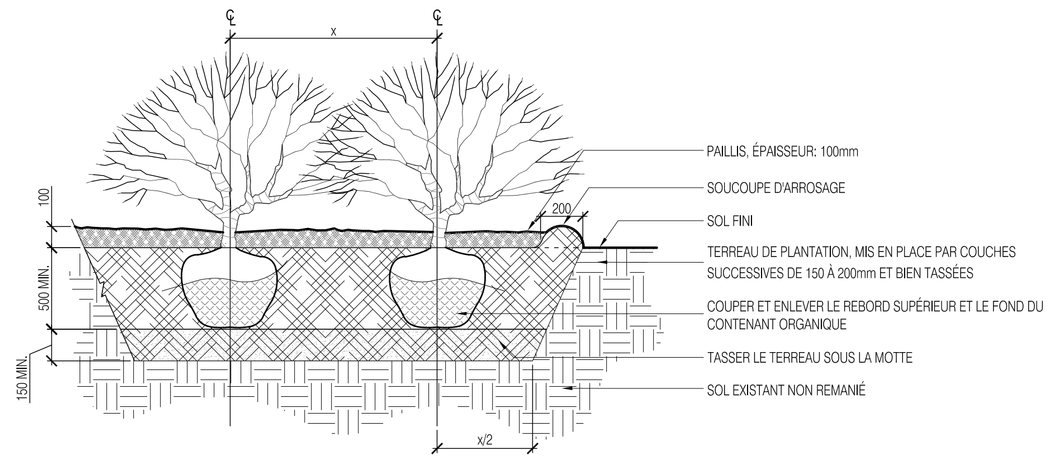

00 PLANTATION D'ARBUSTES EN POT OU À RACINES NUES
Échelle N.A.E

DISTANCE DE PLANTATION

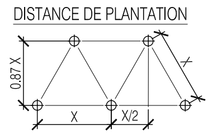

NOTE:
- LES VIVACES / GRAMINÉES SONT TOUJOURS PLANTÉES EN QUINCONCE (X : VOIR LISTE DE PLANTATION ET PLANS)
- ARROSER ABONDAMMENT LE SOL AUSSITÔT APRÈS LA PLANTATION.

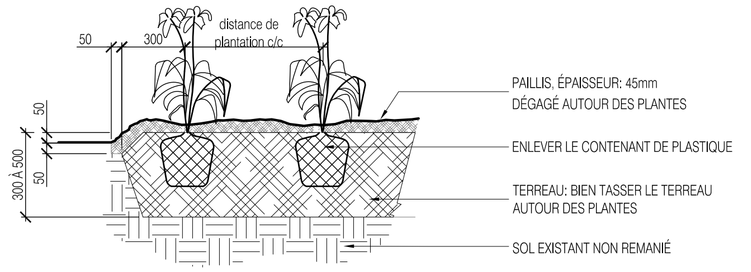

00 PLANTATION DE VIVACES
Échelle N.A.E

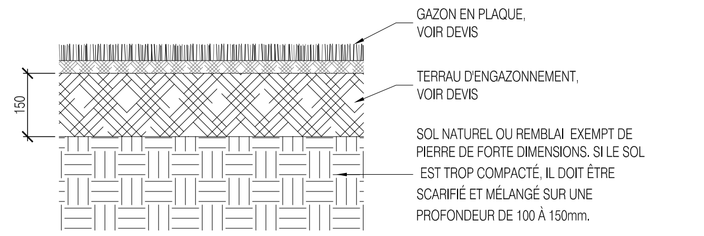

SURFACE DE GAZON EN PLAQUE
ÉCHELLE: N.A.E

DIMENSIONS :
Toutes les dimensions sont en mètre, sauf lorsque contre indiqué.
Ne pas mesurer à partir de ce dessin.
Vérifier toutes les dimensions sur le site avant de débuter les travaux.

TRAVAUX D'ARCHITECTURE, CIVILS, ÉLECTRIQUES, HYDRAULIQUES, STRUCTURAUX ET/OU AUTRES SPÉCIALISTES IMPLIQUÉS:
Toute information, provenant de consultants ou spécialistes impliqués, contenue, mentionnée ou dérivée à l'intérieur de ce document n'est représentée qu'a titre indicatif seulement.
En aucun cas ces informations ne doivent être utilisées à des fins de construction ou de certification.
Se référer aux documents des consultants et spécialistes mentionnés pour connaître l'étendue des travaux.

PROJET:

ÉCOLE SAINT-MATHIEU / ANNEXE

CLIENT:

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

agence RELIEFDESIGN
1550, Avenue De Gaspé, Bureau 207, Montréal, Québec H2E 2X3, T: 514.566.3655, F: 514.317.3330, www.reliefdesign.ca

SCEAU

Émission	Description	Par	Appr.	Date
01	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-10-30
02	ÉMIS POUR COORDINATION- 40%	FPS	ESP	2018-12-03
03	ÉMIS POUR COORDINATION	FPS	ESP	2018-12-19

TITRE DU DESSIN

Détails de construction

Dessiné par : FPS
Crée par : ESP - FPS
Projet No. : 18-0404

Nord

Échelle: INDIQUÉE

FEUILLE NO. AP-06d

RÉVISION -

NADEAU Foresterie Urbaine Inc.

233, boul. Ste-Rose Bureau 420 Laval, QC H7L 1L7 Canada
Tél.: 450-628-1291 • Fax: 450-628-6196
nfu@nadeauforesterieurbaine.com
www.nadeauforesterieurbaine.com

Objet : **Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension**

7110 8e Avenue (école Saint-Mathieu Annexe) –
Devis d'abattage et de protection d'arbres publics

Date : **16 novembre 2018**

Préambule

Ce devis constitue une version amendée d'un devis précédent produit le 5 novembre dernier. Dans la présente version, l'état de santé et le statut de l'arbre #3 ont été modifiés suite à une nouvelle évaluation de l'arbre. Par ailleurs, des précisions ont été ajoutées quant à la condition structurale des arbres #1 et 2, à la demande d'*Agence Relief Design*.

Général

Tous les arbres en question [voir *plan 1* ci-joint] sont situés en façade du 7110 8e Avenue et appartiennent à la Ville de Montréal. Ils sont décrits au *tableau 1* ci-joints.

Hormis l'arbre #3, tous les arbres sont, à notre opinion professionnelle, en bonne condition de santé générale et donc à conserver indépendamment de tous travaux à venir. Il est à noter que l'arbre #1 présente une gélivure (i.e. fissure verticale) sur son tronc et une zone de carie (i.e. pourriture du bois) mineure à la base de celui-ci. De même, l'arbre #2 présente lui aussi une zone de carie mineure sur son tronc. Pour ces deux arbres, nous estimons que ces défauts structuraux mineurs, probablement surtout imputables à des blessures mécaniques, n'affectent pas de manière notable leur caractère sécuritaire ni leurs chances de survie à long terme.

Dans le cas de l'arbre #3, environ 30% du volume de sa couronne (i.e. ensemble des branches et du feuillage) est mort. Cette mortalité progresse du haut vers le bas (i.e. descente de cime en cours), un processus attribuable à un dépérissement progressif. Par conséquent, nous estimons que les chances de survie de l'arbre #3 à moyen terme sont faibles. L'abattage de cet arbre est donc recommandé indépendamment des travaux à venir.

Si les plans du projet restent identiques à leur version proposée en octobre 2018, en plus de l'arbre #3, les arbres #1 et 2 devront être abattus avant le début du projet pour des raisons de sécurité tandis que les arbres #4 à 8 pourront être conservés avec des chances de survie variables à long terme. Dans ce cas, se référer aux *sections 1* à *11* du présent devis pour les instructions relatives à l'abattage et à la conservation des arbres.

Néanmoins, la dernière colonne du *tableau 1* en pièce jointe présente des limites d'excavation recommandées dans l'optique de permettre de conserver les arbres #1 et 2 de manière sécuritaire et avec des chances jugées acceptables de survie (de plus de 75%), ainsi que pour augmenter les chances de survie des arbres #4 à 7. Il faut alors noter que dans un scénario où les platebandes étaient installées hors-sol afin de respecter les distances données, il serait important se limiter à un ajout de terre d'une épaisseur maximale de 20 cm, ainsi que de ne pas appuyer de remblai contre les troncs des arbres.

Les sections suivantes du présent devis sont rédigées en fonction des plans actuels nous ayant été fournis. Si ces plans étaient modifiés afin d'intégrer les aires de protection recommandées, le présent devis pourrait alors être à réviser par notre firme.

1- <u>Arbres à abattre par la Ville de Montréal</u> :

a) Instructions :
   - Les arbres #1 à 3 [voir *plan 1* en pièce jointe] devront être abattus par une équipe d'arboriculteurs de la Ville de Montréal avant le début des travaux.
   - Dix jours ouvrables avant le début des travaux de construction, L'Entrepreneur ou le propriétaire de l'immeuble devra faire la demande à Roxanne Maheu de la firme *Nadeau Foresterie Urbaine* (450-628-1291 poste 207) pour que l'abattage de ces arbres soit effectué par la Ville de Montréal.

b) Description générale des arbres à abattre :
   - Voir *tableau 1* en pièce jointe.

c) Analyse des impacts des travaux sur ces arbres:
   - Voir *tableau 1* en pièce jointe.

d) Évaluation de la valeur des arbres en vertu de l'article 72 du RCA17-14004:
   - Voir *tableau 1* en pièce jointe.

e) Compensation monétaire à verser pour les travaux d'abattage en vertu de l'article 49 du RCA17-14004:
   - Voir *tableau 1* en pièce jointe.

f) Dépôt de garantie :
   - À moins d'un avis contraire, l'Entrepreneur devra verser à l'Arrondissement les valeurs données aux points d) et e) avant que les arbres ne soient abattus.

2- <u>Arbres à conserver</u> :

a) Instructions :
   - Les arbres #4 à 8 [voir *plan 1* en pièce jointe] sont à protéger et à préserver par l'Entrepreneur. L'Entrepreneur doit donc prendre toutes les mesures appropriées pour atteindre pleinement cet objectif.
   - Le terme « arbre » inclut tout autant les parties aériennes (tronc, cime, branches, feuilles) que la portion souterraine, soit les racines ainsi que le sol (terre, sable, pierre, roc) autour des racines ainsi que les propriétés physiques (texture, porosité, densité, topographie) et chimiques (composition, acidité, etc.) qui caractérisent le sol environnant ce dernier.

b) Description générale des arbres à conserver:
   - Voir *tableau 1* en pièce jointe.

c) Analyse des impacts des travaux sur ces arbres:
   - Voir *tableau 1* en pièce jointe.

d) Évaluation de la valeur des arbres en vertu de l'article 72 du RCA17-14004:
   - Voir *tableau 1* en pièce jointe.

e) Compensation monétaire supplémentaire à verser en cas de dommages importants aux arbres en vertu de l'article 49 du RCA17-14004:
   - Voir *tableau 1* en pièce jointe.

f) Dépôt de garantie :
   - À moins d'un avis contraire, l'Entrepreneur devra verser à l'Arrondissement les valeurs données aux points d) et e) en dépôt de garantie avant le début des travaux de construction.

3- <u>Élagage de branches</u> :

   - Si des branches des arbres à conserver interfèrent avec les travaux prévus, elles devront être élaguées par la Ville de Montréal. Si cette situation se présente, l'Entrepreneur devra contacter Roxanne Maheu de la firme *Nadeau Foresterie Urbaine* (450-628-1291 poste 207) au moins 10 jours ouvrables avant le début des travaux de construction. La compensation monétaire à verser à la Ville de Montréal pour les travaux d'élagage en vertu de l'article 49 du RCA16-14001 serait alors à la charge de l'Entrepreneur.

4- <u>Mesures de protection pour le tronc des arbres</u>:

a) Instructions :

- Le tronc des arbres à conserver devra être recouvert avec des pièces de bois (madriers 2 × 3 po.) sur une hauteur minimale de 2,4 m depuis le sol. Des bandes de caoutchouc ou toute autre matière matelassante devront être insérées entre les pièces de bois et le tronc. Les pièces de bois devront être fixées en place autour du tronc au moyen de ceintures ou broches métalliques.
- Cette intervention devra être réalisée préalablement au début des travaux par l'Entrepreneur.

5- <u>Clôtures et périmètres de protection des arbres:</u>

a) Instructions :

- Autour des arbres à conserver, une clôture de protection devra être installée telle qu'indiqué sur le *plan 1* ci-joint afin de délimiter l'aire de protection des arbres.
- Cette clôture devra avoir minimalement 1200 mm de hauteur.
- Cette clôture devra être installée avant le début des travaux et n'être retirée qu'à la fin de ces derniers.
- Toute excavation, circulation de machinerie ou entreposage temporaire de matériaux au-delà de cette clôture (i.e. à l'intérieur de l'aire de protection) sur la zone en vert au *plan 1* ci-joint sera interdite en tout temps en l'absence de l'installation d'un ouvrage de protection du sol [voir *section 6*].

6- <u>Ouvrage de protection du sol pour la circulation de machinerie ou l'entreposage temporaire de matériaux</u>:

a) Buts :

- Le but premier de l'ouvrage de protection du sol est de réduire au maximum la pression au sol causée par la circulation lourde ou le stockage de matériaux afin d'éliminer la compaction du sol et, par le fait même, l'asphyxie du système racinaire des arbres à préserver.

b) Instructions pour la construction de l'ouvrage :

- Pour toutes les superficies de sol naturel indiquées en vert au *plan 1* ci-joint où une circulation ou un entreposage de matériaux doit se faire, un ouvrage de protection du sol doit être installé par l'Entrepreneur avant le début des travaux.
- L'Entrepreneur doit poser directement sur le sol naturel une toile géotextile de type Texel 7609 (ou un produit équivalent) et de recouvrir cette dernière d'une couche de copeaux de bois (bois raméal fragmenté exempt de feuilles) ou d'une assise granulaire (couche de pierre concassée 0-¾'') suffisamment épaisse, environ 40 cm, pour assurer la capacité portante requise pour la machinerie.
- Cette mesure, tel que décrite, permet de limiter de manière majeure le tassement du sol naturel sous-jacent, et ce dans un degré suffisant pour que les racines et radicelles des arbres à proximité puissent parfaitement survivre sous cette couche de copeaux ou de pierre concassée. Le sol naturel sous-jacent conserve donc l'essentiel de ses propriétés physico-chimiques en termes de densité, de porosité, d'échange gazeux (oxygène, gaz carbonique) et d'humidité notamment. Lorsque les travaux sont terminés, cet ouvrage peut par la suite être retiré.

7- <u>Pré-coupe de racines</u> :

a) Instructions :

- Une pré-coupe des racines devra être réalisée avant les travaux d'excavation, et ce, le long de la limite de la zone d'excavation, pour toute excavation effectuée dans un rayon de 4 m de la périphérie externe du tronc d'un arbre à conserver (approximativement aux endroits indiqués au *plan 1* ci-joint).
- La pré-coupe des racines devra être effectuée à l'aide d'une essoucheuse mécanique sur une profondeur de 300 mm.

8- <u>Arrosage des arbres :</u>

a) Instructions :

– Au cours de l'année suivant la fin des travaux de construction, entre le début du mois de mai et la fin d'octobre, les arbres devront être arrosés par l'Entrepreneur une fois par semaine durant une période de 30 minutes.

9- <u>Conduites souterraines près des arbres</u> :

a) Instructions :

– L'Entrepreneur ne devra en aucun cas sortir ou désaffecter les conduites souterraines (i.e. conduites d'eau, d'égouts et d'électricité) en excavant à l'intérieur de l'aire de protection des arbres indiquée au *plan 1* ci-joint.

10-<u>Norme de référence pour la protection des arbres</u> :

a) Instructions :

– Dans le cadre de ses travaux de construction, l'Entrepreneur devra respecter les prescriptions émises dans la norme *NQ 0605-100-IX, Aménagement paysager à l'aide de végétaux – Conservation des arbres et des arbustes lors des travaux d'aménagement et de construction.*

11- <u>Avis pour début des travaux</u> :

a) Instructions :

– À moins d'un avis contraire, l'Entrepreneur ou le propriétaire de l'immeuble devra aviser Roxanne Maheu de la firme *Nadeau Foresterie Urbaine* (450-628-1291 poste 207) immédiatement après la mise en place complète des ouvrages de protection, avant le début des travaux de construction, afin qu'une vérification de la conformité de mise en place des mesures de protection des arbres soit faite.

Document préparé par :

Roxanne Maheu, ing.f.
Arboricultrice certifiée ISA

Plan 1 : **Plan de localisation des arbres publics et mesures de protection à réaliser/installer pour le projet proposé**

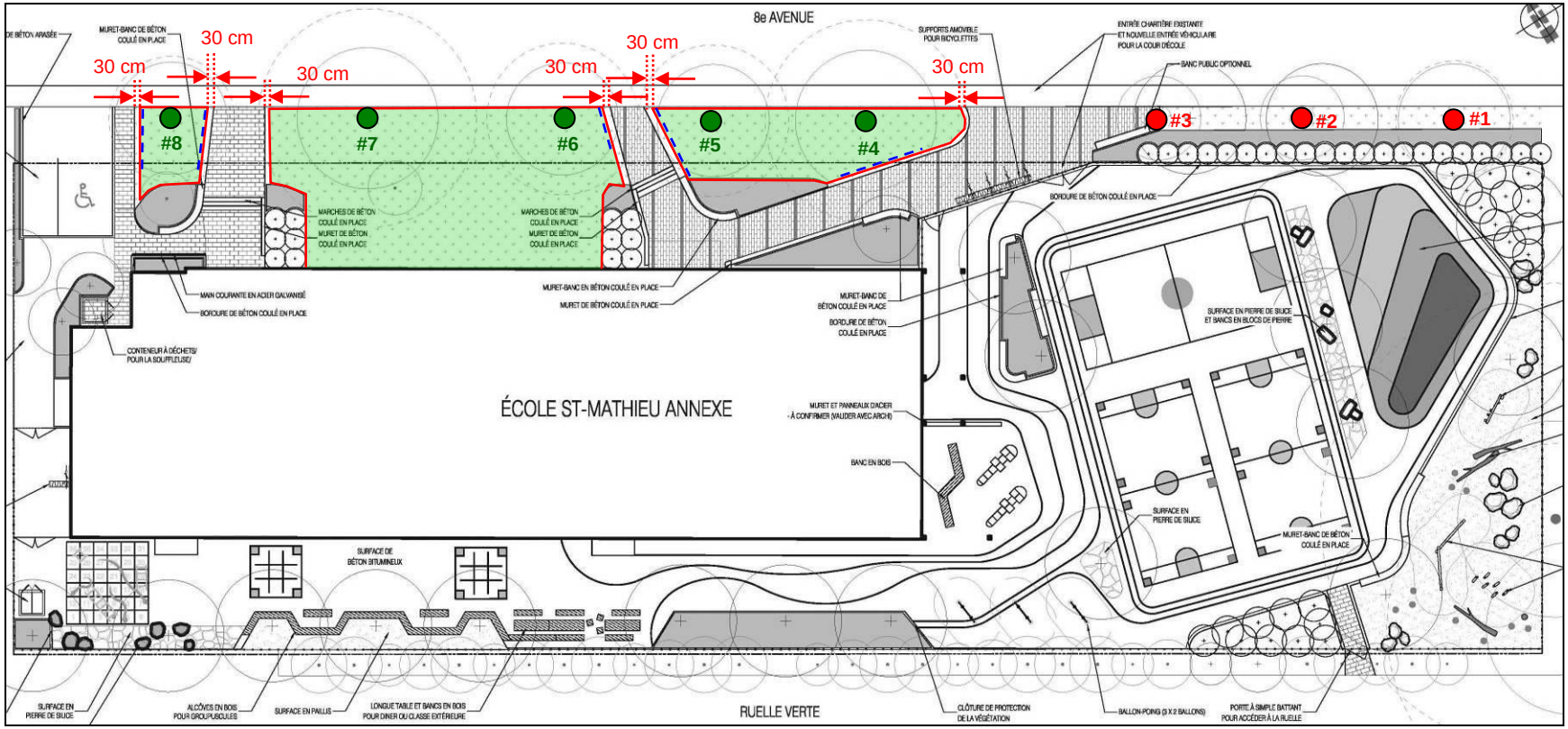

Légende

- arbre à conserver et protéger (boucliers de protection de tronc)
- arbre à abattre et essoucher par la Ville de Montréal
- clôture de protection d'arbre à installer
- pré-coupe racinaire à effectuer avant le début des travaux d'excavation
- **aire de protection:** zone interdite à toute circulation de machinerie ou entreposage temporaire de matériaux sans ouvrage de protection de sol

Source du plan de base : 235 000 860 – École Saint-Mathieu Annexe – Demande de permis : Proposition d'aménagement extérieur proposé (P. 6), Héloïse Thibodeau Architecte Inc. (octobre 2018)

Tableau 1: **Description générale des arbres publics à proximité du projet et analyse de l'impact du projet proposé sur les arbres**

No arbre	Espèce	Diamètre du tronc* (cm)	Condition générale	Valeur monétaire (art. 72 du RCA17-14004)	Compensation pour travaux d'abattage (art. 49 du RCA17-14004)	Impacts des travaux de construction pour le projet proposé	Statut de l'arbre pour le projet proposé	Limites d'excavations recommandées
1	érable de Norvège	40	bonne	2 608 $	1 495 $	– perte de capacité d'ancrage estimée à plus de 50% surtout en raison de l'excavation nécessaire pour la création d'une platebande très près du tronc → risque élevé de déracinement de l'arbre suite aux travaux	à abattre par VDM**	Dans un rayon d'au moins 6 m du centre du tronc, n'effectuer aucune excavation plus profonde que l'épaisseur de matériel granulaire sous l'asphalte existante.
2	érable de Norvège	19	bonne	1 828 $	410 $	– perte de capacité d'ancrage estimée à plus de 30% surtout en raison de l'excavation nécessaire pour la création d'une platebande très près du tronc → risque de déracinement de l'arbre suite aux travaux	à abattre par VDM	Dans un rayon d'au moins 3 m du centre du tronc, n'effectuer aucune excavation plus profonde que l'épaisseur de matériel granulaire sous l'asphalte existante.
3	érable de Norvège	18	moyenne → abattage recommandé	–	–	–	à abattre par VDM	–
4	érable argenté	65	bonne	4 834 $	2 855 $	– aucune perte de racines d'ancrage – perte de ~ 60% des racines nourricières surtout en raison de la construction du nouveau trottoir d'entrée de chaque côté du tronc → chances de survie à long terme estimées inférieures à ~ 50%	à conserver	Idéalement, limiter au maximum toute excavation sur la surface engazonnée actuelle en façade de l'école, afin d'offrir des chances de survie supérieures à 95% pour tous ces arbres.
5	érable argenté	45	bonne	2 674 $	1 969 $	– aucune perte de racines d'ancrage – perte de ~ 75% des racines nourricières surtout en raison de la construction du nouveau trottoir d'entrée de chaque côté du tronc → chances de survie à long terme estimées inférieures à ~ 50%	à conserver	
6	érable argenté	49	bonne	3 043 $	1 969 $	– aucune perte de racines d'ancrage – perte de ~ 40% des racines nourricières surtout en raison de la construction du nouveau trottoir d'entrée → chances de survie à long terme estimées à ~ 75%	à conserver	
7	érable argenté	56	bonne	4 016 $	2 244 $	– aucune perte de racines d'ancrage – perte négligeable de racines nourricières → chances de survie à long terme estimées supérieures à ~ 95%	à conserver	
8	érable argenté	42	bonne	2 418 $	1 495 $	– aucune perte de racines d'ancrage – perte de ~ 40% des racines nourricières surtout en raison en raison de l'excavation nécessaire pour la création d'une platebande près du tronc → chances de survie à long terme estimées à ~ 75%	à conserver	

*Diamètre à hauteur de poitrine (mesuré à environ 1,4 m du sol) **VDM=Ville de Montréal

Photo 1
arbre #1 – vue générale

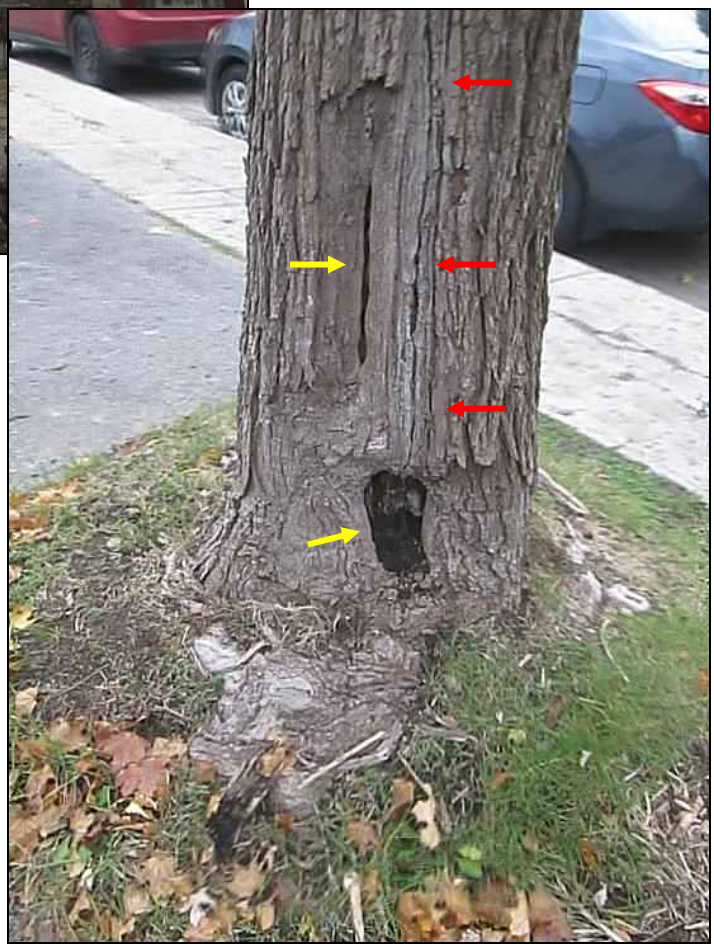

Photo 2
arbre #1 – vue des deux zones de carie mineure (en jaune) et de la gélivure (en rouge) à la base du tronc

Photo 3 arbres #2 et 3 – vue générale

Photo 4
Arbre #2 – vue de la zone de carie mineure au tronc

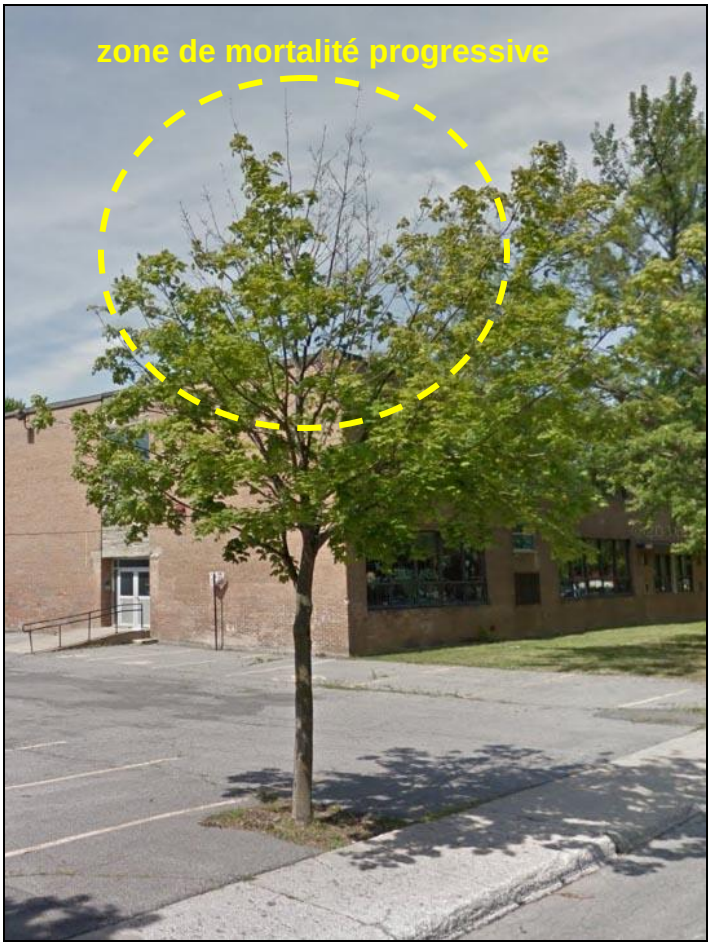

Photo 5
arbre #3 – vue générale de l'état de dépérissement de l'arbre en juillet 2016
[source : *Google Street View*]

Photo 6
arbres #4 à 7 – vue générale

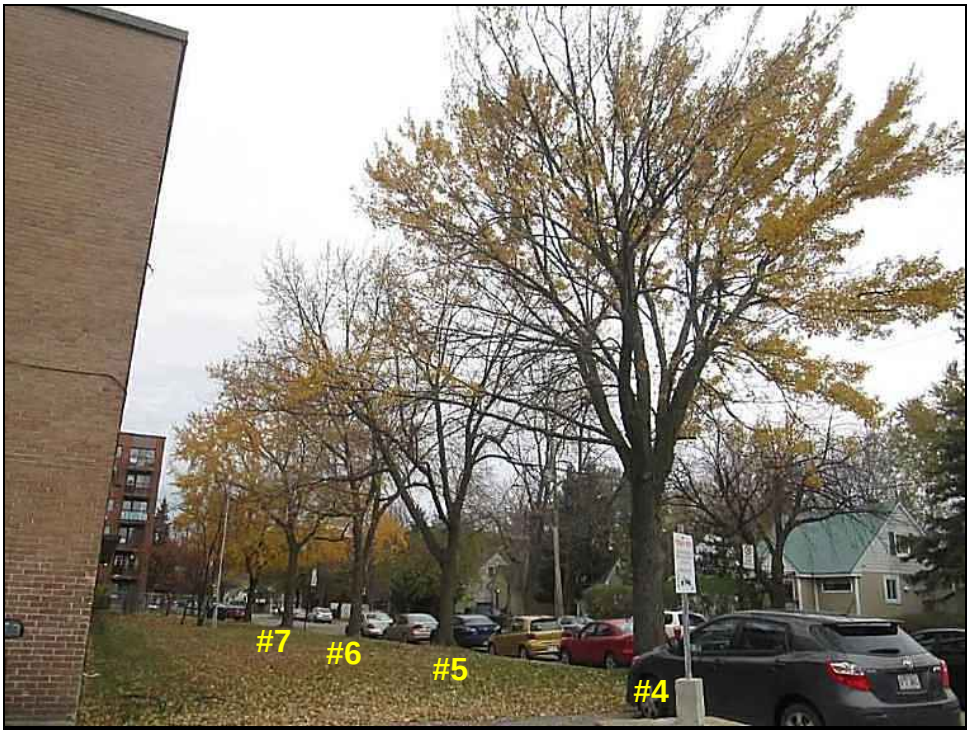

Photo 7 arbre #8 – vue générale

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le 14 janvier 2019, à 18h30

Au 405, avenue Ogilvy, Montréal

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Sylvain Ouellet, président du comité et conseiller de la ville – district François-Perrault

Esther St-Louis
Katherine Routhier
Véronique Lamarre
Anh Truong
Françis Grimard
Selma Laroussi
Sylvia Jefremczuk

Marc-André Hernandez, chef de division urbanisme et services aux entreprises
Clothide-Béré Pelletier, conseillère en aménagement
Mitchell Lavoie, conseiller en aménagement
Geneviève Boucher, conseillère en aménagement
Eric Laplante, inspecteur du cadre bâti

Absents :
Celso Giancarlo Alcantara

1. Ouverture de la séance

À 18h30, le président Sylvain Ouellet, débute la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Véronique Lamarre

appuyé par Françis Grimard

d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ à l'unanimité.

3. Déclaration d'intérêt

Sylvia Jefremczuk déclare qu'elle a participée à la demande de subvention en 2015 pour le projet de l'école situé au 7110, 8ème Avenue

4. Adoption de procès-verbaux

Aucun procès-verbal n'a été adopté. Le procès-verbal du mois de décembre 2018 sera adopté lors du prochain CCU.

5. Suivi des dossiers

Aucun suivi de dossier

6.1. PPCMOI: 7110, 8e Avenue	
Présenté par	**Invités**
Mitchell Lavoie Conseiller en aménagement	David Comtois, architecte (Héloïse Thibodeau) Lisanne Groulx, architecte (Héloïse Thibodeau) Félix Parent-Sirard, architecte paysagiste (Relief Design) Harrick Boucicaut, Ing., chargé de projet (CSDM)

Objet

Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'aménagement d'une école en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) sur la propriété située au 7110, 8e Avenue.

Commentaires

Les commentaires ont porté sur :

- Le verdissement de la cour d'école et les bancs d'école extérieurs en plastique (matériaux recyclés)
- Le choix et l'emplacement des végétaux dans la cour d'école afin d'éviter les dangers potentiels (abeilles, plantes toxiques, etc.)
- L'emplacement de l'entrée du service de garde en lien avec la circulation
- La réfection des façades afin d'améliorer l'espace intérieur de l'école
- Le choix des parements extérieurs et le jeu de couleurs dans les différents matériaux
- Le vieillissement des matériaux dans le temps et la durabilité du parement métallique
- L'ouverture de la cour d'école du côté de la ruelle afin de donner accès au public lorsque l'école est fermée
- L'emplacement des colonnes au niveau du rez-de-chaussée et certaines colonnes qui ne sont plus visibles au niveau du 2ème étage
- La conservation de la majeure partie du bâtiment afin de réutiliser certains matériaux en bon état
- La gestion de la température à l'intérieur de l'école en climatisant le gymnase et en déshumidifiant les classes afin d'améliorer le confort des élèves (système géothermie)
- L'absence de mise en lumière directement sur le bâtiment, à l'exception de l'objet d'art prévu sur une façade et l'éclairage des espaces extérieurs
- La location des espaces par d'autres organismes le soir et la fin de semaine
- L'emplacement des conteneurs à déchets et la gestion de ceux-ci
- Les études techniques par rapport à la stabilité sismique

CCU2019-01-14-PPCMOI01	**Résultat : Favorable**

CONSIDÉRANT

L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le règlement sur les

projets particuliers;

Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée.

Il est proposé par Katherine Routhier

appuyé par Selma Laroussi

ADOPTÉ à l'unanimité.

DEMANDE DE PERMIS
Révision 4
DÉCEMBRE 2018

ÉCOLE SAINT-MATHIEU
ANNEXE

Commission scolaire de Montréal

HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC.

Le bâtiment du 7110, 8e avenue, une ancienne école bâtie en 1951, est actuellement vacant. Il était occupé depuis une vingtaine d'années par le "Centre communautaire Saint-Mathieu". La CSDM souhaite rénover cette propriété pour lui redonner sa vocation originale.

Objectif généraux : Rénover le bâtiment et ses extérieurs pour redonner sa vocation originale à la propriété, i.e. école primaire.

L'école sera aménagée de manière suivante:

- 3 classes préscolaires,
- 3 classes de première année.
- 3 classes de deuxième année
- Espaces administratifs
- Locaux spécialisés et de support
  (classes spécialisées, service de garde, salle de sport)
- une cour récréative aménagée pour les enfants d'âge primaire

La récupération par la Commission scolaire de cet actif pour le remettre en service comme école primaire est en réponse à la hausse démographique des familles et les besoins accrus dans le secteur St-Michel.

Le bâtiment est une annexe de l'école St-Mathieu existante sise sur la même avenue mais au nord de la rue Jean-Talon (7230 8e Avenue, Montréal, QC H2A 3C7). La direction du bâtiment rénové sera assurée par celle déjà en place à l'école principale Saint-Mathieu.

L'entretien du bâtiment a été minimal pendant son utilisation à titre de bâtiment communautaire. La CSDM a effectué des analyses de vétusté et a choisi de rénover entièrement la propriété (intérieur/extérieur). Cette rénovation inclut la cour extérieure actuellement aménagée en stationnement entièrement asphalté. Des études environnementales ont également été effectuées et la réhabilitation complète du site est aussi incluse au projet.

La démolition et la réfection complète de l'enveloppe de ce bâtiment a été décidée. Il y aura donc remodelage complet de l'architecture de toutes les façades. Cependant, le volume du bâtiment, les marges et la hauteur sont globalement inchangées. La nouvelle enveloppe sera isolée et plus performante au plan énergétique.

La cour de récréation fera aussi l'objet d'une réfection complète. La firme d'architecture de paysage "Relief Design" collabore avec Héloïse Thibodeau architecte à ce projet. Les aménagements récréatifs, outre des surfaces de jeu asphaltées conformes aux standards de la CSDM, intégreront de nouveaux arbres et des surfaces de jeux absorbantes pour limiter les phénomènes d'ilot de chaleur. La CSDM souhaiterait également permettre l'ouverture permanente de cette cour d'école aux résidents du quartier, ceci contribuant à bonifier l'offre de parcs publics dans le quartier.

L'aménagement général de la cour avant restera globalement le même. Le réseau racinaire des arbres matures plantés sur les domaines publics et privés adjacents à la propriété de la CSDM seront protégés et pris en compte dans la conception des aménagements extérieurs. Seule modification importante en cour avant; une nouvelle entrée pour le service de garde est ajoutée en façade avant.

NORD

8e Avenue

STATIONNEMENT

ACCÈS VÉHICULAIRE POUR LA COUR

Ligne de lot

ACCÈS ADMINISTRATION

ACCÈS SERV. DE GARDE

ISSUE

ÉCOLE SAINT-MATHIEU ANNEXE

ACCÈS ÉLÈVES

AMÉNAGEMENT COUR D'ÉCOLE, VOIR ARCHITECTURE DE PAYSAGE

ACCÈS SALLE D'ACTIVITÉS

Ruelle existante

. Empreinte de la construction: 1 240m²
. Superficie du terrain: 3 821m²

. TAUX D'IMPLANTATION AU SOL: 32%
(Taux d'implantation au sol maximale permis 35%)

. Superficies totale des planchers: 2 606m²
(200+1166+1240)
. Superficie du terrain: 3 821m²

. INDICE DE SUPERFICIE DE PLANCHER: 0.68

Commission scolaire de Montréal

PLAN D'IMPLANTATION - PROPOSÉ

HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC.

Commission scolaire de Montréal

MISE EN CONTEXTE

HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC.

1

2

images : google image

Commission scolaire de Montréal

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

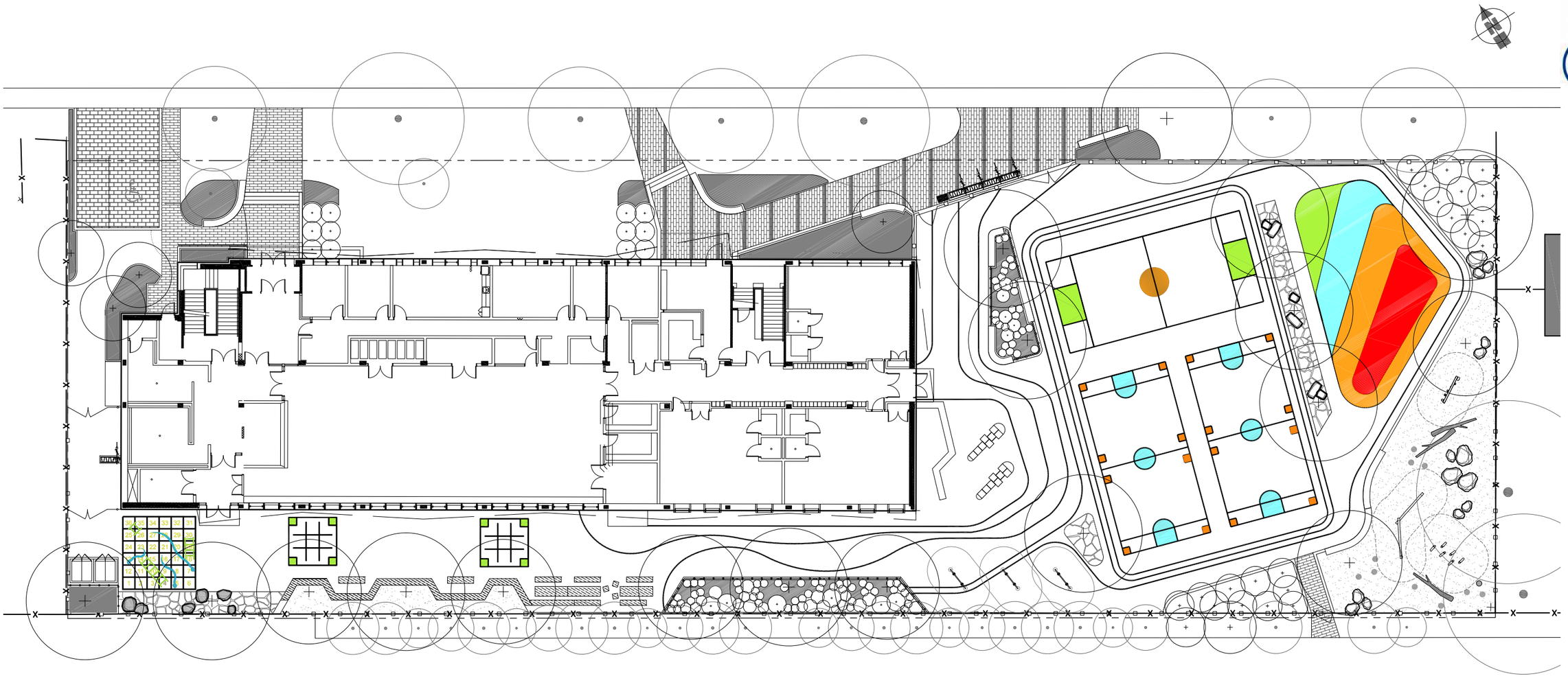

HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC.

PROJET HTA : 180020
235 000 860 - ÉCOLE SAINT-MATHIEU - ANNEXE
DEMANDE DE PERMIS

DÉCEMBRE 2018

LÉGENDE

- ADMINISTRATION
- CLASSES MATERNELLES
- CLASSES 1ere ANNÉES
- CLASSES 2e ANNÉES
- BIBLIOTHÈQUE, MUSIQUE ET ARTS PLASTIQUES
- SALLE D'ACTIVITÉS
- RANGEMENTS / CONCIERGERIE
- SERVICE DE GARDE
- SALLE TECHNIQUE
- SALLE DE TOILETTE
- CIRCULATION

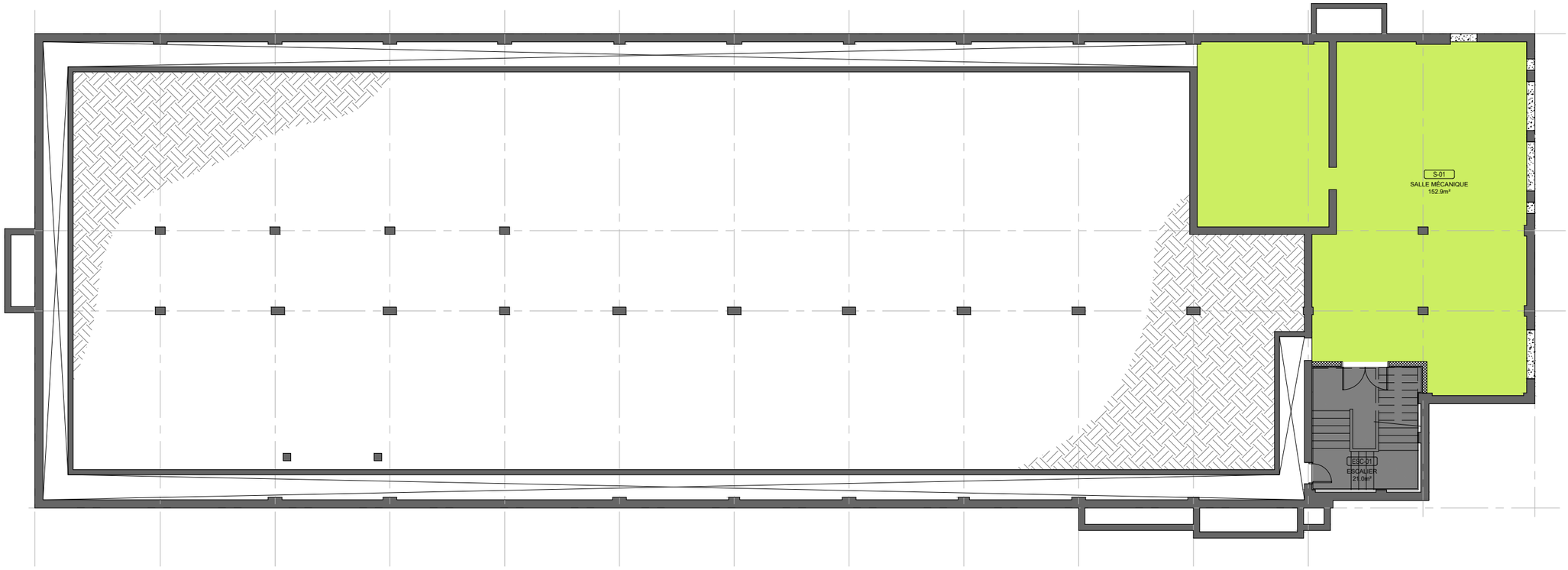

Commission scolaire de Montréal

PLAN DU SOUS-SOL - RÉAMÉNAGÉ

HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC.

LÉGENDE

- ADMINISTRATION
- CLASSES MATERNELLES
- CLASSES 1ere ANNÉES
- CLASSES 2e ANNÉES
- BIBLIOTHÈQUE, MUSIQUE ET ARTS PLASTIQUES
- SALLE D'ACTIVITÉS
- RANGEMENTS / CONCIERGERIE
- SERVICE DE GARDE
- SALLE TECHNIQUE
- SALLE DE TOILETTE
- CIRCULATION

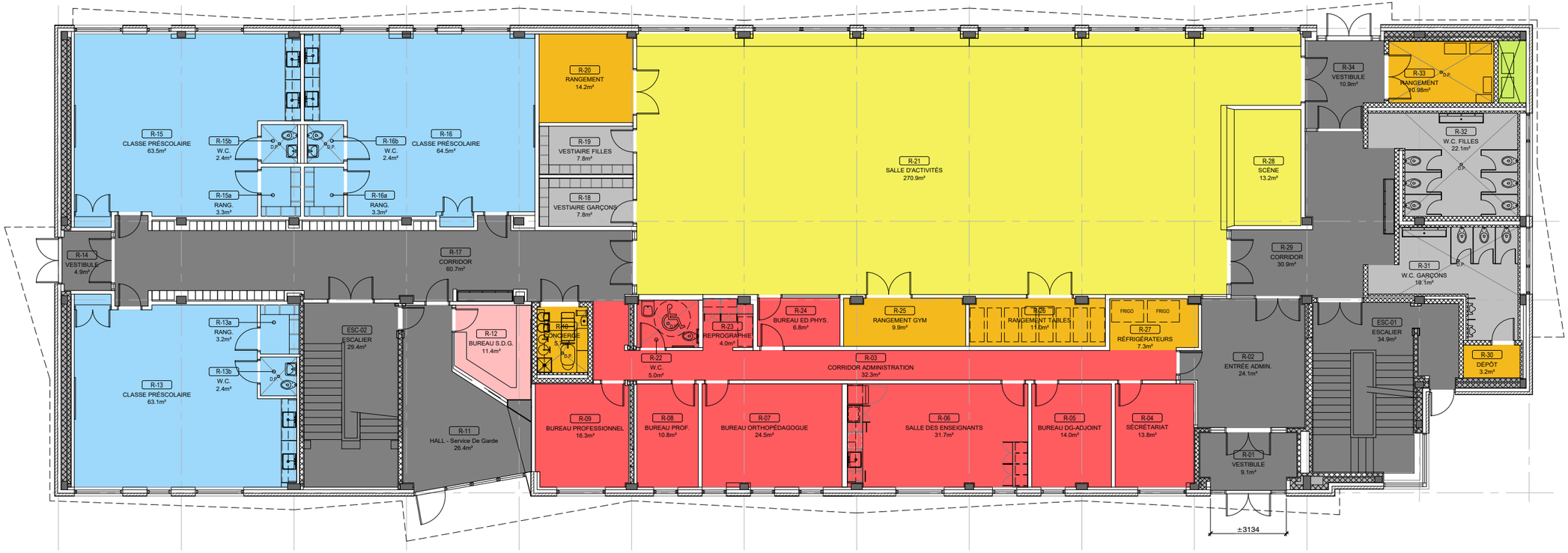

Commission scolaire de Montréal

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE - RÉAMÉNAGÉ

HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC.

PROJET HTA : 180020
235 000 860 - ÉCOLE SAINT-MATHIEU - ANNEXE
DEMANDE DE PERMIS

DÉCEMBRE 2018

8

LÉGENDE

- ADMINISTRATION
- CLASSES MATERNELLES
- CLASSES 1ere ANNÉES
- CLASSES 2e ANNÉES
- BIBLIOTHÈQUE, MUSIQUE ET ARTS PLASTIQUES
- SALLE D'ACTIVITÉS
- RANGEMENTS / CONCIERGERIE
- SERVICE DE GARDE
- SALLE TECHNIQUE
- SALLE DE TOILETTE
- CIRCULATION

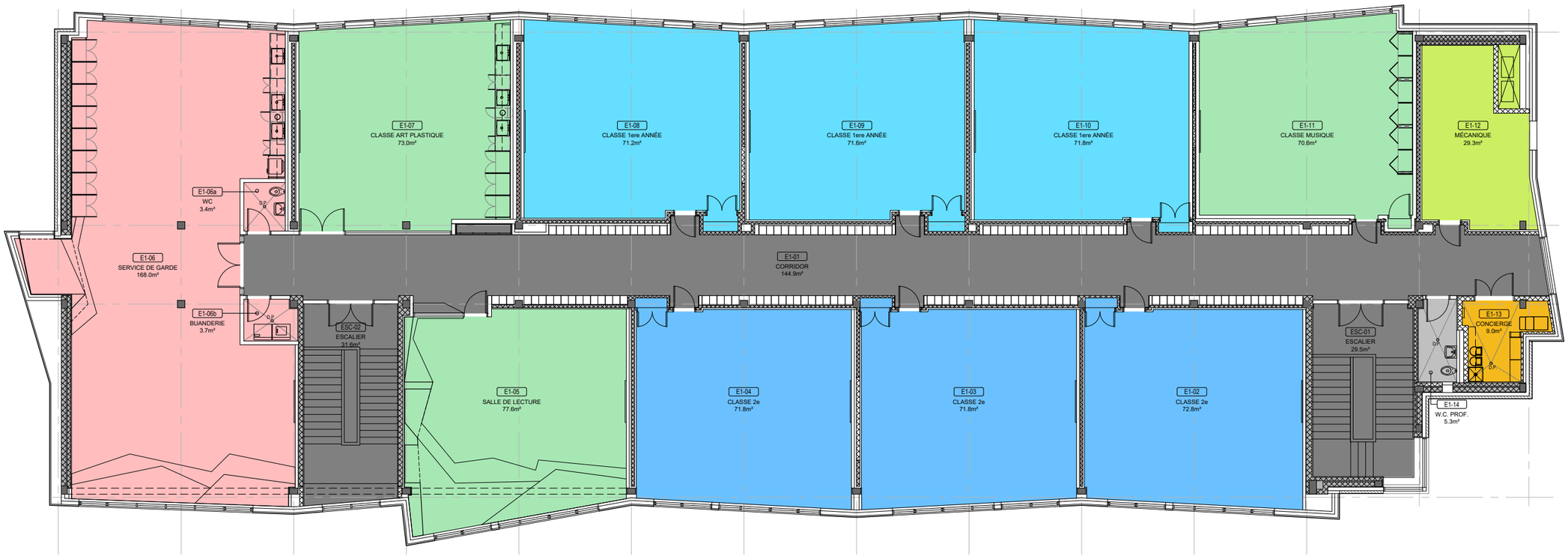

Commission scolaire de Montréal

PLAN DE L'ÉTAGE - RÉAMÉNAGÉ

HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC.

PROJET HTA : 180020
235 000 860 - ÉCOLE SAINT-MATHIEU - ANNEXE
DEMANDE DE PERMIS

DÉCEMBRE 2018

9

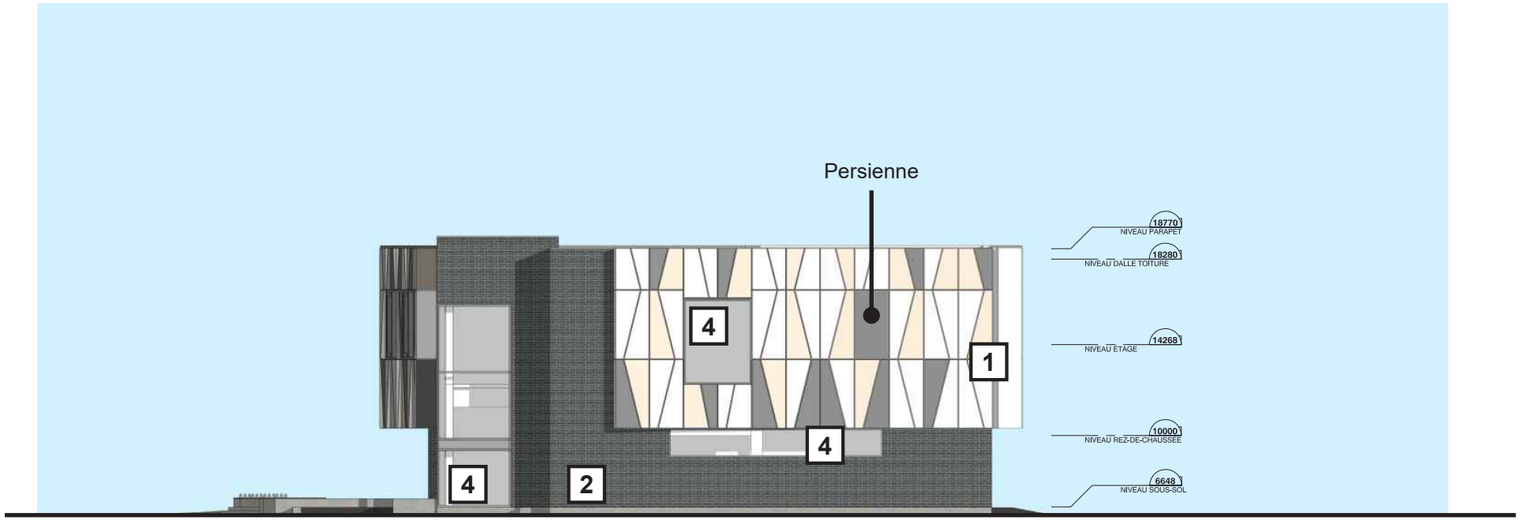

FAÇADE LATÉRALE NORD

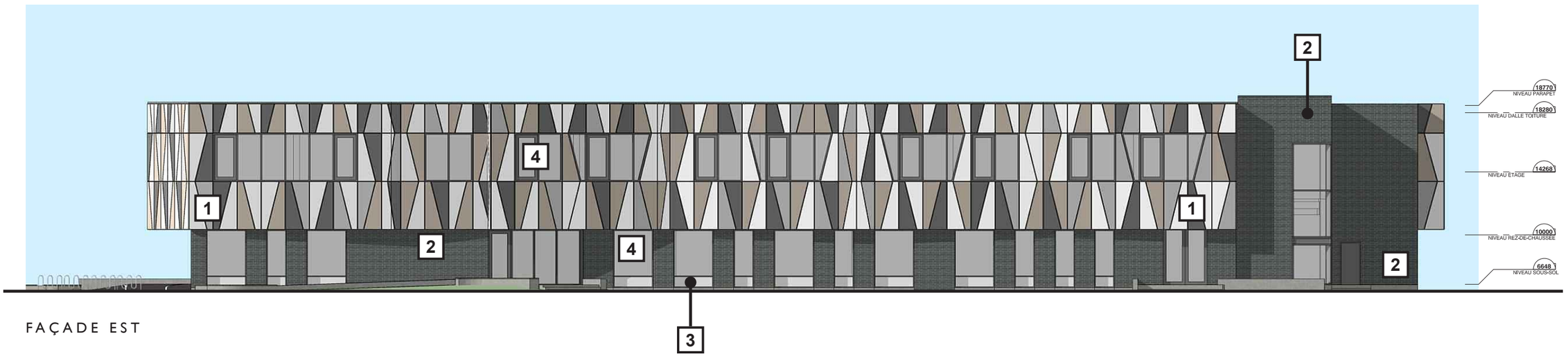

FAÇADE EST

Commission scolaire de Montréal

ÉLÉVATIONS - RÉAMÉNAGEMENT

HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC.

PROJET HTA : 180020
235 000 860 - ÉCOLE SAINT-MATHIEU - ANNEXE
DEMANDE DE PERMIS

DÉCEMBRE 2018

10

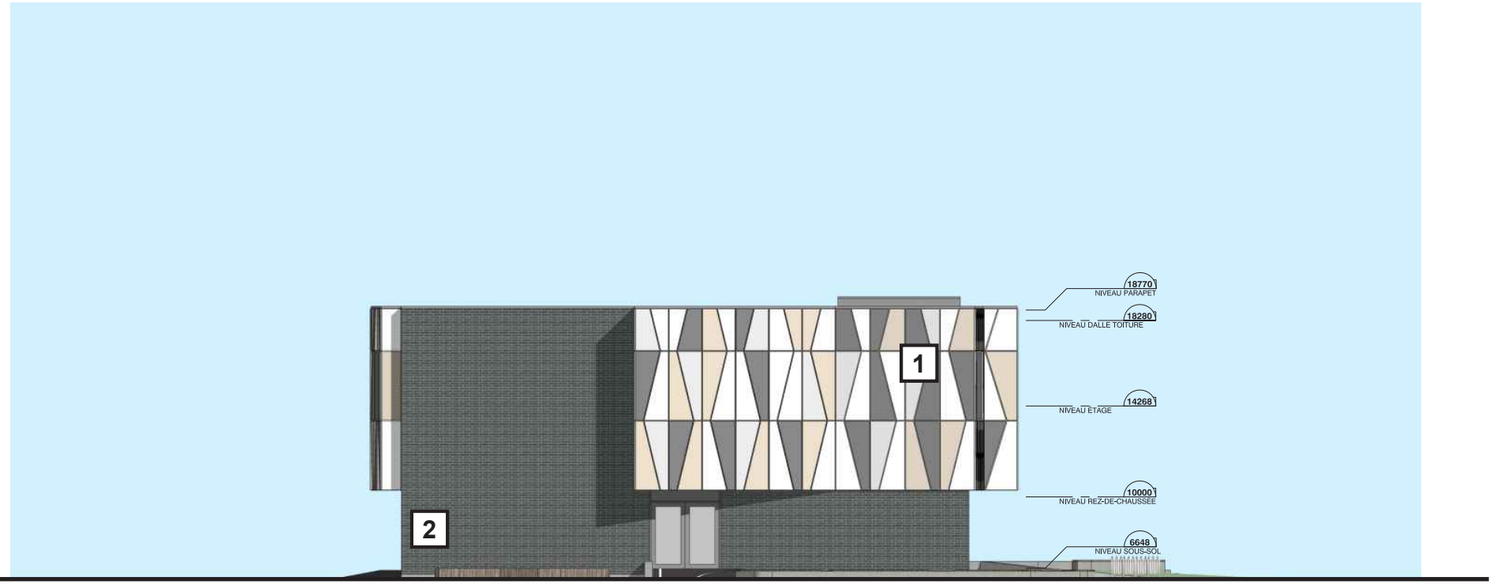

FAÇADE LATÉRALE SUD

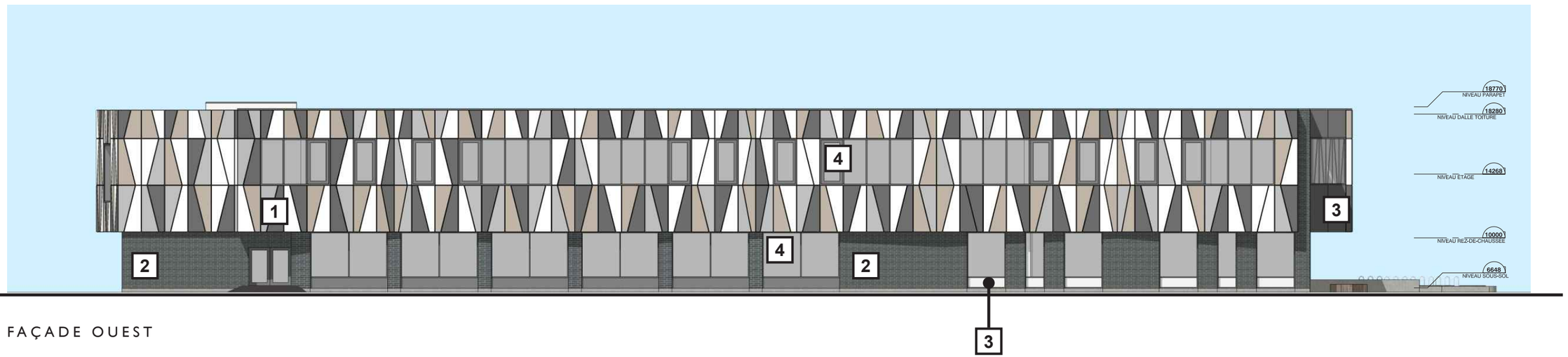

FAÇADE OUEST

Commission scolaire de Montréal

ÉLÉVATIONS - RÉAMÉNAGEMENT

HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC.

PROJET HTA : 180020
235 000 860 - ÉCOLE SAINT-MATHIEU - ANNEXE
DEMANDE DE PERMIS

DÉCEMBRE 2018

Commission scolaire de Montréal

PERSPECTIVE AVANT

HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC.

PROJET HTA : 180020
235 000 860 - ÉCOLE SAINT-MATHIEU - ANNEXE
DEMANDE DE PERMIS

DÉCEMBRE 2018

12

Commission scolaire de Montréal

PERSPECTIVE AVANT LATÉRALE

HÉLOÏSE
THIBODEAU
ARCHITECTE
– INC.

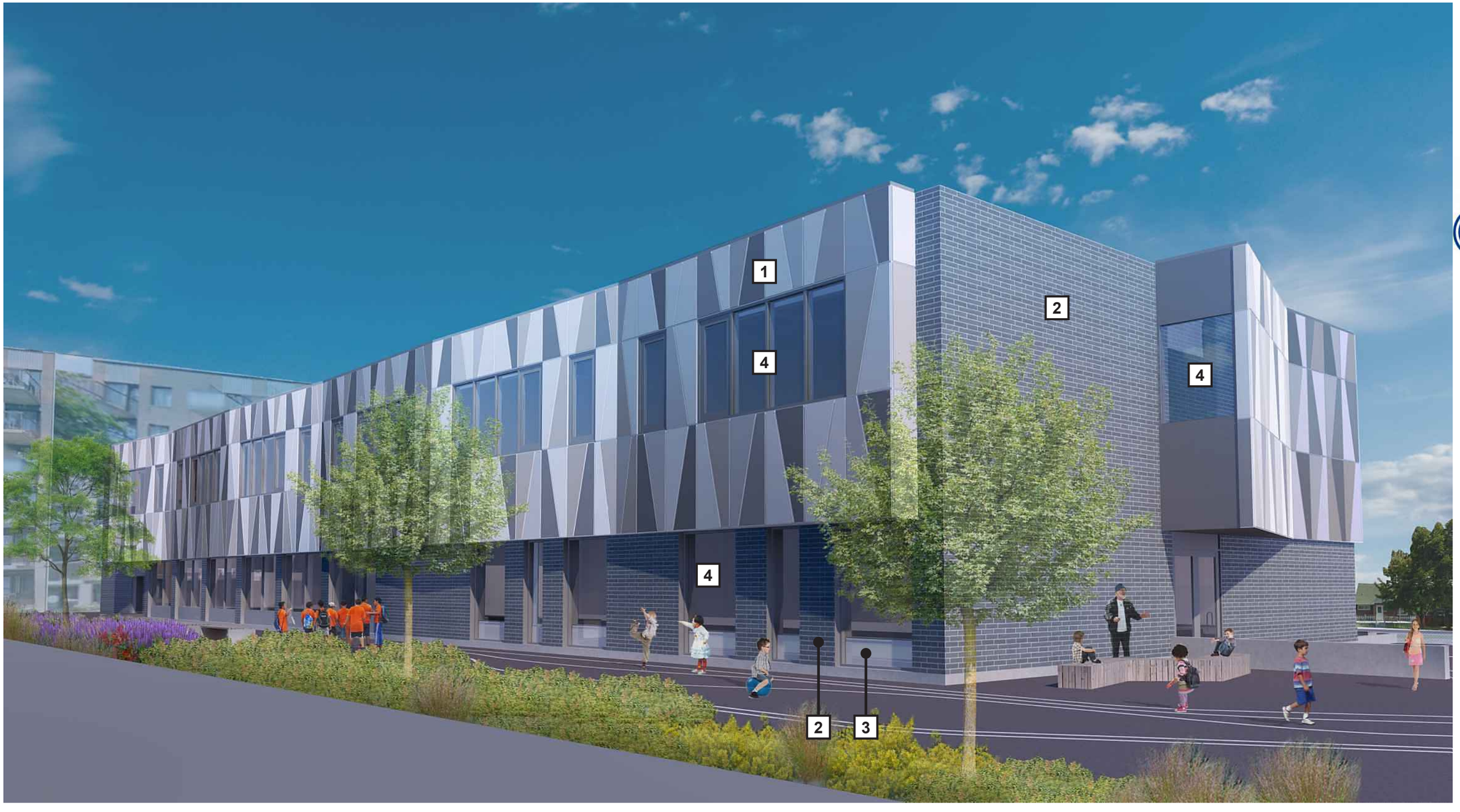

Commission scolaire de Montréal

PERSPECTIVE ARRIÈRE

1 Panneau d’acier plié
Compagnie : PANFAB
Modèle: PP-400, épaisseur 3mm
Installation : Verticale
Dimensions : 1220mm x 3048mm
Matériel : Acier prépeint
Fini : Blanc, Jupier, Alpha Centauri & Neptune
Caractéristiques : Attaches sans vis apparentes

Superficie totale **58%**

Référence : Accès location Crédit photo : Panfab

2 Brique
Compagnie : Sioux City Brick
Couleur : Ebonite Smooth
Format : Norman / 92 x 57 x 295mm

Superficie totale **42%**

Façade de la 8e avenue, excluant les ouvertures versus parement métallique **42%**

Façade de la 8e avenue, rez-de-chausée seulement, excluant les ouvertures versus l’étage **30%**

3 Panneau tympan
Type : Mur-rideau isolé
Couleur : Aluminium peint gris

4 Ouvertures et portes
Meneaux couleur Alpha Centauri

Pourcentage des ouvertures totale **27%**

Pourcentage des ouvertures: façade de la 8e avenue versus total des ouvertures du bâtiment **42%**

Pourcentage des ouvertures: façade de la 8e avenue, rez-de-chausée seulement versus façade **50%**

Commission scolaire de Montréal

MATÉRIAUX PROPOSÉS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.14

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1196996004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA14-14001-2 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse.

Adopter le Règlement RCA14-14001-2 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2019-02-28 12:44

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196996004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA14-14001-2 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire souhaite apporter une modification au règlement relatif aux cafés-terrasses dans le but de devancer la date à laquelle les cafés-terrasses peuvent être aménagés sur le domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le règlement sur les cafés-terrasses permet actuellement d'installer un café-terrasse sur le domaine public à partir du 1er mai et, ce, jusqu'au 31 octobre de chaque année. Le règlement est donc modifié afin de permettre l'installation des cafés-terrasses à partir du 1er avril de chaque année.

JUSTIFICATION

L'adoption de cette modification permettra aux commerçants d'utiliser leurs cafés-terrasses pendant une plus longue période de temps.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion.
Adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S/O

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Agente de recherche

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-27

Marc-André HERNANDEZ
c/d urb.<<arr.>60000>>

Tél : 514-868-3512
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1196996004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter le Règlement RCA14-14001-2 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse.

RCA14-14001-2.doc

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Agente de recherche

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT
RCA14-14001-2

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC PAR UN CAFÉ-TERRASSE

À sa séance du _____ 2019, le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète :

1. Le présent règlement modifie le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse.

2. L'article 12 de ce règlement est modifié comme suit :

Les termes « 1er mai » sont remplacés par « 1er avril ».

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Entrée en vigueur :

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.01

2019/03/12
18:30

Dossier # : 1191658001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer un maire suppléant d'arrondissement pour la période comprise entre le 13 mars et le 2 juillet 2019.

que le (la) conseiller (ère) , soit nommé (e) à titre de maire (sse) d'arrondissement suppléant (e), pour la période comprise entre le 13 mars et le 2 juillet 2019.

Signé par Brigitte BEAUDREAULT **Le** 2019-02-27 14:04

Signataire : Brigitte BEAUDREAULT

_____

Directrice des services administratifs
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1191658001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer un maire suppléant d'arrondissement pour la période comprise entre le 13 mars et le 2 juillet 2019.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner, parmi ses membres, un maire suppléant (une mairesse suppléante) à l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* . Le (la) maire (sse) suppléant (e) possède et exerce les pouvoirs du maire (sse) lorsque celui-ci (celle-ci) est absent (e) du territoire de la municipalité ou est empêché (e) de remplir les devoirs de sa charge.
Le 6 novembre 2018, par sa résolution CA18 14 0380, le conseil d'arrondissement désignait la conseillère, Mary Deros, à titre de mairesse suppléante d'arrondissement pour la période comprise entre le 7 novembre 2018 et le 12 mars 2019.

Il convient de nommer un nouveau maire suppléant (nouvelle mairesse suppléante) pour la période comprise entre le 13 mars et le 2 juillet 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 14 0380 - 6 novembre 2018 - Nomination de la conseillère Mary Deros à titre de mairesse suppléante d'arrondissement.
CA18 14 0252 - 3 juillet 2018 - Nomination de la conseillère Rosannie Filato à titre de mairesse suppléante d'arrondissement.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, plus spécifiquement à :

- l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* ;
- l'article 20.02 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-4423
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-19

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 868-3681
Télécop. : 514 868-4066